

HISTOIRE
DE
L'ALGÈRIE
FRANÇAISE

PRÉCÉDÉE D'UNE

**Introduction sur les dominations carthaginoise,
romaine, arabe et turque**

ET SUIVI D'UN

PRÉCIS HISTORIQUE SUR L'EMPIRE DU MAROC

ET D'UNE

**APPRÉCIATION SUR LES DIVERS MODES DE COLONISATION
ADOPTÉS EN ALGÉRIE JUSQU'A NOS JOURS,**

PAR LE MARÉCHAL BUGEAUD

Illustré de 24 gravures sur acier et types coloriés, d'après Horace VERNET.

TOME TROISIÈME.

PARIS

**HENRI MOREL ET C^o, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE DE MADAME, 5.**

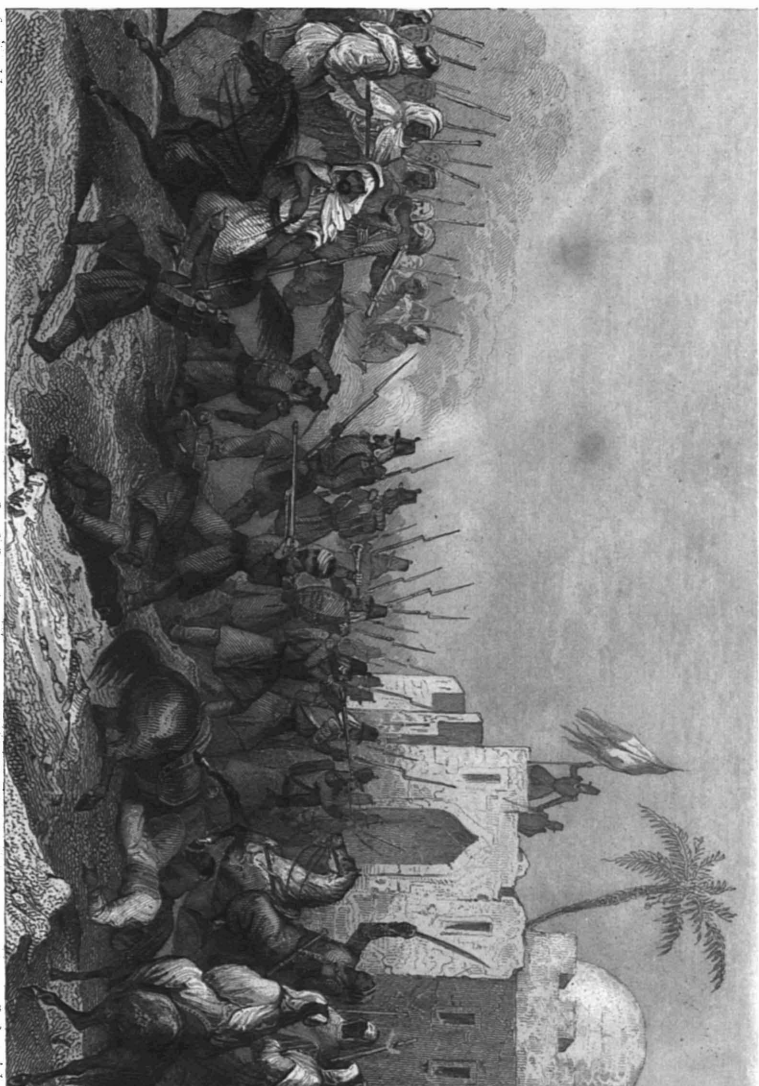
1850

DT 294

.B3.

13060

02



Gravé par Del.

Imp. de la Presse.

Gravé par Del.

GLORIEUX COMBAT DE DJEMMA-GAZOUAT

HISTOIRE

DE L'ALGÉRIE

FRANÇAISE.

CHAPITRE XVIII.

Situation de l'Algérie à la fin de novembre 1845. — Proclamation d'Abd-el-Kader. — Fanatiques prêchant la guerre sainte. — Interrogatoire de Mohammed-ben-Abdallah. — Les khouans ou ordres religieux d'Algérie. — Légations françaises au Maroc. — Abd-el-Kader essaye d'organiser l'insurrection dans la province de Tittery; son expédition à Souaghi. — Le général d'Arbouville chez les Beni-Djaad. — Résumé de la situation en janvier 1846. — Difficultés de joindre Abd-el-Kader. — Troubles dans la province de Constantine. — Expédition du général Levasseur chez les Ouled-si-Moussa. — Tempête de neige. — Grand désastre.

On a déjà vu que, dès l'arrivée du maréchal Bugeaud, les opérations des colonnes françaises avaient été concertées de manière à ôter à l'insurrection tout point d'appui en Algérie, et à arrêter l'émigration des tribus. Douze brigades avaient été échelonnées de manière à pouvoir agir isolément ou simultanément dans les deux provinces du centre et de l'ouest. Cependant, dès le début, rien ne put faire pressentir la cessation prochaine de la guerre et des révoltes. De nouveaux incidents vinrent, au contraire, augmenter les difficultés.

Voici quelle était la situation de l'Algérie vers la fin de novembre 1845.

Autour d'Alger, non pas seulement dans la vaste étendue de la Mitidja, mais encore dans toutes les tribus habitant les montagnes qui en forment la ceinture, les chefs indigènes, qui les gouvernaient sous la surveillance du bureau arabe, con-

tinuèrent à servir avec fidélité. Se sentant appuyés par les forces de la France, ils n'avaient même pas hésité, en maintes circonstances, à recourir à la voie des armes pour faire respecter l'autorité de leur suzeraine.

Pour surveiller l'agalick de Krackena, qui domine la partie orientale de la Mitidja et plus loin les Kabyles de l'Isser de l'est, le général Gentil avait été détaché d'Alger, sur la route de Dellys, avec une colonne composée du 31^e de ligne, du 5^e chasseurs et d'autres troupes nouvellement arrivées de France. Le 51^e avait été envoyé en cantonnement à Blidah.

Dans la subdivision de Médeah, où rien d'alarmant ne s'était manifesté encore, le général Marey, campé, depuis plus d'un mois, à peu de distance de Hamza, avec sa colonne et le goum du kalifa de Sébaou, avait été rejoint par le général d'Arbouville, venu de Setif dans la province de Constantine. Le mouvement de ces deux colonnes avait pour but de réduire à l'obéissance plusieurs tribus des montagnes de l'Ouen-Nouga et du Djebel-Dira, qui se refusaient à reconnaître l'autorité du kalifa.

Autour de Milianah, où quelques tribus de la rive gauche du Chélif s'étaient déjà levées et avaient commencé la révolte par exécuter des razzias, l'émotion avait été un peu calmée par l'arrestation du schérif Mohammed-Abdallah, frère de Bou-Maza, que les Beni-Zougzoug avaient livré à l'autorité française.

En avançant vers l'ouest, on avait à constater plus de troubles et de désordres. Le fameux Bou-Maza, ce chef dont nous avons déjà signalé l'activité et l'énergie belliqueuse, avait insurgé encore une fois le pays entre Orléansville et Tenez. Après une attaque avortée contre Tenez, il avait soulevé les Beni-Derjin et les autres tribus kabyles qui habitent entre Tenez et Mazouna, avait fait trancher la tête aux kaïds institués par l'autorité française, et qui en avaient reçu des burnous d'investiture; à son instigation, l'agha de Sbeah avait été assassiné en plein jour, au moment où il rendait la justice. Partout cet audacieux partisan avait inspiré une véritable

terreur. La subdivision d'Orléansville, qui se compose de deux grandes régions montagneuses, séparées par la longue vallée du Chelif, était plus que jamais en proie à ses incursions. A la tête de 300 cavaliers déterminés, il se transportait alternativement sur l'une ou sur l'autre rive du Chelif; faisant marcher avec lui les goums des tribus, jusqu'à ce qu'une colonne française vint le relancer; il se jetait alors sur quelque autre point dégarni, et ainsi de suite. On le voyait à la fois incendier la maison et le village du kalifa Larebi; porter le ravage sous les murs de Mostaganem; assiéger Tenez, menacer Milianah; susciter ou faire susciter des insurrections sur divers points à la fois, et, partout insaisissable, se dérober aux actives poursuites des colonnes françaises.

Le maréchal Bugeaud, après s'être approché de Tiaret, sans y aller avec toute sa colonne, s'était mis en relation avec cette place, par un détachement qu'il y avait envoyé avec un convoi de ravitaillement. Puis, au lieu de continuer sa route vers la province d'Oran, il s'était porté vers le nord, en combinant ses mouvements avec ceux du colonel Saint-Arnaud et du général Bourjolly. Dans l'état de combustion où se trouvait presque toute la vaste vallée montagneuse qui s'étend de la Mina jusqu'à Orléansville, sur les deux rives du Chelif, dans le Darah et dans l'Ouarensenis, avec la rapidité des mouvements de Bou-Maza qui semblait être partout à la fois, il eût été peu prudent de laisser en arrière des insurrections aussi violentes. Aussi, avant de marcher contre Abd-el-Kader, le maréchal Bugeaud s'était porté sur l'Oued-Riou, entre les Flittas et les Beni-Ouraghrs, et avait exécuté plusieurs razzias sans cependant pouvoir obtenir de soumissions. Cette colonne avait tenu la campagne pendant trente-quatre jours, ayant eu à supporter les plus rudes fatigues sans la compensation d'aucun combat éclatant.

Le général Lamoricière rayonnait autour de Mascara avec quatre bataillons. Il avait détaché en avant le général Gery à Saïda, et le général Korte à Daïa, sur la ligne du désert, pour appuyer dans leur résistance des tribus qui refusaient de suivre Abd-el-Kader.

Le général Cavaignac, qui avait reçu un renfort expédié par mer, d'Oran à Gazhouat, s'efforçait de tenir en respect le kalifa Bou-Hamedi, qui, après avoir pénétré dans l'est des montagnes de Nedroma et de Gazhouat, avait forcé les Trarah et plusieurs fractions des Ghossel et des Beni-Amer, d'émigrer au Maroc, et était arrivé en force chez les Messirda à l'ouest, entre Nedroma et la frontière.

Ainsi, sur tous les points, la tranquillité ne paraissait pas prête à se rétablir. La mobilité d'esprit des Arabes, leur fanatisme, l'habileté d'Ab-del-Kader à faire mouvoir les ressorts qui pourraient agir sur eux, l'imprévu de ses excursions, la rapidité avec laquelle il se transportait d'un point à un autre, lui et tous les prédicateurs qu'il lançait en précurseurs sur les tribus qu'il voulait visiter, rendaient, pour l'armée française, la tâche de plus en plus difficile.

Cette levée de boucliers avait, de la part des Arabes, le caractère d'une véritable croisade. De toutes parts surgissaient des fanatiques prêchant l'extermination des Français. A Abd-el-Kader, à Bou-Maza, s'était joint un autre schérif, nommé Mustapha-Ben-Bassou, qui prêchait la guerre sainte chez les Beni-Boudouan, à quinze lieues au sud-est de Milianah. Dans la province de Constantine ordinairement si tranquille, en avait paru un autre qui, échappant à la surveillance de la colonne du lieutenant-général Bedeau, avait pénétré jusqu'à Aïn-Azac, à quinze lieues de Setif. Voici, du reste, la proclamation que les agents d'Ab-del-Kader répandaient avec profusion parmi les Arabes et les Kabyles.

« O Musulmans! sortez donc enfin de l'aveuglement où
« vous a plongé votre commerce avec les infidèles. Recon-
« naissez donc leur adresse perfide : jugez-en d'après les
« faits.

« Lorsque les Français ont voulu vous engager à vous sou-
« mettre à eux, ils vous ont dit : Soumettez-vous à nous,
« nous vous garantissons votre religion, vos biens, vos
« femmes et vos enfants; nous ne troublerons en aucune
« façon vos coutumes, et nous respecterons vos lois; nous
« nous occuperons seulement de veiller à ce que vous soyez

« justement gouvernés, et à ce que vous ne soyez pas vic-
« times des exactions qui pesaient sur vous lorsque vous
« étiez soumis à votre ancien sultan Abd-el-Kader.

« Vous avez cru à ses paroles mensongères, et vous vous
« êtes soumis aux chrétiens.

« Aussitôt que l'impie s'est cru fort, et que, pour quelques
« instants, j'ai disparu du milieu de vous, il s'est empressé
« de manquer à ses promesses : il a appliqué vos mosquées
« à des usages profanes.

« Il a pris vos meilleures terres pour les donner aux siens.

« Il a payé de ses trésors la vertu de vos femmes.

« Il a enrôlé vos enfants dans ses abominables cohortes.

« Il a affranchi les esclaves que Dieu permet de posséder.

« Il a persécuté vos plus nobles familles.

« Il a changé vos chefs pour les remplacer par d'infâmes
« musulmans qu'il a achetés.

« Vos nobles et vos marabouts, qui avaient été assez insen-
« sés pour le servir avec fidélité, ont eu pour récompense
« une prison éternelle dans le pays des chrétiens.

« Vous êtes maintenant commandés par des *roumi*, jugés
« par des *roumi*, administrés par des *roumi* !

« Et, pour vous rendre plus visibles ses perfides intentions,
« voyez-le qui vient compter vos guerriers, vos femmes et
« vos enfants, ainsi qu'un maître compte les moutons qu'il
« veut aller vendre au marché.

« Malgré la mission que Dieu m'a donnée de combattre
« l'infidèle jusqu'à la dernière goutte de mon sang, je lui ai
« laissé quelque repos. Je me suis éloigné du théâtre de la
« guerre, bien certain que *le chrétien se perdrait par ses*
« *œuvres*.

« Le jour du réveil est arrivé ! Levez-vous tous à ma voix,
« ô musulmans, Dieu a remis entre mes mains son épée
« flamboyante, et nous allons fertiliser les plaines de notre
« pays avec le sang de l'infidèle. »

Cette proclamation d'Abd-el-Kader, comme les prédica-
tions de Bou-Maza, Mohammed-Abdallah, Mustapha-ben-
Orassou et autres fanatiques qui tonnaient contre la conquête

française, quoique tendant au même but, n'avait cependant pas le même mobile. C'était bien toujours l'islamisme qui se dressait contre les infidèles conquérants; mais c'était le principe politique qui dominait dans les uns, et le principe religieux dans les autres. Ces derniers étaient les plus dangereux pour les Français, parce que, en dehors même d'Abd-el-Kader et des principes religieux qui peuvent unir entre eux tous les musulmans, ils formaient une association insaisissable qui ne cessera de protester contre la conquête qu'à près une entière extermination.

Ce fait si grave se révéla d'une manière évidente à propos de l'interrogatoire du schérif Mohammed-Abdallah, que les Beni-Zougzoug avaient, comme on l'a vu, livré à l'autorité française. Nous allons donner en entier cette pièce curieuse et instructive, qui jette un nouveau jour sur le sentiment général qui anime le peuple arabe, sur l'opiniâtreté de sa haine, sur la politique des chefs qui le poussent à la guerre sainte, et sur la plus grande difficulté qu'aura peut-être à surmonter, dans ce pays, la domination française.

C'était le 12 novembre 1845. Mohammed était traduit, à Alger, devant le tribunal chargé de prononcer sur son sort.

« *D.* Comment vous nommez-vous? demanda le président à cet instigateur de révolte. — *R.* Je me nomme Mohammed-ben-Abdallah.

« *D.* Ne vous donne-t-on pas le surnom de Bou-Maza? — *R.* Non; c'est mon frère que les Arabes ont ainsi nommé.

« *D.* Pourquoi les Arabes l'ont-ils ainsi nommé? — *R.* Mon frère porte le même nom que moi, Mohammed-ben Abdallah, et les Arabes l'ont surnommé Bou-Maza parce qu'ils l'ont vu souvent suivi d'une gazelle qui lui a été envoyée par Dieu pour l'accompagner dans ses courses.

« *D.* Il y a encore beaucoup d'autres Bou-Maza qui, en diverses contrées, cherchent à soulever les populations. Les connaissez-vous? — *R.* Il n'y a pas d'autres Bou-Maza que mon frère. Quant à ceux qui prennent ce nom, je ne les connais pas, et je n'en ai même jamais entendu parler.

« *D.* Quel est votre âge? — *R.* Je l'ignore; nous autres

musumans, nous vivons jusqu'à notre mort sans nous inquiéter de notre âge.

« *D.* De quel pays êtes-vous? — *R.* Je suis de Tarou-dente, village de trois cents maisons, empire de Maroc, province de Sous.

« *D.* Depuis quand êtes-vous en Algérie? — *R.* Depuis sept ans à peu près. J'y suis venu envoyé par notre seigneur Moulaye-Thayeub, pour y visiter les Zaoyia, les saints marabouts, et faire des œuvres pieuses.

« *D.* Depuis quand votre frère est-il en Algérie? — *R.* Depuis la même époque; il s'est marié chez les Oulad-Youness, où il s'est acquis une grande réputation de sainteté; les tribus du Dahra venaient le visiter, lui parler du désir de faire la guerre sainte; il s'est mis à leur tête, et vous savez ce qui est arrivé.

« *D.* Par qui a-t-il été encouragé ou poussé? par Abd-el-Kader, sans doute; par celui que vous appelez le sultan? — *R.* Il a commencé la guerre seul; sa réputation s'est bientôt étendue au loin, chez les Flittas, les Shehha, les Beni-Tigrin, les Kerayche, et puis seulement alors il a reçu des lettres de Muley-Abd-er-Rhaman, d'El-Hadj-Abd-el-Kader, et des sultans de Constantinople et de Tunis. Ces lettres lui disaient de continuer, qu'il était bien le maître de l'heure annoncée par les livres saints, et que s'il parvenait à chasser les chrétiens, ils le proclameraient leur sultan, se contentant du titre de ses khalifats.

« *D.* Avez-vous vu ces lettres, leurs cachets? — *R.* Je ne sais pas lire; mais je les ai vues et tenues dans mes mains.

« *D.* Quelles sont les tribus qui ont donné leur parole à votre frère? — *R.* Les Flittas, les Oulad-Cherif, les Harrarres, les Beni-Ouraghr, les Halouya, les Oulad-Lekrd, les Kerayche, les Beni-Tigrin, les Oulad-Bou-Selyman, les Beni-Bou-Krennous, les Beni-Yndel, les Beni-Bou-Douân, les Chouchaoua, les Oulad-Ghralya, les Shehha, les Beni-Menna, les Oulad-Younes, les Cherfet-el-Djebel, les Aâchacha, les Beni-Zentes, les Oulad-Krellouf, les Oulad-Riahh, les Medyouana,

les Mazouna, les Oulad-Selama, les Beni-Zeroual, les Oulad-el-Abbas, les Mekhalya, les E-Mehhal, les Akherma, les Oulad-Khrouidem, les Kalaa, les Beni-Ghraddou, les Bordjia, les Beni-Chougran.

« *D.* Sont-elles venues avec leurs anciens chefs, ou bien avec ceux que nous leur avons donnés? — *R.* Les tribus ne sont pas venues en masse; elles envoyaient des députations commandées le plus souvent par leurs anciens chefs, quelquefois par les vôtres.

« *D.* Qu'avaient-elles à reprocher aux Français? des vols, des injustices, des crimes? Dites sans crainte la vérité. — *R.* Rien de tout cela. Les Arabes vous détestent parce que vous n'avez pas la même religion qu'eux; parce que vous êtes étrangers, que vous venez vous emparer de leur pays aujourd'hui, et que demain vous leur demanderez leurs vierges et leurs enfants. Ils disaient à mon frère: « Guidez-nous, recommençons la guerre; chaque jour qui s'écoule consolide les chrétiens; finissons-en tout de suite. »

« *D.* Nous avons, quoique vous puissiez dire, beaucoup d'Arabes qui savent nous apprécier et nous sont dévoués. — *R.* Il n'y a qu'un seul Dieu; ma vie est dans sa main et non dans la vôtre; je vais donc vous parler franchement. Tous les jours vous voyez des musulmans venir vous dire qu'ils vous aiment et sont vos serviteurs fidèles; ne les croyez pas, ils vous mentent par peur ou par intérêt. Quand vous donneriez à chaque Arabe, et chaque jour, l'une de ces petites brochettes qu'ils aiment tant, faites avec votre propre chair, ils ne vous en détesteraient pas moins, et toutes les fois qu'il viendra un chérif qu'ils croiront capable de vous vaincre, ils le suivront tous, fût-ce pour vous attaquer dans Alger.

« *D.* Comment les Arabes peuvent-ils espérer nous vaincre, conduits par des gens qui n'ont ni armée, ni canons, ni trésors? — *R.* La victoire vient de Dieu; il fait, quand il veut, triompher le faible et abat le fort.

« *D.* Votre frère prend le titre de sultan, les Arabes doivent en rire? — *R.* Non, ils n'en rient pas; ils l'aiment, au con-

traire, à cause de son courage et de sa générosité; car il ne songe pas, comme Abd-el-Kader, à bâtir des forts pour y enfouir son argent et ses ressources; il a mieux compris que lui la guerre qu'il faut vous faire; il ne possède qu'une tente et trois bons chevaux; aujourd'hui il est ici, demain matin à vingt lieues plus loin; sa tente est pleine de butin, un instant après elle est vide; il donne tout, absolument tout, et reste léger pour aller où l'appellent les musulmans en danger.

« *D.* Que dira-t-il quand il saura que vous êtes en notre pouvoir? — *R.* Que voulez-vous qu'il dise? Son cœur saignera d'avoir perdu son frère, et puis il se résignera à la volonté de Dieu. Quant à moi, je sais que la mort est une contribution frappée sur nos têtes par le maître du monde; il la demande quand il lui plaît; nous devons tous l'acquitter, mais ne l'acquitter qu'une seule fois.

« *D.* Votre frère a-t-il reçu des lettres des tribus de l'est, des Kabyles du Hamza? — *R.* Il en a reçu beaucoup, et toutes l'encourageaient, lui souhaitaient le triomphe ou l'appelaient dans leur pays.

« *D.* Je vais vous poser une question à laquelle je vous engage à répondre avec sincérité. Vous êtes en notre pouvoir, le mensonge ne vous servirait à rien, tandis que des aveux francs peuvent intéresser en votre faveur notre roi, qui est humain et généreux. — *R.* Je vous répondrai avec d'autant plus de franchise que, quoique chargé de fers, je sais que ma vie n'est pas en votre pouvoir; elle ne dépend que de Dieu.

« *D.* Eh bien! pouvez-vous me dire quelles sont les relations qui existent entre Muley-Abd-er-Rhaman et Abd-el-Kader? — *R.* Muley-Abd-er-Rhaman est au plus mal avec Abd-el-Kader; plusieurs fois il lui a dit: « Sors de mon pays. » Mais Abd-el-Kader lui a toujours répondu: « Je ne suis pas dans ta main, et je n'ai peur ni de toi, ni des Français; si tu viens me trouver, je te rassasierai de poudre, et si les Français viennent me trouver, je les rassasierai aussi de poudre. »

« *D.* Savez-vous pourquoi Muley-Abd-er-Rhaman et Abd-el-Kader sont brouillés? — *R.* C'est parce que le sultan du

Maroc craint de voir les Français entrer chez lui pour y poursuivre Abd-el-Kader.

« *D.* Comment se fait-il que El-Hadj-Abd-el-Kader puisse se moquer d'un souverain aussi puissant que Muley-Abd-er-Rhaman? — *R.* Depuis que les Marocains ont appris que Muley-Abd-er-Rhaman avait fait la paix avec les chrétiens, ils se sont presque tous tournés du côté de l'émir, qui a longtemps fait la guerre sainte, et la fait encore. Depuis cette paix, tout le pays compris entre Sous et Rabat s'est insurgé; il en est de même de toutes les tribus, et il ne commande plus, à bien dire, que dans les villes. Les Oulad-Moulaye-Thayeub même, qui ont un si grand ascendant religieux dans tout l'empire, ne veulent plus l'exercer pour lui, et le sultan a tellement compris la gravité de sa position, qu'il s'occupe de faire petit à petit transporter tous ses trésors et tous ses magasins au Tafilet, où il a ordonné depuis deux ans déjà des constructions considérables.

« *D.* Ces Moulaye-Thayeub sont donc bien puissants? — *R.* Aucun sultan ne peut être nommé sans leur assentiment. C'est Sidi-el-Hadj-el-Arby qui est leur chef maintenant, et c'est lui qui envoie dans l'Algérie les sultans qui s'y promettent, après avoir lu sur eux le Fattah.

« *D.* S'il y a sept ans que vous êtes en Algérie, comment pouvez-vous savoir ce qui se passe dans le Maroc? — *R.* Je l'ai entendu dire souvent dans le camp de mon frère.

« *D.* Avez-vous entendu parler du retour de M. le maréchal? — *R.* Oui; les uns étaient contents et les autres mécontents: ceux qui voulaient les chérifs s'en chagrinaient, et ceux qui ne les voulaient pas s'en réjouissaient.

« *D.* Que faisiez-vous chez les Beni-Zougzoug? — *R.* J'avais été appelé par eux pour les guider dans une attaque sur Milianah.

« *D.* Cela ne se peut pas, ils vous ont livré aux Français. — *R.* Ils ont entendu parler du retour d'une colonne et de l'arrivée d'une autre; ils ont eu peur de s'être compromis, et, pour faire leur paix avec vous, ils m'ont arrêté. Que Dieu les maudisse dans ce monde et dans l'autre!

« *D.* Avez-vous pris part aux différentes insurrections?
— *R.* A presque toutes.

« *D.* Jeune étranger, quels pouvaient être vos désirs, votre but? — *R.* Je n'avais pas d'autre désir, pas d'autre but que ceux de faire triompher notre sainte religion.

« *D.* Croyez-vous que les Arabes ne se laisseront pas de mourir pour des entreprises qui n'ont aucune chance de succès? — *R.* Je suis très-fatigué; je vous prie de me laisser tranquille. Vous m'accablez de questions; on me les posera sans doute dans un autre moment, je ne me souviendrai pas de ce que je vous ai répondu, et puis vous direz que j'ai menti. »

Plus d'un genre d'intérêt ressort de cet interrogatoire : d'abord l'attitude si pleine de caractère, le langage à la fois si pittoresque et si simple de cet Arabe, tranchant d'une manière si remarquable sur la surface polie de nos mœurs; ensuite cette source inconnue, mais abondante, de résistances contre lesquelles la domination française aura plus d'une fois encore à lutter en Afrique. Dès lors, tout ce qui peut jeter quelque jour sur cette partie de la constitution religieuse des musulmans algériens, d'où sortent tous ces fougueux fanatiques qui se succèdent sans interruption, doit être précieusement recueilli. Voici, à ce sujet, quelques observations fort curieuses sur les ordres religieux qui existent dans le nord de l'Afrique, et que nous empruntons, en partie, à une brochure fort intéressante publiée récemment par un capitaine d'état-major de l'armée d'Afrique, M. de Neveu.

Le mahométisme pur est la base commune de tous les ordres religieux de l'Algérie. Chacun d'eux porte le nom de son fondateur, qui est toujours un marabout (*enfant du roseau ardent*) auquel Mahomet est apparu en songe. Chacun de ces marabouts a formé des disciples qui prennent le nom de *khouan*, frère. Chaque ordre est dirigé par un kalifa, qui est considéré comme le chef spirituel. Ce kalifa, ou lieutenant, choisit, dans chaque ville, des chefs appelés *mokaddem* ou *cheikh*; qui, à leur tour, sont ses lieutenants. Dans l'ordre du

kalifa, il y a une espèce d'hérédité : le chef existant désigne son successeur.

Les khouans de chaque ordre ont des mosquées particulières, ouvertes cependant à tous les musulmans. Entrer dans une de ces sociétés s'appelle *prendre la rose*. On s'aborde en se disant : « Quelle rose portes-tu ? » Si l'on ne fait partie d'aucun ordre, on répond seulement : « Je ne porte point de rose ; je suis seulement le serviteur de Dieu et je le prie pieusement. »

Six de ces ordres sont un peu plus connus que les autres. Le plus ancien est celui de Sidi-Abd-el-Kader-el-Djelali. Nous avons donné quelques détails assez curieux sur ce personnage dans la biographie d'Abd-el-Kader, qui descend de ce marabout, et qui doit à cette filiation d'avoir été élu sultan de l'Ouest, où les khouan de cet ordre sont plus nombreux que dans les autres parties de l'Algérie. Nous n'y reviendrons pas.

Le second ordre, le plus important, est celui de Moulaye-Thayeub. Bou-Maza et son frère Mohammed, comme on a pu le voir dans l'interrogatoire de ce dernier, en font partie. Le Maroc est le pays où cet ordre a les plus profondes racines. L'empereur Abd-er-Rhaman est lui-même un khouan de l'ordre de Moulaye-Thayeub. A part un grand nombre de miracles, on connaît peu de choses sur l'histoire de ce marabout. La manière de prier des frères de cet ordre consiste à dire deux cents fois par jour : « O Dieu ! la prière et le salut « sur notre seigneur Mohammed, et sur lui et ses compagnons, et salut ! » Le kalifa de cet ordre est toujours choisi parmi les chourfa ou schérifs, titre exclusivement revendiqué par les membres de la famille impériale du Maroc. Tous les chourfa, y compris l'empereur actuel, sont des Moulaye-Thayeub ; or, les frères de cet ordre étant répandus partout, on comprend comment l'empereur Abd-er-Rhaman peut disposer, en Algérie même, d'une foule de volontés qui lui sont sincèrement dévouées : le lien religieux unit les deux pays, même quand les intérêts politiques les séparent.

Les Moulaye-Thayeub seront, on doit s'y attendre, e

complot permanent contre la domination française. Une prédiction du grand marabout de leur ordre leur a promis la possession de l'Algérie, mais seulement après que ce pays aurait passé des mains des Turcs dans celles des *Enfants du jaune*, c'est ainsi qu'étaient désignés les Français. De sorte que la conquête française, loin d'être pour eux un sujet de découragement, est au contraire le commencement de l'exécution des promesses de Moulaye-Thayeub.

Outre les deux ordres de Sidi-Abd-el-Kader-el-Djelali et de Moulaye-Thayeub, il y en a un troisième, celui de Sidi-Mohammed-ben-Aïssa. Le fondateur de cet ordre vivait il y a trois siècles environ, à Mecknès, dans le Maroc. L'histoire de ce saint marabout est une légende biblique. Un jour, pendant que Aïssa, pauvre et chargé d'une nombreuse famille, était à prier dans la mosquée, Dieu envoya dans sa maison des vivres en abondance, et tous les jours il en fut ainsi. Après ce miracle, qui avait révélé sa sainteté et la protection particulière de Dieu, Sidi-Aïssa forma des disciples : il excita la jalousie du sultan de Mecknès et triompha de ses embûches. Comme Moïse frappant de son bâton, non sur un rocher, mais sur un olivier, il en faisait jaillir des sources d'eaux vives. Parmi ses moyens de prosélytisme, on en cite un fort curieux. Par suite d'une convention conclue entre lui et le sultan et les habitants de Mecknès, il avait été stipulé qu'à une certaine époque, pendant une période de sept jours, tous ceux de la ville qui ne seraient pas de son ordre resteraient cloîtrés dans leurs maisons, et que ses frères seuls auraient le droit de sortir et de vaquer à leurs affaires. Il en résulta naturellement que tous les habitants de Mecknès devinrent bientôt et qu'ils sont aujourd'hui encore de l'ordre de Sidi-Aïssa. Les Aïssaoua sont, de tous les ordres religieux de l'Algérie, celui qui a le plus de pratiques et de cérémonies extérieures : ils se distinguent de tous les autres par leurs chants, leurs danses, leur musique instrumentale. Ils sont très-nombreux dans le Maroc et dans la province d'Oran ; ils courent les marchés et sont les principaux colporteurs des nouvelles de l'Algérie.

Sidi-Mohammed-ben-Abd-er-Rhaman, qui vivait sous le

règne de Moustapha-Pacha, est le fondateur du quatrième ordre. Il était originaire d'Alger. Quelque temps avant sa mort, ayant quitté sa ville natale, il se retira chez les Kabyles, dans la montagne de Djardjira. C'est là que l'enterrèrent ses disciples kabyles, et lui élevèrent un marabout en grande vénération dans le pays. Les sectateurs qu'il avait laissés à Alger parvinrent, à l'aide d'un stratagème, à enlever son corps ; mais Dieu, pour consoler les Kabyles, fit un miracle, et le corps du marabout se doubla et se trouva en même temps dans la ville et dans la montagne. Cet ordre, qui sert de lien entre les Arabes et les Kabyles, mérite particulièrement de fixer l'attention. Abd-el-Kader, habile à profiter de toutes les circonstances, s'y est rallié pour avoir un moyen d'action sur deux races. Les khouan ou sectateurs d'Abd-er-Rhaman, doivent répéter trois mille fois par jour, et plus s'il est possible, une formule composée de cinq à six mots.

Il existe encore deux autres ordres : celui de Sidi-Youssef-Hansali, entièrement localisé dans la province de Constantine, et sur lequel on a peu de détails, et celui de Sidi-Hamet-Tsidjani, le plus récent de tous les ordres de l'Algérie. Hamet-Tsidjani, mort il y a cinquante ans environ, avait laissé un fils qui lui avait succédé et qui vivait encore en 1844. Bon et bienfaisant, il faisait beaucoup d'aumônes. Pour des motifs purement personnels, il se montra favorable à la domination française : d'abord, parce que les Turcs d'Alger avaient persécuté son père, et qu'en 1838 Abd-el-Kader lui avait fait la guerre à lui-même. La manière de prier de cet ordre consiste, comme celle de tous les autres, dans la répétition multipliée d'une certaine formule.

Tels sont, en Algérie, les divers ordres religieux qui, indépendamment de toute antipathie de race, forment, contre la domination française, une force de résistance dont on n'a pas tenu compte encore, faute de la bien connaître et surtout de l'apprécier. Sans chef reconnu, la nationalité arabe est ainsi reliée par une pensée religieuse ayant tous les caractères d'une vaste et secrète association, et animant toutes les résistances qui, avec des noms et sous des apparences diverses,

se produisent périodiquement et se produiront longtemps encore. L'interrogatoire de Mohammed-Abdallah, que nous avons donné plus haut et qui a amené ce succinct exposé, n'est que le premier mot des idées et des vœux de ces sectes diverses. L'administration française ne saurait trop se préoccuper et tenir compte de cette force occulte de cohésion et de résistance ; car si tous les Arabes étaient jetés dans le même moule d'où est sorti le fanatique Mohammed-Abdallah, la civilisation serait condamnée à des conquêtes d'autant plus cruelles qu'il serait difficile d'imaginer à la lutte une autre fin que l'extermination. Nous avons dû entrer à ce sujet dans quelques détails, parce qu'il y a là un aperçu neuf qui s'est révélé tout récemment d'une manière aussi soudaine qu'inattendue.

Une terrible catastrophe et de fâcheux désastres ont déjà prouvé qu'une croyance qui forme des caractères et inspire des sentiments comme ceux dont Mohammed-Abdallah a offert un exemple, n'est pas une force à dédaigner. Les Arabes, sous la trahison desquels sont tombés le colonel Montagnac et son corps de troupes, étaient des frères de Moulaye-Thayeub ; le coulougli qui, après l'affaire de Djemmaa-Ghazouat, livra aux Arabes les deux cents hommes qui allaient renforcer le poste d'Aïn-Temouschen, était un Moulaye-Thayeub (1). La plupart des Arabes qui ont pris part au dernier soulèvement étaient aussi de cette secte.

(1) Lorsque nous avons raconté ce désastre au chap. 16 du tome II, on n'en connaissait pas encore les détails. Depuis lors nous avons été assez heureux pour nous les procurer. Les voici :

Aussitôt après la reprise des hostilités, le poste d'Aïn-Temouschen ayant paru trop faible au général Cavaignac, il voulut le renforcer par mesure de précaution. A cet effet, il ordonna le départ, pour Aïn-Temouschen, de deux cents hommes, pour la plupart convalescents, et qui ne pouvaient suivre les expéditions entamées après l'affaire de Djemmaa-Ghazouat. Ce détachement fut confié au lieutenant Marin, aussi peu valide que sa troupe. On lui donna pour interprète un coulougli de la secte de Moulaye-Thayeub, dans lequel, on lui dit, qu'il pouvait avoir toute confiance. Il partit. En route, ils aperçurent, à une portée de fusil, un gros de cavaliers arabes, dont l'attitude ne leur parut pas hostile. Le lieutenant

Pour ces vrais croyants, qui, la plupart, tels que Bou-Maza, par exemple, agissent en dehors de toute l'influence d'Abd-el-Kader, ce dernier n'est qu'un politique rusé et mondain, plus laïque que prêtre, plus préoccupé de l'État que de l'Église. Ils ne le considèrent que comme un instrument de Dieu, tandis que l'émir, plus habile et plus positif qu'eux, les fait servir à son ambition.

Dans cette dernière levée de boucliers, du reste, que nous avons un instant perdue de vue, Abd-el-Kader fit preuve d'une activité incroyable.

Pour bien faire comprendre les audacieuses tentatives de l'ex-émir, nous devons constater d'abord l'impulsion qu'il recevait du dehors, et les facilités qu'il y trouvait.

Le parti anglais d'Abd-el-Kader à Gibraltar avait activement travaillé à l'engager à quitter momentanément le Rif, sauf à y revenir plus tard, et à se jeter dans cette partie du Sahara, qui n'appartient ni à l'Algérie ni au Maroc. Ce conseil était un peu dans l'intérêt d'Abd-el-Kader, et beaucoup dans l'intérêt anglais. Voici en quoi : l'Angleterre, qui prévoit, avec raison, de grands troubles dans le Maroc à la mort d'Abd-er-Rhaman, veut, à tout événement, se ménager un point d'où elle pourra protéger, avec quelque efficacité, le commerce qu'elle fait, par le Maroc, avec l'Afrique centrale. Elle convoite à cet effet la province du Riff, qui est en quel-

se mit cependant sur la défensive en cas d'attaque, ne voulant ni ne pouvant attaquer lui-même. Il consulta son interprète, qui lui dit que ces Arabes, au nombre de cinq mille environ, faisaient partie du goum qui allait rejoindre nos colonnes. L'interprète demanda au lieutenant la permission d'aller leur parler pour avoir d'eux des renseignements sur la route. Le lieutenant y consentit. Le coulougis revint, lui confirma ses premières assertions, et l'engagea à aller lui-même parler aux chefs, qui, disait-il, avaient à l'entretenir dans son intérêt. Le malheureux officier, toujours confiant, eut l'imprudence de faire cette démarche à la tête de son détachement. A peine arrivés auprès des Arabes, ils furent entourés tous, au point de ne pouvoir faire usage de leurs armes. Une lutte corps à corps ne pouvait aboutir à rien, et cependant nos soldats malades la tentèrent. Ils furent en un clin d'œil désarmés et garrottés, victimes de l'infâme trahison de l'interprète.

que sorte indépendante de l'empereur. Or, en engageant Abd-el-Kader à s'éloigner de cette contrée insoumise, on ôtait à la France tout prétexte d'y pénétrer, et à l'empereur du Maroc la velléité de vouloir profiter de la présence des Français pour dompter ces tribus et les ranger sous son obéissance.

En effet, à cette époque, Abd-er-Rhaman, débordé par le fanatisme de ses sujets sans cesse excités par les circulaires qu'Abd-el-Kader répandait avec non moins de profusion dans le Maroc qu'en Algérie, commençait à comprendre que la France seule pouvait le tirer de la triste position où il se trouvait. Aussi eut-il sans peine agi de concert avec elle, si la légation française au Maroc eût été composée de telle sorte à pouvoir amener ce résultat. Malheureusement, il n'en était rien. Quelques détails à ce sujet trouvent ici d'autant plus naturellement leur place, que les complications sérieuses amenées avec le sultan n'ont eu d'autre cause que la composition de cette légation. Qu'on en juge :

A Tanger, la France a un consul général chargé d'affaires, un drogman chancelier, un négociant juif portant le titre de drogman auxiliaire du consulat, un taleb ou écrivain maure ;

A Tetuan, à Larache, à Darbeïda, à Saffi, à Azimour, un agent consulaire, négociant juif, marocain ;

A Rabat, à Salé, un agent consulaire juif anglais ;

A Mazagan, un agent consulaire juif anglais ;

A Mogador, un agent consulaire juif marocain, remplacé depuis quelques années par un consul de deuxième classe.

Pour peu qu'on connaisse, d'une part, l'importance des attributions dévolues par les lois françaises aux consuls et aux agents consulaires, et leur influence sur les transactions commerciales ; de l'autre, l'administration, les mœurs et l'état des personnes au Maroc, on comprendra les vices et les graves inconvénients d'une pareille organisation du corps consulaire. Car il en résulte que, par suite des restrictions mises aux communications officielles ou officieuses du consul général, de ses drogman auxiliaires, des agents consulaires et de leurs drogman, les paroles ne peuvent être présentées

écrites que par le ministère du taleb, à qui seul est dévolu le droit de rédiger les pièces officielles ; de sorte que, en définitive, les affaires de la France et des Français passent forcément par les mains du taleb ; et ce sujet marocain, négociant brocanteur, est la cheville ouvrière de la légation, le confident obligé du gouvernement français et son principal représentant ; qu'on ajoute à cela les incessantes intrigues de l'Angleterre, et on n'aura pas lieu de s'étonner de ce que la France est si singulièrement représentée au Maroc.

Revenons à Abd-el-Kader. Dès que cet actif partisan avait été certain que, par suite des révoltes des tribus qui bordent le Chélif, le maréchal Bugeaud avait dû transporter une partie de ses forces sur ces divers points et se maintenir lui-même sur le Riou, il avait quitté le sud de Tiaret. Longeant le désert, il s'était avancé jusqu'à Taguine-el-Souaghi-el-Ameur, ancien fort ruiné à vingt-six lieues de Boghar et à quarante-cinq de Medeah. Il avait avec lui toute la cavalerie des tribus ramassées sur sa route, particulièrement des Harars, des Amians, des Ouled-Sidi-Cheiks et des Lagouath-Tessaïs ; il avait même fait une pointe sur les Oulad-Caïb, les Bou-Aïcha, les Zenacha qui se trouvaient campés au sud de Souaghi. Il avait ainsi échappé à la poursuite du général Yusuf, que le maréchal Bugeaud avait détaché après lui avec 400 chevaux et 1,100 hommes d'infanterie montés sur des mulets.

A Souaghi, Abd-el-Kader devait trouver dans l'aga français des Ouled-Caïd, une résistance à laquelle il était loin de s'attendre. Rien n'est plus curieux que le mépris qu'exprime Djedid, cet aga noble par noblesse de guerre, sur la noblesse de marabout d'Abd-el-Kader. Voici le détail de cette expédition, tel qu'il a été traduit de l'arabe sur le récit d'un sciaf ou officier des cavaliers réguliers de l'émir, dont s'étaient emparés les Zenachas. Nous conserverons à ce récit la couleur poétique que donne aux faits le narrateur, et où l'on trouve la confirmation de ce que l'expérience de chaque jour nous apprend du caractère d'Abd-el-Kader et des impressions mobiles des Arabes.

« Abd-el-Kader, dit le sciaf, s'est avancé, venant de l'Ouest, avec la cavalerie de plusieurs tribus formant un goum de 3,500 à 4,000 hommes. Il n'avait ni infanterie ni bagages. Ses forces formaient une de ces colonnes légères qu'il sait si bien organiser lorsqu'il veut exécuter de rapides coups de main. Semblable aux bêtes de proie, il ne marchait que la nuit, s'arrêtant le jour dans les endroits convenables pour s'embusquer, et son mouvement se continua ainsi pendant sept nuits consécutives.

« Après être parvenu à dissimuler sa marche, il est tombé, au point du jour et à l'improviste, sur les tribus qui étaient campées dans la plaine de Ben-Teïne, à trois lieues ouest de Souaghi; il a pillé quatre douars des Zenachas, presque tous ceux des Rhanames et leur a enlevé beaucoup de troupeaux et de nombreux chameaux.

« Heureux jusque là dans sa tentative, Abd-el-Kader veut poursuivre sa fortune et continue sa marche vers l'est, dans l'intention de réduire les Ouled-Chaïb et les Bou-Aïche; mais Djedid est là. Cet aga des Ouled-Chaïb, entendant et les coups de fusil et les bruits qu'entraîne toujours une grande razzia, s'appête à conjurer l'orage. Il fait monter tout son monde à cheval, désigne des cavaliers pour faire plier les tentes et entraîne au loin toute cette multitude de femmes, d'enfants, de vieillards si nuisibles dans la conduite des actions de vigueur. Il abandonne les *assa* (troupeaux de 400 moutons) et prend ses mesures pour conserver les *jbel* (troupeaux de 100 chameaux). Fidèle aux anciennes habitudes du désert, Djedid ordonne que toutes ses femmes, ainsi que celles de ses fils et de ses parents, montent sur leurs chameaux de parade dans leurs riches palanquins (*atatiche*) pour assister au combat; et, persuadé que ses guerriers ne laisseront jamais prendre les compagnes de leurs chefs, il attend de pied ferme.

« Cependant la cavalerie d'Abd-el-Kader gagne du terrain: elle approche du goum de Djedid, et bientôt elle se déploie devant lui. A peine le mouvement est-il achevé que Tayeuh-ben-Gueuenia, aga de la cavalerie régulière de l'ex-émir, se détachant du groupe qui l'entoure, invective l'aga des Ouled-

Chaïb et le provoque à un combat singulier : « Esclave, lui
 « répond Djedid, moi, un djeid (un noble), me mesurer avec
 « un homme de ta race, qui a du sang nègre dans les veines !
 « Apprends que je ne suis point dégénéré : les beys ou les
 « hommes de mon rang, voilà mes dignes adversaires. »

« A ces mots, Tayeuh-ben-Gueuenia, plein de rage, se précipite sur Djedid, rapide comme l'éclair, et lui envoie son coup de fusil à bout portant. Heureusement que la balle ne fit qu'effleurer la peau après avoir traversé burnous et haïcks. Son fusil déchargé, Tayeuh-ben-Gueuenia tourne son cheval pour fuir; mais l'aga, à son tour, ajuste son agresseur, l'atteint à la nuque et le renverse sans vie. L'arme de Djedid portait sept balles.

« Pendant que cette scène s'accomplissait, les deux partis, rangés en face, étaient témoins immobiles du combat ; Abd-el-Kader lui-même le contemplait du milieu de son goum. « O Djedid, s'écria-t-il quand il vit tomber son agha, tremble ! ce jour est le tien : tu ne pourras échapper à mes mains. » — « O Abd-el-Kader, répond fièrement Djedid, « jamais un djedid comme moi a-t-il redouté un *zaoui* (non-« blesse religieuse) de ton espèce ? Ma vie est dans la main « de Dieu : essaie de retenir ce qui est dans la tienne. »

« A cette réplique qui le brave, le fils de Mahi-ed-din, non moins furieux que l'était son malheureux agha, mais plus maître de sa colère, s'élance sur Djedid avec tout son goum, et l'action devient générale. Le valeureux agha des Ouled-Chaïb aurait probablement succombé avec ses cavaliers, si, par un bonheur extrême, son fils n'avait tué le cheval d'Abd-el-Kader; tant il est vrai qu'on ne doit jamais désespérer de la fortune ! Plusieurs victimes tombèrent de part et d'autre. L'ex-émir eut aussitôt un autre cheval ; mais la perte de son agha et l'accident que lui-même venait d'éprouver ralentirent son ardeur, et la nuit arrivant, Djedid, put sauver toutes ses tribus qu'il installa dans un endroit appelé Meksen, dans le pays des Ouled-Mokhtas.

« Abd-el-Kader de son côté, fit une marche rétrograde et alla coucher à Ben-Tcïne. Le lendemain, il écrivit à Djedid

et aux tribus placées sous son commandement, leur donnant trois jours pour se soumettre et amener des *gados* (chevaux de soumission) : « Passé ce temps, disait-il, vous serez tous « en mon pouvoir, vous implorerez alors les chrétiens, et « vous verrez s'ils pourront vous tirer de mes mains. »

« Les arabes et leurs chefs, profitèrent habilement de ce délai de trois jours, pour le tourner à la perte de l'ennemi ; ils l'amusèrent de protestations amicales et prévirent les généraux français qui commandaient à Medeah. Ceux-ci s'empressèrent de sortir, et le matin du quatrième jour, lorsqu'Abd-el-Kader se présenta pour recevoir des gens soumis ou châtier des rebelles, il trouva les Français prêts à combattre ; grandes furent sa surprise et sa déception : ses cavaliers se sauvèrent aussitôt.

Les colonnes françaises se mirent à sa poursuite jusqu'à Goudjilah ; là, Abd-el-Kader, dut employer la ruse pour échapper. Il divisa ses forces en deux parties, dont l'une, avec les bagages, eut ordre de s'enfoncer dans le sud, espérant entraîner les Français à sa suite, tandis que, avec l'autre, l'ex-émir se préparait à de nouvelles tentatives. »

Pendant qu'Abd-el-Kader mettait ainsi en défaut, par cette feinte, les colonnes du lieutenant-général Bedeau et du général Marey, accourus de Medeah au secours de Djedid, ses kalifas, sur d'autres points, vidaient les silos, enlevaient les troupeaux des tribus récalcitrantes et les forçaient d'émigrer dans le Maroc. Bou-Hamedi, surtout, faisait une razzia complète dans le cercle de Tlemcen, dont il était kalifa pour Abd-el-Kader. Il avait avec lui 300 cavaliers réguliers et les goums des tribus qu'il tenait momentanément sous sa loi. Après avoir achevé de vider les silos de la contrée qui s'étend autour du Djebel, ou mont Tessala, à dix-huit lieues d'Oran, il amena une grande caravane de bêtes de somme, chameaux, ânes et mulets, conduisant le tout dans le Maroc, par le pays des Angad et le plateau d'El-gar, du côté de Seb dou. Cet enlèvement de grains et leur transport dans le Maroc, exécuté par ordre formel d'Abd-el-Kader, avait lieu sur le territoire de toutes les tribus qu'il obligeait à émigrer. Il assurait ainsi

la subsistance de cette multitude jusqu'à la récolte prochaine. Il s'occupait en même temps de faire établir les tribus émigrantes sur des terrains inoccupés ou que les Marocains lui cédaient. Pendant que les meilleurs guerriers restaient disponibles autour d'Abd-el-Kader ou de ses kalifas, pour des expéditions contre les Français, les autres devaient labourer et semer. Toutes ces tribus qu'il contraignait d'émigrer amenaient aussi avec elles leur bétail ; par cette mesure, Abd-el-Kader atteignait un double résultat, celui de pourvoir abondamment à la nourriture de tout son monde et celui d'affamer l'Algérie.

L'expédition d'Abd-el-Kader à Souaghi, quoique en dehors de la ligne frontière française et du territoire qu'on nomme le Tell, n'en était pas moins très-préjudiciable aux intérêts français. Sans compter que des tribus nombreuses et fortes en cavalerie, qui, auparavant soumises ou neutres, pouvaient rentrer sous le pouvoir de l'ex-émir ; sans compter encore la cessation des relations commerciales des Français avec leurs alliés des ksous ou villes fortifiées, El-Aghouat et Aïn-Madhy, la seule apparition d'Abd-el-Kader dans le Titteri, dont la nouvelle allait se propager au loin comme s'il approchait en personne, pouvait donner lieu à des soulèvements ou des trahisons.

En effet, vers la même époque, chez les Beni-Djaad, le général d'Arbouville faillit être victime d'une de ces trahisons où la perfidie arabe brille dans tout son jour. On y voit le secret de la trahison gardé par une tribu tout entière ; une colonne française appelée, accueillie avec des démonstrations fraternelles ; un kaïd de bonne foi ignorant lui-même le complot de ses administrés, et, tout-à-coup, ces indigènes si hospitaliers s'armant de leurs fusils cachés dans les broussailles, pour faire feu sur le camp français. Heureusement, cette perfidie fut rudement punie ; en voici, du reste, les détails :

Mahiddin, jusqu'à présent un des plus fidèles kalifats de la France, avait assuré le général d'Arbouville de la soumission des Beni-Djaad. Ce dernier partit vers la fin de novem-

bre de son bivouac de l'Oued-Kremis, et se rendit au Bordj-Kharoub. Là il trouva le cadi des Beni-Djaad, ainsi que toute la population, qui le reçut avec empressement, lui fournissant en quantité de l'orge, lui donnant des bœufs, apportant la *difa*, et venant vendre dans son camp tout ce dont on pouvait avoir besoin. Le kaïd, plus malhabile que coupable, l'assure qu'il pouvait compter sur tous les siens. Pendant un jour, tout fut tranquille. Le lendemain, dès que la tête de sa colonne se mit en mouvement et se trouva engagée dans une sortie longue et difficile, l'extrême arrière-garde, qui n'avait pas encore quitté ses positions, fut assaillie de coups de fusil que leur tiraient leurs amis de tout-à-l'heure, après avoir été chercher leurs armes, qu'ils avaient laissées dans les buissons environnants.

Engagée comme elle l'était dans des chemins d'une difficulté extrême, la tête de la colonne dut continuer sa marche et se rallier sur un plateau très-élevé, d'où elle dominait toutes les positions environnantes. L'arrière-garde ne put l'y joindre qu'après un combat très-vif. Dès que tout son monde fut réuni, le général d'Arbouville, pour punir cette perfidie, lança deux bataillons sur les villages des Beni-Djaab : ils y arrivèrent au pas de course, en passèrent au fil de l'épée tous les défenseurs, et détruisirent plus de trois cents maisons. Le lendemain, il fut attaqué par un rassemblement de plus de trois mille hommes, avec un courage et une ardeur qui firent le plus grand honneur aux assaillants ; mais, après trois heures de combat et plusieurs charges à la bayonnette, où l'ennemi perdit beaucoup des siens, la colonne française put se remettre en route, sans être autrement inquiétée.

Le premier effet de ce juste châtiment des Beni-Djaad fut d'amener la soumission de quelques douars qui, ayant pu échapper à la surveillance des Kabyles, vinrent se mettre à la discrétion du général français. D'un autre côté, le colonel Saint-Arnaud, après avoir tué sept cents personnes aux Medjaja, pris deux mille têtes de bétail, abîmé les Rebta, les Beni-Medoun, la partie montagnaise des Beni-Hidja, et razié les Hemnis, s'étaient jetés sur les populations entre Zisi-Salai, Riffa

et Tifiltites, châtiant les tribus insoumises et maintenant les chancelantes. Les autres colonnes françaises obtenaient, sur d'autres points, de semblables succès.

Abd-el-Kader, cependant, qui s'était jeté dans la province de Tittery pour y organiser l'insurrection, avait vu son projet avorté par l'énergie, la fidélité de Djedid, et l'activité des généraux Bedeau et Marey. Il s'était retiré précipitamment dans le petit désert vers le nord du Djehet-Ameur, pour gagner les chots ou lacs salés qui sont au midi de Saïda et de Sebdu. Mais, comme on l'a vu, il n'avait dirigé de ce côté qu'une partie de son monde, avec les troupeaux et le butin. Après avoir ainsi trompé les généraux français, il avait exécuté une pointe dans la province d'Orléansville, entre Teniet-el-Had et Tiaret, chez les Bou-Selimen, dans le versant sud-ouest des monts Ouarensenis. Là, quoique Bou-Maza fit la guerre pour son compte, pour le compte de l'Islam (1) bien plus que pour le sultanat d'Abd-el-Kader, quoiqu'il se fût comme adjudgé à lui-même la région de l'Ouarensenis et d'Orléansville, il seconda le mouvement de l'émir, tantôt en se joignant à lui, tantôt en suscitant quelque diversion hostile d'un autre côté. En attendant, les colonnes françaises, qui sillonnaient en tous sens l'Algérie, voyaient partout les effets du passage ou de la présence de ces ennemis singuliers, qu'elles ne pouvaient joindre nulle part.

On s'est étonné souvent de voir Abd-el-Kader, Bou-Maza ou tout autre, ou bien même une seule tribu, entraîner les généraux français à un déploiement de forces supérieures et très-disproportionnées avec celles d'un ennemi qui même refuse presque toujours le combat. Mais, pourtant, les guerres de la nature de celle-ci, les guerres d'insurrection, ont tou-

(1) Bou-Maza appartient à une secte rigide qui veut que le musulman déploie son courage et ses vertus uniquement en vue de l'islamisme. Comme il n'y a dans son fanatisme rien de temporel, les Arabes ont pour sa personne la plus grande considération. Aussi, pour exprimer son désintéressement, ils disent qu'il a vraiment le droit de s'intituler : *Coupeur de têtes de chrétiens pour l'amour de Dieu*, c'est-à-dire sans espoir de récompense ici-bas.

jours offert cette singularité généralement trop peu comprise ; qu'un actif et habile chef de partisans, à la tête de sept à huit cents cavaliers, favorisé par la nature des localités, trouvant partout des auxiliaires dans les habitants, peut tenir toute une armée en échec et occuper après lui plusieurs brigades de deux à trois mille hommes chacune, avec la chance de leur échapper toujours, pour recommencer le cours de ses soudaines entreprises, au moment et sur le point qui lui conviennent le mieux. Tout ce qu'on peut faire alors, c'est de le suivre le plus près qu'on peut, pour ne jamais lui laisser le temps d'organiser fortement la révolte dans les pays qu'il traverse, et de faire converger sur lui plusieurs colonnes, pour le forcer à déguerpir en l'inquiétant pour sa retraite par plusieurs côtés à la fois. Tel était aussi le pénible métier auquel, dans cette dernière insurrection, l'armée française s'était dévouée avec une infatigable constance.

Vers la fin de décembre 1845, Abd-el-Kader, cachant toujours ses mouvements, avait fait craindre une irruption dans la vallée du Chélif ; mais, en cela comme en tout ce qui le concernait, on n'avait jamais que des renseignements très-incertains sur son compte. Ce qui compliquait encore la situation, c'est que, la rapidité de ses mouvements ne se rattachant à aucune combinaison militaire bien déterminée, les colonnes les plus actives étaient toujours mises en défaut. On dut se borner alors à couvrir, contre ses incursions, les points les plus importants de l'intérieur.

Dans ce même mois, la saison des pluies avait commencé et rendu les opérations excessivement pénibles. Dans cette espèce de chasse continuelle, livrée, soit à Abd-el-Kader, soit aux diverses tribus révoltées, les troupes avaient horriblement souffert. Les convois et les transports étaient devenus d'une difficulté souvent impraticable. Par les fatigues excessives, le manque de fourrages pendant des courses de vingt et vingt-cinq jours, exécutées dans les montagnes par un temps affreux, on avait perdu des chevaux et des mulets de bât en assez grand nombre. Toutes les brigades avaient besoin d'un ravitaillement presque complet, et les convois n'ayant pu ar-

river à temps à leur destination, plusieurs bataillons manquaient de souliers. Quelques jours de repos dans les villes et les camps retranchés de l'intérieur étaient devenus indispensables, pour mettre la plupart des colonnes en état de reprendre le cours de leurs opérations.

Au reste, l'activité extraordinaire déployée de toutes parts pendant la fin de l'automne par l'armée d'Afrique, n'avait pas été sans résultat. Toute la province d'Alger avait été maintenue dans l'obéissance; Abd-el-Kader n'avait pas pu ou n'avait pas osé y pénétrer; les tribus du cercle d'Orléansville, soulevées par Bou-Maza, avaient été châtiées, soumises ou comprimées, et, dans la province d'Oran, la moitié la plus importante du cercle de Mascara était rentrée dans le devoir. Mais si la domination française ne courait plus le risque d'être forcée dans ses possessions, elle était encore, sur beaucoup de points, sur la défensive, harcelée par une multitude de petites révoltes et ne pouvant agir avec une rigueur non interrompue contre son principal ennemi. Cette situation, quoique sensiblement améliorée depuis le commencement des opérations, était des plus laborieuses, et il fallait encore du temps pour en sortir. Elle s'aggrava par une nouvelle assez fâcheuse qui arriva de la province de Constantine, et par un grand et déplorable désastre qui la suivit de près.

Vers la mi-novembre, la province de Constantine, ordinairement si paisible, avait été troublée à son tour. Un de ces marabouts turbulents et ambitieux, auxquels on donne improprement le titre de schérifs (1), avait soulevé une ou

(1) On attribue la qualité de schérif, on appelle même du même nom de Bou-Maza tous ces fauteurs de révoltes qui surgissent sur tant de points différents. Il serait utile d'éclaircir ce genre de mystère, et de savoir comment l'ex-émir a organisé ce service d'instigation, cette phalange occulte de provocateurs à la révolte. On pourrait alors se mieux prémunir contre eux, et l'on serait plus à même de détromper les populations sur le compte de ces inconnus qui se décorent du titre pompeux de chérif qui veut dire *sacré*.

C'est ici l'occasion de rappeler ce que l'on doit entendre par ce titre : il est l'apanage des descendants de Mahomet, lequel ne laissa pourtant qu'une fille, Fatime, mariée à Ali. Ce gendre du prophète et ses deux fils,

deux tribus dans la partie de la province qui se trouve entre Setif et le camp de Batna, sur la route de Biscara. Il venait du Hotna, région du petit désert à l'ouest de Biskara et au midi

Hassan et Hasseïn, furent massacrés tous trois par les Mohavia, dans la guerre civile qui suivit la mort de Mahomet, pour la dignité du kalife suprême.

Les historiens contestent que les fils d'Ali aient laissé des enfants, Toutefois, on vit surgir plus tard une dynastie de Fatimites, sortie de Segelmessa, dans le Tafilet, au Maroc, et fondée par Ohéid, qui se prétendait arrière-petit-fils d'Ali, et qui renversa celle des Aglalites. Aux Fatimites succédèrent d'autres dynasties arabes, et à celles-ci deux dynasties kabyles, les Almoravides et les Almoades. Au *xvii^e* siècle, après de nombreuses révolutions, une nouvelle dynastie de schérifs, prétendus Fatimites, sortit encore du Tafilet, et c'est celle qui règne aujourd'hui sur le Maroc.

La filiation du kalife Ohéid étant contestée par l'histoire, il en résulte que la postérité de Mahomet, par Fatime, s'est trouvée éteinte avec les deux fils d'Ali, et qu'il n'existe réellement pas de descendants du prophète. Cependant on voit dans tout l'Orient un certain nombre de familles qui prennent ce titre, et qui jouissent du privilège de se distinguer des autres musulmans par un turban vert. Voici sur quoi ils se fondent pour se dire les parents de Mahomet : Mahomet, ainsi que sa première femme Kadidjé, appartenait à la tribu des Koraischites, les plus distingués de La Mecque. Or, à la mort du prophète, tous les individus de sa tribu eurent le droit de s'intituler ses parents, puisque une tribu arabe, dans son origine, est censée avoir pour souche une seule et même famille. Le même titre fut pris encore par tous les parents des autres femmes et des concubines du prophète.

Mais le nombre des véritables schérifs est singulièrement diminué depuis douze siècles, et la plupart des hommes qui portent le turban vert n'y ont aucun droit. C'est, d'ailleurs, en Arabie qu'ils sont encore le plus nombreux. On en voit aussi encore un certain nombre à Constantinople, à Damas, au Caire; il y en a au Tafilet, fort peu dans le reste du Maroc, et presque point ou même aucun en Algérie. Nous sommes donc très-portés à croire qu'Abd-el-Kader fait usurper par d'obscurs marabouts ou par des aventuriers ambitieux et résolus ce titre sacré de schérif, pour en imposer à nos Arabes et à nos Kabyles de l'Algérie. Ces peuplades ignorantes, se figurant avoir affaire à un descendant du prophète, se précipitent à sa voix dans les funestes chances d'une guerre qui les ruine et les décime cruellement. Il serait donc urgent de travailler par tous les moyens à démasquer un imposteur auprès des tribus.

(*Débats*, 4 déc.)

des montagnes des Ouled-Sultan. La première tribu qui se présentait sur la route, celle des Ouled-Deradji, l'avait suivi tout aussitôt : il était parvenu ensuite à entraîner plusieurs fractions des Ouled-Sultan; mais, heureusement, la population de Belezma n'avait pas suivi le mouvement. Ce prétendu schérif avait signalé son apparition au milieu de ces populations, par un hardi coup de main exécuté contre Si-Mocktasben-Deikha, kaïd des Ouled-Ali-ben-Sahor et des Ouled-Sallam. Après cette razzia, il s'était dirigé chez les Beni-Jefren, et était allé prier dans la mosquée de Mégaouc, qui passe pour posséder le tombeau des Sept-Dormants.

Dès que cette nouvelle fut connue du commandant de la province, il prescrivit immédiatement les mesures les plus énergiques, et, en attendant qu'on pût organiser une colonne mobile, on lança la cavalerie arabe à la poursuite du schérif. Le kaïd des Ouled-Abdelnous se mit en route avec un goum de plus de cinq cents chevaux.

Quoiqu'on ne connût pas le nombre des cavaliers dont le nouveau schérif était suivi, ni à quelle tribu il appartenait, on pouvait croire que la venue de ce rebelle était préparée de longue main, et qu'il avait frappé d'abord Si-Mokhton, fils d'un marabout célèbre, pour intimider les tribus récemment soumises à la France. En effet, Megaour est un village bâti aux pieds du massif des montagnes des Ouled-Sultan; au nord sont situés les Ouled-Sellam, tribu turbulente et difficile à administrer; à l'ouest, les Ouled-Ali-ben-Sahor, qui avaient été frappés dans la personne de leur kaïd, et qui avaient trop peu de cavalerie pour songer à le venger; au sud sont les Ouled-Deradj, qui s'étaient récemment révoltés contre leur kaïd, et avaient soutenu un engagement contre les spahis; enfin, à l'est sont les Ouled-Sultan, tribu fière et toujours disposée à secouer le joug.

Megaour commande une des routes qui conduisent du Tell dans le Sahara. Quinze à seize lieues le séparent de Batna, dans la direction de l'est. Sétif est à vingt-deux lieues au nord; Biskara se trouve au sud, à près d'une distance de vingt-cinq lieues. C'étaient les trois points les plus rappro-

chés où les Français eussent des troupes en permanence. Les Ouled-Ali-ben-Sahor et les Ouled-Sultan habitent la chaîne de montagnes qui sépare le Tell du Sahara. Leur pays est difficile; mais les colonnes françaises l'avaient déjà fouillé dans tous les sens en 1844.

Tel est le pays que le schérif avait choisi pour le théâtre d'une insurrection. S'il avait pu pénétrer plus avant dans la contrée, et grossir le faible goum qu'il avait amené, il est probable que le fanatisme et l'esprit belliqueux se seraient exaltés chez quelques montagnards; mais on ne lui en laissa pas le temps, et, chose remarquable, ce furent les chefs arabes qui se portèrent contre ce schérif, dès la première nouvelle de son apparition, avant qu'aucune colonne française se fût mise en marche. Touami, kaïd des Abd-el-Noua qui cultivent la grande plaine entre les montagnes du sud et la route de Constantine à Sétif; Ouled-el-Bey, kaïd des Bou-Aoum, dans le Belezma; Bou-Djenam, kaïd de la même région, déployèrent le plus de zèle et d'ardeur. Ces chefs et leurs cavaliers se portèrent avec tant de célérité sur le chemin de Megaous, que le schérif, effrayé de leur approche et de l'isolement où le laissaient les populations, s'enfuit dans le désert. Le colonel Herbillon, qui était sorti en même temps de Batna avec une petite colonne, trouva les tribus soumises parfaitement paisibles, occupées à récolter leurs olives et leurs figues. Les tribus insoumises refirent leur soumission.

Cependant, les nomades du petit désert étant toujours disposés à faire des incursions dans le Tell, et à suivre ces chefs de partisans qui prennent maintenant partout le titre de schérifs pour exécuter des razzias contre les kaïds investis par l'autorité française, on avait tout lieu de craindre que ces tentatives d'insurrection ne fussent renouvelées d'un moment à l'autre. Une fois arrivés sur le territoire français avec leur escorte, ces schérifs établissent de nouveaux kaïds, se font suivre par les contingents des tribus qu'ils traversent, et peuvent se former ainsi un goum considérable. Il était urgent de prévenir le retour de toute nouvelle tentative de révolte.

A cet effet, le colonel Herbillon, commandant le cercle de

Batna, était parti de ce point avec deux bataillons du 61^e. S'étant porté au milieu des Ouled-Sultan, sa présence suffit pour maintenir les tribus dans le respect. Il fit arrêter les principaux meneurs des désordres, et les envoya à Batna. Les Ouled-Salem, voisins des Sultan, ne voulant plus reconnaître la voix du kaïd qui leur avait été imposé par l'autorité française, s'étaient retirés dans leurs montagnes les moins accessibles, croyant être à l'abri de toute poursuite. Le colonel Herbillon se contenta de faire piller leur douar par les goums des tribus soumises, jusqu'à l'arrivée du général Levasseur, commandant la province de Constantine en l'absence du général Bedeau.

Le 13 décembre, le général Levasseur, venant de Constantine à la tête d'une colonne de 1,200 hommes, composée du 3^e bataillon d'Afrique, de deux bataillons du 43^e de ligne, trois escadrons de chasseurs et spahis, fit sa jonction avec la colonne du colonel Herbillon ; il fut rejoint en même temps par un bataillon d'élite venant de Sétif, et composé en partie de tirailleurs indigènes de Constantine, et partie de compagnies de grenadiers et voltigeurs des 2^e et 31^e de ligne. Toutes ces troupes réunies composaient un effectif d'environ 2,500 hommes qui furent organisés en deux régiments de marche, le premier sous les ordres du colonel Herbillon, le deuxième sous ceux du colonel Cornille du 43^e ; le colonel de spahis Bouscarins commandait la cavalerie.

Le 16 décembre, toutes les troupes sans sacs, à l'exception de quelques compagnies qui restèrent à la garde des bagages, furent lancées à la poursuite des Ouled-Salem, qu'elles atteignirent à midi. A deux heures, les troupeaux et les bagages étaient entre leurs mains ; les Arabes, après avoir perdu une centaine d'hommes, s'étaient réfugiés sur les crêtes, laissant une partie de leurs femmes et de leurs enfants. Le succès était complet et le châtiment sévère. On rentra au bivouac sans avoir éprouvé aucune perte : le lendemain, on renvoya femmes et enfants.

On se dirigea de là sur le Boutaleb, à l'entrée de la plaine de l'Oued-Na, afin de châtier la population des Ouled-Tcheune,

qui s'était soulevée à la voix de son schérif Si-Saad. On tua quelques révoltés, on pilla les villages, on vida les silos. Les Arabes, après quelque résistance, s'étaient postés sur quelques crêtes des montagnes, en avant du seul village qui restait encore debout, celui-là même qu'habitait le schérif Si-Saad. Le 1^{er} janvier, les bataillons sans sacs furent lancés en avant des villages brûlés, les positions occupées par les Kabyles enlevées à la baïonnette, et le village de Si-Saad rasé de fond en comble : on ne laissa debout aucun arbre fruitier ; la ruine des Ouled-Tcheune fut complète.

La mission de la colonne se trouvait dès lors terminée par cette dernière journée, qui était la première de 1846. Jusque là, les pertes des Français s'étaient bornées à quelques blessés et nul ne prévoyait les malheurs qui devaient les accabler deux jours après. Comme en Russie, les éléments allaient être leurs plus grands ennemis.

Voici le récit de ce lamentable désastre. Les Ouled-Si-Moussa, montagnards dépendant du Kaïd des Rhigas du sud, avaient donné asyle aux partisans du schérif Si-Saad. Le général Levasseur voulut terminer cette courte campagne, en leur infligeant un châtement mérité. Le 2 janvier, la colonne française aborda la montagne des Ouled-Si-Moussa. Le temps qui, jusque là, avait été très-favorable, devint tout-à-coup menaçant. Un vent violent et très-froid s'éleva, et, vers la pointe du jour, il commença à tomber un peu de neige. Ces symptômes n'étaient cependant pas alarmants au point de faire suspendre le mouvement en avant : on poursuivit la marche. Les Arabes qui servaient de guides promettaient de conduire la colonne française dans une vallée abritée peu éloignée, et où les troupes, à couvert du vent, trouveraient du bois en abondance pour se réchauffer. Mais, au lieu d'arriver à un bivouac tel qu'on l'avait annoncé, la colonne s'arrêta dans le fond d'une vallée aride et totalement dépourvue de bois. Le camp fut établi à Aïn-Hellat.

Alors commença une série de souffrances et de tortures. Le ciel d'Afrique ordinairement si lumineux et si tiède, se voila plus que jamais d'une teinte sombre et grise : de froides

vapeurs enveloppèrent la colonne française. Durant toute la nuit du 2 au 3 mai, la neige tomba par flocons, et recouvrit presque entièrement les petites tentes de la troupe. Malgré l'intensité du froid et la privation de nourriture, le moral des soldats resta cependant encore énergique. Mais, le 3 au matin, le froid devint excessif : un vent glacial, s'étant levé, poussait la neige sous les pieds et le visage des soldats. Le général Levasseur, renonçant à marcher contre les Ouled-Si-Moussa, donna le signal de la retraite.

Mais alors, déjà la terre avait disparu aux regards : quelques buissons, seuls, chargés de frimats s'en détachaient. Le soldat marchait au hasard, sans routes frayées, s'engouffrant souvent dans des profondeurs que la neige dérobaît sous les pas.

Pour surcroît de malheur, au lieu de couper court pour arriver à la plaine dont un faible intervalle séparait les troupes françaises ; on s'engagea dans un affreux défilé dont le passage ne dura pas moins de six heures. Pendant ce temps l'arrière-garde s'égara. Pour éviter la perte des mulets, qui s'abattaient à chaque pas ou roulaient dans les précipices, on se hâta de jeter les charges et de continuer la route. Dans cette journée tous les bagages de la colonne furent perdus, quinze jours de vivres abandonnés.

Le défilé franchi, le général, voyant qu'aucun ennemi ne s'était montré, pensa qu'il y aurait avantage à prendre les devants avec la cavalerie pour reconnaître le gîte du soir. Mais, là encore, de perfides renseignements promirent que l'infanterie arriverait avant la nuit dans la smala du sheick des Rhigas, et, après de vaines et pénibles recherches, on ne trouva que quelques tentes appartenant à la tribu des Ouled-Metaa. La nuit était venue : toutes les tentes de la colonne avaient été abandonnées sur le bivouac d'Aïn-Hellat ou dans le défilé, et la majeure partie des hommes dut subir, sans abri, un froid atroce. Le ciel se montrait de plus en plus terrible ; l'air était chargé de molécules glacées. Les hommes tombaient d'inanition et de froid ; depuis la veille, ils n'avaient pu prendre de nourriture, et le convoi des vivres avait été abandonné, perdu. La désolation était dans tous les cœurs,

le désordre au comble. Trois ou quatre cents hommes, officiers ou soldats, cherchaient, sans distinction de rang, une espèce d'abri dans les dix ou douze tentes des Ouled-Metaa, les seules dont on pût disposer ; plusieurs furent étouffés par leurs camarades. Ceux qui ne purent y trouver place bivouaquèrent en plein air, obligés, pour ne pas geler sur place, de piétiner toute la nuit sans pouvoir cependant parvenir à se réchauffer, et entendant les cris, les gémissements, les lamentations, les imprécations mêmes des malheureux qui mouraient à chaque instant.

Le 4, on se remit en marche ; ce tableau, déjà si lugubre, se rembrunit encore. Ceux des soldats jusque là les plus persévérants se rebutèrent. Tantôt la neige s'ouvrait sous leurs pieds, d'autres fois sa surface miroitée ne leur offrant aucun appui, ils glissaient à chaque pas, marchaient de chute en chute comme si ce sol eût refusé de les porter. L'absence des ennemis contribua encore à abattre leur courage. Dans une lutte contre des hommes ils se seraient roidis peut-être contre tous les dangers ; dans cette lutte contre les éléments, ils ne savaient que se désespérer et mourir. En effet, rien ne rappelant l'importance de l'ordre et de la discipline, chacun ne songeait qu'à s'éloigner au plus vite des ces champs maudits. La colonne, fractionnée d'abord en huit ou dix fragments, se subdivisa encore, s'éparpilla, et on ne rencontra plus que des groupes de quinze, vingt et même de huit ou dix hommes. Tout soldat qui s'arrête, tout muletier qui prend le temps d'assujétir la charge de son mulet, tout officier qui reste quelques minutes à encourager un homme engourdi que le froid empêche de marcher, sont distancés, abandonnés. La nuit survient, et avec elle le complément de ce grand désastre. Depuis près de vingt heures, les soldats n'avaient pas pris de nourriture. Si l'un d'entre eux s'arrêtait épuisé d'inanition, l'hiver, appesantissant sur lui sa main de glace, se saisissait de cette proie. On les voyait essayer de se relever, engourdis déjà, sans voix, plongés dans une espèce de stupeur, faire machinalement quelques pas en avant ; tout-à-coup ils chancelaient comme dans un état d'ivresse ; de pro-

ALGÉRIE.

fonds soupirs s'échappaient de leur poitrine; de véritables larmes de sang sortaient de leurs yeux; leur regard consterné, fixe, hagard, se portait indistinctement ou sur le ciel, ou sur la terre, ou sur leurs camarades qui passaient, comme un reproche à cette nature barbare qui les torturait. Tout-à-coup ils s'affaissaient sur leurs genoux, puis sur leurs mains; leur tête vaguait un instant à droite et à gauche; leur bouche béante laissait échapper quelques sons agonisants, et leurs souffrances avaient cessé. Un sang livide qui rougissait la neige en annonçait le terme.

Ceux moins heureux qui résistèrent à cette horrible souffrance, errant à l'aventure dans un pays inconnu, cherchaient en vain un signe qui leur indiquât la direction de la marche, et n'en trouvaient d'autre que les cadavres de leurs camarades: les leurs, jalonnant la route à leur tour, servaient ensuite d'indication à ceux qui, sans être morts, n'avaient été que distancés.

Lorsque la cavalerie, qui avait pris les devants, arriva à Setif, et apprit aux habitants les tristes événements qui se passaient dans la plaine, chacun d'eux s'empressa aussitôt, ainsi que toutes les troupes de la garnison, de voler au secours des infortunés soldats qui arrivaient mourants. Les habitants mirent toutes leurs voitures et bêtes de somme en route pour aller chercher ceux qui étaient restés en arrière, et à chaque instant, on vit passer de malheureux soldats, sans chaussure, couverts de neige, exténués de faim et de fatigues; et ceux-là n'étaient pas les plus malheureux, ils étaient sauvés: mais leurs camarades étaient restés derrière: c'était encore une ou plusieurs nuits à passer dehors: des cavaliers se dirigèrent de tous côtés, et conduisirent dans les tentes des Arabes les malheureux qui n'avaient pu atteindre Setif.

A la date du 8 janvier, un tiers de l'infanterie environ, 800 hommes n'avaient pas rallié Setif. D'affreux, d'irréparables malheurs avaient été la suite de cette expédition funeste.

Tel fut le triste résultat de ce froid excessif, de cette tempête de neige, qu'on ne croyait pas avoir à craindre sous le 36^e degré de latitude. Sur les hauteurs, la neige formait une

couche de deux mètres ; dans les bas-fonds, de quatre. De mémoire d'homme, aucun indigène ne se rappelait avoir vu pareille chose. On avait cependant entendu souvent parler aux Arabes de semblables tempêtes de neige, qui avaient englouti des caravanes du Djerid. On taxait ces récits d'exagération orientale ; mais l'ouragan de la nuit du 2 au 3 janvier, dans les défilés du Bou-Taleb, ne démontre que trop la possibilité de pareilles catastrophes et le danger de s'engager, en hiver, dans les hautes montagnes de l'Algérie.

A une autre époque déjà, un bey de Constantine, dans la même saison et à peu près dans la même circonstance, avait eu affaire aux mêmes tribus, et le même sort avait atteint ses troupes.



CHAPITRE XIX.

Combat de Temda. — Incursion d'Abd-el-Kader dans la province de Tittery et chez les Kabyles du Jurjura. — Brillant coup de main du général Gentil. — Combat de Borgi-el-Bokna. — Abd-el-Kader sort de la Kabylie. — Brillante affaire du colonel Camou. — Rencontre de Gouija. — Surprise du camp d'Abd-el-Kader. — Rentrée du maréchal Bugeaud à Alger. — Retour d'Abd-el-Kader dans la Kabylie. — Rentrée en campagne du maréchal Bugeaud. — Soumission des tribus. — Fuite d'Abd-el-Kader vers l'ouest. — Arrêté contre les tribus émigrées. — Appréciation de cette campagne d'hiver. — Effectif de l'armée française en Algérie. — Deïra d'Abd-el-Kader. — Effet de l'ambassade marocaine sur les tribus arabes. — Sid-Abd-el-Kader-Achache. — Expédition du général Cavaignac sur la Moulouïa. — Derniers hommages rendus aux restes de la colonne du colonel Montagnac, à Sidi-Brahim. — Les Ouled-el-Narh et Sid-el-Fedel. — Lettre de Sid-el-Fedel au général Cavaignac. — État de la deïra d'Abd-el-Kader après l'expédition, sur la Moulouïa, du général Cavaignac. — Prisonniers français dans la deïra; tristes détails à leur sujet; leur massacre. — Massacre d'un convoi de malades français dans la province de Constantine. — Vengeance éclatante qu'en tire le général Randon. — Situation de l'Algérie au 1^{er} juillet 1846.

Le désastre de la colonne du général Levasseur, au sud de Setif, servit un moment à Abd-el-Kader pour relever le courage de ses partisans. Mais alors, déjà traqué de toutes parts avec une incessante opiniâtreté par le général Jusuf, le lieutenant-général Lamoricière et le maréchal Bugeaud lui-même, il n'avait le temps de planter ses tentes nulle part, et moins encore d'y organiser des moyens offensifs ou défensifs.

ALGÉRIE.

Jusque alors, et à part la ruine de quelques tribus, c'était le seul résultat que les colonnes françaises avaient obtenu pour prix de fatigues et de peines inouïes. Mais, vers la fin de décembre (le 23), le maréchal Bugeaud, qui, depuis plusieurs jours, manœuvrait au nord-est de Tiaret, dans le double but d'atteindre l'ex-émir et de couvrir le pays contre ses incursions, apprit d'une manière certaine qu'il venait de camper à une journée de marche. Il détacha le soir même le général Jusuf avec la cavalerie de la colonne, avec ordre de chercher l'émir et de l'atteindre pour le combattre. Le maréchal, de son côté, se portait avec l'infanterie vers une gorge où l'on pouvait supposer qu'Abd-el-Kader se dirigerait, en cas de déroute.

Arrivé dans la vallée de l'Oued-Temda, un des torrents qui, au nord de Tiaret, forment l'Oued-Riou, l'un des affluents du Chélif, le général Jusuf rencontra deux traces : à droite, celle des bagages, à gauche, celle d'une nombreuse cavalerie. Il préféra prendre la première, pour forcer l'ex-émir à venir défendre sa suite et son convoi. Pour dérober sa marche aux éclaireurs d'Abd-el-Kader et aux douars arabes de la contrée, il fut obligé de prendre un long circuit, et sa cavalerie se trouva tellement harrassée par une marche de nuit et sous une pluie battante, que plusieurs chevaux moururent de fatigue, au moment où l'on atteignit la queue des bagages. Les Français en avaient déjà pris une partie, lorsque, sur le flanc gauche, Abd-el-Kader parut avec 7 à 800 cavaliers en fort bon ordre. La colonne du général Jusuf n'était que de 450 sabres. Elle forma ses escadrons, fit face à gauche et marcha aux Arabes, qui s'avançaient toujours avec une grande résolution.

A cinquante pas de distance, la cavalerie arabe fit une décharge meurtrière ; la cavalerie française se précipita sur elle à fond de train, et la mêlée devint générale. Comprenant toute la valeur politique de ce combat, les cavaliers arabes, tous hommes d'élite ayant suivi Abd-el-Kader dans sa mauvaise fortune, firent une vigoureuse résistance. Mais, forcés de céder devant la solidité des chasseurs, spahis et gendarmes

français, ils se retirèrent en désordre, sur une colline voisine, où Abd-el-Kader rallia sa troupe autour de son drapeau blanc. Il y fut bientôt attaqué de nouveau. Une résistance, tout aussi opiniâtre que la première, eut les mêmes résultats. Abd-el-Kader, qui payait de sa personne, eut, dans cette seconde charge, son cheval tué sous lui : des cavaliers arabes, s'empressant autour de lui, le remontèrent aussitôt. Il prit alors une troisième position, d'où il fut débusqué avec la même intrépidité. Voyant l'inutilité d'une plus grande résistance, il quitta le champ de bataille, se mit en pleine retraite et prit la direction de la Mina, à l'ouest de Tagdempt, abandonnant quelques morts et quelques bagages. L'état de fatigue où se trouvaient les chevaux de la cavalerie française en présence d'une cavalerie toute fraîche, ne permit pas d'obtenir un de ces résultats brillants qui ont souvent signalé les chasseurs et spahis. Mais le combat de Temda n'en prouva pas moins leur supériorité sur la meilleure cavalerie arabe. La retraite de l'ex-émir, malgré les chances favorables que lui présentaient le nombre presque double et le bon état de ses chevaux, est un nouveau fait concluant à ajouter à tous les précédents de ce genre.

Ce succès, cependant, n'était pas de nature à empêcher Abd-el-Kader d'entraver énergiquement l'œuvre pénible et sans cesse renaissante des nombreuses colonnes françaises. Par la rapidité de ses mouvements et la soudaineté de ses coups, l'ex-émir semblait se jouer des meilleures combinaisons stratégiques, ranimant, comme toujours, chez les Arabes, le fanatisme prêt à se courber devant la force, instituant des kalifats pour organiser, contre les Français, la guerre, et enfin épouvantant, par des exécutions et par des razzias impitoyables, les tribus qui n'avaient pas encore pris part à la révolte.

Deux fois déjà, il avait pu pénétrer dans l'intérieur du pays cultivé ; quoique fuyant toujours devant les colonnes françaises, il avait pu le parcourir sans obstacle. Une troisième fois, sortant du désert par une retraite feinte, il était venu menacer la province de Tittery, qui confine à celle d'Alg

Le désastre de la colonne de Constantine avait puissamment influé sur cette nouvelle entreprise de l'ex-émir. La mise hors de combat d'une colonne qui avait fait des pertes énormes, et qui comptait la moitié de ses hommes dans les hôpitaux, avait forcé de dégarnir Medeah, et Abd-el-Kader avait jugé le moment favorable pour menacer les Français dans le centre de leurs possessions.

Toutes ces tentatives contre l'intérieur avaient évidemment pour but de pénétrer, en arrière de Milianah ou de Medeah, jusque dans la province d'Alger, d'y exécuter une invasion soudaine et rapide, non pas sans doute avec l'espoir de s'y maintenir, mais en vue du grand effet moral qu'un pareil événement produirait en France et dans toute l'Algérie. Il avait échoué du côté d'Orléansville. Successivement chassé de l'Ouarensenis par les colonnes du gouverneur général et par celle du lieutenant-général Lamoricière, il s'était retiré chez les Harras-Gharrabas, y avait formé un rassemblement de cavaliers appartenant aux tribus du sud et s'était dirigé vers l'est avec plus de chances de succès. Toutes les colonnes se mirent en mouvement pour parer aux éventualités de la présence de cet infatigable ennemi dans ces parages.

Abd-el-Kader, cependant, ne continua pas sa route vers l'est. Après être arrivé près de Bouçada, ville de l'aghalik des Ouled-Nails, craignant de trouver une vive résistance de la part des tribus du kalifa Si-Mokrani, fidèle allié de la France, il remonta rapidement par le nord-ouest ; puis, tournant le Djebel-Dira, il traversa la plaine d'Hamza, et se porta sur le versant occidental du Jurjura, chez les Flittas, tribus kabyles du cercle de Dellys, à trente lieues seulement d'Alger. Son but était de franchir l'Isser où l'avait précédé son kalifa Ben-Salem, et d'exécuter une subite incursion dans la Metidja, par le Krekena et le Beni-Moussa.

Le voisinage d'Abd-el-Kader chez les Kabyles du Jurjura jeta l'alarme dans la province d'Alger. On craignit un moment de voir se renouveler ces grands désastres qui avaient signalé les premières années de l'occupation française. On parla de mobiliser les bataillons de la milice : on mit en ré-

quisition tous les mulets et les chevaux de bât pour porter des vivres aux colonnes d'opérations qui se rapprochaient à marches forcées, et on prit toutes les mesures nécessaires, pour paralyser cette tentative audacieuse de l'ex-émir.

Ce qui s'était passé jusqu'alors justifiait assez toutes ces craintes. Tout récemment encore, pendant la course d'Abd-el-Kader dans la direction de l'est, les colonnes du maréchal-gouverneur, du général Bedeau, du général Marey et du général d'Arbouville, s'étaient portées, toutes les quatre, sur différents points, à la limite du désert, pour fermer à l'ex-émir les principaux passages de l'intérieur, où il avait cependant pénétré sans obstacle. Cet événement, et tous les autres du même genre, qui avaient signalé le cours de cette pénible campagne d'hiver, démontraient assez que les meilleures combinaisons et la plus rude activité ne pouvaient empêcher cet insaisissable ennemi de passer partout et de harceler les Français, à l'improviste, sur tous les points à la fois. C'en était assez pour motiver les alarmes que faisait naître son voisinage.

Heureusement un hardi coup de main du général Gentil rendit la sécurité aux colons de la province d'Alger.

Voici dans quelles circonstances il eut lieu. Pendant qu'Abd-el-Kader était au Djebel-Sahari, chez les Ouled-Naïls, il y fut visité par l'ex-kalifa Ben-Salem qui lui amenait plusieurs chefs dissidents venant protester avec lui de leur dévouement. Tous lui peignirent l'envahissement de la Metidja comme très-facile par la partie orientale et lui garantirent le succès le plus complet, si, confiant dans leur parole, il voulait les suivre. Ben-Salem lui ayant fait observer que les Français n'avaient pas dans l'est de point occupé d'une manière permanente, et l'ayant assuré que la colonne du général Gentil qui se trouvait sur le Corso n'était qu'un composé de malades et de convalescents incapables de rien tenter de sérieux, Abd-el-Kader se décida à tenter l'entreprise. Il se mit en marche avec une nombreuse cavalerie composée de ses réguliers des Ouled-Dris, Adaoura, Arihs du Plamza, monta par les Ouled-el-Azig, gagna Bordj-el-Boghni, descendit

entre les Flissas et les Beni-Kelfoun , et vint sortir dans la plaine des Issers à Tamdighet où il fut rallié par Bel-Kassem-ou-Kassi à la tête des Amraoua, et par un certain nombre de chefs kabyles montés.

Sans perdre de temps, il lança sa cavalerie dans toutes les directions , repoussa les postes kabyles qui observaient la montagne , et arriva en même temps qu'eux sur les douars et les villages des Issers , qu'il trouva disséminés sur une très-grande étendue de terrain : le pillage et la dévastation commencèrent aussitôt, les Issers se défendant et Abd-el-Kader gagnant toujours du terrain.

Vers le milieu du jour les cavaliers envoyés en toute hâte par les chefs de cette tribu au général Gentil campé sur l'Oued-Corso l'instruisirent de ce qui se passait. Ils étaient sous une impression d'effroi telle , et ils représentaient l'ennemi avec tant d'exagération, qu'on ne put ajouter sérieusement foi qu'à une partie de leur rapport. Toutefois le général Gentil partit, sans balancer, avec deux bataillons , un escadron de cavalerie et deux obusiers de montagne , pour se porter en avant du col de Beni-Aïcha ; protéger les populations et rallier un bataillon du 58^e, commandé par le colonel Blangini et qui revenait de Dellys en suivant le bord de la mer.

Après avoir marché toute la nuit, et ayant opéré sa jonction avec ce bataillon à Maouïa, il apprit que l'ennemi, harrassé de fatigue après sa longue course, campait le soir même à Cherrag-el-Tehoul (*déchirement des tambours*), sur les pentes nord des Flissas, dans la fraction des Beni-Mokla, lieu célèbre chez les Kabyles par la défaite d'une armée turque. On lui dit encore que les montagnards, attirés par l'espoir du butin, commençaient à le rejoindre, ce qui faisait présager de nouveaux malheurs pour le lendemain. Bien convaincu alors de la nécessité de frapper un coup décisif, tant pour dissiper ce rassemblement qui ne pouvait que s'accroître, que pour remonter le moral de nos tribus encore fidèles, mais pourtant chancelantes , le général Gentil, prit la belle résolution de partir la nuit même, pour tomber sur le camp ennemi à la pointe du jour.

Guidé par un Arabe, il quitta son bivouac à minuit, et se mit en mouvement avec deux bataillons seulement, une pièce de montagne et son escadron de cavalerie. Il laissa le restant de ses troupes à la garde du col de Ben-Aïcha. Cette nuit fut pleine d'émotions, toutes difficiles à rendre ; un de ces chiens qui suivent toujours les colonnes pouvait aboyer, un cheval hennir, donner ainsi l'éveil aux postes ennemis, qu'on prenait tant de peine à éviter : l'opération se trouvait ainsi manquée. Heureusement rien de tout cela n'eut lieu ; le plus grand silence fut observé, comme si, dans ce moment décisif, chacun en eût compris l'importance. A cinq heures du matin, la colonne arriva sans avoir été découverte en face du camp d'Abd-el-Kader. Les feux du bivouac se rallumaient de toutes parts : le muezzin appelait les Arabes à la prière, et, à l'agitation, qui régnait partout on se crut dénoncé. Les compagnies d'avant-garde, commandées par le chef de bataillon Neigre, enlevées par un vigoureux élan, avaient dans un instant envahi le camp, tombant à la baïonnette sur les Arabes, dont on ne peut décrire le trouble et l'effroi. Le corps de la colonne, l'escadron de cavalerie les suivit de près, sabrant tout ce qui se présentait. Surpris à leur réveil, les Arabes se dispersèrent de tous côtés, laissant au pouvoir des Français, outre leurs bagages, une grande partie du butin qu'ils avaient fait la veille.

Après cet échec qui arrêta l'exécution de ses projets, Abd-el-Kader s'était retiré entre les Maâthas et les Flissas, cherchant à soulever les populations kabyles. Mais peu se rendirent à son appel ; celles de la rive droite de l'Oued-Sebaou refusèrent généralement de l'écouter ; les Beni-Rathem de la rive gauche imitèrent leur exemple ; les autres étaient chancelantes, et la présence du maréchal Bugeaud, qu'elles apprirent alors être sur l'Isser supérieur, ne fit qu'augmenter leur hésitation. Dans cette affaire, quelques chefs indigènes suivirent les Français avec fidélité et se battirent avec acharnement. De ce nombre fut le caïd Ben-Guennaa de la tribu des Issers, qui, ayant eu, dans cette journée, deux enfants tués, répondit au général Gentil qui lui en témoignait son

chagrin, ses paroles remarquables : « J'ai donné ma parole « aux Français; je les servirai tant qu'il me restera un souffle « de vie : quant à mes enfants, Dieu en prendra soin, et je « me figurerai que mes femmes n'ont jamais accouché. »

Indépendamment des résultats matériels qui furent très-importants, ce coup de main du général Gentil contribua puissamment à calmer les alarmes que le voisinage d'Abd-el-Kader avait fait naître dans la province d'Alger. Les grands mouvements de troupes qui eurent lieu à cette époque, les dispositions vigoureuses qui furent prises, soit pour attaquer Abd-el-Kader, soit pour couvrir la région centrale d'Alger, les châtimens exemplaires qui furent infligés aux tribus hostiles, tout acheva de convaincre les plus timorés que les difficultés commençaient à se résoudre, ou, du moins, à n'avoir plus rien d'inquiétant.

Quelques jours après, vers la mi-février, Abd-el-Kader eut une alerte plus vive encore. Le maréchal Bugeaud, arrivant en toute hâte à sa suite, dans les contrées où il avait pénétré, châtiait rudement les tribus ennemies, les Flissas, les Beni-Kalfoun, les Mezzala, et couvrait contre toute incursion, les tribus paisibles de l'Oued-Shebaou et des environs de Dellys.

Sur la foi de Ben-Salem, la plupart de ces montagnards avaient cru qu'Abd-el-Kader arrivait chez eux avec des forces considérables, qu'il allait se mettre à la tête de tous leurs contingents, les mener au combat, leur faire prendre et piller la ville nouvelle de Dellys, les conduire enfin dans la riche plaine d'Alger, pour la ravager, comme en 1839. Au lieu de tout cela, ils voyaient la colonne française pénétrer dans leurs montagnes, s'emparer de leurs villages, pourchasser les populations jusque sur les sommets couverts de neige, et Abd-el-Kader se tenir immobile, comme s'il n'était venu que pour les exhorter à la guerre sans y prendre part lui-même. Les Kabyles, enfin lassés et mécontents, avaient demandé à grands cris à être menés contre les Français, et l'ex-émir se vit forcé de prendre un parti. Son plan n'étant pas de se battre, pour ne pas compromettre sa cause par un trop grand

échec ; il eut recours à un singulier stratagème pour se tirer de cette fausse position.

Le 19 février au matin, ayant fait réunir, au nombre de plusieurs milliers, les fantassins kabyles sous les ordres de Ben-Salem, il leur donna pour mission d'attaquer un corps de 2,500 Français campés à Borni-el-Bokna, sous les ordres du maréchal Bugeaud. Les Kabyles devaient attaquer par la montagne, tandis que lui, avec sa cavalerie, devait faire un détour pour les attaquer par la vallée et tomber sur les bagages pendant le combat. Crédules comme toujours, ces montagnards entamèrent de loin la fusillade ; mais Abd-el-Kader, au lieu de prendre le circuit qui devait le conduire vers le camp français, s'engageait dans un défilé qui, passant par le sud-est de la montagne des Ouled-Azis, descend de là dans la plaine de Hamza, au sud du Jurjura.

Au moyen de lunettes de campagne, le maréchal Bugeaud put apercevoir de très-loin ce mouvement ; il vit distinctement la cavalerie arabe défilier par les crêtes au-dessous des neiges, et sur les flancs de la grande chaîne qui s'élève en cet endroit à une hauteur de 1,200 toises. Abd-el-Kader était trop bien pour être joint ou coupé : des sentiers presque impraticables rendaient cette opération d'une difficulté presque insurmontable. Le maréchal fit payer aux Kabyles les frais de la journée. Débusqués de leurs positions, 3 ou 4,000 d'entre eux furent rejetés dans un profond ravin, et, pendant toute leur fuite, exposés au feu nourri d'un bataillon.

Ces Kabyles, qu'Abd-el-Kader était parvenu à entraîner, étaient décidés à entreprendre, sous sa conduite, une guerre sérieuse, la guerre sainte pour l'expulsion définitive des chrétiens, et ils voulaient qu'il promît de vaincre ou de mourir au milieu d'eux ; mais Abd-el-Kader, qui avait de plus justes idées sur la force des Français, et qui se sentait hors d'état d'attendre leur attaque sans être infailliblement battu, laissait battre les tribus, évitant de se faire battre en personne pour conserver son prestige. Dans cette dernière circonstance, le mécontentement des Kabyles était devenu menaçant ; à l'approche de la colonne du maréchal qui avait

frappé de terribles coups sur les tribus compromises, leurs insistances guerrières avaient redoublé. Abd-el-Kader, ne voulant pas s'exposer à une défaite, et ne pouvant annoncer sa retraite aux Kabyles sans encourir leur ressentiment, n'avait pu se tirer de cette fausse position que par le stratagème dont nous avons parlé.

Dès le lendemain, les chefs au sokna, du mont Azama et des tribus environnantes implorèrent la paix, accusant avec amertume la perfidie d'Abd-el-Kader, qui les abandonnait aux coups des Français, pour pouvoir s'enfuir sans combattre. Ben-Salem n'osa plus lui-même séjourner dans le Jurjura, qu'il agitait depuis si longtemps, et s'en était éloigné avec l'ex-émir.

A peine Abd-el-Kader avait-il échappé à la colonne du maréchal Bugeaud, qu'il fut brillamment attaqué par le colonel Camou, pendant qu'il cherchait à se retirer chez les Ounoughrs au nord de Bouçada. C'était le 5 mars au matin; le colonel Camou au bivouac d'El-Abiat, fut informé qu'Abd-el-Kader venait de paraître à une distance de quatre ou cinq lieues. Immédiatement l'ordre du départ fut donné, et un avis expédié au général Jusuf qui était près de Boghar avec 500 chevaux. La colonne prit la direction de Biria et put bientôt apercevoir du côté de Si-Ali-ben-Melek, une longue file de chameaux et de bestiaux qui s'écoulaient rapidement. L'arrière-garde était composée d'une cavalerie nombreuse que la colonne française voyait sur son flanc gauche, à une distance de deux lieues environ. Le colonel Camou laissa l'ordre à son convoi d'aller camper à Birin, et, s'en détachant avec une colonne légère composée de deux bataillons d'infanterie sans sacs, deux obusiers de montagne et 150 sabres, sous le commandement du lieutenant-colonel de Noue, il se lança à la poursuite d'Abd-el-Kader.

Deux heures après, il était en présence de la colonne arabe, qui parut un moment aller au-devant de l'attaque. Mais l'ex-émir, qui avait fait déployer devant lui quatre drapeaux, ayant reconnues les forces de la colonne française, tourna bride. En ce moment, les cavaliers du goum de Ben-Jaya, qui avait

joint le colonel Camou en route, jusqu'alors indécis, s'éparpillèrent en tirailleurs, et l'escarmouche s'anima à mesure que la colonne française gagnait du terrain sur l'arrière-garde ennemie. Dès qu'on n'en fut qu'à 3,000 mètres, le colonel Camou lança contre elle la cavalerie au trot, qui, à 500 mètres, mit le sabre au poing et commença la charge. Les cavaliers d'Abd-el-Kader prirent alors une fuite décidée, laissant derrière eux toute la queue du convoi. Ils essayèrent de se rallier un moment pour sauver au moins les chameaux qui portaient un butin précieux et les femmes de l'agha Chouras, mais ce fut sans succès. La déroute devint bientôt complète. On était alors à Ben-Nahr, ayant fait cinq lieues en combattant : les chevaux exténués avaient peine à marcher. Le lieutenant-colonel de Noue, qui avait si rudement poussé cette colonne arabe, rallia sa cavalerie sur un plateau d'où il put voir d'un côté l'ennemi fuyant en désordre, de l'autre l'infanterie française encore à deux lieues, et prenant même quelquefois le pas de course pour appuyer son opération. A une heure de l'après-midi l'affaire était terminée : toutes les fractions des troupes avaient rallié le camp de Birin : l'infanterie avait fait onze lieues dans la journée sans trouver d'eau.

Après cette brillante affaire, où Abd-el-Kader avait fait de grandes pertes, le colonel Camou avait opéré sa jonction avec le général Jusuf. Ce dernier se trouvant alors à la tête de forces assez considérables, en forma deux petites colonnes de ravitaillement, sous les ordres du lieutenant-colonel O'Keffe et du commandant Carbuccia, et une troisième, très-active, très-mobile, avec laquelle il prit la direction de Gouïga, où il arriva le 12 mars. Il reconnut là les traces d'un bivouac que l'ennemi devait avoir quitté la veille, et finit même par distinguer, à une distance d'environ huit lieues, la fumée de son nouveau camp. Il laissa le commandement du sien au colonel Camou, forma rapidement une colonne légère avec 600 chevaux commandés par le lieutenant-colonel de Noue, 400 hommes d'infanterie, portés à dos de mulets, aux ordres du colonel Renaud. Deux bataillons, confiés au commandant Sauton de Clonard, appuyaient de loin ce mouvement.

Guidée par les traces mêmes de l'ennemi, que la clarté de la lune permettait de suivre sans interruption sur le sable foulé, cette colonne légère marcha toute la nuit. A minuit, elle trouva encore les vestiges d'un nouveau bivouac abandonné, et, à cinq heures du matin, au moment où le jour commençait à poindre, elle se trouva en présence du camp d'Abd-el-Kader; mais l'alerte y avait été donnée. Une petite troupe de cavaliers s'en échappait avec toute la rapidité imaginable : là, se trouvait Abd-el-Kader lui-même surpris, hors d'état de résister, confiant son salut à la vitesse de son cheval et laissant derrière lui, tentes, bagages, mulets et gens de pied, dont les apprêts de fuite se faisaient dans le plus grand désordre. Ces derniers ne pouvaient déjà plus échapper à la cavalerie française, lancée dans toutes les directions. Les cavaliers les mieux montés, et particulièrement beaucoup d'officiers, s'acharnèrent à la poursuite du petit noyau de réguliers qui escortaient Abd-el-Kader. On en joignit, on en tua beaucoup, on leur enleva deux drapeaux; mais cette chasse de plusieurs lieues dut être interrompue par l'extrême lassitude des chevaux, qui venaient de faire trente lieues presque sans interruption, et dont plusieurs étaient déjà tombés roides morts.

Ainsi traqué partout, sans pouvoir prendre pied nulle part, Abd-el-Kader voyait tous ses projets déjoués par l'infatigable activité des colonnes françaises. Dans cette dernière rencontre de Gouiga, outre une immense quantité de bagages et de bestiaux, Abd-el-Kader perdit 800 mulets qu'il dirigeait sur Bouçada, pour ramener un grand convoi de vivres dans le Djebel-Amour, où il avait l'espoir de rallier des renforts qu'il attendait de la deïra.

Cependant, le maréchal Bugeaud, après s'être assuré que, à son débouché dans la plaine, l'ex-émir allait trouver, pour le poursuivre, deux colonnes organisées à l'avance, était revenu sur ses pas pour organiser le pays et faire comprendre aux Kabyles leurs véritables intérêts. Il écrivit immédiatement à toutes les tribus qui se trouvaient au-delà du Bordji-Boghen, pour leur dire que jamais il n'avait eu l'intention de leur faire

la guerre ; que, s'il avait incendié les villages des Mozallas, des Beni-Kalfoun et des Nezelious, c'était pour les punir d'avoir livré passage sur leur territoire à un homme qui, après avoir ruiné toutes les populations de l'ouest, venait appeler sur leur pays les malheurs de la guerre ; il ajoutait qu'elles étaient libres de commercer avec Alger comme par le passé. Toutes ou presque toutes répondirent d'une manière satisfaisante, et à peine le camp fut-il installé à Tamedijhet, que l'agha des Flissas, Ben-Zamoun, qu'on avait un instant accusé d'avoir trahi la France, vint trouver le maréchal, et lui donna l'assurance que toutes les tribus dont le gouvernement lui avait été confié étaient dans la ferme résolution de ne plus recevoir Abd-el-Kader. Le gouverneur lui donna rendez-vous à Alger, où l'épuisement de ses troupes le forçait à rentrer pour quelques jours.

En effet, quelques jours après, le maréchal Bugeaud fit son entrée dans la ville d'Alger, à la tête d'une faible colonne composée d'une compagnie de tirailleurs indigènes, de Sétif, dits *Turcos*, de deux bataillons de ligne et d'une section d'artillerie de campagne. La cavalerie était restée à Mustapha.

A la vue de ces troupes à l'aspect étrange et à l'équipement délabré, où pas un soldat, peut-être, n'avait un vêtement complet, dont le teint, uniformément bronzé, faisait, en quelque sorte, disparaître la différence des races, de ces corps amaigris, fatigués, mais pleins encore d'ardeur, tous les cœurs s'émurent, et ce fut avec un véritable enthousiasme que la population les accueillit. Dans cette campagne d'hiver de cinq mois, le maréchal Bugeaud, si l'on peut ainsi parler, avait usé, à la poursuite de l'ex-émir, plusieurs colonnes.

A peine était-il rentré à Alger, qu'on apprit qu'Abd-el-Kader était revenu chez les Kabyles du Jurjura, à Borgi-el-Bokhni, dans les montagnes au sud de Dellys, là même d'où il avait fait retraite vers Hamza, lorsque le maréchal Bugeaud avait marché contre lui.

Abd-el-Kader avait plusieurs motifs pour retourner dans le Jurjura. C'était d'abord une région dans l'intérieur de laquelle les Français n'avaient, pour ainsi dire, pas pénétrée

qui, n'ayant pas encore éprouvé les maux de la guerre, offrait, par conséquent, plus de ressources que les tribus arabes désormais ruinées, et dont les habitants avaient la prétention de se croire invincibles chez eux. Abd-el-Kader s'efforçait donc de compromettre les Français avec cette grande Kabylie qu'ils n'ont pas encore attaquée à fond. Par ce retour offensif vers l'intérieur, il avait voulu aussi attirer vers le Jurjura plusieurs colonnes françaises, dans la préméditation de quelque coup de main imprévu qu'il irait exécuter loin de là avec sa rapidité habituelle. Ses coups et ses razzias ne pouvaient plus porter dès lors que sur les tribus indigènes. Étrange guerre, que celle où Arabes et Kabyles sont perpétuellement exposés à subir ses rigueurs ou celles des Français! Abd-el-Kader ravage ou décime les tribus qui ne se soulèvent pas; les Français châtient celles qui se soulèvent, et, ni lui ni eux ne peuvent garantir avec certitude aucune tribu éloignée contre les attaques du parti adverse : déplorable complication qui doit amener la ruine totale des trois quarts des tribus et de la population indigène.

Abd-el-Kader, cependant, à peine de retour dans le Jurjura, convoqua une assemblée de chefs kabyles à Bordj-Boghni ; il n'eut pas de peine à exalter le farouche courage de ces montagnards, et tous ceux qui s'y firent représenter promirent de le soutenir. Quelques milliers de Kabyles en armes entouraient, selon l'usage, ces espèces de congrès de notables, et, par de nombreuses décharges de leurs fusils, prouvèrent leur adhésion à cette nouvelle ligue. Pour les ramener à lui, Abd-el-Kader avait étrangement exploité leur crédulité. Il faut dire, d'abord, qu'une de ses prétentions habituelles est de faire croire que le gouvernement de France est toujours prêt à traiter avec lui quand il voudra, et à lui assurer une position de prince en Algérie. C'est, du reste, par ce moyen qu'il avait longtemps abusé la cour de Maroc. Aux Kabyles, il dit qu'il était en négociation avec le gouvernement français pour assurer l'indépendance du pays kabyle, et que, pour ne pas troubler les négociations, le maréchal Bugeaud avait reçu l'ordre de rentrer à Alger. Pour

mieux faire croire à cette fable, il expédia même deux parlementaires à Alger, avec des lettres pour le maréchal-gouverneur. En même temps, il promettait aux Kabyles de fixer le siège de son gouvernement au milieu d'eux et d'épouser la fille de leur compatriote Ben-Salem.

Mais toutes ces combinaisons et tous ces mensonges politiques ne tardèrent pas à être déjoués. L'arrivée du maréchal Bugeaud lui-même, avec une colonne de 3,500 hommes, l'attitude de toutes les populations de la rive droite de Shebaou et du cercle de Dellys, toujours fidèles aux Français, les efforts de la plupart des chefs indigènes, le souvenir de la récente fuite d'Abd-el-Kader au moment du combat, et, plus que tout peut être, le sentiment de la supériorité des armes françaises, qui avait fini par pénétrer dans l'esprit de ces orgueilleux montagnards, firent bien vite évaporer toutes leurs démonstrations belliqueuses. Une nouvelle fuite d'Abd-el-Kader, à la nouvelle de l'approche du maréchal Bugeaud, acheva de les faire rentrer dans le devoir.

Forcé, pour la seconde fois, d'évacuer la Kabylie, Abd-el-Kader n'avait plus un seul point, dans le Tell, où il pût séjourner. Depuis cinq mois, les tribus avaient été tellement écrasées par la guerre, qu'elles se trouvaient hors d'état de fournir aucune ressource à leur ancien sultan. Ainsi, partout la situation se trouvait sensiblement améliorée. Sur tous les points où Abd-el-Kader s'était montré, les colonnes françaises avaient paru assez tôt pour étouffer l'incendie qu'il avait tenté d'allumer. On pouvait présumer dès lors que la fin de cette crise serait l'épuisement des populations, l'amortissement de leurs passions guerrières et fanatiques, l'affaiblissement de la puissance morale d'Abd-el-Kader et la consolidation de la domination française.

Cependant, avec un ennemi aussi actif que Abd-el-Kader, tout n'était pas fini encore. Mais déjà, coup sur coup, arrivaient des nouvelles de soumissions, et partout les résistances avaient perdu de leur énergie et de leur intensité.

Le maréchal Bugeaud, longeant la rive gauche du Chélif,

intimidait, par la seule présence de sa colonne, les montagnards hostiles de la rive droite.

Le lieutenant-général Lamoricière recevait la soumission successive des fractions de la grande tribu des Ouled-Nâils, les derniers appuis d'Abd-el-Kader, et qui, alors, manifestaient la plus grande exaspération contre lui.

Le duc d'Aumale, arrivé à Alger le 17 mars, accompagné de son beau-frère le duc de Saxe-Cobourg, pour aller prendre le commandement des subdivisions de Medeah, de Milianah et de la province de Tittery, après une brillante campagne dans l'Ouarensenis, s'était porté, avec le général Jusuf, jusqu'au Djebel-Amour, recueillant de nombreuses soumissions sur sa route.

Le général Cavaignac infligeait une punition sévère aux Oulassa, tribu kabyle des environs de la Tafna, qui n'avaient pas fait de soumission sincère depuis la révolte des Traras.

Les colonels Pelissier et Saint-Arnaud, après avoir chassé Bou-Maza du Darah, le poursuivaient sur la rive gauche de l'Ouarensenis, où, quoique blessé, il prêchait encore la guerre sainte.

Ainsi, toutes les troupes de la division d'Alger marchaient vers l'ouest, leur droite vers la mer, dans le Darah, leur centre dans l'Ouarensenis, leur gauche dans le petit désert du Djebel-Amour. Cette position seule indiquait que le danger avait été de plus en plus refoulé vers le point d'où il était d'abord parti.

Quant à Abd-el-Kader, après la poursuite incessante qui lui avait été donnée par la colonne française, il avait été attaqué par les Ouled-Nâils, qui, lui ayant tué beaucoup de siens, avaient achevé de lui prendre son bagage et l'avaient forcé de se réfugier dans le Djebel-Amour, d'où, comme on l'a vu, le duc d'Aumale et le général Jusuf se disposaient à le chasser. Après l'attaque des Ouled-Nâils, il fut successivement abandonné par toutes les tribus qui l'avaient suivi dans l'est, et réduit à ses seuls cavaliers réguliers, dont un grand nombre étaient démontés. A la suite de tous ces désastres, il avait expédié son kalifa de l'est, Ben-Tanie, à Ben-

Hamedi, avec l'ordre de lui amener tous les cavaliers qui étaient restés à la deïra, pour traverser avec sécurité les populations dans lesquelles il n'avait plus confiance.

Pour achever de lui ôter ses dernières ressources et prévenir, s'il était possible, toute nouvelle émigration des tribus qui, après être passées à l'ennemi, en étaient souvent quittes pour demander l'aman et se soumettre lorsque le succès ne favorisait pas leurs espérances, le maréchal-gouverneur fit publier l'arrêté suivant, à la date du 18 avril :

« Nous, maréchal de France, duc d'Isly, gouverneur-général de l'Algérie,

« Considérant que plusieurs tribus de l'ouest et de la lisière du Tell, comptant sur notre extrême indulgence, se sont fait de l'émigration un moyen plus certain de nous nuire, en portant à notre ennemi le tribut de leurs forces, et revenant ensuite sur notre territoire lorsque leurs espérances ont été déçues; considérant que cette manœuvre s'est reproduite plusieurs fois chez certaines tribus, et qu'il doit y avoir un terme à la clémence; considérant que les tribus encore en état d'émigration ont reçu itérativement des avertissements d'avoir à rentrer sur leur territoire, sans en tenir compte, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

« Art. 1^{er}. Toutes les propriétés, communes ou particulières, appartenant à des tribus ou fractions de tribus actuellement émigrées soit dans le Maroc, soit dans le désert, sont déclarées propriétés de l'État, et seront immédiatement, comme telles, louées, affermées ou administrées par les soins des bureaux arabes, sous la direction du commandant supérieur de la province ou de la subdivision.

« Art. 2. A l'avenir, toute tribu ou fraction de tribu qui émigrera sera également dépossédée de ses propriétés, communes ou particulières, si, dans le délai d'un mois, à compter du jour de l'émigration, elle n'a pas obtenu l'*aman* du commandant supérieur de la province ou de la subdivision. Les dispositions de cet article sont applicables aux chefs de tentes qui rentreront avec leurs familles dans le dit délai d'un mois. »

« Art. 3. Un tableau des tribus dépossédées en vertu de l'art. 1^{er} sera dressé immédiatement par les soins des commandants des subdivisions, et nous sera aussitôt transmis pour être publié. »

Cette pénible campagne d'hiver se trouvait à peu près terminée. Elle avait été une des plus rudes qui aient été faites par les Français en Algérie, et une nouvelle preuve de ce qu'on peut attendre de l'énergie des troupes. Des fatigues excessives, des marches forcées dans les circonstances les plus pénibles, mille souffrances sans nom, n'ont peut-être pas, aux yeux de la généralité du public, le mérite qu'on est bien plus disposé à accorder aux actions éclatantes et rapides qui amènent un résultat immédiat ; mais les dures alternatives d'une guerre de cette nature doivent être d'autant plus prisées par les hommes sérieux, qu'elles réclament, de la part des soldats, plus d'abnégation et de persévérance au milieu de tant de privations, et de travaux noblement supportés pour l'honneur du pays.

La prolongation d'une lutte qui peut amener la ruine complète des tribus algériennes est sans doute un affligeant spectacle pour l'humanité. Mais si l'on se rappelle que la France accomplit, en Algérie, un labeur que la fatalité lui imposa, une œuvre de civilisation et d'avenir ; si l'on songe que jamais la population paisible n'a été opprimée dans ses mœurs, dans sa religion ou dans ses biens ; que, au contraire, la France tâche d'administrer avec égalité, avec une tolérance absolue, qu'elle verse un flot perpétuel d'argent dans le pays ; si l'on fait, de plus, entrer dans la balance le sang et les fatigues des soldats français, on conviendra sans peine que ces calamités, que l'on ne peut que profondément déplorer, ne doivent être imputées qu'à un état social, sauvage et violent, au milieu duquel la Providence a conduit la France, avec la mission d'y porter l'ordre et la lumière.

Pour faire apprécier le mouvement d'activité des troupes pendant cette campagne d'hiver, nous allons donner le tableau de l'effectif de l'armée d'Afrique, par provinces, garnisons et colonnes mobiles, au 1^{er} mars. Ce tableau avait été dressé

sur la demande de la commission des crédits extraordinaires pour 1846, et faisait partie des documents communiqués à la Chambre.

Province d'Alger.

Gouverneur-général. — Parti le 4 mars, avec une colonne de 5,000 hommes, tirés des garnisons d'Alger, du Sahel et des postes de la Metidja.

Camou, colonel du 33^e. — Poursuit Abd-el-Kader dans l'est de la province de Tittery, avec 1,500 hommes.

Canrobert, lieutenant-colonel du 22^e. — Opère dans le Darah et autour de Tenez, avec 1,000 hommes.

Le chef de bataillon du 33^e, Carbuccia. — Forme une colonne de ravitaillement entre Boghar et les colonnes Jusuf et Camou, avec 850 hommes.

Le chef d'état-major Eynard. — Opère dans la vallée du Chelif, avec 1,700 hommes.

Le maréchal-de-camp Gentil. — Parcourt l'Isser inférieur avec 2,000 hommes.

Le maréchal-de-camp Jusuf. — Est à la poursuite d'Abd-el-Kader, avec 2,500 hommes.

Le colonel du 13^e léger, Mollière. — Couvre le Shebaou sur l'Oued-Shegrona, avec 1,700 hommes.

Le chef du 2^e bataillon léger d'Afrique, Prevot. — Posté au camp de Kef-el-Fifa, avec 850 hommes, protège le pays de l'Oha-Amour-ben-Ferhac.

Renaud, colonel du 6^e léger. — Campe sous Boghar, avec 1,800 hommes.

Le colonel du 53^e, Saint-Arnaud. — Opère dans le Darah et la vallée du Chelif, avec 2,500 hommes.

A cela, il faut joindre 14 mille hommes d'infanterie et 5 mille chevaux, répartis dans vingt-trois postes, savoir : Alger, Blidah, Boghar, Bougie, Ouled-Boutam, Cherchell, Delys, Medeah, Milianah, Orléansville, Tenez, Teniet-el-Had, et les 11 postes du sahel d'Alger.

Province d'Oran.

Le général Lamoricière. — Dans le Yagouhia, avec 2,500 hommes.

Le maréchal-de-camp Cavaignac. — Dans la partie ouest de la province frontière du Maroc, avec 3,500 hommes.

Le colonel du 3^e léger, Gachot. — Autour de Sidi-bel-Abhès, avec 1,500 hommes.

Le colonel du 4^e, Mac-Mahon. — Protège, dans les environs de Lalla-Maghrnia, les tribus rentrées du Maroc, avec 950 hommes.

Le colonel du 5^e de ligne, Roche. — Opère sur la haute Mina, avec 1,800 hommes.

Le maréchal-de-camp Thierry. — Forme une colonne de ravitaillement, avec 1,500 hommes.

Le colonel du 16^e de ligne, Van-Heddeghem. — Opère dans le bas Darah et sur les rives gauches du bas Chelif, avec 1,500 hommes.

Il y avait, en outre, 18,700 hommes et 5,800 chevaux, répartis dans les dix-huit postes suivants : Ami-Moussa, Arzew, Daya, Djemmaa-Ghazouat, Lalla-Maghrnia, Mascara, Mers-el-Kebir, Misserghin, Mostaganem, Oran, Saïda, Shedou, Sidi-bel-Abhes, Sidi-bel-Assel, camp du Sig, Aïn-Te-mouschen, Tiaret et Tlemcen.

Province de Constantine

Le colonel du 2^e de ligne, Buttafoco. — A Aïn-Turco, avec 1,550 hommes.

Le maréchal-de-camp d'Arbouville. — En marche contre les Ouled-Naïls, avec 2,000 hommes.

Le lieutenant-colonel du 19^e léger, Dumontel. — Dans la Medjana, avec 1,650 hommes.

Plus, 18,000 hommes et 3,800 chevaux, dans les treize postes suivants : El-Arrouch, Batna, Biskra, Bone, Bordj-Medjana, La Calle, Constantine, Djidjely, Drean, Guelma, Philippeville, Setif, Oued-Smendou.

En résumé, l'effectif de la province d'Alger se composait de 37,682 hommes d'infanterie et 7,669 chevaux, formant douze colonnes expéditionnaires, et répartis en vingt-trois postes.

Celui de la province d'Oran était de 36,290 hommes d'infanterie, de 7,991 chevaux, formant sept colonnes expéditionnaires et dix-huit postes.

Celui de la province de Constantine, réparti en trois colonnes et treize postes, était de 25,920 hommes d'infanterie et de 4,309 chevaux.

En total, 99,892 hommes d'infanterie, 20,269 chevaux, 22 colonnes expéditionnaires et 54 postes.

Telles étaient les forces qui avaient été nécessaires pour comprimer cette nouvelle insurrection. Pour en venir à bout, il avait fallu toute une campagne d'hiver et une incroyable activité des troupes.

L'amélioration de la situation de l'Algérie par suite des succès constants des opérations militaires, les échecs successifs, les mécomptes, les pertes éprouvées par Abd-el-Kader, allaient influencer d'une manière tristement horrible sur le sort de 2 à 300 prisonniers français, que l'ex-émir avait à sa dévotion. Comme cette catastrophe est jusqu'à présent la page la plus lugubre de l'*Histoire de l'Algérie française*, nous entrerons, à ce sujet, dans le détail de tout ce qui a contribué à l'amener.

La plupart des fanatiques, qui cherchaient partout à soulever les populations de l'Algérie, contre les Français, ne manquaient jamais d'associer le nom de l'empereur du Maroc à celui d'Abd-el-Kader. C'était donc une chose capitale, de prouver à ces populations, que, loin de se joindre à l'ex-émir, Abd-er-Rhman était disposé à aider les Français à l'expulser de son royaume. La crainte d'avoir encore à combattre si elles émigraient, celle d'être de nouveau maîtrisées par les Français si elles se révoltaient, devaient leur ouvrir enfin les yeux et les empêcher de céder aux instigations d'Abd-el-Kader, ou de persister dans leur état d'hostilité contre la France. L'ambassade du sultan du Maroc, décidée dans le dernier mois de

1845, atteignait évidemment ce but, surtout lorsque, par les soins de la direction des affaires arabes, des circulaires eurent fait connaître cette nouvelle à toutes les tribus, et que le bateau à vapeur français eut stationné à dessein dans tous les ports algériens qui se trouvaient sur sa route. Abd-el-Kader s'en montra fort inquiet.

Ce qui donnait encore plus d'importance à ce fait, c'est que l'empereur du Maroc n'avait pas choisi pour ambassadeur un dignitaire ordinaire, mais un homme, chef d'une des familles les plus anciennes et les plus vénérées du Maroc, dont la mère est descendante du prophète, et que l'empereur actuel appelle son *fiis*. Voici au sujet de cette appellation, quelques détails qui, comme faits historiques ou traits de mœurs locales, ne manquent pas d'intérêt.

Les Ouled-Achache, dont les ancêtres paternels tenaient un rang élevé dans le royaume de Grenade, rappelaient, dans leurs idées et leurs manières, ces anciens chevaliers maures si célèbres dans l'histoire. En 1770 environ, l'empereur Muleï-Mohammed nomma pacha de la province de Tétuan Hadj-Abd-er-Rhaman-Achache, grand-père de Sidi-el-Hadj-Abd-el-Kader-ben-Mohammed-Achache, ambassadeur, en 1845, en France. Depuis lors, quel qu'ait été le mouvement des évènements et des hommes dans le Maroc, le gouvernement de Tétuan s'est transmis de fait héréditairement dans cette famille. En 1832, les Ouddéïa (garde blanche de l'empereur) s'étaient révoltés à l'occasion de la mise aux fers d'une de leurs kaïds. Muleï-Abd-er-Rhaman luttait depuis neuf mois contre eux. Il avait été chassé de Fez, sa capitale, et s'était réfugié à Méquinez, n'ayant plus que l'appui des Abid-el-Bakhan (garde noire). Il manquait d'argent pour continuer la lutte. Sid-Mohammed-Achache fit un effort énergique pour sauver l'empereur. Il rassembla tout son makzen, habilla les soldats de mauvais vêtements pour ne point éveiller la cupidité des tribus qu'ils auraient à traverser ; mais il fit coudre des doublons entre les plis de leurs haillons, puis il les envoya à l'empereur. Arrivés devant Abd-er-Rhaman, les soldats coupèrent leurs vêtements, en firent pleuvoir les doublons

aux yeux charmés du sultan, et, avec l'or, lui présentèrent leurs sabres pour continuer la guerre. Grâce à un si puissant concours, Abd-er-Rhaman reprit sa couronne déjà perdue. Sid-Mohammed est mort il y a deux ans environ, et son fils Sid-Abd-el-Kader-Achache fut nommé pacha à sa place.

On raconte à ce sujet une curieuse anecdote, qui ressemble à une vieille légende du moyen âge, mais dont les esprits croyants de Tétuan se montrent fort persuadés. Voici ce que c'est : Les marabouts de Tétuan sont renommés dans tout le Maroc pour leur sainteté et leur puissance. Malheur à celui contre lequel les terribles marabouts voudraient armer le ciel ! Or, au mois d'octobre 1845, Sid-Abd-el-Kader-Achache, nommé pacha, se rendit à Fez, pour remettre à l'empereur son présent d'installation. Arrivé devant la ville, au moment où il descendait de mule et allait monter à cheval pour faire son entrée, il adressa mentalement un vœu au grand marabout Sidi-Abdallah-el-Hadj, protecteur de Tétuan, et dont le tombeau existe dans cette ville : « Je te promets, lui dit-il « intérieurement, la plus belle offrande que jamais pacha « t'ait donnée, si tu fais que l'empereur me reçoive aussi bien « qu'il recevait mon père, et s'il m'accorde cette faveur insi- « gne d'une audience particulière. » Le saint entendit le vœu et l'exauça. L'empereur reçut le jeune pacha comme son fils.

Vers ce temps déjà, Abd-er-Rhaman avait manifesté l'intention d'envoyer un ambassadeur en France. M. Léon Roche, interprète principal de l'armée d'Afrique, avait fait sentir que, si Abd-er-Rhaman envoyait un ambassadeur au roi, il importait à sa dignité, comme à la dignité de la France, qu'il choisît, non pas un personnage insignifiant, mais un grand personnage ayant telles et telles qualités. L'empereur montra ces conditions à Sid-el-Hadj-Abd-el-Kader, et lui demanda s'il se sentait capable de les remplir. « Non, répondit modestement le jeune pacha. » — « Mon fils, tu les remplis toutes, lui dit l'empereur. » Et il le nomma ambassadeur à Paris.

Cependant, Sid-Achache revint à Tétuan. Il n'avait rien dit à personne du vœu qu'il avait adressé au grand marabout

Sid-Abdallah-el-Hadj. Sa surprise fut donc grande lorsqu'il vit arriver à lui l'ouhîl gardien du tombeau du saint marabout et l'un de ses descendants. « Je viens, dit l'ouhîl, chercher ce que tu m'as promis. » — « Quelle promesse t'ai-je faite? reprit le pacha. » Et l'ouhîl lui rappela son vœu et toutes les paroles qu'il n'avait pourtant proférées que mentalement. Sid-Achache s'empressa d'accomplir son vœu, et rentra dans sa ville pacha confirmé et ambassadeur en France.

Nous avons cru devoir donner cette curieuse notice sur un homme dont l'ambassade et le séjour à Paris allaient influencer d'une manière indirecte sur la catastrophe que nous avons à relater.

Abd-el-Kader, avons-nous dit, s'était montré fort inquiet de cette ambassade et surtout de l'espèce d'éclat qu'on lui avait donné en Algérie. Il fut aisé d'en juger par le mouvement qui eut lieu à cette époque dans la deïra ou le dépôt qu'il avait dans le Maroc.

Cette deïra était sur le fleuvé la Moulouïa, divisée en deux fractions séparées. Les tribus ou fractions des tribus, faisant partie de la deïra antérieurement aux derniers évènements, étaient campées sur la rive gauche. Sur la vive droite étaient les tribus nouvellement internées au Maroc par Abd-el-Kader. Bou-Hamedi, qui commandait toutes ces populations, effrayé de l'effet qu'avait fait au Maroc même l'ambassade envoyée en France et des bruits qui s'étaient répandus de la marche de forces marocaines du côté de l'ouest, avait cru devoir mettre la Moulouïa entre ces troupes et la deïra, de manière que toutes les populations qu'il était parvenu à rallier se trouvaient agglomérées sur la rive droite. Mais il n'avait évité un danger que pour tomber dans un autre. En effet, à cette époque (1^{er} février), le maréchal Bugeaud avait voulu faire diversion aux courses d'Abd-el-Kader dans l'intérieur de l'Algérie, en l'inquiétant dans le Maroc par une expédition contre la deïra, grossie alors par les nombreuses tribus qu'il avait fait émigrer de la province d'Oran. Le général Cavagnac, avec une forte brigade, avait reçu l'ordre d'aller attaquer la deïra.

Le 7 février, le général Cavaignac avait réuni sa colonne expéditionnaire à Lalla-Maghrnia. Elle comptait environ 4,000 baïonnettes, 800 sabres et 400 chevaux du Goum. Elle se dirigea le lendemain sur les puits de Sidi-bou-Dienan, d'où elle partit le soir dans la direction de la Moulouïa. Après avoir passé le Kiss, qui, de ce côté, est frontière entre la France et le Maroc, elle se trouva, au point du jour, dans la belle plaine de Trifa, couverte par les cultures des Beni-Senasse. Le général Cavaignac laissa là son infanterie, et se dirigea, avec sa cavalerie, sur un point appelé Gueraba, où se trouve un petit fort construit dans le temps par Muleï-Soliman, pour assurer la sécurité de la route qui était souvent interceptée de ce côté. Le général lança ses éclaireurs en avant : ils arrivèrent jusqu'aux bords de la Moulouïa ; mais il n'existait plus de tribus sur la rive droite de ce cours d'eau. Bou-Hamedi, averti par ses coureurs de l'approche des Français, avait traversé la veille la Moulouïa sur des barques et des radeaux, et avait fait établir les tentes de la deïra sur la rive opposée.

La Moulouïa est un cours d'eau considérable de 70 à 80 mètres de largeur, ayant deux pieds et demi d'eau dans ses meilleurs gués, lorsque la rivière est basse. Cette rivière, qui se grossit rapidement par les pluies, devient alors un obstacle infranchissable, et ce fut à cet état d'impétueux torrent que la trouva le général Cavaignac. Malgré cela, cependant, dès que les Arabes aperçurent la poussière de la colonne française, ils se crurent menacés d'une razzia, abandonnèrent leurs tentes et leurs troupeaux, et allèrent se cacher dans les montagnes, où ils restèrent jusqu'au soir. Mais, pendant ce temps, les Kabyles marocains, profitant de leur absence, pillèrent leurs tentes et leurs troupeaux, et lorsque les Arabes de la deïra, ne voyant aucune colonne française dépasser la Moulouïa, se décidèrent à rejoindre leurs douars, ils les trouvèrent entièrement dévalisés. Le lendemain, Bou-Hamedi leur fit lever le camp et les dirigea du côté de Taza.

Un fait remarquable de cette expédition, ce fut la neutralité observée par les tribus marocaines pendant la marche de la colonne sur leur territoire. Elles étaient prévenues qu'on

n'avait contre elles aucune intention hostile ; qu'ainsi il ne tenait qu'à elles, de ne pas attirer sur leur pays les maux de la guerre, et elles n'avaient rien tenté contre la colonne expéditionnaire.

Le général Cavaignac, cependant, arrivé au bord de la Moulouïa avec sa cavalerie, avait pensé qu'il n'était pas prudent de mettre cet obstacle entre sa colonne et lui ; il n'avait pas poussé plus loin ; il se remit immédiatement en route pour venir camper à Sidi-Mesba, sur le Kiss. La cavalerie était restée vingt-deux heures à cheval.

Après deux jours de repos en ce lieu, la colonne se dirigea sur Djemmaa-Ghazouat, suivant la route qu'avait prise, cinq mois avant, le colonel Montagnac, avec son héroïque bataillon. C'était la première fois, depuis cette grande catastrophe, qu'une troupe française allait voir le théâtre d'un combat impérissable dans les fastes de l'armée d'Afrique. L'émotion qu'éprouva la colonne française en approchant de ce lieu se comprend plus aisément qu'elle ne peut se décrire. Au pied d'un mamelon, elle trouva les cadavres des soldats qui avaient tous péri victimes de la trahison. On pouvait encore lire sur le sol l'histoire de tous les détails de ce combat. Un carré régulier de soldats montrait le carré qui s'était fait tuer un contre vingt, et au milieu duquel était mort l'intrépide Montagnac, criant à sa troupe, pour dernier adieu, de mourir comme lui plutôt que de se rendre. A côté, une longue ligne d'ossements, qui s'arrêtait aux pieds d'une colline, représentait la charge du 2^e hussards qui, sous les ordres du brave Cognord, s'étaient jetés tête baissée soixante contre trois mille ! Tous ces cadavres ne pouvaient se compter que par les colonnes vertébrales : sur toute la masse on ne trouva que trois crânes. On verra, plus loin, à quel hideux trophée les Arabes avaient réservé les autres.

Par les ordres du général Cavaignac, tous ces ossements furent recueillis avec un soin religieux. Puis la cavalerie défila par pelotons au pied de la fosse où ils avaient été déposés, et le feu successif des bataillons d'infanterie rendit les derniers honneurs aux restes de tant de braves.

A une lieue plus loin, la colonne salua de ses acclamations le marabout de Sidi-Brahim, et tout le monde s'y précipita, cherchant avec anxiété sur les murs, les traces de la défense mémorable du capitaine Géreaux. On n'y vit que du sang.... Seulement, dans un coin de la muraille, on découvrit, écrite au crayon, cette simple date : *Vingt-six septembre 1845...*

Profitant de l'entrée en campagne de cette colonne, le général Cavaignac avait projeté une expédition au midi de Seb-dou dans le désert d'Angad, jusque sur la ligne des puits. Elle était dirigée contre les Ouled-el-Narh qui envoyaient fréquemment des partis de leurs cavaliers dans l'intérieur de la province, pour piller les tribus paisibles, intercepter les routes et troubler les marchés. Le général les surprit, et une razzia considérable fut déjà un premier châtement.

Les Ouled-el-Narh avaient à leur tête un nouveau schérif, un de ces fanatiques dont l'Algérie abonde, qui se qualifiait de sultan. Il se nommait Mohammed-ben-Abdallah-el-Sid-el-Fedel. Après l'échec qu'il venait de recevoir, El-Sid-el-Fedel s'était rejeté vers le Ras-el-Aïn dans Missouin. Les tribus émigrées dans cette plaine, qui appartient au Maroc, n'avaient pas tardé à se réunir à lui. Il avait dès lors pénétré sur le territoire français, traînant à sa suite non-seulement les Ouled-Belaghr, les Ouled-Methas et d'autres tribus, mais encore bon nombre de cavaliers du Maroc. Se croyant invincible avec toutes ces forces, il écrivit au général Cavaignac la lettre suivante, dont la traduction ne peut rendre qu'en partie l'étrangeté.

Mohammed-Ben-Abdallah (Sid-el-Fadel) au général Cavaignac.

« Louange au Dieu unique. Personne ne lui est associé.

« Du serviteur de son Dieu, Mohammed-ben-Abdallah au chef français, salut sur quiconque suit la vraie voie.

« Sachez que Dieu m'a envoyé vers vous, et vers tous ceux qui sont dans l'erreur sur la terre. Je vous dis que Dieu vous a ordonné de dire : Il n'y a d'autre Dieu que Dieu, et Mo-

hammed est son prophète. N'admettez pas d'autre religion, parce que Dieu n'admet d'autre religion si ce n'est l'islamisme.

« Le Très-Haut dit : Dieu n'admet que la religion musulmane, si vous dites, nous sommes dans le vrai, et nous n'avons plus besoin de Mohammed ; le Très-Haut a dit, et son dire est très-vrai ; que le juif dise au chrétien qu'il est athée, et réciproquement, la vérité pour tous deux serait de témoigner en faveur du prophète Mohammed.

« Cessez de commettre l'injustice et le désordre, Dieu ne l'aime pas. Sachez qu'il m'a envoyé pour que vous vous soumettiez à moi. Il a dit : Soumettez-vous à moi et à mon envoyé.

« Vous savez qu'il doit venir un homme qui règnera à la fin du temps. Cet homme, c'est moi, Mohammed envoyé par Dieu et choisi parmi les plus saints de la suite du prophète. Je suis l'image de celui qui est sorti du souffle de Dieu.

« Je suis l'image de Notre-Seigneur-Jésus. Je suis Jésus ressuscité, ainsi que tout le monde le sait, croyant à Dieu et à son prophète. Si vous ne croyez pas les paroles que je vous dis en son nom, vous vous en repentirez, aussi sûr comme il n'y a qu'un Dieu au ciel qui a le pouvoir de tout faire.

« SALUT. »

El-Sid-el-Fadel, convaincu par le silence du général Cavaignac, qu'il n'était pas disposé à le reconnaître pour ce qu'il prétendait être, marcha sur Tlemcen pour y faire son entrée, promettant aux troupes qui le suivaient que son souffle seul suffirait pour renverser les bataillons français. Ses troupes le crurent. Dans le combat qui s'engagea, elles se laissaient dépasser par les premiers escadrons sans faire résistance, attendant toujours que le nouveau sultan abymât de son souffle seul les légions françaises comme il l'avait promis. Dans cette incroyable fascination, on ne sait ce qui doit le plus étonner, des promesses de ce charlatan fanatique, ou de la

crédulité des misérables populations qu'il entraînait à leur perte. En effet, le général Cavaignac marcha à lui, l'aperçut du haut du plateau de Terni avec 7 à 800 chevaux et 1,200 fantassins, le joignit du côté d'Afr, l'attaqua, le battit et le mit dans une déroute complète. On n'en a plus entendu parler depuis lors.

Cette double expédition, sur la Moulouïa et dans le désert d'Angad, acheva d'établir l'ordre et la paix dans la province d'Oran, où le lieutenant-général Lamoricière avait, depuis cinq mois, déployé dans ce but tant de vigueur et d'activité. D'autre part, Bou-Hamedi, qui commandait la deïra d'Abd-el-Kader, refoulé du côté de Taza, n'était plus en mesure de se porter rapidement, comme il avait fait jusqu'alors, dans le sahel d'Oran ou de Tlemcen, et d'y continuer ses incursions et ses vols de façon à fatiguer sans relâche les tribus soumises et à les forcer ainsi à reconnaître l'impuissance de la protection française.

Ces échecs successifs, en ruinant les affaires d'Abd-el-Kader en Algérie, jetaient une grande fermentation dans sa deïra. A cette époque déjà, elle était divisée en deux portions. L'une, qu'on appelait la deïra d'El-Hadj-Abd-el-Kader, s'était dirigée du côté de Garet ; l'autre portion, qu'on appelait la deïra de Bou-Hamedi était dans le pays des Ouled-Stoult à Assi-Bercan (les puits de Bercan). Avec cette dernière, étaient les prisonniers français dont nous aurons bientôt à raconter le triste sort. Garet est du côté de la mer dans le pays des Guelaïa ; Assi-Bercan est au sud-est, à une journée de marche de Garet.

L'état de cette deïra devenait chaque jour plus précaire et plus misérable. Les défections, surtout parmi les tribus récemment émigrées, y étaient fréquentes ; la tribu des Hazedjz, le douar d'El-Maïcka, étaient arrivés à Ain-Temouschen sur le territoire français ; d'autres auraient suivi leur exemple si elles n'avaient eu à craindre d'être arrêtées par la tribu turbulente et dangereuse des Beni-Senassen du Maroc qui s'était faite l'auxiliaire d'Abd-el-Kader pour empêcher la fuite des tribus que lui ou son kalifa avait forcé d'émigrer. En

même temps, la grande tribu des Beni-Ama avait quitté la deïra au nombre de 300 chevaux avec tous ses troupeaux et ses tentes. Bou-Hamedi s'était mis à sa poursuite ; mais, à Za, point d'étape situé entre Taza et la Moulouïa, il trouva les Kabyles de la contrée réunis en armes et le fils de Muleï-Abd-er-Rhaman lui-même, Mohammed-Segris, venus de Taza au-devant des Beni-Ama. Bou-Hamedi fut forcé de renoncer à sa poursuite, et de retourner à la deïra.

Peu de jours après, Sidi-Ben-Abho, caïd du Rif, l'homme le plus influent de cette contrée, se rendit du côté de Glaya, à Souk-el-Arba, et il fit crier dans le grand marché de toutes ces tribus qu'il allait faire sortir la deïra du territoire marocain. Il avait ordonné aux tribus d'acheter des armes et des chevaux. Ce grand bruit n'avait probablement pour objet que d'épouvanter les gens de la deïra, et de leur faire quitter le pays par la crainte, sans être obligé d'employer la force ; mais nous avons dû le rapporter, parce que toutes ces circonstances ont influé d'une manière déplorable sur le massacre des prisonniers français.

Pendant longtemps, on avait eu peu de nouvelles de ces 2 à 300 malheureux gémissant dans les fers des Arabes. Un d'entre eux, rentré à Djemmaa-Ghazouat, après cinq mois de captivité, donna les tristes détails suivants (1).

(1) C'est le chasseur Bernard, carabinier au 8^e bataillon des chasseurs d'Orléans.

Trainé à la suite de la deïra d'Abd-el-Kader dans le Maroc avec les autres prisonniers du mois de septembre, il était parvenu à s'évader ; mais la surveillance continue exercée par les Arabes lui offrait peu d'occasions de mettre ce projet à exécution. L'apparition de la colonne du général Cavaignac, sur les bords de la Moulouïa, jeta le trouble dans la deïra. Bernard et un soldat du train profitèrent de la levée subite du camp arabe, et se cachèrent jusqu'à la nuit ; ils gagnèrent la Moulouïa qu'il fallut traverser à la nage. Elle était alors rapide, profonde, et n'avait pas moins de cent pas de large. Bernard était bon nageur ; mais son camarade, moins vigoureux que lui, faillit périr. Bernard le sauva ; mais ce dévouement, malheureusement inutile, puisque le soldat du train fut tué le lendemain, fit perdre à Bernard un couteau et quelques galettes d'orge dont il s'était muni pour son évasion. Le jour, il se cachait dans les broussailles ou sous les rochers, et marchait toute la nuit. Il mit cinq jours pour faire les

Après le combat du 23 septembre, où succombèrent le colonel Montagnac et 300 soldats ou cavaliers, et où furent faits des prisonniers, les Arabes pénétrèrent dans le centre du carré où était le corps du colonel Montagnac. Son cadavre fut réduit en lambeaux à coups de fusil et de yatagan, puis sa tête coupée. Les Arabes coupèrent ensuite toutes les têtes des autres officiers et soldats tués. Heureusement cet acte d'une lâche barbarie ne s'exécutait que sur des cadavres, car tous avaient combattu jusqu'à leur dernier souffle. Mais ce n'était encore là que le premier acte de ce drame; il en restait un autre qui ne devait être ni moins lâche ni moins barbare. Les prisonniers furent condamnés à porter jusqu'à la deïra d'Abd-el-Kader ces têtes qu'on avait enduites de miel pour les conserver. Ceux qui refusaient de s'acquiescer de ce triste et pieux office y étaient forcés à grands coups de bâton. C'est ainsi que deux cents cinquante têtes environ furent transportées à la deïra; là, elles furent rangées en demi-cercle, la face tournée vers l'Orient. Les malheureux prisonniers qui ne savaient pas donner aux têtes la position exactement indiquée étaient impitoyablement frappés; puis, par ordre d'Abd-el-Kader et sous ses yeux, en présence des prisonniers, tous les Arabes se livrèrent à une horrible *fantasia* autour des restes mutilés de ces braves qui s'étaient battus 400 contre 6,000.

Quelques jours après, ces deux cents cinquante têtes furent envoyées à l'empereur de Maroc par Abd-el-Kader, qui lui fit dire : « Vois ta faiblesse contre les Français dans la bataille d'Isly; ta puissante armée a été massacré ou a disparu... » « J'ai su où ils étaient; je suis arrivé et j'ai détruit tout ce que j'ai vu. » Muley-Abd-er-Rhaman répondit à l'ex-émir : « Tu n'as pu couper autant de têtes aux Français que par un acte de brigandage ou de trahison. Qu'Allah te pardonne! »

Abd-el-Kader, cependant, avait donné ostensiblement ordre que les prisonniers, les officiers surtout, fussent bien

trente lieues qui séparaient la deïra de Djemmaa-Ghazouat, se nourrissant d'herbes et d'asperges sauvages. Enfin, il arriva sain et sauf, mais à moitié fou de bonheur ou par suite de souffrances et de privations.

traités; mais il est douteux qu'il n'ait pas laissé d'autres instructions; car, pour toute nourriture, tous ne recevaient qu'une ration d'orge; ils s'étaient construits un four pour se faire des galettes. Comme ils partageaient tout, l'industrie ou le travail pénible de quelques uns adoucissait la position commune. Ils n'avaient pas assez d'éloges à donner au commandant Cognord, qui, de leur chef, était devenu leur ami, leur père; qui en imposait à Bou-Hamedî lui-même, ce sangui-naire lieutenant qui, lors du départ des bords de la Moulouïa, avait fait tuer six prisonniers qui ne pouvaient pas suivre. Ces malheureux étaient presque nus. Leur nourriture se composant presque exclusivement de galettes d'orge, ils étaient d'une maigreur effrayante. Abd-el-Kader n'avait voulu faire croire qu'à un semblant d'humanité, qui en a imposé jusqu'à présent, mais qui paraît n'être ni dans son caractère ni dans ses actes.

On avait demandé au chasseur Bernard si les prisonniers avaient quelques moments de distraction. Il répondit ce qui suit, qu'on ne peut lire sans en être ému : « Le jour, « quand on nous laissait libre, nous nous livrions à une « foule de jeux que nous inventions pour abrégier les ennuis « de notre captivité; nos officiers nous aidaient. Mais le soir, « sous nos mauvais gourbis d'alfa, que nous avons dû con- « struire pour ne pas coucher sous le ciel, nous disions des « chansons du pays, des chansons de soldat. L'un de nous, « loustic quand même, et doué d'une jolie voix, nous chan- « tait quelquefois les *Hirondelles*, de Béranger, et je ne sais « comment ça se faisait, mais nous pleurions tous, le chan- « teur compris, et il n'a jamais pu achever sa chanson. »

Tout le monde, en France, était préoccupé du sort de ces malheureux; tous ceux qui connaissent le caractère des Arabes doutaient peu que, tôt ou tard, dans un jour de mécompte et de revers, ils ne se portassent à d'horribles extrémités. Le gouvernement n'était pas resté indifférent à ce sujet, ce qui est d'autant plus digne de remarque, que, par une singulière combinaison, chaque ministère ayant sa part dans les affaires de l'Algérie, chaque ministre se reposant sur son collègue du

soin de sauver ces prisonniers, il était probable qu'aucun d'eux ne s'en occuperait. Il n'en fut pas ainsi. Le ministre des affaires étrangères avait mis trois moyens en jeu pour les délivrer : des tentatives de force, des tentatives de négociations, et des moyens indirects.

Le premier consistait en une opération sur la deïra, la surprendre, lui arracher les prisonniers. Le général Cavaignac avait essayé de ce moyen, et avait échoué.

Le second était d'atteindre ce but au moyen de négociations, par l'intervention de l'empereur du Maroc, qui, une fois déjà, avait arraché à Abd-el-Kader des prisonniers français, comme ayant le droit de les revendiquer, puisqu'ils étaient sur son territoire, et qu'il avait ensuite rendus à la France.

Le troisième était au moyen d'argent employé par des voies indirectes, par des négociations cachées et volontaires. Des propositions avaient été faites, dans ce sens, au ministre des affaires étrangères, par des hommes qui avaient eu, avant, avec Abd-el-Kader, des relations intimes, et qui pouvaient dans ce moment devenir utiles à la France.

Pendant qu'on s'occupait simultanément de ces moyens, le maréchal Bugeaud reçut d'Abd-el-Kader une ouverture d'échange des prisonniers. Convaincu, par d'autres précédents de ce genre, que la proposition n'était pas sérieuse et sincère; qu'elle n'avait pour objet véritable que de faire croire à des négociations, à des commencements de paix entre la France et lui; qu'une telle croyance ne pourrait qu'aggraver et prolonger la guerre; que le résultat le plus immédiat, surtout d'une telle situation, pourrait être le soulèvement et l'insurrection de la Kabylie, au profit d'Abd-el-Kader, le maréchal refusa.

Ce triste incident coïncida précisément avec le travail que faisait Abd-el-Kader pour se donner de grandes apparences de forces, pour faire croire qu'il pesait puissamment dans la balance, et que la France comptait beaucoup avec lui en ce moment.

Puis, la misère devenait terrible dans les troupes de la deïra,

et produisait des désertions fréquentes, depuis que les Marocains se refusaient à leur vendre des grains. En effet, on ne leur donnait point d'argent en échange de leurs denrées, mais un papier-monnaie portant le cachet de l'émir. Cette espèce de valeur, acceptée d'abord, s'était maintenue tant que les populations marocaines avaient cru au succès d'Abd-el-Kader. Mais, insensiblement, la vérité s'était fait jour, et l'arrivée de Mustapha-ben-Tami avait levé tous les doutes. Le papier était tombé tout-à-coup dans un discrédit complet, et l'existence de la deïra était devenue, en quelque sorte, impossible. Au 27 avril, il n'y avait guère plus de cent tentes, savoir : quarante tentes des Hachem, vingt tentes de Bou-Hamedi, cinquante tentes des tribus ; il y avait cent cavaliers réguliers. Toutes ces causes réunies, jointes aux mesures prises, soit sur la frontière, soit par l'empereur du Maroc lui-même, contre la deïra, avaient puissamment contribué à sa dispersion, à sa dissolution, et c'est en se dispersant, en se dissolvant ; c'est en la voyant chaque jour réduite à une situation plus faible et plus précaire ; en se voyant poursuivi, battu, sans ressources, et enlever la dernière sur laquelle il comptait, et qui pouvait produire, parmi ses partisans, un grand effet moral, qu'Abd-el-Kader prit une terrible et sauvage résolution, l'égorgement des 280 prisonniers français,

Voici le récit du seul d'entre eux qui, à la date du 1^{er} juillet 1846, était parvenu à échapper à ce massacre. C'était le nommé Guillaume Rolland, clairon à la 2^e compagnie du 8^e bataillon des chasseurs d'Orléans. Nous ne changerons rien aux expressions de cette relation si pleine de simplicité et d'intérêt.

« La deïra était campée à environ trois lieues de la Moulouïa. Les prisonniers, établis sur le bord de la rivière, occupaient une vingtaine de gourbis au milieu du camp de fantassins réguliers, dont le nombre, d'abord de 500 environ, avait progressivement fort diminué. Ils étaient répartis aussi dans des gourbis, par bandes de cinq ou six. Le camp était clos par une enceinte de broussailles fort élevée. Dans la-

quelle on avait ménagé deux passages. De cette manière, la garde était plus facile.

« Le 27 avril, vers deux ou trois heures de l'après-midi, il est arrivé une lettre d'Abd-el-Kader ; ensuite trois cavaliers sont venus à notre camp pour chercher les officiers de la part de Mustapha-ben-Tami. Ils les ont conduits à la déira, sous le prétexte de les faire assister à une fête chez le kalifa.

« A l'entrée de la nuit, les autres prisonniers ont été réunis sur un rang. On nous avait donné l'ordre d'apporter tous nos effets avec nous. Quand nous avons été ainsi rassemblés, les fantassins réguliers sont venus. On nous a séparé pour nous conduire dans leurs gourbis ; nous étions sept, pris par les habitants de chaque gourbi ; ils nous firent entrer ensemble dans le même gourbi. Je dis à mes camarades qu'il y aurait quelque chose pendant la nuit, de ne pas dormir, de nous tenir prêts à nous défendre si l'on voulait nous tuer. J'avais un couteau français, que j'avais trouvé sur les bords de la Moulouïa trois jours auparavant. En entrant dans la cabane, j'avais trouvé une faucille ; je l'avais donnée à un de mes camarades. « Au moindre bruit, leur avais-je dit, je sortirai le premier, vous me suivrez. »

« Vers minuit, les soldats d'Abd-el-Kader poussent un cri : c'était le signal. Je sors le premier : je rencontre un régulier, je lui donne un coup de couteau dans la poitrine ; il tombe, je saute dans l'enceinte de buissons et je roule par terre. Pendant que j'étais à me débarrasser, des soldats arrivent cherchant à me prendre ; ma casaque était en mauvais état, elle reste entre leurs mains : je m'échappe en chemise ; dans un ravin, à cent mètres du camp, une embuscade tire sur moi : une balle m'a blessé légèrement à la jambe droite, je continue à fuir : je monte sur une colline, et je *m'assieds pour voir si quelqu'un de mes camarades pourrait me rejoindre.*

« En me tournant vers le camp, j'entendais les cris des prisonniers et des soldats d'Abd-el-Kader ; les coups de fusil ont duré plus d'une demi-heure. Mes camarades ont

dù se défendre si j'en juge par le bruit que j'ai entendu.

« Pour échapper au massacre dans les gourbis des réguliers, plusieurs prisonniers s'étaient réfugiés dans nos gourbis, au milieu du camp : pour les en chasser, on y mit le feu ; on les tuait à coups de fusil au fur et à mesure qu'ils sortaient.

« Voyant que personne ne me rejoignait, j'ai franchi la Moulouïa, j'ai marché pendant trois nuits : je me cachais le jour. Le troisième jour, vers trois ou quatre heures, le tonnerre a grondé : il a tombé de la pluie, il faisait un vent qui coupait les broussailles ; j'ai continué à marcher : j'étais presque nu, je souffrais, je pensais que j'en aurais encore pour deux ou trois heures, j'ai voulu en finir : je me suis dirigé vers un village marocain, j'y suis arrivé avant la tombée de la nuit. A l'entrée du village, j'ai rencontré des femmes qui venaient de puiser de l'eau : en me voyant, elles ont pris la fuite en poussant des cris. A l'extrémité d'une petite rue, j'ai aperçu un jeune homme d'une vingtaine d'années : en me voyant, il a tiré un poignard pour me tuer.

« Je voulais mourir : je me suis avancé vers lui. Je m'étais approché jusqu'à trois ou quatre pas. Un autre homme, sorti d'une terrasse voisine, retint le bras du jeune homme. Alors il m'amena chez lui, me fit chauffer pendant deux ou trois minutes ; puis il me conduisit dans sa case. Là, il m'a attaché les pieds et les mains et a jeté sur moi une couverture de cheval. *Voyant cela, je ne disais rien : je voyais que je n'avais pas longtemps à souffrir.* Je vois le Marocain se préparer à se coucher ; alors, croyant qu'il allait me faire souffrir et me tuer après, je lui fis signe de m'expédier sans torture. Il me dit qu'il ne me tuerait pas. Je passai la nuit comme je pus. Au matin, il vint me détacher. J'ai passé sept jours chez lui, il ne me laissait pas sortir, parce qu'il y avait dans le village des gens qui voulaient me tuer.

« Le septième jour, est arrivé un homme qui m'a acheté deux douros. Celui-ci m'a fait partir la nuit pour me conduire dans sa maison. En arrivant, il m'a donné un haïk et un burnous. Il m'a gardé dix jours. Le dixième jour, il m'a conduit chez

un de ses parents qui est dans un village marocain , à un jour de marche de Lalla-Maghrnia. Nous sommes venus par les montagnes de Nedroma. J'avais dit à mon premier patron qu'il aurait de l'argent s'il me rendait aux Français ; je pense que c'est ce qui a donné au second l'idée de me ramener à Lalla-Maghrnia. Nous étions, à la deïra, 280. On m'a dit qu'il y a encore deux de mes camarades dans d'autres villages marocains. »

Telle fut la relation du clairon Rolland sur l'égorgeement du 27 avril.

A un mois d'intervalle, la province de Constantine, où rien de pareil ne s'était encore produit , était le théâtre d'un nouveau désastre, moins considérable heureusement, mais non moins douloureux. En voici les détails :

Le général Randon, se trouvant en expédition contre les Nemenchas, dans les environs de Batna, jugea nécessaire, avant d'entrer dans les montagnes, d'évacuer sur Guelma les malades qui auraient pu manquer de soins, et dont la présence eût alourdi sa colonne. Après avoir formé, pour les escortes, un petit convoi sous la conduite du caïd Ben-Jhac, il se mit en marche le 31 mai.

Chez les Ouled-Yaya, où le convoi devait arriver le lendemain, un prétendu scheriff, Moulaye-Mohammed, qui avait déjà fomenté des insurrections ailleurs, avait fait croire aux Kabyles que Tebessa avait été saccagé, et que le général Randon, ayant eu un engagement malheureux, évacuait ses blessés. Par ce trait mensonger, il était parvenu à échauffer les têtes et à faire adopter de sinistres projets qui ne tardèrent malheureusement pas à être mis à exécution.

En effet, le convoi, arrivé près des gorges des montanges du Deïr, devait passer la nuit dans un des douars marabouts des Ouled-Yaya. Les Arabes firent de grandes démonstrations d'amitié aux Français, et tous se disputèrent l'honneur de les recevoir sous leurs tentes. Ils furent disposés deux à deux dans chaque *rhimâh* (tente). Et, à peine la nuit était-elle venue, que les Arabes de cette même tribu, entrant en armes sous les tentes offertes avec des apparences aussi bien-

veillantes, se ruèrent sur les malheureux malades et en firent une horrible boucherie. Un seul était parvenu à s'échapper : c'était un lieutenant de spahis nommé Hammaloui. Ayant contenu les assassins par des actes multipliés de courage, il avait pu sortir de la tente avec ses armes. Ayant trouvé un cheval sellé, il s'était mis à fuir en résistant à ceux qui le poursuivaient. Sorti de ce danger, mais gravement blessé ainsi que son cheval, il avait pu se traîner jusqu'à un autre douar où il avait demandé l'hospitalité : là, on l'avait assommé à coups de pierres !

Dès que le général Randon eut appris les détails de cet égorgement, il atteignit, par une marche rapide, les Ouled-Yaya, sur un des coteaux du Deïr, nommé Ras-el-Soltan. L'exaspération des Français était telle, que, à la vue de ces égorgés, ils s'élançèrent au pas de course sur des rochers réputés inaccessibles. Terrifiés de tant d'audacieuse bravoure, les Ouled-Yaya n'essayèrent même pas de résister, ils prirent lâchement la fuite. Mais, tournés sur tous les points, relancés sur toutes les crêtes, hommes, femmes, enfants, tout fut massacré pour venger les Français dont le sang était tiède encore.

Ces divers égorgements, arrivés presque coup sur coup, firent en France une pénible et douloureuse impression. Dans la plupart de ces douleurs, il y eut même de la colère, bien naturelle en cette circonstance, et, à la tribune de la Chambre des Députés, un membre, M. Mauguin, rappela, à ce sujet, la mort du matelot anglais torturé par des croiseurs espagnols : « Cette victime, dit l'orateur, mourut en disant : Je lègue mon « ame à Dieu et ma vengeance à ma patrie. » Mais pour les « victimes dont nous déplorons la perte, ce n'est pas une ame, « une vengeance seulement que la France doit exercer, mais « trois cents ames léguées à Dieu, trois cents vengeances « léguées au pays !

Il eût infiniment mieux valu agir en Algérie de manière à ne pas amener ces terribles nécessités. L'humanité en souffre, et il est douteux que la politique y gagne.

Du reste, ces terribles catastrophes, celle du 27 avril sur-

tout, paraissent avoir été l'expression sauvage d'un désespoir aux abois. En effet, après cette si violente secousse qui avait duré sept mois, la domination française paraît, plus que jamais, assurée en Algérie. Des tribus kabyles, qui, loin d'avoir jamais reconnu la domination des Turcs ou de tout autre, se faisaient payer le passage sur leur territoire, ont fait leur soumission à la France. Le Dahra a été tout-à-fait pacifié. Toutes les tribus du sud, ordinairement si favorables à Abd-el-Kader, ont fait des demandes significatives auprès du général Cavaignac. La majeure partie des tribus émigrées étaient rentrées par Saïda ; les autres étaient au moment de rentrer par Bel-Abhis. Les amendes infligées à toutes avaient produit des valeurs considérables et rentraient sans difficulté.

Quant à Abd-el-Kader, le colonel Renaud avait retrouvé ses traces à Arba, au moment où les bagages de l'ex-émir venaient de se mettre en route, et, où lui-même s'éloignait avec plusieurs cavaliers. La chasse qu'il fut possible de lui donner après l'extrême fatigue d'une marche forcée et au milieu d'un violent orage, eut peu de résultat. Mais, le lendemain, ou plutôt dans la nuit, le colonel Renaud, ayant organisé une petite colonne des plus dispos d'entre ses soldats, s'était mis en marche, suivant l'ennemi à la trace de ses feux encore fumants et avait pu l'atteindre à Chelalla, après avoir parcouru quatorze lieues. La cavalerie se lança à la poursuite d'Abd-el-Kader ; mais l'ex-émir, abandonnant la ville avec désordre et précipitation, fut chercher un refuge dans le Sahara marocain, suivi seulement de quelques réguliers.

CHAPITRE XX.

Discussion des Chambres sur les affaires de l'Algérie. — D'un ministère spécial. — De la réunion de l'Algérie à la France. — D'une vice-royauté en Algérie. — M. de Salvandy à Alger. — Constitution de la propriété en Algérie. — Ordonnance du 21 juillet. — Adresse des colons d'Alger contre cette ordonnance. — La presse en Algérie. — Adresse des Ulemas d'Alger au roi. — Abd-el-Kader au Maroc. — Thaza. — Situation pacifique de l'Algérie. — Fâcheux incidents. — La colonne de Sidi-Brahim. — Lettre d'Abd-el-Kader à ses partisans.

La tâche de l'armée finie, l'administration civile commença la sienne. Jusqu'alors, et depuis quinze ans, l'Algérie avait eu peu à se louer de ses inspirations : l'année 1846 n'eut rien, à cet égard, à envier à ses aînées. Cependant l'opinion publique s'était fort émue de cette sorte de désordre qui régnait dans les affaires d'Afrique, et la Chambre des Députés y consacra une de ces discussions sérieuses, longues, auxquelles, soit dit en passant, elle n'avait pas jusqu'à ce moment habitué la France.

Malgré le peu d'avantages immédiats qui semblaient devoir en résulter, ces débats pouvaient porter leur fruit, et pousser le ministère à entrer dans une voie nouvelle digne de cette grande question si intéressante pour l'avenir de la France, et, disons-le, de l'Europe.

Pour la première fois, il ne fut plus question de l'abandon ou de la conservation de l'Algérie. Les moteurs acharnés de

cette anti-française proposition gardèrent cette fois pour eux leurs tristes convictions, et en épargnèrent à la France le scandaleux étalage. La Chambre entra pleinement dans les détails du gouvernement algérien, mit le doigt sur des plaies cruelles, indiqua quelques remèdes dont l'efficacité pouvait être contestable, mais qui annonçaient du moins l'intention de remédier au mal présent. C'était presque une nouveauté; aussi la France suivit ce débat avec un intérêt qui devrait lui mériter, de la part du gouvernement, des efforts plus persévérants et surtout plus rationnels.

Dans cette discussion, qui s'ouvrit sur un rapport lucide de M. Dufaure, et qui, à part quelques intempestives boutades, contenait des idées assez nettes, des orateurs d'un ordre élevé prouvèrent, par leurs discours et leurs répliques, qu'ils commençaient à connaître l'Algérie; qu'ils plaçaient enfin cette question à la hauteur que lui assure l'influence qu'elle aura un jour sur l'avenir de la France. On ne parla plus d'occupation restreinte, de limites étroites, de concessions humiliantes imposées par la diplomatie. L'Algérie fut par tous traitée en grande province, presque en royaume. On eût dit le début d'une nouvelle ère.

En résumant cette discussion, qui fait époque dans les annales de l'Algérie, nous voyons un député, M. Desmousseaux de Givré, réclamer contre la manière arbitraire dont est traité le colon algérien; un autre, M. Lanjuinais, demande la liberté de la presse pour un peuple qui est peuple français; un troisième, M. de Carné, rappelle que l'Algérie est une conquête chrétienne; M. Barrot dénonce avec énergie les intentions malveillantes de l'administration algérienne pour la colonisation; M. Berryer soutient, avec son éloquence ordinaire, la nécessité de faire prévaloir l'autorité civile, pour arrêter l'élan guerrier; M. de Lamartine insiste pour la substitution d'un ordre régulier à l'anarchie administrative existante. Tous demandent des garanties pour la population civile; tous sont d'accord qu'il faut aviser aux moyens de peupler l'Algérie, et M. de Tocqueville clot cet important débat en flétrissant l'administration algérienne par quelques phrases sévères

que nous rapporterons. « Durant les cinq ans que les soins de
« la guerre ont appelé le maréchal Bugeaud en campagne,
« savez-vous combien de temps il a passé à Alger ? A peine
« deux ans. Et pendant son absence, savez-vous ce qui se
« passait ? En vérité, j'ai honte de le dire ; cette immense
« entreprise, dans laquelle l'honneur de la France se trouvait
« engagé au plus haut point, était livrée à de misérables ri-
« valités de fonctionnaires subalternes qui croyaient, en trai-
« tant ces matières, se donner une considération que peut-
« être ils ne méritaient pas.

« Elle était en proie à une complication de petites et misé-
« rables mesures qui auraient empêché d'établir une coloni-
« sation, je ne dirai pas en Afrique, mais dans la plaine
« Saint-Denis, si la plaine Saint-Denis était vide ! »

Dans le cours de cette histoire, nous avons rendu saillante cette triste vérité.

Pendant le cours de ces débats, l'opinion publique était fortement préoccupée de trois projets, qui tous pouvaient amener pour les affaires de l'Algérie une solution plus avantageuse qu'on n'est en droit de l'attendre du régime actuel. Deux de ces projets étaient officiellement traités à la Chambre : c'étaient la création d'un ministère spécial pour l'Algérie, et la réunion pure et simple de l'Afrique française à la France. Le troisième projet occupait la presse et l'opinion publique ; c'était la création d'une vice-royauté en Algérie.

Voici comment était présenté chacun de ces projets.

M. Dufaure, député de la Charente-Inférieure, rapporteur à la Chambre des Députés du projet de loi sur les crédits de l'Algérie, prit, au nom de la commission, l'initiative du premier. Cette partie de son rapport se lie trop intimement à l'histoire de l'Algérie française, pour que nous hésitions à le donner textuellement.

« C'est une première et grave question, Messieurs, de savoir en quelles mains sera remise la direction des affaires de l'Algérie ; elle a été fort agitée dans ces derniers temps ; elle a occupé vos bureaux ; elle ne pouvait échapper à l'examen de votre commission.

« Notre vœu principal est que la conduite à tenir en Algérie soit, pour l'opinion publique, pour les Chambres, un objet constant d'étude et de réflexion. Il s'agit, après tout, d'une entreprise qui aurait été grande à toutes les époques, d'ajouter à la France un territoire qui égale en étendue la moitié du sien, séparé à la vérité de nos côtes par 40 heures de navigation, mais dans une position aussi favorable peut-être à notre puissance que s'il était contigu. Il s'agit d'achever, par notre intelligence gouvernementale, une conquête que nos armes ont si bien commencée; jamais une étude plus sérieuse et plus glorieuse ne fut proposée à toutes les forces intellectuelles d'un pays. Mais, avant tout, déterminons nettement le résultat que nous voulons atteindre. Il ne peut entrer dans la pensée de personne de faire de l'Afrique une colonie destinée à vivre toujours à part de la métropole, sous des institutions spéciales, avec des intérêts séparés. L'Afrique suivrait tôt ou tard la loi de toutes les colonies puissantes; la France subirait le sort de toutes les métropoles. L'heure de la séparation serait prévue longtemps à l'avance; elle serait désirée, préparée; elle sonnerait un jour. L'Afrique pourrait avoir une autre politique que la nôtre, trouver son intérêt à former d'autres alliances; nous nous serions préparé une rivale d'influence dans la Méditerranée, et aurions, à grands frais, rendu possible la lutte d'Alger et de Toulon. Nous ne conseillons à la France de continuer les efforts et les sacrifices qu'elle fait depuis seize ans, qu'à la condition d'éviter tout ce qui, lentement ou rapidement, par voie directe ou indirecte, conduirait à ce funeste résultat.

« Le moyen le plus sûr d'exclure toute idée de séparation, serait d'assimiler l'Algérie à la France, de la diviser en départements, de la soumettre à nos lois et à notre administration. Sans aller tout-à-fait aussi loin, on a proposé de diviser toutes les affaires qui la concernent entre tous nos départements ministériels. Ces projets n'ont pas trouvé d'organes dans le sein de votre commission; ils nous paraissent, pour aujourd'hui, impraticables; nous les repoussons, non comme mauvais, mais comme prématurés.

« Nous avons rappelé sommairement les éléments si divers dont se compose la société que nous gouvernons en Afrique. Comment les assujettir, dès à présent, d'une manière uniforme, à nos lois de famille, de propriété, de police, d'impôt ? Comment partager aussi entre neuf départements ministériels le soin de conduire cette société vers le but auquel nous voulons qu'elle arrive ? Dans notre pays si compacte de France, le gouvernement a pu être divisé, sans inconvénient, entre neuf grandes directions. La puissance administrative a pu être mise dans une main, et l'autorité judiciaire dans une autre. Une loi commune, souveraine, empêche les conflits de naître, ou fournit un moyen facile de les terminer.

« L'Afrique, longtemps encore, doit être soumise à des règles exceptionnelles, temporaires, appropriées à sa situation du moment, diverses selon les populations qu'elles doivent régir, et qui ne céderont que lentement l'empire au droit commun. Il serait peu raisonnable de diviser entre plusieurs personnes le pouvoir de concevoir et d'établir ces règles exceptionnelles. Diriger les affaires de l'Algérie avec le concours de l'opinion publique et des Chambres, doit donc être l'acte et le pouvoir d'un seul. Il reste à rechercher si cette attribution doit appartenir au ministère de la guerre.

« La question d'Afrique a pris naissance au sein de ce ministère ; elle a commencé par n'être qu'un siège, une invasion, une suite de batailles, l'occupation armée des villes, l'administration militaire d'un peuple vaincu. Elle devait être abandonnée, alors, à la volonté brusque et presque toute-puissante d'un général, sous la haute surveillance de son chef hiérarchique, le ministre de la guerre mais, par la force des choses, et par la résolution que nous avons prise de perpétuer notre occupation, son caractère a changé ; des éléments nouveaux de la plus haute importance sont entrés dans l'administration. Les pleins pouvoirs attribués d'urgence au gouverneur général n'ont plus paru nécessaires ; toutes les ordonnances rendus depuis deux ans tendent, d'une manière remarquable, à donner exclusivement, au ministre de la guerre, des attri-

butions qu'il abandonnait autrefois à son subordonné, ou qu'il partageait avec lui.

« Et si l'on y regarde de près, il n'y a presque aucune de ces attributions qui appartienne à la grande spécialité pour laquelle le ministère de la guerre a été formé. Il s'agit de l'organisation des services civils, de l'administration du domaine de l'État, de l'aliénation des terres, de la concession des mines et des bois, etc.

« L'armée est tout, au moment où elle conquiert; la conquête achevée, elle remplit plus ou moins laborieusement le rôle défensif qu'une armée permanente remplit en France; elle protège nos possessions contre un ennemi extérieur; elle apaise des troubles intérieurs; elle couvre, elle sauve les intérêts civils menacés par la révolte ou par la guerre; elle ne les administre pas.

« A la vérité, nous ne saurions, parmi les ministères existants, en indiquer un autre qui pût réclamer comme un droit l'héritage du ministère de la guerre : plusieurs d'entre eux ont eu ou auront un rôle important à remplir en Afrique, la marine, la justice, les cultes, les travaux publics, l'instruction publique, les finances. Mais aucun d'eux n'y sera prépondérant au point d'absorber tous les autres. Ce qu'il y a à faire, c'est de conduire ensemble tous ces intérêts par des mesures spéciales, transitoires, habilement combinées, jusqu'au point où, malgré la différence des races et des langues, et l'antique hostilité des principes religieux, l'Algérie pourra, comme la Corse, être entièrement réunie à la France : c'est une œuvre toute particulière, qui ne rentre dans les attributions d'aucun des ministères actuels.

« Elle est d'ailleurs trop importante pour demeurer l'occupation secondaire d'un homme, quelque éminent qu'il soit. Le ministre de la guerre sait bien quelle est sa mission, sa noble mission : fortifier nos villes et nos côtes, conserver et renouveler un matériel immense, suivre attentivement l'exécution de cette grande loi du recrutement qui lui fournit l'élément de l'armée, le soldat, et surveiller les écoles où se préparent les officiers qui la conduiront; donner à chacun des



LE GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE.

corps qui la composent l'organisation la plus propre aux services qu'ils doivent rendre ; connaître les intérêts, les besoins, les droits de chacun des membres de cette grande famille ; leur assurer avec le même soin le pain dont ils vivent et l'avancement ou les récompenses qu'ils ont mérités ; les soumettre à une justice égale et sévère, et administrer paternellement l'asile glorieux ouvert à la vieillesse de ceux qui ont été blessés au service de leur pays : voilà assez de devoirs pour occuper la pensée et la vie d'un homme ; et lorsqu'il les a remplis, personne ne songerait à lui demander compte des fautes d'administration commises en Algérie, des fautes même les plus graves, les plus propres à y compromettre notre autorité.

« On arrive donc à cette idée, que le pouvoir qui dirige de Paris nos possessions dans le nord de l'Afrique ne sera exercé avec assez de soin, et sous une responsabilité réelle, que le jour où il sera remis à un ministère spécial.

« Hâtons-nous de dire qu'il n'en résulterait pas que l'armée d'Afrique, que le personnel de toutes les administrations fussent être étrangers à l'armée ou à l'administration française. Un ministère spécial emprunterait ses agents aux autres administrations publiques, en conservant sur eux la plénitude d'autorité dont il ne pourrait se départir. Cette autorité ne serait pas incompatible avec l'emploi d'une armée nombreuse ; il ne se présenterait là que des difficultés qui existent déjà et que nous croyons faciles à résoudre.

« L'opinion que nous venons d'exposer est celle de la majorité de votre commission ; mais deux de ses membres l'ont combattue. L'un envisage avec découragement l'œuvre gigantesque que nous avons entreprise en Afrique, et se demande si un ministère nouveau lui donnerait plus de chances de succès ; il ne peut le croire. La seule conséquence de cette création serait d'élever un homme de plus aux honneurs du ministère, quelques hommes à des positions secondaires, et d'ajouter au budget annuel de l'État des crédits assez considérables pour frais d'installation et traitements. Un autre membre de la commission croit que les intérêts militaires

tiennent encore trop de place en Algérie pour que le gouvernement de ce pays doive sortir du ministère de la guerre; quoi que l'on fasse, le ministre de la guerre y conserverait toujours une grande influence, et, au lieu de deux directions qui se combattent quelquefois, on en aurait trois. Il avoue seulement que les intérêts civils demandent une administration plus attentive et plus large, et il désirerait qu'une commission administrative, sur le modèle du conseil de l'amirauté ou du conseil royal de l'instruction publique, fût chargée d'éclairer le ministre sur tous les services civils dont la direction lui est confiée.

« Nous vous soumettons, Messieurs, ces trois opinions; nous les croyons dignes de votre attention la plus sérieuse. Il ne serait pas impossible que l'avenir de l'Algérie dépendît du parti qui sera pris sur ces graves difficultés. Il ne vous appartient pas de le prendre; mais vous pouvez le conseiller. Vous concourez au bien qui peut se faire par l'influence légitime et inévitable des idées auxquelles vous accordez votre assentiment.

« L'organisation à Paris du gouvernement central de l'Algérie serait inévitablement suivie d'une nouvelle organisation de l'administration locale. Elle a été remaniée bien des fois depuis la conquête; mais on ne peut guère voir, dans ces nombreux essais, que des tâtonnements sans plan arrêté, sans but défini, et qui ont toujours échoué devant les plus frivoles considérations de personnes. Ainsi est-il arrivé du dernier de ces remaniements, de l'ordonnance du 15 avril 1845. Il ne pouvait en être autrement. Tant que le gouverneur général a dû conserver un pouvoir presque absolu, les administrations de l'Algérie ne pouvaient être que ses bureaux; plus tard, créées au milieu de la lutte qui était engagée entre le gouvernement de l'Algérie et le ministère de la guerre, elles ont dû porter l'empreinte de leur époque. L'organisation ne sera bonne que le jour où il sera bien entendu que le pouvoir local, quelque nom qu'il porte, n'est autre chose qu'un agent d'exécution, chargé de mettre en pratique les volontés d'un ministre dont chacun de ses actes pourra engager très-réelle-

ment la responsabilité et compromettre l'honneur politique. »

A ce projet rationnel de création d'un ministère spécial pour l'Algérie, dont nous avons déjà pris l'initiative dans le cours de cette histoire (1), se produisit aussi dans les débats des chambres le projet de réunion de l'Algérie à la France. M. Genty de Bussy en prit l'initiative à la chambre des Députés. M. Mérilhou, à la Chambre des Pairs, en fut un nouvel et puissant défenseur, et son discours, fort de logique, de raison et de faits, trouve ici naturellement sa place.

« Messieurs, dit-il, l'affaire de l'Algérie est aujourd'hui la *grande affaire de la France*. Si elle pèse lourdement sur la situation présente par les charges qu'elle nous impose, elle doit être, j'en suis convaincu, elle doit être pour nous, dans un avenir peu éloigné, un moyen puissant d'influence dans la Méditerranée, et une cause de prospérité commerciale dont il est difficile de déterminer la limite. Le succès de la grande entreprise de colonisation, à laquelle la France s'est vouée avec tant de résolution, honorera aux yeux du monde le caractère politique de notre pays..... »

« La commission veut des garanties civiles pour les colons, leurs personnes, leurs propriétés ; je les veux comme elle. Mais je vais plus loin qu'elle : je crois que le seul moyen de marcher à la colonisation, largement, avec fermeté, avec succès, c'est de rendre une loi qui déclare que l'*Algérie est un territoire français*. Avec cette loi vous donnerez aux colons actuels, aux colons futurs, toutes les garanties ; vous attirerez des colons, vous attirerez des capitaux.

« Je demande ce que demande la commission, mais je demande plus qu'elle.

« Je sais que l'idée d'une loi de *réunion* étonne quelques esprits qui s'en exagèrent le but et la portée. On n'y est pas accoutumé encore, mais cette idée grandira ; et le temps n'est pas loin où ceux-là même qui la repoussent aujourd'hui seront convaincus que cette mesure est la seule issue à tous les embarras de la puissance française en Algérie.

(1) Voir le chapitre xvii, tome II, pag. 310 et suiv.

« Et ici qu'on me permette de préciser nettement ce que j'entends par une loi de réunion ; c'est une loi qui déclarerait que « le territoire de l'ancienne régence d'Alger fait partie intégrante du territoire français ; » rien de plus, rien de moins.

« Mais je n'entends pas que la législation française serait simultanément, dans toutes ses parties, introduite en Algérie. Je pense, que « toutes les lois de la métropole ne peuvent être soudainement importées en Afrique ; mais que nous devons dès à présent chercher avec soin et prudence quelles garanties doivent être données aux colons, et ces garanties, une fois promulguées, ne doivent pas être transgressées. »

« Ainsi, il faut aux colons des garanties nouvelles ; il faut qu'elles soient promulguées : elles ne peuvent l'être que par une loi de réunion ; cette loi distinguerait celles des lois de la métropole qui doivent être importées en Algérie, et celles qui ne doivent pas l'être, et maintiendrait provisoirement les ordonnances royales et les actes de l'autorité locale qui sont actuellement en vigueur.

« Qu'on cesse donc de s'effrayer par cette idée d'une assimilation complète et absolue de l'Algérie avec la France : la loi à intervenir déterminera les points de ressemblance, et maintiendra pour tout le reste, et pour un temps donné, les dissemblances existantes. Ainsi, nos colonies des Antilles, de Bourbon et de la Guyane, ne sont pas régies par les mêmes lois que la métropole ; ainsi le Sénégal, Pondichéry, ont aussi un régime spécial, qui n'est pas celui des Antilles.

« Mais tous ces territoires n'en sont pas moins des territoires français, sur lesquels la souveraineté de la France est incontestée : aucun État étranger ne le méconnaît, et les propriétaires du sol n'ont devant les yeux aucune éventualité dans laquelle leurs droits puissent s'évanouir.

« Pour l'Algérie, il en est tout autrement. Le titre unique de notre souveraineté, c'est la conquête : conquête légitime, assurément ; mais, enfin, ce n'est que la conquête. Une capitulation avec le précédent gouvernement nous a livré la ville d'Alger, mais rien qu'Alger. La conquête a fait le reste ; mais,

dans tous les pays du monde, la conquête ne constitue pas une incorporation, tant que l'État conquérant n'a pas solennellement déclaré sa volonté à cet égard.

« Or, ici, où est la loi, où est l'ordonnance qui a déclaré l'incorporation ?

« Il n'existe que des votes de dépenses, comme celles que peut comporter l'occupation transitoire d'un poste militaire, comme pour les îles Marquises, comme pour Ancône, si notre politique avait exigé l'occupation d'Ancône pendant une ou plusieurs années.

« Je ne parlerai pas des discours du trône et des adresses des Chambres à l'occasion de l'ouverture des sessions parlementaires. Quelque respectables que soient ces documents, ils n'ont d'autre portée que de constater l'opinion du pouvoir de qui ils émanent, sur des sujets donnés et dans un temps déterminé ; mais ces documents n'ont pas de force obligatoire pour les tribunaux, ni pour les citoyens : ils ne peuvent ni constituer des droits, ni imposer des devoirs.

« Mais, dira-t-on, pour me servir de l'expression de la commission, la loi de réunion avec le maintien provisoire de la législation algérienne, ne serait donc qu'*un vain mot, une apparence nominale* ?

« Non, ce ne serait pas *un vain mot*, une apparence nominale, qu'un acte qui mettrait fin aux controverses d'une tribune voisine, où l'on met périodiquement en question si les Français abandonneront Alger, et qui ferait cesser les incertitudes d'un cabinet d'Orient qui affecte encore des airs de souveraineté sur l'Algérie, et qui paraît croire que le souvenir presque effacé d'une suzeraineté impuissante, peut empêcher la souveraineté de la France qui a conquis, qui défend et qui gouverne.

« Ce serait, au contraire, un acte de bonne politique que celui qui, aux yeux d'une nation courbée sous le dogme du fatalisme, donnerait solennellement à notre occupation l'irrévocabilité des faits accomplis par la main du Dieu tout-puissant. Par là cesseraient ces bruits mensongers de l'évacuation française, dont se servent les agitateurs musulmans pour

soulever les indigènes. Dans ce pays, on combat les faits incertains ; on se résigne aux faits consommés.

« Sous d'autres rapports encore, la loi de réunion serait d'une portée immense : elle donnerait aux colons actuels, et à ceux qui veulent le devenir, ce sentiment de sécurité, cette confiance dans le lendemain, qui déterminent à acquérir une propriété qui vous est garantie, et à faire des dépenses de création et d'amélioration sur un sol que l'on compte transmettre à sa postérité.

« La loi de réunion vous fournirait une base légale pour résoudre la question la plus grave et la plus obscure de l'état social en Algérie, c'est-à-dire la fixation de la condition des diverses classes de la population algérienne ; c'est la grande, l'immense question des naturalisations.

« On porte environ à 100,000 âmes le nombre des colons civils de race européenne ; la moitié sont Français, l'autre moitié appartiennent aux diverses nations chrétiennes.

« On évalue à 85,000 âmes les indigènes soumis à la loi française.

« Quelle est la condition légale de ces trois classes d'habitants ?

« C'est une question que personne ne pourrait résoudre.

« Les Français conservent sans doute la qualité de Français ; mais, quand ils mettent le pied en Algérie, cette qualité sommeille ; ses effets sont suspendus et ne revivront que lorsque le Français foulera de nouveau le sol de la patrie. Mais tant qu'il sera en Afrique, l'inviolabilité des personnes et des propriétés reste un vain mot pour lui.

« Quant aux étrangers établis en Algérie, propriétaires, payant leurs impôts, servant dans la milice... , que sont-ils ? Sont-ils étrangers, sont-ils Français ? Non, ils ne sont pas Français ; leurs enfants ne le sont pas ; ils ne peuvent pas le devenir, ils ne le deviendront jamais, tant que les lois actuelles dureront.

« Pourquoi ? parce qu'ils ne sont pas nés en France, parce qu'ils ne résident pas en France, mais dans un pays étranger. Ils sont repoussés par l'art. 9 du code civil, par l'art. 3 de la

constitution de l'an VIII, par l'avis du conseil d'État du 18 prairial an XI.

« Il faut donc faire de l'Algérie un territoire français pour pouvoir conférer la qualité de Français aux colons que vous désirez y attirer et y fixer. C'est l'intérêt de la France, c'est l'intérêt de la colonisation qui le veut ainsi. Différer cette grande mesure, est la plus funeste des conséquences.

« Pour fixer les Arabes à nos côtés, pour les fondre avec nous, ouvrons à la naturalisation des conditions larges et faciles. Commencez par la francisation du sol, celle des habitants en sera la conséquence.

« Qui pourrait se plaindre de cette conquête ?

« Ce n'est pas la grande famille française, puisqu'elle gagnera par là de nouveaux enfants prêts à supporter ses charges. Ce ne sont pas les Arabes qui se plaindront, car la qualité de Français n'est pas une peine qu'on impose, c'est un bienfait que le Gouvernement n'accordera qu'à ceux qui s'en montreront dignes par le désir de l'obtenir.

« Rendons possible ce que nous devons désirer, c'est-à-dire l'augmentation de la population soumise irrévocablement aux lois françaises.

« Messieurs, j'ai souvent entendu l'une et l'autre tribune se plaindre des lenteurs de la colonisation. J'avoue que je m'étonne davantage qu'avec les procédés adoptés en Algérie, la colonisation civile ait pris un aussi grand développement. On avait devant les yeux la manière dont les États-Unis peuplent leurs déserts. Au lieu d'imiter ces exemples, on a fait tout le contraire de ce que font ces grands maîtres de l'art de convertir des savanes incultes en États florissants. Faut-il s'étonner que les résultats de nos efforts aient été si incomplets et si languissants ?

« Le gouvernement des États-Unis cherche à attirer des colons de tous les pays du monde, en leur assurant d'avance la plénitude des droits de citoyens américains. Quand une contrée possède 5,000 habitants mâles et libres, cette contrée devient un territoire qui s'administre lui-même, et qui a droit d'envoyer un délégué au congrès avec voix consultative.

« L'Algérie, avec une population d'environ 100,000 ames, ne donne à ses habitants aucun droit civil.

« Le colon, après trois ans, est naturalisé Américain.

« En Algérie, les colons, au nombre de 100,000, ne pourraient pas l'être après quinze ans.

« En Amérique, le colon ne peut être expulsé de son domicile, ni dépouillé de son bien; en Algérie, le colon étranger peut être expulsé et dépouillé à chaque instant du jour.

« Je vous le demande, lorsque en Europe une famille ayant quelque fortune, entourée de quelques précédents honorables, formera des projets d'expatriation, croyez-vous qu'elle choisira, comme siège de son établissement futur, un pays où elle sera condamnée pour toujours à la condition précaire de l'extranéité? un pays où son domicile, son industrie, sa propriété, n'auront d'autre garantie que celle du bon plaisir, et seront en dehors de la protection des lois?

« Que fait à l'émigrant la générosité, la libéralité des institutions françaises, puisqu'il ne peut jamais être appelé à en revendiquer le bienfait? Il dirigera ses pas dans un pays où il aura, en arrivant, les garanties d'un citoyen, et non dans celui où il ne peut acquérir irrévocablement ni propriété, ni domicile, ni même une simple résidence.....

« C'est par l'unité de la législation que vous arriverez à la fusion; le premier pas à faire, je le répète, c'est la francisation du territoire et de la population qui l'habite.

« Un seul peuple, en conquérant un grand empire, aveuglé qu'il était par un fanatisme destructeur, a élevé une barrière infranchissable pour se séparer de la nation vaincue. C'est les Turcs et les Grecs. La fusion ne s'est pas faite. M. de Bonald écrivait, il y a cinquante ans : *Les Turcs sont campés en Europe*. Nous avons vu de nos jours s'accomplir la moitié de cette prophétie. Avis aux nations conquérantes qui ne veulent pas s'assimiler les vaincus. Les vaincus vivent quelque temps opprimés; mais, tôt ou tard, ils se relèvent et se vengent. Que l'exemple des rayas chrétiens de la Grèce nous détourne de faire des rayas musulmans en Algérie.

« Pour différer la loi de réunion, qui n'est autre chose que

l'introduction, même incomplète, d'un système légal de garantie, on objecte l'état de guerre et l'insuffisance de la population civile. Mais, d'une part, l'état de guerre, qui a sans doute ses exigences contre l'ennemi, n'a existé, dans ces derniers temps, que sur des points déterminés, et tout le reste du territoire était tranquille ; d'autre part, les institutions civiles dont nous jouissons en France, sont suspendues dans les départements qui seraient le théâtre de la guerre ; et, enfin, la loi de réunion pourrait maintenir en vigueur ceux des arrêtés existants qui paraîtraient nécessaires jusqu'au parfait rétablissement de la tranquillité publique.

« Quant à la population, en ne tenant compte que de cent mille âmes de population européenne, j'oserai croire que l'application qu'on leur ferait d'une organisation civile, de garanties civiles, serait suffisamment justifiée. Aux États-Unis, l'État souverain d'Arkansas n'a que 70,000 âmes ; la Floride n'en a que 50,000 ; la Martinique a 37,000 âmes libres et 78,000 esclaves, et la Guadeloupe 31,000 âmes libres et 96,000 esclaves....

« Au surplus, tout le monde pense, avec la commission, que les progrès de la colonisation sont le but auquel il faut tendre par tous les efforts. C'est le seul moyen de diminuer les dépenses de l'occupation ; et le personnel même de l'armée. Un colon propriétaire, intéressé par là à la conservation de son champ, vaut mieux que dix soldats. Avec une loi de réunion, qui donnera aux colons actuels et futurs de la sécurité et des garanties, vous aurez des colons, c'est-à-dire des bras et des capitaux. Ainsi, ce n'est pas les colons qui doivent précéder les institutions et les attendre, ce sont les institutions qui doivent précéder les colons et les attirer. »

Le troisième projet, sur la création d'une vice-royauté en Algérie, était débattu en dehors des Chambres. Comme les deux autres, elle trouvait des détracteurs et des partisans ; et, comme toutes ces discussions sont appelées à exercer une notable influence sur l'histoire future de l'Algérie, il n'est pas sans intérêt d'exposer sommairement les objections élevées pour ou contre cette importante proposition.

Avant tout, nous rapporterons une petite anecdote qui est venue à notre connaissance, et qui ferait remonter l'idée d'une vice-royauté en Algérie à la première expédition de Constantine (1836). Voici à quelle occasion. Le roi Louis-Philippe s'entretenait de l'expédition à laquelle avait assisté le duc de Nemours, avec un conseiller d'État qui en avait fait partie à un assez triste titre. Il était déjà question, à cette époque, de la dotation du duc de Nemours. La conduite honorable du prince, dans cette désastreuse expédition, avait fait penser au roi que la dotation trouverait peu d'opposition dans les Chambres et au-dehors. — « Mais, Sire, dit le conseiller d'État, sans faire dépendre cette dotation de la volonté plus ou moins favorable des Députés, il y a à La Calle une forêt dont le revenu dépasserait cinq cent mille francs, et qu'on pourrait donner au prince. » — « Cinq cent mille francs ! reprit le roi, y pensez-vous ? Savez-vous bien ce que c'est qu'une forêt qui rapporte cinq cent mille francs ? » — « Mais certainement ; la forêt de La Calle a 20,000 hectares, et elle est plus grande que celle de Fontainebleau, qui n'en a que 17,000. D'ailleurs, il me vient une idée. Ne pourrait-on pas créer une vice-royauté en Afrique pour le duc de Nemours ? » — « J'y avais déjà songé, » répartit le roi.

D'après cela, l'idée de la vice-royauté remonterait à 1836. Le duc d'Orléans vivant encore, il n'était pas question de régence ; et, depuis lors, par suite de l'incompatibilité survenue du duc de Nemours, le duc d'Aumale aurait hérité de la perspective de cette vice-royauté. Ce fut du moins lui qui, en 1846, fut plus officieusement qu'officiellement désigné à l'opinion.

Ce projet, comme tout ce qui se projette en France, trouva de nombreux contradicteurs. Il fut discuté moins d'après l'opportunité du fait en lui-même, que d'après les antipathies ou les passions du moment. La France, il faut bien l'avouer, est le pays du monde où l'on fait le plus abstraction des intérêts généraux : nul ne saurait jamais y sacrifier ni ses opinions ni ses passions. Plus que partout ailleurs, l'individualisme y est considéré comme un résultat final ; et dans toutes les questions chacun consulte avant tout ses haines, ses passions, son in-

térêt; le pays s'arrange comme il peut. En professant cette singulière doctrine, chacun fait sonner très-haut son patriotisme et se drape dans son égoïste outrecuidance, en attendant le résultat de ses antipatriotiques déclamations.

Quoi qu'il en soit en cette circonstance, cette question majeure d'une vice-royauté fut moins discutée que disputée. Ses partisans, et c'étaient les moins nombreux, alléguaient qu'un gouvernement civil en Algérie est préférable à un gouvernement militaire, mais que l'état des choses y est tel encore, que la situation faite par une occupation militaire de seize années a pour résultat de nécessiter pour un temps indéterminé un grand déploiement de forces. A cette armée, disent-ils, il faut un chef puissant par son influence sur les soldats, puissant par son intelligence militaire. Ici une première difficulté se présente. Un tel chef se soumettra-t-il à l'autorité d'un gouvernement civil? entrera-t-il en partage de puissance avec lui? Evidemment, non. L'élément militaire avec sa toute-puissance est dès lors dangereux, et l'élément civil pur encore impossible: la réunion des deux avec partage de pouvoir, division d'attributions, est un moyen impraticable dans son exécution; de tristes expériences l'ont prouvé. Il ne reste dès lors qu'à essayer d'une vice-royauté confiée à un prince de la famille royale. Dans cette combinaison, plus de rivalités possibles, plus de jalousies mesquines dans les partages d'attributions, plus de ces résistances qui comptent, pour être appuyées, sur des inimitiés de bureaux entre les différents ministères; l'armée et l'administration marcheront sous une seule volonté, mettront en commun leurs efforts, et n'éprouveront ni l'une ni l'autre aucune hésitation dans leur obéissance, parce que le pouvoir unique auquel elles obéiront appartiendra aussi bien à l'administration qu'à l'armée, et que son élévation, indépendante de sa dignité de vice-roi, le place au-dessus de toutes ces hiérarchies. L'action elle-même de la vice-royauté, ajoutent-ils, la dégagera des entraves de ces mille rouages administratifs qui compliquent les moindres affaires, en les rendant presque interminables par la nécessité de subir l'examen de ministères différents, de commissions mul-

tipliées. La vice-royauté, munie de pouvoirs étendus, pourra, la plupart du temps, agir par elle-même, user d'initiative dans mille occasions où un pouvoir ordinaire serait obligé d'avoir recours à tous les pouvoirs centraux, et, par conséquent, devrait ajourner dans des circonstances souvent pressantes une décision utile, parce qu'elle serait prompte. La présence continue d'un prince de la famille royale en Algérie, disent-ils enfin, aurait encore cet avantage d'attirer à Alger une nombreuse suite, non-seulement celle qui serait personnelle au prince, mais encore celle qui se composerait de gens rassurés sur l'avenir de la colonie par la présence du prince, gage pour eux de stabilité et de sécurité, et de spéculateurs qui ne craindraient plus d'aventurer leurs capitaux dans un pays qu'un fils du roi prendrait sous son patronage, dont il ferait, pour ainsi dire, sa nouvelle patrie. Aussi, le seul moyen de pacifier et de coloniser l'Algérie, d'arriver peu à peu à y transporter les mœurs, la population, les lois françaises, de l'arracher à l'action du despotisme militaire, sans rien ôter de sa force à l'armée, c'est la création d'un vice-roi choisi parmi les princes de la famille royale. A ces avantages il est aisé d'en ajouter d'autres. Ainsi, par exemple, disent toujours les partisans de cette création, une vice-royauté remise aux mains de l'un des fils du roi ne se présente-t-elle pas aux yeux de l'Europe comme la manifestation la plus éclatante d'une prise de possession sérieuse? Ne serait-ce pas transporter en quelque sorte en un seul homme toute la nationalité française? clouer sur le rivage du nord de l'Afrique le drapeau national pour ne l'en plus arracher? En effet, qui pourrait jamais songer à préparer ou à proposer la dénationalisation d'une portion de territoire qui aurait reçu son baptême de légitimation par le choix même de son chef, pris parmi les princes aptes à succéder à la royauté française? Puis encore, la vice-royauté est une garantie offerte par tous les pouvoirs à la création dans la question de l'Algérie. Elle est une manifestation dont le caractère aura une signification puissante sur l'Europe; elle a l'avantage plus grand encore, dans les relations de la France avec les puissances africaines, d'imposer

plus d'élévation et de dignité aux rapports internationaux, et enfin de donner un démenti éclatant et positif aux calomnies répandues sur les engagements secrets du roi à l'égard de l'Algérie (1).

A ces motifs, qui ne manquaient ni de justesse ni de raison, les détracteurs de la mesure répondaient que le projet d'une vice-royauté n'était qu'un acheminement à l'abandon ; que les Chambres ne pourraient jamais rendre une loi qui serait une atteinte aux principes constitutionnels. Rien, disaient-ils, n'est plus contraire à une assimilation sérieuse qu'une vice-royauté ; c'est un État dans un État ; c'est une législation à part, des intérêts à part, une nationalité nouvelle que l'on créerait. Et alors que la France aurait, pendant vingt ou trente ans, prodigué le sang de ses enfants, l'or de son budget, l'Algérie serait érigée en royaume indépendant, ou deviendrait la proie de l'Angleterre ! En attendant, ajoutaient-ils, avec la vice-royauté on aura les lois exceptionnelles, les éventualités politiques ; les tributs de toute nature arrêteront l'essor du pays que l'on veut protéger ; la moindre commotion, la moindre velléité de guerre tuera le crédit, la confiance, et jettera de nouveau la pauvre Algérie dans la position précaire où elle gémit. Au lieu de cela, l'assimilation, c'est-à-dire la réunion du territoire africain au territoire français, conjure bien des orages, aplanit bien des difficultés, entrave bien des mauvais vouloirs, et fait, en un mot, d'une question ministérielle une question nationale ; c'est la sécurité, c'est l'avenir certain, sans espérance laissée à la faiblesse d'un pouvoir, quel qu'il soit. Enfin, disaient-ils en terminant, de quelque côté qu'on envisage la vice-royauté, on la trouve funeste. Funeste, parce que le candidat que l'on propose n'est ni un administrateur, ni un homme de guerre éclairé ; funeste, parce qu'elle deviendrait une charge énorme pour la France ; funeste, parce qu'elle imposerait à un pays naissant des sacrifices qu'il ne peut supporter ; funeste, enfin, surtout, parce qu'elle deviendrait plus tard un prétexte pour abandonner

(1) *Revue algérienne.*

un pays qui aurait coûté à la France tant de sang et de milliards.

Tels étaient les motifs que faisaient valoir, à l'appui de leur cause, les partisans et les détracteurs de la vice-royauté. Cette grande question, débattue de part et d'autre avec la préoccupation des opinions de parti, agitait, inquiétait le pays ; surtout à cette époque où la France, depuis longtemps fixée sur l'importance de sa conquête, se préoccupait de ses destinées, et s'était convaincue que le plus grand malheur pour l'Algérie serait d'être envahie par les dissensions de la métropole, de subir la loi des classifications politiques qui en font l'arène de toutes les mauvaises passions qui s'abritent sous des drapeaux appelés conservateurs, progressistes ou autres.

Quoi qu'il en soit, chacun des trois projets que nous venons de passer en revue, formation d'un ministère spécial, réunion pure et simple, ou création d'une vice-royauté, aurait été incontestablement préférable à ce qui était ; mais, comme par l'adoption de l'un ou de l'autre, chaque ministère aurait été obligé de sacrifier sa part d'influence dans les affaires de l'Algérie, l'égoïsme et le sot amour-propre l'emportèrent, comme toujours, sur l'intérêt général, et l'on ne se décida pour rien.

Ces questions vitales préoccupaient encore vivement les esprits, lorsque quelques événements importants pour l'Algérie vinrent y faire une diversion momentanée. D'abord, on doit mentionner la mission de M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique : nous disons mission, et ce n'était pas autre chose. Il se rendait à Alger pour juger par lui-même de l'état des choses, et fixer ses collègues sur une question qu'ils ne s'étaient pas trop donné jusqu'alors la peine d'étudier. Son arrivée fut accueillie avec de vives marques de sympathie ; car, pour les Algériens, tout homme politique qui visite leur pays fait naître beaucoup d'espérances : ce qui, soit dit en passant, prouve peu en faveur de ce qui est. Dans ses réponses aux harangues officielles, on se préoccupa vivement de deux déclarations, dont l'une semblait n'être

qu'un tardif corollaire de l'autre. La première, c'était que *l'Algérie, ayant été conquise par l'épée, devait continuer à être régie par l'épée*. La seconde, que *l'Algérie serait très-incessamment appelée à former une seconde France, à jouir des mêmes institutions que la mère-patrie*. Quelque difficulté qu'il y eût à concilier ces deux déclarations, l'espoir que fit naître l'une dissipa un peu la fâcheuse impression qu'avait produite l'autre. Du reste, ce voyage ne fut pas sans fruit ; le ministre en rapporta deux convictions bien arrêtées : l'une, que l'Algérie était mal administrée, ce que chacun savait sans avoir fait le voyage d'Afrique ; l'autre, que le moyen de remédier au mal, était de distraire du ministère de la guerre ce qui était du ressort de chaque ministère en particulier, afin que chaque ministre pût régir sa partie sans intermédiaire. Une telle aberration est peu croyable. Neuf ministères, régissant de Paris l'Algérie, sans intermédiaire ni centre, ce serait l'anarchie dans l'anarchie. Cependant on a, jusqu'à présent, fait tant de sottises dans les affaires de cette pauvre Algérie, qu'une de plus ou de moins n'en grossirait pas de beaucoup la somme.

Ce fut au moment même où M. de Salvandy était en Algérie, qu'y fut connue une mesure émanée des bureaux de la guerre, et qui jeta dans la colonie une des émotions les plus vives dont les annales algériennes aient gardé le souvenir. Nous voulons parler de l'ordonnance du 21 juillet 1846, sur la reconstitution de la propriété en Algérie.

Nous avons eu occasion de constater déjà, en plusieurs circonstances, que la rivalité du gouvernement central et du gouvernement local, la désunion de l'administration civile et de l'administration militaire de la colonie, enfin, le désordre et l'ineptie de cette administration civile, sans chef réel, sans direction habile, avaient entraîné une anarchie funeste au pays et aux intérêts nationaux. Une ordonnance royale, un arrêté ministériel, ne recevaient point d'exécution ; tantôt l'autorité militaire, tantôt l'autorité civile rivalisaient d'insoumission, d'inaptitude et de confusion. Les bureaux de Paris, ignorant en général les besoins du pays, produisaient

des ordonnances et des arrêtés frappés, dès leur naissance, de stérilité.

Il était résulté de là une situation déplorable. A ce point de vue politique, l'Algérie se trouvait sans définition, sans importance et sans protection réelles. Au point de vue moral, sa situation était plus précaire encore. Abandonnée à une sorte d'anarchie, placée entre deux administrations rivales, elle languissait dans une torpeur morbide : les colons ne pouvaient rien contre la volonté qui annihilait leurs efforts. Tantôt entravés par le gouvernement militaire, tantôt approuvés par le gouvernement civil, ils végétaient sans savoir quel devait être le terme d'une anarchie si funeste aux intérêts généraux, si funeste à l'établissement du commerce, de l'agriculture et de l'industrie. Ainsi, on pouvait résumer les phases de la création algérienne par ces quelques mots : Vingt gouvernements différents, centaines d'ordonnances royales ou d'arrêtés ministériels, se contredisant à chaque article, l'un prescrivant aujourd'hui ce que l'autre défendra demain ; travaux de commissions qui n'ont rien vu, rien connu, et qui n'ont voulu ni voir ni connaître ; en somme, véritable gâchis auquel on a donné le nom de gouvernement algérien.

Depuis longtemps, on reconnaissait surtout la nécessité de mettre un terme à l'anarchie de la propriété, de prendre des mesures énergiques pour obliger les détenteurs de terres incultes à cultiver, de reconnaître le droit des détenteurs à la propriété qu'ils possèdent ; enfin, après ce droit légalement admis, d'organiser le travail et la culture, et de donner au colon aide et protection.

Une des plaies les plus vives était incontestablement l'anarchie administrative qui avait constamment régné en Algérie, et rendu impossible la sécurité morale dont le ministre de la guerre, dans un rapport qui avait précédé une ordonnance royale du 1^{er} octobre 1844, sur la propriété, avait reconnu l'urgente nécessité.

On a vu déjà que l'autorité locale, en Algérie, avait fait tout ce qu'elle avait pu pour annuler tous les efforts qui ten-

daient à créer une organisation civile dans la conquête. Elle y avait d'autant plus facilement réussi, que toutes ces ordonnances, ces arrêtés ministériels à l'usage de l'Algérie, mal conçus, mal digérés, étaient normalement frappés d'impossibilité de mise en pratique, indépendamment de toute résistance ultérieure. Puis tout-à-coup, après avoir abandonné pendant seize ans la propriété au hasard, après l'avoir laissée indéfinie; après avoir permis les transactions, les mutations; après avoir perçu dix fois la valeur de chaque propriété; après de pareils antécédents, enfin, on eut la singulière idée de demander compte au dernier détenteur de sa possession, sans s'inquiéter si l'on ne jetterait point la perturbation, si l'on ne détruirait pas la confiance et le crédit qui commençaient à naître.

Dans les affaires de l'Algérie, malheureusement, le gouvernement semble ne pas vouloir tenir compte des fautes commises. En effet, l'ordonnance royale du 1^{er} octobre 1844 devait constituer la propriété en Algérie; mais elle avait été conçue dans un tel esprit d'ignorance de ce qui était, qu'on dut s'arrêter devant l'exécution de ses principales dispositions. Une nouvelle ordonnance, du 21 juillet 1846, intervint pour aider sa sœur aînée à marcher; et, à l'explosion des récriminations qu'elle souleva, on put présumer que son exécution ne serait pas plus possible que celle de la première.

Voici cette ordonnance, que nous croyons devoir donner textuellement, parce qu'elle forme le document le plus important qui ait été publié sur la propriété en Algérie, dont la constitution se trouve ainsi enfin déterminée. Quel que soit le sort de quelques unes de ses dispositions accessoires, il en est d'autres qui resteront comme règles d'avenir. Aussi, une simple analyse de ce document n'aurait pu suffire à donner une idée précise du pas le plus décisif qui ait encore été tenté pour constituer définitivement la propriété algérienne. Pour que le lecteur se forme, de cette sorte de charte territoriale, une idée plus complète, nous la ferons précéder de l'exposé des motifs du ministre qui l'avait contre-signée, et suivre de la protestation des colons. Il y aura ainsi, en regard, les mo-

tifs qui l'avaient fait adopter et ceux qu'on a objectés contre elle. Voici le rapport du ministre.

« SIRE ,

« Le but de la colonisation de l'Algérie doit être : *le peuplement du pays*, pour créer une force défensive qui prépare dans l'avenir la diminution de l'effectif de l'armée ; *la fertilisation du sol*, pour assurer contre toute éventualité l'alimentation de ses habitants ; enfin *la mise en valeur du territoire*, pour arriver à l'impôt qui dégrèvera d'abord et finira par enrichir le trésor.

« La colonisation pourra s'opérer, soit par les colons déjà établis en Algérie, soit par les colons nouveaux qui demandent la concession de terres à cultiver.

« Malheureusement l'état anarchique où se trouve la propriété rurale paralyse le bon vouloir des uns et des autres.

« De nombreuses acquisitions ont été faites vers les premiers temps de la conquête.

« Elles ont généralement lieu au hasard, sur la foi suspecte des Arabes vendeurs, en vertu de titres insuffisants ou d'actes de notoriété faits pour le besoin de chaque affaire, sans que les acquéreurs vissent, pussent même voir les lieux.

« Cette incurie a porté ses fruits.

« Quelquefois les terres vendues n'existaient même pas ; toujours les contenances ont été fabuleusement exagérées ; trop souvent les mêmes immeubles ont été vendus plusieurs fois à divers.

« Les tribunaux seraient impuissants pour porter la lumière dans ce chaos. C'est ce qu'a formellement déclaré la commission de colonisation créée en 1841.

« En effet, le manque habituel de désignations précises dans les actes et de signes divisaires sur le terrain ; le défaut de possession réelle, tant de la part des vendeurs que des acquéreurs ; l'absence de témoins dignes de foi ; le grand nombre des propriétés à rechercher ainsi, rendraient la tâche tellement difficile et longue pour les tribunaux déjà surchargés,

qu'elle équivaudrait à une impossibilité; le cours de la justice en serait interrompu.

« Il suit de là :

« Que l'État et les particuliers ignorent également ce qui leur appartient ;

« Que les colons sérieux craignent de faire de dispendieux travaux d'avenir sur des propriétés contestables ;

« Que l'administration ne sait où trouver des terres concessibles pour les capitalistes et les travailleurs qui se présentent ;

« Qu'enfin la situation n'est bonne que pour l'agiotage, qui en a profité pour acheter à vil prix, et qui en voudrait le maintien pour trafiquer de titres sans valeur.

« A cet obstacle s'en joint un autre non moins grave.

« Les établissements agricoles, pour prospérer, ont besoin de travaux d'utilité générale, tels que routes, dessèchement de marais, distribution des eaux, barrages, ponts, etc.

« Ces travaux publics, l'administration ne peut les exécuter que dans la limite des crédits budgétaires, et ne saurait dès lors les entreprendre partout à la fois. Il importe donc que, sur les points qui en seront dotés, les terres ne continuent pas de rester incultes et inhabitées, afin que les sacrifices de l'État ne s'effectuent pas en pure perte.

« Dans cette situation, il importe de fixer avec certitude et sans perte de temps les droits tant de l'État que des particuliers, relativement à la possession des terres, pour en assurer la fertilisation.

« Déjà le titre V de l'ordonnance du 1^{or} octobre 1844, et l'art. 5 de l'ordonnance du 21 juillet 1845, avaient posé des règles à ce sujet.

« Des difficultés d'exécution qui se sont manifestées nécessitent des dispositions nouvelles ou complémentaires qui font l'objet de l'ordonnance que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté.

« Quand ces actes renferment des indications suffisantes pour reconnaître la propriété acquise, cette reconnaissance doit être faite sur les lieux, de manière à constituer immédia-

tement un droit certain et inattaquable ; des mesures ont été prises à cet effet.

« Lorsqu'au contraire les titres ne désignent pas la situation précise, la contenance et les limites de l'immeuble, de pareils titres sont évidemment défectueux, et l'ordonnance du 1^{er} octobre 1844 en a justement déclaré l'invalidité.

« Mais à côté du droit strict il convenait d'admettre des tempéraments d'équité en faveur de ceux qui avaient acheté pour cultiver. Cette intention mérite des encouragements. Le travail aussi est un titre, le meilleur peut-être à la possession du sol.

« Pour apprécier la part qu'il est convenable et possible d'attribuer à chacun, il faut se bien rendre compte des chances qu'avaient acceptées les acquéreurs à titre irrégulier.

« A raison, tantôt de l'inexistence des propriétés acquises, tantôt des ventes multiples d'un même immeuble, et surtout de l'exagération habituelle des contenances, plusieurs n'auraient rien eu, la plupart fort peu. Le sol lui-même n'aurait pas suffi pour représenter toutes les étendues énoncées dans les actes d'acquisition. Après des contestations sans nombre et sans terme, force aurait été d'en finir par des transactions, des réductions, par un arbitrage général.

« Cet arbitrage n'aurait pu se faire que par voie de disposition réglementaire, que la loi interdit aux tribunaux.

« Tels furent les motifs impérieux de l'art. 5 de l'ordonnance du 21 juillet 1845, qui attribue un hectare de terres par chaque 3 francs de rente stipulés dans le titre annulé pour cause d'irrégularité.

« Cette proposition m'a paru équitable et en rapport avec l'étendue des terres à répartir et le nombre des intérêts à satisfaire. J'ai jugé utile de la maintenir dans le projet d'ordonnance soumis à Votre Majesté.

« L'attribution de la terre dérivant ici, non d'un droit préexistant et certain, mais d'une disposition gracieuse, il était juste de la subordonner à des conditions de culture conformes à l'intérêt général.

« Néanmoins, à cause de la position favorable de ceux qui

avaient acheté avec le dessein de cultiver, ils recevront gratuitement le lot qui leur revient.

« Quelques uns auront moins que les étendues chimériques dont ils s'étaient flattés; d'autres obtiendront plus que ne leur aurait donné le cours ordinaire des choses. Mais par-dessus tout l'administration, certaine que le pays sera cultivé, pourra désormais faire utilement les travaux d'intérêt général, qui, en rendant possible et facile l'exploitation du sol, décupleront la valeur des terres. Ainsi, dans tous les cas, la qualité dédommagera de la quantité.

« J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'accorder un délai de cinq ans aux intéressés, pour réclamer la portion du sol qui leur est attribuée. Cette latitude leur donnera tout le temps nécessaire pour réunir leurs capitaux, faire leurs préparatifs, étudier les meilleurs procédés de culture signalés par l'expérience, attendre même que la fondation de nombreux centres de population vienne faciliter leur tâche et leur assurer de nouvelles chances de succès.

« Enfin, les terres ainsi concédées étant possédées en vertu de titres nouveaux délivrés par l'administration, toute propriété deviendra certaine, incommutable, demeurera préservée de procès ruineux et sans fin, et c'est là le plus grand service qu'on puisse rendre aux acquéreurs de bonne foi.

« Ces divers principes formaient la base de l'article 82 de l'ordonnance du 1^{er} octobre 1844, et de l'article 5 de l'ordonnance du 21 juillet 1845; mais ils s'y trouvaient épars et n'y avaient pas reçu les développements nécessaires. Pour en faire ressortir l'esprit et la portée, il fallait les fonder dans un même texte, les compléter, et bien expliquer, pour prévenir les inquiétudes, que la même décision qui déchirera les titres vicieux reconstituera immédiatement une propriété inébranlable.

« Tel est l'objet des article 18, paragraphe 2 et suivants de l'ordonnance nouvelle.

« L'intention de l'ordonnance du 1^{er} octobre 1844 était de ne trancher la question de propriété que lorsqu'elle se pré-

sentait enveloppée d'obscurités et qu'elle ne pouvait se résoudre par les moyens ordinaires.

« Dans la banlieue des villes où la terre était possédée, où généralement chaque propriété était délimitée, close de murs ou de haies, parfaitement connue, les mesures dont je viens de parler auraient été sans objet et sans motifs. Le projet soumis à Votre Majesté détermine les exceptions applicables aux propriétés de cette catégorie.

« L'article 91 de l'ordonnance du 1^{er} octobre 1844 reconnaît un droit de propriété en faveur de celui qui a cultivé, quoique sans titre régulier ; mais il n'explique pas suffisamment la nature de ce droit ni celle des travaux qui le constituent.

« Le droit à la propriété dérive ici de cette circonstance, que, l'État ayant intérêt au peuplement et à la fertilisation du sol, il serait illogique de retirer la possession de la terre à celui qui en fait l'usage que l'utilité publique réclame. Il suit de là que les travaux de culture, pour donner droit à la conservation des terrains où ils ont été faits, doivent avoir autant d'importance que ceux auxquels la délivrance de la terre aux ayants droit est elle-même subordonnée.

« Par ce motif, comme aussi pour prévenir la crainte de l'arbitraire, j'ai cru nécessaire d'établir des règles uniformes, conformément aux conditions de culture requises dans les cas ci-dessus prévus, en les réduisant toutefois à leur simple expression. J'ai pris pour guide, à cet égard, l'intérêt général, qui veut que le pays soit cultivé, qu'il soit peuplé, que la population soit européenne, et que le sol se boise ou se reboise.

« Evidemment, c'était à l'autorité administrative de constater l'accomplissement ou l'inexécution des conditions de culture. J'ai maintenu dans le projet cette disposition de l'ordonnance du 1^{er} octobre 1844.

« Mais y avait-il également convenance et possibilité de laisser aux tribunaux la charge de vérifier les titres d'acquisition ?

« Il a été objecté que les tribunaux, qui ont déjà tant de

peine a remplir leur tâche ordinaire, ne pourraient suffire à ce surcroît de travail.

« Ceci m'a amené à rechercher quel est le caractère réel de la vérification générale des titres.

« Cette mesure a pour but de rendre possible la colonisation, de pourvoir à un grand intérêt à la fois politique et administratif.

« C'est en se plaçant à ce point de vue que la commission de la colonisation proposa de soumettre la révision des titres à une commission administrative. Des scrupules écartèrent cette idée, à laquelle l'expérience a démontré qu'il fallait revenir.

« Telle a été aussi la pensée de la commission des crédits extraordinaires pour 1846, qui vient de déclarer que les difficultés de la situation ne peuvent être vidées que par une grande mesure administrative.

« Il est donc juste et opportun que l'application des règles établies par ordonnance, et spécialement la révision générale des titres, soient confiées à une juridiction administrative déjà régulièrement constituée au conseil du contentieux.

« Jusqu'à présent, ce conseil n'a eu que peu d'occasions d'exercer son zèle et son activité. Il aura le temps nécessaire pour remplir cette nouvelle tâche, et rendra par là des services réels.

« L'ensemble des mesures que j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté aura pour résultat d'attribuer à chacun sa part légitime du sol, de fonder la propriété sur des bases certaines, de favoriser le travail, d'assurer la mise en valeur du pays, de dégager l'administration des entraves qui l'arrêtent à chaque pas, de lui permettre de combiner en temps opportun ses plans de colonisation; de faire utilement les travaux d'intérêt général, d'employer les capitaux et les bras qui s'offrent, d'obtenir enfin des résultats proportionnés à la grandeur de l'entreprise et aux sacrifices de la France.

« Tel est, Sire, l'esprit de l'ordonnance sur laquelle je me suis concerté avec M. le garde des sceaux, et que j'ai l'honneur de soumettre à la sanction de Votre Majesté.

« Art. 1^{er}. Notre ministre de la guerre déterminera par des arrêtés spéciaux le périmètre des territoires dans l'étendue desquels les titres de propriété rurale devront être vérifiés, conformément à la présente ordonnance.

« Ne seront pas compris dans ces territoires :

« 1^o Pour le district d'Alger, les communes d'Alger, d'El-Biar, de Mustapha-Pacha, de Birmandreïs, de Draria, de Birkadem, de Kouba, de Dely-Ibrahim, de Bouzarea, de la pointe Pescade, et la partie de la commune de Hussein-Dey, située sur la rive gauche de l'Arrach ;

« 2^o La commune de Blidah, telle qu'elle a été délimitée par notre ordonnance du 29 octobre 1845 ;

« 3^o La commune d'Oran, telle qu'elle a été délimitée par notre ordonnance du 29 octobre 1845 ;

« 4^o La commune de Mostaganem, telle qu'elle a été délimitée par arrêté ministériel du 18 juillet 1845 ;

« 5^o Le territoire communal et civil de Bone, tel qu'il avait été constitué par l'arrêté ministériel du 28 juillet 1838.

« Art. 2. Chaque arrêté sera affiché aux lieux ordinaires dans toutes les villes, bourgs ou villages existant dans le périmètre déterminé, et spécialement à la porte de la mairie ou du siège de l'autorité qui remplace le maire.

« Le maire ou l'autorité qui le remplace dressera procès-verbal de l'apposition des affiches.

« Le même arrêté sera inséré au *Moniteur universel*, à Paris, et au *Moniteur algérien*, à Alger.

« L'insertion au *Moniteur algérien* rappellera la date du procès-verbal d'affiche.

« Art. 3. Dans les trois mois de cette double insertion, tout Européen ou indigène qui se prétendra propriétaire de terres comprises dans le périmètre déterminé, déposera ses titres de propriété, pour l'arrondissement d'Alger, entre les mains du directeur des finances et du commerce, et, pour les autres localités, entre les mains du receveur du domaine.

« Le vendeur non payé, ainsi que le bailleur à rente perpétuelle, ou leur concessionnaire, et généralement toute personne

prétendant un droit réel sur l'immeuble, seront admis à faire ou à compléter le dépôt des titres de propriété.

« Le délai de trois mois courra contre les interdits, les mineurs et les femmes mariées, sauf leur recours contre qui de droit.

« Art. 4. Le déposant sera tenu de faire élection de domicile, pour la province d'Alger, à Alger ; pour les autres provinces, au lieu de la résidence du receveur du domaine. Toutes les significations tendantes à l'exécution de la présente ordonnance seront valables à ce domicile élu, sans qu'il soit besoin d'observer les délais des distances, à raison du domicile réel du réclamant. A défaut d'élection de domicile, toutes ces significations seront valablement faites au parquet du procureur du roi ou à l'autorité qui le remplace.

« Art. 5. Les terres comprises dans le périmètre déterminé par notre ministre de la guerre, en vertu de l'article 1^{er}, et dont la propriété n'aura pas été réclamée, et conformément à l'article 3 ci-dessus, seront réputées vacantes et sans maître, et l'administration pourra en faire immédiatement concession, aux clauses et conditions qu'elle jugera convenables.

« Art. 6. La vérification des titres produits sera faite par le conseil du contentieux.

« Art. 7. Les receveurs du domaine enverront dans la huitaine au directeur des finances et du commerce les titres dont ils auront reçu le dépôt.

« Le directeur des finances et du commerce transmettra au conseil du contentieux, après inventaire et dans le délai de huit jours, à partir de la réception ou du dépôt, les titres envoyés par les receveurs du domaine et ceux qui lui auront été remis directement.

« Art. 8. Le conseil du contentieux déclarera réguliers dans la forme les titres remontant, avec date certaine, à une époque antérieure au 5 juillet 1830, et constatant le droit de propriété, la situation précise, la contenance et les limites de l'immeuble.

« La même décision ordonnera que l'un des membres du conseil du contentieux ou des auditeurs autorisés à participer aux travaux de ce conseil se transporte sur les lieux, pour y

faire l'application des titres, avec l'assistance d'un ou plusieurs experts nommés d'office par le conseil du contentieux si la descente a lieu dans la province d'Alger, et par le membre délégué si la descente se fait dans une autre province.

« Art. 9. Le membre délégué rendra dans le plus bref délai une ordonnance pour fixer le jour et l'heure de la descente sur les lieux. Cette ordonnance sera notifiée en la forme administrative.

« 1° A la partie qui aura produit les titres au domicile élu, conformément aux prescriptions de l'art. 4 ;

« 2° Dans la province d'Alger, au directeur des finances et du commerce; dans les autres provinces, au receveur du domaine;

« 3° Aux experts ;

« 4° Aux propriétaires riverains dont les titres auront été reconnus valables.

« Art. 10. Le transport ne pourra s'effectuer que huit jours après la notification de l'ordonnance mentionnée au précédent article.

« Art. 11. Un agent de l'administration des domaines, désigné pour la province d'Alger par le directeur des finances et du commerce, pour les autres provinces par le receveur du domaine, et toutes autres parties appelées, devront se présenter sur les lieux au jour et à l'heure indiqués pour assister à la délimitation.

« Art. 12. Le membre du conseil du contentieux délégué recevra sur les lieux le serment préalable des experts.

« Art. 13. Les experts, parties présentes ou dûment appelées, détermineront par des bornes les limites, le périmètre, la contenance de la propriété, et en lèveront le plan.

« Art. 14. Au cas de contestation, le plan devra figurer l'objet précis de la réclamation.

« Art. 15. Il sera dressé procès-verbal de l'opération.

« Ce procès-verbal mentionnera :

« Le jour et l'heure où l'opération aura commencé ;

« La date des notifications faites conformément à l'article 9 ;

« La présence ou l'absence des parties appelées ou intervenantes ;

« Le serment prêté par les experts ;

« Le nombre et la durée des vacations ;

« La situation et la contenance de la propriété, les bornes posées, et, au cas de contestation, les prétentions respectivement élevées.

« Le conseil du contentieux prononcera sur les contestations auxquelles pourra donner lieu l'exécution des mesures ci-dessus prescrites.

« Art. 16. Le plan et le procès-verbal seront homologués, s'il y a lieu, par le conseil du contentieux.

« A la suite de l'homologation, ce conseil rendra une décision qui vaudra titre au propriétaire, et ne pourra être attaquée, pour quelque cause que ce soit, par les tiers qui n'auront pas réclamé antérieurement.

« Copie certifiée par le secrétaire du conseil du contentieux en sera déposée à la direction des finances et du commerce.

« Art. 17. Si les immeubles délimités par le conseil du contentieux sont revendiqués par plusieurs prétendants, le conseil surseoirà statuer jusqu'à ce que les tribunaux civils aient prononcé sur la question de propriété.

« Art. 18. Lorsque les titres déposés dans les délais fixés par l'article 3 de la présente ordonnance ne réuniront pas toutes les conditions exigées par le paragraphe 1^{er} de l'article 8 ci-dessus, le conseil du contentieux déclarera la nullité de ces titres.

« La même décision portera que, conformément à l'article 5 de notre ordonnance du 21 juillet 1845, l'administration sera tenue de délivrer à l'acquéreur dont le titre aura été annulé, lorsqu'il en fera la demande, un hectare de terres par chaque 3 fr. de rente stipulés dans le dernier acte d'acquisition ayant acquis date certaine antérieurement à la promulgation de l'ordonnance du 21 juillet 1845, relative aux concessions.

« Art. 19. Ces terres seront prises dans les parties disponibles du territoire civil.

« Elles seront concédées en franchise de redevance et dans la forme établie par notre ordonnance du 21 juillet 1845, à la diligence du directeur de l'intérieur et de la colonisation.

« Elles seront délivrées, si la partie le demande, par fractions et à des époques différentes ; toutefois, les fractions ne pourront être ni supérieures ni inférieures à 20 hectares.

« La demande du tout devra être formée dans le délai de cinq ans, à partir du jour de l'annulation des titres, sous peine de déchéance.

« Art. 20. L'acte de concession, indépendamment des conditions généralement imposées, soumettra le concessionnaire à construire une maison et à y établir une famille européenne, le tout par chaque 20 hectares de terre, et à planter et entretenir trente arbres par chaque hectare.

« La maison devra avoir une valeur de 5,000 fr. au moins. Seront considérés comme dépendances de la maison, et comprises dans l'estimation qui en sera faite, les bâtisses utiles pour l'exploitation, jusqu'à concurrence d'une valeur de 3,000 fr.

« Les mêmes conditions seront exigées pour les parcelles dont la contenance sera moindre de 20 hectares.

« Les concessionnaires seront tenus de remplir les conditions qui leur sont imposées dans le délai de cinq ans, à partir de leur mise en possession. Néanmoins, les constructions devront être faites dans les six mois, et les familles établies dans l'année.

« L'administration pourra modifier, à l'égard des indigènes, les conditions établies par le présent article.

« Art. 21. En cas d'inexécution des conditions prescrites, il sera procédé conformément aux dispositions de notre ordonnance royale du 21 juillet 1845.

« Art. 22. Si la même terre est demandée par plusieurs personnes, la préférence sera accordée à celui qui, justification faite de sa solvabilité, aura soumis les propositions de culture reconnues les plus avantageuses pour l'intérêt général.

« Il sera statué définitivement par notre ministre de la guerre.

« Art. 23. Le droit établi par le paragraphe 2 de l'art. 18 est susceptible de soumission.

« Toutefois, le cessionnaire sera soumis aux mêmes conditions que le cédant.

« L'acte de soumission sera fait en la forme authentique, et la mutation ne donnera lieu à aucun droit d'enregistrement.

« Art. 24. Celui qui aura cultivé, même en l'absence d'un titre régulier, recevra la concession définitive de la partie du sol cultivée, si les travaux exécutés sont conformes aux prescriptions de l'art. 20.

« En cas de contestation, il sera statué par notre ministre de la guerre, sur l'avis du conseil du contentieux, sauf recours devant nous en notre conseil d'État.

« Indépendamment des terres pour lesquelles le réclamant aura obtenu une concession définitive, il aura le droit de demander l'étendue de terre qui lui revient, d'après la rente stipulée dans son acte d'acquisition, conformément aux articles 18, § 2, et suivants.

« Art. 25. S'il y a eu, antérieurement à la publication de la présente ordonnance, simple commencement de travaux entrepris par le réclamant ou par les auteurs européens, il sera préféré à tout autre pour la concession des terrains sur lesquels les travaux ont été commencés dans la proportion et moyennant les conditions mentionnées aux art. 18, § 2, et 19, 20, 21 de la présente ordonnance.

« La demande en devra être formée dans un délai de trois mois, déterminé par l'art. 3. Passé ce délai, l'administration aura la libre disposition de ces terrains.

« Toutefois, la concession ne pourra être faite à des tiers qu'à la condition de rembourser préalablement ou de faire rembourser par le concessionnaire, soit le coût dûment justifié des ouvrages effectués par le possesseur évincé ou par les auteurs européens, soit une somme égale à celle dont ces ouvrages ont augmenté la valeur du fonds, le tout au choix de l'administration.

« Les contestations, le cas échéant, seront portées devant le contentieux.

« Art. 26. Lorsqu'il s'agira d'une exploitation ayant pour objet l'élevage du bétail ou le boisement, l'état des lieux sera

constaté par le conseil du contentieux ; et, eu égard à l'importance des travaux exécutés, il pourra être pareillement accordé une concession définitive même à ceux qui ne se trouveraient pas dans les conditions prescrites par l'art. 20.

« Art. 27. Le titre définitif, conféré en exécution des articles 24, § 1^{er}, et 26, déterminera la situation, la contenance et les limites de l'immeuble, conformément à la constatation qui en aura été faite par le conseil du contentieux dans les formes prescrites par les articles 8, § 2, et suivants de la présente ordonnance.

« Ce titre définitif ne pourra, en aucun cas, être contesté par les tiers.

« Art. 28. Lorsqu'un jugement ou un arrêt rendu contre le domaine antérieurement à la présente ordonnance, ou ayant acquis l'autorité de la chose jugée, aura attribué la propriété d'une terre à un particulier, ce jugement ou cet arrêt aura son plein et entier effet à l'égard de l'administration.

« Art. 29. Si le jugement ou l'arrêt indique la contenance et les limites de l'immeuble, la reconnaissance et la constatation en seront faites par le conseil du contentieux, en conformité des art. 8, § 2, et suivants de la présente ordonnance.

« Art. 30. Si le jugement ou l'arrêt ne fait pas connaître la contenance et les limites de l'immeuble, et si les titres de propriété n'ont pas été déclarés conformes aux prescriptions de l'art. 8, § 1^{er}, la contenance sera fixée par le conseil du contentieux, d'après la règle posée au § 2 de l'art. 18, et les limites seront établies par le même conseil, conformément aux dispositions des art. 8, § 2, et suivants.

« Art. 31. Les rentes aux prix stipulés pour ventes ou baux à rente perpétuelle, annulés en exécution de la présente ordonnance, cesseront d'être payées, même pour les termes échus antérieurement à la dite ordonnance.

« Art. 32. Les créanciers de ces rentes aux prix pourront réclamer des terres à cultiver, moyennant les conditions qui seront déterminées par l'administration, selon les circonstances.

« Art. 33. Les terres possédées, en vertu d'un titre dé-

claré régulier dans les périmètres déterminés par notre ministre de la guerre, en vertu de l'art. 1^{er}, et laissées incultes, seront soumises à un impôt spécial et annuel de 10 fr. par hectare, indépendamment de tous autres impôts établis ou à établir sur les terres en général.

« Art. 34. L'inculture sera déclarée par notre ministre de la guerre, sur l'avis du conseil du contentieux.

« Art. 35. L'impôt spécial sera exigible à partir de la décision du conseil du contentieux, rendue à la suite de l'homologation du procès-verbal et du plan de délimitation, conformément à l'art. 16.

« L'impôt spécial sera fixé d'après le nombre d'hectares mentionné au dit procès-verbal de délimitation et perçu dans la même forme que les contributions publiques.

« Art. 36. Lorsqu'un propriétaire aura fait agréer par l'administration un plan de mise en culture qui exigera plusieurs années, l'impôt spécial ne sera pas perçu sur les terres incultes pour les années durant lesquelles le propriétaire aura exécuté les travaux de culture auxquels il s'était soumis.

« Art. 37. Si, après mise en demeure, le propriétaire se refuse à payer l'impôt, ou reste plus de six mois sans l'acquitter, la terre sera vendue aux enchères publiques, à la diligence du directeur des finances et du commerce, dans les formes usitées pour l'aliénation des biens domaniaux, sur une mise à prix fixée par le même directeur.

« Le cahier des charges soumettra l'adjudicataire à remplir les conditions prescrites par l'art. 20 de la présente ordonnance.

« Art. 38. Le prix de l'adjudication sera compté au propriétaire ou consigné, s'il y a lieu.

« Art. 39. S'il ne se présente pas d'enchérisseur, l'administration demeurera de plein droit adjudicataire, à la charge de payer à qui de droit le montant de la mise à prix.

« Art. 40. L'inculture des terres est une cause suffisante d'expropriation pour utilité publique. Elle est constatée dans les formes établies par l'art. 34 de la présente ordonnance.

« Art. 41. L'utilité publique est déclarée et l'expropriation

prononcée par un arrêté de notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre, rendu sur l'avis du conseil supérieur d'administration et du gouvernement général.

« Cet arrêté détermine la situation et le périmètre des terres comprises dans l'expropriation.

« Art. 42. Lorsque, dans l'intérêt du peuplement et de la fertilisation du pays, il y aura urgence de prendre possession des terres incultes soumises à l'expropriation, l'urgence sera spécialement déclarée par notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre.

« En ce cas, l'occupation aura lieu immédiatement même avant la vérification des titres pouvant se rapporter aux mêmes terres.

« Art. 43. S'il est ultérieurement établi, par la vérification des titres produits, que ces terres appartiennent en totalité ou en partie à des tiers, ceux-ci recevront une indemnité.

« Art. 44. L'indemnité sera réglée proportionnellement au prix porté dans le dernier acte d'acquisition, ayant acquis date certaine antérieurement à la présente ordonnance, en y ajoutant les frais d'actes et loyaux coûts, ainsi que les intérêts échus depuis la prise de possession.

« La liquidation en sera faite par le conseil du contentieux; elle sera rendue exécutoire par décision de notre ministre de la guerre.

« Art. 45. Si des présomptions s'élèvent contre la sincérité des prix portés dans les titres produits, il sera statué par notre ministre de la guerre sur l'avis du conseil du contentieux, sauf recours devant nous en notre conseil d'Etat.

« Art. 46. Les marais sont réputés biens vacants et sans maîtres.

« Ils seront délimités par le conseil du contentieux.

« L'administration prendra pour leur dessèchement telles mesures qu'elle jugera convenables. Mais les concessions ne pourront en être faites que par ordonnance royale.

« Art. 47. Toute transmission d'immeubles en propriété ou usufruit, entre indigènes et Européens, ou entre Européens,

est interdite dans les territoires situés en dehors de la juridiction des tribunaux civils de première instance.

« Toutefois, dans ces mêmes territoires, des autorisations spéciales et individuelles d'acquérir, pourront être accordées, suivant les circonstances, par arrêtés de notre ministre de la guerre.

« Art. 48. Les acquisitions faites contrairement à la prohibition portée au précédent article sont nulles de plein droit, sans qu'il soit besoin de jugement.

« Art. 49. Nous nous réservons de déterminer ultérieurement, par ordonnance royale, les parties du territoire où l'interdiction d'acquérir sera successivement levée.

« Art. 50. Il n'est point dérogé aux ordonnances ou arrêtés antérieurs, qui ont autorisé les transactions immobilières dans des localités situées en dehors de la juridiction des tribunaux civils de première instance, sans préjudice, en ce cas, de la vérification des titres de propriété, conformément à la présente ordonnance.

« Art. 51. Tout acte ayant pour objet l'exécution des dispositions de la présente ordonnance, est affranchi des droits de timbre et d'enregistrement.

« Art. 52. Les dispositions de la présente ordonnance ne sont point applicables aux propriétés qui ont fait l'objet d'actes d'aliénation de la part de l'administration.

« Art. 53. Les titres V et VI de notre ordonnance du 1^{er} octobre 1844, et de notre ordonnance du 10 février 1846, sont abrogés.

« Il n'est point innové aux dispositions de l'article 19 de notre ordonnance du 9 novembre 1845, relative au domaine.

« Art. 54. Notre ministre de la guerre fera les règlements nécessaires pour l'exécution de la présente ordonnance. »

Voici maintenant les principales objections qui furent faites contre cette ordonnance, et que nous trouvons résumées dans le projet d'adresse suivant, de la population d'Alger au roi, sous la date du 12 septembre 1846.

AU ROI.

« SIRE,

« Placés jusqu'ici dans des conditions exceptionnelles comme citoyens et comme administrés, courbés sous le joug d'une autorité militaire toute-puissante, menacés chaque jour dans nos intérêts les plus chers et dans nos droits les plus précieux, abandonnés enfin sans défense aux caprices d'un pouvoir incompetent et d'une administration inexpérimentée, nous n'avions cependant pas osé porter nos justes plaintes jusqu'au pied du trône de Votre Majesté. Confiants dans la marche ordinaire du temps vers le progrès, et dans quelques promesses heureuses émanées des Chambres législatives ou tombées de la bouche de vos ministres, nous attendions en silence une ère nouvelle, ère de légalité, de justice et de protection pour tous, au lieu du système d'arbitraire et d'intimidation qui nous régit.

« Cette légitime espérance est aujourd'hui brisée. Sire, le dernier lien qui nous rattachait à la colonie n'existe plus. La propriété, pierre angulaire de tout ordre social, est effacée du code qui nous est imposé ; et, pour comble de malheur, c'est au nom de Votre Majesté que des actes aussi déplorables s'accomplissent.

« Une ordonnance royale, en date du 21 juillet dernier, contre-signée par M. le ministre de la guerre et directement émanée de ses bureaux, oblige tous les propriétaires algériens, sous peine de dépossession, à livrer aux décisions d'un tribunal exceptionnel la validité des titres en vertu desquels ils ont ouvertement et légitimement acquis. Dès que cette ordonnance a été connue, elle a jeté un trouble immense dans les esprits. C'était le principe religieux de la propriété violé par le gouvernement lui-même, son défenseur naturel ; c'était la loi agraire brutalement appliquée au profit de l'État, ou plutôt au profit de quelques privilégiés ; c'était enfin la spoliation, la confiscation érigée en système sur une terre française, en dépit des lois protectrices qui l'ont à jamais bannie de nos mœurs.

« La mesure était comble ; l'indignation publique s'est fait jour. Nous, colons algériens éprouvés par seize ans de malheurs, nous avons protesté, Sire, et nous en appelons aujourd'hui à Votre Majesté, contre les inexplicables tendances de l'administration à notre égard.

« Illégale et antisociale dans son principe, la disposition nouvelle qui nous frappe est, de plus, immorale de fait, odieuse dans son but caché, subversive dans ses conséquences et impossible dans son exécution.

« Elle établit en droit, dans la législation algérienne, le plus monstrueux abus de pouvoir qui ait jamais soulevé la réprobation des peuples, l'effet rétroactif de ses décrets, sans s'enquérir même de la prescription décennale, et l'annulation par voie d'ordonnance royale d'actes notariés doublement régularisés par leur enregistrement et par les droits de mutation dont ils ont été l'objet.

« Elle jette dans les transactions passées un trouble dévorant, efface la garantie des hypothèques, brise les rapports des familles, suspend sur tous les fronts une menace de ruine, et plonge l'Algérie entière dans un chaos de procès dont elle ne peut sortir que par la banqueroute.

« Elle suppose un fait reconnu faux par tous les hommes compétents et par l'administration elle-même, l'existence d'actes arabes remplissant toutes les conditions exigées.

« Elle crée un tribunal sans précédent dans aucune société, véritable cour prévôtale de spoliation, jugeant des questions judiciaires au point de vue administratif, et se posant à la fois comme juge et partie sur le terrain glissant de l'arbitraire.

« Elle force moins de quinze mille colons, car il n'y a pas quinze mille cultivateurs en Algérie, à accomplir, dans l'espace de cinq années et avec les conditions les plus défavorables, sous le rapport de la salubrité, de l'arrosage et des communications, ce à quoi deux millions de bras suffiraient à peine.

« Elle permet de supposer enfin, ce que nous avons considéré jusqu'ici comme une insulte au gouvernement de Votre Majesté, l'inexpérience, l'impéritie, la faiblesse de la part de

ses ministres, et, ce que nous repoussons surtout comme irréalisable, une arrière-pensée malheureuse de sacrifice et d'abandon.

« Ce n'est pas par de semblables moyens, Sire, que l'on peut activer la colonisation sur le sol algérien. Ce n'est pas en changeant tous les six mois de formes administratives, en ébranlant sans cesse l'édifice par sa base, en publiant d'année en année une ordonnance nouvelle qui remet tout en question, que l'on fera refluer vers l'Afrique les forces inoccupées de France. Ce n'est pas ainsi surtout que nous parviendrons à réaliser cette prospérité coloniale qui doit dédommager un jour la métropole de ses immenses sacrifices. Aujourd'hui, plus de confiance, plus de sécurité, plus de transaction. Les capitaux s'éloignent, la population se retire, les travaux se suspendent, un amer découragement s'empare des plus résolus; et il ne faut rien moins qu'une grande détermination gouvernementale, provoquée par Votre Majesté, pour nous rendre à la fois notre repos, notre fortune, notre existence même, et le courage qui nous est nécessaire pour l'œuvre de civilisation que nous avons entreprise.

« Français au même titre que nos concitoyens de la métropole, nous n'avons point fait abandon de nos droits en venant coloniser une terre inculte. Nous nous appuyons donc sur la Constitution de 94, sur la Charte de 1830 et sur le Code civil, pour demander, au nom de la justice et de la légalité, au nom même des lois de septembre, qui ont sauvé toute atteinte à la propriété :

« D'abord, le retrait immédiat de l'ordonnance du 21 juillet 1846.

« De plus, l'annulation définitive de tout ce lourd fardeau d'ordonnances et d'arrêtés qui nous compriment depuis seize années, et le retour pur et simple, par mesure législative, au droit commun, aux tribunaux réguliers, aux juges inamovibles, à la répartition des services entre tous les ministères; en un mot, aux grands principes constitutifs de toute civilisation, sans lesquels il ne peut être ni prospérité agricole, ni développement social, ni même sécurité matérielle. »

La clameur formidable que souleva l'ordonnance du 21 juillet parmi les colons d'Alger, et dont l'adresse n'est qu'une pâle expression, eut pour résultat déplorable de servir de prétexte à une sorte de censure en Algérie. En effet, la presse algérienne, écho naturel des récriminations des colons, ne tarda pas à être bâillonnée. Le maréchal Bugeaud repoussa de toutes ses forces l'accusation d'avoir pris l'initiative de cette mesure; et il paraît en effet que, dans cette circonstance, il ne fut que l'exécuteur des ordres du ministre de la guerre. L'administration centrale, craignant avec raison le soulèvement de l'opinion coloniale, prescrivit au gouverneur général d'empêcher les journaux de critiquer l'ordonnance du 21 juillet, et de faire usage, au besoin, du pouvoir discrétionnaire dont il était armé. Le maréchal Bugeaud se déchargea de l'odieux de la mesure sur le nouveau directeur des affaires civiles, M. Victor Fouché; et la presse algérienne, qui n'était que tolérée, se vit enlever jusqu'au dernier lambeau de son indépendance.

Une des mesures de la nouvelle ordonnance qui avaient le plus excité de clameurs parmi les colons, c'était celle prescrite par l'article 20, qui, soumettant les concessionnaires à certaines conditions impératives, telles que de construire une maison, d'établir une famille européenne par chaque vingt hectares, de planter trente arbres par hectare, etc., ajoutait : *L'administration pourra modifier, A L'ÉGARD DES INDIGÈNES, les conditions établies par le présent article.* Ils trouvaient une partialité révoltante dans cette disposition, et se demandaient si les Arabes devaient être mieux traités que les Français. Les Arabes, de leur côté, se montraient fort sensibles à ce procédé. Aussi, lorsqu'arriva à Alger la nouvelle de l'attentat de Joseph-Henri, si rapproché de celui de Lecomte, les ulémas d'Alger adressèrent au roi Louis-Philippe une lettre de félicitation; c'est une pièce réellement curieuse, rédigée comme tous les *ressaïls* (épîtres aux sultans), en prose rimée, appelée, en Orient, *sed'jaoun*. Cette adresse était envoyée dans un sachet velours et or, dont les broderies étaient artis-

tement dessinées. La voici telle que nous l'avons traduite littéralement sur le texte.

« Louange à Dieu l'unique : Dieu seul peut être adoré en toute vérité.

« Que par votre main Dieu fasse prospérer vos Etats, qu'il vous garantisse des embûches des hommes, qu'il étende sur vous le voile de sa protection, et vous rende l'objet de la vénération jusqu'au jour où nous serons tous appelés devant lui; qu'il perpétue le bonheur sous votre règne, que votre existence soit la félicité de vos empires. Puissiez-vous toujours occuper le faite de la grandeur et de la puissance ; que votre puissance ne cesse de s'accroître dans la voie de la vérité; que Dieu comble tous vos instants de joie, que ces joies se renouvellent plus vives à chaque heure; que Dieu prolonge vos jours précieux ; que la majesté de votre trône soit illuminée d'un éclat splendide; que Dieu élève vos étendards, qu'il fasse triompher vos armées, que les drapeaux de la victoire flottent devant vous ; que le glaive vengeur reste fort et redouté entre vos mains ; que l'éclat de vos vertus règne dans tout l'univers, que vos louanges y soient chantées nuit et jour ; que Dieu fasse durer éternellement le temps où l'on exalte votre gloire. Car vos bienfaits rendent plus fortunés encore ces jours de calme et de repos. Que la Providence écarte de vous les pièges de vos ennemis , ô vous qu'elle a placé au-dessus des autres hommes ! ô vous, dont les rares qualités sont aimées et fécondes, qui réunissez à la grandeur du trône éclatant la bienveillance extrême ! ô vous dont le règne est glorieux, qui gouvernez les hommes avec sagesse, qui êtes leur soutien en Orient et en Occident ! ô vous, le premier des princes et des monarques de la terre, le chef des glorieux sultans.

« A votre très-haute, très-puissante, très-auguste Majesté, à votre très-grande, très-noble, très-illustre seigneurie.

« Au maître-objet de nos respects.

« A S. M. Louis-Philippe, roi du pays français, que Dieu augmente sa puissance, qu'il le préserve de tout malheur, qu'il le protège et le soutienne. *Amen.*

« Après des saluts complets, tel qu'il convient d'en offrir à votre auguste personne, après l'hommage dû à votre souveraine puissance, après nous être enquis soigneusement de l'état de votre santé, et de tout ce qui peut l'intéresser, aussi de tout ce qui entoure Votre Majesté, sa famille, ses fils, les conseillers intimes de sa gloire, les soutiens de sa puissance, les principaux de l'empire, sans excepter personne.

« Et maintenant, ô notre Maître, ce que nous avons à demander à votre haute et puissante Seigneurie connue par la sagesse de ses commandements et l'utilité de ses prescriptions, voici : il n'en résultera que du bien, s'il plaît à Dieu (que son nom soit élevé!).

« Spontanément nos oreilles ont été frappées par la nouvelle de ce qui s'est passé ; nous nous sommes réjouis de votre salut et de la conservation de vos jours menacés par vos ennemis et leurs perfides attaques. Que Dieu fasse tourner contre les méchants leurs tentatives impies ; que le glaive de la justice s'abatte sur leur tête et la sépare de leur corps. Louanges à Dieu qui vous a préservé ! à lui qui vous a sauvé, des actions de grâces ! Certes, nous avons été saisis de vifs transports de joie en apprenant votre salut, et notre allégresse a été immense, car vous êtes notre émir et celui qui dirige nos pas et défend nos biens. Vous êtes celui qui répand sur nous d'inépuisables bienfaits.

« Nous demandons à Dieu (que son nom soit adoré !) de faire prospérer vos États ; de faire suivre à vos commandements la voie de la concorde et de la justice ; d'anéantir les méchants et les traîtres. Voilà ce que nous avons à vous dire ; sauf encore l'amour et la vénération de ceux par ordre de qui est écrit le présent, revêtu de l'empreinte de leur sceau, les fidèles ulémas de votre *pays d'Alger*, chargés d'y rendre la justice et d'expliquer les lois, que Dieu les protège et les dirige ; qu'il soutienne ses serviteurs dans la bonne voie par sa bonté et par sa miséricorde ! *Amen.*

« Alger, l'an de l'hégire 1262 (1846). »

(Suivaient les signatures des muphtis, Ulémas, Kadis, Imans, Oukils, etc.

Pendant que tout cela se passait à Alger, l'insaisissable ennemi de la France, Abd-el-Kader, continuait sa retraite, échappant à toutes les poursuites. Nous l'avons laissé activement poursuivi par les colonnes françaises, semant la route des derniers débris de ses bagages, et ne pouvant trouver nulle part ni repos ni répit. Il avait passé par Teniat-Sassi, à l'est de Ras-el-Aïn, et avait été rejoindre son frère Si-Saïd dans le pays de Sidi-Hamza. De là il avait écrit à toutes les tribus pour demander la *manoua* et des vivres. Le très-petit nombre de cavaliers rentrés avec lui ou avec ses khalifas Bou-Maza et Il-Hadj-Seghir, qui l'avaient rallié et suivaient sa fortune, étaient dans un état complet de misère. Son convoi était principalement composé de chameaux portant les harnachements de cavaliers démontés. Avant de quitter la Kabylie, Abd-el-Kader avait remis à l'ex-khalifa Ben-Salem une grande quantité de lettres en blanc revêtues de son cachet, et celui-ci devait s'en servir pour inonder le pays de fausses nouvelles, de mensoûges, et entretenir les populations dans l'espérance d'une prochaine apparition de l'ex-émir.

Après beaucoup d'alertes, cependant, Abd-el-Kader avait rejoint sa deïra dans la plaine de Garet, c'est-à-dire dans la contrée où elle s'était tenue pendant toute l'année dernière et jusque dans ces derniers temps. Pour cacher ses défaites et ses pertes, il avait donné pour prétexte de sa rentrée à la deïra, la mauvaise administration de Bou-Hamedi, qui aurait entraîné le départ pour l'ouest des Beni-Amer.

Cependant, malgré le triste état dans lequel il avait ramené ses troupes, ses lettres continuaient de semer l'inquiétude parmi les populations. Le général Cavaignac fit alors partir une colonne d'observation pour se tenir dans les environs de Seb dou, sous les ordres du colonel Mac-Mahon. Lui-même se dirigea avec le gros de ses forces entre Lalla-Maghrnia et Djemmâa-Ghazouat, afin de surveiller de plus près les manœuvres d'Abd-el-Kader et la conduite des tribus des deux côtés de la frontière.

Cette démonstration parut inquiéter Abd-el-Kader, qui fut s'établir chez les Msila, à Kasbah-Ksoum, à une petite

marche de Thaza, dans le Mara, et près de la route de Fez, à Ouchda. Là, l'ex-émir continuait à user de toute son influence religieuse pour reconstruire sa deïra, se procurer de nouvelles ressources et rétablir sa cavalerie; ce qui démontrait suffisamment qu'il ne renonçait pas à recommencer la lutte aussitôt que les chances lui paraîtraient favorables. L'époque du Rhamadan, qui réveille toujours chez les Musulmans des sentiments fanatiques, venait encore en aide à ses projets, et augmentait les sympathies des tribus qui l'entouraient. Des bruits fâcheux circulaient sur l'influence qu'il ne cessait d'acquérir dans l'est de l'empire. L'empereur de Maroc se trouvait même dans une situation embarrassante : car, s'il tentait de marcher ouvertement contre le champion de la guerre sainte, qu'entouraient tant de sympathies religieuses, il risquait son trône, peut-être sa vie; et le péril, pour être éloigné, n'en était pas moins grand s'il laissait faire Abd-el-Kader. Dans cette délicate conjoncture, Muley-Abd-er-Rhaman semblait vouloir se borner à laisser faire les Français et à former des vœux pour leurs succès, qui, seuls, pouvaient le délivrer d'un dangereux ennemi.

Cependant l'influence d'Abd-el-Kader dans l'esprit des populations marocaines, devenait d'autant plus inquiétante pour lui, que l'ex-émir avait investi Thaza, dont il voulait s'emparer pour en faire un dépôt et une place d'armes.

Thaza est à cinq journées d'Ouchda et à trois de Fez, une des capitales, comme l'on sait, de l'empire de Maroc. Sa position est des plus singulières qui se puissent voir; située sur un rocher devant de hautes montagnes qui s'élèvent au sud-ouest, la ville semble sortir d'une ceinture de jardins qui entourent l'escarpement sur lequel elle est bâtie, et montent sur les flancs de cet escarpement partout où un peu de terre végétale a permis d'établir des vergers. On remarque, parmi les arbres qui abondent en cet endroit, un assez grand nombre d'orangers.

Le large ravin qui entoure la roche de Thaza, donne à cette ville l'apparence d'une île. Elle est d'ailleurs entourée d'une triple enceinte de fortifications délabrées, qui se com-

posent de murailles d'environ un mètre d'épaisseur et de trois mètres et demi de hauteur. Des tours carrées les flanquent à des distances d'environ quatre-vingts mètres ; mais tout cela est en fort mauvais état. Vers le nord on voit les ruines d'une casbah. On fabrique de bonne poudre de guerre à Thaza , dont les environs sont riches en mines de soufre et de salpêtre. Mais tous ces trésors ne sont pas exploités comme ils pourraient l'être, parce que personne ne connaît dans le pays la manière de débarrasser la première de ces substances de la terre qui s'y trouve mêlée. La latitude de Thaza est à 34 degrés 9 minutes 32 secondes nord , et sa longitude de 6 degrés 9 minutes 15 secondes ouest du méridien de Paris.

Telle était la ville dont Abd-el-Kader tentait de s'emparer. L'empereur de Maroc s'émut alors de cet état de choses , et il ordonna à son fils Muley-Mohammed de réunir les troupes régulières et tous les makhzen des trois grandes tribus des Ouled-Djemâa, de Cheragas et de Cheraïda. Toutes ces forces devaient se porter en avant de Thaza , pour combattre les progrès d'Abd-el-Kader et rétablir l'ordre dans les tribus. En même temps , Ben-Abou, gouverneur du Rif , avait reçu des ordres pour rassembler les contingents de son gouvernement , et aller rejoindre le cousin de l'empereur , Muley-Ibrahim, qui était campé à l'est du Rif.

Après ces mesures, prises par la cour de Fez pour s'opposer aux menées d'Abd-el-Kader, le rôle des généraux français, sur la frontière, dut se borner à celui de l'observation armée et vigilante, jusqu'à ce qu'on pût démêler d'une manière plus positive les intrigues de l'ex-émir et les nouveaux mouvements qui s'opéraient dans le Maroc.

La situation intérieure de l'Algérie s'était naturellement améliorée par suite de l'éloignement d'Abd-el-Kader de la frontière. L'inquiétude que son voisinage avait répandue, cessa.

Une réaction favorable à la cause française , commandée par le besoin de repos et des conditions matérielles d'existence , s'opéra presque subitement. Il ne resta plus dans le

sud que quelques fractions isolées suivant encore la fortune de chefs riches et influents , qui, en raison des ressources qu'ils avaient dans leurs ksoun et de leur fortune privée, pouvaient acheter, de seconde ou de troisième main, des grains tirés du Tell français, et retarder leur soumission. Mais le maintien de la tranquillité obligerait bientôt les tribus dissidentes à se rapprocher, à l'aide de l'isolement dans lequel il serait possible de les placer vis-à-vis des tribus soumises.

En résumé, l'agitation qui s'était répandue, était notablement calmée dans la subdivision de Tlemcen, et Abd-el-Kader n'avait pu réussir à rallier autour de lui les Algériens émigrés. Ceux à qui il avait écrit, pour les rappeler à la deïra, avaient répondu qu'ils avaient fui non sa personne, mais la famine qui marchait avec lui. Les nouvelles de toutes les provinces confirmaient la sécurité générale, et les Arabes, d'après l'expérience de maux que la guerre leur avait causés, commençaient à comprendre qu'ils n'avaient aucun intérêt à soulever de nouvelles tempêtes. Les tribus sahariennes surtout, pressées par la faim, savaient que ce n'est qu'en assurant elles-mêmes la paix intérieure, qu'elles pourraient faire leurs approvisionnements, et celles qui étaient plus rapprochées pensaient sérieusement à réparer, par la culture des terres, les pertes qu'elles avaient éprouvées depuis quelques années. A moins de graves événements, on pouvait garantir que cet état satisfaisant se maintiendrait longtemps.

Cependant, semblable au clapotement de la mer après une tempête, il restait çà et là une sorte de fermentation qui se traduisait parfois par des assassinats isolés, d'autres fois par de grands actes de cruauté. Ainsi, par exemple, le kaïd des Adaouras (subdivision de Médéah) avait été assassiné dans sa tente pendant une nuit obscure, victime de son dévouement aux Français. A la même époque, le kaïd des Béni-Ahmet, à quelques lieues de sa tribu, avait été assassiné en allant verser à Constantine le montant des impôts. Quelque temps auparavant, le kaïd de la tribu des Beni-Bettit, limitrophe du cercle de Ghelma, avait péri de la même manière.

Mais un des assassinats qui offrirent le plus de particularités caractéristiques fut celui dont furent victimes quelques chasseurs du 9^e régiment. En voici les détails.

Un lieutenant du train des équipages de la direction du bureau arabe de Tiaret, M. Lacoste, était parti avec un maréchal-des-logis et dix chasseurs du 9^e régiment pour rétablir le bon ordre dans la tribu des Beni-Median, qui avait sollicité son intervention.

Tiaret est sur la limite du Tell, au pied de l'immense ceinture (Hauts-Plateaux) qui sépare le désert de la terre cultivable. Il y a trente-deux lieues de Tiaret à Mascara, et dix-huit de Mascara à Oran. De Tiaret à Mascara, en traversant ces vallées étroites qui transportent à la plaine du littoral méditerranéen les eaux des Hauts-Plateaux, les colonnes ne rencontrent aucune habitation humaine, rarement des traces de culture. C'était à une pareille distance des centres européens que ce malheureux officier eut la fâcheuse idée de se jeter, sous la protection d'une aussi faible escorte, au milieu de populations quelquefois soumises en apparence, mais toujours ennemies mortelles du nom chrétien et impatientes du joug étranger.

Malheureusement l'autorité accordée aux officiers des bureaux arabes flattait leur amour-propre, et les chefs cauteux des tribus les enivraient de plus en plus pour en tirer des privilèges d'abord, plus tard pour les faire tomber dans le piège.

Onze hommes pour se porter à trois lieues du poste de Tiaret, c'était trop s'il y avait un simple acte d'autorité à exécuter ; c'était cent fois trop peu s'il fallait employer la force.

Vers dix heures, un Arabe monté vint, avec le calme ordinaire à ses compatriotes, présenter un papier au commandant de Tiaret : c'était un avis du lieutenant Lacoste, annonçant que son escorte avait été détruite, lui fait prisonnier, et proposant l'échange à faire de sa personne contre le fils d'un chef de tribu détenu dans le fort.

Le commandant sortit à peu de distance de la place, ayant

trop peu de monde pour s'exposer à tomber dans un second guet-apens. Il entra en pourparlers avec quelques Arabes. Et c'est là où il fut rejoint par le seul chasseur de l'escorte de Lacoste qui eût échappé au massacre et qui lui raconta ce qu'on va lire.

« Le lieutenant Lacoste nous mena dans une vallée où il y avait des tentes, et comme aucun Arabe ne venait il dirigea son cheval vers deux femmes qui étaient seules dans le douar : elles refusèrent de dire où étaient les guerriers, mais nous finîmes par découvrir un homme qui portait un chapeau de paille sur son haïk. Le lieutenant le frappa et le força à le guider. Nous trouvâmes dans un ravin des troupeaux que nous ramenâmes : alors des chefs accoururent; nous fîmes haut le fusil et le lieutenant commença à causer avec eux en arabe. Il nous dit d'avoir l'œil sur lui et d'agir suivant ce qu'il ferait lui-même. Quand il voyait les chefs trop s'approcher de lui, ou vouloir le déborder, il faisait reculer son cheval. Enfin, après l'arrivée d'un dernier chef, il nous dit : « L'affaire est finie, « attachez vos chevaux, formez vos fusils en faisceau et mangeons les dattes que l'on nous offre. »

« L'endroit était couvert de genévriers auxquels nous attachâmes nos chevaux. Nous avions déjà mangé une vingtaine de dattes chacun, lorsqu'on nous dit que l'eau que nous avions demandée arrivait : un groupe monta d'un côté, nous y regardâmes. Pendant ce temps, nos faisceaux étaient râflés par des hommes à pied. Le factionnaire était à l'ombre d'un genévrier et n'avait vu que fort tard. Plus de sept cents hommes sortirent du ravin, et alors des cavaliers nous chargèrent le pistolet au poing : Je vis le lieutenant Lacoste sauter sur un cheval arabe, et nous dire : « N'ayez pas peur, chasseurs. » Mais déjà chacun, privé d'armes, s'était jeté dans les broussailles. Je vis mon camarade s'enfuir; je voulus détacher mon cheval, mais il se défendit : je pris alors la même direction que mon camarade. Il me dit en me voyant : « Ne me laisse pas. » Nous courions ensemble de broussaille en broussaille, quand deux cavaliers se jetèrent sur lui et l'enlevèrent; deux autres, le pistolet à la main, me tournèrent, et, me jetant par terre,

se mirent à me dépouiller par les pieds d'abord. Je vis, pendant cette opération qui me parut longue, ces brigands tenir au-dessus du feu qu'ils avaient allumé pour le repas mon camarade qu'ils avaient soulevé, les uns par les pieds, les autres par les mains; ils me couchèrent sur le ventre; je disposai ma tête, croyant que c'était fini; mais dans ce moment un chef les appela; je me relevai, n'ayant plus que ma chemise et ma cravate, que je ramassai; je me mis dans un gros genévrier, et je les voyais de là sauter autour du feu et jeter leurs calottes rouges en l'air en poussant des hurlements de joie; les femmes criaient plus fort que les autres, et tout cela en faisant rôtir nos pauvres camarades moitié morts et moitié vivants.

« Deux de ces brigands, qui avaient sans doute compté les chevaux et vu qu'il leur manquait un homme, se mirent à chercher près de moi, le pistolet au poing: je me crus perdu cette fois. Ils faisaient passer leurs chevaux sur les broussailles: ils finirent par marcher droit sur moi; je restai coi: ils regardèrent dans mes broussailles, ou tout au moins j'ai cru mirer mes yeux dans les leurs; mais le genévrier était trop fort, et ils ne purent le fouler. Quand je les vis mettre pied à terre, je songai à me sauver.

« Je m'aperçus, pour la première fois, que j'avais à quinze pas de moi un rocher escarpé que je ne pouvais franchir sans être vu. Enfin, après réflexion, je me dis qu'il fallait bien risquer le départ. Je rampai sur la peau du ventre, sur les coudes et sur la peau des pieds; je finis par être de l'autre côté: alors je me vis sauvé, et je me jetai dans les broussailles. Mais j'étais nu-pieds, et les Arabes avaient mis le feu quelques jours avant à la broussaille, de sorte que je m'enfonçai dans la plante des pieds des épines de genévrier dont la terre était jonchée; j'essayai d'abord de les arracher, mais cela n'aurait pas fini, et des épines dans le pied ne font pas mourir.

« Vers trois heures, à ce qu'il me sembla au soleil, je quittai le fond du ravin où je marchais, et je montai sur le point le plus élevé, et enfin sur la plus haute ramée du plus haut

genévrier. Je regardai bien, et en me retournant je vis à ma gauche, à cinq quarts de lieue à peu près, les maisons ; c'est alors que j'ai suivi le ravin et me suis trouvé nez à nez avec des Français. »

Tel fut le récit du seul chasseur qui avait échappé à cet assassinat.

Ces tristes incidents jetaient seuls, du reste, quelques ombres sur une situation pacifique que rien n'annonçait devoir être troublée. Il paraissait même qu'Abd-el-Kader n'avait plus l'intention de rentrer encore en Algérie ; cependant, sa politique était tellement adroite, qu'on devait se méfier des projets qu'elle n'annonçait pas. La bonne contenance des troupes françaises sur la frontière était la meilleure garantie que l'on pût avoir contre les entreprises de l'ex-émir. Les divisions de Mascara et d'Oran avaient un aspect complètement pacifique. Partout les impôts se percevaient sans la moindre difficulté ; partout les tribus semblaient accepter avec empressement le bien-être que la paix leur procurait, et l'on pouvait espérer qu'à cet égard, un changement très-favorable à la cause française s'était opéré dans les esprits. Ces bonnes dispositions s'étendaient encore d'une manière très-absolue à toutes les autres subdivisions.

On en eut vers la fin d'octobre une preuve irrécusable. Le chef le plus puissant du Sahara, Djelloul-ben-Taïeb du Djebbel-Amour, se rendit avec une suite nombreuse auprès du gouverneur général. L'obligation de la venue de ce personnage à Alger paraissait être pour lui la condition la plus dure que le maréchal Bugeaud avait mise à l'acceptation de sa soumission. Djelloul n'avait eu, jusqu'à ce jour, aucun rapport personnel avec l'autorité française. Les agitations de son existence politique avaient donné à son caractère une méfiance qu'il était difficile de vaincre. Connaissant les haines et les craintes qu'il avait inspirées par ses actes, il appréhendait, en venant vers les Français, une trahison de ses ennemis, ou un de ces dehors perfides si communs à l'ancienne régence. Ses idées soupçonneuses se modifièrent sensiblement devant l'accueil qu'il reçut.

Cette soumission de ce chef, qui s'était rendu d'un pays si éloigné au siège du gouvernement, fut un fait éclatant qui fixa à un très-haut degré l'attention des tribus du désert et du Tell, un témoignage certain du progrès de l'influence morale française en Algérie. Cette arrivée parut être, non le résultat d'une lutte engagée contre lui, mais la conviction de l'inutilité de toute résistance, et des avantages qu'il trouverait sous la domination française. Depuis environ trois ans, l'autorité française se faisait sentir de loin en loin dans le Djebbel-Amour : on en recevait quelques impôts ; mais Djelloul, seul maître véritable du Djebbel, présidait en secret à l'exécution des demandes des Français, non par lui-même, mais par les membres de sa famille. Quant à lui, il se tenait dans un isolement et une indépendance qui contribuaient à augmenter son influence sur les populations de ces contrées.

Ce chef ne jouait pas seulement ce rôle à l'égard des Français ; il agissait de même à l'égard d'Abd-el-Kader et de ses lieutenants. Il gardait, vis-à-vis de l'ex-émir, l'attitude d'un égal plutôt que celle d'un serviteur. Il pourvoyait à ses besoins comme à ceux d'un hôte de Dieu ; mais il ne faisait pas un pas à sa suite pour l'aider dans ses expéditions aventureuses. Aussi, cette soumission était-elle tellement caractéristique, que, jointe à celles qui se multipliaient dans toutes les divisions, elle annonça que l'état de paix avait enfin partout succédé à l'état de guerre. A la fin d'octobre, les troupes avaient pris leurs cantonnements. Dans la province d'Oran, la plus exposée, les généraux d'Arbouville et Cavaignac étaient rentrés, le premier à Tlemcen, le second à Oran, avec les troupes sous leurs ordres ; une forte colonne d'observation était restée à Djemmâa-Gazhouat, sous les ordres du colonel Mac-Mahon.

Avant de rentrer à Oran, le général Cavaignac avait célébré avec la plus grande pompe, à Djemmâa-Gazhouat, le fatal et glorieux anniversaire des journées de Sidi-Brahim. Le général, tous les officiers de sa colonne, de nombreuses députations de sous-officiers et soldats de tous les corps, un détachement du 2^e régiment de hussards, le 8^e bataillon des

chasseurs d'Orléans, en armes et presque au complet, et enfin la population civile de Djemmâa-Gazhouat tout entière, entourèrent le modeste monument provisoire sous lequel dormaient les restes de la plus grande partie de ces braves dont la France et l'armée étaient veuves depuis un an.

Au milieu de cette réunion nombreuse, que le silence et le recueillement rendaient plus imposante encore, le général, ainsi que quelques officiers, prononcèrent des discours qui produisirent sur les assistants la plus profonde émotion.

A la suite des discours, des couronnes furent déposées sur le tertre où reposent tant de braves moissonnés avant le temps, et l'infanterie, en défilant, salua d'une triple décharge cette terre à jamais sacrée.

Deux jours auparavant, toute la colonne avait traversé une partie du champ de bataille : c'était la seconde fois, depuis la catastrophe, que des troupes françaises visitaient ce lieu. Cette fois, en passant devant le marabout de Sidi-Brahim, la colonne campa presque sur le même emplacement où le lieutenant-colonel de Montagnac avait campé lui-même dans la nuit du 22 au 23 septembre 1845.

Plus de 2,000 hommes furent visiter le marabout, près duquel le 8^e bataillon d'Orléans fournissait un poste d'honneur. La terre des environs était encore couverte de lambeaux de linge et de vêtements : des traces du sang français se voyaient encore sur les murs.

Les anciens carabiniers, qui faisaient partie de l'expédition de 1845 avec leurs nouveaux bataillons, montrèrent avec orgueil les créneaux qu'ils avaient défendus si vigoureusement il y avait un an à pareille époque. Ils montrèrent également les faces commandées par leur brave lieutenant Chapdelaine, et la branche de figuier contre laquelle le capitaine Géraux s'appuya pour répondre à l'émir que les Français mouraient et ne se rendaient pas.

Cette triste cérémonie fut le dernier épisode de cette longue campagne.

Pendant ce temps, Abd-el-Kader, dans le Maroc, subissait la loi de la nécessité, mais ne désespérait pas de l'avenir.

En effet, on rendit publique, à cette époque (novembre 1846), une lettre de l'ex-émir à ses partisans d'Afrique, et où, après les compliments d'usage, on lisait ces mots :

..... « Nous avons fait la promesse d'un retour, ce qui
« est notre plus grand désir, mais nous avons besoin de
« refaire notre cavalerie : la marche des événements nous
« en a empêchés.

« Lorsque nous fûmes arrivés dans le pays des Ouled-
« Naïls, nous avons envoyé Il-Hadji-Mustapha-Ben-Thamy
« à la deïra pour y rester, et pour que Bou-Hamedi vint
« avec nous avec la colonne reposée ; mais il était arrêté par
« Dieu que nous éprouverions des désagréments dans cette
« contrée. Les Beni-Amers se sont dirigés avec quelques
« Hachems dans l'intérieur du Maroc ; alors il est survenu
« un affaiblissement dans les esprits, et, de plus, la discorde
« et la désertion.

« Les affaires en étaient là, lorsqu'on nous écrivit de la
« deïra pour aller à eux, ce qui nous fit plaisir, car nous
« commencions à craindre la dispersion de nos tentes. Nous
« rejoignîmes la deïra, afin de tout remettre en ordre. Aus-
« sitôt que nous y fûmes rentrés, la crainte qui agitait tous
« les cœurs cessa ; nous quittâmes le camp que nous occu-
« pions, et nous allâmes nous établir à deux ou trois stations
« au-delà, à El-Khoçob. Les populations de ces contrées
« nous ont bien reçu et se sont réjouies de notre venue ; les
« gens sont accourus de tous côtés pour nous faire des pré-
« sents. Nous rendons grâce à Dieu de cette conduite à
« notre égard....

« Quant aux nouvelles du Maroc, elles sont bonnes ; il ne
« lui reste rien, il ne peut rien tenter sur nous. Quant à
« l'empereur, on ne sait s'il est mort ou en vie. N'ayez pas
« crainte d'être embarrassés par les chrétiens, *car nous les*
« *avons fait tuer, dès que nous avons été convaincus de ce*
« *qu'il en était.* Il nous restait encore les chefs ; nous som-
« mes entrés en négociation avec eux pour qu'ils soient
« échangés. Nous attendons la réponse ; quand elle viendra,
« nous vous la ferons connaître.

« Quant à vous, attendez ; attendez, et vous n'aurez pas
« à encourir le blâme de Dieu. Le temps n'est pas éloigné où
« il nous comblera de sa miséricorde et nous donnera la vic-
« toire ; et, de même que le prophète , *nous combattrons les*
« *chrétiens jusqu'à ce que la trace de leurs pas soit effacée :*
« Nous ne serons pas longtemps à lever le camp et à nous
« remettre en marche ; mais nous attendons que les chevaux
« se reposent , ainsi que les bêtes de somme ; nous attendons
« également que l'on cesse de nous surveiller et que les po-
« pulations aient repris haleine.

« Voilà tout ce qu'il y a de neuf à vous dire. Salut sur vous
« de la part de notre maître , celui qui combat dans la voie
« de Dieu. . . . »

Cette lettre était une de ces mille missives dont Abd-el-Kader inonde les possessions françaises d'Afrique depuis 1843. C'est un des moyens qu'il met en œuvre avec le plus de succès pour raviver le fanatisme de ses adhérents, quand il pressent que le succès des armes françaises l'a comprimé. Ce document prouvait que le massacre des prisonniers de la deïra avait été ordonné de sang-froid , et que l'ex-émir feignait de croire à un complot imaginaire pour supposer un motif à cette atroce vengeance. On pouvait de plus pressentir, malgré l'ambiguïté de son expression , qu'il était tranquille du côté du Maroc , et qu'il n'appréhendait rien de cet empire. On voyait enfin que, loin de renoncer à la lutte qu'il avait engagée depuis treize années, tant qu'il lui resterait quelque ressource, il était disposé à faire à la France une guerre acharnée et implacable.

C'était pour le gouvernement français une leçon et un avertissement.

SUPPLÉMENT

A LA NOTICE SUR L'EMPIRE DU MAROC.

Habitants de l'empire du Maroc. — Religion. — Gouvernement. — Lois et administration de la justice. — Caractères, mœurs et usages des Maures. — Forces militaires. — Sciences des Maures. — Leur langage. — Idées sur le commerce des Maures dans les premiers temps. — Relations et intérêts de commerce entre les nations européennes et l'empire du Maroc au xviii^e siècle. — Paix de 1767 entre la France et l'empire de Maroc; relations de commerce entre les deux nations. — Douanes, monnaies, poids et mesures des États de Maroc.

La situation nouvelle qu'Abd-el-Kader s'est faite ou cherche à se faire au Maroc, peut, plus que jamais, amener dans cet empire des complications sérieuses qui rejailliront naturellement sur les possessions françaises d'Afrique. Ce motif nous a déterminé à donner plus de développement à la Notice que nous avons publiée sur le Maroc dans notre première édition, et à compléter certains objets de détail.

HABITANTS DE L'EMPIRE DU MAROC.

Les habitants de l'empire du Maroc, connus sous le nom de Maures, sont composés de la réunion des nations africaine et arabe formées en tribus, dont on ne connaît qu'imparfaitement l'origine. Ces tribus, étrangères l'une à l'autre

et toujours divisées par des haines ou des préventions, s'allient rarement entre elles. Il paraît vraisemblable que la plupart de ces *castes* qui occupent le territoire du Maroc, ont été repoussées de l'orient à l'occident de l'Afrique dans les différentes révolutions qui ont agité cette partie de la terre : elles auront suivi les drapeaux de leurs chefs, dont elles ont conservé le nom, et c'est par là qu'on les distingue, ainsi que les contrées qu'elles habitent. On appelle aujourd'hui ces tribus *Cafles* ou *Kabiles*, du mot arabe *kobeïla*, et elles sont en si grand nombre qu'il est fort difficile de les connaître toutes.

On doit diviser en deux classes les différentes tribus qui forment la population de cet empire, les Brebes (Berbères) et les Maures. On ne peut se livrer qu'à des conjectures sur l'origine de ces peuples et l'époque de leurs déplacements.

Les Brebes, ainsi que les Maures, lors de l'invasion des Arabes mahométans, auront adopté la religion de Mahomet, analogue à leurs mœurs et à leurs principaux usages; mais ils sont peu instruits, et ils n'observent fidèlement, de cette religion, que l'aversion qu'elle inspire contre les cultes étrangers. Le mahométisme n'a point effacé les habitudes et les anciens préjugés de ces peuples, car ils mangent du sanglier, et dans les quartiers où il y a du vignoble, ils boivent du vin, attendu, disent-ils, qu'ils le font eux-mêmes. Pour le mieux conserver, dans la partie méridionale du mont Atlas, ils le mettent dans des vases de terre et dans des barrils faits d'un tronc d'arbre creusé, dont le couvercle est enduit de poix, et le déposent dans des souterrains, et même dans l'eau. Dans la province du Rif, du côté du nord, ils le font un peu cuire, ce qui le rend moins fumeux et moins sujet à enivrer; et peut-être croient-ils alors en pouvoir concilier l'usage avec l'esprit de la loi.

Isolés dans leurs montagnes, les Brebes y entretiennent leur ressentiment contre les Maures, confondus avec les Arabes; ils les regardent comme des usurpateurs. Ils contractent aussi, dans ces asyles, une férocité de caractère et une force de corps qui les rend plus propres à la guerre et à tout genre de travaux, que ne le sont, en général, les Maures

de la plaine. L'indépendance dont ils font profession donne même à leur physionomie plus de caractère ; mais il faut être habitué à voir ces nations pour s'en apercevoir. Soumis aux empereurs de Maroc par préjugé de religion , ils secouent le joug de son autorité quand il leur plaît. Retranchés dans leurs montagnes , il est difficile de les attaquer et de les vaincre.

Les Brebes ont une langue particulière , et ils ne s'allient absolument qu'entre eux. Il y a , parmi ces peuples , des tribus ou castes très-puissantes par leur nombre et par leur courage , comme sont les *Gomma* , du côté du Rif ; les *Gayroan* , du côté de Fez ; les *Timous* , le long du mont Atlas , depuis Mequinez jusqu'à Tedla ; les *Charoya* , depuis Tedla jusqu'à Duquella ; et les *Michboya* , qui sont depuis Maroc jusqu'à la partie du sud. L'empereur tient auprès de lui les enfants des principaux de ces tribus , comme des ôtages de leur fidélité.

Le Brebes ne sont point distingués par leurs habits ; ils sont toujours habillés de laine comme les Maures , et , quoiqu'ils habitent les montagnes , ils portent rarement des bonnets. Ces montagnards , ainsi que leurs femmes , ont de très-belles dents , et annoncent une vigueur qui les distingue des autres tribus. Ils vont assez ordinairement à la chasse des lions et des tigres ; les mères sont même en usage de faire porter à leurs enfants un ongle de tigre ou un morceau de cuir de lion sur la tête : elles croient qu'ils acquièrent par là de la force et du courage ; c'est par la même superstition , sans doute , que les jeunes femmes ont l'attention de faire porter ces amulettes à leurs maris.

Les Brebes et les Chella (Schilogs) ont une langue qui leur est commune et que les Maures n'entendent pas ; ils doivent avoir eu la même origine , malgré la différence qu'il y a dans leur façon de vivre. Ces derniers sont à l'extrémité de l'empire , du côté du sud ; leur population n'est pas à beaucoup près aussi nombreuse que celle des Brebes , et ils sont moins féroces qu'eux. Ils ne s'allient pas avec des tribus étrangères , et , quoiqu'ils aient adopté bien des superstitions , ils sont fidèles observateurs de leur religion.

Après les Brebes, dont la population est très-considérable, il faut parler des Maures, dont le plus grand nombre sont répandus dans les campagnes, et les autres habitent les villes.

Les *Maures de la campagne* vivent sous des tentes. Ils déplacent tous les ans leurs campements pour laisser reposer leurs terres et aller chercher des pâturages plus frais; mais ils ne peuvent se déplacer sans en prévenir leur gouverneur. Ces campagnards, semblables aux anciens Arabes, sont entièrement tournés du côté de la vie champêtre; leurs campements, qu'on appelle douhars, composés de plusieurs tentes, forment un croissant un peu fermé par les bouts; ou bien ils sont sur deux lignes parallèles, et leurs troupeaux, au retour du pâturage, occupent le centre. On ferme quelquefois avec des fagots d'épines l'entrée du douhar, qui n'a pour toute garde qu'un nombre de chiens qui aboient sans cesse à l'approche d'un étranger. Chaque douhar a un chef subordonné à un officier de plus haut grade, qui a sous son administration un nombre de campements; et plusieurs de ces divisions en sous-ordre sont réunies sous le gouvernement d'un pacha, qui aura souvent mille douhars dans son département.

Les tentes des Maures sont d'une figure conique; elles n'ont guère plus de huit à dix pieds d'élévation; elles ont, comme celles de la plus grande antiquité, la figure d'un navire renversé qu'on verrait par la quille. Ces tentes sont composées d'un cordonet fait de poils de chèvre, de laine de chameau et de feuilles de palmier sauvage; ce qui fait qu'elles rejettent l'eau; mais de loin elles font un très-mauvais effet à cause de leur couleur noire.

Les Maures qui sont campés vivent dans la plus grande simplicité; c'est le tableau fidèle des habitants de la terre dans les premiers siècles du monde. L'éducation, la température du climat et la rigueur du gouvernement y diminuent les besoins des peuples, qui trouvent dans leurs terres, le lait et la laine de leurs troupeaux, tout ce qu'il faut pour leur nourriture et leurs vêtements. Ces campagnards sont, en usage

d'avoir plusieurs femmes ; ce luxe est moins sensible chez les peuples qui ont peu de besoins : il tourne même à l'économie des sociétés , parce que les femmes sont chargées de tous les soins domestiques. Sous des tentes assez mal fermées , elles sont occupées à traire leurs vaches pour les besoins journaliers , et lorsque le lait abonde , elles font du beurre ; elles trient leur blé , leur orge ou leurs légumes , et font journellement leur farine avec un moulin composé de deux pierres rondes de dix-huit pouces de diamètre ; celle de dessus , qui a une manivelle , est fixée et tourne autour d'un axe qui tient à celle qui est en bas ; elles font chaque jour leur pain , qu'elles font cuire , tant bien que mal , entre deux plats , et assez souvent sur la terre échauffée par le feu.

Leur manger ordinaire est le couscoussou ; c'est une pâte faite avec leur farine , en forme de petits pains , dans le genre des pâtes d'Italie ; on fait cuire ce couscoussou à la vapeur du bouillon dans un plat profond , troué par le fond comme une passoire ; ce plat s'emboîte dans la marmite où l'on fait bouillir la viande. Le couscoussou , qui est dans un plat profond , se ramollit et se cuit lentement à la vapeur du bouillon , avec lequel on a soin de l'humecter et de le nourrir de temps en temps. Ce manger très-simple est en même temps très-nourrissant ; on le trouve même agréable quand on a surmonté les préventions que chaque nation conserve pour les usages des autres , et desquels on ne se guérit qu'à force de vivre parmi les hommes. Les Maures du commun mangent le couscoussou au lait ou au beurre , sans y mettre beaucoup de choix ; mais les personnes qui sont à leur aise , comme les gouverneurs de province ou leurs lieutenants , qui vivent dans le centre de leurs campements , le font nourrir d'un bouillon succulent fait avec un mélange de mouton , de volaille , de pigeon ou de hérisson , et le font arroser ensuite avec du beurre frais. Ces officiers reçoivent les étrangers dans leurs campements avec cette cordialité que Jacob et Laban marquaient à leurs hôtes ; à leur arrivée ils font tuer un mouton , qu'on met tout de suite à la broche ; si l'on n'en a pas une à portée , on en fait une de bois , et ce rôti , cuit à un feu très-vif , servi dans un

plat de bois , a une belle couleur et un très-bon goût. Quand on se trouve à de pareils repas , on se croit transporté en songe sous la tente des patriarches.

Les femmes , sous leurs tentes , préparent encore leurs laines , les filent et en font des étoffes sur des métiers suspendus dans la longueur des tentes ; chaque particulier achète au marché de la laine filée , et fait faire à sa fantaisie les étoffes propres à ses habits. Les métiers sont formés d'un litare d'une aune et demie de long, auquel les fils de la chaîne, d'une part, sont attachés ; elle tourne de l'autre sur un rouleau de même longueur, qui est fixé en bas par des poids qui la tiennent tendue : cette chaîne est passée dans des lisses qui la font croiser à volonté ; au lieu de navettes, ces femmes font passer la trame avec leurs doigts à travers la chaîne , et , avec un peigne de fer à manche , elles pressent cette trame pour donner à leurs étoffes quelque consistance. Chaque pièce a environ cinq aunes de long sur une aune de large ; on ne lui donne ni foulage , ni teinture , ni apprêt : on l'appelle *haïk* ; cet *haïk*, qui fait tout l'habillement des Maures campagnards , n'a point de couture ; il n'est susceptible ni de façon ni de mode ; on le lave quand il est sale ; le Maure en est enveloppé nuit et jour ; c'est le modèle vivant des draperies des anciens.

Les Maures de la campagne ne s'habillent que de leurs lainages et ne portent ni chemises ni caleçons ; la toile parmi ces peuples est un usage de luxe qu'on ne connaît qu'à la cour et à la ville. Toute la garde-robe d'un Maure de la campagne , qui est à son aise , consiste en un *haïk* pour l'hiver, un autre pour l'été, une cape , une calotte rouge et une paire de pantoufles. Les gens du commun , à la campagne comme à la ville , portent une espèce de tunique de laine blanche , grise ou rayée , qui va jusqu'à mi-jambes , avec de grandes manches et un capuchon ; elle ressemble à l'habit des Chartroux.

L'habit des femmes de la campagne se borne également à un *haïk* , assujetti par une ceinture. Les plis du *haïk*, qui couvrent la gorge et les épaules, sont attachés avec des

agrafes d'argent. Le seul luxe dont les femmes de la campagne sont très-jalouses, ce sont des boucles pour les oreilles, qui sont de grands croissants ou anneaux d'argent, des bracelets et des anneaux pour le bas des jambes ; elles portent ces bijoux dans toutes leurs occupations, moins par vanité que parce qu'elles ne connaissent point l'usage des caisses ni des armoires pour les enfermer. Les femmes portent aussi des petits grains en verre de couleur, ou bien des clous de girofle enfilés à un cordon de soie.

Outre ces ornements, les femmes de la campagne, pour être plus belles, font imprimer sur leur visage, sur leur cou, sur leur sein et jusque sur leur corps, des fleurs et des ornements. On fait ces empreintes avec des modèles garnis de pointes d'aiguilles, dont on pique légèrement la peau, et on passe dessus une couleur bleue ou bien de la poudre à canon pulvérisée dont l'impression ne s'efface plus. Cet usage, qui est très-ancien, qui a été connu d'un grand nombre de nations, qu'on connaît dans la Tartarie, dans toute l'Asie, dans les parties méridionales de l'Europe, et peut-être même sur tout le globe, n'est pas cependant général à toutes les tribus maures. Il en est dont les femmes ont sur le front, sur le menton, une croix perlée aux quatre bouts, ou bien la même croix tenant à une chaîne dessinée autour du cou, tombant sur la gorge. Il est probable que ces tribus descendent de celles qui étaient sous la dépendance des chrétiens d'Afrique, et qui, pour se soustraire à la taxe que payaient les Maures, faisaient imprimer une croix sur leur figure pour passer pour chrétiens. Cet usage, qui, dans le principe, servait à distinguer la religion des tribus ou à se reconnaître entre elles, sera devenu ensuite un ornement, parce que l'habitude en aura effacé l'origine.

Les Maures de la campagne regardent moins leurs femmes comme des compagnes que comme des esclaves destinées au travail ; au labourage près, elles sont occupées de tout : encore peut-on dire, à la honte de l'humanité, que dans les quartiers pauvres on voit une femme à côté d'une mule, d'un âne ou d'un autre animal, tirer la charrue pour labourer la

terre. Quand les Maures déplacent leurs douhars, tous les hommes, assis par terre, forment un cercle, et, accoudés sur leurs genoux, font la conversation, tandis que les femmes démontent les tentes, en font des fardeaux, les chargent sur leurs chameaux ou sur leurs bœufs ; les vieilles emportent ensuite quelques paquets avec elles, et les jeunes portent leurs enfants sur leurs épaules, suspendus avec des langes qu'elles ceignent autour du corps. Dans la partie la plus méridionale, les femmes sont chargées encore de soigner les chevaux, de les seller, de les brider : le mari, qui, dans ces climats, est toujours despote, commande et ne semble fait que pour être obéi.

Les femmes de la campagne marchent sans être voilées ; elles sont hâlées et n'ont pas précisément de prétention à la beauté. Il est cependant des quartiers où elles mettent un peu de rouge. Elles teignent leurs cheveux, leurs pieds, le bout de leurs doigts, avec une herbe appelée *henna*, qui donne une couleur de safran foncé. Cet usage doit être ancien parmi le peuple d'Asie. Abou-Bekre teignait ses sourcils et sa barbe de la même couleur, et plusieurs de ses successeurs l'ont imité : un respect religieux peut avoir introduit cet usage, et les femmes en ont fait un ornement. Il paraît cependant plus vraisemblable que l'usage de se peindre la barbe et les cheveux, et celui de s'épiler et de se raser la tête dans les pays chauds, n'a été, dans le principe, qu'une affaire de propreté, comme dans d'autres pays on se peignait le corps pour se préserver des insectes ou pour se garantir des impressions de l'air.

Les mariages des Maures qui vivent sous des tentes, et ceux des Maures des villes, que l'on verra en leur lieu, se ressemblent assez ; ceux des douhars sont en général plus gais et plus brillants ; on a même soin d'inviter les étrangers qui passent pour les faire contribuer à la fête ; c'est moins une politesse qu'une affaire d'intérêt.

Les tribus répandues dans la campagne s'allient ordinairement entre elles ; il est assez rare qu'il y ait des mariages entre deux tribus étrangères, ces peuples étant toujours divisés

par des préventions qui se perpétuent, ou qui, faiblement assoupies, renaissent à l'occasion d'un chameau égaré, ou de la préférence d'un pâturage ou d'un puits. On a vu parmi ces tribus des mariages qui, bien loin de cimenter la bonne harmonie, ont donné lieu à des scènes tragiques dont on n'a point d'idée ailleurs : des maris égorgés par leurs femmes, ou des femmes égorgées par leurs maris, pour venger des querelles nationales entre les tribus qui leur ont donné naissance.

Les enfants, quelque nombreux qu'ils soient, ne sont point à charge ; on les occupe jeunes aux détails domestiques : ils gardent les troupeaux, ils apportent du bois, ils aident aux labourages et aux moissons. Le soir, au retour du travail, les enfants du douhar se rassemblent dans une tente commune, où l'iman, qui sait à peine épeler, leur fait lire quelques versets de l'Alcoran, transcrits sur des planches, et les instruit de leur religion à la lueur d'un feu de paille, de broussailles et de bouse de vache desséchée au soleil. Comme la chaleur est plus sensible dans l'intérieur des terres, on y voit souvent les enfants des deux sexes aller tout nus jusqu'à l'âge de neuf ou dix ans.

Les douhars, répandus dans la campagne et toujours voisins de quelque ruisseau ou de quelque source, sont les hôtelleries où les voyageurs viennent prendre asyle. Il y a ordinairement une tente pour les recevoir s'ils n'en portent pas avec eux. On trouve à s'y pourvoir de volaille, de lait, d'œufs, et de tout ce qu'il faut pour les chevaux. Au lieu de bois à brûler, on se sert assez communément de fiente de vache desséchée au soleil, qui, mêlée avec le charbon qu'il faut porter, fait une braise très-vive. Les sels qu'il y a dans les aliments, dans les pays chauds, donnent à cette bouse une consistance qu'elle n'a peut-être pas dans les pays septentrionaux. Il est, du reste, des endroits où l'on conserve celle du mois de mai, et qui, en l'observant sans prévention, est une coction des herbes et des fleurs dans leur force, et on en donne l'extrait aux malades en guise de thé.

On fait la garde auprès des tentes des voyageurs, pour éviter tout embarras, surtout quand ce sont des Européens,

parce que l'opinion de leur richesse pourrait tenter l'avidité des Maures, naturellement voleurs.

Il y a pour les chemins une police très-judicieuse, adaptée au caractère des Maures et à leur façon de vivre; les douhars sont responsables d'un vol qui aura été fait dans leur voisinage et à la vue de leurs tentes; ils sont non-seulement obligés de payer, mais c'est encore pour le souverain une occasion pour exiger des contributions proportionnées à leurs facultés.

Pour tempérer la rigueur de cette loi, les douhars ne sont responsables que des vols qui se font de jour: ceux qui se font après le coucher du soleil ne sont pas à leur charge, puisqu'ils ne peuvent ni les voir ni les empêcher; il résulte de cette police que l'on ne se met en route qu'au soleil levé, et qu'on doit s'arrêter quand il se couche.

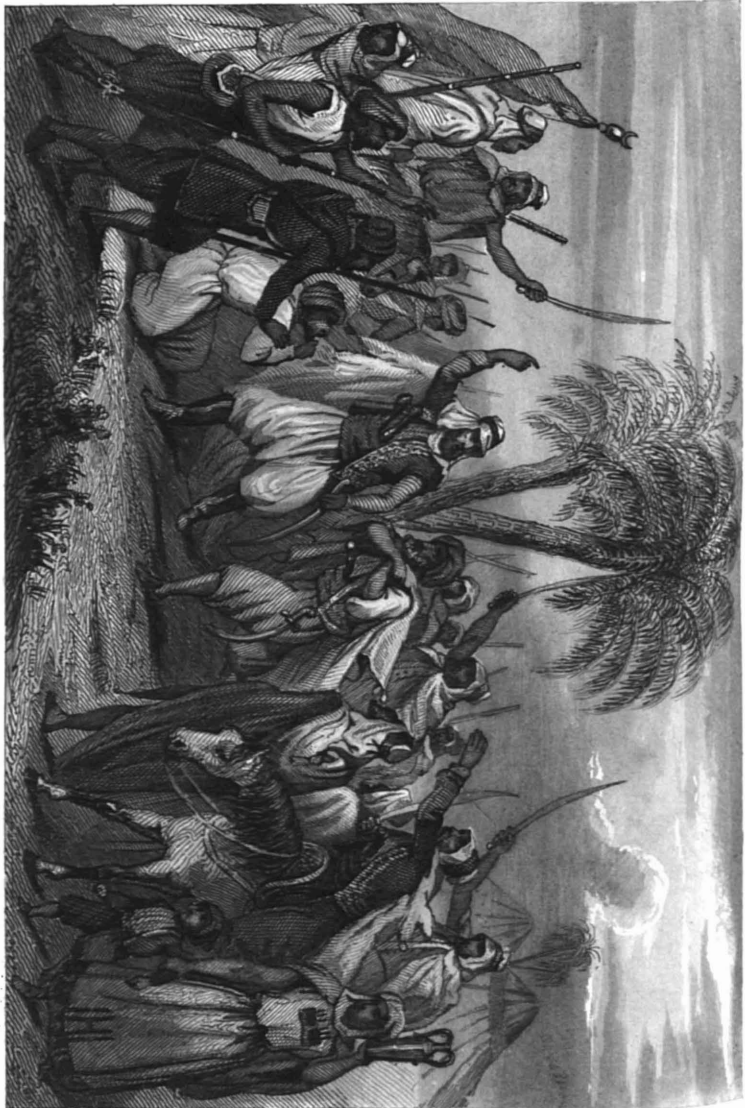
Pour faciliter l'échange des besoins respectifs, il y a tous les jours dans la campagne, excepté le vendredi, qui est le jour de prière, un marché public dans les divers quartiers de chaque province; les Maures des environs s'y rassemblent pour vendre et acheter des bestiaux, du blé, des légumes, des fruits secs, des tapis, des haïks, et enfin toutes les productions du pays. Ce marché, qu'on appelle *soc* en arabe, ressemble à nos foires de village; le mouvement des gens qui vont et qui viennent donne une idée plus juste de la façon de vivre des Maures que ce qu'on voit dans les villes. Il est de règle que les alcaïdes qui commandent aux environs se rendent à ces marchés avec des soldats pour veiller à la tranquillité, étant assez ordinaire de voir éclater dans ces rendez-vous les rancunes que les tribus conservent quelquefois entre elles; la dissolution du *soc* dans ces querelles, ce qu'on appelle en arabe *rompre le soc*, inspire de l'inquiétude, parce que c'est toujours le présage de quelques mouvements séditieux. Les bords de ces marchés sont occupés ordinairement par des bateleurs, des chanteurs, des danseurs et autres baladins qui font danser des singes pour amuser les badauds: on voit d'un côté des barbiers ou chirurgiens, à qui on mène les malades de la campagne pour les guérir des foulures, des

entorses ou autres accidents. Les hommes, les jeunes femmes, pour des engorgements d'humeurs, maux de tête ou autres incommodités, se font faire des scarifications légères et symétriques, les hommes à la tête, les femmes autour de l'ovale de la figure et fort près des cheveux, ou bien sur les épaules, sur les bras ou sur les jambes; ces cicatrices légères et régulières ne déparent pas, mais il faut du temps pour qu'elles se dissipent. Ce traitement serait incompatible avec les usages et l'éducation de l'Europe, où l'on sacrifie souvent la santé aux agréments et aux plaisirs. Sans prononcer sur la différence des usages, il paraît qu'une douleur rhumatismale à l'épaule ou ailleurs peut se guérir plus radicalement par ces légères incisions, que par des transpirations ou par d'autres moyens, qui peuvent étendre l'humeur ou la renfermer, sans la guérir.

Les Maures de la campagne n'ont aucune idée des usages des autres nations; on croit voir les hommes dans les premiers siècles de leur origine. Bornés à la vie rurale, ils s'occupent de leurs terres et de leurs moissons, et passent le reste du temps à ne rien faire. Habitué à la fatigue, il en est beaucoup parmi eux qui servent de courriers, et, malgré leur avarice, ils sont assez fidèles et assez exacts. On ne peut se faire une idée de la stupidité de ces campagnards: j'en ai vu un attendre ses dépêches dans un appartement où il y avait une glace, et, voyant sa propre figure à travers, il crut que c'était un courrier qui attendait aussi des lettres dans un autre appartement; ayant demandé où allait ce courrier, on lui répondit en badinant qu'il allait à Mogador: « Eh bien, dit-il, nous irons ensemble. » Il en fit la proposition au camarade qui gesticulait comme lui dans le miroir, et qui ne répondait pas. Il était prêt à se fâcher, quand il vit figurer dans la même glace une personne qui entrait dans l'appartement; étonné de son erreur, il eut bien de la peine à se persuader, malgré ses yeux et ses doigts, qu'on pût se voir, disait-il, à travers une pierre, n'ayant pas de mots dans sa langue pour exprimer une glace, dont les Maures ne font pas plus usage que de vitres.

Dans une maison où je logeais , à Saffi , il vint deux montagnards , curieux de voir des Européens chez eux. Après avoir parcouru la maison , ils ne savaient comment descendre l'escalier par où ils étaient montés , dont la pente, à la vérité , n'était pas douce ; ils prirent enfin le parti de s'asseoir sur la première marche, et, en s'appuyant des pieds et des mains , ils se laissaient glisser d'une marche à l'autre. On ne sera point étonné que des montagnards, accoutumés à courir dans des lieux escarpés, soient embarrassés pour monter ou descendre un escalier, quand on observera que cette régularité dans les degrés, symétriquement mesurés, exige une sorte d'habitude ; et tel montagnard est aussi embarrassé pour descendre un escalier, que nous le serions nous-mêmes à descendre les montagnes qu'il arpenté. Il n'en est aucun parmi ces gens-là qui soit susceptible d'aucune idée de peinture ou de dessin ; ils ne voient dans un tableau que la variété des couleurs, sans en apercevoir l'ordre et le plan ; ils n'aperçoivent dans les estampes qu'une confusion d'objets, et ce n'est qu'à force d'application qu'ils peuvent en démêler le détail. Ils sont, à cet égard , dans le cas où serait un aveugle de naissance à qui on montrerait un tableau au moment qu'il pourrait jouir de la vue.

Les *Maures qui habitent les villes* ne diffèrent des autres que par un peu plus d'urbanité et un extérieur qui annonce plus d'aisance ; ils ont, avec ceux de la campagne, une même origine. Les habitants des villes , cependant, tirent vanité de n'avoir aucun mélange avec eux ; mais les révolutions et les bouleversements qu'a éprouvés cet empire, détruisent toutes ces idées, et ne permettent d'admettre aucune distinction entre les Maures des villes et ceux de la campagne. Celle que font, à cet égard, la plupart des écrivains qui donnent le nom d'Arabes aux uns, et le nom de Maures aux autres, me paraît entièrement sans fondement. De tous les habitants de la Mauritanie, les Brebes et les Chella sont les seuls qui ne se soient point mêlés ; mais, parmi les habitants des villes et des campagnes, on ne peut pas plus discerner un Arabe d'un Maure que si , après le mélange des nations qui ont succédé



Engraving

Page de l'ouvrage

Paris 1858

ALIB • EL • KADFER

Préchant la guerre Sainte contre les Français

à l'empire de Rome, on voulait distinguer en France un Franc d'un Romain, d'un Gaulois ou d'un Goth.

La seule probabilité qui pourrait justifier l'opinion de ceux qui croient que ce sont les Arabes qui habitent les villes, c'est que les vainqueurs auront eu le droit et la liberté de choisir. Au reste, la plupart des villes de cet empire sont plus anciennes que l'invasion des Arabes, qui étaient eux-mêmes accoutumés à vivre sous des tentes; il est même apparent que les premières villes auront été bâties par les colonies de Carthaginois, et que l'usage de les habiter et de les étendre ne sera devenu plus général que longtemps après, à mesure que les Maures ont eu plus de liaisons avec les mahométans espagnols, et plus particulièrement lors de l'expulsion de ces derniers. Ayant plus de luxe et plus de moyens, peut-être les mahométans d'Espagne auront préféré le séjour des villes où se trouvent encore un nombre de familles qui se vantent de descendre des mahométans andalous, et qui en ont conservé les noms comme *Bargos, Peret, Medina, Marceno, Taledant, Prole, Martile, Escalant, Aragon, Lovaces, Vallexiano, Meudon, Santiago, Barciano*, etc. Il en est même qui ont conservé le titre de leurs propriétés à Grenade, Cordoue, Séville, etc., et qui ont peut-être encore la clef de leur maison. Je ne crois pas que la différence un peu marquée, entre les Maures des villes et ceux de la campagne, remonte beaucoup au-delà de cette époque; elle ne change rien à leur origine.

Les maisons des Maures ont, en général, peu de commodité, parce que leurs besoins ne sont pas multipliés par les fantaisies. Ces premières n'ont guère qu'un rez-de-chaussée, et il en est bien peu qui aient un premier étage. Presque toutes sont d'une forme carrée; elles ont dans le centre une cour souvent ornée de colonnes qui donnent entrée et le jour à quatre principales chambres qui forment les faces du carré. Ces maisons n'ont point de fenêtres, puisqu'elles ne prennent jamais jour sur la rue. Chaque chambre a une très-grande porte à deux battants, dans l'un desquels il y a un guichet, et ces portes servent en même temps pour donner

jour aux appartements. Ces maisons, n'ayant guère plus de seize pieds d'élévation, sont à l'abri du vent, et en été elles sont assez fraîches. Les appartements des Maures sont médiocrement meublés; ils ne connaissent point les tapisseries; leurs meubles se réduisent à des nattes, des tapis, quelques chaises, une caisse, une table et un lit qui, dans sa longueur, prend la profondeur de la chambre, et est caché par un rideau. Les maisons des Maures sont toutes couvertes de terrasses qui ont environ quinze pouces d'épaisseur, composées en terre et en ciment.

Les habitants des villes, par économie et par esprit de paix, n'ont qu'une femme, et il est rare qu'ils en augmentent le nombre; ils ont des esclaves négresses dont ils peuvent faire leurs concubines; mais leur aversion pour cette couleur, que les blancs ont partout consacrée à l'oppression, les en tient éloignés pour n'avoir point d'enfants mulâtres. Il est assez ordinaire, à la vérité, de voir les Maures, dans les villes, en commerce de galanterie avec des femmes juives, qui sont en général belles; et leurs maris, qui par là jouissent d'une protection plus immédiate, sont d'autant plus complaisants, que leur situation est entièrement précaire.

Les Maures sont peu recherchés en habits; la rigueur du gouvernement éloigne tout esprit de mode, et ne donne au luxe aucune liberté. Ne pouvant conserver leurs richesses qu'en les cachant, ils sont attentifs à ne faire aucune démonstration d'aisance qui pût éclairer l'avidité du gouvernement.

Nous avons déjà vu ce que sont les habits des Maures campagnards. La garde-robe de ceux qui habitent les villes ne diffère pas de beaucoup; ils ont, comme les autres, un haïk et une cape plus ou moins fins, et ils ont, de plus, une cape de grosdrap d'Europe bien foncé, pour l'hiver. Ce qui les distingue encore des Maures campagnards, c'est une chemise et un caleçon de toile, avec une surveste de toile de coton en été, et de drap en hiver, qu'ils appellent caftan. La cape blanche ou bleue, qui semble destinée à la mauvaise saison, et qui s'appelle *bernous*, est en même temps de cérémonie, et les

personnes de la cour ne se présentent jamais devant leur souverain sans porter cette cape, ayant en bandoulière le sabre et le ganger, espèce de poignard droit ou recourbé, d'un pied de long environ, et de deux pouces de large. Vu la nature du gouvernement, le sujet ne se présente devant son souverain dans un tel costume, qui est celui d'un voyageur, que parce qu'il doit être toujours prêt à recevoir ou à exécuter les ordres de son maître. Le costume des personnes de la cour est plus somptueux.

Comme les Maures sont dans la nécessité de déguiser leur aisance, ils ne font aucun usage de bijoux ; il en est peu qui aient une bague, une montre ou une tabatière d'argent ; l'usage du tabac en poudre ne s'est même introduit chez eux que depuis peu. Il est assez ordinaire de leur voir à la main un chapelet, auquel ils n'attachent aucune idée de dévotion ; ils s'en servent cependant pour réciter un nombre de fois, dans le jour, le nom de Dieu. Après ce moment de prière, ils jouent avec leur chapelet, il leur sert de contenance, comme l'éventail à nos dames. Le chapelet nous est venu d'Asie, peut-être même l'avons-nous reçu des Arabes. Comme il y en avait peu parmi eux qui sussent lire l'Alcoran, ils suppléaient à cette dévotion en prononçant un certain nombre de fois le nom du Créateur ; le même motif, vraisemblablement, l'a fait adopter dans nos prières.

Les *femmes des Maures des villes* sortent peu, et ne sortent que voilées : les vieilles se cachent avec un soin scrupuleux ; mais celles qui ont quelque intérêt à être vues sont plus indulgentes, particulièrement pour les étrangers, car elles se cachent soigneusement des Maures. Comme elles sont voilées, leurs maris ne les connaissent pas dans les rues ; il est même impoli, parmi eux, de chercher à voir les femmes qui passent.

Il y a de très-belles femmes parmi les Maures, surtout dans l'intérieur de l'empire : dans la partie du nord, elles n'ont pas, à beaucoup près, la même grâce et la même beauté ; on ne saurait en donner une raison physique, à cause du grand nombre des transmigrations qu'il y a entre les tribus de l'em-

pire, dont on ignore l'origine, et les filiations ; ces tribus ne s'allient qu'entre elles, les races se conservent et ne changent pas.

Comme les femmes sont plus tôt formées dans les climats chauds, elles vieillissent avant le temps ; c'est vraisemblablement pour cette raison que la polygamie a été adoptée généralement dans ces climats, parce que les femmes y perdent plus tôt les agréments de la jeunesse, et que les hommes en conservent plus longtemps les facultés.

Les femmes, parmi les Maures, ne sont pas, en général, très-réservées ; le climat, qui influe infiniment sur le tempérament, y rend le libertinage plus général et plus aisé. Là, comme ailleurs, il a ses agréments et ses peines ; le vice du sang y fait cependant moins de ravages, et couve plus lentement parmi ces peuples, autant à cause de la chaleur du climat que de la sobriété dans leur manière de vivre.

Dans la partie du sud, les femmes sont, en général, plus belles ; on les dit si réservées et si surveillées, que leurs parents mêmes n'entrent ni dans leurs maisons ni dans leurs tentes ; mais telle est la contradiction parmi les peuples, qu'il est des tribus dans ces mêmes provinces où l'on regarde comme un exercice d'hospitalité d'offrir une femme à un voyageur ; il est même des femmes qui se consacrent à cette dévotion comme à un acte de bienfaisance.

Les femmes des Maures qui habitent les villes sont, là comme ailleurs, plus occupées de leur parure que celles de la campagne ; mais, comme elles ne sortent guère qu'un jour la semaine, elles se parent rarement. Ne pouvant recevoir d'hommes en visite, elles sont, dans leurs maisons, occupées de leur ouvrage, dans le déshabillé le plus libre, n'ayant souvent que leur chemise avec une petite ceinture, leurs cheveux tressés, un bonnet sur la tête, et souvent rien.

Comme l'embonpoint est une des règles de la beauté parmi les femmes, elles se donnent des soins infinis pour devenir grasses ; on les nourrit, quand elles sont nubiles, de mets préparés en ballotes, dont on leur donne une quantité chaque jour. Enfin on prend les mêmes soins, parmi les Maures,

pour engraisser une jeune femme, qu'on se donne, dans nos climats, pour engraisser les volailles. La raison de cet usage vient peut-être de ce que, par la nature du climat et la qualité des aliments, les habitants sont naturellement secs. Ce qu'on appelle en Europe une taille svelte, une jambe fine, seraient des imperfections dans cette partie de l'Afrique, et peut-être dans l'Afrique entière, tant il y a de contrastes dans les goûts et les préjugés des nations.

Les Maures donnent à leurs femmes des bijoux en or, en argent, en perles ; il en est peu qui aient des pierreries : c'est un luxe qu'on ne connaît pas. Elles ont des bagues, des boucles d'oreille en or ou en argent, en forme de croissant, de cinq à six pouces de circonférence et de la grosseur du bout du petit doigt ; pour habituer l'oreille à cet usage, après qu'elle a été percée, on y introduit un petit rouleau de papier qu'on grossit tous les jours, et on parvient enfin à y loger un noyau de datte qui est de la grosseur de la boucle. Elles ont des bracelets en or et en argent massif, et des anneaux d'argent qu'elles mettent au bas des jambes ; j'en ai vu même d'assez pesants. Il est quelques jeunes gens, parmi les chériffs et les nobles, qui portent à une oreille un anneau d'or ou d'argent de quatre ou cinq pouces de circonférence ; mais cet usage est plus général parmi les esclaves noirs des personnes un peu distinguées.

Tous ces ornements, dont les femmes sont très-jalouses, ont été d'abord les premiers signes de l'esclavage, que les hommes ont insensiblement ornés pour en rendre le joug plus attrayant. L'Europe, qui a reçu ces signes de l'Asie, les a embellis des richesses de la nature et des ornements de l'art, au point que les boucles d'oreille et les bracelets, qui ont été d'abord des marques de dépendance, n'ont servi qu'à mieux prouver ensuite l'empire que les dames ont pris sur nous.

On ne connaît pas l'usage du fard parmi les femmes des Maures, et il en est peu qui mettent du rouge ; il est plus ordinaire de leur voir teindre les sourcils et les paupières, ce qui donne à leur physionomie un peu de dureté et aux yeux beaucoup plus de feu. Elles peignent avec symétrie leurs

pieds, la paume de la main et le bout de leurs doigts avec de l'*henna*. Quand elles voyagent, elles mettent des chapeaux de paille pour se garantir du soleil; il est même des cantons dans cet empire, où les femmes prennent leur chapeau pour aller faire des visites. Dans certaines tribus du sud, le chapeau est particulier aux hommes et aux femmes qui voyagent; c'est même d'eux que le chapeau nous est venu. Les Espagnols, qui l'ont reçu avant nous, et qui, en raison du climat, en conservent tant qu'ils peuvent les ailes abattues, lui ont donné le nom de *sombrero* (qui fait de l'ombre); nous ne l'avons appelé chapeau que parce qu'il a suppléé au capuchon de notre ancien habit, que nous appelions *chapel*.

Entre les Maures et les Juifs qui partagent la population de l'empire de Maroc, il y a une classe intermédiaire d'hommes qui, comme les amphibies, semblent tenir à deux éléments: je veux parler des *renégats*, ceux qui ont renoncé à leur religion pour embrasser le mahométisme. Les renégats ne s'allient qu'entre eux; et comme en Espagne un vieux chrétien se garde bien de donner sa fille à un nouveau converti, de même un Maure de vieille tige croirait se mésallier en prenant un renégat pour gendre.

RÉLIGION.

Les Maures suivent la tradition de l'imam Abdallah-Melki ou Melek, qui a été un des quatre commentateurs de l'Alcoran; ils ont le même respect pour les ouvrages d'Abdallah-Mahomet-ben-Ismael-el-Bockari, qui a recueilli et réduit en système les traditions orales de Mahomet.

L'Afrique a produit plus de réformateurs et d'enthousiastes que les autres États mahométans; il en est résulté, parmi les Maures, une infinité de superstitions que l'ignorance et la crédulité des peuples ont confondues avec la religion. Quoique les mahométans occidentaux et les Turcs observent le même culte quant au fond, ils diffèrent un peu quant à la pratique. Outre la mosquée où les Maures font leurs prières, ils ont des chapelles ou confréries consacrées à des dévotions

particulières, où ils se rendent régulièrement tous les soirs, et psalmodient des passages de l'Alcoran ou des prières qu'ils ont composées. Ils chantent en enterrant leurs morts ; et ont à leurs saints la dévotion la plus superstitieuse. Comme les Turcs n'ont pas ces cultes particuliers, qui sont étrangers au mahométisme, il est présomable que les Maures auront adopté ces usages des Morabethoun (marabouts), qui, sans être derviches, étaient liés par plus d'austérité à l'observation de leur culte.

On voit, dans tous les États mahométans, des religieux ou derviches consacrés par quelque vœu, qui, sous un voile de perfection et sous des décorations bizarres, se répandent partout et abusent de la crédulité publique. Comme les Turcs d'Europe n'inclinent pas en général pour ces institutions monastiques, les grands parmi eux, par politique et par respect pour l'opinion publique, reçoivent ces hypocrites, mais il en est peu qui leur marquent de la confiance. A mesure qu'on pénètre dans le centre de l'Asie et qu'on approche de l'Arabie et de l'Égypte ; où l'enthousiasme et l'esprit de superstition semblent fermenter avec la chaleur, les hospices de ce qu'on appelle santons sont plus multipliés et plus accrédités.

La sainteté, dans cette partie de l'Afrique, est une profession des plus distinguées, et peut-être des plus lucratives ; c'est un héritage de famille qui passe du père au fils, et quelquefois du maître au valet. Un saint dit avec confiance qu'il est saint, comme un tailleur dit qu'il est tailleur. Le nombre en est d'autant plus grand, que les idiots, les imbécilles et les fous sont reconnus pour saints ; il est cependant vrai qu'à l'égard de leurs prétendus miracles, ce ne sont jamais les sots qui les font. La maison, l'hospice et le territoire d'un saint accrédité, car ils ne le sont pas tous également, est un asyle inviolable ; ces asyles, connus de tous les temps, qui n'ont été dans le principe qu'une retraite contre la tyrannie et l'oppression, ont insensiblement étendu leurs privilèges ; les despotes du Maroc, n'écoutant qu'un pouvoir arbitraire, les ont quelquefois violés ; mais intéressés à entretenir les peu-

ples dans leurs préjugés , ils les respectent presque toujours.

Ces saints , dont les hospices sont infiniment multipliés , n'ont pas tous les mêmes dons. Les Maures invoquent les uns pour des maladies , ils adressent leurs vœux à d'autres pour la fertilité de leurs terres ou pour le succès de leurs entreprises ; il en est auxquels les femmes font des neuvaines pour avoir des enfants ; ce sont même ceux qui sont les plus invoqués et qui font le plus de miracles ; d'autres ont des charmes contre les sorciers , contre la piquûre des serpents et autres bêtes venimeuses ; chacun a sa spécialité. Il est une secte dans le sud, qu'on appelle Benhaïssa , descendant de Josué , qui, dans leur dévotion farouche, s'agitent, dansent, sautent, et, dans l'ivresse de leurs extases qui dégénèrent en fureur, ils se jettent écumant sur ce qu'ils trouvent et le mettent en pièces. Une troupe de ces maniaques déchira une fois un âne à belles dents et le mangea tout cru. La vénération des peuples pour ces forcenés est remarquable ; ils les caressent et les amadouent dans ces moments de frénésie. Cependant, ce sont les saints les plus tranquilles qui inspirent le plus de dévotion : il en vient souvent dans les villes, qui font leur entrée à cheval, précédés d'un drapeau, et suivis d'une multitude de gens à pied, qui courent en foule à leur rencontre ; c'est à qui pourra les approcher ; le saint porte la main sur la tête des Maures qui viennent baiser ses habits, et qui, par là, se croient absous de leurs péchés.

On conçoit aisément combien un gouvernement rigoureux, qui inspire toujours l'agitation et la crainte, contribue à accréditer la superstition parmi les Maures ; leur ame timide cède nécessairement à toutes les faiblesses dont elle est susceptible ; aussi, les voit-on aller avec des offrandes à cinq ou six journées de leurs habitations, invoquer quelque saint accrédité , pour mériter, par son intercession , les grâces du souverain , sa confiance , ou quelques biens temporels. Les Maures de la campagne ne manquent jamais , après la récolte, d'aller en pèlerinage visiter le saint auquel ils ont le plus de dévotion ; ils lui portent les prémices de leurs fruits comme un hommage de leur reconnaissance.

Les prêtres, les juges, tous les savants dans la loi, toutes les personnes instruites, ainsi que les chériffs et les nobles, sont parmi les Maures en opinion de sainteté. Leur vénération s'étend même jusque sur les prêtres des chrétiens, et plus particulièrement sur les religieux, que l'Alcoran désigne par l'habit grossier qu'ils portaient dans les premiers siècles du mahométisme.

Les fous, les idiots, les imbécilles, passent, dans l'esprit de ces peuples, pour être agités de l'esprit divin ; il en est qui, profitant adroitement de ce préjugé, ont l'attention de faire les fous pour être mieux soignés ; mais il y a une quantité d'innocents que les Maures assistent de bonne foi, et pour lesquels ils ont une charité qui leur fait honneur.

La sainteté étant une profession parmi les Maures, tout son art consiste dans la recherche des moyens d'abuser de la crédulité des peuples. Dans le nombre des saints que j'ai connus, car il faut, autant qu'on peut, avoir des amis dans tous les états, il y en avait un très-sensé et très-judicieux en société, qui, en public, affectait de se livrer à toutes les extravagances d'une imagination déréglée, et l'on regardait les saillies qu'il se permettait comme des inspirations : il passait souvent les jours et les nuits à imiter le bruit du canon et le sifflement des bombes, ce que les Maures regardaient comme des présages en bien ou en mal, et la moindre altération dans les saisons, dans les temps, dans les évènements les plus ordinaires, justifiait ces ridicules prédictions. Cet imposteur adroit, qui avait d'ailleurs des vertus morales, faisait quelque bien ; et les Maures de la campagne, qui le regardaient comme un inspiré, lui réservaient une partie de leurs profits, et lui portaient scrupuleusement les prémices de tous leurs fruits. Quoique je n'eusse aucune part à ses miracles, il partageait souvent avec moi ses aubaines, et je l'ai plus d'une fois plaisanté sur l'art et la sagesse qu'il mettait à faire le fou.

On ne finirait pas si l'on voulait raconter toutes les supercheres d'un nombre d'imposteurs que les Maures vénèrent sous des idées de sainteté ; il en est en effet, parmi eux, qui

sont des gens de bien, qui inspirent de la confiance, et qui paraissent de bonne foi ; mais le plus grand nombre mériteraient d'être punis par l'abus qu'ils font de la crédulité des peuples. Il y en avait un, à Tétuan, qui, ayant un jour rencontré les femmes sortant du bain, après quelques mouvements convulsifs, s'empara d'une des plus jeunes et eut commerce avec elle au milieu de la rue. Ses compagnes, qui l'entouraient, faisaient des cris de joie, et la félicitaient sur son bonheur : le mari lui-même en reçut des visites, tant la contrariété et la bizarrerie de l'opinion ont de pouvoir sur l'esprit des hommes. A peu de distance de Saffi, il y a, sur le chemin, l'hospice d'une sainte qui, pendant sa vie, s'était dévouée au service des passants, et cette dévotion est le seul titre de la vénération qu'on lui conserve. Par ce contraste singulier, qui partout a fait varier la façon de penser des nations, on a quelquefois vu la corruption des mœurs consacrée à des idées de religion ; on a vu, sous un aspect de piété, les mêmes temples élevés à la débauche ainsi qu'à la vertu.

Les hospices des saints, dans cet empire, sont en très-grand nombre ; il en est même qui ont de vastes possessions, dont l'asyle est inviolable par l'ancienneté de leurs titres. Dans l'enceinte de ces domaines on dissimule presque l'autorité du souverain ; on n'y respecte que le saint auquel l'asyle est consacré. Dans la partie du sud, où l'imagination des hommes est plus disposée à l'enthousiasme, ces hospices sont encore plus multipliés ; on y a pour les saints une plus grande vénération, et on porte l'austérité jusqu'à ne pas permettre aux chrétiens et aux juifs d'approcher de leur sanctuaire. Cette dévotion superstitieuse y a même tant d'ascendant, qu'il était d'usage, dans les temps de révolution, d'y voyager sous la sauve-garde d'un saint ; on était protégé et à l'abri de toute insulte. C'est par le même préjugé qu'il s'en glisse toujours quelqu'un à la suite des cafiles ou caravanes des voyageurs ; on les considère comme un préservatif contre tout accident fâcheux, et ils vont d'une partie de l'empire à l'autre sans qu'il leur en coûte rien.

Les habitations des saints sont toujours à côté du sanctuaire

ou du tombeau de leurs ancêtres, que l'on a soin d'orner; il y en a qui ont tout auprès, des arbres, des jardins ou des terres cultivées, et surtout quelque source ou quelque puits. Je me suis trouvé, une fois, en voyage dans la partie du sud, au commencement d'octobre, par un temps extrêmement chaud; tous les puits et les ruisseaux de la campagne étaient à sec, et nous n'avions de l'eau, ni pour nous ni pour nos chevaux; après nous être donné bien des soins inutiles, nous allâmes faire hommage à un saint qui fit d'abord bien des façons pour laisser approcher des infidèles; mais, sur la promesse qu'on fit de lui donner douze ou quinze livres, il s'humanisa et nous donna de l'eau à discrétion, en nous vantant sa charité et surtout son désintéressement.

Dans la montagne d'Askrou, à quelque distance de Fez, il y a un saint que les Brebes et les Juifs réclament avec la même dévotion; l'opinion commune est que c'est un Juif qui fut enterré dans cette partie de l'Afrique, longtemps avant le mahométisme. Les femmes des Brebes et des Juifs, qui désirent avoir des enfants, ont la dévotion d'aller à pied au haut de cette montagne, où est l'hospice du saint, et, auprès de ce sanctuaire, il y a un laurier qui, depuis plusieurs siècles, renaît de sa propre tige, ce qui persuade facilement à des peuples superstitieux, que ce saint doit avoir une vertu prolifique qui se communique à toute femme qui s'endort sous ce laurier. En effet, les vœux de la plupart de celles qui tentent l'épreuve se trouvent souvent exaucés.

La disposition où sont ces peuples de se laisser séduire par des idées superstitieuses, leur donne non-seulement de la dévotion pour leurs saints, mais encore elle leur inspire de la vénération pour les Maures qui ont fait le pèlerinage de La Mecque, et qui, par là, semblent avoir acquis quelque perfection. A leur retour, ils vont au-devant d'eux avec empressement, et le jour de l'entrée du pèlerin est même une fête pour la famille de l'*Hagi*; c'est ainsi qu'on appelle les pèlerins qui ont fait le voyage de La Mecque, parce que cette ville, consacrée à leur dévotion, est dans la province d'*Hagias*. Lorsqu'un Maure qui vient de La Mecque rentre dans la ville

où il fait sa résidence, précédé de quelques tambours et hautbois, et suivi de ses parents et amis, il donne l'accolade à tous ceux qu'il rencontre; quoique ce ne soit souvent qu'un manant, il prend, ce jour-là, un air de gravité hypocrite qui en impose à un peuple avide de merveilles, qui court en foule pour l'embrasser et participer à ses vertus. La vénération pour les *Hagis* est si grande chez les Maures, qu'elle s'étend même aux animaux; un chameau qui a fait le voyage de La Mecque est fêté et entretenu sans travail, ayant le pâturage franc partout où il veut aller.

Le *pèlerinage de La Mecque* est un précepte de la religion de Mahomet, duquel on peut se dispenser sous le plus léger prétexte. Mais comme les mahométans attribuent à ce voyage religieux la rémission de tous leurs péchés, les plus scrupuleux sont empressés de le faire. Ce voyage est encore plus méritoire pour les Mahométans occidentaux que pour les autres, par les peines auxquelles ils sont exposés en traversant l'Afrique dans toute sa longueur. La caravane se rassemble à Fez avec beaucoup d'apprêts: c'est de là qu'elle fait son départ; elle traverse le petit Atlas pour se rendre aux environs de Tunis, où elle renouvelle ses provisions; elle fait de même à Tripoli, et elle y prend quelque repos. La caravane s'achemine ensuite, par les déserts de Barca, à travers des sables mouvants, qui changent à tous les vents, et qui ne laissent aucune trace. Quand les vents soufflent dans la partie du sud et de l'est, la caravane est exposée à souffrir, parce que ces vents, qui parcourent des plaines brûlantes, donnent une chaleur étouffante; forcée de s'arrêter, elle fait, de ses chameaux, une espèce de barrière, à l'abri de laquelle les voyageurs, couchés par terre, se garantissent de ce vent dangereux. Les chameaux sont les seuls animaux qui puissent résister à ce pénible voyage, par la facilité avec laquelle ils supportent le travail, la faim et la soif; on en a toujours de surnuméraires pour remplacer ceux qui périssent en chemin; ces accidents sont des aubaines pour quelques Maures peu à leur aise, qui sont toujours à la suite de la caravane; car les pauvres, qui ont aussi des péchés à expier, courent à La

Mecque pour en être absous ; quand un chameau ne peut plus aller, on l'abandonne à ces parasites qui le tuent, l'éventrent tout de suite, pour boire, avec avidité, l'eau qui se trouve encore dans les vessies de son estomac, le font cuire et le mangent. Du reste, le temps du départ des caravanes n'est pas fixe ; il varie avec les fêtes des mahométans. Il suffit d'être rendu au Caire vers le Ramadan. La caravane part trente jours après, et arrive à La Mecque avant le *Corban* ou la fête des sacrifices.

Comme les fêtes ont un rapport intime avec la religion, je dirai deux mots de celles des Maures. Les mahométans orientaux n'ont pas, à beaucoup près, autant de fêtes que les chrétiens ; mais les mahométans occidentaux les ont multipliées, et en sont plus zélés observateurs que les Ottomans ; on voit, en général, partout que les peuples qui jouissent de moins d'aisance sont ceux qui, par une sorte de compensation, sont le plus avides de fêtes. Les Turcs ne solennisent que trois jours la pâque du Beïram qui vient après leur carême, et le même nombre de jours celle du Corban, qui vient soixante-dix jours après. Les mahométans célèbrent cette fête, qui veut dire oblation ou fête des sacrifices, en immolant un ou plusieurs moutons par famille, qu'ils ont soin de distribuer aux pauvres. L'empereur de Maroc la célèbre hors de la ville, pour qu'il y ait plus de monde rassemblé, et conserver l'usage où étaient les Maures de prier, en rase campagne, quand ils embrassèrent le mahométisme. Les deux fêtes dont je viens de parler, sont les seules que les mahométans célèbrent avec quelque éclat, et le peuple se dispense de travailler pendant ces trois jours. Les Maures, parce qu'ils sont plus dévots ou moins portés au travail, célèbrent chacune de ces fêtes huit jours ; ils en usent de même à l'anniversaire de Mahomet, qu'ils appellent *Micone*, et à la fête du nouvel an, qu'ils célèbrent dix jours après son renouvellement. Cette dernière est consacrée, parmi eux, aux aumônes, comme elle l'est parmi nous aux étrennes. On voit ce jour-là, chez les Maures, beaucoup de gens empressés de recevoir ; mais ceux qui sont en état de donner se tiennent enfermés par économie.

L'*aumône* et l'*hospitalité*, dont Mahomet a fait un point de religion, ne s'observent pas avec la même générosité parmi les Maures que parmi les Turcs ; on ne voit que très-peu de mendiants chez les Turcs, et l'on y distribue l'aumône de façon à ne pas les multiplier. L'exercice de l'hospitalité y est si régulièrement observé, que leur maison est ouverte à l'heure du repas à ceux qui veulent en profiter. On en use bien de même chez les Maures, parmi les gens un peu distingués ; mais cet usage n'est pas aussi général, parce que, dans le vrai, les moyens et les besoins ne sont pas les mêmes.

Les mahométans semblent avoir sur les autres religions l'avantage d'une plus grande résignation aux décrets de la Providence ; ils sont moins sensibles que les autres hommes aux vicissitudes de la fortune, à la perte de leurs biens et de leurs places. Cette modération dans les peines semble prouver, en effet, une plus grande soumission aux volontés de l'Être suprême, et la persuasion intime où ils sont que tous les événements de la vie, sans exception, sont déterminés par des décrets invariables. Malgré cette doctrine du fatalisme, qui semble devoir être un préservatif contre la superstition, les mahométans, et particulièrement les Maures, y sont entièrement livrés ; il est de l'intérêt même de leurs prêtres d'entretenir ces faiblesses pour augmenter leur considération et accréditer leurs amulettes contre les maladies, les malélices et l'influence des êtres et des esprits. Ces amulettes sont des passages de l'Alcoran, cousus entre deux morceaux de maroquin de forme ronde, carrée ou triangulaire, qu'ils portent sur eux, qu'ils font porter à leurs enfants et même à leurs bestiaux, pour prévenir les mauvais présages ou les fâcheux accidents. C'est avec la même confiance que les Maures invoquent les saints auxquels ils ont dévotion, pour se garantir de quelques dangers. Ces peuples peuvent avoir adopté ces superstitions avant ou après le mahométisme, auquel elles sont non-seulement étrangères, mais elles paraissent même incompatibles avec la loi de la prédestination. L'opinion des hommes est variée de tant de manières, qu'il est impossible de les démêler toutes et d'en expliquer les contradictions.

GOUVERNEMENT.

Le gouvernement de Maroc est le plus absolu qu'on puisse imaginer ; il n'est subordonné à aucun principe invariable qui gêne la volonté du souverain, et qui puisse servir de base à la confiance publique. Assuré de la soumission aveugle des peuples, le despote y réunit tous les pouvoirs ; tout dépend de sa volonté arbitraire ; il fait la loi, il la change, il la fait varier suivant son caprice, sa convenance et son intérêt ; c'est là où le pouvoir suprême se joue de tout et semble n'avoir rien à craindre.

Le sujet de cet empire n'a rien à lui, pas même son opinion ni son existence ; son maître le dépouille de son bien et de sa vie quand il lui plaît ; il n'en est que le dépositaire. La fortune et le sort des hommes, dans un gouvernement aussi despotique, n'ont rien d'assuré ; la richesse y est elle-même un crime capital dont le despote punit le possesseur au gré de son avarice et de sa volonté.

Il peut y avoir, en Asie, des gouvernements aussi arbitraires et aussi despotiques que celui de Maroc, mais ils ne sauraient l'être davantage. Le grand seigneur, que l'on regarde comme un prince absolu, ne l'est pas à tous égards ; il est gêné lui-même par les lois de l'État, il n'a de droit sur la vie et sur le bien d'un particulier que par le concours de ces mêmes lois : elles servent de fondement, en Turquie, à la puissance souveraine ; mais ce sont aussi les bornes où elles viennent échouer. Si le sultan peut faire mourir les personnes attachées à l'administration, c'est qu'il est d'institution que les ministres de l'État sont ses esclaves, et qu'il a, par conséquent, sur eux, pouvoir de vie et de mort. La punition de leurs malversations, et la confiscation de leurs biens au bénéfice du fisc, consolent le peuple, et sont considérées comme des actes de justice que le despote doit quelquefois à la vengeance publique et toujours à sa tranquillité ; d'ailleurs le fisc est le bien de tous, et n'est pas celui du prince.

Le grand seigneur n'a pas le pouvoir de faire saisir, au

bénéfice du fisc, l'héritage d'un vizir ni celui d'un particulier, s'il est substitué à des mosquées; leurs biens, à titre de possession ou de réversion, sont sacrés et inviolables, par une loi revêtue du sceau de la religion, et le despote qui oserait la violer cesserait d'avoir, à la souveraineté, un droit que les peuples ne respectent qu'autant que la loi le reconnaît légitime. Le corps des gens de loi, à Constantinople, qui réunit le sacerdoce à la jurisprudence, oppose une barrière insurmontable à l'arbitraire du souverain; c'est la balance du pouvoir. Ce corps législatif influe sur les opérations civiles et politiques, il décide de la guerre et de la paix, et le sort du sultan a quelquefois dépendu de ses résolutions et de ses caprices. Au Maroc, la volonté du souverain ne connaît point de bornes; le despote fait, à son gré, la guerre ou la paix; ses décisions ne sont point subordonnées ou à un conseil ou à un divan; elles dépendent de sa convenance et de sa volonté, il fait ce qu'il lui plaît.

Le despote de Maroc ne prendra pas, d'autorité, la femme de son voisin, il ne violera pas ouvertement les observations légales; ce serait intervertir l'ordre de toutes choses et anéantir son pouvoir. Ces peuples esclaves ne voyant dans le souverain que l'organe de la divinité, tout serait perdu si le despote cessait de respecter les préjugés reçus, qui sont les liens sacrés de la confiance publique, puisque, en déchirant ce bandeau, il renverserait toute sa puissance.

Dans ce gouvernement rigoureux, le sujet, qui ne compte pour rien, aime à être ignoré, et se dérobe à la présence du maître. Le seul sentiment qu'inspire le prince, c'est la crainte et la terreur.

L'empereur de Maroc n'a que des ministres nominaux pour l'administration de ses États. On conçoit aisément qu'il ne peut y en avoir d'autres dans un gouvernement où tout est subordonné à la volonté du maître. Le souverain croirait affaiblir son pouvoir s'il transmettait à quelqu'un de ses esclaves une portion de son autorité; il voit tout par lui-même, et s'occupe, avec le même intérêt, du rétablissement de l'ordre dans une province ou de quelque détail domestique, et

ses résolutions , toujours déterminées sur les convenances du moment , varient nécessairement au gré du caprice et des circonstances.

Toutes les personnes qui sont au service du despote , ne sont , à Maroc , que les organes et les instruments de ses volontés : leurs emplois n'ont rien de fixe ni de suivi ; l'un achève ce que l'autre a commencé ; l'on expédie , dans le même jour , des ordres souvent contradictoires , et celui qui les reçoit ne sait lequel il faut exécuter.

Les secrétaires et les agents du prince , qui sont en grand nombre , n'ont ni états ni émoluments ; les voyages et les petits déboursés qu'ils font pour le service sont entièrement gratuits , et le souverain s'en remet à leur adresse sur les moyens de s'en dédommager.

Les princes maures n'ont pas les mêmes idées que les princes d'Europe sur l'observation de leur parole ; ils regardent peut-être ce respect que les rois et les hommes doivent à leurs engagements , comme une borne à l'autorité suprême. *Me prends-tu pour un infidèle ?* répliquait un empereur du Maroc à un étranger , *pour être esclave de ma parole ? Ne suis-je pas le maître d'en changer quand il me plaît ?* C'est , comme on le voit , avoir de la souveraineté une idée abusive.

Ce qu'on appelle en Europe la cour , c'est-à-dire le centre de l'administration de l'Etat , s'exprime , à Maroc , par *magasin* (les deux mots arabes *mal gasne* , lieu à déposer les richesses) ; par la même raison , on appelle *magasini* toutes les personnes attachées au souverain. On entend par *magasin* un lieu fermé et respecté , et telle a dû être la cour par distinction parmi des peuples errants qui habitaient sous des tentes. Les principaux officiers au service du souverain , qu'il distingue par le nom de *sabo* (ami ou compagnon), ont les charges domestiques du palais , comme c'était du temps de Mahomet. Abdallah , son beau-père , avait soin de son oreiller , de son cure-dents , de sa chaussure. Ces charges , à la cour de Maroc , ne sont qu'honorifiques , elles approchent ceux qui en sont revêtus de la personne du prince , et les grâces qu'ils en obtiennent en font tout le revenu.

En quelque lieu de son empire que l'empereur de Maroc se trouve, il donne, quatre fois la semaine, des audiences publiques pour rendre la justice; c'est ce qu'on appelle faire le *méchouar*. Dans ces fonctions, dont l'institution respectable ne saurait être plus digne des rois et des sujets, ce prince est à cheval, à l'ombre d'un parasol porté par un de ses écuyers, et c'est, à Maroc, la seule marque distinctive de la royauté; il est entouré des principaux officiers qui approchent sa personne, et d'un nombre de soldats armés.

Tous les sujets, sans exception, qui ont à se plaindre ou à représenter, ont la liberté d'assister au *méchouar* ou audience publique. On annonce, dans ces mêmes fonctions, les courriers qui sont expédiés au souverain, on lui rend compte des dépêches. La justice, dans ces audiences, s'administre promptement et en présence du maître dont les arrêts sont sans appel. J'assistais un jour à l'audience publique, à Méquinez, lorsque l'empereur fit assommer à coups de bâton un gouverneur de la province du Rif; il lui fit ensuite couper les mains, et fit jeter son corps dans la campagne. Ce prince, tout agité, descendit de son cheval pour baiser la terre, et faire hommage à Dieu de cet acte de justice. Quand il fut remonté à cheval, il me fit approcher, et me donna une audience assez longue.

L'usage respectable où est le souverain d'admettre tout le monde à son audience et d'y rendre publiquement la justice, est un tempérament à la rigueur du gouvernement, et une consolation pour des sujets toujours exposés à l'oppression; il sert de frein aux abus d'autorité qu'ils pourraient éprouver de la part des gouverneurs des provinces et des villes; ce sont les seuls à qui les souverains, en raison de leur éloignement, confient un pouvoir assez étendu, et le despotisme passe ainsi du maître à l'esclave.

Les gouverneurs ont exclusivement la police de leur gouvernement; ils ont soin d'en accroître le revenu par des moyens d'autorité ou en tirant parti des altercations que l'esprit d'inquiétude fait intervenir parmi les sujets. Quand ces gouverneurs ont amassé des richesses, l'empereur a soin de

les en dépouiller ; c'est un acte de justice qui tourne au profit du trésor ; l'argent, dans ce gouvernement, est le crime et la rémission du coupable.

LOIS ET ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Il n'y a point, dans l'empire de Maroc, de code de lois, et le code religieux supplée au code civil ; la science de la jurisprudence s'y réduit à l'application des principes réunis dans l'Alcoran et dans ses commentaires, et à la connaissance pratique des décisions que l'on acquiert dans les juridictions. Il y a dans les villes et dans les campagnes des kadis et des gouverneurs pour administrer la justice, et des notaires ou talhes, pour passer les actes et tout ce qui concerne la sûreté des propriétés, ce qui est assujéti à des droits modérés.

C'est par-devant le kadi de chaque ville ou de chaque quartier de la province que sont portées les affaires litigieuses qui concernent les propriétés, les successions et toutes les discussions d'intérêt ; les parties plaident elles-mêmes ou plus souvent par procureurs ; mais les procédures ne sont point embrouillées par des formes, elles sont peu compliquées et de peu de dépense. Le kadi, assisté de quelques gens de loi, confère sur le fond et sur les circonstances de la discussion, et juge d'après leur avis. Les sentences du kadi sont toujours fondées sur la loi, dont l'Alcoran a tracé les principes, ou sur les usages, qui, en matière de discussion, suppléent à la loi. Si les parties ne sont point satisfaites du jugement, elles sont libres d'en appeler devant l'empereur, ce qui arrive très-rarement ; outre que, dans les pays pauvres, les procès ne sont jamais assez intéressants pour pouvoir supporter les dépenses, les Maures préfèrent les sentences du kadi ou un accommodement, quel qu'il soit, au jugement arbitraire qui résulte de l'autorité ; d'ailleurs, la politique de ces peuples est de dérober, autant qu'ils le peuvent, leurs facultés à la connaissance d'un maître absolu, qui, pour concilier les parties, pourrait, à sa volonté, garder l'huître sans leur rendre les écailles.

Les gouverneurs des villes n'ont rien à voir aux affaires li-

tigieuses ; ici l'autorité tient la place de la loi ; leur juridiction, dépouillée de procédure et de formalités, s'étend sur la police des villes et des chemins, sur l'ordre dans les marchés, le prix des denrées, les querelles, les vols, les batteries, et enfin tout ce qui a quelque rapport à la sûreté publique. Les jugements des gouverneurs sont toujours arbitraires ; ce sont, en général, quelques bastonnades distribuées à tort et à travers au coupable et à l'innocent, quelques jours de prison que l'on rachète avec de l'argent, et enfin des peines pécuniaires qui sont moins proportionnées au délit qu'à l'aisance du coupable, à l'opinion du juge ou à sa convenance. Il résulte que les Maures riches sont rarement punis avec éclat quand ils sont compromis dans quelque mauvaise affaire ; et on voit assez, en parcourant le monde, qu'on a partout la même indulgence.

Il est rare de voir les Maures se battre entre eux ; dans leurs différends, ils s'insultent et se querellent, mais ils ne se frappent pas. Il est d'usage, parmi eux, de châtier celui qui a frappé le premier, pour punir la voie de fait, sans que cela puisse préjudicier à ses droits pour le fond de la question.

Quoique dans les États de Maroc on ait, pour les personnes instruites, une considération personnelle, le corps législatif n'a ni le pouvoir ni l'existence qu'il a chez les Turcs. Les gens de lois n'influent en rien sur le gouvernement, il n'y a aucun pouvoir intermédiaire entre le souverain et les sujets, entre le maître et l'esclave. Si les empereurs de Maroc ont consulté quelquefois les personnes éclairées dans la loi, c'est pour mettre une apparence dans les formes et donner à leurs décisions plus de validité. Cette formalité, du reste, n'est point requise à Maroc ; mais elle est indispensable en Turquie, où le mufti doit donner son avis sur tout ce qui intéresse l'État.

Comme les gens de loi, chez les Maures, n'ont pas la considération qu'ils ont chez les Turcs, les juges sont plus gênés dans l'exercice de leur ministère ; ils suivent aveuglément les expressions de la loi, et n'oseraient prendre sur eux de la modifier ou de l'étendre ; aussi ne voit-on pas, chez les Maures,

comme on voit souvent chez les Turcs , des jugements distingués par la sagacité du juge , ou par la prudence avec laquelle il suit les règles de l'équité, et s'écarte, quand il le faut, de la rigueur de la justice.

Il y a un nombre d'anecdotes , parmi les Turcs , qui prouvent le bon sens , la justesse et la pénétration des juges dans leurs décisions, ainsi que leur dextérité dans les moyens de faire valoir leurs places, qui ne sont que des fermes annuelles. Les exemples , parmi les Maures, en sont plus rares et moins marqués ; en revanche, on voit parmi eux des gouverneurs très-adroits , et on ne peut rien ajouter à la subtilité avec laquelle ils veillent à tout ce qui concerne leur administration. On raconte divers traits d'un gouverneur de Fez , qui méritent d'être cités , puisqu'ils ajoutent quelques nuances au caractère national. Une jeune femme mariée avait un amant qu'elle voyait avec mystère : celui-ci, plein de jalousie, ayant lieu de soupçonner sa fidélité, l'étrangla une nuit , et la jeta dans la rivière ; son corps , entraîné par le courant, fut porté sur un moulin, où les cheveux s'embarrassèrent dans la roue. Le meunier s'en étant aperçu , alla , tout effrayé , avertir le gouverneur , qui lui ordonna de garder le silence , et de lui apporter, dans un sac , la tête de cette femme. Le gouverneur fit mettre cette tête dans une chambre, et fit appeler les femmes qui servent aux bains , pour découvrir qui elle était. Il recommanda le secret à ces femmes , qui, dans ce pays-là, ne sont pas toujours exactes à l'observer. Il alla tout de suite voir le mari , et lui parla de son épouse. — Elle est chez son père depuis hier, dit le Maure. — Il conviendrait de s'en informer, répliqua le gouverneur. Étant allés ensemble chez le père, celui-ci dit , en effet , que sa fille était venue la veille , mais qu'elle s'en était retournée au même instant. Le gouverneur amena alors l'époux chez lui , il lui montra la tête de sa femme, que ce dernier reconnut. Il lui recommanda de dissimuler sa douleur , et ayant reconduit l'époux dans sa maison, il demanda à voir tous les habits de sa femme ; les prenant un à un , il s'informait à l'époux si c'était lui qui les avait donnés à sa femme. Tout fut reconnu par le mari , à la réserve d'une

riche ceinture brochée en or et soie, de la fabrique de Fez. Le gouverneur emporta cette ceinture, et fit appeler les fabricants pour savoir qui l'avait faite, sous prétexte qu'il en voulait une pareille. L'ouvrier, qui n'en avait fait que trois, déclara les personnes qui les avaient achetées; et, par ces détours ménagés avec adresse et sans y mettre d'éclat, il parvint à connaître l'amant qui l'avait présentée. Celui-ci, ayant été appelé par le gouverneur, avoua son crime, et intéressa cet officier à garder le secret, en lui promettant trois mille ducats (vingt mille livres), mille pour lui, mille pour l'époux, et mille pour le père. Le gouverneur donna au père une portion telle que la loi alloue; il ne donna rien à l'époux, le tenant quitte de l'amende qu'il méritait, pour n'avoir pas bien surveillé la conduite de sa femme, leçon qu'on ne peut bien apprécier que chez les nations où les femmes sont esclaves, et où le titre d'époux est synonyme de celui de maître.

Une aventure du même genre ayant coûté la vie à une autre jeune femme, un balayeur bien payé en emporta de grand matin, sur son âne, le corps coupé en morceaux, parmi les immondices de la ville. En passant devant le gouverneur, le balayeur salue d'un air embarrassé qui donne des soupçons à cet officier. Le gouverneur, se doutant de quelque chose, appela ce balayeur, l'interrogea avec quelque sévérité, et découvrit le motif de son embarras, dont il tira parti.

Ce même gouverneur ayant fait appeler chez lui trois jeunes gens accusés d'avoir volé des pigeons d'une espèce rare, leur fit signe de s'asseoir. « — Quand on nie d'avoir volé des pigeons, leur dit-il, il faudrait du moins avoir l'attention de n'en pas avoir les plumes sur la tête. » Un des trois accusés, qui était dans cet âge où l'on ne sait pas dissimuler, porta la main sur son bonnet, pour en secouer les plumes, et ce mouvement fut un indice du vol qu'il ne désavoua pas.

On voit que, dans ce mélange de gens grossiers, chez qui l'instinct semble suppléer à la raison, il ne laisse pas de s'y trouver des hommes aussi intelligents, aussi rusés et plus adroits peut-être, que chez les peuples civilisés. D'ailleurs, l'art de connaître les hommes ne tient pas précisément à l'é-

ducation , c'est le fruit de l'expérience et de la réflexion : or, les hommes qui sont les moins distraits par la dissipation, par le goût du plaisir , ou par le désir d'acquérir des connaissances , ont peut-être , à cet égard , plus d'avantage que les autres.

CARACTÈRE, MOEURS ET USAGES DES MAURES.

On ne peut considérer le joug rigoureux sous lequel les Maures gémissent, sans avoir pour eux quelque commisération ; mais, quand on les observe de plus près, on sent refroidir ce sentiment qu'inspire l'idée de leur servitude. La nature du gouvernement, à la vérité, qui, sans changer totalement le caractère des nations, influe intimement sur leur façon de penser, est une des causes morales de la férocité de ces peuples, de leur ignorance et de leur lâcheté. Un despotisme rigoureux avilit trop l'âme pour qu'elle soit susceptible ni de courage ni d'aucune élévation. Ces esclaves ne connaissent que la volonté du maître, ils n'ont aucune idée de liberté, et ils ont même perdu l'usage des mots pour exprimer sentiment et honneur, qui semblent n'appartenir qu'aux âmes fières et libres. Moins sensibles que les autres hommes, ils ne sont ni patriotes, ni parents, ni amis fidèles ; ils ont, en général, les défauts qui contrastent avec la bonne foi, ils ne s'aiment point entre eux, et aiment encore moins les étrangers.

Il semble que les Maures, ainsi que tous les peuples des climats chauds, soient plus disposés à la servitude que les peuples septentrionaux. Éloignés du travail par l'influence du climat et par le défaut de besoins, ils manquent, en général, de vigueur, et n'ont point cette énergie de caractère qui conduit aux grandes idées, aux grands crimes, aux grandes vertus. Cet état d'engourdissement les entretient dans une ignorance stupide qui est elle-même le soutien du despotisme ; car il semble que les gouvernements en approchent plus ou moins, en proportion de la liberté ou de la disposition que les peuples ont à s'instruire.

Les Maures, par la nature du sol ou par la qualité des ali-

ments, sont naturellement maigres ; le libertinage, auquel ils se livrent de bonne heure, contribue beaucoup à les énerver, ce qui les rend mous, lâches et paresseux ; ils ont de l'agilité et point de vigueur ; ils supportent plus constamment les fatigues de la course que les peines du travail. Ils sont assez bien de corps, ils ont des traits réguliers, de beaux yeux, de belles dents ; mais ce sont des physionomies sans ame et sans expression. Le découragement de ces peuples est peut-être moins l'effet du physique que du moral ; c'est à la même cause qu'on doit attribuer cet air mélancolique et triste qui leur est particulier ; tout annonce, chez eux, l'empreinte de l'esclavage et de l'oppression.

Ces peuples, naturellement avarés, sont portés à accumuler et à cacher leurs richesses. Comme ils ont la même croyance que nous sur la création du monde, malgré qu'ils en aient défiguré les circonstances, un de leurs écrivains, pour peindre leur avarice, a fait une allégorie aussi judicieuse que morale. *Adam, dit cet écrivain, après avoir mangé du fruit défendu, honteux de sa nudité, alla se cacher à l'ombre des arbres qui ornaient le paradis ; les arbres d'or et d'argent refusèrent leur ombre au père des hommes. Dieu leur en ayant demandé la raison : « C'est, dirent les arbres, parce qu'Adam a transgressé vos commandements. — Vous avez bien fait, dit le Seigneur ; et, pour vous récompenser de votre fidélité, je veux que les hommes, désormais, soient vos esclaves, et qu'ils fouillent dans les entrailles de la terre pour vous chercher. »* La passion dominante des hommes justifie cette allégorie ; mais l'avarice des Maures semble la justifier encore davantage ; l'or et l'argent ne sont pas, chez eux, la mesure des besoins ni l'emblème des passions, mais presque un objet de culte.

Il n'y a, entre les Maures, ni amitié ni confiance ; ils sont insensibles à ces impressions douces que le sentiment fait sur les ames honnêtes ; ils ne connaissent que les passions féroces qui portent les divisions dans les familles et le trouble dans les sociétés. Toujours poussés par l'envie, ils se rendent entre eux de mauvais offices, et cherchent à se dépouiller récipro-

quement de leurs biens ; l'intérêt est le nœud sacré de leurs liaisons et de leurs haines. Forcés de cacher leur argent pour pouvoir le conserver, ils meurent souvent sans dévoiler leur secret, dans la crainte où ils sont qu'une femme, un fils, un frère, ne hâtent leur mort pour s'emparer plus tôt de leurs richesses.

Quoique les Maures ne jouissent pas de leur aisance, ils n'en sont pas moins avides, et ils sont très-ingénieux à exciter la générosité des étrangers. Comme ils n'aiment que l'argent, ils n'ont de prédilection pour personne ; celui qui donne, c'est l'ami. En général, on ne doit pas craindre les ennemis chez les peuples qui mettent un prix à l'intérêt, et pour qui l'intérêt est un incroyable mobile. Ceci même est porté à tel point, qu'un jour un jeune Maure offrait à mes domestiques de recevoir autant de coups de bâton qu'ils voudraient lui en donner, à raison de vingt-quatre pour une blanquille (trois sous quatre deniers). Ce n'était même là que la première offre, et peut-être eût-il fait à meilleur marché s'ils avaient eu l'inhumanité de jouer avec lui. Des traits pareils n'y sont pas rares.

L'esprit d'avidité qui domine les Maures les rend souples, rusés et plus pénétrants que leur extérieur grossier ne paraît l'annoncer. Peu occupés d'eux-mêmes, ils savent étudier avec dissimulation le caractère des personnes à qui ils ont affaire, et sont assez adroits à déguiser le leur. Peu délicats dans leurs procédés, ils emploient tous les moyens pour parvenir à leurs fins, et un homme en place, à cet égard, ne mérite pas plus de confiance qu'un simple particulier. J'ai entendu parler d'un gouverneur de ville qui allait prendre son thé chez un étranger, et là emportait adroitement ses cuillers. On a vu réclamer l'intervention d'un autre pour retrouver un vol qui se retrouva en effet ; mais il n'en fut pas moins perdu pour le propriétaire qui avait sacrifié en sus un présent fait à ce gouverneur pour intéresser ses bons offices. Il est assez ordinaire à ces alcaïdes de partager les aubaines des domestiques et des soldats qui sont sous leurs ordres, et ceux qui ne font que partager sont honnêtes. Ce que je dis regarde le général, et

n'empêche pas qu'il n'y ait des particuliers qui mettent de la générosité dans leurs procédés ; mais qu'on ne s'y trompe pas, il y a toujours quelque nuance de Maure.

Les gens du peuple, les campagnards surtout, se volent entre eux avec beaucoup d'adresse ; ils profitent des nuits obscures et orageuses pour approcher des douhars, et enlever ce qu'ils peuvent ; ils quittent leurs habits , marchent nus à quatre pattes, et , en cas de surprise , ils s'échappent facilement.

Les voleurs, parmi les Maures, ne sont pas intrépides ; mais l'adresse et la ruse, chez eux, suppléent au courage. J'en citerai deux exemples Il y a, dans la ville de Maroc, un enclos muré qu'on ferme toutes les nuits, appelé Alcaisseria, où les marchands ont leurs magasins et leurs effets. Un voleur s'étant aperçu qu'il y avait, dans cet endroit, un puits sec qu'on pouvait faire communiquer avec un autre puits qui était hors de l'enceinte, entreprit d'ouvrir, petit à petit, un conduit souterrain. Son projet exécuté, il entra de nuit dans l'Alcaisseria, enfonça la boutique du plus riche marchand auquel il emporta en argent ou en effets huit à dix mille livres. Le jour étant venu, on s'aperçut du vol, et on en rendit compte à l'empereur qui ordonna d'arrêter tout ce qui se trouvait dans l'Alcaisseria de gens sans aveu. Sur cet ordre, on arrêta et on conduisit au souverain plusieurs Maures de mauvaise mine, que ce prince menaça de faire tous périr s'il n'avait aucune nouvelle du vol dont ils étaient ou coupables ou complices ; celui qui avait commis le vol, et qui, par événement se trouvait du nombre, s'avança, et, se prosternant aux pieds de l'empereur : « *Seigneur, dit-il, c'est moi qui suis coupable : faites de moi ce que vous voudrez ; c'est assez du crime que j'ai fait, je ne veux pas avoir à me reprocher encore la mort de ces malheureux.* » L'empereur, étonné de la générosité de ce fripon, loua son scrupule, et lui ordonna de remettre ce vol à six gardes, auxquels il le confia. Le voleur les ramena dans l'Alcaisseria, et leur dit qu'il avait caché le vol dans le puits, et offrit de l'aller prendre et de le rapporter. Il descendit, en effet, et, profitant de la communication

qu'il avait pratiquée avec le puits voisin, il s'évada. Les gardes s'étant fatigués d'appeler et d'attendre, un d'eux descendit dans le puits; et s'aperçut du tour que le voleur avait joué : on en rendit compte à l'empereur qui ne put s'empêcher d'en rire.

Un autre voleur, qui avait été condamné à être pendu par les aisselles, dans un chemin, avait auprès de lui son épouse qui se lamentait. Désirant se distinguer encore par quelque tour de son métier, il appela avec instance un muletier qui passait avec deux mules chargées : « Ami, lui dit-il, ayez pitié de mon épouse et de mes enfants, aidez-les à retirer d'une citerne des effets que j'y ai cachés. » Le muletier s'y refusa, disant que c'était un vol, et que, s'il était pris, il serait puni. « Eh bien, si tu veux nous servir, je t'en donne la moitié. » Le muletier consentit alors à cette bonne œuvre, et alla avec la femme au lieu indiqué; il se lia avec une corde pour descendre dans la citerne : la femme abandonne la corde et le muletier, et lui enlève les mules chargées.

Le vol à Maroc n'est point puni de mort; les punitions sont assez arbitraires, et dépendent du moment et des circonstances qui peuvent aggraver le délit. La punition ordinaire pour un voleur de grand chemin, c'est de faire couper la main ou le pied, ainsi que le pratiquaient les Arabes avant Mahomet. J'ai vu un voleur à qui, après plusieurs fautes, l'empereur avait fait couper les deux mains, et il voulait encore, n'ayant pas, disait-il, d'autre moyen pour gagner sa vie.

Par esprit d'intérêt, les Maures sont naturellement portés au jeu; mais comme il est défendu par la religion de Mahomet de jouer de l'argent, la police a soin de surveiller les joueurs. Le seul jeu que les Maures jouent publiquement, c'est celui des échecs, qui intéresse assez par lui-même pour ne pas y mettre d'autre prix. Les Maures de la campagne connaissent peu l'usage des cartes; ils jouent aux jeux de hasard avec des osselets en guise de dés, et leurs pantoufles leur servent de cornets.

On ne connaissait parmi les Maures que les besoins de pre-

mière nécessité, qui ne sont pas bien étendus dans les climats chauds ; ce n'est que dans l'intérieur de leurs maisons et dans le secret du ménage, que ces peuples peuvent se donner quelque aisance qu'ils ont soin de cacher extérieurement. Il résulte de là que les Maures sont peu industriels ; l'industrie, toujours à la suite du luxe et de l'abondance, ne se développe avec liberté que loin de l'oppression. D'ailleurs, dans les pays méridionaux, les hommes sont peu portés au travail ; la chaleur y engourdit le corps, et dissipe peut-être le feu de l'imagination si nécessaire à l'invention et à la perfection des arts.

Ceux que l'on professe chez les Maures sont encore à leur naissance ; aussi y voit-on les ouvriers travailler avec moins d'outils et moins de commodités que les nôtres. Un orfèvre vient travailler au coin d'une cour où il établit en un instant son atelier. Il porte dans un sac son enclume, son marteau, son soufflet, ses limes et ses creusets ; son soufflet est une peau de bouc, à l'extrémité de laquelle il met un bout de roseau qu'il tient d'une main, et de l'autre il presse le sac par des mouvements égaux, et par ce moyen, il allume et entretient son feu. On voit la même simplicité dans les ateliers des autres ouvriers ; ces peuples ne sont pas assez occupés de leur industrie pour en perfectionner les moyens ; la nature qu'on voit encore chez eux presque sans développement, n'en inspire que plus de vénération ; c'est en comparant ce genre naissant des arts, qu'on aperçoit avec plus d'étonnement encore les distances et la gradation des progrès qui conduisent à la perfection.

Comme les professions des hommes sont subordonnées à leurs besoins, on ne connaît, chez les Maures, que les professions utiles ; celles de luxe et d'agrément y seraient entièrement superflues. Le peu de complication qu'il y a dans les ressorts de l'administration, occupe peu de monde aux affaires publiques, et il y a, dans l'état des hommes, une grande conformité. Les gouverneurs des provinces et des villes, jaloux des grâces de la cour, tiennent leurs enfants auprès du souverain ; ils sont employés, selon leurs talents,

aux détails du service , aux messages et aux commissions du prince ; ce ne sont point des places fixes , ce sont des fonctions momentanées, domestiques , et plus ou moins orageuses , selon le caractère du souverain et l'usage qu'on fait de sa confiance. Dans ces gouvernements rigoureux où les courtisans ne sont jamais que les organes des passions du maître, l'honneur et la probité sont rarement des titres de recommandation.

Les particuliers qui jouissent de quelque aisance ne mettent pas volontiers leurs enfants au service du prince, pour ne pas compromettre leur fortune et ne pas s'exposer aux conséquences qui peuvent résulter de l'indiscrétion ou de l'inexpérience des jeunes gens. Ils préfèrent les faire étudier pour en faire des talhes ou des juges, s'ils ont du talent ; leur confier un fonds pour commercer, ou bien les occuper du revenu de leurs jardins ou de leurs terres : ce sont , en général, les principales occupations des Maures. Ces peuples marient leurs enfants jeunes, pour les fixer plus tôt au travail et les détourner de la dissipation ; ils les font indifféremment marchands, navigateurs, tisserands, tanneurs, cordonniers, etc. Personne, parmi eux, n'a honte d'exercer une profession utile. Le cadî et le gouverneur de la ville marient leur fille avec ce qu'on appelle un artisan, sans rougir de cette alliance. Le vendredi, qui est le jour de la prière, tous les habitants d'une ville, habillés de la même étoffe et de la même couleur, sont à peu près égaux. Dans les gouvernements absolus, d'ailleurs, où le despote est tout et où les sujets ne sont qu'un tas d'esclaves, les distances entre les hommes sont plus rapprochées ; ce sont des nuances imperceptibles que la confiance du maître fait apercevoir ou disparaître. L'empereur du Maroc d'un pacha fait un soldat, et d'un soldat fait un pacha. J'ai connu un gouverneur de place déposé par le souverain et condamné à balayer les rues dans la ville qu'il avait gouvernée. Ces bizarreries de la fortune sont fréquentes dans les gouvernements arbitraires, où l'autorité passe rapidement du maître à l'esclave, et s'anéantit de même. Elle ne laisse qu'une empreinte passagère dont on n'a pas le temps de

s'enorgueillir. Il est peu de gouverneurs de province qui n'aient éprouvé les vicissitudes de ce gouvernement orageux. Une fois dépouillé de ses biens, un officier est remis en place et reprend sa considération ; c'est un pécheur absous, qui, par l'abandon de ses richesses, se lave de ses iniquités.

Les Maures ont, en général, peu d'amusements ; leur vie sédentaire, dans les villes, n'est guère distraite que par le soin de leurs jardins, qui sont plutôt des jardins de rapport que d'agrément ; ils sont presque tous plantés en orangers, citronniers et cédrats, symétriquement rangés, et en si grande quantité, qu'on croit être dans des forêts ; les Maures y vont, mais rarement, avec de la musique, parce que l'état de servitude ne se concilie pas avec le goût du plaisir. Les gens de Fez sont les seuls qui, par une éducation particulière ou par une organisation plus délicate, font entrer la musique dans leurs amusements.

On n'a pas dans ces climats, comme en Turquie, des cafés publics où l'on va s'entretenir des nouvelles du jour. Les Maures, au lieu d'aller dans les cafés, vont chez les barbiers, qui, dans tous les pays, se sont arrogé le droit de publier des nouvelles ; leurs boutiques sont entourées de bancs où s'asseyent les chalands et les oisifs, et, quand la place est prise, ils s'accroupissent à terre comme des singes. Il arrive souvent, dans les villes, des bateleurs et des danseurs autour desquels le peuple s'assemble et s'abonne pour peu de chose. Il y a encore une autre espèce de charlatans, qui sont des historiens ambulants ; le peuple, qui ne sait pas lire, et qui partout est avide d'entendre des choses extraordinaires, est d'autant plus assidu à ces rendez-vous, que l'historien, qui ne peut fournir une longue carrière, ne reste guère plus de huit jours dans le même lieu.

L'amusement ordinaire, dans les villes où il y a des soldats, ainsi qu'à la campagne, c'est ce que les Maures appellent jouer à la poudre ; c'est un exercice militaire qui plaît d'autant plus à ces peuples, que, par la constitution de leur gouvernement, ils sont tous soldats ou faits pour l'être ; ils ont tous des armes et des chevaux. C'est en courant la pou-

dre que la joie se manifeste dans les fêtes publiques ou particulières. Un détachement de cavalerie se partage en deux parties, qui se tiennent à quelque distance ; ils entrent en lice les uns après les autres, de quatre en quatre, et se tirent des coups de fusil à poudre. Tout l'art de cet exercice est de pousser le cheval au galop, assez près du détachement opposé, l'arrêter tout court en tirant le coup, pour faire volte-face, charger son fusil et revenir à la charge, tandis que le détachement qui a été attaqué, fait, de son côté, la même manœuvre. Les Maures se plaisent beaucoup à cet amusement, qui n'est que l'imitation de leurs évolutions militaires. Il y a de ces cavaliers si adroits à ces exercices, qu'ils tirent trois coups de suite en courant au galop une carrière de cent cinquante à deux cents pas. Ils partent du but ayant le fusil à la main, un autre en travers sur la selle, et le troisième en équilibré sur la tête. Ils tirent le premier fusil en partant, le donnent à un soldat qui court à côté d'eux, prennent le second qu'ils tirent, et le donnent de même pour prendre le troisième qu'ils tirent en achevant la carrière ; tout cela se fait en aussi peu de temps qu'il en faut pour le penser. C'est là le seul passe-temps des Maures, dans les fêtes, dans leurs mariages, dans toutes leurs réjouissances. Le seul honneur que l'on fait aux ministres, aux consuls, à tous les étrangers, c'est de faire courir la poudre à leur arrivée. Il y a toujours quelque danger à cet amusement, par l'imprudance avec laquelle les Maures se conduisent, et il arrive souvent des accidents malheureux.

Les Maures, par leur tempérament ou par les circonstances morales et physiques de leur éducation, sont moins sensibles que nous à la douleur. Ces hommes presque nus, toujours exposés à l'impression de l'air, acquièrent une roideur dans les fibres qui les rend moins délicats, et qui dégénère enfin en impassibilité, tels que ces plantes sauvages qui ne craignent pas l'injure des saisons. J'ai vu souvent, dans leurs évolutions militaires, des soldats renversés avec leurs chevaux et se relever sans avoir une foulure. Leur corps n'étant pas gêné dans leurs habits, se prête plus facilement à tous les mouvements, et ils ont peut-être à cet égard plus d'avantage

que nous. L'empereur de Maroc a fait souvent couper la main à des voleurs qui, renvoyés tout de suite, ramassent leur main à terre, et se mettent à courir. Ces exécutions, qui ne sont jamais annoncées ni préparées, se font avec le couteau du premier Maure qui se trouve présent, et qui exécute lui-même tout gauchement les volontés de son maître. Un galant, accusé par un mari d'avoir été surpris avec sa femme, fut condamné par l'empereur à recevoir une bastonnade qui lui fit oublier sa maîtresse pour quelque temps. Le mari ayant été absent, fut averti, à son retour, que le galant avait repris ses assiduités ; il alla de nouveau se plaindre à son maître, qui lui fit remettre l'accusé, et ordonna de le punir de façon à ne pouvoir plus lui donner de l'inquiétude ; à l'instant le mari prit son couteau, et rendit le galant plus malheureux encore qu'Abelard. J'ai connu l'infortuné qui subit cet arrêt rigoureux : il perdit en sus sa barbe qui tombait insensiblement, et ne gagna à tout cela qu'un embonpoint superflu. Après ces amputations barbares, on met pour tout appareil du goudron sur la plaie, et rien de plus : c'est, comme on dit, un remède à tous les maux. On se doute bien que l'esprit de galanterie ne perçera que difficilement chez les Maures, et qu'ils sont encore bien éloignés de l'Europe dans cette partie de la civilisation. Je crois pouvoir conclure cependant, comme je l'ai avancé, que ces peuples sont moins sensibles à la douleur qu'on ne l'est dans nos climats ; on ne saurait douter qu'une éducation un peu austère n'endurcisse le corps et ne fortifie le tempérament, tandis que trop de mollesse dans la façon de vivre ne sert qu'à l'affaiblir.

En général les Maures sont peu recherchés dans leur manger : leur cuisine est simple et frugale : ils font le matin un déjeuner avant que d'aller à leurs affaires : le véritable repas est celui qu'ils font le soir après le soleil couché. Leur manger ordinaire est le couscoussou : ils font aussi quelque étuvée en bœuf, mouton ou volaille, et ils mangent du rôti ; mais ces recherches ne sont que pour les occasions extraordinaires, et parmi les gens qui jouissent de quelque aisance. Ces peuples ne connaissent point l'usage du linge, ni des cuillers ni des

fourchettes ; comme leur couscoussou n'est point liquide , et quoique nourri de bouillon, il reste sec; en le pressant avec la main ils en font une espèce de balotte qu'ils portent à la bouche avec adresse. Après le repas, ils se lèchent les doigts et s'essuyent à leurs habits, qu'ils font laver, quand ils sont sales ; ceux qui ont des esclaves noirs à leur service, les font approcher, et se frottent les mains à leur tête ; ou si, dans le moment, il se trouve quelque juif présent, ses habits servent d'essuie-mains aux Maures.

Ceux qui sont à leur aise tuent en mai ou en juin, tous les ans, un bœuf ou un taureau engraisé, dont ils font sécher la viande qu'ils conservent une année ou environ. Ils la coupent en morceaux, qui sont comme des lisières de deux pouces d'épaisseur ; ils font sécher cette viande au soleil pendant quelques jours, puis ils la font frire dans du beurre ou dans de l'huile, et la mettent dans des pots que les gens aisés remplissent de beurre, pour mieux conserver cette espèce de salaison.

Les Maures sont très-amateurs du thé, ainsi que du sucre ; ils en achètent bien peu, mais ils sont très-jaloux qu'on leur en donne : ils auront reçu des nations du Nord l'usage de cette boisson, qui n'est pas lui-même fort ancien. Ces peuples aiment le thé, sans doute parce qu'il échauffe, car il ne me paraît guère compatible avec leur manière de vivre frugale et leur tempérament sec : il est naturel que l'usage en soit plus salutaire dans les pays froids, où la viande est plus grasse, et où l'on fait un usage habituel de beurre, de laitage et de bière. Les Maures aiment moins le café que le thé ; mais en général ils aiment tout ce qu'on leur donne, et il est reçu en proverbe parmi eux, qu'il vaut mieux vinaigre donné que du vin qu'on achète.

Il est d'usage, chez les Maures, de rentrer chez soi après le soleil couché ; ils ne se servent dans leurs maisons que de lampes ou de bougies de cire jaune ; le suif n'y est point connu, et la chaleur en rendrait l'usage trop dispendieux. Il semble même, d'après Bochart, que c'est de l'Afrique que nous avons pris l'usage de brûler de la cire, et que c'est de la ville de

Bougie (Algérie), que nous avons donné le nom de bougies à nos chandelles de cire.

Les Maures et tous les mahométans comptent l'année en mois lunaires ; elle est de onze jours plus courte que l'année solaire, au moyen de quoi, trente-deux ans deux mois et quelques jours font la révolution de trente-trois ans lunaires. Pour faire cependant leurs calculs astronomiques, et régler l'heure de leurs prières à la variation des saisons, les Maures suivent l'année solaire, qu'ils comptent d'après le vieux style, c'est-à-dire onze jours après nous.

Ils comptent les jours de la semaine par premier, second, etc., depuis le dimanche jusqu'au samedi ; ils ont reçu cette façon de compter des Hébreux, qui doivent être plus anciens que les Arabes, et qui, selon l'ordre de la création du monde, fêtent le septième jour ; car le nom de sabbat n'exprime, en hébreu, que le nombre sept, que nous avons conservé, à quelque altération près. Les mahométans fêtent le vendredi, parce que avant Mahomet les Arabes avaient déjà consacré ce jour à la prière, et lui avaient donné le nom d'assemblée de jour : ce que ce législateur ne voulut point changer par respect pour un usage accredité.

Les Maures se marient jeunes : les filles, parmi eux, sont nubiles à treize ans. Il leur est permis d'épouser quatre femmes sans être gênés par le nombre des concubines : ce sont les facultés qui en décident. Dans les villes, cependant, la plupart des Maures n'ont qu'une femme, par raison d'économie et par esprit de paix ; la pluralité des femmes n'étant qu'une affaire de luxe, chacun en proportionne le nombre à son état et à son aisance. Dans quelques endroits on ne donne point de dot à la mariée : c'est le mari qui paye ; cet usage aura été transmis de Laban, qui obligea Jacob à le servir quatorze ans, avant de lui donner sa fille. L'usage le plus général, cependant, est de donner une dot. Quand le mari répudie sa femme, il rend le double ; en cas de mort du mari, la femme reprend la dot et un huitième sur les biens. Tous les enfants ont le même droit aux biens du père et de la mère ; mais les enfants des concubines n'ont qu'une demi-portion : on ne regarde

pour batards, parmi ces peuples, que les enfants qui naissent d'une femme publique; on leur donne le surnom d'*harami*, qui veut dire enfant du péché. On emploie la même expression pour désigner un homme méchant; ainsi qu'un espiègle: c'est le ton et l'occasion qui font la différence.

Comme les femmes ne participent pas à la société, l'inclination ne détermine pas les mariages, et ne sont jamais que des convenances de famille; et ce n'est que par la mère que le fils ou la fille est informée du caractère et des agréments qu'on lui destine. Quand les parents sont d'accord, on prépare la fête; car c'est ordinairement dans les pays pauvres que les mariages se font avec plus d'éclat. Peu de jours avant la noce, on promène le fiancé, à cheval, dans la ville; au son de quelques tambours et hautbois, accompagné de plusieurs amis qui, par intervalles, tirent des coups de fusil: le jour de la noce, on promène encore le marié à l'entrée de la nuit; mais avec plus de train et plus de cérémonie; il porte ce jour-là une cape rouge; un sabre en bandouillère; son visage est presque couvert par un voile, pour le dérober aux mauvais présages; il a autour de lui plusieurs jeunes gens, dont un lui donne de l'air avec un mouchoir; il est, comme l'empereur, entouré de sa cour, et, dans cette cérémonie, on lui en donne même le titre. Pendant cette marche, la mousqueterie redouble ses décharges, jusqu'à ce qu'il soit rentré chez lui. Alors la mariée sort de la maison de son père dans le même ordre; elle est assise dans une espèce de cage carrée en octogone, qui a environ douze pieds de tour, portée par une mule: cette cage, élevée en pyramide, est ornée de gazes et étoffes de différentes couleurs. La jeune mariée est escortée par un nombre de parents et voisins, les uns avec des torches, les autres avec leurs fusils, dont ils font de fréquentes décharges. Arrivée à la porte de l'époux, les parents l'introduisent chez son mari, en observant qu'elle ne touche point le seuil de la porte en entrant; alors le père, la mère et les parents se retirent: il ne reste dehors que quelques paranymphe qui tiennent des propos gais, et chantent des vers libres analogues au moment. Il est d'usage que ces femmes reçoivent les preuves de

la consommation du mariage, qu'elles portent en chantant chez les parents de l'épouse. La virginité est une condition si essentielle de la validité du mariage parmi ces peuples, que, si la preuve n'en existait pas, le mari serait en droit de renvoyer sa femme ; il est assez ordinaire, cependant, qu'on supplée à la gêne de cette formalité, pour se débarrasser un instant plus tôt du train que font les chanteurs. Le même usage s'observe aussi dans la Nigritie : la preuve même doit être exposée au public le lendemain du mariage. On sait combien ces lois sont sages dans les pays chauds, où le climat influe davantage sur la corruption des mœurs : la vertu a moins à combattre dans les climats tempérés, et ce n'est guère que le luxe et le goût de la dissipation qui y ont rendu le libertinage plus général.

Les Maures ont un proverbe qui dit que les chrétiens mangent leur bien en procès, les Juifs à l'observation de leurs fêtes, et les Maures à leurs mariages. En effet, après le mariage, les Maures donnent des repas à la campagne, aux parents et amis ; chacune des deux familles fait tuer un bœuf qu'on a soin d'engraisser ; ce qui, joint à une provision de légumes, fournit abondamment à la fête. On ne se marie guère qu'après la récolte, et son abondance, qui décide de plus ou moins de facultés, rend, à la campagne surtout, les mariages plus ou moins nombreux.

Les mariages des campagnards se font avec les mêmes apprêts, et sont plus bruyants encore quand les mariés ne sont pas du même douhar, parce qu'alors il y a une double cavalcade et beaucoup plus de train. On n'a pas les mêmes scrupules sur les preuves qui tranquillisent les époux, parce qu'il arrive souvent que le mariage est consommé avant qu'on songe à le conclure.

Indépendamment des familles de soldats originaires de noirs, qui en ont insensiblement perdu la couleur, mais qui en ont conservé le nom, il y a, dans l'empire de Maroc, un nombre d'autres familles de noirs et de négresses qu'on transporte de la Nigritie par les provinces du sud, qui sont destinées à l'esclavage domestique. Les Maures sont libres de vivre

avec leurs négresses ; mais les gens comme il faut sont très-réservés là-dessus , pour ne pas exposer leurs enfants à être confondus avec les noirs. Le nom de noir et d'esclave, qui est synonyme chez les Maures, porte un caractère de dépendance et d'humiliation qui est incompatible avec leurs idées. Il est étonnant que des peuples qui n'ont pas la liberté de penser , et qui ne sont distingués de leurs esclaves que par la couleur, aient tant d'aversion pour ces idées de servitude.

Les Maures sont dans l'usage de marier leurs noirs avec leurs négresses , et, après quelque temps de service , ils leur donnent la liberté ; on voit par là que les peuples cultivateurs sont plus humains envers leurs esclaves que les peuples commerçants , et que les noirs sont plus heureux chez ce qu'il nous plaît d'appeler nation barbare, qu'ils ne le sont dans nos colonies. Les Maures , sans les maltraiter, les occupent à la garde de leurs troupeaux, au travail des terres et au service de la maison pour un temps limité : ils dépeuplent une partie de l'Afrique pour en peupler une autre. L'Europe, au contraire , dévaste l'Afrique pour avoir du sucre, du café, pour se procurer des jouissances arrosées du sang et des larmes des humains. Elle sacrifie à des besoins de convention des générations entières, auxquelles nous tenons par les liens de l'humanité, et dont nous ne sommes éloignés que par la couleur ; comme si une nuance de plus ou de moins sur la peau devait déterminer l'idée réciproque que nous avons de nous-mêmes.

L'opinion des nations sur la couleur noire semble tenir à d'anciens préjugés. Les Orientaux ont attaché au noir des idées sinistres : les Grecs modernes se servent indifféremment du mot *maveros* pour exprimer un noir, ou un homme malheureux ; un Oriental qui a fait une faute dit, avec honte, qu'il est noir : la mer Noire elle-même n'a reçu ce nom que par ses fréquents naufrages ; et les Turcs , qui attribuent à cette couleur un mauvais augure, ne voient le noir qu'avec répugnance ; les Européens l'ont consacré au deuil et à l'habillement des ministres de la religion et de la justice , qui, par leur état , renoncent au luxe des habits.

Les noirs, qu'on considère comme esclaves parmi les Maures, même après avoir été affranchis, vivent de leur travail; ils n'ont point de capitaux qui tentent l'avidité du gouvernement; ils s'allient entre eux, ils sont d'une gaiété singulière, et aiment beaucoup à rire et à babiller. Leurs fêtes semblent assez dépendre des saisons; ils les passent à se divertir, à chanter et à danser avec une justesse étonnante: ils ont conservé, chez les Maures, leurs goûts et leurs usages particuliers; car dans la Nigritie, le plus élégant et le plus aimable du village, c'est celui qui invente la danse la plus gaie et la plus grotesque. Les noirs, dans cet empire, observent la religion de Mahomet presque sans la connaître, mais ils y ajoutent régulièrement l'adoration du soleil, qui est le premier objet de leur culte.

Le mariage des noirs qui habitent l'empire de Maroc ressemble assez à ceux des Maures; toutes les cérémonies qui y ont rapport sont suivies de la musique et précédées de quelques drapeaux faits avec des mouchoirs de gaze au bout d'un roseau. Ils se marient après la récolte; et quand ils sont assurés de leur subsistance, qui, dans les premiers âges du monde, a dû être la base de l'institution des sociétés, la première cérémonie qui précède le mariage des nègres, c'est de porter au moulin la provision de blé pour une année; on y va en chantant, avec des tambours et des castagnettes. Deux jours après, on va recevoir la farine avec la même cérémonie; les meubles de la maison, qui consistent en une natte, deux peaux de mouton pour s'asseoir, une lampe, un pot à huile, et quelques pots et plats de terre, le tout valant à peine deux louis, sont portés avec la même suite; de sorte que la musique fait la plus forte dépense de ces fêtes. Il n'y a pas, aux mariages des noirs, le même train qu'à ceux des Maures, mais il y a plus de gaiété; d'ailleurs les négresses ne se voilent pas comme les femmes des Maures; il en est parmi elles qui mettent du rouge, ce qui, sans les embellir, augmente la vivacité de leurs yeux.

Les Maures, jaloux de conserver leurs grains, gardent leurs champs aux approches de la récolte, pour en écarter les

oiseaux ; c'est pour le même motif qu'ils ne tuent pas les oiseaux de proie, qui veillent à la garde de leurs moissons. Les recherches que nous avons mises à nos goûts et à nos besoins, nous ont fait adopter une manière de penser tout opposée ; nous mettons à prix la tête des oiseaux de proie, pour conserver des perdrix qui ravagent nos récoltes : nous craignons de manquer de gibier et non pas de blé.

Après la moisson, les Maures sont dans l'usage d'enfermer leur blé dans des matamores (silos), qui sont des puits creusés en terre, où le blé se conserve longtemps. On voit, dans Borchart, que cet usage est très-ancien, et il a dû être général dans les pays chauds habités par des peuples errants. Pour garantir le blé de l'humidité, on garnit de paille les côtés de ce puits, à mesure qu'on le remplit, et on le couvre de même quand la matamore est pleine ; on la ferme ensuite avec une pierre, sur laquelle on met un monceau de terre en forme de pyramide, pour écarter les eaux pluviales. Les pères, parmi les gens aisés, sont dans l'usage de remplir une matamore à la naissance d'un enfant, et de la vider à son mariage. J'ai vu du blé conservé de cette manière pendant vingt-cinq ans : il avait perdu de sa blancheur ; il est à présumer aussi que son germe devait être émoussé, et qu'en le semant il n'aurait produit que du blé avorté. Quand, par des motifs de convenance, ou par ordre impérial, les Maures sont contraints de changer d'habitation, ne pouvant emporter leurs grains avec eux, ils laissent sur les matamores des signaux avec des pierres amoncelées, qu'ils ont ensuite peine à retrouver ; ils sont dans l'usage alors d'observer la terre au soleil levant, et, à mesure qu'ils voient s'exhaler une vapeur plus épaisse, ils reconnaissent la matamore sur laquelle l'attraction du soleil a un effet plus marqué, en raison de la fermentation du blé qu'elle renferme.

Ce n'est pas seulement le blé que les Maures de la campagne déposent en terre pour en conserver le superflu ; l'oppression et la méfiance font qu'ils enterrent leurs richesses, n'ayant ni meubles ni commodités pour les soustraire à la connaissance de leurs parents. Il y a peut-être plus d'argent

caché en terre, dans l'empire du Maroc, qu'il n'y en a dans la circulation ; et il y en a beaucoup de perdu, parce que les propriétaires craignent de le découvrir à l'avidité de leurs successeurs.

Dans les révolutions récentes, il y a eu plusieurs émigrations exécutées avec tant de promptitude, que les Maures, qui n'avaient ni le temps ni la facilité d'enlever leur argent, se contentaient de marquer avec des pierres ou autres enseignements incertains l'endroit où ils l'avaient caché, dans l'intention de venir le reprendre. Mais, surpris par la mort, ou découragés par l'éloignement, plusieurs ont perdu ce qu'ils avaient. Ceux qui savaient écrire, et c'est le plus petit nombre, désignaient avec plus de précision le lieu du dépôt, et leurs enfants venaient le recouvrer. Ces révolutions, dans les campements de cet empire, accréditèrent, dans le sud, une espèce d'imposteurs qu'on regardait comme des sorciers ; c'étaient des fourbes instruits, qui, là comme ailleurs, profitaient de l'ignorance de ceux qui ne l'étaient pas. Tout l'art de ces charlatans était vraisemblablement de savoir lire, et de trouver par ce moyen les dépôts désignés dans les écrits qu'on leur confiait. Les Maures ont confondu cet art avec la magie, dont les talbes des tribus qui habitent le sud, où l'imagination s'exalte avec plus de liberté, font une étude suivie.

On regarde comme superstition, parmi les Maures, la répugnance qu'ils marquent quand ils tuent des cigognes, puisqu'ils disent que c'est pécher. Une sorte de régularité qu'elles mettent aux criaillements qu'elles font dans le jour, et le mouvement de leur corps qui ressemble en quelque façon à ceux que font les mahométans quand ils prient, peuvent bien avoir attaché à la conservation de ces animaux des idées superstitieuses ; il est naturel de croire cependant que la conservation des cigognes a eu, dans le principe, un motif légitime, en ce qu'elles détruisent les serpents, les crapauds, les saute-relles et autres bêtes malfaisantes. Dans le premier temps, les hommes simples ont regardé comme péché tout ce qui était défendu, tout ce qui blessait l'ordre de la police et les convenances de la société ; les Maures eux-mêmes s'en tiennent avec

glément à ce qui leur est prescrit ; ils regardent la loi du prince comme un précepte religieux.

Comme on ne tue pas les cigognes en Barbarie , on croit que c'est par cette raison qu'elles y abondent ; il est vraisemblable qu'elles s'y plaisent aussi à cause de la quantité de ruines, de masures et de terrains incultes où ces animaux trouvent plus facilement leur asyle et leur nourriture. Les cigognes, dans cet empire, disparaissent régulièrement à la fin de l'été, et reviennent à la fin de janvier ; le défaut et le besoin de subsistance sont sans doute les motifs naturels de ce changement régulier. Les campagnes voisines du Niger, inondées en juin, juillet et août par le débordement de cette rivière, qui, par une même cause, éprouve les mêmes effets que le Nil, doivent être pleines d'insectes qui servent de pâture à ces animaux ; elles reviennent ensuite au nord de l'Afrique, où les pluies régulières de novembre, décembre et du reste de l'hiver, remplissent les marais et les peuplent de nouveaux insectes.

Les Maures, comme tous les mahométans, regardent comme une irrévérence contraire à l'esprit de la religion d'ensevelir les morts dans les mosquées, et de profaner le temple du Tout-Puissant par la corruption de nos corps. Dans les premiers siècles de l'Église, les chrétiens ont eu la même piété, et ont donné eux-mêmes l'exemple du respect qu'ils avaient pour les temples consacrés à leur culte. Mais une dévotion mal dirigée, mêlée de superstition et de vanité, l'intérêt lui-même, cet esprit contagieux qui s'est mêlé à tout, sans respecter les autels, pervertit insensiblement les idées des hommes. Les cimetières des mahométans sont presque tous hors des villes ; les souverains ont leur sépulture dans les hospices isolés, dans le voisinage des mosquées qu'ils font bâtir, ou dans tel lieu qu'ils auront désigné. Ces tombeaux sont de la plus grande simplicité ; ces peuples n'imitent pas, à cet égard, l'ostentation de l'Europe, où l'on élève des monuments à l'orgueil des vivants plutôt qu'à la mémoire des morts.

Tous les mahométans enterrent les morts à l'heure indiquée pour la prière ; le mort, que l'on ne garde dans la maison que quand il expire après le soleil couché, est trans-

porté de jour à la mosquée, d'où il est emporté par ceux qui s'y rendent pour prier ; par esprit de piété, chacun s'empresse de le porter à son tour. Les Maures chantent à leurs enterrements, usage qu'ils ont peut-être imité des chrétiens d'Espagne, car les mahométans orientaux ne chantent pas. Ce peuple n'a aucune couleur consacrée au deuil : la douleur de la perte de leurs parents est un sentiment intérieur, qui n'est exprimé par aucun signe. Les femmes vont régulièrement, le vendredi, prier et pleurer sur la sépulture des morts dont le souvenir intéresse leur tendresse.

Les Maures sont dans l'usage de faire des feux à la Saint-Jean, et sont encore moins en état que nous d'en donner la raison. Je me suis trouvé à Fez le jour de la Saint-Jean, que les Maures observent dans les usages qui leur sont communs avec nous ; un Maure un peu instruit, à qui je demandai le motif des feux qu'on avait allumés, me dit que c'était *El-Ansarà*, ce qui signifie en arabe le compagnon ou le défenseur, et semble désigner saint Jean, précurseur et compagnon de Jésus, sans donner d'autre raison des feux qu'on faisait ce jour-là. L'origine de ces feux paraît être de la plus haute antiquité ; il est vraisemblable que dans les anciens temps ce n'aura été qu'un signe pour annoncer aux peuples la plus haute élévation du soleil, la saison de l'été, la maturité des grains ou le temps où l'on pouvait aller se baigner sans craindre pour la santé. L'usage où l'on est, dans quelques unes de nos provinces méridionales, de jeter de l'eau sur les passants le jour du feu, semble justifier cette dernière conjecture. J'ai vu, à Salé, où la récolte est déjà faite à la Saint-Jean, qui, chez les Maures, répond au 5 juillet, les jeunes gens faire un pavillon en roseaux et en paille qu'ils font flotter sur la rivière, et y mettent le feu en nageant et en folâtrant tout autour ; ce qui me paraît réunir les deux motifs auxquels, je crois, cet usage consacré, qui sont d'annoncer le solstice d'été et le temps propre à se baigner. En cela, du reste, je me trouve d'accord avec l'auteur des *Allégories orientales du monde primitif*, comte de Gebelin, qui dit que ces feux s'allumaient au moment que l'année commençait,

et que la première de toutes les années, la première dont on ait connaissance, s'ouvrait au mois de juin ; de là le nom de ce mois, junior. Qu'après une suite d'années, les solstices ne faisant plus l'ouverture de l'année, par une suite d'habitude, on continua l'usage des feux dans le même temps. La fête de saint Jean, que, par évènement, l'Eglise a placée à la même époque, a effacé insensiblement chez les chrétiens ces premières idées, et les peuples ont attaché à une institution de police des idées de dévotion qui ne sont ni fondées ni conséquentes.

FORCES MILITAIRES.

Dès que l'ambition, la religion et les autres intérêts qui ont divisé les hommes eurent armé les nations les unes contre les autres, chacune dut fournir des soldats pour sa défense, et l'usage où sont les rois d'avoir toujours des troupes sur pied n'est pas bien ancien.

Les grandes levées de soldats que les rois de Maroc ont d'abord faites pour protéger leur religion et maintenir leur souveraineté en Espagne, n'ont été formées que par un zèle fanatique ou par esprit de pillage ; ces souverains n'avaient point de troupes à leurs ordres, ni peut-être des revenus suffisants pour les soudoyer, et c'est au défaut de concert entre les rois et les sujets qu'on doit attribuer les premières révolutions qui divisèrent l'empire, qui en multiplièrent les souverains, et exposèrent ces peuples inconstants à changer si souvent de maître.

On voit qu'après le XII^e siècle, les États conquis par Jacob Almanzoz se divisèrent de nouveau. Ces peuples, plus agueris, se choisirent des chefs ; et, dans ces mouvements d'indépendance, chaque province et presque chaque ville comptait ses rois. La puissance de ces petits États, toujours agités, ne pouvait résister aux efforts d'un conquérant ambitieux. Il y eut de nouvelles révolutions au commencement du XVII^e siècle, et ce ne fut que sous Muley-Archid et Muley-Ismaël, que l'empire de Maroc prit une nouvelle forme et acquit plus de

consistance. Ces princes associèrent à leur sort et à leur fortune quelques montagnards déterminés , des noirs arrivés du sud ; et cette foule de petits souverains sans forces , sans défense, sans considération, fut d'abord subjuguée.

Après que Muley-Ismaël eut affermi son autorité, il contraignit les provinces à lui fournir les troupes qui devaient la faire respecter ; mais ces soldats cultivateurs, qui n'agissaient jamais que par crainte, et que l'intérêt et le désespoir pouvaient pousser à la révolte, n'inspiraient aucune confiance à un prince aussi ambitieux. Désirant avoir une milice qui n'eût d'autre intérêt que celui de sa gloire, il fit venir du sud une quantité de familles de noirs pour en former et multiplier ses légions. Instruits dans l'art de la guerre sous un assez long règne, ces noirs ont servi avec succès pour asservir les fondements du despotisme, et, à la mort de ce prince, on en comptait près de cent mille qui avaient servi sous ses drapeaux.

La faiblesse des successeurs de Muley-Ismaël accrut la puissance de cette soldatesque qui, maîtresse du trône et de l'empire, était devenue aussi odieuse aux souverains qu'aux sujets. Après avoir été la victime de leur inconstance et de leur avarice, Muley-Abdallah sentit la nécessité d'affaiblir cette milice turbulente ; il sema la division entre les noirs et les principales tribus des Maures, et ces premiers furent enfin sacrifiés à la haine et à la vengeance des provinces, à la politique barbare du despote et de son repos. Pour balancer le pouvoir des noirs qui avaient survécu à ces divisions, ce prince forma des détachements soudoyés de montagnards et autres castes éloignées, qui étaient autant d'ôtages de la fidélité de ces tribus ; et, indépendamment de ces légions enrégimentées, chaque province, au besoin, était obligée de fournir un contingent de troupes armées et entretenues. Par cette disposition, le despote eut toujours auprès de lui assez de troupes pour se prémunir contre l'insubordination des provinces, tandis que, d'autre part, il trouvait, dans les levées qu'elles soudoyaient, les secours nécessaires contre la mauvaise volonté des soldats, qui, toujours divisés par les préventions

qui tiennent à la couleur, à l'origine et aux préjugés, n'étaient jamais assez unis pour devoir rien craindre de leur intelligence.

Tel a été et tel est encore le plan militaire de l'empire de Maroc ; c'est moins l'effet d'une opération politiquement combinée, que le résultat de ce concours d'événements qui, dans toutes les constitutions, après avoir tout bouleversé, ramène insensiblement les choses à leur place, de même qu'on voit succéder le calme après la tempête qui semblait devoir tout engloutir.

Le temps et les circonstances ont amené de nouvelles réformes dans cette milice régulière dont le chiffre s'est plus ou moins amoindri, et n'a maintenant plus rien de fixe. Du reste, ce n'est pas là que réside la force militaire du Maroc, mais dans les mœurs de la population. En effet, presque tous les Maures, quoique cultivateurs, sont soldats ou peuvent l'être dans un cas de nécessité. Il n'en est point qui n'ait un cheval, un fusil, un sabre, et qui ne marche au premier ordre du prince ou de tout autre impulsion. Lorsque l'empereur a besoin de troupes, sur sa demande, chaque province fournit et entretient un nombre d'hommes en proportion de sa population et de ses facultés ; mais ces levées extraordinaires ne sont tenues de servir que lorsque la terre n'exige plus de travail, c'est-à-dire après les semailles jusqu'aux moissons, et dans l'intervalle qu'il y a entre les moissons et la préparation de la terre. L'empereur ne donne à ces troupes de province que des gratifications à sa volonté et qui ne sont jamais d'une grande valeur.

Cet empire ayant peu à craindre de ses voisins, l'empereur n'a pas besoin de nombreuses armées ; un détachement de quatre à six mille hommes suffit presque toujours pour maintenir le bon ordre dans ses États, et pour inspirer la crainte dans les provinces occidentales de son empire, où la nature n'a rien fait pour la défense des peuples, et où l'agriculture et l'esprit de commerce leur inspirent du goût pour la tranquillité. Quand les tribus qui habitent le voisinage des montagnes marquent de l'insubordination, dix à douze mille hommes de plus, dont

les provinces font la levée, suffisent pour les remettre dans le devoir. Ces expéditions se réduisent ordinairement à ravager les campagnes et détruire des malheureux qui n'ont souvent ni de l'argent pour se racheter, ni des armes pour se défendre. Ces incursions sont d'autant plus fréquentes dans l'empire de Maroc, que la crainte y tient toujours les esprits dans un état de fermentation; c'est un feu qui couve et qui renaît de ses cendres sans produire jamais de grands effets, par l'avilissement où sont ces peuples, et par le peu d'intelligence qu'il y a parmi ces différentes tribus toujours divisées entre elles.

Quand une armée est en marche, on est peu occupé à Maroc de ses approvisionnements : elle campe ordinairement près d'une rivière ou de quelque source, et les provinces voisines du camp ont ordre d'établir des marchés aux environs, pour que chacun, en payant, trouve ce qui lui est nécessaire. Si ces provinces ne sont pas abondamment pourvues, il faut abandonner une entreprise. Dans les années de sécheresse, on a souvent vu l'empereur abandonner une expédition faite de pâturages, ou faute d'eau pour les chevaux.

On ne fabrique pas, dans l'empire de Maroc, toutes les armes nécessaires à la guerre. On a essayé en vain d'y établir des fonderies de canons. On y fait cependant tous les fusils qui y sont nécessaires; on se sert à cet effet du fer de Biscaye, qui est plus facile à manier que le fer du Nord. Ces fusils, chargés de fer, sont d'environ six pieds et demi de long, ce qui les rend très-lourds: ils fatiguent le soldat et ils portent bas; leur platine est sûre et solide, mais elle est dure et un peu lente.

On fait également dans l'empire les sabres dont les Maures font usage, et auxquels ils emploient aussi le fer de Biscaye; il est là, tout comme ailleurs, des pays où la qualité des eaux donne à la trempe plus de perfection. On y fait aussi de la poudre à canon, mais on reçoit le soufre d'Europe. Cette poudre, qu'on n'a pas l'art de purifier, est ordinairement grasse, au point qu'à la quatrième ou cinquième décharge, l'amorce ne prend pas ou bien elle ralentit le coup. La mau-

vaise qualité de cette poudre la rend susceptible d'humidité, et on ne peut la conserver longtemps.

REVENUS DE L'EMPEREUR DE MAROC.

L'empereur étant le maître absolu de tout ce qui est dans ses Etats, il semble inutile et superflu de vouloir apprécier ses revenus, puisqu'ils dépendent de sa volonté: Pour rendre cependant le joug plus léger et encourager le travail de ses esclaves, en leur conservant des idées de propriété, ce despote se borne aux impôts prescrits par l'Alcoran, sauf les innovations que le temps et les usages ont introduits, et que la soumission des peuples a fait perpétuer.

Les impositions désignées par l'Alcoran, et que les Arabes ont exigées des peuples cultivateurs, se réduisent à la dime sur la production des terres et des troupeaux: Cette imposition, qui est le tribut le plus ancien, suffisait dans ces premiers temps, où le souverain ne soudoyait pas des troupes que la défense des propriétés, l'esprit de fanatisme et l'avidité du pillage réunissaient sous ses étendards. Cet impôt fut le même quand les Etats divers du Maroc s'érigèrent en monarchies, parce que ces souverains n'avaient ni assez de besoins, ni assez d'autorité pour exiger de plus fortes contributions. Les revenus des rois de Maroc, dans ces temps éloignés, ne devaient pas être bien considérables, et c'était un fardeau léger pour des peuples d'autant plus riches qu'ils avaient peu de besoins. Il est vraisemblable, d'ailleurs, que le commerce intérieur, cet échange de productions respectives qui a d'abord rapproché les nations, avait peut-être alors plus d'activité qu'il n'en a aujourd'hui, et qu'il y avait des communications plus suivies entre les peuples qui habitaient l'intérieur de l'Afrique, et ceux qui sont sur les bords. Les histoires, les relations, les contes que les vieillards du pays se transmettent, qu'ils répètent à leurs enfants, et dont ils amusent leur avidité, parlent de la poudre d'or que les Maures recevaient de Tombut et des autres contrées du Sud, voisines de Nigèr; ils échangeaient ces effets contre des productions qui ne cou-

taient que quelque travail, et qui étaient pour eux une source de richesses. Les guerres, les révolutions, l'arbitraire du gouvernement, les établissements des Européens sur la côte d'Afrique, ou d'autres causes peut-être, ayant donné au commerce un autre cours, les États de Maroc n'ont plus les mêmes ressources.

On ne peut pas douter d'abord que ces transports d'or n'aient fait une partie du commerce de l'intérieur de l'Afrique, avant que la côte eût aucune relation directe de commerce avec l'Europe, quand on considère les richesses immenses que Carthage avait acquises, et les efforts qu'elle fut obligée de faire pendant plus de cinquante années de guerres. Après ces grandes révolutions, les différentes tribus des Maures durent entretenir ces communications, mais avec plus de lenteur et moins de succès, par la variation qu'il y eut dans les moyens jusqu'à la fin du xv^e siècle; et il est assez apparent que ce n'est guère qu'à cette époque que les progrès de la navigation donnèrent aux trésors de l'Afrique de nouveaux débouchés.

On doit être étonné cependant de voir ce qui restait encore de richesses entassées dans les montagnes de l'empire de Maroc, par celles dont s'empara Muley - Archid dans les premiers mouvements de sa férocité, et ensuite par la quantité de ducats d'or, du temps de Muley-Ismaël, que quelques familles riches avaient conservés, et dont elles ont caché les restes à l'avidité de ses successeurs. L'empire était, sans contredit, plus riche dans ces anciens temps, parce que la sûreté des propriétés et plus de liberté dans l'industrie répandaient une plus grande aisance parmi les peuples. Muley-Ismaël lui-même, pendant un long règne, a entretenu beaucoup de troupes, a été toujours en mouvement, et a fait beaucoup de bâtisses sans augmenter les anciens impôts et sans en créer de nouveaux; et, après cinquante-quatre ans d'un règne constamment agité, il laissa plus de cent millions à l'épargne.

Les juifs, qui étaient les fermiers des douanes sur toute la côte, donnaient annuellement au souverain, pour prix de la ferme, une selle de cheval dont le bois était couvert en pla-

ques d'or, les boucles, les étriers et la garniture de la bride étaient de même métal ; et, en supposant que ces objets réunis employassent trente ou quarante marcs d'or, ce ne serait jamais que vingt-cinq ou trente mille livres. Le corps des juifs, qui était alors dix fois aussi nombreux qu'il l'est aujourd'hui, payait, pour toute redevance, une poule et douze poussins d'or, artistement travaillés, à lames à jour et l'intérieur en mastic de couleur ; c'était moins une imposition onéreuse qu'un hommage que les juifs devaient à ce souverain. Ce genre de travail lui-même, qu'on vante beaucoup et qu'on ne connaît plus, prouve que le pays était plus riche et que l'industrie des ouvriers était excitée par une plus grande aisance. Tout démontre enfin qu'on était familier avec l'or à Maroc, il y a cent ans, tandis qu'aujourd'hui, un débiteur qui a mille écus à payer, n'aura pas souvent un ducat d'or dans sa caisse. Ce qu'il y avait de plus heureux encore pour le peuple, c'est que les subsistances étaient à très-bas prix. Le blé était à moins de six livres l'équivalent du sétier de Paris (deux quintaux et demi) ; les cultivateurs qui en portaient dans les villes, retiraient l'argent de ce qu'ils avaient pu vendre au marché, et abandonnaient ce qui restait à ceux qui voulaient le prendre ; car, dans les pays où il n'y a pas de besoins, on ne peut pas dire qu'il y ait des pauvres. Un Maure de la campagne qui a tout son nécessaire, excepté les souliers et le savon pour laver son haïk, à la veille d'une fête, portait environ six quintaux de blé sur son chameau, et s'en retournait content quand il rapportait en retour deux paires de babouches ou souliers, une pour sa femme, une pour lui, et deux livres de savon pour laver leurs habits. Le tout coûtait à peine huit livres, qui leur suffisaient pour se faire remarquer à une noce.

Je ne parcourrai pas les variations qu'il peut y avoir eu pendant un siècle sur les revenus de l'empire, et je n'en discuterai pas les causes. Il semble, en général, qu'à mesure que les ressources sont devenues insuffisantes, les souverains ont voulu y suppléer par des moyens forcés, qui ont détourné insensiblement tous les canaux de commerce, ont ralenti

tous les ressorts de l'industrie et ont contribué à augmenter l'oppression et la misère des peuples. Je me bornerai à donner une notion vague des revenus actuels de l'empereur de Maroc, et de la façon de les percevoir.

Je distinguerai les revenus de ce prince en anciens et nouveaux. Les anciens sont la dîme des productions de la terre et des troupeaux, la capitation sur les juifs, le bénéfice sur les monnaies, les impositions et taxes arbitraires, et enfin la douane sur le commerce étranger.

La dîme sur la production des terres et des troupeaux est un droit naturel d'autant moins onéreux parmi les Maures, que le cultivateur le paie en nature et non sur l'estimation. Celui qui a recueilli dix mesures en paie une, sans qu'on soit fondé de le faire payer sur la proportion d'une récolte plus abondante; ce qui, pour des pays barbares, est un modèle de justice. La perception de cette dîme devient d'autant plus aisée que les Maures, campagnards, qui sont tous réunis au centre de leurs terres, sont assez exacts à se surveiller pour prévenir toute contravention à la loi et aux droits du souverain. Comme cette dîme se paye en effectif sur le produit des denrées, laines, etc., l'empereur a dans les capitales des provinces des magasins pour renfermer ces revenus, qu'il fait revendre après en avoir prélevé ce qui est nécessaire pour l'entretien de ses maisons, de ses soldats et matelots, auxquels il fait souvent distribuer du blé et de l'orge.

Le bénéfice sur la monnaie est un revenu qui serait très-modique, vu le peu de mouvement qu'il y a dans cet empire, dans la circulation des espèces; mais le souverain s'en dédommage par des alliages; et c'est au point que la piastre d'Espagne, qui, dans la proportion du titre de Paris, vaut environ cinq livres sept sous, convertie en monnaie du pays, rend à ce souverain environ sept livres dix sous. Il résulte de là qu'il convient de porter de l'argent à Maroc, et qu'il ne saurait convenir d'en exporter.

La taxe sur les juifs, à titre de tribut ou de capitation, est un impôt ancien, du reste assez modéré dans le principe. Les juifs paient aujourd'hui dix fois plus qu'ils ne payaient il y

a cent ans, et leur population est peut-être réduite au dixième de ce qu'elle était alors; de sorte que les impositions sur cette nation sont montées, dans le cours d'un siècle, d'un à cent.

Les taxes arbitraires ou impositions casuelles sur les provinces et les particuliers riches, forment un revenu qui, n'ayant rien de fixe et ne dépendant jamais que de l'occasion et des circonstances; ne saurait être évalué. Le motif de ces taxes se présente à tout instant, quand un prince réunit la volonté d'acquiescer au pouvoir de le faire. On voit, du reste, partout, dans les États despotiques, qu'il en est de ces moyens destructeurs comme des sources et des mines: elles tarissent à force d'y puiser.

La douane d'entrée et de sortie sur le commerce étranger, est un droit ancien qui a été imposé par tous les souverains de Maroc. Quelque forte que soit cette imposition; quand on l'a une fois payée à l'entrée, on peut transporter les marchandises dans toutes les parties de l'empire sans être assujéti à de nouveaux droits. On paie la douane d'entrée dans les États de Maroc en effets; elle semble par là moins onéreuse; mais on sent qu'elle est encore plus avantageuse au prince, qui revend, avec bénéfice, le produit de l'impôt. Le revenu des douanes, dans les anciens temps, n'aura pas été d'une grande ressource dans cet empire; parce que le commerce maritime n'avait pas acquis encore une grande activité, et que les révolutions fréquentes qui l'ont bouleversé ont été autant d'obstacles à la navigation de la côte et à la confiance des commerçants. Ce revenu n'a été considérable que dans les premières années du règne de Sidi-Mahomet, autant parce que le commerce de ses États a été susceptible de quelque accroissement, que parce que ce prince avait successivement augmenté le taux de ses douanes. Il en résulta ce qui arrive partout, qu'à mesure que les impôts augmentèrent, le commerce dut nécessairement diminuer. Ce prince fit dans ses États plus qu'on ne ferait peut-être dans un pays conquis qu'on serait à la veille d'abandonner. Depuis lors, cela a été en empirant.

Toutes ces impositions nouvelles , moins onéreuses dans les pays où les sujets les retrouvent dans l'encouragement et l'activité de leur industrie , étant considérées par les Maures comme des innovations contraires à l'esprit de la loi , ont souvent causé des soulèvements.

Dans l'état d'épuisement où se trouve l'empire de Maroc. , tous les impôts réunis suffisent à peine à ses dépenses, et il reste si peu à mettre en économie , que le trésor impérial est réduit à fort peu de chose.

Tel est l'état d'un empire que la nature a enrichi de ses dons , et qui , après avoir été désolé par les passions des hommes , suffit à peine à ses besoins.

SCIENCES DES MAURES.

Les sciences et les arts ne prospèrent qu'avec la liberté, et ne peuvent avoir aucun encouragement dans un gouvernement despotique. Les Maures qui ont reçu la religion et la langue des Arabes, semblent n'avoir participé à aucune de leurs connaissances. Unis et confondus avec les Maures d'Espagne qui ont cultivé les arts et vu naître Averroës, et nombre de grands hommes ; voisins, dépendants ou élèves de la ville de Fez dont on a vanté les académies, et qui a produit elle-même des écrivains, ils n'ont conservé aucune trace du génie de leurs ancêtres. On ne voit pas que les révolutions qui ont bouleversé les empires, aient influé sur le caractère des nations ; les Grecs subjugués par les Turcs avaient perdu la liberté, mais ils avaient conservé quelques lueurs de leur génie. Je ne sais si l'on doit s'en prendre à l'influence du climat ou aux effets qui résultent des vices de ce gouvernement. Mais les Maures en général me paraissent moins susceptibles d'énergie et de vertu que les autres hommes.

Les Maures n'ont aucune idée des sciences spéculatives ; semblables aux anciens Arabes, ceux qui lisent parmi eux, et c'est le très-petit nombre, ne lisent guère que les livres de leur religion. Leur éducation se borne à apprendre à lire et à écrire, et, comme c'est presque l'apanage des savants, les

prêtres et les talbes parmi eux, sont les seuls dépositaires des connaissances humaines. Dans les écoles, les Maures occupent leurs enfants à lire et à réciter soixante leçons environ, prises dans l'Alcoran, qui, pour plus d'économie, sont écrites sur des petites planches ; ces leçons une fois dans la mémoire, l'écolier est censé en savoir assez pour sortir de ses classes. On le promène alors dans la ville, à cheval, suivi de ses camarades qui chantent ses louanges ; c'est pour lui un jour de triomphe, pour les écoliers un motif d'émulation, pour le maître un jour de fête, et pour les parents une occasion de dépense : car dans tous les pays il n'est point de fête sans procession, il n'en est pas où l'on ne mange.

A Fez, où l'on a conservé quelques idées d'urbanité, on reçoit un peu plus d'instruction dans les écoles, et les Maures un peu à leur aise y envoient leurs enfants pour s'instruire dans l'arabe et dans la connaissance de la religion et des lois. Ils y prennent aussi quelque goût pour la poésie, que les anciens Arabes avaient non-seulement consacrée à célébrer les évènements, mais encore ils étaient dans l'usage de parler en vers dans leurs assemblées ou dans les visites de cérémonie. La langue arabe d'ailleurs, par sa fécondité, par son énergie et par les sens figurés auxquels elle se prête admirablement, est peut-être plus propre à la poésie qu'aucune langue vivante.

Les Maures sont assez dans le goût de rimer et de chanter tous les évènements ; on pense, en général, que cet usage n'a été introduit parmi les nations policées que par des motifs politiques, pour distraire les peuples et les amuser ; mais il est plus naturel de penser que, dans l'origine, on n'a eu d'autre but que d'instruire des évènements historiques une multitude de citoyens qui ne savaient pas lire. Ceux d'entre les Maures qui sont un peu lettrés, s'amuse entre eux à se proposer des énigmes joliment versifiées ; celui qui les devine doit employer les mêmes rimes dont s'est servi celui qui les compose, comme si c'était une réponse à une question.

De toutes les sciences qui ont été connues des Arabes, la médecine et l'astronomie sont celles qu'ils ont le plus culti-

vées; elles ont mérité cette préférence en raison de leur utilité; l'art de conserver la santé et de régler la culture des terres selon l'ordre des saisons, ont dû déterminer partout les premières recherches de l'esprit humain. Les Maures, qui ont régné en Espagne, se sont appliqués à cultiver ces connaissances, et ils y ont laissé après eux des manuscrits qui sont autant de monuments de leur génie. Ces trésors ne seront pas toujours enfouis, et peut-être parviendront-ils un jour à la postérité.

Les Maures modernes ont infiniment dégénéré : ils n'ont même aucune disposition aux sciences ; ils connaissent la propriété de quelques simples ; mais comme ils n'agissent pas par principes, et qu'ils ignorent les causes et les effets des maladies, ils font presque toujours de leurs remèdes une fausse application. Leurs médecins ordinaires sont leurs talbes, leurs faquirs, leurs saints, auxquels ils ont une superstitieuse confiance. La fièvre, maladie habituelle des pays chauds, occasionnée par l'usage des crudités, de la mauvaise nourriture, et par le contraste journalier du chaud et de l'humide, est mise, par ces ignorants, au nombre des maléfices : le démon, selon eux, est cause de ces crises de froid et de chaud. Le délire, qui est une suite de l'agitation, ne sert qu'à confirmer leur erreur, et le malade meurt parce qu'on ne lui donne que des secours qu'on suppose miraculeux, et qu'on ignore la marche de la nature. En parcourant l'histoire du monde, on voit partout l'influence des esprits, et le pouvoir qu'ils ont conservé sur les nations les moins éclairées ; ce n'est qu'à force de penser et de perfectionner ses connaissances, que l'Europe est enfin parvenue à éloigner ces idées superstitieuses de sorcellerie, de magie et d'enchantement ; et ce n'est guère que dans les extrémités qu'elles conservent encore quelque empire sur l'imagination des hommes.

La petite vérole, qu'on dit nous être venue d'Asie ou d'Afrique, que l'on ne connaissait pas, enfin, avant les croisades, est la seule maladie peut-être pour laquelle les Maures n'invoquent pas les saints : elle vient tout naturellement et fait très-peu de ravages, à cause de la température du climat et

de la frugalité de ces peuples. On connaît l'inoculation dans le pays, mais on n'en observe l'usage que dans les montagnes, parmi les Brebes, et du côté du sud parmi les Chellu. On peut conclure de là, que la petite vérole était connue en Afrique avant l'invasion des Arabes, et que la méthode de l'insertion doit être plus ancienne dans ces climats que le mahométisme ; parce que, quelque puissant que soit l'ascendant de la religion, elle ne détruit que très-lentement les préjugés et les usages des peuples. Dans les villes où le mahométisme s'observe avec plus de scrupule, on ne prend aucune précaution contre les ravages de cette maladie ; cette prévoyance est incompatible avec la religion de Mahomet, qui laisse au destin le soin d'agir et de prévoir.

Quoique les Maures n'aient aucune connaissance de la médecine, et qu'ils soient peu portés pour les arts, la nécessité les a rendus industrieux ; il en est parmi eux qui se sont enhardis à faire l'opération de la taille pour l'extraction de la pierre, maladie connue dans le pays. J'en ai vu une qu'on venait d'extraire, grosse comme un petit œuf de pigeon, hérissée de différentes pointes. On frémit à la vue des instruments dont se servent ces opérateurs ; ils se réduisent à un mauvais rasoir et à un crochet grossièrement fait, qui ressemble à un clou recourbé.

L'astronomie, dont les Arabes nous ont donné les premières connaissances, qu'ils doivent eux-mêmes aux habitudes d'une vie errante, est entièrement ou presque entièrement ignorée des Maures ; quoiqu'ils aient conservé la même façon de vivre, il en est très-peu, parmi eux, s'il y en a, qui aient des idées conséquentes du mouvement des astres, et qui soient en état, par des principes, de déterminer la régularité de leur cours ; il leur serait impossible, par la même raison, de calculer les éclipses, qu'ils interprètent toujours à mauvais augure. Je me trouvais à Salé lors d'une éclipse totale et centrale ; j'avais eu soin de l'annoncer pour ménager la frayeur des peuples ; et, pour mieux en observer les circonstances, j'allais la voir à la campagne, où bien des gens nous suivirent. A mesure que l'immersion s'avancait, les curieux intimidés disparurent

l'un après l'autre pour retourner en ville, et nous ne restâmes qu'avec deux soldats de garde, qui pâlissaient, et dont la frayeur augmentait à mesure que le soleil perdait de sa clarté. Au moment où l'immersion fut totale, nous entendîmes des cris lamentables, des femmes et des enfants qui croyaient que c'était la fin du monde; et ce ne fut qu'avec le retour de la clarté, que les esprits reprirent quelque confiance. Il n'est pas extraordinaire que des peuples qui n'ont aucune théorie du mouvement circulaire des astres, soient consternés d'un phénomène qui semble renverser l'ordre de la nature; partout les peuples superstitieux croient voir dans ces événements le présage de quelque calamité. Comme les Maures sont hors d'état de raisonner sur les causes de ce phénomène, ils croient que le soleil ou la lune sont au pouvoir d'un dragon qui les engloutit, et ils font des prières pour que cet astre soit délivré de ce cruel ennemi.

Quoique les Maures aient conservé la façon de vivre des anciens Arabes, ils ont été moins occupés qu'eux de s'instruire des connaissances astronomiques; aveuglés par l'ignorance et la superstition, ils se sont livrés avec plus d'activité à l'astrologie, science imaginaire consacrée à la faiblesse et à la séduction. Cet art chimérique, qui avait fait tant de progrès à Rome, malgré les édits des empereurs, devait en faire de plus grands encore parmi des peuples stupides et ignorants, toujours agités par la crainte des maux présents et par l'espérance d'un avenir plus heureux. Compagne de l'astrologie, la magie s'est introduite dans ces climats, et les talbes, dans la partie du sud, en font une étude suivie; ils l'emploient avec succès pour séduire la crédulité des Maures, et les abuser par leurs rêveries et leurs propos artificieux.

LANGAGE DES MAURES.

Les Maures de l'empire de Maroc, ainsi que tous ceux des bords septentrionaux de l'Afrique, parlent arabe; mais cette langue est plus altérée, à mesure qu'on s'éloigne davantage de l'Asie, qui a été son berceau. Le mélange qu'il y a eu

parmi les peuples d'Afrique et les transmigrations fréquentes que les Maures ont éprouvées pendant une suite de siècles, ont fait perdre à la langue arabe de sa pureté, en ont vicié la prononciation, ont banni l'usage de bien des mots, et en ont introduit d'étrangers sans la rendre plus féconde. La prononciation des Africains, cependant, paraît plus douce à l'oreille et moins gutturale que celle d'Égypte.

De toutes les langues vivantes, l'arabe est, sans contredit, une des plus étendues. Depuis les bords occidentaux jusqu'aux bords orientaux de l'Océan, ce qui suppose environ deux mille lieues du continent de l'ouest à l'est, on ne parle pas d'autre langue, et on peut encore se faire entendre avec elle dans le Mogol et dans une partie de l'Inde. Le fond de l'écriture est le même à Maroc et au Caire; mais comme il y a chez les Maures des lettres et des expressions qui diffèrent, les Arabes orientaux, qui s'entendent avec les Maures dans la conversation, malgré les vices de la prononciation, ont réciproquement quelque peine à lire leurs écrits.

Il y a une différence sensible parmi les Maures, entre l'arabe des savants et des gens de la cour et celui que parle le commun du peuple. Cette différence est plus sensible encore dans les provinces du sud ou de l'est, et parmi les Maures répandus dans les déserts, où l'arabe est plus altéré par le mélange des tribus étrangères.

Les Brebes et les Chellu, qui semblent avoir la même origine, puisqu'ils ont conservé le même dialecte, parlent une langue que les Maures n'entendent pas, et qui semble n'avoir avec la leur aucune analogie. Je n'oserais dire si c'est la panique ou la numide; mais ces peuples écrivent leur langue en caractères arabes. J'ai cru devoir rassembler ici quelques mots de ces langues, où l'on verra le rapport intime entre le brebe et le chellu, et le peu de connexion de ces deux langues avec l'arabe.

COMPARAISON ENTRE LA LANGUE ARABE DU MAROC ET LA LANGUE
DES BREBES (BERBERA) ET CHELLU (SCHILLOGS).

	Arabe du Maroc.	Brebe.	Chellu.
Dieu.	Allah, Rabbi.	Allah, Rabbi.	Allah, Rabbi.
Monde.	Dounié.	Dounit.	Dounit.
Ciel.	Sema.	Agueña.	Aguelna.
Soleil.	Chems.	Thafokt.	Thafokt.
Lune.	Kamar.	Aioue.	Aioue.
Étoiles.	Nejoun.	Yzheran.	Yzheran.
Terre.	Hard.	Achal.	Aqual.
Mer.	Baar.	Baar.	Baac.
Eau.	Ma.	Aman.	Aman.
Feu.	Afia.	Tafit.	Taquat.
Boire.	Chereh.	Issou.	Issou.
Manger.	Coul.	Iten.	Itch.
Dormir.	Requot.	Guan.	Guan.
Veiller.	Feik.	Jonquis.	Oureignan.
Jour.	Naar.	Souhass.	Hassal.
Nuit.	Lell.	Iad.	Iad.
Homme.	Ragel.	Argaz.	Argaz.
Femme.	Mara.	Tamtot.	Tamgart.
Père.	Bou.	Ibbat.	Babbas.
Mère.	Imma.	Imma.	Imma.
Enfant.	Issir.	Herba.	Haial.
Roi.	Soultan.	Aguellid.	Aguelled.
Prince.	Cherif.	Cherif.	Cherif.
Esclave.	Abd.	Ismak.	Ismak.
Sujet.	Raia.	Raït.	Raït.
Vivant.	Aït.	Idert.	Issout.
Mort.	Mout.	Imout.	Imout.
Château.	Gemel.	Grouns.	Haram.
Cheval.	Haoud.	Haïs.	Haïs.
Bœuf.	For.	Ayougou.	Azgher.
Mouton.	Qbech.	Izimer.	Izimer.
Lion.	Sba.	Izem.	Izem.
Tigre.	Nemer.	Agouzerzem.	Agouzerzem.

NOMBRES.

	Arabe du Maroc.	Brebe.	Chellu.
Un.	Ouad.	Ian.	Ian.
Deux.	Qnein ou Iuz.	Sin.	Sin.
Trois.	Tleta.	Querad.	Querad.
Quatre.	Arba.	Arba.	Quous.
Cinq.	Quemsa.	Quemsa.	Semous.

	Arabe du Maroc.	Brebe.	Chellu.
Six.	Setta.	Setta.	Gedise.
Sept.	Saba.	Saba.	Sa.
Huit.	Temenia.	Temenia.	Tem.
Neuf.	Tsacad.	Tsacad.	Tsa.
Dix.	Achara.	Achara.	Meraoun.

Les Brebes comptent les jours de la semaine comme les Maures, et ainsi qu'eux ils se servent de mots arabes. Les Chellu comptent les jours de la même manière, mais ils s'expriment en chellu. Les uns et les autres désignent les mois de l'année comme les Maures et les Arabes, et comptent à la même époque, c'est-à-dire à l'année de l'hégyre.

L'Alcoran et les livres de prières des Brebes et des Chellu sont en langue arabe : leurs actes, écritures et titres de propriété sont, dans la même langue, écrits par leurs talbes ou gens lettrés.

IDÉES SUR LE COMMERCE DES MAURES DANS LES PREMIERS TEMPS.

On ne connaît pas précisément les liens de commerce et de communication qui ont existé dans les premiers temps entre les Maures qui habitaient les bords de l'Afrique et les peuples de l'intérieur, et on doit, à cet égard, se borner à des probabilités. Il est vraisemblable que les Carthaginois, qui étaient les plus habiles et les plus éclairés des peuples qui ont dominé en Afrique, aussi jaloux d'acquérir des richesses que d'étendre leur puissance, furent les premiers qui, après avoir formé des établissements sur les bords pour en rapprocher les communications, durent établir des caravanes pour échanger les objets de leur industrie, contre l'or et les productions de l'intérieur du pays. Les éléphants, qui faisaient la force des armées dans ces anciens temps, semblent prouver que les communications avec l'intérieur de l'Afrique, d'où l'on retirait ces animaux redoutables, étaient plus aisées qu'elles ne le sont aujourd'hui. Il peut se faire que ses déserts fussent moins arides et qu'ils fussent rafraîchis par des sources plus

multipliées, dont le temps où d'autres causes, peut-être, auront détourné le cours. Le dessèchement ou le déplacement de ces rivières aura éloigné de même les peuplades qui vivaient sur leurs bords, et aura séparé les divers habitants de l'Afrique par des déserts, que l'aridité du sol et le défaut de subsistances n'auront plus permis de franchir avec la même facilité.

Indépendamment de ces causes naturelles, qui tiennent à la chaîne des révolutions que le temps opère journellement sur le globe, celles que l'esprit et les mœurs des hommes ont éprouvées doivent avoir influé sur les changements qu'il y a eu dans le commerce des nations. Les progrès de la navigation, au quatorzième et au quinzième siècle, ont dû changer le mouvement du commerce en Afrique, et le ramener sensiblement du centre sur les bords occidentaux qui avoisinent l'équateur, où les Français, les Portugais, les Hollandais et les Anglais, à l'envi les uns des autres, formèrent successivement des établissements. Les grands fleuves de l'Afrique qui viennent se perdre dans ces parages rapprochèrent toutes les extrémités, et l'Europe reçut alors, dans ces ports, la poudre d'or, l'ivoire, l'ambre gris, le poivre de Guinée et autres productions du centre de l'Afrique, dont les nations qui en habitent les bords avaient eu jusque-là la jouissance exclusive, et qui sont devenues pour elles un objet de luxe. Les premiers succès de cette découverte excitèrent l'ambition de l'Europe, qui ne prévoyait pas alors les divisions et les maux qui devaient en résulter. A la vue de nos navires, cependant, les nègres eurent un pressentiment de leur sort; ils n'osèrent y entrer par la crainte des blancs, qui, jusque-là, leur avaient été inconnus : ils crurent voir des maîtres et non pas des amis. Mais les caresses que les Normands (1) leur firent, et quelques bagatelles qu'ils leur présentèrent, leur donnèrent de la confiance.

(1) On voit dans La Martin ière que les premières expéditions pour la côte de Guinée furent faites en 1364, par des armateurs de Dieppe, et qu'elles eurent le plus heureux succès jusqu'en 1410, que les guerres civiles qu'il y eut en France firent négliger ce commerce naissant. Alors les Portugais, maîtres des îles du cap Vert, formèrent des établissements sur la Côte-d'Or.

Les Maures, après la destruction de Rome et de Carthage, n'ayant eu, jusque vers le ^{xiv}^e siècle, aucune liaison de commerce avec l'Europe, durent se borner à celles qu'ils avaient avec les peuples du centre de l'Afrique, avec lesquels ils échangeaient leurs productions respectives; ils y portaient vraisemblablement des étoffes faites de leurs laines, des peaux de mouton en laine qui servent de siège et de matelas parmi ces peuples, des toiles, du blé, du sel et des fruits secs, en échange de ces productions qui ne coûtaient que quelque travail, et dont la consommation était peut-être fort étendue. Ils en retiraient de la poudre d'or, de l'ivoire, de la mala-guette ou poivre de Guinée et des esclaves. Telle doit avoir été la première source de la richesse du Maroc. Les Maures qui habitent les bords de l'Afrique auraient encore, à peu de chose près, les mêmes ressources, s'il y avait la même facilité dans les communications; ceux de Maroc, qui sont le plus près du centre, sont peut-être ceux qui, depuis trois siècles, en profitent le moins, ou par suite des révolutions que leur empire a éprouvées, ou parce que le gouvernement arbitraire ne donne à l'industrie et au commerce aucune liberté. Les liaisons que ces peuples entretiennent lentement avec Tombut (Tombouctou), et avec les contrées qui, de proche en proche, avoisinent le Niger, servent de fondement à mes conjectures sur le commerce de ces peuples dans les anciens temps, et dont les Maures modernes n'ont aucune idée. Il semble que ceux de Tunis et de Tripoli, qui sont gouvernés sur d'autres principes, retirent plus d'utilité de leur liaison avec le voisinage du Niger; aussi font-ils de temps en temps des expéditions en Égypte, en Asie, à Constantinople, où ils portent des noirs et des négresses, tandis que ceux de Maroc en retirent à peine pour leur service.

Ces conjectures sur le commerce des Maures, dans les premiers temps, permettent d'entrevoir quelle a été alors la source de leurs richesses, et nous amènent naturellement à considérer qu'elles ont été dans la suite les relations de commerce entre l'empire de Maroc et les nations de l'Europe.

RELATIONS ET INTÉRÊTS DE COMMERCE ENTRE LES NATIONS
EUROPÉENNES ET L'EMPIRE DE MAROC AU XVIII^e SIÈCLE.

Dès que l'esprit d'industrie commença à opérer une révolution en Europe, sur la puissance des nations et sur les mœurs des peuples, les souverains sentirent la nécessité de se faire respecter sur mer et d'assurer à leurs sujets, par des forces maritimes, le progrès de leur commerce et de leur navigation.

Avant la découverte de la route des Indes, par le cap de Bonne-Espérance, et même quelque temps après, l'Europe n'avait de communication avec l'Asie que par la mer Méditerranée. Elle faisait dans cette mer un commerce assez étendu en France, en Espagne, en Italie, dans le Levant, et sur les bords septentrionaux de l'Afrique, qui, dans ce moment même, avaient été envahis par une troupe de brigands. Tripoli, Tunis, Alger, Maroc, usurpés par cette foule de soldats, que la religion avait armés, ennemis des chrétiens par fanatisme, le devinrent encore par intérêt. Ces peuples, pauvres et peu portés au travail, sans commerce et sans industrie, pirates par goût et par nécessité, ne pouvaient acquérir de considération que par la licence et le brigandage.

L'Europe, que le zèle de la religion avait autrefois armée contre ces ennemis communs, se trouva bientôt divisée par des intérêts politiques. Les nations ambitieuses de pouvoir et de richesses, occupées de leur industrie et de l'échange de leurs productions, ne consultèrent que leurs convenances particulières; et, dans l'espérance d'acquiescer plus d'ascendant par le commerce et la navigation, elles se déterminèrent à ménager, avec ces usurpateurs des bords de l'Afrique, des traités qui ont été plus ou moins observés, selon l'opinion qu'inspirent leurs forces et la réciprocité de leurs intérêts.

Tels ont été, dans le principe, les motifs des liaisons entre les puissances européennes et les régence de Barbarie; c'est de la rivalité ou de la faiblesse des nations commerçantes que ces régence ont acquis ensuite ces moyens de puissance,

dont elles ont si souvent fait sentir les inconvénients et le poids, et qu'elles ont mis insensiblement à leur amitié des conditions qui ne servent qu'à la rendre plus fragile, plus onéreuse et plus humiliante.

C'est moins par les avantages qu'elles retirent de leurs échanges sur les bords septentrionaux de l'Afrique ; que pour favoriser l'accroissement de leur navigation et de leur commerce extérieur, que les puissances européennes ont fait des traités d'amitié avec les régences et avec l'empire de Maroc. Cet empire lui-même, quoique riche par ses productions, n'est pas susceptible d'un commerce bien étendu ; l'instabilité de ses lois, d'une part, est un obstacle au développement de l'industrie et à la confiance des étrangers ; tandis que, de l'autre, les besoins des peuples ne sont pas multipliés autant par les circonstances de leur éducation et par la température d'un climat peu exigeant, que par l'oppression du gouvernement, qui, ne donnant au luxe aucune liberté, ralentit nécessairement l'activité du commerce, dont le luxe lui-même est le premier mobile. A quelque modique échange près, la franchise du pavillon est donc le seul lien qui ait rapproché les nations européennes de l'empire de Maroc. Je vais parler de leurs traités et de leurs intérêts, selon l'ancienneté de leurs conventions, et je traiterai séparément de ceux de la France.

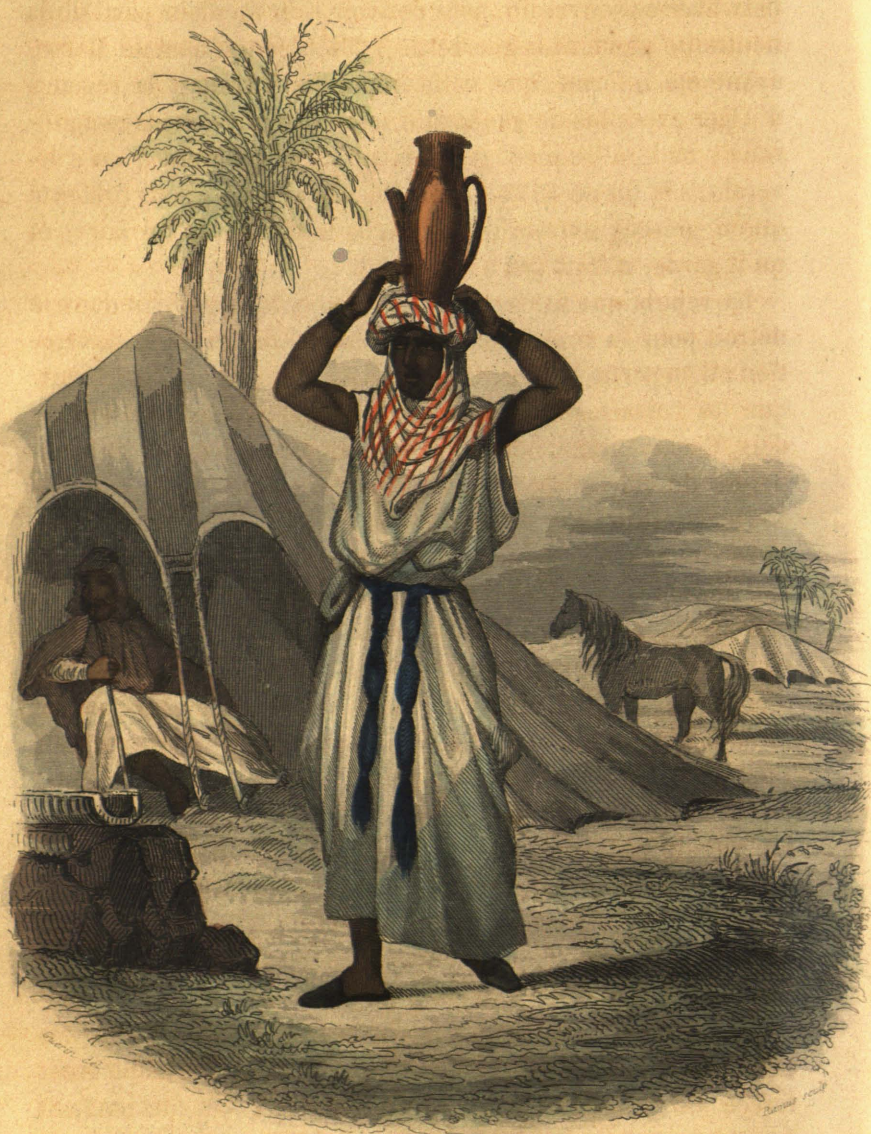
L'Angleterre est la première puissance qui ait fait, avec les empereurs de Maroc, des traités d'amitié et de commerce. Maîtresse de Tanger, que la cour de Portugal lui céda en 1662, elle éprouva de temps en temps l'inquiétude des Maures, qu'elle dissimula ; et fit même des sacrifices pour pouvoir entretenir, avec plus de facilité, la garnison de cette place, qui devint enfin un fardeau pour la nation. Comme l'Angleterre avait déjà un commerce maritime assez étendu, elle fit à Muley-Ismaël, en 1675, des insinuations de paix, qui, par les bizarreries et les contradictions de ce prince, n'eurent aucun succès. Elle fut cependant conclue pour quatre ans en 1681 ; mais cette trêve n'arriva pas à son terme : le prince maure prétendit que la paix n'ayant été faite qu'avec la garnison de Tanger, elle ne s'étendait pas sur l'immunité du pavil-

lon britannique. Cette distinction, particulière a un climat consacré à la mauvaise foi, fit intervenir des explications. Muley-Ismaël envoya des ambassadeurs à Londres, au commencement du siècle; ce fut un prétexte à de nouveaux présents, et le traité de paix fut enfin renouvelé avec Georges I^{er}. Après la mort de Muley-Ismaël, ce traité fut confirmé et renouvelé en 1728, par Muley-Achmet-Debi, et peu de temps après par Muley-Abdallah.

La navigation et le commerce immense des Anglais était un motif assez intéressant pour les engager à ménager leur paix avec l'empereur de Maroc; ils y furent encore excités par un motif politique, pour pouvoir approvisionner et rafraîchir plus facilement la place de Gibraltar, qui depuis le commencement du siècle était en leur pouvoir. Sidi-Mahomet, plus clairvoyant que ses prédécesseurs, a tiré tout le parti possible de cette position délicate; et la nation anglaise, fière, jalouse et toujours prête à s'offenser, a dissimulé et dissimule encore toutes les inégalités que l'esprit d'intérêt lui fait éprouver de la part de la cour de Maroc.

Les Anglais ont, avec la côte de cet empire, un commerce assez suivi; ils y débitent quelques gros draps, des toiles, de l'étain, du plomb, des merceries et du fer, que leurs navires prennent en Biscaye. Ils retirent de cette côte des huiles, des gommes, des cires, des dents d'éléphant, et ont souvent fait passer à Marseille, sur des navires français, des huiles, des cuirs en poil et des laines, dont la consommation est plus courante dans nos provinces méridionales qu'elle ne l'est dans le Nord. Ils ont extrait, dans le temps, une quantité de mules pour l'Amérique septentrionale; mais, par l'aliénation de cette partie de leurs domaines, leur commerce avec cet empire, qui n'était pas très-considérable, a perdu encore de leur activité.

La *république de Hollande* reçut, en 1732, un ambassadeur de Muley-Abdallah, et fit alors sa paix avec ce souverain; mais les révolutions, dont le règne de ce prince fut agité, donnèrent à ces traités peu de stabilité. La Hollande fut la première puissance qui renouvela la paix avec Sidi-Mahomet.



Imp. de L'ouvrage.

FEMME BEDOUINE

Indépendamment de la sûreté de sa navigation, la Hollande avait encore un intérêt politique à s'assurer d'avance de la paix avec ce souverain, pour pouvoir tirer meilleur parti de la neutralité pendant la guerre de 1755. L'empereur de Maroc, ayant été informé que cette république traitait la régence d'Alger avec plus de générosité, s'en plaignit aux états-généraux ; malgré les ménagements qu'ils marquèrent à ce souverain, à la fin de 1774, il leur déclara la guerre sous prétexte qu'un présent extraordinaire qu'ils venaient de lui faire, et qu'il garda, n'était pas assez riche.

La république fit passer des armements nombreux dans le détroit pour la protection de son commerce et de sa navigation ; il en parut peu sur la côte, et ils y parurent si rarement, que les corsaires de Maroc prirent quelques navires hollandais. Cet avantage fut compensé par les pertes que fit l'empereur de Maroc. La Hollande, en renouvelant la paix de 1778, y mit de la générosité.

La Hollande fait avec la côte de Maroc un commerce affairé, et l'habitude y a presque rendu ses importations nécessaires ; elle y consomme quantité de toiles de Silésie appelées *platilles*, beaucoup de toiles communes de la Baltique et autres, peu d'épiceries, des drogues, du thé, des planches, du fer de Biscaye et quantité de coutellerie et de mercerie d'Allemagne. Elle exporte du Maroc, pour le nord, de l'huile par occasion, des cires, des gommes, des dents d'éléphant ; mais, comme les retours qui conviennent aux négociants hollandais sont insuffisants pour échanger la masse de leur commerce d'entrée, ils ont presque toujours profité de la facilité que leur donnent les ports français pour faire passer à Marseille des huiles, des laines et des cuirs en poil, qui s'y consomment plus facilement que dans le Nord. Si la Hollande n'avait pas tiré parti de cette tolérance, elle aurait été insensiblement forcée de renoncer à un commerce qui lui deviendrait désavantageux dès qu'elle ne pourrait pas en réaliser le produit.

La *cour de Danemark* entama ses négociations avec Sidi-Mahomet en 1755. Cette cour, éloignée du Maroc, n'avait pas

de ce gouvernement une juste idée. Trompé par un juif, qui fut l'organe et l'interprète de ses négociations, elle avait cru pouvoir, sans inconvénient, faire construire un fort à Sainte-Croix, pour y protéger un comptoir de commerce qu'elle se proposait d'y établir. Le juif, agent de ce traité, déguisa les intentions de la cour de Danemark, et on n'eut connaissance du fort qu'elle désirait construire qu'au débarquement des matériaux: L'empereur de Maroc, offensé de se voir assimilé aux princes du Sénégal, fit arrêter l'ambassadeur de Danemark avec sa suite, et prétendit les garder comme esclaves. Il se passa du temps pour débrouiller ce malentendu; la cour de Danemark reprit ses négociations en 1757, elle convint d'une rançon, fit de nouveaux présents et une nouvelle paix.

Le roi de Danemark, occupé de projets de commerce, donna alors son consentement pour l'établissement d'une compagnie royale d'Afrique, qui, sous une redevance annuelle de cinquante mille piastres fortes, obtint de l'empereur de Maroc le commerce exclusif de la côte pour le terme de dix ans, par les ports de Salé et de Saffi, où elle forma deux établissements. Cette commission n'eut que de mauvais succès par les avanies et les embarras que cette exclusion lui suscita, par les dépenses qu'occasionnèrent les établissements qu'elle forma, et par le peu d'économie de quelques directeurs étrangers à qui elle avait confié l'administration de ses intérêts. Son commerce, d'autre part, qui n'était exclusif que par les ports de Saffi et de Salé, perdit de son activité par l'établissement des ports de Mogador et de l'Arrache, où, par une diminution sur les droits, le prince avait attiré les productions de son empire, qui formaient les retours du commerce de l'Europe. Cette compagnie, d'ailleurs, faisait un commerce entièrement passif, d'autant plus incertain dans ses succès qu'il était mal vu dans ses principes; le Danemark n'a par lui-même aucune production propre pour la côte de Maroc, et les productions de cette côte n'ont en Danemark aucun débouché; de sorte que cette compagnie devenait tributaire de l'industrie des nations intermédiaires, et n'avait, en appa-

rence, de bénéfices que le mouvement de quelques navires nationaux qui arrivaient chargés sur la côte, et qui souvent retournaient vides. La compagnie danoise, en peu de temps, vit absorber ses capitaux par des opérations faites à contre-temps, ou par les générosités que la facilité de ses directeurs, ou le besoin de plaire au roi de Maroc, ne firent que multiplier.

Cette compagnie s'occupa de sa liquidation après l'avènement de Christian VII à la couronne de Danemark, et elle fut supprimée en 1767. Cette cour se libéra alors de la charge annuelle de cinquante mille piastres, qui était le prix d'un commerce exclusif, que la compagnie royale devait faire et qu'elle ne faisait pas; mais elle n'obtint la continuation de la paix que sous une redevance annuelle de vingt-cinq mille piastres fortes. Le Danemark n'a d'ailleurs aucun commerce direct avec cette côte.

La *cour de Suède* fit sa paix avec l'empereur du Maroc en 1763; elle fit alors des présents distingués en canons, mâtures et bois de construction, et se soumit, en outre, à un présent annuel de vingt mille piastres fortes, qu'elle entendait payer en effets de son cru, et que l'empereur exigea en argent comptant jusqu'en 1771. Le roi Gustave III, qui succéda alors à la couronne de Suède, se refusa à toute redevance, se réservant de faire des présents à sa volonté, sans en déterminer le temps ni la valeur. Il fut enfin convenu, comme un moyen de cimenter la bonne harmonie, que le roi de Suède enverrait tous les deux ans, à l'empereur de Maroc, un ambassadeur et un présent. Les Suédois ne font aucun commerce avec la côte de Maroc.

La *république de Venise* conclut sa paix avec l'empereur de Maroc en 1765. Elle fit en argent un présent distingué, et se soumit à une redevance annuelle d'environ cent mille livres. Cette république ayant marqué à la régence d'Alger plus de magnificence, l'empereur de Maroc s'offensa de cette distinction, et envoya à Venise, pour s'en plaindre, un Génois qui était à son service. Cet émissaire ayant été froidement accueilli par le sénat, et n'ayant point porté une réponse sa-

tisfaisante, Sidi-Mahomet, en 1780, marqua son mécontentement à la république, et, sous des imputations arbitraires, il fit sortir son consul de ses États. Mais en 1781 la république, ayant acquiescé aux désirs de l'empereur de Maroc, son consul revint, et fut très-bien accueilli de ce prince. La république de Venise n'a plus de commerce avec la côte de Maroc, et, ainsi que le Danemark et la Suède, la sûreté de leur navigation est le seul fruit que ces cours en retirent.

La cour d'Espagne fit sa paix avec l'empereur de Maroc en 1767, en même temps que la France. Ce souverain prévint cette cour par une ambassade, et affecta de lui marquer des préférences qui trompèrent sa confiance. Ce prince, après avoir reçu les témoignages les plus marqués de la générosité de la cour d'Espagne, et avoir presque disposé de ses arsenaux pour réparer ses navires, fit naître l'occasion de rompre la bonne harmonie qui existait avec cette cour. Sans entendre rompre la paix, qui, selon lui, se bornait à la liberté de la navigation, il alla avec une armée, à la fin de 1774, mettre le siège devant Melille, qu'il crut que l'Espagne lui céderait au lieu de la défendre. Ce procédé, contraire à la foi des traités, fut un motif de rupture entre la cour d'Espagne et celle du Maroc. Le prince Maure, ayant échoué dans son entreprise, employa tous les moyens possibles pour rétablir la paix ; mais la cour de Madrid, grièvement offensée, ménagea ses dispositions, et se contenta de rester dans un état de trêve.

La rupture entre la France et l'Angleterre ayant changé la situation politique de l'Europe, la cour de Madrid crut le moment favorable pour s'assurer les dispositions de l'empereur de Maroc. Ce prince renouvela la paix en 1780, par la médiation de Ben-Othman, son ambassadeur, et se prêta avec empressement à tout ce que l'Espagne désira de lui. L'empereur consentit non-seulement à refuser des ravitaillements pour la place de Gibraltar, dont l'Espagne méditait de faire le siège, mais encore les Espagnols furent en quelque façon maîtres de Tanger, d'où ils approvisionnaient leur armée, et qui servait d'asyle à ceux de leurs armements qui étaient en station dans ces parages. Leurs postes d'observation, au-dessus du château

et jusque sur le cap Spartel, étaient si bien établis que leurs signaux, de proche en proche, se communiquaient avec toute la côte d'Andalousie.

Il ne peut y avoir, entre la côte d'Espagne et celle de Maroc, aucun commerce suivi, parce que la traite des grains, qui dépend des besoins et des circonstances, ne doit être considérée que comme un commerce d'occasion. Les retours du Maroc, aux denrées près, n'ont aucun cours en Espagne, et l'Espagne n'a, par elle-même, que bien peu d'objets propres à la consommation de cette côte, à l'exception de la cochenille qu'on emploie à la teinture des marocains, et dont l'empereur s'est réservé le commerce exclusif. On pourrait y importer le fer de Biscaye et les mouchoirs de soie de Barcelone, dont la consommation est très-étendue; mais les étrangers prennent le premier article en échange de leur production, et le second n'est pas assez considérable pour entretenir un commerce bien actif.

Dès les premières années de la paix faite en 1767, les Espagnols, ayant eu de mauvaises récoltes, firent, sur la côte de Maroc, des levées considérables de blé et d'orge; c'était pour eux un commerce forcé et purement passif; ils portaient de l'argent comptant pour acheter des denrées, des poules et des fruits pour approvisionner l'Andalousie, où, par la chaleur du climat, les hommes sont peu portés au travail, et où l'inégalité des saisons rend les récoltes plus incertaines. Ce commerce, vu politiquement, n'était avantageux qu'à l'empereur de Maroc, puisque l'Espagne, d'un côté, était à la merci de ce prince pour ses besoins, tandis que, de l'autre, cette facilité dans les approvisionnements rendait peut-être les cultivateurs andalous plus paresseux encore; il en résultait enfin une grande circulation de piastres dans l'empire de Maroc, et peut-être deux millions de livres de revenus de plus en douanes. Depuis 1770 jusqu'en 1774, l'Espagne a encore retiré de la côte de Maroc quantité de blé et d'orge; mais elle a rendu au Maroc les mêmes secours depuis 1779 jusqu'en 1781, qu'une partie de cet empire fut désolée par la famine.

La *cour de Portugal* perdit, en février 1769, la ville de

Mazagan, qu'elle avait conservée sur la côte occidentale du Maroc, où les armes et le commerce des Portugais eurent de si heureux succès dans le commencement du xvi^e siècle. Cette place, au centre d'une province abondante, fournissait furtivement au Portugal quelques denrées et quelques bestiaux. Après la perte de Mazagan, la cour de Lisbonne, désirant se ménager les mêmes ressources, donner à son pavillon plus de liberté, et se garantir des corsaires marocains que la paix avec l'Espagne pouvait rapprocher de ses côtes, se détermina, en 1773, à faire son traité avec l'empereur de Maroc. Le Portugal et le Maroc n'ont aucun commerce suivi, et les liaisons entre ces deux cours se bornent à de simples politesses. L'empereur de Maroc fait passer des compliments et quelques chevaux à la cour de Lisbonne, qui répond à ces démonstrations avec plus de magnificence.

L'empereur de Maroc a envoyé, à la fin de 1782, un ambassadeur en Toscane, qui, de là, s'est rendu à Vienne en 1783, pour conclure la paix avec ces deux cours. Il n'y a entre ces nations aucun commerce suivi, et ce traité n'a d'autre utilité que d'assurer la navigation des navires impériaux et toscans, et donner cette consistance de plus au commerce maritime que ces puissances ont voulu encourager dans leurs États.

La *république de Gènes* n'est, avec le roi de Maroc, que dans un état de trêve, les relations de ses sujets avec cet empire n'étant appuyées sur aucun traité. Un juif, sujet de Maroc, appelé Ben-Amor, qui passa à Gènes, par ordre de son maître, ménagea à un noble génois des liaisons avec l'empereur de Maroc, qui y mit lui-même des attentions séduisantes. Ce sénateur forma une compagnie de commerce, et envoya ses agents en 1769, avec des présents distingués et une suite nombreuse. Cette compagnie eut un instant d'éclat, et n'a eu ensuite que peu de succès. Telle est la lumière d'un éclair qui paraît dans une nuit obscure.

L'empereur de Maroc étant en paix avec les principales nations commerçantes, et désirant la faire avec toutes les puissances chrétiennes, dans l'espoir d'étendre le commerce

de ses États , et de tirer meilleur parti de la rivalité des nations , fit manifester par des lettres , en 1777, qu'*il accordait à tous les pavillons la liberté de trafiquer et de communiquer avec ses ports, voulant avoir la paix avec tout le monde.* Cette notification ne produisit aucun effet, parce que les nations qu'elle pouvait intéresser n'eurent pas assez de confiance , ou parce qu'elles n'avaient, par elles-mêmes, ni navigation ni productions propres à entretenir des liaisons avec cette côte.

Quoique ce prince eût manifesté qu'il désirait avoir la paix avec l'Europe , il ne laissa pas de déclarer de bonne prise , en 1779, un navire ragusain , dont un de ses corsaires s'était emparé. La cargaison , valant plus de cent mille livres , appartenait à des Maltais , et fut confisquée. Cependant , par un de ces caprices qu'on ne s'explique pas , les Maltais furent renvoyés, tandis que l'équipage ragusain fut fait esclave. Cette discussion , que cette diversité d'intérêts rendait encore plus délicate, éprouva bien des lenteurs et bien des inconséquences. La Porte ottomane réclama les Ragusains comme ses vassaux , et , sous ce même titre , protégea l'immunité de leur pavillon. Les dépêches de la Porte , écrites en turc , furent reçues avec déférence , mais on ne sut pas les lire. Cependant les ragusains , détenus en esclavage , furent rendus , et l'empereur dicta la paix à la république de Raguse , à des conditions gênantes qu'elle ne put ni refuser ni accepter. L'incertitude et les inconvénients qu'elle présentait donnèrent lieu à de nouvelles explications , qui ne tranquillisèrent pas le sénat de Raguse , parce qu'une nation qui est dans une position aussi précaire ne peut être assurée de rien.!

Les États-Unis de l'Amérique septentrionale , après avoir raffermi leur indépendance par des lois sages , et avoir conclu des traités de commerce avec les puissances d'Europe , ont voulu procurer à leur industrie et à leur navigation de nouveaux moyens d'accroissement. En conséquence, ils viennent de profiter , dans le courant de 1786, des dispositions pacifiques que l'empereur de Maroc a annoncées à toutes les

nations commerçantes , et ils ont fait un traité de paix avec ce souverain.

PAIX DE 1767 ENTRE LA FRANCE ET L'EMPIRE DE MAROC. —
RELATIONS DE COMMERCE ENTRE LES DEUX NATIONS.

La France, au commencement du siècle, avait des colonies, des manufactures, des établissements dans l'étranger, et un commerce maritime qui, dans sa naissance, annonçait tout l'accroissement dont l'industrie de la nation devait le rendre susceptible. Sa navigation enfin commençait à prendre du crédit par l'ascendant qu'avait pris ses forces maritimes sous le règne de Louis XIV ; mais les guerres qu'elle eut à soutenir pendant ce règne retardèrent les progrès de son commerce extérieur. Son accroissement fut si rapide sous le règne suivant, que nos rivaux, jaloux de l'empire des mers, s'offensèrent de la prospérité de notre navigation. Le succès des armes françaises fit plus tard effacer les revers que l'ambition des Anglais nous fit éprouver alors ; et, par l'influence qu'elles ont sur les évènements, notre commerce maritime semble devoir se ranimer tous les jours.

Les premiers mouvements de notre navigation excitèrent la cupidité des régences de Barbarie voisines de nos ports méridionaux ; après avoir successivement châtié leur témérité, la France fit enfin la paix avec Alger, Tunis et Tripoli. Elle fut un instant en négociation avec Muley-Ismaël ; mais il ne fut pas possible de fixer l'inconstance de ce prince et d'obvier aux inconvénients que l'on devait craindre de son peu de bonne foi. Après la mort de ce souverain, l'empire de Maroc, en proie aux révolutions, changea à tout instant de maître. Les ports, d'autre part, se gouvernant par une administration particulière, il était d'autant plus difficile de traiter de la paix, que, dans cet état d'anarchie, on ne pouvait donner aux traités aucune stabilité. Tout changea de face, lorsque Sidi-Mahomet fut maître de l'empire, et la France profita des dispositions personnelles de ce souverain pour entamer des négociations ; elles éprouvèrent cependant tant

d'incertitude et de variation , que , pour fixer ultérieurement les résolutions du prince maure , elle se détermina, en 1765, à envoyer un armement composé d'un vaisseau, huit frégates, trois chebecs , une barque et deux bombardes sur la côte occidentale de Maroc. Cet armement , plus considérable encore qu'il ne le fallait , fut contrarié par un concours de circonstances qu'on ne prévint pas , parce qu'on n'avait pas de cette côte assez de connaissance. Nos bombardes tirèrent sur Rabat , sur Salé , avec peu de succès. L'escadre du roi se porta de là sur l'Arrache ; nos frégates firent échouer un corsaire sur la côte , et les chaloupes de l'escadre , après avoir lutté deux ou trois nuits contre la diversité des opinions et les difficultés de la passe , entrèrent enfin dans la rivière de l'Arrache et y brûlèrent un armement. Cet avantage fut compensé par la perte de bien de braves gens , qui furent forcés de combattre dans cette rivière contre une multitude de soldats maures , qui , par les contrariétés qu'éprouva cette expédition , eurent le temps de s'y rassembler. Les Français perdirent , dans cette affaire , près de deux cents hommes , dont quarante-cinq furent faits esclaves , sans compter un grand nombre de blessés ; mais cette perte ne dédommagea pas l'empereur de Maroc de celle qu'il fit lui-même d'un grand nombre de soldats. Ce prince fut à portée de juger , par la défense que firent les Français , que dans quelque autre occasion leur intrépidité pourrait avoir de plus heureux succès , et il fit proposer une suspension d'armes. On convint enfin d'une trêve qui fut prolongée pour se mieux expliquer ; les préliminaires de paix en furent définitivement arrêtés à la fin de 1766 , par l'entremise du sieur Jean-Jacques Salvat , négociant français établi à Saffi. Au printemps de 1767 , M. le comte de Breugnon , capitaine de haut-bord , nommé ambassadeur pour la conclusion de la paix , se rendit à Saffi avec la division qui était sous ses ordres. Ce commandant portait à l'empereur de Maroc un présent digne de la munificence de Sa Majesté. Le pavillon du roi fut salué , à Saffi , de toute l'artillerie du château , et son ambassadeur reçut à terre , et dans tout le reste du voyage ,

jusqu'à Maroc, l'accueil le plus distingué. Nous éprouvâmes cependant alors que, quoique le caractère des nations puisse varier selon les circonstances, le fond est toujours le même. Dans le moment où les Maures nous marquaient à Saffi cet empressement qu'une cour intéressée témoigne toujours à de nouveaux amis, un corsaire de l'empereur s'empara, dans le détroit, de trois navires marchands, dont la restitution éprouva quelques lenteurs, sans essayer, d'ailleurs, aucune difficulté. L'empereur désavoua cette hostilité, et le corsaire qui la commit fut démonté pour toujours. La signature de la paix fut elle-même susceptible d'explications; les préliminaires convenus entre les deux cours, qui avaient été, écrits en arabe, remis à Versailles pour être signés, furent mis de côté; il fallut recommencer la besogne, discuter et défigurer presque un traité sur lequel on était déjà d'accord.

Avant que nous eussions la paix avec l'empire de Maroc, il y avait sur cette côte deux établissements nationaux qui y résidaient sur la foi de l'asyle. Après la paix, les établissements se multiplièrent. C'est là le défaut des Français; ils étaient en trop grand nombre, en raison des exploitations dont cette côte était susceptible. Cette concurrence, qui nuisait elle-même aux intérêts des commerçants, provoqua peut-être l'avidité du souverain. Jugeant des avantages de nos échanges par notre empressement, il voulut en retirer lui-même une plus grande utilité par un surhaussement d'impôts. Le mouvement du commerce se ralentit, et les négociants se rebutèrent par ces nouvelles entraves, par des opérations prescrites par la prépotence et par la nécessité d'obéir, par le transport des établissements d'un port à l'autre, et par tous les moyens que l'abus du pouvoir, l'esprit d'intérêt et des convenances momentanées pouvaient suggérer.

La France est la seule puissance, peut-être, qui, par une parité d'intérêts, puisse entretenir avec l'empire de Maroc des relations de commerce réciproquement utiles, puisqu'elle a par elle-même tout ce qui peut satisfaire les besoins de cet empire, dont les productions ont à Marseille un débit plus assuré qu'elles n'ont ailleurs. D'après les notions les plus

exactes, il est démontré que notre commerce, sur la côte de Maroc, serait non-seulement susceptible d'accroissement, mais encore les convenances que les deux États doivent trouver dans l'échange de leurs productions respectives pourraient être considérées comme un moyen politique pour entretenir la paix avec cet empire. Si la France, en conservant la bonne harmonie avec le Maroc, réunit aux avantages possibles du commerce avec cette côte celui d'assurer l'immensité de son pavillon, cet empire, de son côté, doit retirer lui-même un bénéfice solide de nos liaisons, par une grande facilité dans l'échange de ses productions qui font la seule richesse des peuples et la vraie ressource des États. On doit convenir, cependant, qu'il ne serait pas possible d'abord de donner aux opérations une sorte de stabilité, par la difficulté de fixer les idées d'un despote, qui ne se décide jamais que sur les convenances du moment ; mais le temps peut remédier à ces abus ; ce sont les besoins et les circonstances qui, partout, dictent les lois et prescrivent tôt ou tard la nécessité de les observer.

La France ferait exclusivement le commerce de la côte du Maroc, si, se prévalant de ses avantages, elle l'assujettissait aux mêmes lois qui lui assurent exclusivement, et avec le plus heureux succès, le commerce du Levant et celui de la Barbarie. Des vues d'amélioration, et l'esprit de nouveauté peut-être, ont fait élever, en son temps, la voix de la liberté contre ces lois prohibitives qui peuvent avoir quelques vices dans des cas particuliers, qu'on ne doit pas confondre par une fausse application ; mais elles peuvent convenir, en général, à une nation qui, ayant des productions et des colonies, une marine à conserver, des manufactures à entretenir et un peuple d'ouvriers à occuper, est intéressée à s'assurer exclusivement les branches d'industrie et de commerce qui lui sont propres ; elle agirait contre ses intérêts, en partageant les avantages de ses exploitations avec ses concurrents, dès qu'elle ne jouit pas chez eux de la même réciprocité.

Les Français consomment, sur la côte de Maroc, beaucoup de toiles de Bretagne et autres, quelques balles de soie pour

les fabriques de Fez, des cotons en laine, peu de soieries, peu de draps, des fers de Biscaye, des merceries du Tartas, des papiers communs, peu de sucre, peu de café, et enfin du soufre tant qu'il est demandé par l'empereur, qui s'en est réservé le commerce exclusif. Ils retirent de cette côte, en échange des laines, des huiles, des cuirs en poil, des cires, des gommes et des dents d'éléphant. La masse de nos importations en France étant plus considérable que celle de nos exportations, nous faisons la balance en piastres d'Espagne, ou bien en portant sur cette côte quelques productions de l'étranger. Quoique la balance avec la côte de Maroc paraisse à notre désavantage, on ne doit pas regarder le commerce que nous y faisons comme passif, puisque nous n'en retirons pas des fabrications ni des jouissances de luxe, mais des matières propres à alimenter nos manufactures, et à ranimer l'industrie de la nation, en lui procurant de nouvelles occasions de réexportation, de commerce et d'échanges.

Après avoir exposé les relations de commerce des nations européennes avec l'empire de Maroc, et les entraves qui résultent de la nature du gouvernement et des circonstances locales, j'ai cru devoir dire deux mots de l'usage où sont les empereurs de Maroc d'admettre au commerce de la côte les navires des nations qui sont en guerre avec cet empire; cette tolérance politique, dans le premier aspect, fait honneur aux souverains du Maroc; mais il n'est pas moins inconséquent des nations européennes d'en profiter, en ce que le Maroc a sur elle l'avantage du commerce et de la course. Quoique l'Europe soit dans la même parité à cet égard, il y a cependant cette différence que l'empire de Maroc, qui ne peut se suffire à lui-même, et qui fait avec l'Europe un commerce dont la balance est à son avantage, ne se prête à la franchise de sa côte que par nécessité et pour déboucher des productions dont il ne saurait que faire, et recevoir des effets dont il ne peut se passer. Or, il serait bien plus conséquent que les nations européennes, celles surtout qui consomment avec facilité les productions du Maroc, renonçassent à ces avantages.

et qu'elles se prévalussent de ceux que l'empire de Maroc retire de l'échange de ses productions pour contraindre cette couronne au maintien de la bonne harmonie ; en facilitant à une nation, avec laquelle on est en guerre, un commerce qui n'est avantageux que pour elle, c'est, pour ainsi dire, lui payer un tribut sans avoir la paix (1).

DOUANES, MONNAIES, POIDS ET MESURES DES ÉTATS DE
MAROC.

Les douanes, les monnaies, les poids et mesures, à Maroc, sont presque sujets aux mêmes variations que les idées.

La douane, sur le commerce d'entrée ou de sortie, varie continuellement. Celle d'entrée, qu'on paye en effets et non en argent, est montée depuis huit jusqu'à quinze pour cent, à l'exception du fer qui paye le quart ou le tiers de sa valeur. Celle de sortie, que j'ai vu hausser plusieurs fois, est entièrement arbitraire ; tous les objets ne payent pas dans la même proportion : il en est qui payent autant de douane que de premier achat.

Les navires marchands sont sujets à un droit d'ancrage qui a essuyé aussi bien des variations ; ce droit n'est pas le même dans tous les ports de la côte, et ils ne jouissent pas tous également de la liberté du commerce et de la navigation.

Les monnaies qui ont cours sur la côte de Maroc sont celles du prince et celles d'Espagne ; la monnaie du prince est en or, en argent et en cuivre. Le titre des monnaies n'est point déterminé, et les variations qu'elles éprouvent ne font pas la même révolution qu'elles font en Europe sur le prix des denrées et objets de commerce dont les espèces sont la représentation.

(1) Le lecteur ne doit pas perdre de vue que ces observations sur le Maroc ont été écrites il y a près d'un demi-siècle.

Le ducat d'or, qui est très-rare, et qui par-là entre pour peu dans la circulation, vaut 15 onces, ce qui répond à 10 livres de France.

La monnaie d'argent est le ducat courant, l'once et la blanquille.

Le ducat courant vaut 10 onces : l'once vaut 4 blanquilles : la blanquille vaut 24 flus : le flus est la seule monnaie de cuivre qui ait cours : elle correspond à nos deniers.

La blanquille vaut 3 sous 4 deniers de France ; l'once vaut par conséquent 13 sous 4 deniers, et le ducat 6 livres 13 sous 4 deniers. La piastre d'Espagne a un cours suivi dans le commerce, et, en général, son prix est fixe ; il peut cependant varier selon les convenances du prince et l'intérêt qu'il peut avoir de rendre les piastres plus rares ou de les faire abonder.

Le poids auquel on vend et on achète à Maroc est au pair du poids de Paris, c'est-à-dire poids de marc, et les subdivisions de la livre sont les mêmes. Les marchandises se vendent en général au quintal de 100 livres : il en est qui se vendent au grand quintal, c'est-à-dire quintal et demi.

Les grains se mesurent de différentes façons sur la côte de Maroc. Dans les provinces du sud, connues sous le nom de royaume de Maroc, on vend le blé à *garare* et à *moud*, qui est le *modus* des anciens, dont nous avons fait *muid*. Il faut quarante mouds pour une garare. Le moud pèse 18 à 20 livres, de sorte que la garare doit peser près de 8 quintaux. Dans le royaume de Fez, depuis Salé jusqu'au nord, le blé se vend par *saffe*, *saha* et *moud* : il faut 4 mouds pour une saha, et 60 mouds pour une saffe. Or, le moud pesant 18 à 20 livres, il résulte que la saffe pèse 12 quintaux. Il faut 3 sahas ou 12 mouds pour faire la charge de Marseille, qui correspond à peu près au septier de Paris. Il est nécessaire de faire observer que les mesures pour les grains peuvent varier selon la volonté du prince.

La mesure à laquelle on vend les étoffes, draps, toiles, etc., s'appelle *coude* ; c'est la coudée des anciens. Le coude dont on

se sert dans toute l'étendue de l'empire, et il n'a point varié, a 19 pouces 4 lignes. Or, l'aune de France ayant 44 pouces, il faut deux coudes et un quart pour faire une très-petite fraction près.

DES ESCLAVES CHRÉTIENS

DANS L'AFRIQUE OCCIDENTALE A DIVERSES ÉPOQUES.

A chaque pas que fait la conquête française en Algérie, on est tenté de fouiller le passé pour y trouver des preuves chaque jour plus concluantes du service qu'a rendu la France à la civilisation européenne, en arrachant à la barbarie cette partie de l'Afrique occidentale. C'est surtout en ce qui concernait les esclaves chrétiens que l'humanité appelait une éclatante expiation. Dans notre introduction à cette histoire, nous nous sommes bornés à donner quelques détails sur le régime des bagnes et cet horrible commerce des esclaves qui faisait le principal gain des pirates algériens. Cette plaie de la civilisation était sentie par toutes les puissances, mais toutes se bornaient à de vaines protestations. La France, la première, était entrée dans cette voie; mais ce trafic atroce s'était tellement enraciné dans les mœurs par le peu d'essor de la civilisation, qu'il fallut une expulsion violente pour donner gain de cause à l'humanité. De nouvelles tortures étaient devenues impossibles après la conquête de la France; mais le souvenir des anciennes ne doit pas sortir de la mémoire. En les rappelant, ce sera toujours l'histoire de l'Algérie que nous écrirons, seulement ce sera l'histoire de son passé; c'est ce qui nous a décidé à compléter ce que nous avons dit sur les souffrances des malheureux captifs, par l'intéressant récit qu'un des religieux de La Merci, employé au rachat, nous a

laissé. Dans un langage naïf, auquel nous ne changerons rien, il relate les dangers qu'avaient à surmonter, et les humiliations auxquelles étaient exposés les hommes estimables qui s'étaient voués à cette œuvre de miséricorde.

Voici ce curieux tableau.

DÉPART DES RELIGIEUX.

« Dans l'assemblée des Pères de la Mercy de France, tenue l'an 1660, il fut fait choix du P. Auvry et du P. Recaudon, pour aller en Barbarie, en qualité de rédempteurs, racheter les fidèles esclaves du royaume de France. Sur quoy le très-révérénd P. Provincial leur expédia la permission de partir, au premier temps commode, pour la ville d'Alger, et leur accorda un ample pouvoir de traiter de leur embarquement, du transport des aumônes, de leur employ au rachat des captifs, et mesme, en cas de besoin, d'emprunter dans la ville d'Alger, et de s'engager et les biens de la religion, jusques à une certaine somme raisonnable...

« Arrivés à Marseille, les Pères comptèrent leur argent, firent visiter et examiner les espèces par des personnes bien intelligentes, prenant garde de ne rien porter qui n'eût bon cours à Alger, où les Turcs se rendent très-difficiles en la recette des piastres, demies et quarts de piastres qui doivent être des pièces belles, pesantes et toutes mexicaines ou sévilanes; et d'autant que les risques de la mer sont grands, et qu'il ne faut épargner aucune précaution pour conserver le trésor des pauvres et l'argent amassé avec tant de fatigues et sueurs pour le rachat des chrétiens esclaves, on trouva bon de faire assurer les deniers qui devoient être transportés en Barbarie; on noliza une barque, et l'on contracta avec un patron pour le port de l'argent et le retour des esclaves.

« Le 14 de septembre, jedy, jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, Dieu accorda un temps tel qu'il était nécessaire pour le départ. Alors le révérénd Père Commandeur du couvent de Marseille bénit l'étendart de la Rédemption et le fit arborer, à la satisfaction de plusieurs spectateurs, sur la barque

destinée au voyage; puis on mit les voiles au vent, et la barque se sépara de terre.

« Il n'y a presque jamais de navigation exempte de péril; surtout on a coutume d'appréhender le passage du golfe du Lion; mais Dieu aidant ceux qui avaient à cœur de soulager les chrétiens souffrant l'esclavage, se rendit à leur endroit très-benin et favorable sur la mer, et on peut dire qu'il tira de ses trésors les vents les plus propres de tous, pour porter les Pères Rédempteurs au lieu où ils prétendoient tous exercer la charité. On n'en peut juger autrement, si on fait réflexion que ce trait de six cent milles ou de deux cents lieues fut fait en moins de trois fois vingt-quatre heures.

« Le samedi au soir on eut appréhension que le vent portant la barque avec grande vitesse, ne la fist trop tôt approcher de nuit vers la Barbarie; c'est pourquoi on se contenta, durant plusieurs heures, de prendre moins de vent, afin que le dimanche, au lever du soleil, on pût aborder au port d'Alger. En effet, le lendemain, à la pointe du jour, on discerna cette ville, et après avoir avancé quelques lieues, le vent cessa, si bien qu'il fut nécessaire que plusieurs matelots descendissent dans l'esquif, où voguant durant une ou deux lieues, ils approchèrent la barque assez près du port.

« Enfin le dimanche, sur les huit ou neuf heures du matin, les Pères Rédempteurs arrivèrent au lieu tant désiré. Sitôt que de la ville on aperçut cette barque avec l'étendart de l'ordre, où entre autres choses paraissoit un grand crucifix, avec les armes de France, et l'écusson de la Mercy, il y eut grand concours de peuple, tant de Turcs, Mores et reniés, que de juifs et pauvres esclaves, sur le môle, au château que l'on bâtit à la Marine, et sur le bord de la mer, les uns attendant à ce voyage leur liberté, et les autres espérant s'enrichir par la vente et débit qu'ils feraient de leurs esclaves. Incontinent, un vieillard vint dans un esquif pour monter dans la barque et interroger les religieux qu'ils nomment Papasses. Cet homme était gros, de haute taille, et étant gardien du port, il avait charge de venir avant tous sçavoir le sujet de leur venue; il les traita assez civilement. Le truchement, qui est un jeune

homme renié, et François, des quartiers de Beauce, se rendit aussi, vers les Pères, en diligence, et leur témoigna qu'ils seroient bien venus, et auroient satisfaction, s'informant surtout si les espèces sonnantes que l'on portait montoient à une somme fort considérable...

« Le gardien, le truchement, et autres officiers, firent apporter sur le tillac les dix caisses où étaient les aumônes amassées en France. Ils firent aussi recherche de tout l'argent qui appartenoit à des particuliers ; ce qui sembloit long aux religieux, qui étoient là exposés à l'ardeur du soleil, et qui depuis trois jours n'avoient pris presque aucune réfection, ny jouy d'un bon sommeil. Ces officiers firent bien clouer les morceaux de bois qui ferment le dessous du tillac, et y ayant mis en divers endroits de la cire, ils scellèrent le tout, afin qu'en leur absence on ne pust tirer de ce lieu ny argent, ny marchandises quelconques, pour frustrer la douane, ou l'épargne de la ville, des droits dus pour l'entrée. »

ENTRÉE DES PÈRES DANS ALGER.

« La barque de la rédemption étant proche de terre, on fit descendre les religieux, qui révérent ce lieu, à cause que plusieurs Pères y venant opérer leurs fonctions, y avoient beaucoup souffert pour la gloire de Dieu, et pour procurer les intérêts et avantages des chrétiens esclaves. Les officiers ayant aussi mis pied à terre, firent charger les caisses par des divers Mores comme des porte-faix, qui, étant conduits par un chaoux (sergent ou archer), alloient, l'un après l'autre, en rang, tout le long de la ville ; M. le consul les suivoit avec le truchement et les Pères. On arriva à une maison où il y a l'ouverture d'une grande et haute porte cochère, peinte autour, et au travers de laquelle est pendue une grosse chaîne de fer, afin qu'on n'y entre pas trop facilement. On entra dans ce lieu, qui, communément, s'appelle la maison du roy, à cause que le bacha y résidoit autrefois, et mesme à présent, quoy qu'il lui soit interdit par les soldats de prendre aucune connaissance des affaires de l'État ny de la ville. Il y a une fort grande cour

où les soldats s'assemblent quand ils viennent quérir la paye. Plus avant, il y a comme une grande salle voûtée, où l'on voit une assez agréable fontaine qui a divers jets, et où l'on puise de l'eau pour les besoins de la maison et pour se désaltérer. Au-delà des quatre piliers qui soutiennent la voûte, on remarque des sièges fort bas. A un coin est assis le gouverneur Chaban-Aga, renié Portugais, et qui paroist prudent, mais selon la prudence du monde et de la chair : vers la droite il y a, sous une petite voûte séparée, les deux écrivains ou secrétaires et greffiers qui, en peu de mots, tiennent registre des résolutions qu'il leur dicte, et des règlements qu'il fait en choses de conséquence. Il est assis à la mode des tailleurs, il a à la gauche son caïc ou lieutenant, à une distance respectueuse. Il s'y trouve d'ordinaire aussi, en la même posture, quelques mansulagas, qui ont passé par tous les degrés de la milice. Entre les piliers et les sièges, il y a par terre des nattes tissées d'un petit jonc ; on y voit par-dessus des tapis de Turquie étendus, et couverts d'autres tapis de cuir, sur lesquels les mansulagas, ayant les pieds nuds, et sans leurs petits souliers, s'asseoient les jambes croisées, et là reçoivent et comptent l'argent qui est apporté pour les droits d'entrée, des portes ou de sortie, ou pour les autres tributs. Auprès de ces tapis, on déchargea les caisses, et M. le consul accompagna les Pères qui allèrent saluer le gouverneur et lui baiser la main, et à son caïc, selon la coutume du pays. Il témoigna être joyeux de leur arrivée ; il leur demanda des nouvelles de France, et leur fit entendre qu'ils étaient venus en un temps propre pour avoir satisfaction. Il s'informa quelle quantité de piastres ils avoient apportées, et il leur dit qu'ils pouvoient aller prendre un peu de repos, faire porter où ils voudroient les neuf caisses, mais que pour la dixième il étoit nécessaire de la laisser en ce lieu, que personne n'y toucheroit en son absence, et qu'à leur retour, dans une ou deux heures, on en feroit l'ouverture, et y prendroit ce qui seroit juste pour le droit d'entrée de toute la somme.

« Au sortir de la maison du roy, les Pères firent porter leur argent au logis de M. le consul de France ; et approchant

l'heure de midy, ils y entendirent la messe qui fut célébrée dans une chapelle belle et fort proprement parée, par un religieux esclave, de l'ordre de Saint-Dominique. Incontinent après, ils se rendirent au palais du roy, où l'un des écrivains ayant en un instant fait le calcul, déclara ce qu'il falloit prendre pour les droits de la somme de vingt-neuf mille et tant de livres. Sur-le-champ, un des mansulagas, député pour compter l'argent, n'eut besoin de marteau ny de tenailles pour l'ouverture de la cassette, mais au premier coup qu'il donna de son pied nud sur le couvercle, il le brisa en pièces. Luy et ses associés renversèrent l'argent sur le tapis de cuir, prirent précisément ce qu'ils avoient dit être dû ; et, ayant fait voir à des juifs qui préparoient des aspres pour la paye des soldats et officiers, les pièces qui paroisoient douteuses ou légères, ils rendirent aux Pères ce qui étoit de reste.

« Cela étant paisiblement expédié et sans conteste, les Pères Rédempteurs étant fort abbattus de la diète qu'ils avoient gardée les jours précédents, et du tracas de faire tant de tours et retours par les rues de la ville, furent conviés par M. le consul d'aller prendre en sa maison leur réfection. Comme il sçavoit leur besoin, il avoit pourvu à tout, de sorte que, par le charitable accueil et le bon traitement qu'il leur fit, ils commencèrent comme à revivre.

« Ce même jour, voilà qu'ils virent venir à eux plusieurs religieux de divers ordres, tous esclaves, qui, ayant appris leur arrivée, avoient hâte de les saluer et embrasser, et, parmy les grands déplaisirs de leur esclavage, de recevoir par leur vue quelque consolation. Entre autres, on vit entrer plusieurs religieux de l'ordre de Saint-François, qui, étant sujets du roy d'Espagne, avoient été pris par les corsaires et menés en captivité, tandis qu'ils passaient d'un pays à un autre pour obéir à leurs supérieurs. Hélas ! le visage défiguré des uns, et les habits déchirés des autres, faisoient bien voir qu'ils étoient captifs, et qu'ils étoient dans la souffrance d'une pauvreté qui enchérissoit au-dehors par-dessus la volontaire. Parmy eux il y en avoit un des isles de Canarie, fort atténué par une longue maladie, qui avoit bien de la peine à se soutenir avec son

bâton, et auquel il ne restoit que quelques parties de son habit religieux. Ils étoient tous fort à plaindre, et il auroit fallu être bien insensible pour ne pas jeter des larmes à la vue de tant de misère. Il se présenta aussi des religieux de Saint-Dominique, un peu mieux couverts, mais qui avoient bien droit aussi à la commisération dans leur esclavage ; puis, deux très-habiles prestres, de l'ordre de Saint-Augustin, qui, au-dehors, si ce n'est leur modestie, n'avoient aucune marque de leur profession ny de leur caractère sacerdotal. Ces hommes, si dignes d'être considérés, étoient méprisés par les Turcs comme de la fange, et les prières et les sollicitations qu'on avoit employées pour eux, ne les avoient pas pu exempter des galères. En effet, ils y étoient alors occupés, et ayant quelques vieux justaucorps gris, on ne les auroit jamais pris pour des ecclésiastiques. Les Pères Rédempteurs les remercièrent de leur civilité, les exhortèrent à persévérer généreusement, et leur promirent, non de les racheter, à cause qu'ils n'étoient pas sujets du roy de France, auxquels seuls les aumônes appartenoient, mais qu'ils les iroient visiter, leur porteroient quelque charité, et les assisteroient dans leurs plus pressants besoins.

« Les visites de tous ces bons religieux étant achevées, il fut question de trouver une maison où les Pères rédempteurs de France fussent décemment logés, et où surtout les pauvres esclaves pussent venir confidemment pour décharger leur cœur, et procurer leur rachat à telle heure qu'il leur plairoit, sans que cela pust préjudicier envers leurs patrons. On découvrit une des commodés et vastes maisons de la ville, dont le locataire étoit un Espagnol, esclave de Chaban-Aga, gouverneur d'Alger, qui luy a permis d'occuper ce logis, afin qu'il y fasse son profit, et gagne de quoy se racheter. Cet homme donc loge quelques captifs comme en chambre garnie, ou en pension, et paye la lune (1) pour un pauvre esclave espagnol qui leur sert de valet. De plus, son dessein est que les

(1) Indemnité mensuelle payée au maître par tout esclave qui fait un négoce pour gagner le prix de son rachat.

Pères rédempteurs, tant de France que d'Espagne, en bien payant, y prennent leur logement. C'est là le lieu où les Pères vinrent prendre leur retraite. Quand ils eurent rendu grâces à Dieu pour l'heureuse arrivée en ce pays-là, et qu'ils lui eurent recommandé les affaires de toute leur rédemption, ils estimèrent qu'il était à propos d'aller saluer le gouverneur, ne voulant rien omettre de tout ce qui leur pourroit être utile. Ils allèrent donc faire civilité à Chaban-Aga, et le prièrent qu'on leur accordât tout ce qui avoit précédemment été concerté en faveur des Pères de l'Aumône. Il s'y engagea de parole, et fit connaître que le gouvernement d'Alger n'étoit pas tyrannique comme il avoit été cy-devant ; que les années dernières on violentoit les rédempteurs à racheter grand nombre d'esclaves contre leur volonté, mais qu'à présent on ne procéderoit pas de la sorte, et qu'à l'exception des sept esclaves forcés, qui ne leur seroient donnés que de la nation françoise, ils choisiroient ceux qu'ils voudroient, et de telle province et ville qu'il leur plairoit, sans que personne, sous très-grièeve peine, osât les astreindre à d'autres rachats. Il envoya aussi publier par la ville que personne, sous peine d'un très-rigoureux châtiment, ne fist insulte aux *Papasses* de l'Aumône de France, ny par la ville, ny en leur maison, et qu'on ne leur causât aucun dommage. Il fut dit aussi aux Pères que le chef de la milice, étant aussi président de la douane, il étoit bienséant de luy faire civilité. On fut donc aussi à son logis, et on quitta les souliers pour entrer dans la chambre, où il étoit assis sur trois ou quatre beaux tapis, à la façon des tailleurs, ayant de précieux coussins de part et d'autre pour s'appuyer : on luy baisa la main, et le truchement lui fit compliment, en langage turc, pour les Pères, auxquels il témoigna qu'il les appuyeroit de son autorité, toutes les fois qu'on auroit recours à luy, qu'il étoit réjoui de leur venue, et leur souhaitoit un heureux succès en leur négociation. »

ÉTAT DES ESCLAVES.

« Les Pères étant de retour en leur maison, y trouvèrent

des deux ou trois cents esclaves qui les attendoient. Les uns apportoit des lettres pour leur faire sçavoir qu'ils étoient recommandés par les prélats et autres personnes d'autorité. Les autres alléguoient leur jeunesse, représentant que leurs patrons usoient tantôt de flatteries, tantôt de menaces pour leur faire quitter la croyance de l'Église romaine, et les rendre sectaires de Mahomet, et qu'ils les sollicitoient à des abominables lubricités. Les autres montroient leurs cheveux blancs, faisant instance que durant qu'ils avoient pu souffrir les fatigues de l'esclavage, ils avoient pris patience, mais qu'alors, succombant sous le faix des années, et étant inhabiles au travail, on devoit les mettre en repos, en les retirant de l'esclavage. Vous eussiez vu venir des hommes de moyen âge qui demandoient la liberté, non tant pour leur commodité particulière, que pour gagner la vie à leurs femmes et à plusieurs petits enfants. Il y avoit des personnes de condition, ou de braves officiers, qui faisoient entendre que leur talent étant caché, et leur qualité n'étant pas connue, on les auroit alors à bon marché, mais que si l'on différoit davantage, tout seroit découvert, et que l'on ne les pourroit retirer qu'à grasse d'argent. Quelques uns causoient une grande compassion, pleurant que si l'on ne les rachetoit dans trois jours, il leur faudroit s'embarquer pour aller faire la guerre contre les chrétiens. Il se présentoit des familles entières, dont le mary, prenant la parole, prioit que l'on rachetât sa femme ou son fils, ou qu'on le mit en liberté, afin d'aller en terre chrétienne, procurer des aumônes pour les deux autres. Quelques chrétiens désintéressés donnoient ou prêtoient quelque argent pour partie du rachat des autres qu'ils reconnoissoient être plus maltraités. Enfin quelques captifs charitables ne venoient rien demander pour eux, mais ils se rendoient solliciteurs des autres, accompagnant des aveugles, des sourds, des boiteux, des estropiés, et priant que, puisque l'on les pouvoit acheter à bon marché, on ne les laissât pas périr dans la misère.

» D'autres faisoient leurs plaintes de ce qu'ils avoient à faire à des patrons endiablés, qui ne les laissoient pas un instant en repos : mais tantôt les assommoient de coups, tantôt les

faisoient crever sous les travaux ; tantôt ne leur donnoient de quoy vivre, se contentant de les saouler d'injures. D'autres assuroient qu'étant sans cesse occupés à travailler aux montagnes, ils ne fréquentoient que des hommes plongés dans les vices les plus honteux ; qu'on ne leur parloit jamais de Dieu ; qu'en six mois ils n'avoient pas la commodité d'entendre une messe, et qu'à leur grand regret les quatre ou cinq années s'écouloient sans qu'ils se pussent confesser une seule fois. O mon Dieu ! n'est-il pas vray que ces pauvres esclaves jugeront tant de chrétiens qui abusent de tant de belles commodités qu'ils ont d'avancer facilement les affaires de leur salut ?

« Les Pères Rédempteurs, percés de douleur au récit de tous ces mots, écoutoient un chacun avec patience, consoloient selon leur pouvoir les plus affligés, et, prévoyant que leurs aumônes ne suffiroient pas à tous, ils mettoient en écrit les noms de ceux qu'ils prenoient résolution de racheter, et donnoient de bons conseils aux autres, ou sur les moyens par lesquels ils pourroient obtenir leur rachat, ou pour les faire persévérer parmy les afflictions de la captivité.

VISITES DES RELIGIEUX AUX BAGNES ET AUX HOPITAUX.

« Les Pères Rédempteurs estimèrent qu'ayant été visités à leur arrivée par plusieurs religieux et autres personnes, qui dans l'esclavage donnoient de bonnes et assurées preuves de leurs religieux sentiments, ils devoient leur porter aussi quelques consolations ; c'est ce qu'ils firent les jours suivants. Ils allèrent donc dans divers bagnes et prisons, et là ils parlèrent à ceux qui joignoient à la mortification de leur règle, l'austérité de l'esclavage : si bien que ces dévots et pénitents esclaves restèrent charmés de s'être entretenus avec les Pères Rédempteurs.

« Ils firent le tour de quelques bagnes ; ils admirèrent comment des hommes si mal nourris, couchés si misérablement, et pour l'ordinaire accablés de rudes travaux, pouvoient vivre si longtemps. Il y en a qui, pour tout lieu de repos, n'ont que la plate terre, étant bien heureux d'avoir un petit coin qui

soit sous quelque toit, et exempt des injures de l'air. Quelle patience ne doivent pas avoir ces bons chrétiens, auxquels les patrons ne font pas donner quelquefois en une semaine un morceau de pain, et qui, pour toute parole de caresse, ne s'entendent nommer que chiens, traîtres, juifs, etc. ! Quelle douleur d'esprit ne doivent-ils pas avoir acquise pour souffrir tant de mauvais traitements sans se détruire eux-mêmes, ou sans attenter par rage sur la vie de leurs patrons ! Souvent on leur donne la falaque, ayant la tête contre terre, et recevant sur leurs pieds élevés en haut et passés dans les trous d'un morceau de bois, des centaines de coups de bâton, ou de cordes poicées, ou de nerfs de bœufs ! Ne faut-il pas que Dieu leur accorde une constance bien héroïque pour persévérer dans la créance des vérités de l'Évangile, et mépriser la secte superstitieuse de Mahomet !

« Les Pères firent aussi un tour dans les hôpitaux qui sont très-petits , et en une grande disette , ayant pourtant divers lits où étoient couchés quelques malades. Dans le baigne du roy il y a un hôpital un peu plus grand , où les lits sont beaucoup plus propres et les malades mieux assistés : et les Pères Rédempteurs reçurent une grande consolation en remarquant que , sur l'autel de cet hôpital , où d'ordinaire la messe se célèbre tous les jours , il y a un beau tableau de Saint-Pierre de Nolasque , patriarche de l'ordre de la Mercy, qui , dans ses voyages à Alger , a tant fait et souffert pour la gloire de son Maître et le nôtre , et pour le soulagement des esclaves, lesquels il regardoit comme ses frères, ou plutôt comme Jésus-Christ même . »

PREMIERS RACHATS DES PÈRES.

« C'est l'ancienne coutume de la ville d'Alger d'astreindre les Rédempteurs à recevoir sept esclaves , dont six de la douane et un de l'Aga , sans avoir aucun droit de les choisir ; et , pour ce sujet , on les appelle forcés , d'autant qu'il n'est pas à la liberté des Pères de l'Aumône de les prendre ou de les refuser ; mais ils sont obligés par force de les recevoir tels

qu'ils soient. Suivant cette coutume, qui à présent a force de loi, Chaban - Aga, gouverneur, envoya quérir les Pères Rédempteurs, leur ordonnant de payer par avance deux cent quinze piastres et demie pour chacun des six esclaves qui concernoient l'Etat. Comme il n'y avoit point de réplique à faire, son ordre fut exécuté sur-le-champ; on lui mit sur le tapis de cuir une grande quantité de piastres; et les mansulagas, commis pour compter l'argent, prirent ce qu'il falloit pour ces captifs, qui furent délivrés immédiatement. Il y en avoit un Marseillois, tout moribond, duquel il fallut un soin tout particulier afin de le pouvoir transporter en France. Les Pères accueillirent et embrassèrent ces prémices de leur rédemption, et les exhortèrent à rendre grâces à Dieu de leur liberté, et à se préparer à loisir à faire une bonne confession.

« Vers le soir, ils allèrent chez le seigneur Aga, qui les avoit aussi fait préyenir. Il entrèrent dans sa cour, proprement carrelée, et il s'y rendit aussitôt après avoir fait apporter de petits sièges de jonc grossièrement travaillés. Luy et les Pères s'assirent, et le truchement, sans lequel les Pères ne pouvoient rien conclure de valide, luy compta deux cent quinze piastres et demie; et incontinent parut l'esclave acheté, qui, suivant la forme ordinaire, baisa la main de son patron, comme prenant congé de luy, et ensuite baisa celle des Pères, comme signifiant qu'ils leur appartenoit et qu'ils pouvoient disposer de luy. Le seigneur Aga fit de grandes instances aux Pères, afin qu'ils reçussent encore de sa main un autre esclave forcé, lequel peut-être il avoit acheté quarante écus pour le leur revendre deux cent quinze; mais les Pères sachant qu'il ne pourroit venir à bout de les y contraindre, tout en usant de paroles de soumission et de civilité, ils lui refusèrent absolument de faire cet achat, et firent tant, qu'il cessa de les en presser.

« Ce combat fut petit en comparaison d'un autre qui survint après. Un des grands de la douane donna ordre à M. le consul de venir un matin en sa maison, accompagné des deux Pères et du truchement; chose bien extraordinaire, car

comme ce Turc est marié, aucun homme, s'il n'est proche parent, n'entre jamais dans sa maison. On s'y rendit donc à heure précise, et on s'arrêta dans un vestibule ou allée fort malpropre, dans laquelle, nonobstant son grand pouvoir et ses richesses, il donne parfois audience. On eut ordre ensuite d'entrer jusque dans sa cour, laquelle, à la manière de toutes les maisons médiocrement belles d'Alger, ressemble à un préau de cloître de religieux, ayant autour, tant en bas qu'aux étages d'en-haut, quatre galeries. Cet homme puissant descendit, et ayant fait asseoir avec civilité toute la compagnie dans des fauteuils préparés, il prit la place la plus honorable; et faisant un grand discours en turc, où il mêloit quelques phrases espagnoles, il fit entendre qu'il avoit bonne volonté et grande inclination pour les Pères, et qu'il avoit dessein de les obliger, mais qu'il les prioit et conjuroit d'acheter dix ou douze de ses esclaves, que lui-même leur choisiroit; que, puisqu'ils venoient pour faire la charité aux pauvres esclaves, ils ne devoient pas exclure les siens de cette libéralité; qu'il auroit égard à cette déférence qu'ils lui rendroient, et qu'en échange, dans toutes les rencontres, il les favoriseroit. Il fit même paraître les dix ou douze esclaves qui avoient bon visage et sembloient être robustes, et il les excitoit à parler aux Pères, et à gagner sur eux qu'ils les rachetassent. Mais, attendu que cette façon d'agir, quoy qu'assez ordinaire aux puissans dans la ville d'Alger, est néanmoins violente, et diminue cette pleine liberté dans laquelle les Pères Rédempteurs doivent être pour les rachats; les Pères s'excusèrent par diverses fois, et firent entendre que, s'ils procédoient de la sorte, ils se nuiroient à eux-mêmes, et porteroient même préjudice aux autres Algériens; en un mot, ils témoignèrent qu'on fist de leurs personnes et de leurs aumônes ce que l'on jugeroit à propos; mais qu'ils ne vouloient point consentir à cet achat, qui ne les accommodoit pas. Le truchement, par diverses reprises, témoigna aux Pères qu'il craignoit pour eux que cet homme, étant tout-puissant, ne fust capable de ruiner leurs affaires, comme il pouvoit aussi leur donner une forte protection. Mais les

Pères , se confiant en Dieu , de qui ils ménageoient les intérêts , et ayant d'ailleurs égard à l'état de la ville , estimèrent que le danger n'étoit pas si grand ; c'est pourquoy ils ne voulurent pas démordre de leur sentiment. Leur fermeté mit en colère cet homme d'autorité ; il leur dit qu'il les avoit priés d'une chose qu'il eût pu avoir d'eux par une autre voye, que , quand ils voudroient donner mille piastres pour un seul de ses esclaves, il ne s'en déferoit pas en leur faveur, qu'ils commençassent et hâtassent leur rédemption et qu'ils se retirassent du pays avec Dieu : c'est la phrase dont ils se servent en donnant congé à quelqu'un. Les Pères furent contents de cette dernière réponse ; mais le bruit se répandit qu'un tel étoit fâché contre eux , et leurs amis appréhendoient qu'il ne leur fist jouer quelque pièce.

PROCÉDÉS POUR LE RACHAT DES ESCLAVES.

« Devant que de parler de quelle façon les Pères Rédempteurs achètent les chrétiens détenus parmy les Barbares , il y a deux choses à remarquer. La première est que, lorsque l'on a fait la prise de quelque vaisseau, barque ou galère, la dixième partie de la prise appartient à la douane, comme qui diroit la ville ou la république (eux la nomment le beylic); de sorte que , de cent esclaves, la douane en a dix ; elle les tient dans un baigne , ou grande maison en forme de prison , et les occupe aux ouvrages qui concernent le public , comme à réparer les murs , à porter des matériaux pour les fortifications, pour le môle du port, pour les mosquées, etc. Et, quand la douane vend un de ses esclaves, elle est obligée en mêmetemps d'en acheter deux autres, de crainte que le nombre ne se diminue. Les autres esclaves sont partagés aux officiers qui étoient dans le vaisseau victorieux, et à ceux à qui appartient ce vaisseau, et qui ont fait les frais nécessaires pour la navigation. Or, quand chacun a ce qui lui doit échoir d'esclaves , il les occupe à ce qui luy plaît. Les uns les font aller sur mer pour servir de matelots ou de sous-officiers. Les autres les envoient aux montagnes pour couper du bois , tirer de la pierre et se li-

vrer à autres semblables travaux de fatigue. Les autres les destinent à labourer la terre , à faire des fossés , à traîner des charettes , à garder du bestial , à cultiver des jardins dans leurs métairies , qui sont à quelque distance de la ville , et , soit dans les montagnes, soit aux champs , les pauvres esclaves sont très-mal nourris , leur pain , qui est leur seul aliment , n'étant pas à demi cuit. Les autres les occupent au métier qu'ils savent exercer, ou , à coups de bâton, en peu de temps, ils leur en font apprendre un. Les autres les emploient à aller incessamment quérir de l'eau , ou moudre le bled , ou pétrir le pain , ou rendre les services dont s'occupent en France les valets et les servantes.

« La seconde chose qu'il faut remarquer, c'est que si un patron a trop d'esclaves ou qu'il s'en veuille défaire de quelqu'un , il s'en peut accommoder avec qui il luy plaira, et le luy donner au prix dont ils conviendront entr'eux, sans qu'il soit requis autre cérémonie. Mais si quelqu'un veut trafiquer en esclaves, comme en France on feroit en chevaux ou en vaches , on les expose dans un certain lieu de la ville, qui est le marché destiné pour ces ventes , et qui se nomme Baptistan. Au milieu il y a un quarré de maisons, et autour quatre rues, dans lesquelles on fait marcher et courre les chrétiens. Ceux qui les veulent acheter ont liberté de voir s'ils sont forts et robustes, s'ils n'ont point quelque playe ou incommodité qui les rendent moins propres au travail , et à raison de laquelle ils soient de moindre prix. Si on n'en trouve pas la vente , on les promène par toute la ville, et le maquignon ou un préposé crie *arratche, arratche*, qui voudroit dire à *vendre*, ou *qui veut acheter*. D'ordinaire , après les prises, certains Turs ou Mores achètent les esclaves à bon marché afin de les vendre après beaucoup plus cher.

« Mais, lorsque les Pères Rédempteurs s'appliquent au rachat des chrétiens, on y procède d'autre façon. Quand les Pères ont rencontré ceux qui leur sont recommandés par les prélats ou par les villes, ou qu'ils croient devoir être rachetés, ils leur disent d'ordinaire qu'ils ont dessein de les retirer pourvu que leur patron soit raisonnable; qu'ils tâchent donc

de le faire prévenir par quelqu'un qui ait ascendant sur luy, et de pressentir à quel prix au dernier mot il le vendra. Quand cela réussit, on fait avvertir le patron tel qu'il soit, turc, more ou renié, que s'il veut vendre tel esclave, il peut l'amener, et que l'on tâchera de s'accommoder. Le patron venant avec son chrétien, on appelle en même temps le truchement; le marché d'ordinaire ne se conclut qu'après diverses propositions de part et d'autre. Comme l'on a affaire à des gens cauteleux, il faut user de mille souplesses pour terminer heureusement le marché, il faut picquer les Turcs d'honneur, de charité, de reconnaissance des bons services qu'il a tirés du chrétien, et surtout représenter que l'argent de l'aumône est presque épuisé, et que le patron ne rencontrera jamais une si belle occasion de se défaire de son chrétien. Si le patron fait le fâcheux et veut sortir, on l'oblige par civilité cinq ou six fois de se rasseoir; quelques uns parfois l'embrassent, le conjurant de faire bon chemin au chrétien, selon la phrase du pays: quelques uns feignent de vouloir donner d'aumône pour ce rachat cinq ou dix piastres, afin de porter le patron à rabattre quelque chose; enfin, le pauvre chrétien voyant que c'est là comme l'instant décisif de son bonheur ou de son infortune, se met à genoux, baise les pieds et les mains de son patron, et conjure les Pères Rédempteurs de ne pas laisser échapper l'occasion, mais de conclure le marché sur-le-champ, de crainte que le patron ne se rétracte. Enfin, les Pères reconnaissant qu'ils ne peuvent faire rien rabattre davantage, vident un sac d'argent sur la table, et le truchement le compte une ou deux fois: alors on écrit le nom et le prix du rachat du chrétien; sur quoy il faut remarquer que nul marché n'a de fermeté qui se fait hors de la présence du truchement, lequel est exact à noter quelque marque par laquelle l'esclave puisse être discerné. Alors l'esclave baise la main du patron et des religieux, qui, en trois mots, l'avertissent que, comme il sort de la condition servile, il faut aussi qu'il s'affranchisse de l'esclavage du péché, et qu'il vive en véritable chrétien, et serve fidèlement Dieu qui vient de luy rendre la liberté. On fait sçavoir au patron que devant que de sortir du logis, il

examine les espèces qu'il a reçues, et qu'après on ne recevra pas les pièces qu'il rapportera pour être ou fausses ou légères. Le patron se met à terre dans la galerie, et souvent il amène ou envoie quérir quelqu'un pour l'aider à bien considérer ce qu'il a reçu. Que s'il n'est expert aux monnoyes, ou qu'il n'ait personne qui l'assiste, il demande qu'on permette que le chrétien sorte avec luy, et que le même rapporte les pièces qui ne seront pas trouvées de bon aloy. Si le patron est homme puissant, il prie que le rachat se fasse chez M. le consul, ou il député chez les Pères un de ses amis pour opérer en son nom. Les Pères agirent suivant ce style, et avec l'assistance de Dieu ils rachetèrent en peu de jours un bon nombre d'esclaves de diverses provinces du royaume.

PERSÉCUTION CONTRE LES CHRÉTIENS.

« Le nombre des affranchis s'augmentant, les Pères Rédempteurs qui jusqu'alors alloient tous les jours célébrer la sainte messe chez M. le consul, avec lequel ils conféroient aussi sur les épineuses difficultés qui se présentoient, résolurent de faire dresser chez eux un autel dans une belle et spacieuse chambre haute de leur logis, afin que les chrétiens rachetés, et les autres qui, en fort grand nombre, les visitoient fréquemment, prissent part à toutes les prières, et qu'on leur administrât les sacrements.

« Cette chrétienne pratique dura plus d'une semaine; mais elle fut interrompue par des évènements que nous rapporterons tout-à-l'heure, après avoir fait connaître l'état catholique en Alger.

« Les membres vivants de cette communion, qui habitent cette ville et les jardins environnants, sont au nombre de douze mille, et on n'exagère pas en les comptant ainsi. Il y a d'ordinaire un prestre qui, en qualité de vicaire apostolique, député par le pape, gouverne ce troupeau. Depuis plusieurs années, MM. les missionnaires de Saint-Lazare de Paris ont cet emploi dont ils s'acquittent avec un rare dévouement. Il y a cinq endroits dans la ville où les pauvres chrétiens affli-

gés, et souvent tout meurtris de coups, et à la veille d'être mis en pièces, vont chercher de la consolation en oyant la messe, recevant les sacrements, et assistant à quelque partie des offices divins. La première chapelle, qui est comme la principale à cause que M. le vicaire apostolique y officie, est chez M. le consul. On y peut chanter, prêcher et faire assemblée, sans que les Turcs y contredisent, ou qu'entrant dans la maison ils commettent dans la chapelle aucune irrévérence. Il y a, de plus, quatre baignes où il y a chapelle capable de contenir à la fois deux cents personnes. Ce sont comme autant de paroisses servies par des religieux esclaves, et chacune a environ trois ou quatre prestres. Sur quoy il y a grand sujet d'admirer la conduite de la providence de Dieu, qui envoie par divers moyens de bons religieux, de zélés missionnaires à sa vigne qui est en Afrique, afin qu'ils la cultivent et luy fassent porter des fruits. Et si les uns tombent sans s'y attendre entre les mains des pirates, et si les autres y viennent par l'ordre de leurs supérieurs, c'est toujours pour travailler au salut et à la consolation de leurs frères chrétiens, mourant de déplaisir et d'affliction. Une fois engagés dans ce pays de malédiction, on ne les en retire qu'après des années entières. Tout cela arrive assurément afin que leur présence en Barbarie empêche beaucoup de maux et procure à ces infortunés de très-grands biens spirituels. Il y a donc présentement en la ville d'Alger, des Observantins, des Dominicains, des Augustins, un père capucin et un carme déchaussé, tous occupés à servir les églises des baignes, et administrer les sacrements aux fidèles qui sont partie François ou Espagnols, partie Italiens et des autres endroits où la religion catholique fleurit : ils reçoivent leur mission de M. le vicaire apostolique tenant lieu d'ordinaire, et s'appliquent aux ministères spirituels, chacun selon leur capacité. L'œconome ou sacristain de l'église du baigne a soin de l'entretenir d'ornements et de tout ce qui est nécessaire pour la messe ; il donne ordre que, d'intervalle en intervalle, on célèbre plusieurs fois le saint sacrifice, et que les prestres ne manquent pas de rétribution.

« Sur ce point, le lecteur souffrira quelque difficulté, et demandera si les patrons se privent volontiers du service que leurs esclaves religieux leur pourroient rendre, et s'ils consentent facilement qu'ils demeurent dans les baignes et y exercent les fonctions ecclésiastiques? Pour la résolution de ce doute, il faut sçavoir que les patrons ont un pouvoir absolu sur tous leurs esclaves : suivant cela, un patron pourroit obliger un religieux, son esclave, à travailler aux montagnes et à s'acquitter dans sa maison des plus vils ministères ; mais, comme plusieurs patrons, et non pas tous, consentent que leurs esclaves s'appliquent à ce qu'ils voudront, moyennant qu'ils leur payent la lune, c'est-à-dire que par mois ils leur rendent le profit d'une piastre et demie ou de deux piastres, ou de plus grande somme ; ainsi fort souvent les patrons des papasses ou religieux, après l'entremise de quelques amis, agréent que ces prestres captifs demeurent et s'acquittent de leur ministère dans les baignes, pourvu qu'ils soient payés de la lune. Ores, les simples chrétiens contribuent libéralement de leurs petites épargnes, afin que les religieux satisfassent à cette lune, et ayent tous les jours une honneste rétribution de leurs messes, afin qu'ils vivotent et s'entretiennent de ce qu'il faut tant en santé qu'en maladie.

« Ces bons religieux esclaves exerçoient donc à l'ordinaire leurs fonctions dans les baignes, et les Pères Rédempteurs se servoient de l'autel qu'ils avoient dressé dans leur maison, lorsqu'il s'éleva dans la ville une émeute et persécution contre l'Eglise, pour le sujet que nous allons dire. On reçut nouvelle en Alger qu'en Espagne on traitoit fort mal les Mores ; c'est pourquoy les Turcs et autres d'Alger prirent résolution de s'en venger et de jeter feu et flamme contre les Espagnols captifs, et surtout contre les religieux, avec dessein de s'en prendre aussi aux églises, et de n'épargner aucune chose sacrée. Les patrons commencèrent à faire raser tous les cheveux et la barbe à leurs esclaves espagnols et surtout aux religieux, afin que cet état les humiliât et les fist tomber en confusion. En effet, dès ce jour-là, un capitaine espagnol fort pieux et très-prudent, qui demouroit au logis des Pères Rédempteurs,

fut obligé d'obéir à son patron, qui lui fit mettre à bas tout le poil, et on traita de mesme manière tous les religieux esclaves, afin qu'après ils fussent le sujet de la raillerie et du mépris de toute la ville. Presque en même temps, les Mores coururent avec grande impétuosité et un étrange transport dans les églises des baignes, afin d'y détruire, mettre en pièces et jeter au feu tout ce qu'ils y rencontreroient, et avec volonté de n'épargner pas mesme les choses les plus sacrées. Il est vray que les prestres, par un certain pressentiment de ce qui devoit arriver, avoient détourné une partie de ce qui mérite le plus d'être révééré; mais le reste fut foulé aux pieds, déchiré, brisé, et passa par les flammes; ensuite ces sacrilèges fermèrent et barrèrent les églises, afin que les prestres n'y pussent rentrer. La rage de ces mahométans ne s'arrêta pas là; car il y eut ordre, de la part de la douane, que tous les religieux esclaves travaillassent manuellement, et fussent employés, pendant une saison bien chaude, à élever des fortifications, fouissant la terre, transportant de l'eau et des matériaux, et tirant, à guise de chevaux, des charrettes pleines de pierres; il fallut, sans contredit, obéir à ce commandement si rigoureux. Tous ces bons Pères, se souvenant de ce que les anciens martyrs avoient souffert pour la querelle de Jésus-Christ, allèrent librement au travail ordonné, et ils bénissoient Dieu de ce qu'il vouloit ce jour-là les éprouver extraordinairement. On exigeoit d'eux beaucoup de besogne, et on ne leur donnoit pour toute réfection que du pain et de l'eau; si bien qu'ils succomboient sous la pesanteur du travail. M. Huguet, vicaire apostolique, les alla consoler en leur atelier, et leur distribua quelques aumônes, afin que le soir ils eussent quelque réfection plus solide. Le R. P. Castellat, de l'ordre de la Mercy de Catalogne, qui était en ôtage à Alger pour des emprunts qu'il avoit faits en la rédemption précédente, les envoya aussi saluer, et leur fit porter de quoy réparer leurs forces, et remédier à la foiblesse que les fatigues excessives et les jeunes outre mesure leur donnoient. Enfin, ces hommes qui, par leur patience dans les peines, se faisoient paroître véritablement enfants et imitateurs de Jésus crucifié,

quoique leur courage allât toujours s'augmentant, furent tellement débilités, qu'il fut nécessaire que l'on consentist qu'ils prissent un peu de repos, et que, gardant la maison, ou plutôt l'hôpital, ils restassent attachés à leurs pauvres et durs grabats.

« Les Pères Rédempteurs de France étant de bonne heure avertis des sacrilèges qui se commettoient dans les baignes par la prophanation des choses les plus saintes, usèrent de précautions, et, avec diligence, ôtèrent toutes les marques qui pouvoient donner à connoître que l'on célébrait la messe dans leur maison ; et, afin de ne donner occasion à semblable insulte, ils s'abstinrent désormais de célébrer dans le lieu qu'ils avoient destiné et préparé pour le saint sacrifice, s'astreignant à aller tous les jours célébrer dans la chapelle de M. le consul.

« Ores, sitôt qu'ils scurent que la persécution contre les religieux étoit cessée, ils retournèrent une seconde fois dans les baignes, dont ils virent les églises ouvertes mais désolées ; et, après avoir visité et départi quelques aumônes à tous les hôpitaux, ils entrèrent aux lieux où les religieux, presque tous incommodés, gardoient le lit ; ils témoignèrent à ces dévots religieux combien leurs peines, fatigues et humiliations leur avoient été sensibles ; et laissèrent pour chacun d'eux quelque charité, dont ces prestres captifs témoignèrent de grandes reconnaissances.

PROGRÈS DE LA RÉDEMPTION.

« Durant que cette persécution contre les religieux esclaves étoit échauffée, les Pères Rédempteurs s'appliquoient fort assiduellement à leur ministère, ne se contentant d'écouter les plaintes et demandes qui leur étoient adressées, mais rachetant effectivement quantité d'esclaves de diverses provinces de France, et de différentes conditions. On ne sauroit exprimer la consolation que recevoient ceux auxquels on donnoit la liberté, et les remerciements qu'ils faisoient aux Pères, lesquels nemanquoient jamais à les exhorter au changement de

vie, et à se résoudre à vivre en véritables chrétiens. Les Pères avoient toujours deux ou trois personnes occupées à s'informer si les esclaves dont ils devoient faire le rachat étoient retournés de la mer, à prier les patrons de se rendre à la maison où se faisoient les rachats, et à faire solliciter les Turcs, Mores ou reniés qu'ils ne fussent pas si inflexibles pour le prix de la vente de leurs chrétiens, mais qu'ils se rendissent un peu plus traitables : on usoit de toutes sortes d'artifices, et on employoit différentes personnes pour tirer des patrons la composition que l'on désiroit. Les uns étoient fermes et ne demandoient point de la première proposition ou demande qu'ils avoient faite ; et, voyant qu'on ne leur accorderoit le prix qu'ils demandoient, pour témoigner qu'ils avoient connoissance d'un Dieu, ils disoient : Puisque l'on ne peut pas s'accorder, c'est signe que le temps n'est pas venu, auquel il doit être racheté ; quand l'heure sera arrivée, et que ce sera la volonté de Dieu, il retournera en son païs. Mais d'autres, dont les richesses sembloient être le dieu, lorsqu'on ne leur accorderoit ce qu'ils demandoient, entroient en colère, s'échauffoient contre l'esclave, le chargeoient d'injures et le menaçoient de le maltraiter. Les autres alléguoient que pour les services que lui avoit rendus l'esclave, ils rabattoient telle ou telle somme ; et que, puisqu'ils luy faisoient cette douceur, il étoit bien raisonnable que les Pères usassent aussi de charité en haussant un peu le prix que de prim'abord ils avoient offert. Enfin d'autres patrons plus généreux affranchissoient en ce temps leurs esclaves gratis ; et ces bonnes personnes, toutes joyeuses d'avoir obtenu leur liberté, à laquelle la venue des Pères avoit donné occasion, venoient prier que l'on les gratifiât de quarante piastres ou environ, nécessaires pour payer le droit de la sortie ou des portes.

« Ainsi le nombre des chrétiens rachetés s'augmentoît, et la famille des Pères alloit croissant de jour en jour, car, sitôt qu'un captif étoit mis en liberté, s'il avoit un patron raisonnable et qui le traitât bien, on leissoit à sa liberté, ou d'y demeurer quelques jours ou d'en sortir sur-le-champ ; mais si le patron étoit rigoureux, ou qu'il négligeât que son chrétien

fust médiocrement bien nourri, alors les Pères lui ordonnoient de venir loger et prendre les repas chez eux ; de sorte qu'à leur table ils avoient toujours trois ou quatre de ceux qui avoient récemment reçu la liberté ; et de plus, il y avoit une ou plusieurs secondes tables auxquelles très-souvent vingt-cinq ou trente esclaves prenoient leur réfection.

« Ores, de même que les patrons traitant de la vente de leurs esclaves étoient plus ou moins difficiles, aussi les pauvres esclaves, du rachat desquels on ne pouvoit pas convenir, ou pour lesquels on n'entreprenoit de conclure aucune chose, à raison de la petite quantité des aumônes, avoient des mouvements bien divers. Les uns s'irritoient contre leurs parents qui les mettoient en oubly ; les autres se plaignoient du procédé des Pères, comme s'ils eussent eu un fonds suffisant pour vider toutes les prisons de la ville d'Alger ; quelques uns, plus raisonnables, attribuoient à leurs péchés leur captivité, et de ce qu'ils n'étoient pas du nombre de ceux auxquels on donnoit la liberté ; enfin quelques autres, fort désintéressés, concluoiient qu'il valoit mieux en retirer plusieurs, dont le rachat coûtât moins aux Pères que s'ils appliquoiient à eux seuls des sommes fort considérables, qui pourroient plus légitimement être partagées à plusieurs.

SECOURS DONNÉS AUX AUTRES CAPTIFS.

« Pour bien connoître les sujets qui se rencontrent de pratiquer la charité par la voye de l'aumône dans la ville d'Alger, il est important de faire réflexion sur les besoins et nécessités que souffrent les pauvres chrétiens : quelques uns endurent la faim, leur patron ne leur donnant pas un morceau de pain à manger : les autres souffrent la nudité, les habits qu'ils ont apportés de terre chrétienne étant en pièces et tout rompus, et personne ne leur donnant de quoy se couvrir. On y en voit qui sont consumés de vermine, et qui n'ont pas un seul haillon blanc pour changer et recevoir un peu de soulagement. Plusieurs de ces captifs sont malades ou blessés ; ils trouvent bien des chirurgiens qui charitablement les soigneroient,

pourvu que quelqu'un d'ailleurs leur donnât de bons aliments, nécessaires, autant que les remèdes, pour recouvrer la santé. C'est pourquoy, outre les charités qui se font chez M. le consul de France, il y a de belles occasions de donner l'aumône à ces pauvres nécessiteux. Mais la disette qui tourmente davantage les chrétiens esclaves, c'est qu'ils n'ont pas moyen de payer la lune à leurs patrons ; d'où il arrive qu'ils mènent une vie misérable, et qu'il tombe sur eux comme une grêle de coups de bâtons ; car plusieurs esclaves crèvent sous le travail, à cause qu'ils n'osent composer avec leurs patrons pour les lunes, pour lesquelles ils ne pourroient pas satisfaire, et ensuite ils éprouveroient la furie et la rage de leurs patrons. D'autres ont fait un pacte, et rendent par mois, qui deux, qui trois piastres ; et, pour s'acquitter de leur dette, les uns, pâtissant beaucoup, portent sans cesse sur leur col de gros barils d'eau qu'ils vendent par la ville ; les autres débitent quelques merceries qu'ils vendent cher, les ayant achetées à bon prix : mais d'autres presque sans nombre, vendent du tabac, de l'eau-de-vie, ou quelques autres liqueurs. Enfin d'autres s'appliquent ou à la chirurgie, et à faire le poil, ou (ce qui est un grand négoce dans Alger) à vendre du vin dans les baignes, dont ils sont comptables à quelques esclaves plus accommodés, ou bien à leurs risques et fortunes : car dans les baignes on voit de tous côtés de petites tavernes, et les chrétiens, après avoir fait le vin, y en débitent une très-grande quantité, surtout aux Turcs et aux Mores.

« C'est pourquoy dans la ville d'Alger il y a chaque jour des chrétiens qui faute de payer la lune qu'ils doivent, expérimentent de très-rigoureux traitements, et d'autres qui faute d'avoir quatre ou cinq piastres devant eux pour se mettre en état de pouvoir faire quelque petit gain, n'osent composer avec leurs patrons, craignant de n'être en puissance après de les satisfaire. De sorte que les Pères Rédempteurs ne pouvant racheter tous ceux qui imploroient leur miséricorde et demandoient leur liberté, ils diminuoient leur peine, et adoucissoient leur mal, leur départissant quelques piastres, ou pour se nourrir quelques jours, ou pour se vêtir, ou pour

se faire solliciter dans leurs maladies, ou pour apaiser leur patron en luy payant la lune pour un ou deux mois, ou en leur fournissant un peu plus pour lever quelque petite boutique. C'étoit une grande consolation à ces Pères de voir qu'avec deux cents piastres ils remédioient à beaucoup de maux, et qu'en remettant, et faisant revenir à soy plusieurs esprits abattus à cause de la disette et des souffrances, ils les rame-noient en bon chemin; avec le secours de Dieu, ils les empê-choient de renoncer à la religion chrétienne. Les Pères Ré-dempteurs employoient donc certaines heures à continuer les rachats, et en dédioient d'autres à remédier aux besoins de ceux qu'ils ne pouvoient point racheter, considérant qu'ils n'étoient passés à Alger que pour secourir Jésus-Christ souf-frant en ses membres nécessaires.

« Les courses qu'ils étoient obligés de faire soit pour aller à la maison du roy, soit pour leurs autres affaires, ne se ter-minoient pas sans que, par la ville, on ne leur fist diverses pièces. Il est vray que les personnes âgées les attaquoient rarement; une fois un certain renié commença à crier que, puisque ces papasses étoient françois, ils falloit les brûler; mais, d'ordinaire, c'étoient les enfants qui les molestoient; les uns leur crachoient au visage, les autres leur jetoient des pierres; il y en avait qui les tirailloient par les ha-bits, qui les pousoient, et qui, avec un bâton, leur don-noient quelque coup; tous s'offensoient si on les pressoit tant soit peu, et leur reprochoient de ce qu'au langage du païs ils ne crioient pas *Balec*, qui signifie *Détournez-vous*. Aussi les religieux évitoient de donner prise sur eux, et sur-tout passé quatre heures après midi ils ne sortoient pas dehors, observant en cela la coûtume des chrétiens, qui, depuis que le More, à cette heure-là, a crié du haut de la tour de la mos-quée, ne paraissent point dans les rues, craignant que quel-que Turc sortant alors saoul en enyvéré de la taverne, ne joue des couteaux qu'il porte toujours à sa ceinture, et ne les blesse à mort, comme l'on rapporte que semblable malheur est ar-rivé à quelque Père Rédempteur d'Espagne. Je ne veux icy obmettre que l'on rapporta aux religieux que quelqu'un avoit

dessein , lorsqu'ils seroient sur le point de leur départ , de tuer l'un des deux : ils se mirent sous la protection de Dieu, espérant qu'il les préserveroit de cette violence ; en effet, il ne leur arriva rien d'extraordinaire. Au reste, je dois dire que les Pères Rédempteurs ne gardoient chez eux que l'argent qu'ils pouvoient employer en deux ou trois jours, réservant le reste en dépôt en quelque autre maison qu'ils estimoient être plus assurée ; le hazard permit qu'un domestique laissât ouverte, la nuit, la porte qui donne sur la rue ; de sorte qu'il étoit facile à plusieurs Turcs, qui auroient eu mauvais dessein, d'entrer dans cette maison, et de se saisir des deniers de la Rédemption, et d'autres sommes considérables destinées pour être employées par d'autres personnes pour le rachat de certains particuliers ; mais Dieu détourna ce malheur. Le mezuart, qui est comme le bourreau, et qui, faisant aussi fonction de prévôt, de chevalier et du lieutenant du guet, visita les rues de la ville durant la nuit, étant accompagné de chaoux, qui sont des sergents et archers, frappa par hazard contre cette porte, et, la trouvant ouverte, y entra avec son escorte, et, faisant grand bruit dans la cour pour éveiller le maître du logis, il se retira sans causer aucun dommage. On s'aperçut incontinent du grand danger où l'on avoit été, car ce mezuart pouvoit adroitement envoyer quelque canaille pour piller ce logis ; mais Dieu ne permit pas qu'il arrivât aucun dommage nonobstant cette négligence, montrant bien qu'il protégeoit le lieu où il est fidèlement servi, et qu'il veilloit pour la conservation des aumônes faites par les personnes charitables pour le soulagement des chrétiens.

PÉNURIE DES PÈRES.

« Les Pères, remarquant que le temps destiné dans le contrat du nolizement de la barque s'écouloit insensiblement, ne perdoient pas un moment à faire les rachats dont ils étoient chargés, et sitôt que ceux qu'ils étoient tenus de retirer, venoient de la mer, incontinent ils travailloient à leur affaire, estimant qu'ils seroient heureux lorsque tout leur argent se-

roit utilement employé. En effet , ils procurèrent la liberté à plusieurs vieillards qui ne pouvoient être laissés dans ce lieu de souffrance sans quelque espèce de cruauté. Ils retirèrent de la chaîne des hommes qui, en terre chrétienne, pouvoient être utiles au public , où même au service de Sa Majesté. Ils ont délivré de ces prisons d'Afrique des hommes mariés, qui élèvent maintenant leurs enfants , lesquels , durant la détention de leurs pères , étoient comme dans l'abandon. En un mot , ils ont rendu à l'Eglise plusieurs de ses enfants, qui, pressés par la force de la disette, des travaux, des tourments et des confusions , auroient peut-être bientôt abandonné le party de Jésus-Christ, pour suivre avec la perte de leurs âmes celui de Mahomet.

« A peine restoit-il aux Pères Rédempteurs de quoy fournir médiocrement aux frais de leur retour, qu'il se présenta encore à eux des esclaves qu'ils ne purent se dispenser de racheter ; et, les fonds leur manquant , ils eurent recours à des marchands ou commissionnaires de Marseille qui avoient fait le voyage avec eux, lesquels, sans répugnance, leur prêtèrent , mais avec les gains que les marchands prétendent en semblables rencontres. En même temps ils donnèrent ordre afin qu'on leur cuisist dix-sept cents livres de biscuit , et pourvurent aux autres choses nécessaires pour la navigation; et craignant que quelques esclaves ne s'égarassent, on en fit deux ou trois fois la revue, et le catalogue fut lu , afin que si quelqu'un s'absentoit , on en fist la recherche.

« Les Pères ayant disposé les préparatifs spirituels et corporels pour le retour de leur troupe en France , au moment où il ne leur restoit, ce semble, que de payer le droit des portes à la sortie , le gouverneur les obligea de trouver de nouveau de l'argent pour le sujet qui va être raconté.

« Un des grands de l'État d'Alger ayant été banni de la ville , par ordre de la douane , pour être trop puissant, ou, à ce qu'on lui imputoit, pour avoir entrepris quelque chose au préjudice du public; et étant relégué à une terre distante de la ville de quelques vingt lieues, deux de ses esclaves chrétiens et françois , soit à raison de quelque mauvais traite-

ment qu'ils recevoient, soit sur la nouvelle de la rédemption qui se faisoit en Alger, quittèrent leur patron et cherchèrent refuge en la ville. Le gouverneur étant averti de l'arrivée de ces esclaves, les fit appréhender comme fugitifs, et conduire à la maison du roy; puis il prit la résolution, tant pour faire pièce à leur patron, que pour se témoigner fort zélé pour le bien public, de les faire vendre au profit de la douane. Pour ce sujet, il les fit exposer en vente au batistan, qui est le marché où se vendent les ehrétiens: puis les conduire et les reconduire par la ville, afin que l'on en trouvât de l'argent; mais, comme il avait sujet de craindre que le banni ne se rétablît dans sa première fortune, et qu'il ne cherchât querelle à celui qui auroit fait nouvelle acquisition de ses deux esclaves, personne ne les voulut acheter, chacun aimant mieux la paix et le repos que d'acheter à bas prix les deux fugitifs.

« C'est pourquoi le gouverneur, voyant que ceux du païs ne faisoient état de sa marchandise, s'avise de la faire vendre aux Pères. Il les envoie quérir en hâte par un chaoux, afin qu'à l'heure même ils le viennent trouver. Faute de rencontrer le truchement, dont la compagnie leur étoit nécessaire, ils ne vont pas le même jour à la maison du roy; le lendemain il leur envoie une personne expresse pour leur dire qu'il les prie d'acheter de luy, à un prix fort raisonnable, deux esclaves au profit de la douane, qu'il désire qu'ils viennent quérir sur-le-champ, et qu'ils payent comptant le prix du rachat; et que, s'ils ne défèrent à sa prière, on passera au commandement, et qu'on leur fera exécuter par force ce qu'ils n'auront pas voulu faire de bonne grâce. Les Pères, qui n'avoient pas cent aspres ou liards à employer à ce rachat, et qui ne savoient où en trouver, avoient quelque pensée de résister au gouverneur; mais, d'autre part, ils avoient sujet d'appréhender qu'on usast de main mise sur eux, vu que peu d'années auparavant, un prestre très-vertueux, faisant trop le rétif à payer quelques droits que l'on luy demandoit pour certains esclaves, un des principaux officiers avança qu'il le falloît brûler; et qu'il est certain que si

ce prestre, sur quelques avis qu'il reçut, ne se fust caché, et qu'un autre de la douane ne l'eût protégé, il n'eût pas évité la peine du feu. Les Pères, craignant donc que le refus de faire une nouvelle dépense ne ruine leurs affaires, se soumettent à la volonté du gouverneur, auquel ils représentent qu'attendu que leurs coffres sont vuides, il leur faut du temps pour trouver de l'argent. En même temps on leur envoie les deux esclaves, afin qu'ils les reçoivent, et ne diffèrent pas d'en faire le payement; le lendemain on les envoie quérir, afin que sans délai ils apportent ce qui est dû pour les deux derniers esclaves. Eux n'ayant trouvé de l'argent qu'avec peine, et à de gros intérêts, vont au logis du roy, font représenter au gouverneur, qui veut aussi en même temps les portes des deux, qu'ils sont très-pauvres, qu'il ne reste plus d'argent, et qu'ils le prient de ne plus faire sur eux aucune exaction, et de leur relâcher les portes de ces deux, dont ils ne font le rachat que par contrainte. Il leur répond qu'il leur remet les portes de l'un des deux, mais qu'ils donnent sur l'heure ce qu'ils doivent, et qu'ils ne retardent pas à payer les portes de tous les esclaves, parce que la douane a besoin d'argent pour payer la solde aux officiers et aux soldats. Les Pères luy témoignèrent qu'ils prépareroient tout, et se retirèrent faisant une simple révérence, parce qu'étant irrité contre eux, il dit tout haut qu'il n'agréoit pas que les passés lui baisassent la main.

LE DÉPART DES PÈRES EST DIFFÉRÉ.

« Les Pères Rédempteurs ayant fait nouvelle revue de leurs chrétiens, apportent les dernières dispositions pour leur départ, ne pensant nullement à la défense qui va leur être faite dans le port d'Alger. Il y avoit quelques vaisseaux que l'on préparoit pour conduire en Levant; entre autres, on en chargeoit un de quantité de fort riches marchandises, pour la conservation desquelles ceux d'Alger étoient fort intéressés. C'est pourquoi le gouverneur envoya faire défense à M. le consul et aux Pères que l'on n'eût à partir durant quinze

jours ; et la raison de cette défense étant demandée en particulier au truchement , il répondit que le gouverneur étant renié , il devait agir avec grande précaution ; et que si consentant que les chrétiens sortissent , il arrivoit alors quelque attaque à ces vaisseaux , cela seroit imputé aux avis que les chrétiens , partis d'Alger, auroient donnés de la disposition de ces bâtimens aux aggresseurs ; et que la folle-enchère de tout cela tomberoit sur la tête du gouverneur, lequel on maltraiteroit comme un conspirateur contre le païs , et comme étant d'intelligence avec les chrétiens, dont il auroit conservé encore la foy dans son cœur.

« Les Pères firent grandes réflexions sur quantité d'inconvénients qui naistroient de ce retardement. Car, premièrement, il y avoit danger que durant ce délai les Turcs n'usassent, à leur ordinaire, de ruses et subtilités pour pervertir les chrétiens affranchis , et que quelqu'un des moins fermes et avisés ne tombât dans le piège. Secondement , il y avoit sujet d'appréhender qu'un d'eux ne s'engageât dans quelque batterie contre les Mahométans , ou, qu'après avoir trop bu , étant rencontré de nuit dans les rues, il ne fut mis de rechef à la chaîne. Troisièmement , c'étoit une grande dépense pour les Pères, qui avoient à nourrir pour longtemps, nonobstant leur disette, le grand nombre de ceux qu'ils avoient rachetés, outre ceux qu'ils avoient , par charité , reçus dans leur logis. Et, de plus, comme l'on parloit souvent, dans Alger, des rencontres que les Turcs faisoient alors des vaisseaux françois , on pouvoit soupçonner que ce délai simulé étoit pour mieux couvrir le dessein que les Turcs avoient d'arrêter et de mettre à la chaîne , tant les papasses que ceux dont ils avoient payé la rançon. Et , passant plus avant, ce retardement pouvoit être l'occasion de plus grand péril sur mer, d'autant que vers le mois de novembre, les vents sont fâcheux à la côte de Barbarie, et souvent ils y causent la perte de plusieurs bâtimens. Joint que supposé ce délai la barque n'arriveroit en France qu'en un temps où des gens mal vêtus, ennuyés des fatigues de la servitude, et des peines souffertes sur la mer, appéteroient bien plutôt aller goûter un peu de repos dans leurs fa-

milles , que de se transporter au cœur du royaume pour y faire quelques processions , suivant leur obligation.

« Mais , à peine ont ils eu le loisir de digérer le déplaisir précédent , qu'un autre nouveau leur arrive. Ils avoient réglé certain différend entre quelques chrétiens , dont les uns étoient créanciers des autres ; et le résultat étoit que les uns iroient en terre chrétienne chercher de quoy satisfaire les autres qui demeureroient en Alger. Cette composition ne s'étoit conclue que moyennant certaine somme d'argent assez considérable , que les Pères déboursèrent. Néanmoins , un des créanciers , faussant sa parole , entra dans un tel excès de colère , et se transporta d'une telle furie , que les Pères , jugeant qu'il alloit renier chrême et baptême , et prendre Mahomet pour son appuy et protecteur , ils prirent la résolution de le contenter à quelque prix que ce fust , même engageant leur propre liberté ; et , en effet , comme on ne prévoyoit pas que l'on pust emprunter à d'autres qu'à des juifs , il falloit se résoudre de demeurer en Alger pour la sûreté de la somme que l'on recevoit d'eux.

« A peine ce second pas si fâcheux fut-il franchi , qu'il s'en rencontra un troisième , où il y avoit encore danger de broncher. Le gouverneur , chaque jour , faisoit dire aux Pères qu'il étoit pressé d'argent pour fournir la solde aux officiers et simples soldats , et que , pour cette raison , ils ne différassent pas de payer toutes les portes dont ils étoient chargés , lesquelles montoient à plus de trois mille écus. Lorsque les religieux eurent porté la plus grande partie de cette somme pour les portes de soixante chrétiens , le caïc , qui est le lieutenant du gouverneur , et les mansulagas , occupés à compter l'argent , se plainquirent qu'on ne leur payoit pas leurs droits. D'après les usages reçus jusqu'alors , il ne leur étoit pas dû une obole ; mais le gouverneur , qui devoit trancher ce différend , n'osant choquer les siens , ordonna de payer ce que ces officiers prétendoient de droits pour chaque esclave.

« Voilà bien des embarras pour les Pères ; mais ils n'étoient pas encore à la fin. Quelques esclaves , pour obtenir plus facilement leur rachat des Rédempteurs , leur avoient

témoigné qu'il n'étoit question que de sortir d'affaire avec leurs patrons ; mais que , pour les droits des portes , ils ne seroient nullement à leur charge , ayant ou dans leur bourse , ou dans celles de leurs amis , de quoy les payer. On se rendit facile à les croire ; néanmoins , quand ils furent sollicités de faire paroître les espèces destinées pour ce paiement des portes , ils saignèrent du nez , alléguant que les affaires de leurs amis étoient changées , et qu'ils n'avoient plus la commodité de les assister ; si bien qu'il falloit ou s'arrêter en Alger , ou que les Pères trouvassent de quoy accomplir ce paiement.

« Tous ces emprunts , indispensables pour mettre la dernière main aux affaires imprévues de tant de personnes , selon le cours ordinaire des choses , demandoient que l'un des Pères demeurât en ôtage ; et en d'autres temps ils n'auroient pas trouvé de l'argent à emprunter sans se donner eux-mêmes pour gage et pour caution. Mais en cette conjoncture , Dieu qui permit toutes ces difficultés eut la bonté de les applanir , voulant que des marchands de Marseille fissent offre aux Pères de leurs fonds , à condition d'être remboursés dans un mois , en France , pour le principal et les intérêts de change maritime.

« Les Pères ayant donc reçu de la bourse de ces négociants françois de quoy subvenir à tous ces besoins inopinés , et ayant payé jusques au dernier aspre tout ce qu'ils devoient dans la ville d'Alger , amassèrent en diligence tout leur monde , afin que lorsqu'il faudroit paroître en la maison du roy et devant les chefs de la douane , personne ne fust absent. Le samedi 28 octobre (1662) , l'un des Pères se rendit , avec le truchement , à l'Alcassave , où se tient le conseil , pour obtenir la permission de partir ; l'autre fit exhortation aux rachetés , leur enseigna à voyager en bons chrétiens , leur recommanda d'avoir souvent recours à la prière , de souffrir avec patience les défauts du prochain , de s'entresoulager les uns les autres , et surtout de s'abstenir d'offenser Dieu. Après midy , il fallut finalement acquitter les debtes de ceux qui devoient partir , car sans cette satisfaction et acquit , les créanciers eussent pu les retenir dans la ville d'Alger.

DÉPART D'ALGER.

« Ce fut six semaines après leur descente au port d'Alger que les Pères eurent permission d'en sortir sur le midy ; après que toutes les hardes et provisions furent embarquées, le truchement vint avertir que si l'on vouloit sortir ce jour là, il falloit aller en diligence à la maison du roy, où la compagnie de la douane étoit descendue. Tous les pauvres chrétiens attendoient avec impatience cette heure, comme les âmes du purgatoire en désirent la sortie, si bien qu'il ne fut besoin de les presser pour s'y rendre. Les Pères y trouvèrent à l'entrée de la cour un grand nombre de soldats, qui y étoient bien arrangés en haie d'un côté seul de la muraille ; et jetant la vue plus loin, ils s'aperçurent que ceux qui composoient d'ordinaire la douane, savoir : l'Aga, 24 aiabaschis avec leur capot noir, et des adobaschis se tenant tous debout et les mains croisées l'une sur l'autre, paraissoient être dans l'attente de quelque évènement.

« Le truchement s'approcha du gouverneur, tenant en main le catalogue des esclaves rachetés, et l'un des Pères ayant près de soy tous les esclaves, en tenoit aussi la liste, pour reconnoître si le truchement n'en sautoit pas quelqu'un. A mesure qu'il les appelloit tout haut, on les faisoit passer devant le gouverneur et entre les deux rangs de toute l'assemblée, afin que chacun les pust considérer et découvrir s'il n'y avoit point de surprise. Cette cérémonie achevée, il s'éleva un grand bruit, toutes ces personnes parlant haut comme en grondant, et avec de la confusion ; et certains adobaschis alloient, avec grande déférence, rapporter à l'aga les sentiments de la compagnie et leur conclusion.

« Tout ce murmure ne faisoit pressentir rien de bon aux Pères, qui appréhendoient que ce ne fust là un concert pour les arrêter avec leurs chrétiens rachetés. Alors le gouverneur appela le truchement, et luy donna ordre de faire entendre aux Pères que le conseil n'approuvoit pas que pour les deux esclaves récemment rachetés de la douane, ils ne payassent

que les portes d'un seul, mais qu'il falloit sur le champ payer sans délai quarante et tant de piastres. Les Pères s'en voulurent défendre, mais ce fut en vain ; de sorte qu'ils promirent de délivrer cette somme au truchement dans la barque. Alors le gouverneur leur fit témoigner que l'on désiroit qu'ils sortissent contents du païs, et que s'ils avoient reçu du déplaisir, et été maltraités de quelqu'un, ils pouvoient librement faire leurs plaintes, et qu'on leur rendroit bonne justice ; les Pères les remercièrent de leur offre, et prirent congé du gouverneur, de son lieutenant, de l'aga et de toute la compagnie. Le truchement dit alors aux Pères, qu'après cet adieu il falloit promptement sortir de la ville par le plus court chemin qui conduit à la Marine, et qu'il étoit nécessaire de veiller sur les esclaves, parce que si quelqu'un s'écartoit il étoit en danger de demeurer en Alger. Ainsi les Pères ayant eu le matin un sauf-conduit (qui leur fut vendu bien cher), afin que les vaisseaux d'Alger ne pussent pas leur nuire, même après avoir touché terre chrétienne en quelque port, ils sortirent de la ville, et vinrent à la Marine, où il y avoit des bateaux préparés pour les passer dans la barque. Il y eut presse à qui entreroit des premiers ; néanmoins tant les officiers turcs, que les Pères et les esclaves, passèrent sans danger.

« Le truchement fit la revue de tous ceux qui étoient officiers de la barque et de son équipage, et il les fit passer à un bout, afin qu'on les distinguât d'avec les autres. Ensuite le truchement et autres officiers ayant visité l'estive, de crainte qu'il ne s'y cachât quelque esclave, ils clouèrent les planches qui le ferment, afin que personne n'y entrât. Incontinent, il fit sortir de la barque tous les chrétiens qui étant descendus dans les bateaux remontoient à mesure que le truchement les nommoit.

« A peine eut-il achevé de parcourir son catalogue et fait rentrer tous les chrétiens, que voicy un officier, nommé le Comptador, ou fermier des entrées et sorties des marchandises, qui demande aux Pères un droit sur chaque esclave, prétendant qu'il luy soit dû. Les Pères protestent contre ces nouvelles extorsions ; enfin après diverses contestes, il fut

résolu que l'on iroit à la maison du roy pour faire régler ce différend : un des Pères y court en diligence avec ces officiers, que l'on déclara avoir raison et ne rien demander que justement. A son retour, on emprunta dans la barque, et on paya les sommes auxquelles on venait d'être condamné.

« Alors le coucher du soleil approchant, on leva les voiles qui venoient d'être rendues au patron, et qui durant tout le séjour avoient, selon la coutume, été gardées dans les magasins de la ville.

RETOUR EN FRANCE.

« On entra bientôt en pleine mer, mais sans faire aucune avance notable, de sorte qu'après vingt-quatre heures on voyoit encore facilement la ville d'Alger, ce calme causant beaucoup d'appréhension à toute la troupe des chrétiens rachetés, qui sçavoient que d'ordinaire les barbares font les meilleures prises durant la bonace. Le temps de la seconde nuit ne fut pas beaucoup plus favorable ; car, à la pointe du jour, on ne remarqua pas que l'on fût en une plus grande distance que de dix lieues de la ville d'Alger ; mais on aperçut quatre puissants bâtimens, desquels on étoit éloigné environ de quatre ou cinq lieues, et qui sans doute, à la faveur d'un vent de terre, s'étoient avancés. Cette découverte intimida les passagers, et les Pères, ayant recours à la prière, ceux qui commandoient dans la barque jugèrent à propos que, pour éviter les approches des Mahométans, qui les auroient dévorés en un instant, il falloit se dégourdir les bras, et employer autant de rames qu'il s'en trouveroit, vu qu'il y avoit bon nombre de vogueurs. On ne vit jamais des gens de mer travailler avec plus de courage ; si bien que cet effort dont on usa, servit à s'avancer et à prendre plus de vent ; il est certain que ce jour on fit plus de chemin que le précédent, mais on ne perdoit pas de vue les quatre vaisseaux qui étoient le sujet de la crainte.

« La nuit, il s'éleva un vent de levant ou d'est, de sorte que le mercredi matin, premier jour de novembre, et feste

de tous les saints, il parut que l'on récompensoit le temps perdu des deux jours précédents; mais la crainte devint plus grande qu'auparavant, d'autant qu'outre les quatre premiers vaisseaux, que l'on s'étoit persuadé être d'Alger, il en parut deux autres, qui selon le sentiment commun étoient de Tunis, et alloient en course vers les quartiers du détroit; ayant remarqué cette barque, qui n'étoit pas capable de leur résister, ils se mettoient en devoir de lui donner la chasse. L'appréhension dont on étoit justement saisi donna du courage aux plus vigoureux de la compagnie, qui commencèrent à s'exercer tout de bon, et à donner avec la force des rames telle secousse à la barque, qu'étant poussée d'ailleurs d'un bon vent, elle sembloit voler. Les pirates, qui étoient dans l'un de ces vaisseaux de Tunis, ne perdoient pas, de prime abord, espérance de se rendre maîtres de la barque, et de mettre à la chaîne, et réduire à une honteuse servitude, tant les Pères Rédempteurs que les pauvres chrétiens, qui, après avoir supporté tant de coups, essuyé une si longue misère, et répandu tant de larmes, ne faisoient que de goûter la liberté depuis trois jours. Il y avoit donc dessein formé de part et d'autre : les Turcs désiroient approcher et donner l'attaque à ceux qu'ils reconnoissoient être les plus foibles; les chrétiens ne s'éparagnoient pas à fuir et à gagner le devant. Enfin Dieu donna l'avantage à tant de bonnes gens qui, l'espace de plusieurs années, avoient persévérés constants dans leur foy, nonobstant les violences des supposts de Mahomet; si bien que la barque étant comme portée par les anges tutélaires de la mer, laissa bien loin après soy le vaisseau des corsaires qui, changeant de dessein, semblèrent reprendre leur course vers le détroit.

« Le lendemain, le temps fut inconstant, et il survint un météore nommé sielon, qui donna une grande appréhension à tous, mais spécialement à ceux qui le pouvaient discerner, et sçavaient par expérience les funestes accidens qu'il a coutume de produire. C'étoit un nuage fort épais et noir, en forme d'un demy arc-en-ciel, ou plutôt une colonne qui paroissoit de la grosseur de quinze à vingt pieds de diamètre; la longueur étoit vingt ou trente fois de plus grande étendue;

de l'un de ses bouts, elle semblait toucher les nuées, et de l'autre la mer, d'où elle attiroit en l'air, à la manière d'une seringue, une très-grande quantité d'eau, et faisoit de gros bouillons ; puis se tenant quelque peu suspendue , elle tomboit peu à peu, tournoyant en façon de vis et de ligne spirale. Il arrive quelquefois que ce météore attrapant un navire par le mast, l'élève tant soit peu, et le submerge par l'abondance d'eau qui tombe dedans, en ayant parfois enlevé plus de cinq cents muids.

« Ce météore causa grande alarme, et les plus courageux eurent bientôt recours aux prières ; il y a apparence que quelques-uns, fondés sur une expérience très-blâmable, usaient de superstition ; car ayant fiché sur du bois un couteau à manche noir, ils faisoient quelques signes de croix, et employaient certaines prières pour conjurer le sielon ; mais un des Pères Rédempteurs ne pouvant souffrir cette façon d'agir superstitieuse, prit à toute force le couteau, et par l'avis des mariniens, récitant tout haut l'*In principio*, qui est le commencement de l'évangile de saint Jean, on aperçut, un peu après, que ce météore s'éloignoit de la barque, et se dissipoit insensiblement ; il tomba pourtant incontinent après une petite pluie que l'on assuroit être un effet de ce météore. Quelques heures après, on découvrit le país de Catalogne ; et le vent ayant été favorable durant tout le jour et la nuit suivante, l'on arriva le lendemain matin qui était le vendredy, sur les huit ou neuf heures, au port de Barcelonne. »



(En regard de cet intéressant tableau sur le rachat des esclaves chrétiens chez les Barbaresques dans les derniers siècles , nous mettrons celui non moins intéressant de quelques péripéties du sort des esclaves chrétiens dans l'Afrique

occidentale lors des grandes persécutions des empereurs romains. Ce curieux épisode est extrait d'un ouvrage encore inédit, et prêt à paraître sous ce titre : *Histoire des esclaves de tous les temps et de tous les pays*, par M. Camille Leynardier.)

« Dans la Gaule Narbonnaise habitait, au iv^e siècle, près de la mer, un affranchi, ancien légionnaire qui, avec le butin fait dans une guerre contre les Perses, s'était procuré une honnête aisance. Il avait pour femme une Syrienne, qui l'avait rendu père de quatre garçons et d'une fille. Cette dernière était d'une beauté remarquable. Elle avait quinze ans, Flarie était son nom, Ampliat celui de son père, et Pontiana celui de sa mère. Toute la famille, convertie depuis peu au christianisme par un des premiers prédicants des Gaules, était chrétienne.

Un jour, Pontiana se promenait au bord de la mer avec ses enfants. Ses garçons, tous en bas-âge, se roulaient, rieurs et joyeux, sur la grève que recouvrait en cet endroit une épaisse couche d'algues marines. Flavie, les jambes nues et sa tunique à demi-relevée, se faisait poursuivre par les vagues dont l'écume était moins blanche qu'elle. Leur mère promenait avec tendresse et sollicitude ses regards de l'une aux autres. Elle semblait heureuse des joies naïves de ses enfants, lorsque trois hommes, sortant tout-à-coup du creux d'un rocher qui les avait masqués aux regards, vinrent jeter la désolation et les pleurs au milieu de ces joies et de ces rires. L'un d'entre eux court à la mère, autour de laquelle s'étaient groupés, à leur vue, et par une terreur d'instinct, tous ses enfants. Il l'enlève malgré sa résistance et ses cris ; les deux autres prennent sous chacun de leurs bras un des plus jeunes enfants, et, poussant devant eux la jeune Flavie, se dirigent avec leur proie

vers une crique au fond de laquelle stationnait à l'ancre une de ces légères barques pontées à voiles et à rames , telles qu'en avaient alors les pirates. Quelques instants après, Pontiana et ses enfants voguaient vers l'Afrique à la merci d'une bande de ces misérables brigands , qui , de concert avec les victoires des Romains , s'étaient fait les pourvoyeurs de l'esclavage.

Peu de jours suffirent au navire qui portait tant de douleurs pour atteindre les côtes d'Afrique , les longer jusqu'à la grande échancrure des Syrthes , et jeter l'ancre dans la rade de Carthage. Les pirates y réalisèrent une partie de leur cargaison : Pontiana et ses quatre garçons furent vendus à un même maître , et Flavie , brutalement séparée de sa mère , fut conduite à Alexandrie pour être offerte aux prêtres de Sérapis , qui achetaient à de très-hauts prix les belles filles , dont ils trafiquaient ensuite au profit de leur culte.

Lorsque Ampliat ne vit plus revenir sa femme et ses enfants , il soupçonna une partie de la vérité. Ses soupçons se convertirent en certitude , lorsqu'il apprit par le bruit public que des pirates avaient paru dans les environs. La douleur de la perte cruelle de tout ce qu'il aimait lui inspira un projet désespéré , ce fut d'aller à la poursuite des ravisseurs , pourvoyeurs infâmes de la prostitution et de la servitude. Il profita de l'occasion d'un navire qui partait du port d'Agatha (Agde) pour l'Afrique , et se dirigea vers Carthage. Quand il arriva , Pontiana avait été vendue avec ses quatre garçons à un riche citoyen de la province proconsulaire , et Flavie à des recruteurs de courtisanes pour le compte des hiérophantes d'Alexandrie.

Après s'être assuré de la triste vérité et de l'identité des ravisseurs , Ampliat les traduisit devant le préteur , réclamant leur punition pour ces raptés infâmes , et la liberté de sa femme et de ses enfants , nés de condition libre. Mais les pirates , dont l'impudente audace ne reculait devant aucun crime , l'accusèrent lui-même d'être un de leurs esclaves , fugitif : ils produisirent des témoins qui l'attestèrent , et Ampliat leur fut livré.

Rien ne peut peindre la douleur et l'exaspération de ce malheureux quand il entendit prononcer cette inique sentence. Dans l'excès de sa rage, il saisit un long poignard dont il s'était muni, se précipita furieux sur le pirate et les deux témoins, et les égorga tous trois. Aux termes de la loi, il devait subir la mort; mais le préteur, à la vue de sa haute stature et de l'acte d'énergique courage qu'il venait d'exécuter devant lui, le jugea propre à figurer dans l'amphithéâtre, et lui proposa de racheter sa vie en se consacrant aux plaisirs du peuple. Ampliat accepta.

Son audacieuse résolution, la promptitude des coups qu'il avait portés, la profondeur des blessures qu'il avait faites dans cette circonstance, avaient aussi excité l'admiration du peuple, qui, s'enquérant peu du motif en lui-même, ne voyait que le fait, c'est-à-dire trois hommes exterminés par un seul avec la rapidité de la foudre. Ces sortes de spectacles étaient de ceux qui flattaient le plus son goût; aussi augurait-il déjà tellement bien du futur gladiateur, qu'il appuya sa demande, lorsque Ampliat demanda au préteur, comme une grâce, qu'il lui fût permis d'habiter avec sa femme, en attendant de paraître dans le Cirque.

Réuni à sa femme et à ses enfants, Ampliat ne pensait qu'avec une douleur profonde à Flavie, cette fille bien-aimée, traînée si jeune et si belle dans les temples d'Égypte, ces antres infâmes de prostitution, dont la vertu elle-même serait sortie vice. Rien alors ne pouvait calmer son exaspération et sa rage: il roulait mille projets de vengeance, et le malheureux oubliait que la chaîne rivée à son cou lui interdisait tout espoir à ce sujet. Converti depuis peu à la foi chrétienne, il avait vu dans cette foi plutôt un principe de réhabilitation humanitaire qu'un dogme, et sa ferveur religieuse n'allait pas jusqu'à lui faire accepter avec résignation toutes les atteintes cruelles des malheurs successifs qui fondaient à l'envi sur lui. Pontiana était plus résignée, sa foi était plus ardente: c'était une véritable chrétienne de ces temps d'épreuve; elle supportait tout, malheur et douleur, sans se plaindre et sans gémir; elle trouvait encore dans son cœur et dans sa foi

des paroles d'amour pour ses enfants, de consolation pour son mari, de résignation pour elle et d'espérance pour tous.

Deux rafales nouvelles les assaillirent en même temps. Ils se trouvèrent exposés à la fois aux dangers d'une persécution dirigée contre les chrétiens, et aux transes terribles d'un de ces atroces caprices romains, trait caractéristique de la cruauté des maîtres envers leurs esclaves. Voici ce que c'était :

Pontiana allait devenir mère. La femme de son maître, quoique mariée depuis assez longtemps, n'avait pu lui donner d'héritier, soit pour cause de stérilité de sa part, soit pour cause de libertinage de la part de son époux. Cette femme avait nom Eudecte. Elle avait longtemps et avec instance demandé aux dieux la grâce de la maternité ; mais les ayant trouvés insensibles, elle s'était adressée aux démons. Les philtres, les évocations nocturnes ordinaires restèrent d'abord sans effet ; mais enfin elle consulta une Émonide, dont les enchantements avaient, disait-on, une grande puissance, et cette femme lui promit, au moyen de ses sortilèges, de la rendre mère. Pour cela il fallait qu'après avoir arraché un enfant du sein d'une autre femme, Eudecte, en l'égorgeant, recueillit son dernier souffle sur sa bouche à demi-fermée ; l'ame de cet enfant non encore venu au monde, pénétrant alors dans son sein, devait infailliblement la féconder, pourvu que la mère ne fût pas chrétienne : « Car, disait l'Émonide, nos sortilèges n'ont aucun pouvoir sur ces magiciens. »

Eudecte chercha parmi celles de ses esclaves dont la grossesse était le plus avancée, et son choix tomba sur Pontiana, ne se doutant pas qu'elle était chrétienne. Elle eut même la barbarie de la prévenir du sort qui lui était destiné, en lui disant qu'elle devait se trouver fort honorée de son choix, et surtout fière de ce que l'ame de son enfant esclave allait animer un enfant de condition libre.

D'autre part, les persécutions contre les chrétiens avaient pris un caractère de généralité menaçant : on leur attribuait tous les malheurs, toutes les désolations qui affligeaient cet empire en pleine décomposition. Si les Barbares insultaient les frontières, c'étaient les chrétiens qui les appelaient de leurs

vœux ; si les armées romaines étaient battues, c'étaient les chrétiens qui invoquaient ce revers ; si la famine se déclarait quelque part, c'étaient les chrétiens qui appelaient ce fléau ; si l'arrivage des grains pour les distributions publiques était retardé, c'étaient les chrétiens qui conjuraient les vents ; en un mot, après les avoir longtemps traités avec le plus profond mépris, on commençait alors à les craindre et à leur donner une importance que grandissaient forcément toutes les accusations dirigées contre eux. Puis le polythéisme, ce culte idolâtrique qui avait suffi jusque alors au monde païen, était tombé dans une anarchie complète. Les dieux suivaient les vicissitudes de la politique ; ils avaient leurs jours de faveur et de disgrâce. Sur un Jupiter, un Apollon, honorés naguère, on voyait la tête d'un empereur romain divinisé la veille ; un Hercule avait-il une barbe d'or, le mois d'après on le voyait sans barbe ; la grande déesse Céleste elle-même n'était pas plus respectée, et son culte n'était suivi que pour les tables chargées de mets, que les riches citoyens faisaient dresser dans ses temples. Carthage était même revenue à son culte atroce de Saturne, et, à défaut des dieux plus nouveaux de l'Olympe, qui ne pouvaient plus rien pour l'empire, elle essayait des dieux antiques. Au milieu de cette versatilité, de cette indifférence pour les cultes, le christianisme était le seul persécuté, le seul contre qui semblaient s'acharner tous les mécomptes des splendeurs passées des autres et de leur nullité actuelle.

Parmi tous les dieux qu'adorait Carthage, Saturne était alors le plus en faveur. Mais comme il ne se présentait plus de mères qui lui donnassent de bon gré leurs enfants, on jetait dans les bras de la statue du dieu ceux des chrétiens.

Ce fut dans ces circonstances qu'Eudecte avait, avec l'Émonide, fixé le jour du sacrifice barbare qui devait la féconder.

Dans une chambre décorée de toutes sortes de figures bizarres était Pontiana, attachée à une colonne et enveloppée dans une ample draperie noire. Émonide était à quelques pas d'elle, tenant à la main un long couteau qu'elle tournoyait

au-dessus de sa chevelure hérissée, avec des mouvements tantôt lents, tantôt rapides. Eudecte se tenait un peu en arrière : elle tenait à la main un plat d'or, sur lequel devait être déposé l'enfant arraché des entrailles de Pontiana. A quelques pas d'elle, des joueurs de flûte accordaient leurs instruments pour célébrer le présage. Une lampe suspendue à la voûte jetait sur le tout une lueur blafarde et vacillante.

Après quelques instants de méditation, l'Émonide et Eudecte commencèrent leurs cercles magiques. Murmurant d'infâmes paroles qu'elles accompagnaient de gestes hideux, elles s'approchèrent en même temps de Pontiana, l'une pour lui ouvrir le ventre avec le couteau fatal, l'autre pour recevoir sur son plat d'or le fruit qui en serait arraché. Alors, d'une main forcenée, avec un regard enflammé, l'Émonide déchira l'ample draperie noire qui recouvrait la malheureuse victime, dont les gémissements étouffés auraient attendri des âmes moins impitoyables que celles de ces deux mégères. Pontiana était nue : l'Émonide s'approcha en brandissant son couteau ; mais, à la vue d'une amulette en forme de croix suspendue au cou de l'esclave par un cordon de soie, elle s'arrêta, recula effarée ; ses yeux effrayants roulaient dans leur orbite ; ses cheveux s'étaient hérissés ; des tremblements convulsifs agitaient son corps ; enfin sa bouche écumante laissa échapper ces quelques mots : « Je ne puis rien contre cette femme ; c'est une « magicienne, c'est une chrétienne ! Qu'on la livre avec ses « enfants aux prêtres de Saturne ; ce sacrifice disposera favorablement l'enfer : au troisième jour de la lune prochaine, « nous recommencerons les évocations et choisirons une autre « victime. »

Et, jetant loin d'elle son couteau, elle s'enfuit épouvantée.

Il fut fait comme elle avait dit : Pontiana et ses quatre enfants furent dénoncés au prêteur comme chrétiens ; Ampliat lui-même dut comparaître devant lui à ce titre, parce qu'Eudecte ne voulut garder chez elle aucun esclave chrétien, qui, disait-on, portaient malheur aux maisons qu'ils habitaient.

Quoique le sort de ces malheureux fût décidé à l'avance, on voulut cependant colorer leur meurtre d'une ombre de jus-

tice. Ampliat et Pontiana furent amenés devant le préteur, qui procéda publiquement à leur interrogatoire.

Il commença par celui de Pontiana..

— Pontiana, lui dit-il, tu es chrétienne?

— Dieu m'a fait cette grâce.

— Où es-tu née?

— A Antioche, en Syrie.

— Es-tu née de condition libre?

— Je suis née esclave : j'ai été achetée par Ampliat, qui m'a affranchie en m'épousant.

— Quel est le Dieu que tu adores?

— C'est un Dieu qui a prêché la patience aux malheureux, la résignation à ceux qui souffrent. Pauvre et malheureux lui-même, il a donné l'exemple des vertus qu'il prêchait. Puis il est mort pour tous du supplice des esclaves.

— Mais tu n'as donc pas réfléchi qu'un Dieu qui n'avait su se faire, sur la terre, qu'un si triste partage, ne pouvait accorder aucun bien à ses sectateurs ?

— La résignation dans les souffrances de la vie présente, seigneur, est un grand bien : l'espoir d'une éternelle félicité dans la vie future en est un plus grand encore. Voilà les biens que notre Dieu nous a donnés.

— Et quelle chose peut te faire croire à cette vie future?

— Le besoin qu'ont les esclaves de cette confiance.

— Cette religion n'est alors qu'une religion pour les esclaves?

— Ceux qui souffrent le plus l'apprécient le mieux.

— Qui t'a initiée à ces coupables principes?

— Paul, évêque des Gaules.

— Mais il aurait dû te dire aussi qu'il y avait des ordres des empereurs qui punissaient les chrétiens des supplices les plus infâmes?

— Il nous l'a dit.

— Et cela ne t'a pas effrayée?

— Au contraire, cela m'a encouragée.

— Alors tu cours donc au-devant de la mort?

— Non, seigneur, mais, pour notre foi, nous l'acceptons comme une faveur, et la souffrons comme une grâce.

— Et pour ton Dieu tu braverais les tortures, les supplices les plus cruels ?

— Plus les tortures sont cruelles, plus les supplices sont infâmes, plus nous nous rapprochons des souffrances de notre Dieu, et plus aussi notre joie est grande.

Le préteur haussa les épaules en guise de mépris, en répétant le mot dont on flétrissait les chrétiens : *Insania ! insania !* (folie.) Il procéda ensuite à l'interrogatoire d'Ampliat.

— Tu es chrétien aussi ? lui dit-il.

— Oui.

— Qui t'a initié à cette religion ?

— L'amour de la morale, de la justice et de la liberté.

— Peux-tu nous expliquer cela ?

— C'est facile. Dans la Gaule Narbonnaise, où je vivais homme libre, citoyen romain, et après avoir reçu dix-sept blessures au service de Rome, je m'étais marié avec Pontiana que j'avais affranchie, et le ciel avait béni notre union. J'étais père de cinq enfants, et les terres que l'on m'avait données pour prix de mes services prospéraient. Pontiana s'était convertie à la religion chrétienne : je la laissai libre à ce sujet. Bientôt je m'aperçus que pendant que les autres femmes de la Gaule, païennes, se livraient à la dissipation et à la débauche, et oubliaient dans des orgies continuelles, non-seulement leurs devoirs d'épouses et de mères, mais encore toutes les vertus de leur sexe, la mienne remplissait strictement tous ses devoirs, et donnait dans mon intérieur l'exemple de toutes les vertus. Je me dis alors : « Le Dieu qui inspire une telle « règle de conduite doit être le vrai Dieu. » Je me convertis au Dieu de Pontiana, et j'élevai mes enfants dans sa religion.

— Tu connaissais cependant les ordres des empereurs au sujet des chrétiens ?

— Sans doute.

— Tu savais qu'en élevant tes enfants dans ces principes, tu les exposais à la persécution ? Ce n'était pas alors agir en bon père, mais en père dénaturé.

— Tout au contraire, je savais que nous vivions dans un temps où le crime dominait partout ; qu'il n'y avait nulle part

ni sécurité pour les personnes, ni sûreté pour les biens ; que, même en dehors des lois de la guerre, l'homme libre pouvait être impunément traîné en esclavage par des bandes de brigands privilégiés, pourvoyeurs de la servitude et de la prostitution, courant le monde au profit des grands et des puissants. Ce qui est arrivé à moi et à ma famille en est un exemple entre mille. Je me suis dit alors : « Les lions peuvent en « mourant laisser à leurs petits la pâture et la liberté, mais « dans ces temps de malheurs, il n'en est pas de même de « l'homme. En toute justice, nul, pas même un empereur, ne « devrait avoir le droit de lever la main sur un enfant qu'il « n'a pas fait ; mais cependant les enfants du pauvre comme « ceux de l'esclave n'appartiennent pas à leur père. S'ils sont « grands et forts, on les élève comme des taureaux ou des « ours pour l'amphithéâtre ; s'ils sont frêles et petits, on les « matèle ou on les rappetisse pour en faire des eunuques ou « des nains. Heureux encore quand, fouillant avec le couteau « les entrailles entr'ouvertes des mères, on n'y va pas arracher l'enfant qui n'est pas encore né, pour chercher des « présages. Plutôt que de prostituer ainsi toute leur vie aux « caprices de maîtres abjects, il vaut mieux alors les donner « à un dieu quelconque. » Voilà ce que je me suis dit, et voilà ce que j'ai fait ; j'ai donné mes enfants au Dieu des chrétiens.

— C'est un bien triste appui que tu leur donnes.

— Voici, reprit Ampliat, ce qu'on lit dans les Livres saints des chrétiens : « Une génération passe, une autre vient, mais la terre demeure éternellement ; le soleil se lève et se couche, et il retourne en son lieu. Écoutez donc, juges de la terre, comprenez et apprenez la justice. Dieu se fera voir à tous, et ceux qui commandent les autres seront jugés avec rigueur ; car la miséricorde est accordée aux petits comme aux grands : car Dieu qui a fait les uns et les autres prend le même soin de tous, et un empereur n'est pas plus à ses yeux qu'un esclave. »

— Esclave ! tu blasphèmes.

— Je dis une vérité. Voyez ce haut palmier dont la tige

élevée semble monter jusqu'au ciel, et dont le soleil couchant allonge les grandes ombres jusqu'au pied de votre tribunal; pendant une heure encore, ces ombres grandiront, puis elles s'effaceront pour toujours. Eh bien ! la gloire de vos empereurs, tout dieux qu'ils sont, n'a ni plus de consistance ni plus de durée.

La foule, toujours avide de voir condamner les chrétiens, se pressait à cet interrogatoire; elle avait souvent donné déjà des signes d'impatience et de mécontentement. Un des groupes, cependant, des moins nombreux et des plus rapprochés, avait assez bruyamment manifesté son approbation à quelques unes des hardies maximes d'Ampliat.

— Que signifie cette approbation ? dit le préteur en jetant un regard sévère sur ce groupe.

— Je te le dirai, seigneur, répondit Ampliat ; c'est qu'il y a des esclaves là-bas.

— Je sais, reprit le préteur, que les principes du Crucifié jettent parmi les esclaves des ferments de révolte et d'insubordination, mais on y mettra bon ordre.

A ce moment, le peuple intervint dans le jugement avec sa brutalité ordinaire; des millions de voix retentirent partout proférant des cris de mort : « Les chrétiens aux bêtes ! » criaient les unes. « La chrétienne et ses enfants aux prêtres de Saturne ! » disaient les autres. « Le gladiateur aux lions ! » ajoutaient les moins animées. Le préteur se leva :

— Peuple romain, puisque tu as jugé, qu'il soit fait comme tu as dit.

Et, par son assentiment, il ratifia ainsi la sentence populaire.

Peu de jours après, la foule se pressait dans une caverne non loin de Carthage. C'était là qu'on avait transporté le culte de Saturne, depuis que Tibère, proconsul d'Afrique, avait fait clouer tous les prêtres du dieu aux grands arbres qui ombrageaient le temple. Cette rigueur pour ce culte atroce ne fut que momentanée, et, quoiqu'il fût tout récemment sorti assez de dieux nouveaux des foyers des empereurs, le vieux Saturne avait encore trouvé des sectateurs. Le titre de dame

et de mère romaine expliquait suffisamment à cette époque la reprise de cet épouvantable culte.

Dans ce repaire, on voyait des bourreaux, qu'on appelait des prêtres, couverts d'un manteau rouge, portant sur la tête une couronne de cyprès et à la main une branche d'yeuse, s'agiter autour d'une fournaise ardente pratiquée au milieu de la caverne. La lueur rougeâtre et vacillante des flammes que projetait la fournaise animait leurs traits de couleurs vives et enflammées; on eût dit des démons. Au bord du foyer, sur un socle de fer, s'élevait une statue d'airain; c'était celle du dieu. En avant de la foule étaient deux femmes parées comme pour une fête; des guirlandes de fleurs couvraient leur front. L'une portait un seul enfant dans ses bras; c'était une dame romaine qui, sourde à la voix de la nature, se prêtait volontiers à ce sacrifice de sang. L'autre portait deux enfants dans ses bras; elle était suivie de trois autres: c'était la malheureuse Pontiana, dont on avait retardé le supplice pour obéir à la loi qui défendait de mettre à mort des femmes enceintes. Au lieu de quatre enfants, elle en avait alors cinq à offrir au dieu.

Après des chants bizarres et presque sauvages qu'interrompait seule de temps à autre la voix rauque d'un prêtre qui, penché vers la fournaise, semblait faire des évocations, la dame romaine s'avança: son regard était tranquille, sa figure sereine; de la voix et de la main, cette mère dénaturée flattait son enfant pour l'empêcher de pleurer, dans la crainte qu'une victime gémissante ne déplût à la divinité. Elle le présenta au prêtre qui le reçut avec des caresses, et le déposa dans les bras de l'idole presque embrasée. A ce contact brûlant, l'enfant jeta un cri; la mère l'encouragea encore du regard et du geste; les chants des prêtres, les cris féroces du peuple couvrirent alors les gémissements de l'enfant, jusqu'au moment où l'idole, ouvrant tout-à-coup les bras, le laissa tomber dans la fournaise. Le sacrifice avait été agréé.

Pontiana fut appelée à son tour. Elle était pâle, inanimée presque; un mouvement convulsif agitait tout son corps. La seule idée de voir tous ses enfants sacrifiés l'un après l'autre

avait été plus forte que la nature, plus forte que la foi. Mille fois elle eût bravé la mort avec courage; mais assister à l'agonie successive de ses cinq enfants, entendre leurs cris d'angoisse et de douleur, c'était trop pour un cœur de mère. Elle avait cru trouver dans la ferveur de sa foi cette force surhumaine dont elle avait besoin; mais, à la vue du sacrifice auquel elle avait assisté déjà, elle était redevenue mère, sans cesser cependant d'être chrétienne. Il s'était alors établi en elle, entre la nature et la foi, un combat dont le résultat avait été une agitation fébrile qui tenait à la fois de la folie, de la ferveur et du désespoir. Cette malheureuse faisait mal à voir, quand elle s'avança vers le prêtre: ses traits étaient décomposés par un rire déchirant; elle regardait fixement devant elle comme une insensée; elle semblait, en même temps, lutter contre une douleur intérieure qui l'étouffait, et une ferveur de martyr qui l'exaltait.

— Tu as vu, lui dit le prêtre, cette bienheureuse mère qui t'a précédée; comme elle, sacrifie à Saturne.

Pontiana ne répondit pas: les yeux fixes et hagards, elle regardait le prêtre, et semblait ni le voir ni l'entendre.

— Si tu refuses, reprit le prêtre, nous croirons alors que tu es de ces magiciennes de la Judée qui ont introduit parmi nous le culte abominable du Crucifié, et tes cinq enfants, au lieu d'un, seront sacrifiés à Saturne.

En lui rappelant sa religion et sa foi, le prêtre lui donna un peu du courage qui lui manquait.

— Sois béni! ô mon Dieu, s'écria-t-elle, au lieu d'une seule croix j'en aurai cinq à porter.

Cette exclamation fut le seul élan de foi qui pût partir de cette ame. Dès ce moment, Pontiana ne répondit à tout ce que put lui dire le prêtre que par un sourire insensé, poignant à voir. Quatre de ses enfants se pressaient à terre autour de cette infortunée, qui ne semblait plus avoir conscience ni du lieu où elle était, ni du motif pour lequel on l'y avait amenée. Le cinquième de ses enfants, son nouveau-né, qu'elle tenait entre ses bras, dormait la tête appuyée sur le sein bondissant de sa mère.



Imp. de Lercuzage

CAVALERIE RÉCULIÈRE D'ABD EL KADER.

Ne pouvant retirer d'elle aucune parole, le prêtre prit un de ses enfants, et le déposa entre les bras de l'idole qui le laissa tomber dans la fournaise. A cette vue, Pontiana jeta un de ces cris qui ne peuvent sortir que des entrailles d'une mère, et le fit suivre d'un de ces rires insensés si poignants à voir, si déchirants à entendre. Le prêtre procéda de même à l'égard des trois autres enfants, et chaque fois Pontiana jeta le même cri, fit éclater le même rire.

Il ne restait à cette malheureuse que celui des enfants qu'elle tenait entre ses bras : le prêtre voulut le lui ravir ; mais alors seulement Pontiana sembla sortir de cet état d'atonie qui ne s'était révélé jusqu'à ce moment que par des cris et des rires, accents déchirants de la douleur, de la folie ou du désespoir, qu'aucune langue ne peut rendre. Elle serrait avec fureur cet enfant avec des cris horribles ; elle se roulait avec lui sur la terre. Le peuple murmurait ; les prêtres jetaient des cris d'imprécation pendant que la flamme de la fournaise, alimentée par les quatre récentes victimes, jetait des lueurs plus vives sur toutes les figures, hideuses de rage et de férocité. Enfin les prêtres parvinrent à arracher l'enfant des bras de Pontiana : mais, à peine l'eurent-ils déposé dans les bras de la statue, que cette malheureuse s'élança sur l'idole pour le reprendre, et après une lutte effroyable, tombant dans la fournaise avec la victime et le dieu qu'elle entraîna, tout fut dévoré par le feu.

Aux cris effrayants d'angoisses, d'imprécations et de murmures qui avaient accompagné cette scène, succéda un silence horrible qu'interrompait seul le bruissement pétillant de la flamme alimentée par deux victimes nouvelles. La stupeur était peinte sur toutes les figures ; ce qui venait de se passer était sans exemple. La statue du dieu, non-seulement renversée, mais encore entraînée dans la fournaise avec les victimes, semblait l'indice d'un grand malheur. Le peuple était morne et consterné, les prêtres sombres et menaçants ; un de ces derniers prit la parole. — « Peuple romain, dit-il, « il n'y aura plus ni paix ni trêve pour les dieux de l'empire, « tant que les magiciens de la Judée seront tolérés. Vous

« venez de voir Saturne, la plus ancienne divinité de ces
 « bords, le dieu qu'adoraient Amilcar et Annibal, et dont il
 « nous a été permis de rétablir le culte pour sacrifier au gé-
 « nie des empereurs et à la fortune de Rome ; vous avez vu,
 « dis-jè, cette divinité redoutable renversée de son piédestal
 « de fer et entraînée dans le feu sacré avec les victimes. Un
 « tel sactilège n'a pu se faire que par maléfice et sortilège des
 « chrétiens. Mort à eux ! » Et des milliers de voix retentirent
 dans la caverne, répétant : « Mort, mort aux chrétiens ! » Cette
 foule ainsi exaltée se répandit de là dans la ville et la campagne,
 et plus d'une sanglante hécatombe des adeptes de la foi chré-
 tienne accompagna le martyr de la malheureuse Pontiana et
 de ses enfants.

Tous ces malheurs successifs, qui avaient en si peu de
 temps assailli Ampliat, lui avaient inoculé une de ces fiè-
 vreuses rages dont l'exaspération double les forces de
 l'homme, et peut enfanter des prodiges. Ses formes athlétiq-
 ues, sa taille colossale, les éclairs que lançaient ses yeux, les
 cicatrices dont son visage était couturé, sa valeur dans les
 cirques, sa force herculéenne, lui avaient, en peu de temps,
 acquis la faveur du public. La mort, qu'il méprisait, qu'il af-
 frontait avec un courage désespéré, semblait fuir devant lui.
 Sorti vainqueur de mille combats, soit contre les hommes, soit
 contre les bêtes, où sa perte semblait inévitable, on l'avait
 surnommé le *Sans-Pareil*. Sa réputation s'était étendue au
 loin, et, quoique on le sût chrétien, le peuple ne l'accueillait
 dans les jeux qu'avec des applaudissements prolongés et des
 cris d'admiration. A l'occasion de grands jeux qui devaient
 se réaliser en Égypte, le proconsul d'Alexandrie l'avait de-
 mandé à celui de Carthage, et lui avait payé une somme
 énorme pour y voir figurer le gladiateur le plus renommé de
 l'époque. Rome, Alexandrie, Carthage, étaient alors les gran-
 des villes de l'empire, et les Romains de l'une comme des
 autres avaient la même férocité de mœurs et la même avidité
 de sang.

A Alexandrie, où allait se rendre Ampliat, vivait sa fille
 aînée, Flavie, qui avait été, comme on l'a vu, achetée pour le

compte des prêtres de Sérapis. Deux ans s'étaient écoulés depuis lors ; elle avait grandi en beauté comme en foi. La première, qu'elle ne pouvait cacher, était le point de mire des spéculations obscènes et cupides des prêtres de Sérapis ; la seconde, qui était son bien, le seul qu'elle pût soustraire à la vue de ses maîtres, elle l'avait tenue cachée dans un repli de son cœur ; et, dans le silence des nuits, lorsque tout dormait et que rien ne pouvait la trahir, elle offrait au Dieu de sa mère ce qui seul restait de pur en elle, son cœur de chrétienne.

Depuis quelque temps, un diacre chrétien avait poussé la témérité jusqu'à venir tonner contre les idoles païennes et prêcher la doctrine du Christ sur les degrés mêmes du temple de Sérapis. Quelques jeunes almées l'avaient écouté avec intérêt ; Flavie, qui était déjà chrétienne, avait achevé de convertir ses compagnes à cette foi nouvelle, et, à l'insu des prêtres, il s'était formé, dans ce sanctuaire de prostitution, une société chrétienne de jeunes filles, qui n'avaient, il est vrai, de pur que le cœur, mais à qui le casuiste le plus rigide n'aurait pu reprocher des débordements que n'avait jamais pu sanctionner leur libre arbitre : la plus âgée, en effet, Flavie, avait à peine dix-sept ans. Toutes, achetées encore enfants, étaient instruites par des prêtres de Sérapis ; on leur apprenait à chanter avec goût, à danser avec grâce, à dissenter même avec esprit : initiées de bonne heure à tous les mystères de la volupté, elles étaient corrompues avant même de savoir ce que c'était que la corruption. Dans les festins des riches débauchés, dans les orgies des femmes corrompues, les prêtres les louaient pour chanter, danser, dissenter, ou tout ce qu'on pouvait exiger d'elles, et ce singulier commerce était le plus liquide et le plus productif des revenus du casuel du culte.

Ces pauvres filles, esclaves à la fois de maîtres cupides et des passions les plus brutales des hommes et des femmes, devaient, plus que d'autres, sentir la lourdeur de la chaîne qui les broyait. Aussi, la loi chrétienne pénétrait comme un baume dans des cœurs qui avaient subi leur avilissement sans l'accepter. C'était un charme pour ces jeunes filles de pou-

voir aspirer à se réhabiliter à leurs propres yeux. Elles se sentaient en quelque sorte chrétiennes d'instinct avant de l'être par conviction, tant les principes de la foi nouvelle avaient de consolations et d'attraits pour toutes les souffrances, tous les avilissements et toutes les servitudes.

Un jour, ce même diacre, qui venait souvent prêcher sur les degrés du temple, avait réuni autour de lui un auditoire assez nombreux. Les prêtres de Sérapis, indignés de tant d'audace, ameutèrent la populace contre lui, et bientôt une grêle de pierres vint l'assaillir : quelques unes mêmes le blessèrent assez grièvement. C'était un vieillard à la tête chauve, à la figure amaigrie par les jeûnes, au corps meurtri par les macérations. Sa barbe, longue et blanche, retombait jusqu'à sa ceinture. Ses vêtements pendaient en lambeaux, moins de vétusté que par suite des atteintes de l'intolérance et de la brutalité populaires. Dans cette nouvelle crise, une pierre l'avait atteint à la tête, et son sang, ruisselant sur sa figure, sillonnait de raies rouges sa barbe blanche : il s'était jeté à genoux, les bras levés au ciel ; et, dans cet attitude, il invoquait encore le Dieu des chrétiens pour ses persécuteurs. A cette vue, les jeunes almées, ces néophytes nouvelles, dont un instant venait d'exalter la ferveur, se précipitent hors du temple, courent à travers les pierres se grouper autour du vieillard, lui font un rempart de leurs jolis corps, essuient avec leurs écharpes le sang qui ruisselle de ses blessures, et trouvent dans leur zèle le courage de haranguer le peuple et de l'apaiser. Ah ! ce moment dut leur pardonner une vie entière, si, dans leurs égarements, elles avaient pu être coupables d'intention !

Mais si le Dieu du ciel leur octroya la grâce du pardon, il n'en fut pas de même des prêtres de Sérapis. Ils se vengèrent sur ces malheureuses des insultes prodiguées par les chrétiens à leur dieu. Huit d'entre elles furent jetées aux lieux infâmes et livrées à la merci des soldats : cinq survécurent et furent destinées aux bêtes.

Flavie avait été exceptée de cette proscription. Ce ne fut pas la pitié, mais la cupidité seule qui lui valut cette faveur : elle était la plus belle des almées, celle dont on faisait le plus

de cas dans les festins et les orgies ; celle, en un mot, que les prêtres avaient mise à un si haut prix, que les riches seuls pouvaient y atteindre. Aussi rapportait-elle à elle seule plus que toutes les autres. A ce titre, elle avait droit à l'indulgence de prêtres cupides.

Quelques jours après eut lieu l'ouverture des grands jeux pour lesquels on avait fait venir Ampliat de Carthage. Flavie y assistait : elle occupait une place réservée aux prêtres de Sérapis et aux desservants du temple : comme c'était à ces jeux aussi que devaient être livrées aux bêtes les almées ses compagnes, on avait voulu, par l'exemple de leur supplice, l'effrayer et la faire renoncer à sa foi.

Nous avons donné ailleurs les détails de ces jeux, nous n'en dirons que ce qui sera nécessaire à l'intelligence de ce qui va suivre. Au cirque d'Alexandrie, comme au cirque de Rome, le peuple était le même : mêmes passions, même avidité cruelle, même férocité. A Alexandrie seulement, sa volonté s'exerçait plus souveraine ; le proconsul, l'intendant des jeux, n'étaient rien pour lui : son caprice, c'était la loi : majesté terrible qu'il fallait nourrir, amuser ; qui, pour avoir des jeux plus fréquents, tuait ses maîtres et en faisait ensuite des dieux pour n'avoir pas la peine de les enterrer.

On ouvrit les jeux par des courses de chars, des combats de bêtes entre elles ; mais le peuple y prenait peu d'intérêt. De temps à autre, de tous les gradins de l'amphithéâtre des voix s'écriaient : « Les jeunes filles chrétiennes ! Les jeunes filles chrétiennes ! » On accéda à ce vœu, on les introduisit. Flavie reconnut ses compagnes : elles étaient cinq. Son regard les suivait dans l'arène avec une sorte d'orgueil ; son cœur battait dans sa poitrine avec violence. Les jeunes almées, qui, dans la prison, avaient trouvé des compagnons d'infortune, chrétiens et destinés au même sort qu'elles, avaient été instruites et encouragées dans la foi qu'elles connaissaient à peine. En entrant dans l'arène, elles entonnèrent un cantique d'espérance. Bientôt, à travers les cris de joie du peuple, percèrent leurs voix douces et pures, que n'altérait aucune terreur ; ensuite on n'entendit que la mélodie suave de leurs

chants , qui avaient jadis fait la joie de tant de festins. Leur jeunesse, leur beauté , la modestie de leur maintien , la douceur de leur chant, la fermeté de leur âme, auraient dû disposer le peuple en leur faveur; mais , dès qu'il s'aperçut qu'elles chantaient un cantique chrétien , il couvrit leurs voix de huées et leur demanda impérieusement un chant voluptueux. Au lieu d'obéir, elles recommencèrent leur cantique : « Qu'on les fouette ! Qu'on les fouette ! » s'écria le peuple irrité.

Des ministres du cirque s'approchèrent , les déshabillèrent toutes nues, et, armés d'un long fouet, leur firent faire le tour du cirque en leur frappant les épaules ; l'une d'elles, en passant devant Flavie , qu'elle reconnut , jeta les yeux sur elle et lui montra du doigt le ciel.

Ce signe, que nul hors Flavie ne comprit, fit dans l'âme de cette jeune fille une révolution subite ; une exaltation indicible se répandit sur tous ses traits ; et, au lieu de s'attendrir, comme elle l'avait fait jusqu'alors, sur le sort de ses compagnes, elle en parut à la fois heureuse et fière.

La flagellation terminée, on enveloppa deux jeunes almées dans un filet ; on les exposa devant une vache furieuse attachée à un poteau, et dont les mugissements féroces effrayaient les spectateurs mêmes. On délia la vache qui, se précipitant la tête basse sur la proie qu'on lui offrait, engagea ses cornes dans le filet où étaient retenues les victimes ; puis, relevant tout-à-coup son front terrible, elle les lança dans les airs, et continua sa course. Par un singulier hasard, elle les reçut sur ses cornes acérées, où elles restèrent engagées par leurs chairs et le réseau. Embarrassée par ce poids inusité, impatiente du fardeau qui la gênait, la vache courut dans l'arène, emportant ses victimes avec elle, et secouant sa tête avec fureur. Les chairs cédèrent ; quelques mailles du filet se déchirèrent, d'autres restèrent fixées aux cornes de l'animal, continuant sa course en mugissant d'une manière effroyable, labourant l'arène avec les corps des deux martyres qui laissaient après elles de longs sillons de sang.

Pendant que se dénouait ce drame horrible, les trois autres jeunes filles avaient été placées nues devant la loge d'une pan-

thère qu'on avait longtemps irritée avec la pointe d'une lance. La loge ouverte, la panthère sortit en bondissant, s'élança sur une de ces malheureuses, lui ouvrit le flanc d'une seule morsure, et la renversa sous elle, léchant avec avidité le sang qui sortait à gros bouillons de sa blessure. En ce moment passa la vache, traînant toujours après elle les cadavres de ses deux victimes ; la panthère, à cette vue, quitte sa proie, d'un bond s'élança sur la vache, se cramponne à son cou, et l'égorge. Dès qu'elle l'a vit abattue, elle flaira en passant les cadavres souillés des deux jeunes filles, et fut, à quelques pas de là, s'étendre au soleil, en léchant le sang qui adhérerait encore aux poils de son museau.

Le peuple, cependant, murmurait hautement. Il reprochait à la panthère son inaction, quand deux jeunes filles restaient encore à égorger ; il l'accablait d'invectives, de huées, et se montrait moins satisfait qu'elle ; ce qui n'est pas étonnant : ce peuple était le peuple romain. Puis il se fâchait contre l'intendant des jeux, qui avait exposé toutes les filles ensemble, de telle sorte qu'on n'avait pu suivre du même regard les prouesses de la vache et celles de la panthère. « On n'a pu voir, disaient les uns, l'agonie d'aucune victime! » — « Le peuple romain a droit à plus de sang! » disaient les autres. — « Et cette panthère, disait un troisième, c'est un mouton ; qu'on lui donne de l'herbe. »

Ces murmures s'apaisèrent un peu lorsqu'on annonça qu'on allait faire combattre comme gladiatrices les deux jeunes filles qui restaient vivantes. On leur distribua à chacune un poignard ; mais elles le jetèrent avec dédain, en disant que leur Dieu défendait de verser du sang.

A cette vue, le peuple éclata furieux : — « Aux bêtes ! Aux bêtes ! » criait-on d'une part. — « Au spoliaire ! » vociférait-on de l'autre. — « Au confecteur *Sans-Pareil*, dit une voix, et qu'il abatte à la fois les deux têtes ! »

Cette motion réunit tous les suffrages. Le peuple allait enfin juger si le gladiateur *Sans-Pareil* était aussi fort et aussi adroit qu'on le disait. On se rappelle que c'est ainsi qu'avait été surnommé Amphiat.

Il fut introduit.

A la vue de cet homme aux formes athlétiques, le peuple applaudit. Les traits naturellement contractés d'Ampliat se contractèrent plus encore par suite d'un de ces combats intérieurs qui se révèlent sur la physionomie, lorsque l'homme est forcé de faire tout le contraire de ce qu'il voudrait. Ampliat, en effet, aurait préféré sans doute égorger toute cette foule qui l'applaudissait, que ces deux jeunes filles qu'il ne connaissait même pas.

Il s'avançait cependant à la suite des deux malheureuses que l'on conduisait au milieu du cirque. Quand il fut là, il leur dit : « Jeunes filles, pardonnez-moi votre mort, je tâcherai de vous faire moins souffrir que les bêtes ; ne bougez pas, surtout. » Et il ajouta plus bas : « Au ciel, priez Dieu pour moi. » Il les mit ensuite côte à côte, leur fit incliner légèrement le cou, et d'un seul coup il trancha les deux têtes. Le coup même fut si prompt et dirigé avec tant de force et de dextérité, que les deux têtes tombèrent perpendiculairement aux pieds des deux corps.

Le cirque retentit d'applaudissements prolongés, et à peine eurent-ils cessé qu'une voix, perçant à travers la bruyante rumeur qui leur avait succédé, s'écria : — « Et moi aussi je suis chrétienne ! »

C'était Flavie, que l'exemple de ses compagnes avait exaltée au point de vouloir, comme elles, braver le martyre.

En entendant cette voix, et cependant sans la connaître, Ampliat avait involontairement frissonné.

Sur tous les gradins alors on vit toutes les têtes se pencher en avant, cherchant avec des regards courroucés l'audacieuse chrétienne qui osait ainsi braver la colère populaire. En peu d'instants tous les yeux furent fixés sur Flavie qui, debout, les bras levés vers le ciel, s'écriait avec exaltation : « O mon Dieu ! à moi aussi le glaive ! A moi aussi les palmes du martyre ! » Assaillie à la fois par les apostrophes et les imprécations de toute l'assemblée, elle n'en fut ni troublée ni émue, et ce fut un spectacle à la fois poignant et sublime de voir toute cette foule menaçante, ivre déjà du sang répandu, moins facile à

assouvir que les bêtes de l'arène, s'applaudissant de la nouvelle pâture que lui jetait le hasard, et proférant des cris de mort contre cette frêle et belle enfant qui, les yeux humides d'exaltation, un triste sourire sur les lèvres, et le sein tout palpitant de son futur martyr, ne cessait de s'écrier : « A moi aussi le glaive, ô mon Dieu ! A moi aussi les palmes du martyr ! »

Avant que les gardes se fussent présentés pour la saisir, des forcenés s'étaient précipités du haut des gradins, et l'avaient entraînée dans le vomitoire.

Ampliat n'avait pas encore reconnu sa fille. Assis dans un coin de l'arène, les regards fixés à terre devant lui, indifférent à tout ce qui se passait, il attendait que le peuple disposât encore de lui.

Flavie fut amenée dans l'arène, et aux cris de menace et de mort qui se croisaient dans l'air, succéda un mouvement instantané d'admiration. Les traits fins et délicats de Flavie, sa taille élégante et élancée, sa longue chevelure blonde qui retombait en boucles sur ses épaules d'albâtre ; sa jeunesse, sa beauté, tout, jusqu'au vêtement voluptueux qui la couvrait, espèce de *laconicum*, robe transparente qui voilait ses charmes sans les cacher, changea les dispositions du peuple à son égard, et à un désir de sang succéda un désir de luxure.

Des milliers de voix s'écrièrent à la fois : « Au *lion amoureux*, la belle chrétienne ! Au *lion amoureux* ! »

L'intendant des jeux s'inclina et donna des ordres pour que le vœu du peuple fût satisfait.

Ce *lion amoureux*, auquel on destinait Flavie, était un redoutable lion de Numidie qu'adoucissait le sourire d'une jeune fille, et dont la férocité naturelle se convertissait en caresses tendres et passionnées. La vue de si redoutables amours était pour les spectateurs des cirques un plaisir d'autant plus vif qu'il était rare. Dans cette boue mêlée de sang qu'on appelait le peuple romain, il y avait place pour toutes les passions féroces et pour toutes les passions ignobles.

Dans l'attente d'une de ces scènes de luxure qui allaient alterner à des scènes de sang, la foule n'épargnait à Flavie

ni les rires malins, ni les lazzis obscènes. La jeune fille paraissait calme, sereine. Elle s'était jetée avec résolution dans les bras de Dieu, et elle attendait avec résignation tout ce qu'il lui plairait d'ordonner d'elle.

On amena le lion. C'était un superbe animal. Sa peau brune et lisse luisait au soleil : son épaisse et longue crinière tombait jusqu'à terre : sa redoutable queue fouettait l'air en ondulant avec grâce. Il s'avança majestueusement dans l'arène, marchant lentement, et promenant ses regards pleins de flamme sur toute cette foule qui l'applaudissait, comme s'il eût voulu jouir de l'admiration qu'il excitait. Mais, dès qu'il eut vu la jeune fille au milieu du cirque, il secoua son épaisse crinière, poussa un rugissement de joie, en quelques bonds se rapprocha d'elle, et puis, la tête basse et avec un doux mouvement de sa queue ondoyante, il se traîna comme un chien soumis vers l'angelique création qui l'attendait. Se dressant alors debout, il appuya ses pattes de devant sur les blanches épaules de Flavie, déchira avec ses griffes le léger voile qui la couvrait, et promena voluptueusement sa tête monstrueuse sur le sein palpitant de la jeune fille.

Flavie tremblante, mais cependant résignée, le caressait de la main et du regard : elle lui souriait tristement, comme si elle eût voulu lui demander grâce. Le lion sembla l'avoir comprise. Il laissa doucement retomber ses pattes à terre, et là, comme un amant soumis et caressant, il regardait avec amour la jeune fille, se frottait avec volupté contre son corps gracieux, baisait plutôt qu'il ne léchait ses pieds blancs et délicats.

Tout cela ne satisfaisait pas le peuple. A cette plèbe romaine lubrique, ramassis de débauches et d'impuretés, à qui toutes les obscénités étaient aussi familières que les vices et les crimes, il fallait autre chose. On excitait le lion par toutes sortes de propos ; on interpelait Flavie pour qu'elle fit toutes les avancées dans ces royales amours. Les matrones, les vierges, se montraient aussi exigeantes que les hommes, et leurs propos comme leurs désirs n'étaient ni moins obscènes ni moins impudents que les leurs : destination singulière d'une société

qui, avec tous les crimes, devait léguer au monde l'exemple de tous les vices.

Toutes ces interpellations obscènes, tous ces vœux impurs, tous ces lubriques désirs ne furent pas satisfaits : cette soif de luxure et d'impudicité ne fut pas apaisée. Le lion se contenta des naïves caresses de la jeune fille. Toute cette ignoble et vile foule était dans un état d'irritation impossible à décrire. Deux fois dans ce jour, déjà, les bêtes féroces s'étaient montrées moins féroces qu'elle, la panthère en n'égorgeant qu'une victime, le lion en respectant une autre, et de ces rois du désert, le peuple-roi ne savait imiter que la férocité. Aussi, lorsque l'intendant des jeux demanda ce qu'il devait faire de cette jeune fille à qui le lion avait fait grâce, les uns dirent : — Qu'on la conduise au lupanar voisin !

D'autres : — Aux chiens ! aux bêtes ! aux lieux infâmes.

D'autres encore : — Au spoliaire ! au confecteur !

D'autres enfin : — Qu'on la livre au gladiateur *Sans-Pareil*, et qu'il soit moins timide que le lion !

Cette motion réunit les suffrages.

Ampliat fut rappelé. Il s'avança vers la victime qui l'attendait. A peine eut-il jeté les yeux sur elle, qu'il reconnut sa fille : Flavie le reconnut aussi. Ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre. La foule, qui se méprit sur la nature de ces embrassements, applaudit à outrance. Les lazzi obscènes et les sales équivoques recommencèrent :

— La jeune fille s'humanise ! disaient les uns.

D'autres ; — Courage, *Sans-Pareil*, elle est belle et elle en vaut la peine !

D'autres encore : — Au centre du cirque ! que tout le monde puisse voir !

Et c'étaient des cris, des rires, des battements de mains auxquels les femmes s'associaient sans rougir.

Tout changea de face dès qu'Ampliat, se dégageant des bras de Flavie, dit d'une voix retentissante : — « Peuple romain, c'est ma fille ! » — « C'est égal ! » s'écria ce peuple, à qui tous les genres de honte et d'infamie étaient familiers.

Et des paroles infâmes, des menaces, des ordres impérieux

succédèrent aux cris de joie , aux rires et aux applaudissements.

Mais, étrangers à tout ce qui se passait autour d'eux, Ampliat et Flavie étaient tout entiers à la joie de se revoir. Ils ne comptaient pour rien la mort qui planait sur leurs têtes. L'amour paternel, la tendresse filiale, leur avaient fait tout oublier, et ce vil peuple, qui eût applaudi à leurs embrassements incestueux, hurlait de fureur à la vue des caresses pudiques d'un père à sa fille et d'une fille à son père.

Des cris de mort, partis de toutes parts, rappelèrent ces malheureux à toute l'horreur de leur situation.

— Flavie, dit Ampliat à sa fille, ta mort est inévitable : laisse-moi te tuer, tu souffriras moins.

— Non, bon père, j'ai trop péché pour subir une douce mort : il faut que, par mes tortures, j'expie ma vie, quoique bien innocemment coupable. Ma foi est assez forte pour me faire braver la mort la plus terrible ; je ne t'ai jamais demandé de grâce, je t'en demande une dans ce moment suprême, c'est de me laisser à la merci de mes bourreaux. Qu'ils fassent de mon corps ce qu'ils voudront : mon ame est déjà auprès de Dieu.

En ce moment, des ministres du cirque accouraient pour les séparer ; la foule, debout sur les gradins, voyant son autorité méprisée, méconnue, poussait des cris de fureur et de rage impossibles à décrire. Ampliat, après avoir encore échangé quelques mots avec Flavie, n'ayant pu la décider à se laisser donner la mort, s'était percé le cœur pour ne pas être témoin du supplice de sa fille. Flavie, alors déchirant en deux morceaux les derniers lambeaux de sa tunique, couvrit avec l'un la tête de son père mourant, et avec l'autre le sang qui sortait à gros bouillons de sa blessure.

Rien ne peut peindre, à cette vue, la fureur et la rage qui anima le peuple. Le gladiateur *Sans-Pareil* mort en sa présence sans avoir combattu, expirant devant ses yeux sans qu'il pût suivre les diverses phases de l'agonie d'un homme qu'on disait si extraordinaire, sans même pouvoir dire si son sang était clair ou épais, noir ou coloré, s'il coulait lente-

ment ou en bouillonnant , c'était blesser le peuple romain , non-seulement dans ses sensations les plus délirantes , mais encore dans son instinct , celui d'une bête féroce. Aussi jamais peut-être plus hideuse rage ne s'était produite à l'amphithéâtre que celle que fit éclater la vue de cette jeune fille, couvrant de sa tunique la tête de son père mourant et les flots de sang qui sortaient de sa blessure. Des cris de menace effrayants , des imprécations épouvantables retentissaient de toutes parts : Flavie dut s'attendre à un supplice horrible , et elle ne fut pas étonnée lorsqu'elle s'entendit condamner à être plongée vive dans une chaudière de poix bouillante.

Les apprêts du supplice furent bientôt faits : le peuple était si impatient, qu'il fallut le contenter à tout prix. Au moment de marcher à la mort , Flavie s'aperçut qu'elle était entièrement nue : le lion , en effet , avait en partie déchiré sa robe , et , des lambeaux restants , elle avait fait un linceul à son père. Elle demanda pour toute grâce qu'on lui donnât un voile pour couvrir sa nudité avant de l'exposer sur l'échafaud où était la chaudière de poix bouillante. Cette grâce lui fut refusée ; mais au moment où , au moyen de poulies disposées à cet effet , on la hissait perpendiculairement à la chaudière pour l'y plonger à la vue de tous les spectateurs , une rafale de vent qui soufflait avec violence enleva des voiles et des écharpes à des femmes qui assistaient aux jeux. Ces étoffes tourbillonnèrent quelques instants dans l'air , et , par un singulier hasard , un de ces voiles vint tomber sur les épaules de Flavie , qui s'en couvrit pudiquement. Elle entonna alors le même cantique qu'avaient chanté ses compagnes en allant au supplice , et peu après sa voix était muette et sa belle vie tranchée. La poix bouillante de la chaudière avait étouffé l'une et éteint l'autre.

DÉS MONUMENTS HISTORIQUES EN ALGÉRIE:

L'Afrique française, jusqu'à présent si peu connue sous le rapport de la nature et de la configuration de son sol et des mœurs de ses anciens habitants, l'était moins encore sous le rapport des monuments historiques que chaque génération successive y a laissés comme une trace de son passage. M. Charles Texier, inspecteur-général des bâtiments civils en Algérie, et chargé, en cette qualité, de la conservation de ces précieux restes de la civilisation romaine et arabe, a adressé dernièrement au Ministre de la guerre le rapport intéressant de son pèlerinage près les plus importants de ces monuments. Nous en extrayons les passages suivants :

DJEBEL CHEUNOUAN:

Le monument encore indéterminé aujourd'hui, connu sous le nom de *Tombeau de la Chrétienne*, et dominant la chaîne de collines que baigne le cours de Mazafran, est un des plus remarquables de l'Algérie. Il aurait besoin d'être dégagé des terres accumulées à l'entour. Il doit se composer, comme les grands tumulus asiatiques, d'un soubassement circulaire, surmonté d'un cône dont la majeure partie est conservée. L'intérieur renferme, sans aucun doute, une chambre sépulcrale, et rien dans la tradition ne peut faire supposer que les

Arabes ou les Romains auraient visité l'intérieur. Dût-on ne rien trouver dans le Tombeau de la Chrétienne, l'état de ses dispositions intérieures et de la forme sépulcrale qui en forme le centre serait d'un véritable intérêt pour la science historique, et pourrait mettre fin aux incertitudes sur la destination primitive de ce monument. Loin de l'endommager, les travaux de ce genre, en le dégagant des terres qui l'entourent, le débarrasseraient des buissons qui croissent dans les interstices et deviennent une cause progressive de ruine.

TEFESED.

Depuis le cap Caxine jusqu'au pied du mont Chenouan, la côte n'offre aucun mouillage, même pour les balancelles. Une petite anse, formée par une presqu'île élevée, a été regardée par les anciens comme propre à former un port. Bientôt les habitations se seront multipliées, et on découvre aujourd'hui des ruines qui, s'étendant de la presqu'île sur le continent, ont dû appartenir à une ville considérable. Les Arabes appellent ce lieu Tefesed. On retrouve dans ce nom les traces de celui de Tepasa, ville romaine de la Mauritanie Césarienne.

Abrité à l'ouest par la haute presqu'île dont je viens de parler ; le port est clos à l'est par une langue rocheuse que des ouvrages paraissent avoir rattachée à des roches plus avancées dans la mer, ce qui formait une jetée aujourd'hui détruite ; mais on en voit des blocs, d'un volume considérable, épars sur la plage ou sortant des basses eaux. Ce port, de petite dimension, était suffisant pour les barques romaines et pourrait être utilisé si jamais on établit dans le voisinage un centre de population. Du côté de l'ouest, le pied de la presqu'île est formé par un plateau de rochers dont la surface, quoique inégale, est à peu près de niveau. Dans ces roches tendres, les anciens ont taillé un bassin carré de 50 mètres de côté, et dont la conservation est encore parfaite. Le fond de ce bassin est seulement de 50 centimètres en contre-bas du niveau de la mer, à laquelle il ne communique que par une entrée de 2 mètres de longueur. Il serait difficile de voir dans cet ouvrage un bassin destiné aux barques ; c'était plutôt, à mon

avis, un vivier pour retenir et engraisser le poisson. Les anciens mettaient de la recherche dans cette industrie. On observe encore de ces viviers sur les côtes de France et sur celles d'Italie. Une vanne levée ou baissée devait maintenir l'eau au niveau nécessaire ou la laisser écouler lorsqu'on voulait vider le bassin.

Près de là sont trois chambres voûtées qui servaient de citernes pour le port. Le grand nombre des autres citernes que l'on observe montre que la ville et le port étaient amplement fournis d'eau par le moyen d'un aqueduc dont on retrouve les traces. Des quais environnaient le port et sont encore apparents; mais il est à croire que les eaux de la mer ont gagné du terrain, car plusieurs escaliers de maisons particulières descendent directement dans l'eau.

En suivant une dépression de terrain qui se dirige au sud-ouest, on reconnaît la direction d'une des rues principales. A droite et à gauche, on retrouve presque tous les soubassements des maisons, qui étaient bâties avec autant de soin que les édifices publics, en pierre de taille et en briques. A l'extrémité de cette rue s'élèvent de grandes ruines dans lesquelles on observe deux salles parallèles, et divisées en trois par des pilastres. L'édifice était carré et devait avoir une cour ou *atrium*. Cette disposition permet de supposer que ces ruines sont celles d'un gymnase. Parmi les blocs de pierre équarris que nous avons trouvés, les chambranles de portes ou de fenêtres sont percés de trous indiquant que les ouvertures des édifices étaient ornées de moulures de marbre. Mais presque tout a été enlevé ou reste enseveli sous les décombres. Une corniche appartenant à l'entablement du gymnase est le premier morceau qui permette de juger le caractère des moulures. On y retrouve les principes en usage du temps des empereurs Septime Sévère et Adrien.

On peut observer dans ce quartier de la ville d'autres monuments auxquels les Arabes ont donné les noms de palais du Roi, palais de la Reine. Un vaste édifice, que nous n'avons pu étudier qu'imparfaitement, paraît avoir été le prétoire. Les Arabes de la tribu voisine, qui s'étaient offerts pour nous guider, nous entraînaient toujours vers la presqu'île pour nous montrer l'église. Nous allâmes cependant vers la limite ouest de la ville. Là était un beau théâtre, dont heureusement

les gradins sont presque tous enterrés, ce qui les a sauvés de la destruction. Un portique d'ordre dorique donnait accès dans l'orchestre. La scène est presque entièrement détruite ; mais la *cavea*, ou salle, est conservée dans tout son pourtour ; et des fouilles y mettraient certainement à découvert des objets intéressants.

Les remparts de la ville étaient composés de murailles défendues par des tours demi-circulaires ; ils étaient bâtis en grands blocs de pierre et avaient une épaisseur de six mètres. L'amas des ruines couvre une surface beaucoup plus étendue que celle de Cherchell, capitale du pays. Le vent nous obligea de partir avant d'avoir pu compléter l'exploration ; et c'est au grand regret des Arabes que nous renoncâmes à visiter la presqu'île, et, par conséquent, les ruines de l'édifice qu'ils appellent l'église. Cependant, avant de s'embarquer, l'amiral voulut faire le tour de la presqu'île en canot. Nous vîmes que partout elle avait été défendue par la nature et par l'art. Les tombeaux des anciens habitants sont situés sur le revers ouest de la presqu'île ; ils sont formés de grottes à moitié taillées dans le rocher et ayant une porte en maçonnerie.

La masse de débris de toute sorte accumulés sur le sol, et surtout les beaux blocs de pierre de taille, avaient déjà attiré l'attention des spéculateurs, et ils y envoyaient des barques qui se chargeaient pour Alger. La direction de l'intérieur a arrêté à temps ce trafic, qui menaçait les ruines de Tefesed d'un anéantissement très-prochain.

CHERCHELL.

Cherchell est l'ancienne Césarée. Le port de cette ville était un des meilleurs de la côte, aussi avait-il été décoré avec un soin particulier. Le quai était entouré d'un portique. Les débris de ses colonnes ont servi à former la levée faite pour l'agrandissement du bassin. L'ancien port deviendra ainsi l'avant-bassin du nouveau ; une jetée en équerre arrêtera les brisants du côté de l'ouest : on arrivera par là à offrir un abri à cinquante ou soixante bâtiments d'un petit tonnage.

Chaque fouille faite à Cherchell met à découvert quelques débris plus ou moins importants des monuments de l'antique Césarée. Par-

les soins de l'administration locale, ces fragments ont été réunis dans une salle qui forme déjà un musée intéressant. On y remarque plusieurs tombeaux avec des inscriptions, un torse de Vénus en marbre, plusieurs statues et statuettes qui ne manquent pas de mérite. Les fragments d'architecture ne le cèdent pas à ceux de sculpture : plusieurs grands chapiteaux corinthiens provenant d'un temple, un chapiteau composite orné de dauphins et de palmettes, des corniches de marbre, ne seraient déplacés dans aucun musée. Les rues de la ville sont pleines de colonnes de marbre qu'on pourrait fort bien employer. Le monument qui a principalement fixé mon attention est déposé dans la cour de l'hôtel des bâtiments civils et a été récemment découvert. C'est une statue barbare, d'un mètre environ de hauteur ; elle représente un dieu imberbe, coiffé du modius. Sur le devant de sa coiffure est une plume ou palmette ; la tête est grossièrement modelée, le corps sans bras, ou bien les bras sont si faiblement indiqués qu'on en suit difficilement les contours. Les jambes sont grêles et les pieds tournés en dedans. Cette figure est appuyée contre une gaine ou un pilastre ; elle n'offre aucun des caractères des sculptures romaines ou vandales : j'y reconnaîtrais plutôt quelques symptômes de l'art asiatique.

PHILIPPEVILLE.

L'ancienne Rusicada était située à l'embouchure d'une vallée dont les flancs sont escarpés. Cette vallée communique à une plaine arrosée par la rivière appelée aujourd'hui le Saf-Saf. Mais Rusicada n'était pas abreuvée par des cours d'eau naturels. Les anciens rejetaient l'usage des eaux de rivière par des principes d'hygiène qui, plus que partout, doivent être observés en Afrique. Les ruines des citernes de Rusicada existent encore ; mais jusqu'à ces derniers temps, on ignorait complètement comment elles étaient alimentées. Les uns imaginaient qu'elles étaient remplies par des sources aujourd'hui perdues, les autres par des eaux pluviales. Cette dernière hypothèse est la plus voisine de la vérité ; mais comme la contenance de ces citernes dépasse pour chacune plusieurs mille mètres cubes, on concevait difficilement des pluies assez abondantes et assez prolongées pour y fournir.

Il vient d'être reconnu que les grandes citernes de Philippeville sont toutes alimentées par un même système qui les fait dépendre les unes des autres. Celles qui sont situées à mi-côte, non loin de la place Royale, et celles qui se trouvent dans un grand soubassement d'un ancien édifice, reçoivent l'une après l'autre leur volume d'eau particulier. Les plus belles et les mieux conservées se trouvent sur la montagne; leur ensemble se compose de cinq grandes salles à ciel ouvert, communiquant entre elles par des arcades. On a fait de grands travaux pour reconnaître la source que l'on croyait seulement détournée; mais le service des pont-et-chaussées s'est convaincu que ces citernes n'étaient alimentées que par un barrage, situé dans une des vallées supérieures, qui porte le nom de Bou-Melek. Un grand nombre d'affluents se réunissent dans cette vallée. La citerne était divisée en ces divers compartiments, afin que les eaux eussent le temps de déposer et de s'épurer. Dans la première salle, celle qui est voisine du regard d'arrivée, on a reconnu plusieurs piles de briques qui la coupent en deux parties. Je suppose que ces piles retenaient une grille qui arrêtait les débris d'arbustes, les cailloux et les autres impuretés. L'eau, se déposant ainsi dans la première salle, était introduite dans la seconde, après avoir subi un premier degré d'épuration, et successivement ainsi dans les salles suivantes, jusqu'à la dernière, qui était la salle de distribution. Celle-ci était contiguë à une grande coupure à laquelle aboutissaient ces conduits descendants.

Le mur extérieur de la salle est attenant à une tour circulaire, dont l'usage n'avait pas encore été bien déterminé. Je crois pouvoir, après un mûr examen, émettre l'opinion que c'était une balance d'eau, dont le mécanisme marchait à l'aide d'un flotteur. Le flotteur (sans doute une boule creuse en bronze) était attaché à un levier, qui, de l'autre bout, tenait la chaîne d'une vanne, laquelle fermait l'issue de la salle de distribution. Le flotteur, en baissant, opérant ainsi un mouvement de bascule qui faisait lever la vanne. En remontant, il laissait retomber la vanne par son propre poids. Tant que la tour était pleine, le flotteur était élevé et la vanne fermée. Lorsque l'eau de la tour était épuisée, le flotteur baissant, la vanne s'ouvrait et donnait entrée aux eaux.

Les eaux introduites dans le canal de descente étaient portées dans les citernes inférieures, qui étaient aussi divisées en plusieurs salles, presque toutes assez bien conservées aujourd'hui pour être facilement restaurées. Les citernes de la ville basse sont voutées et parfaitement closes; elles sont bâties en briques, recouvrant un mur en retour de deux ou trois mètres d'épaisseur. L'administration, en rétablissant tout le système d'alimentation des citernes, rendra un grand service à Philippeville, tout en faisant une intéressante application de l'hydraulique des anciens.

On n'a trouvé dans ces monuments aucun indice certain qui puisse faire connaître l'époque à laquelle ils furent bâtis. D'après la construction, on peut cependant supposer qu'ils datent de Septime Sévère ou d'Adrien.

L'amphithéâtre, le théâtre et plusieurs autres édifices sont dans un état plus ou moins fruste, mais offrent encore des ruines qui ne sont pas sans intérêt. Trois statues de marbre ont été découvertes, au mois de mai dernier, dans des fouilles sur la montagne des citernes. L'exécution en est bonne; deux paraissent des portraits de sénateurs; elles sont vêtues de la toge et ont à leurs pieds le *scrinium*, garni de manuscrits roulés. Le travail de la tête est bien inférieur à celui du corps; remarque qu'on a lieu de faire souvent pour les statues anciennes. Dans la troisième, qui est une statue de femme, la tête manque. L'ajustement des draperies est moins correct que dans les premières. Un bras fléchit sur la poitrine; l'autre main, tenant une plante, rappelle la pose, souvent imitée, de la Cérès.

Les environs de Philippeville fournissent encore un certain nombre de monuments, principalement dans le genre tumulaire. On a trouvé plusieurs sarcophages de marbre qui offrent tout le cachet chrétien. Ils n'ont généralement pas d'inscriptions

CONSTANTINE.

Au contraire, on trouve journellement quelque inscription nouvelle dans les travaux qui s'exécutent à Constantine. Mais la surface de la ville étant limitée de toutes parts, on sera dans la nécessité d'occuper

L'emplacement des monuments anciens qui existaient dans l'acropole ou cashah. Cet édifice contenait les monuments les plus importants de la ville, les citernes, le palais et les casernes. Les murailles qui subsistent encore sont de trois époques ; la première, que l'on doit faire remonter aux rois numides, présente un appareil d'une précision merveilleuse, en pierres de grand échantillon, irrégulières, mais par assises réglées ; l'autre appareil est évidemment romain ; enfin un troisième, dans lequel on retrouve des fûts de colonnes et des débris d'édifices, paraît être un ouvrage des princes vandales.

Les égouts de Constantine étaient, après les aqueducs, les ouvrages les plus remarquables de la ville. Comme elle est partout fondée sur le roc vif, il a fallu y creuser ces égouts, qui, selon toute apparence, suivaient la direction des rues. L'égout principal a son issue au sud de la ville par une ouverture de plus de trois mètres de large. Il était recouvert par de grandes dalles plates, ce qui est un caractère de haute antiquité. Plus tard, lorsqu'il fut restauré par les Romains, on le voûta en pierres dans certaines parties de son parcours. Enfin, au moyen âge, il fut voûté en briques. Mais, pendant toute la période arabe, les égouts ne reçurent aucune espèce de soins ; les directions des rues antiques furent abandonnées pour les rues tortueuses des Arabes ; plusieurs maisons, construites sur les voûtes mêmes, défoncèrent la couverture, et les fondations furent descendues jusque dans l'intérieur de l'égout, de sorte que les eaux et le limon accumulés formèrent des dépôts qui finirent par acquérir la dureté de la pierre. Les branches secondaires, n'étant jamais curées, s'encombrèrent ; on perdit la trace de la plupart des conduits, et aujourd'hui que la population de Constantine prend un accroissement considérable, le service des égouts devient insuffisant. Les eaux pluviales s'écoulent par les rues, se perdent inutilement, et les résidus des maisons répandent l'infection partout.

Le curage et la réparation des égouts anciens auraient donc un double but, celui de retrouver presque trait pour trait les dispositions des rues de l'ancienne ville, et surtout d'assainir la ville actuelle. Il y avait sous les Arabes une sorte d'administrateur qu'on appelait l'*amin des égouts* : c'est le *curator cloacarum* des temps romains. Ces fonctions

subsistent encore; mais l'agent est d'une ignorance telle, qu'il ne sait pas indiquer la trace des conduits; il faut, pour les retrouver, faire le tour de la ville en marchant sur la corniche élevée qui domine le Roummel. Ce trajet n'est pas sans danger.

Le pont de Roummel, fondé sur une des voûtes qui couvrent le cours du torrent (1), est un ouvrage des temps romains. J'en attribue la destruction à un mouvement qui se sera opéré dans la voûte qui lui sert de base. Les piles qui existent encore, et qui sont bâties en grosses pierres à bossage, sont fendues dans toute leur hauteur; les fentes ont été rebouchées avec du mortier, lorsque, en 1796, le pont fut rétabli par les soins de Salah-Bey.

Il ne reste d'antique que les piles du pont et une partie des culées jusqu'à la hauteur du parapet. Deux éléphants, sculptés sur un bloc de pierre, se remarquent du côté de l'est. Je pense que ce bas-relief n'est pas en place, et a été encastré là quand on a rétabli le pont; mais je crois qu'il appartenait à l'édifice même, peut-être au parapet. Une tête de victime, avec des bandelètes, sculptée sur la doucine qui forme l'imposte, appartient à l'art romain.

Le pont du Roummel n'était pas le seul qui donnait accès dans la ville de Constantine; un pont-aqueduc avait été construit plus à l'ouest; mais malgré la défense naturelle que présente l'assiette de la ville, elle était de plus entourée par une muraille flanquée de tours rondes et carrées, dont les soubassements s'observent presque partout, et qui, dans quelques endroits, sont entièrement conservés. Un bas-relief représentant un bouclier et des armes me paraît une ancienne sculpture indigène. Les monuments d'art de cette époque sont extrêmement rares.

J'ai dit que les citernes de Constantine étaient situées dans le palais ou casbah. Elles étaient ainsi doublement à l'abri de toute destruction, occupant le point culminant à cent soixante mètres au-dessus du cours de Roummel, et à plus de trente mètres au-dessus du point in-

(1) Ces voûtes du Roummel sont un produit naturel des plus curieux. On avait cru jusqu'ici qu'elles faisaient partie de la roche même de Constantine; mais j'ai constaté qu'elles sont d'une formation beaucoup plus moderne.

férier de la ville. Elles sont au nombre de trente-deux et formaient des salles voûtées. On suit bien dans la plaine voisine les traces de l'aqueduc qui les alimentait ; mais ce n'est que cette année qu'on a déterminé la prise d'eau par des nivellements et des opérations topographiques. L'aqueduc qui traverse le Roummel, et dont le rang inférieur est parfaitement conservé, avait trois étages d'arcades. Il s'élevait ainsi jusqu'à la hauteur du Coudiat-Aty. Là il déposait les eaux dans des citernes, après les avoir conduites par un système de piles creuses dont je n'ai pu déterminer l'usage, mais qui, je pense, ont eu pour objet l'épuration des eaux dans un premier château d'eau, d'où elles passaient dans les grands réservoirs. La prise d'eau est située dans une vallée qu'on appelle Oued-Yacoub. Deux sources très-abondantes, au milieu de débris de constructions romaines, s'écoulent aujourd'hui dans le Roummel. Ces sources sont à une hauteur suffisante pour arriver dans les citernes de la casbah. Mais depuis la destruction des aqueducs, on n'a d'autre eau à Constantine que celle du Roummel, montée péniblement à dos d'âne du fond du précipice où coule le torrent. Heureusement, les trente-deux citernes de Constantine sont aujourd'hui totalement restaurées par les soins du génie, et si une partie a dû être convertie en casernes, l'autre n'attend plus que les eaux qui doivent l'alimenter.

Ainsi la domination française, ramenant en Afrique la civilisation, se rattache d'abord aux grands ouvrages de la domination romaine, partout où ils peuvent être rétablis.

PROTESTATION

DE L'ANGLETERRE RELATIVEMENT A L'EXPÉDITION D'ALGER. —
MANIFESTE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Les puissances étrangères s'étaient alarmées des préparatifs de l'expédition française pour le Maroc ; toutes ne devaient pas voir sans inquiétude le déploiement considérable des forces destinées pour l'Afrique. L'Angleterre, plus directement intéressée à connaître les projets de la France, lui demanda des explications. Elles furent d'abord évasives et remplies de vagues protestations dans lesquelles M. de Polignac assurait que le Cabinet français ne disposerait pas du sort de l'Algérie sans s'être concerté avec ses alliés à ce sujet. Il annonçait la publication d'un mémoire qui expliquerait la conduite et les intentions de la France. Cette réponse ne pouvait satisfaire le Cabinet britannique. Sir Stuart de Rothsay , ambassadeur d'Angleterre à Paris, communiqua alors à M. de Polignac une dépêche qui lui était adressée par lord Aberdeen, et qui était ainsi conçue :

Londres 4 mai 1830.

« Mylord, le retard mis par le Gouvernement français à donner sur ses intentions ultérieures relativement à Alger des explications plus précises et plus officielles, a *causé une grande surprise*. Les promesses de M. de Polignac à cet égard ont été si fréquentes et si positives, que le Gouvernement de Sa Majesté ne peut comprendre encore les motifs d'un pareil délai. Il faut le dire, cette affaire commence à prendre une tournure fâcheuse, et par éveiller des soupçons qui d'abord étaient bien éloignés de notre pensée.

« M. de Polignac nous a fait dire qu'il espérait que nos prétentions ne seraient pas assez déraisonnables pour le forcer à prendre des engagements qui pourraient avoir de fâcheuses conséquences pour le gouvernement de Sa Majesté Très-Chrétienne. Je n'ai pas besoin de charger votre Excellence d'assurer le prince que nous sommes loin de désirer un pareille chose ; mais notre devoir nous a tracé une ligne de conduite dont il nous est impossible de nous départir, et ce devoir nous commande évidemment de demander une explication officielle des projets du gouvernement français en préparant une expédition militaire aussi considérable, et telle, qu'elle est faite pour éveiller les soupçons et les craintes dans tout le midi de l'Europe.

« Votre Excellence n'ignore pas sans doute que le langage de certains personnages influents en France, et liés au gouvernement, est loin d'être d'accord avec les assurances verbales que vous avez reçues ; c'est un motif de plus pour insister sur une explication officielle. Si les projets du gouvernement français sont aussi purs que le prétend M. de Polignac, rien ne s'oppose, ce nous semble, à ce qu'il nous donne sur ce point une satisfaction complète. Il suffirait, pour cela, d'une déclaration courte et précise ; ce moyen me semblerait plus convenable, et surtout plus franc que le long et solennel manifeste que le prince de Polignac vous a déclaré être dans l'intention de publier d'après le désir de Sa Majesté Très-Chrétienne.

« Dans le cas où les explications premières n'auraient pas encore été envoyées à l'ambassadeur français à Londres, votre Excellence devra tâcher de voir sans délai M. de Polignac, pour lui représenter les

dangers d'un silence plus prolongé. Après tout ce qui s'est passé, le ministre français ne doit pas être surpris que nous nous laissions aller aux soupçons, et il doit craindre d'assumer la responsabilité de toutes les conséquences désastreuses qui pourraient résulter de la prolongation d'un pareil état de choses

Cette communication diplomatique révélait toutes les craintes et les prévisions du Cabinet britannique; elle provoqua une réponse catégorique du Cabinet des Tuileries. Ce fut alors que le prince de Polignac, poussé à bout, répondit « que, dans une entreprise accomplie par le pays, le gouvernement français ne prendrait conseil que de l'honneur et de l'intérêt du pays. » Cette réponse était ferme, elle était digne. M. de Polignac se savait secrètement appuyé par la Russie; cet appui ajoutait à sa résolution. Mais, eût-il été isolé, son langage était celui que devrait toujours tenir un représentant de la France vis-à-vis de l'étranger.

M. de Polignac avait parlé d'un manifeste qui justifierait devant l'Europe l'entreprise commencée. Voici ce manifeste, document que l'histoire doit conserver.

MANIFESTE DE LA FRANCE SUR L'EXPÉDITION D'ALGER.

« Plusieurs des publications où l'on traite des causes de la guerre qui existe entre la France et Alger, donnent à cet égard des détails très-inexacts. Nous croyons utile de rappeler à nos lecteurs les principales circonstances qui ont forcé le gouvernement du roi de rompre avec la régence, et qui ont déterminé l'envoi d'une expédition sur les côtes d'Afrique.

« La France a recouvré, en 1817, les établissements qu'elle possédait depuis quatre siècles sur la côte d'Afrique. La situation avantageuse de ces possessions, leur richesse en grains, bestiaux, laines, cire, miel, etc., les facilités qu'elles offrent pour répandre nos mar-

chandises dans l'intérieur de l'Afrique, et l'abondance des produits de la pêche du corail sur cette côte, avaient procuré de grands avantages aux compagnies qui les exploitaient avant la Révolution. Mais, depuis 1817, l'instabilité de nos relations avec la régence d'Alger, leur caractère mal assuré et précaire, enfin le dessein hautement avoué par le dey de nous dépouiller de nos domaines sur le sol de l'Afrique, ont empêché nos négociants d'y retourner et d'y former des établissements considérables, qui ne peuvent subsister sans être soutenus par la confiance. Cet état de choses doit être considéré comme un de nos premiers griefs contre Alger, puisque les mauvaises dispositions du dey ont contribué d'une manière directe à empêcher une ancienne possession française de reprendre la valeur qu'elle avait eue si longtemps pour nous.

« Dans l'audience où le dey insulta notre consul, il lui déclara publiquement, « qu'il ne voulait plus permettre qu'il y eût un seul ca-
« non français sur le territoire d'Alger, et qu'il ne nous y reconnais-
« sait plus que les droits généraux dont jouissaient les autres négo-
« cians européens qui viennent y trafiquer. » Ce sont les propres expressions qu'il employa ; et l'on verra tout-à-l'heure qu'il fit aussitôt après raser les forts appartenant à la France, et détruire les établissements de commerce fondés sous leur protection.

« A la possession d'un territoire assez considérable se joignait pour nous, sur la côte d'Afrique, le droit exclusif de la pêche du corail sur une étendue d'environ soixante lieues de côtes, droit également reconnu par nos traités avec la Porte et avec la régence d'Alger. Ces traités stipulaient que nous payerions pour ce privilège une redevance annuelle qui, fixée originairement à 17,000 fr., avait été portée à 60,000 fr. lorsque ce privilège nous avait été rendu en 1817. Mais deux ans étaient à peine écoulés, que le dey nous déclara inopinément que nous avions à choisir entre renoncer à notre privilège ou lui payer annuellement 200,000 fr. L'intérêt de notre commerce fit consentir le gouvernement à cette augmentation de charges ; et cependant, malgré l'exactitude avec laquelle nous acquittâmes ce droit, le dey fit publier, en 1826, un manifeste qui permettait à toutes les nations la pêche du corail sur les côtes de la régence d'Alger, mesure qui nous privait

d'un privilège dont le dey voulait cependant continuer à recevoir le prix.

« A ces griefs généraux se joignent une foule d'offenses particulières ; nous ne parlerons ici que des principales, et de celles qui sont postérieures à la Restauration.

« En 1814, le dey intima au consul général, M. Dubois-Thainville, l'ordre d'arrêter définitivement les comptes de plusieurs sujets algériens, créanciers de la France ; et comme le consul représentait qu'il ne pouvait le faire sans y être autorisé par son gouvernement, le dey le renvoya immédiatement d'Alger. Les événements des Cent-Jours nous forcèrent à dissimuler cet outrage, et un nouveau consul fut envoyé en 1816 : mais le dey ne consentit à l'admettre que moyennant le paiement préalable d'une somme de 100,000 fr. à titre de présent gratuit.

« En 1818, le brick français *le Fortuné* fut attaqué et pillé par des habitants du territoire de Bone, sans que l'on pût obtenir du dey aucune réparation.

« En 1819, le dey répondit à la sommation collective de l'amiral français Jurien et de l'amiral anglais Freetmantle, qui venaient, par suite des résolutions arrêtées au congrès d'Aix-la-Chapelle, l'inviter à renoncer à la piraterie, qu'il prétendait se réserver le droit de mettre en esclavage les sujets de toutes les puissances qui n'auraient pas de traités avec lui et qui n'entretiendraient pas dans ses États des consuls par les mains de qui des redevances ou tributs lui seraient payés.

« En 1825, malgré la teneur expresse des traités, et sous prétexte de contrebande, le dey fit forcer et visiter la maison de l'agent consulaire français à Bone. Le résultat de cette visite prouva la fausseté de l'accusation, et cependant le dey ne nous donna aucune satisfaction de cette offense.

« Les droits qui doivent être perçus pour nos marchandises, dans les ports de la régence, sont déterminés par des traités ; en 1825, le dey exigea arbitrairement de nos négociants à Bone des droits beaucoup au-dessus de ce tarif.

« A l'exemple de ce que d'autres grandes puissances avaient fait

pour plusieurs États, la France accorda, en 1825, sa protection au pavillon romain. Les deys d'Alger et de Tripoli et le bey de Tunis reconnurent successivement que cette mesure était justifiée par les rapports qui nous unissent au chef de notre religion, et ils s'engagèrent solennellement à respecter, à l'égal du nôtre, le pavillon romain. Mais, dix-huit mois après avoir souscrit cet engagement, le dey d'Alger fit arrêter et confisquer deux bâtiments romains. Le prix de ces navires et de leur chargement fut partagé entre le dey et les corsaires capteurs, et nos réclamations ne purent obtenir que la mise en liberté des équipages.

« Les violations de nos traités devinrent de plus en plus fréquentes dans les années 1826 et 1827. L'audace du dey s'accroissant par l'impunité, on le vit alors refuser positivement de reconnaître nos capitulations avec la Porte. Ce fut aussi à cette époque que les Algériens commencèrent à exiger des capitaines de nos navires marchands qu'ils rencontraient en mer, de venir sur leur bord pour la vérification de leurs expéditions, ce qui était directement contraire au traité de 1719. Il arriva que, tandis que le capitaine du bâtiment français *la Conception* laissait ainsi vérifier ses papiers à bord d'un armement algérien, son propre navire reçut la visite d'hommes détachés par le corsaire, qui enlevèrent des caisses, de l'argent, et les autres objets qu'ils trouvèrent à leur convenance.

« Mais, indépendamment de ces griefs multipliés, l'insolence et la mauvaise foi du dey dans l'affaire des juifs algériens Backri et Busnach ne laissèrent bientôt plus à Sa Majesté d'autre parti à prendre que celui auquel elle s'est déterminée, en déclarant la guerre à cette régence. Des fournitures faites sous le Consulat et l'Empire avaient constitué les sieurs Backri et Busnach créanciers sur le trésor d'une somme qui n'était point liquidée à l'époque de la Restauration. Une transaction passée entre les commissaires du roi et le fondé de pouvoirs des intéressés, le 28 octobre 1819, et approuvée par le roi et par le dey d'Alger, régla définitivement cette créance à 7 millions, qui durent être payés par douzièmes, à compter du 1^{er} mars 1820. Mais il fut expressément stipulé (art. 4) que les sujets français qui auraient eux-mêmes des réclamations à faire valoir contre les sieurs Backri et

Busnach, pourraient mettre opposition au paiement, et qu'une somme égale au montant de leurs réclamations serait tenue en réserve jusqu'à ce que les tribunaux français eussent prononcé sur le mérite de leurs titres de créance.

« Conformément à cette disposition, les sujets français furent invités à produire leurs réclamations, et la somme s'en étant élevée à environ 2,500,000 fr., le trésor royal paya aux sieurs Backri et Busnach 4,500,000 fr. qui restaient sur le total du montant reconnu de la dette, et il versa l'autre partie à la caisse des dépôts et consignations.

« Cette mesure n'était que l'exécution littérale de la convention du 28 octobre. Mais le dey ne tarda pas à prétendre que les tribunaux français ne jugeaient pas assez vite, qu'il fallait que le gouvernement français intervînt pour hâter leur action, et enfin que le trésor royal devait lui remettre à lui-même la somme contestée, ajoutant que les sujets français viendraient ensuite à Alger pour faire valoir devant lui leurs réclamations.

« De telles prétentions étaient contraires à la convention du 28 octobre; elles l'étaient aussi à la dignité du gouvernement français, qui n'aurait pas pu même y consentir sans dépasser ses pouvoirs, puisqu'il n'était pas maître d'intervenir dans les débats judiciaires, et de transférer à d'autres l'examen de causes dont les tribunaux étaient seuls désormais appelés à connaître. Ces explications furent données à diverses reprises au chef de la régence, qui n'en tint aucun compte et qui persista à demander, comme condition du maintien de ses relations avec la France, le paiement immédiat de la somme entière de 7 millions. Dans une lettre qu'il adressa lui-même au ministre des affaires étrangères, cette alternative était énoncée d'une manière si hautaine, que M. le baron de Damas ne crut pas devoir y répondre directement, et qu'il se borna à transmettre un nouvel exposé de l'affaire au consul général du roi à Alger, en lui prescrivant de s'en expliquer verbalement avec le dey. M. Deval n'avait pas encore reçu cette lettre quand il se présenta suivant l'usage, au palais du dey, la veille des fêtes musulmanes. Ce prince ayant demandé au consul général s'il n'était pas chargé de lui remettre une réponse à sa lettre, et celui-ci ayant répondu négativement, il porta subitement à M. Deval plusieurs

coups d'un chasse-mouche qu'il tenait à la main, en lui ordonnant de sortir de sa présence.

« Après un tel excès, commis publiquement sur le représentant de la France, le gouvernement du roi ne pouvait plus prendre conseil que de sa dignité offensée. Cet outrage comblait la mesure des procédés injurieux de la régence ; tout rapport était désormais devenu impossible entre la France et elle, avant qu'une réparation éclatante n'eût vengé l'honneur national. M. le baron de Damas prescrivit au consul général de la demander, ou d'abandonner immédiatement Alger. Cette réparation fut refusée, et M. Deval avait à peine quitté la ville, que le dey envoya l'ordre au gouverneur de Constantine de détruire par le fer et le feu les établissements français en Afrique. Cet ordre fut promptement exécuté, et le fort de la Calle fut ruiné de fond en comble.

« Le roi envoya devant Alger une division de ses vaisseaux, avec ordre de maintenir un blocus rigoureux. Les résultats de cette mesure, prolongée pendant trois ans, n'ont pas répondu, malgré le zèle et le courage de nos marins, aux espérances qu'elle avait fait concevoir : le blocus a coûté à la France près de 20,000,000 fr., sans avoir causé à l'ennemi un dommage assez réel pour le déterminer à nous donner les satisfactions convenables, et à nous demander la paix.

« Il importait à la dignité de la France et aux intérêts des sujets du roi engagés dans des transactions commerciales avec le nord de l'Afrique, et dont les bâtiments étaient sans cesse menacés par les corsaires de la régence d'Alger, que l'on adoptât un système nouveau, plus énergique et plus décisif. Néanmoins, le gouvernement du roi, voulant ne porter la guerre sur le territoire algérien que lorsqu'elle serait reconnue évidemment nécessaire, se détermina à faire encore une tentative auprès du dey. Dans le courant de juillet 1829, M. le capitaine de vaisseau de La Bretonnière fut envoyé à Alger, avec ordre d'entamer une négociation, si la régence paraissait disposée à faire droit à nos justes griefs. Cette tentative, qui faisait si noblement ressortir la modération de la France, échoua contre l'opiniâtreté du dey, et un dernier outrage à notre pavillon, une dernière violation des droits les plus sacrés chez tous les peuples, vint mettre le comble aux

attentats de la régence, et rendre désormais toute conciliation incompatible avec l'honneur national. Au moment où M. de La Bretonnière sortait du port, une décharge générale de toutes les batteries voisines fut faite sur le bâtiment parlementaire, qui fut atteint par quatre-vingts boulets. Le feu ne cessa que lorsque le vaisseau se trouva entièrement hors de portée.

« Tel est l'exposé succinct des griefs dont le roi se dispose à tirer vengeance : violation des principes du droit des gens, infraction aux traités et aux conventions, exactions arbitraires, prétentions insolentes opposées aux lois du royaume et préjudiciables aux droits des sujets français, pillage de nos bâtiments, violation du domicile de nos agents diplomatiques, insulte publique faite à notre consul, attaque dirigée contre le pavillon parlementaire, le dey semble avoir tout épuisé pour rendre une guerre inévitable, et pour animer le courage de nos soldats, auxquels est réservée la noble mission de venger la dignité de la couronne et de délivrer la France et l'Europe du triple fléau que les puissances chrétiennes ont enduré trop longtemps : l'esclavage de leurs sujets, les tributs que le dey exige d'elles, et la piraterie qui ôte toute sécurité aux côtes de la Méditerranée, et qui menace sans cesse les bâtiments qui naviguent sur cette mer. »

APERÇU

DES TRAVAUX DE DESSÈCHEMENT EXÉCUTÉS EN ALGERIE.

PROVINCE D'ALGER.

PLAINE DE LA MÉTIDJA.

Ce fut dans la plaine de la Métidja, à 12 kilomètres d'Alger, sur les bords de l'Harrach, aux environs des postes militaires de la Maison-Carrée et de la Ferme-modèle, que le service du génie entreprit, en 1835, les premiers travaux d'assainissement, qu'il poursuivit dans les mêmes localités, en 1834 et en 1835. Les résultats obtenus par ces premiers travaux furent en rapport avec les sommes peu considérables qui y avaient été consacrées et la faible partie de terrain qu'ils avaient embrassée. Les événements de la guerre forcèrent de les interrompre en 1836, et ce n'est qu'en 1842 que l'administration put faire remettre entièrement à neuf la plupart des ouvrages antérieurs, et, notamment, les fossés ouverts, huit ans auparavant, sur les bords de l'oued Kerma, près de la Ferme-modèle; ce travail fut exécuté par le service des ponts-et-chaussées.

Le camp de Boufarik ayant été établi au centre de la plaine de la Métidja, en 1835, le génie fit creuser, dès l'année suivante, de nombreux fossés dans les environs de ce camp, pour donner écoulement

aux eaux qui surgissaient en abondance à la surface du terrain marécageux dont il était entouré, particulièrement à l'est, où l'on avait déjà projeté l'enceinte de la ville de Boufarik. En 1837, ces travaux furent continués, puis totalement suspendus, par suite de circonstances de guerre.

Les travaux d'assainissement dans l'intérieur de Boufarik furent repris en 1840 par le service des ponts-et-chaussées, et poursuivis, en 1841 et 1842, sur les diverses parties de la ville où s'élevaient déjà de nombreuses constructions. Les eaux, qui inondaient plus de vingt hectares dans l'enceinte même, furent réunies dans quatre rigoles principales parallèles qui traversent la ville et permettent aujourd'hui d'arroser très-aisément tous les jardins.

Tels ont été les travaux de dessèchement exécutés dans la plaine de la Métidja antérieurement à 1843. Ils n'ont porté que sur trois points : les environs de la Maison-Carrée, de la Ferme-modèle et de Boufarik ; le chiffre total de la dépense s'en est élevé seulement à 211,000 fr. , du 1^{er} janvier 1833 au 31 décembre 1842.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

ENVIRONS DE BÔNE.

Des travaux bien plus considérables furent exécutés pendant la même période de temps à Bône et à Philippeville.

Commencés en 1833, sous la direction du génie, les travaux d'assainissement de la petite plaine de Bône ne furent complètement terminés qu'en 1840, en raison de l'insuffisance des crédits. En 1841 et 1842, on entreprit, comme complément des premiers travaux, le redressement du ruisseau d'Or et celui de la Boudjima, qui, l'un et l'autre, avoisinent la petite plaine.

Quelques travaux de peu d'importance furent également entrepris, en 1841 et 1842, sur la rive gauche de la Seybouse, au pied du Bou-Almrah ; et sur la rive droite, dans la plaine des Beni-Urdjin ; ces derniers furent confiés au service des ponts-et-chaussées.

Tous ces travaux, surtout ceux de la petite plaine, si rapprochée de la

ville, ont beaucoup contribué à l'amélioration de l'état sanitaire de Bône. Toutefois, si l'on compare la superficie de la petite plaine à celle des immenses marécages qui s'étendent entre la Seybouse et l'oued el-Kebir, depuis les dunes qui bordent le golfe de Bône jusqu'aux montagnes de Beni-Salah, on reconnaît facilement que les travaux de pavage, d'égoûts, de conduites d'eau, exécutés dans l'intérieur de la ville, et, par-dessus tout, les améliorations successivement apportées au bien-être matériel des troupes et de la population, ont aussi puissamment concouru au progrès de la salubrité publique dans cette localité.

Quant à l'assainissement complet de cette belle et riche contrée, il ne saurait s'opérer sans d'immenses travaux ; car, si la grande plaine de Bône a plus d'étendue que la Métidja, si son sol y paraît plus généralement fertile, on y rencontre aussi des marécages bien plus étendus et bien plus profonds.

ENVIRONS DE PHILIPPEVILLE.

A peine s'était-on établi, vers la fin de 1859, sur les ruines de l'ancienne *Russicada*, qu'on sentit la nécessité de faire aux environs de la nouvelle ville quelques travaux d'assainissement, pour combattre l'influence délétère des marécages existant dans la partie basse des vallées du Safsaf et du Zeramna. La seconde de ces rivières sortait fréquemment de son lit, et les eaux, qui ne s'écoulaient que très-lentement, venant à s'arrêter dans les bas-fonds, y formaient des marécages dont les plus considérables se trouvaient précisément aux portes de Philippeville. Quelques uns des affluents du Zeramna, l'oued Louah et l'oued Bougdoun particulièrement, sortaient fréquemment aussi de leur lit et produisaient des effets semblables. Enfin, divers torrents descendant des montagnes qui bordent les deux vallées du Safsaf et du Zeramna, n'ayant pas, au travers de ces vallées, des lits suffisamment bien encaissés, se répandaient çà et là, au lieu de se rendre directement dans les rivières qui occupent le thalweg de ces vallées, et donnaient ainsi naissance à de nombreux marécages au pied des coteaux.

On a cherché à combattre ces effets par le redressement et l'endiguement du lit du Zeramna, et par l'ouverture de fossés de ceinture et de fossés directs pour recueillir les eaux des montagnes et les conduire plus sûrement dans cette rivière et dans le Safsaf.

Ainsi, à la fin de 1842, les travaux de dessèchement destinés à préparer l'assainissement de la plaine de la Métidja n'étaient que commencés, car la superficie de terrain sillonné de canaux et fossés d'écoulement était seulement de 600 hectares, y compris les 80 hectares renfermés dans l'enceinte de Boufarik.

A Bône, la petite plaine, où avait été exécutée la majeure partie des travaux, offre une superficie de 510 hectares à peine, tandis que la grande plaine en renferme près de 100,000, dont 60,000 environ couverts de marécages.

Enfin, à Philippeville, les travaux avaient embrassé la presque totalité des parties basses des deux vallées du Safsaf et du Zeramna, c'est-à-dire une superficie d'environ 1,600 hectares, dont 100 hectares à peine étaient marécageux.

Il résulte de ce calcul que 2,510 hectares ont été desséchés et préparés à recevoir la culture, qui seule peut rendre l'assainissement complet et réel.

Ces travaux avaient été presque en totalité exécutés par les soins du génie militaire, à l'exception du canal du Beni-Urdjin à Bône, des travaux à l'intérieur de la ville du Boufarik, et du curage des fossés de l'oued Kerma, près la Ferme-modèle.

Telle était la situation des travaux dans la plaine de la Métidja, aux environs de Bône et de Philippeville, à la fin de 1842.

TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LE GÉNIE EN 1843 DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

Dès les premiers mois de 1845, une somme de 152,400 francs fut affectée à la continuation des ouvrages entrepris à Bône et à Philippeville. Dans la première de ces localités, les travaux avaient trait à l'ouverture de quelques fossés et rigoles sur la rive gauche de la Seybouse, entre les ponts d'Hippone et de Constantine, ainsi qu'à l'amé-

lioration et à l'entretien des ouvrages précédemment exécutés dans la petite plaine de Bône. Dans la seconde localité, les travaux avaient pour but l'ouverture de canaux de ceinture et de canaux directs sur la rive droite de la Seybouse, et celle d'un canal de jonction des deux parties du Safsaf, situées à l'amont et à l'aval du confluent du Zeramna ; ce dernier travail était destiné à prévenir, à l'époque des crues de cette rivière, les débordements du Safsaf.

Dans cette somme de 132,400 francs se trouvaient également compris 8,000 francs pour l'assainissement de la plaine de Djidjely.

Ces divers travaux ont été exécutés sous la direction du génie militaire, qui, dans la province de Constantine, a été chargé des travaux de dessèchement jusqu'à la fin de 1843.

ORGANISATION DU SERVICE SPÉCIAL DES DESSÈCHEMENTS.

Le service spécial des dessèchements de l'Algérie fut créé par une décision ministérielle du 22 avril 1843. Diverses circonstances fortuites, et notamment l'insuffisance du personnel des ponts-et-chaussées, dans le sein duquel le noyau du personnel du nouveau service avait été pris, retardèrent jusqu'à l'automne suivant son organisation définitive. Aussi, c'est seulement de cette époque que datent les premières études, faites dans le but de préparer un projet d'ensemble de travaux par l'assainissement de la place de la Métidja, projet dont la rédaction préalable et complète avait paru devoir précéder l'exécution de nouveaux travaux. Mais ce système trop absolu dut recevoir quelques modifications, par suite des difficultés matérielles qui s'offrirent en foule dès les premiers pas qu'on fit dans l'exploration des terrains à dessécher, dans l'examen des causes de l'existence des marécages et des moyens propres à les faire disparaître.

Par les premières études partielles qui furent simultanément faites sur divers points, on acquit la conviction que plusieurs années seraient nécessaires à l'exploration des marais de la Métidja et à l'examen du régime de tous les cours d'eau plus ou moins importants qui la sillonnent, et dont la marche irrégulière et les débordements sont la cause la plus puissante de l'existence et de la permanence des marais. Mais

en même temps, on reconnut que les relations de certains marais entre eux, et des cours d'eau qui les engendrent, n'étaient pas les mêmes sur toute la surface de la Métidja; que la cause des inondations existait partiellement dans chacun des grands bassins qui divisent cette plaine. On reconnut aussi que certains marais étaient dans des conditions assez favorables pour que des travaux de dessèchement pussent être immédiatement entrepris.

TRAVAUX DANS LES MARAIS DU FORT DE L'EAU ET DE SIDI-AÏSSA.

Les marais du fort de l'Eau et de Sidi-Aïssa sont situés, le premier, au nord des collines de la Rassauta; le deuxième, au sud de ces mêmes collines; l'un est séparé de la mer par une ligne de dunes, l'autre du Hamis par un relèvement de terrain assez prononcé, qui règne le long de la rive gauche de cette rivière.

Les travaux exécutés en 1845 dans ces deux marais, ont consisté dans l'ouverture de canaux de ceinture au pied des collines qui bordent, au sud, le marais du fort de l'Eau, et, au nord, celui de Sidi-Aïssa. L'effet de ces premiers travaux a été immédiat: pendant l'hiver 1843-1844, les canaux, en recueillant toutes les eaux descendues des hauteurs, les ont empêchées de se répandre dans la plaine, comme par le passé.

A ces travaux en ont succédé d'autres tout aussi importants, mais que leur nature permettait d'ajourner.

TRAVAUX DANS LE MARAIS DES CHERAGAS.

Il y avait dans le Sahel d'Alger, non loin du village des Cheragas, un petit marécage dont l'influence s'était fait ressentir d'une manière fâcheuse l'été précédent. A l'aide de quelques travaux de peu d'importance, puisque la dépense ne s'est élevée qu'à environ 1,200 francs, on a fait complètement disparaître les causes d'insalubrité qui existaient dans le voisinage de ce nouveau centre de population, l'un de ceux qui ont le plus prospéré dans le Sahel.

Tels sont les seuls travaux réels et permanents qui ont pu être exécutés, en 1843, dans la plaine de la Métidja. La dépense s'est élevée à la somme de 58,720 francs 97 cent. Le reste a été absorbé par quelques travaux préparatoires, par les frais d'études et les dépenses générales.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES DANS LES MARAIS DE LA RIVE DROITE DE L'HARRACH.

Il existe sur la rive droite de l'Harrach, en face de la ferme-modèle, des marais assez importants. Ces marais sont en communication avec cette rivière, au moyen des petits cours d'eau qui y amènent le trop plein seulement des eaux qui les inondent, et y entretiennent une végétation des plus actives. Réputés *impénétrables*, ils l'étaient, en effet, il y a un an, mais ne sont plus aujourd'hui, grâce à quelques travaux préparatoires, au moyen desquels les cours d'eau qui leur servaient d'exutoires, ayant été régularisés, élargis et approfondis, le niveau de l'eau a tellement baissé dans le centre de ces marais, qu'on a pu récemment en faire la reconnaissance, et qu'on sera très-prochainement en mesure de présenter un projet complet pour leur dessèchement.

Les études, entreprises dès le mois de mai 1843, n'ont eu d'interruption que la saison des trop fortes chaleurs, pendant laquelle les opérations sur le terrain étaient devenues dangereuses, la plupart des agents à qui elles étaient confiées ayant été atteints par la fièvre.

Elles ont embrassé, sur cinq points différents de la plaine de la Métidja, une superficie de 4,000 hectares environ; les diverses lignes nivelées ont ensemble une longueur d'au moins 200,000 mètres. Enfin, ces opérations ont constamment exigé, à côté de chaque agent géomètre ou conducteur (et ils ont été au nombre de cinq à la fois depuis le 1^{er} novembre 1843); une petite brigade de manœuvres européens ou indigènes chargés de frayer la route pour les opérations, au travers; tantôt de broussailles épaisses, tantôt de joncs et roseaux, qui empêchaient, non-seulement d'avancer, mais même de voir.

Il est difficile, du reste, à moins d'avoir vu le terrain, et d'avoir

opéré soi-même ou suivi les opérations, de se faire une idée bien précise des difficultés qu'on éprouve à faire la reconnaissance d'un terrain couvert de broussailles et marécageux tout à la fois; d'apprécier les obstacles de toute sorte qu'on rencontre à chaque instant; les accidents qui surviennent, lorsque tout-à-coup un homme, ou le chef d'opération lui-même, vient à disparaître dans une fondrière, comme cela est arrivé; eh bien! toutes ces circonstances, qui semblent exagérées, se sont pourtant reproduites fréquemment sur tous les chantiers d'opérations, et de la manière la plus pénible, surtout pendant l'hiver 1843-1844, où les pluies ont été si abondantes et venaient si souvent surprendre les agents chargés des opérations sur le terrain, loin des abris et des lieux d'habitation, si rares dans la Métidja, et lorsque ceux-ci avaient encore à franchir, pour rejoindre leur gîte, une rivière, un torrent ou un marécage.

PARTIES DE LA MÉTIDJA SUR LESQUELLES LES ÉTUDES
ONT PLUS PARTICULIÈREMENT PORTÉ.

Les études ont embrassé, outre les marais du nord-est de la Métidja, dans lesquels des travaux ont été entrepris, ceux de la rive droite de l'Harrach, en face de la Ferme-modèle, sur la rive gauche de cette rivière. Les marais de Baba-Ali, dans l'ouest de l'oued Fatis, et la reconnaissance du cours du Massafran, depuis la mer jusqu'au pont de Mokta-Kéra.

Les dépenses générales du service du dessèchement ont consisté dans l'achat d'instruments et outils indispensables aux opérations de levé et de nivellement. On a fait aussi l'acquisition d'une machine à draguer avec ses deux chalands, dont on espérait tirer un bon parti, aux embouchures des rivières, pour l'enlèvement des sables qui en forment la barre. Enfin, on a dû faire construire des baraques mobiles pour loger les ouvriers à proximité des travaux, fort souvent très-éloignés des lieux habités. On en a construit quatre susceptibles d'abriter deux cents hommes chacune, et dont deux ont été immédiatement posées dans le voisinage des marais du fort de l'Eau et de Sidi-Aïssa.

TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LE SERVICE DES DESSÈCHEMENTS
EN 1843 DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

Dans la province de Constantine, le service des dessèchements n'a exécuté que les travaux d'entretien du canal de Beni-Urdjin, près de Bône, et de ses plantations, dont la dépenses s'est élevée à 1,500 francs environ. En outre, on a dépensé 2,000 francs environ en frais d'études.

PROVINCE D'ALGER.

PLAINE DE LA MÉTIDJA. — MARAIS DU FORT DE L'EAU.

Les premiers travaux exécutés en 1844 ont eu pour but de compléter le dessèchement des marais du fort de l'Eau et de Sidi-Aïssa, entrepris vers la fin de 1843.

Au canal ou fossé de ceinture exécuté dans le premier de ces marais, on a ajouté un fossé principal tracé dans le thalweg et amenant, comme le fossé de ceinture, les eaux dans le Hamis, rivière qui, même en été, ne se trouve jamais complètement barrée. Outre ces travaux, on a ouvert quatre grands fossés secondaires et plusieurs petites rigoles. Le développement des principaux fossés de ceinture a été de 7,076 mètres; celui des fossés secondaires, de 2,489 mètres; enfin, celui des rigoles, de 4,000 mètres; donc en tout, 15,565 mètres courants de fossés de diverses dimensions. Leur ouverture, y compris la construction de quatre ponceaux en charpente et de quatre passerelles, a coûté 60,794 fr. 32 cent., dont 24,473 fr. 67 cent. prélevés sur les fonds de l'exercice 1843, et 36,320 fr. 65 cent. sur ceux de 1844.

La superficie totale de ce marais est d'environ 300 hectares, en partie couverts encore aujourd'hui de joncs et de roseaux, mais susceptibles de recevoir les derniers travaux qui devront y préparer la culture; en un mot, les ouvrages du genre de ceux que l'État ou les compagnies ont coutume d'exécuter en France pour le dessèchement des marais sont complètement terminés dans le marais du fort de l'Eau.

Le reste est laissé à la charge des propriétaires ; telles sont une multitude de rigoles pour achever de dessécher l'étendue de terrain désormais insubmersible, et la diviser en lots ou fractions affectés à des cultures quelquefois différentes ; les rigoles destinées à l'arrosage (car le fond du canal de ceinture a été maintenu dans une position assez élevée pour que les eaux abondantes des sources qui toute l'année l'alimentent, puissent, au besoin, être dirigées dans l'intérieur du marais) ; enfin, les plantations, auxiliaire indispensable de tout système de travaux d'assainissement.

MARAIS DE SIDI AÏSSA.

Dans le marais de Sidi-Aïssa, des travaux complémentaires analogues ont été exécutés en 1844. Au canal ou fossé de ceinture, entrepris en 1843 et terminé dans le printemps, ont succédé la rectification du cours de l'oued Chaeb, qui coule dans le thalweg du marais, et l'ouverture de 12 fossés secondaires ou rigoles. Le développement total de tous ces travaux a été de 14,288 mètres courants de fossés qui ont entraîné une dépense de 75,277 fr. 18 cent., y compris celle de l'établissement de 6 ponceaux en charpente, pour assurer les communications et prévenir les dégradations majeures qu'occasionnerait le passage des bestiaux et des Arabes au travers des fossés et rigoles. Sur ce chiffre total de dépense, 53,074 fr. 65 cent. ont été prélevés sur le crédit de 1843, et 42,203 fr. 53 cent. sur celui de 1844.

La superficie totale du marais de Sidi-Aïssa est de 300 hectares, y compris le petit étang qui en occupait le centre et qui est aujourd'hui complètement desséché.

Enfin, pour achever le dessèchement de cette partie de la Métidja dépendant de la ferme de la Rassauta, on a ouvert 1,495 mètres 50 centimètres de fossés dans le bas-fond qui sépare la Rassauta de la ligne de collines contre lesquelles s'appuie le marais du fort de l'Eau. Ce bas-fond, presque continuellement submergé en hiver, offre une superficie de 40 hectares ; leur dessèchement a entraîné une dépense de 2,000 francs seulement.

En résumé, les marais situés dans les environs de la Rassauta, et

qui présentaient ensemble une superficie de 640 hectares, ont été, en six mois de travaux et à l'aide d'une dépense de 158,071 fr. 50 cent., complètement desséchés et rendus, sinon à la culture, du moins aux cultivateurs. A eux appartient aujourd'hui de compléter, par des ouvrages accessoires, une culture bien ordonnée et des plantations nombreuses, l'œuvre d'assainissement commencée par les travaux qu'on vient d'énumérer, et qui devaient nécessairement précéder tous les autres; à eux appartient également d'entretenir avec soin tous ces travaux, pour prévenir le retour des marécages et des causes d'insalubrité qu'on s'est efforcé de combattre.

MARAIS D'OULID-ADDA.

Il existe sur la rive droite de l'Harrach, non loin de la Maison-Carrée, au pied des mamelons d'Oulid-Adda, un petit marais d'une superficie de 40 hectares seulement, mais qui s'étend sur une longueur de 3 kilomètres environ. Son peu d'étendue, sa proximité du Sahel et des divers points habités, ont fait entreprendre, en 1844, le dessèchement de ce marais, ainsi que celui de deux petits marécages voisins qui se trouvaient dans les mêmes conditions.

La dépense de ces travaux, qui ne sont pas encore terminés, a été évaluée à la somme de 55,000 francs; rien ne fait présumer aujourd'hui que ce chiffre doive être dépassé.

MARAIS DE BOUFARIK.

Les travaux précédemment exécutés dans l'enceinte de la ville de Boufarik n'étaient pas complètement terminés; le remaniement des rues de la ville, la reconstruction des nombreux ponceaux jetés provisoirement sur les fossés d'arrosage, enfin l'existence de quelques parties de terrain un peu basses et encore marécageuses, tout cela a exigé que ces fossés fussent approfondis et divisés chacun en plusieurs biefs, à l'aide de chutes destinées à y ménager les pentes et à y faciliter l'établissement des prises d'eau pour les jardins.

On a senti également qu'il devenait urgent d'entretenir et de remettre à neuf tous les travaux extérieurs exécutés en 1855, 1856 et

1837, travaux que, depuis cette époque, le passage d'eaux rapides et la croissance des herbes et plantes aquatiques avaient totalement déformés.

L'ensemble de ces travaux neufs et d'entretien a été évalué à 22,000 francs, y compris l'installation d'une construction en planches et en briques pour le logement des agents et des ouvriers.

MARAI DE SOUKALI.

Les marais de Soukali, situés à 2 kilomètres environ dans l'est de Boufarik, présentent une superficie de 200 hectares, totalement impenétrable, si ce n'est au plus fort de l'été, où il n'est pas sans danger de traverser, même rapidement. Ces marais sont, avec juste raison, considérés comme une des causes les plus puissantes de l'insalubrité de cette localité; aussi, bien que les opérations n'aient pu embrasser encore l'ensemble du grand bassin marécageux dont Soukali occupe la partie la plus élevée, on n'a pas hésité, du moment que cela est devenu possible, à entreprendre quelques travaux sur ce point, sans toutefois préjuger la question de l'emploi des sources abondantes qui surgissent sur le territoire des anciennes tribus de Soukali et de Chourfa, pour l'irrigation des terrains inférieurs qui s'étendent jusqu'à l'entrée de la gorge de Massafran, terrains aujourd'hui presque tous marécageux, et qui sont destinés à devenir les plus fertiles de la plaine de la Métidja.

Les travaux entrepris en 1844 dans les marais de Soukali, entraîneront une dépense de 19,000 francs; ils auront pour résultat immédiat d'abaisser de beaucoup le niveau des eaux dans ces marais, de les rendre, pour ainsi dire, insubmersibles, et de permettre aux propriétaires voisins de profiter des fossés principaux pour écouler les eaux des fossés secondaires, et des rigoles qu'ils se proposent d'ouvrir de suite au travers de leurs terres, un peu marécageuses aussi.

Ces travaux auront également l'avantage de faciliter l'exécution de la route projetée entre Boufarik et l'Haouch-Mimouch, route au tracé de laquelle se rattache l'établissement d'un centre de population imposé au concessionnaire de l'Haouch-Soukali.

CONSTRUCTION A DOUÉRA DE LOCAUX POUR L'INSTALLATION DU SERVICE DES DESSÈCHEMENTS.

Dès la création du service spécial des dessèchements, on reconnut la nécessité d'adjoindre à l'ingénieur chef de ce service un ingénieur ordinaire, pour le seconder dans les études et la rédaction des projets concernant particulièrement la plaine de la Métidja, sur laquelle l'administration supérieure avait reconnu qu'il importait de diriger tous les efforts. On jugea en même temps qu'il était indispensable d'établir à Douéra le centre d'action du service de l'ouest et du milieu de la plaine de la Métidja, confié à cet ingénieur ordinaire, sous la direction de l'ingénieur chef du service, qui conservait d'ailleurs dans ses attributions les études et projets concernant les marais de l'est de cette plaine, et tout ce qui touche aux questions d'assainissement du reste de l'Algérie.

Ces dispositions, commandées par l'importance des études et des travaux à entreprendre dans la Métidja, entraînaient la nécessité indispensable de l'installation du service de l'ingénieur ordinaire à Douéra, localité saine, et point central pour les marais du centre et de l'ouest qu'on avait à explorer. Cette installation, qui comprend la construction de logements, bureaux, magasins, ateliers, etc., a coûté 25,000 francs.

CONTINUATION DES ÉTUDES.

Les études générales, à peine ébauchées au printemps 1843, mais sérieusement reprises au mois de novembre de la même année, comme il a été dit plus haut, ont été poursuivies avec la plus grande activité. Elles ont embrassé :

Dans le nord-est de la plaine de la Métidja, les marais du fort de l'Eau et de Sidi-Aïssa, aujourd'hui complètement desséchés; ceux de l'Oued-Smar; ceux d'Oulid-Adda, d'Haouch-Ben-Ghazi et de Darben-Danoun, dont les travaux sont en cours d'exécution;

Dans l'est, tous les marais de Baba-Ali et de Bir-Toutta, compris entre le pied du Sahel et le cours de l'Harrach; le marais des Sept-

Palmiers, situé en face, sur la rive droite de l'Harrach; le cours entier de l'Oued-Guérek, depuis son entrée dans le marais de Bir-Toutta jusqu'à sa source, au-dessus de Soukali;

Dans le centre, les marais de Soukali et les environs de Boufarik;

Dans le nord-ouest, les marais de l'Oued-Thata, ceux de l'Oued-Fatis, le cours de ce ravin et le cours du Massafran, depuis la mer jusqu'à l'embouchure de l'Oued-Djer, sur un développement de 24 kilomètres.

On se fera une idée à peu près exacte des difficultés et des dépenses qu'entraînent les opérations de levé et de nivellement, par les détails suivants, extraits du journal des opérations effectuées dans le marais des Sept-Palmiers, du 1^{er} octobre au 31 décembre 1844 :

Ce marais, réputé impénétrable à juste titre, a une longueur de 4,000 mètres, sur 7 à 800 de largeur; sa superficie est donc de 300 hectares environ. Totalemeut recouvert de plantes marécageuses, telles, que chaumes, joncs, roseaux, il est environné de broussailles épaisses, qui, du côté de l'Harrach, occupent une zone de terrain de 3 à 400 mètres de largeur.

Une ligne principale d'opérations a été tracée entre la route de Beni-Mouça et le marais; elle a un développement de 4,044 mètres. Perpendiculairement à cette ligne, on a ouvert quatorze lignes transversales parallèles, allant de la première à l'Harrach, qu'elles franchissaient en s'arrêtant sur sa rive gauche. Ces lignes transversales sont distantes les unes des autres de 300 mètres environ, et présentent ensemble un développement de 21,354 mètres; donc, en tout, y compris la ligne principale, 25,378 mètres.

Il n'eût pas été possible de faire le levé et les nivellements nécessaires à la reconnaissance de ce marais, sans l'ouverture préalable de toutes ces lignes au travers des joncs, des roseaux et des broussailles, et sur deux mètres de largeur au moins. Cette opération préparatoire a exigé l'emploi continu de 50 manœuvres durant 70 journées de travail, représentant une dépense de 4,000 francs environ, laquelle s'est estimée aussi par l'ouvrage mesuré, et qui s'est résumée en 25,926 mètres superficiels de fauchage de roseaux et de joncs, et 17,740 mètres d'ébroussaillement, payés, les premiers, à raison de 5 centi-

més, les seconds à raison de 15 centimes le mètre superficiel. Quant aux opérations proprement dites de levé et de nivellement, elles ont duré 59 jours, et ont entraîné en main-d'œuvre une dépense de 1,970 francs.

Pendant le mois d'octobre et la première quinzaine de novembre, le nombre des malades a été de 3 à 4 par semaine; presque tous les ouvriers, dans ce même laps de temps, ont eu les jambes enflées, en raison du séjour continuel dans l'eau et dans la vase; enfin, les mêmes effets morbides ont été remarqués, quoique avec moins d'intensité, dans la brigade d'opérations de levé et de nivellement, qui suivait au fur et à mesure celle employée à frayer le passage.

Ces détails sont de nature à donner une juste idée des difficultés que présentent, dans les marais de la Métidja, les opérations préparatoires, sans lesquelles leur étude et la rédaction des projets de travaux d'assainissement seraient totalement impossibles. Encore n'a-t-il été question, ni de l'impossibilité de trouver des gîtes et la moindre ressource pour vivre, ni de la nécessité de s'abriter sous des baraques faites à la hâte, et, conséquemment, avec peu de soin.

Une circonstance qui n'est pas rare non plus, et qui s'est précisément présentée pour le marais des Sept-Palmiers, c'est l'obligation où l'on a été d'ouvrir, sur certains points, quelques saignées pour y abaisser subitement le niveau des eaux, de manière qu'il ne s'élevât pas à plus de 0^m,50 à 0^m,40 au-dessus du sol, quantité déjà bien incommode pour le parcours, surtout dans les opérations de levé et de nivellement. Ces travaux provisoires de terrassement ne laissent pas que d'occasionner des dépenses quelquefois très-considérables.

LOGEMENT DES OUVRIERS.

Outre les deux grandes baraques posées l'hiver précédent à proximité des marais du fort de l'Eau et de Sidi-Aïssa, et les installations faites dans les locaux de la Rassauta, pour le logement d'une partie des ouvriers employés aux travaux de ces deux marais, on a, vers la fin de 1844, monté une nouvelle grande baraque au pied du Sahel, au centre des marais de Chabat, de Baba-Ali et de Bir-Toutta,

en vue des travaux très-prochains du canal de ceinture au pied du Sahel, de la dérivation de l'oued Guérek et de tous les travaux accessoires qui seront successivement entrepris dans ces mêmes marais ; une baraque de moindre dimension a été établie vers le milieu du marais de l'oued Smar pour le logement des agents et des ouvriers employés aux opérations préparatoires ; plus tard, elle servira, concurremment avec la baraque du puits, à loger les ouvriers qui seront employés aux travaux proprement dits ; enfin, la baraque du marais du fort de l'Eau, devenue inutile sur ce point, a été transportée sur la rive droite de l'Harrach, à proximité à la fois des marais d'Oulid-Adda et de celui des Sept-Palmiers. Quant aux constructions de Douéra et de Bourifak, il en a déjà été question.

Pour les opérations antérieurement faites dans les marais d'Oulid-Adda, de Baba-Ali, et dans le cours du Massafran, les agents et ouvriers ont été provisoirement logés dans des baraques dépendant du service des ponts-et-chaussées, à proximité du pont de l'Oued-Kerma et de celui de Mokta-Khéra. Très-incessamment, enfin, une nouvelle grande baraque sera installée sur un des derniers contre-forts du Sahel, à proximité du centre des marais de l'Oued-Tlata, en vue des travaux du canal de ceinture de ce marais, qui seront entrepris en 1845.

L'ensemble des dépenses de main-d'œuvre et de matériel, pour frais généraux d'études et baraquement des ouvriers, s'élèvera, en 1844, à 44,000 francs ; il est très-probable que cette dépense sera augmentée en 1845, surtout si les Chambres accordent des crédits plus considérables que par le passé.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Les travaux et dépenses effectués dans la province de Constantine, ont été peu considérables en 1844.

A *Bône*, on n'a fait que des dépenses d'entretien des travaux précédemment exécutés ; ces dépenses se sont élevées à 12,000 francs ; 7,000 francs ont été affectés aux frais des études entreprises dans la vallée des Karézas, aux abords du lac de Fetzara et dans la grande

plaine, entre la Seybouse et l'oued el-Kebir. L'étude de cette dernière est à peine ébauchée, et nécessitera encore bien du temps et des frais considérables, à en juger par l'étendue des terrains marécageux à explorer (environ 60,000 hectares).

A *Philippeville*, les travaux d'entretien et d'amélioration ont été plus considérables; leur dépense s'est élevée à 30,000 francs. Les pluies abondantes de l'hiver 1843-1844 avaient occasionné, dans les ouvrages précédemment exécutés, des dégâts assez considérables, particulièrement sur les digues du Zéramna, fortement endommagées par les crues de cette rivière. La chaussée de la route de Constantine, qu'elle longe sur une assez grande étendue, avait également été menacée. Outre ces réparations, qui étaient urgentes, on a amélioré la plupart des autres ouvrages et construit des ponceaux en charpente sur tous les fossés d'écoulement, pour rétablir les communications, pour ainsi dire interrompues par l'exécution de ces travaux, car on s'était contenté d'y pratiquer des gués pavés en pierre sèche ou recouverts de fascines, et dont le passage avait fini par devenir dangereux pour les voitures et même pour les cavaliers.

Outre les travaux d'entretien simple qui seront, comme partout, indispensables, les ouvrages qu'on a exécutés à *Philippeville* seront encore susceptibles de nouvelles améliorations, tant qu'on n'aura pas remédié complètement aux causes du débordement du Zéramna et de ses affluents.

Tel est l'aperçu rapide des travaux exécutés et des études faites, en 1844, par le service de dessèchement. Il suffirait pour donner une idée de l'immense tâche entreprise par l'administration et des sacrifices que l'État doit s'imposer dans l'intérêt de la colonisation, que les travaux d'assainissement peuvent seuls rendre non-seulement facile, mais possible.

TRAVAUX PROJETÉS POUR 1845.

D'après le degré d'avancement des études, les travaux qui pourront être entrepris en 1845 sont les suivants :

Dans la plaine de la Métidja, les canaux de ceinture du marais de

l'oued Smar supérieur ; du marais de Chabat et du marais de l'oued Tlata (ces deux derniers tracés au pied du Sahel et longeant les routes d'Alger à Blidah et de Koléah) ; la continuation des travaux entrepris dans les marais de Soukali ; les travaux du marais des Sept-Palmiers ; la dérivation de l'oued Guérék et les travaux de trois petits marécages existant dans le Sahel sur le revers nord-ouest, aux environs de Staouéli et du village projeté à Zéralda ; enfin la continuation des études ;

A *Miliana*, le dessèchement des marais existant sur la rive droite du Chelif, entre l'oued Boutan et l'oued Souflât ; ces travaux seront exécutés sous la direction du génie militaire ;

A *Bône*, les travaux des marais de la vallée des Karézas ; l'amélioration de ceux déjà exécutés dans la petite plaine, et la continuation des études dans la grande plaine ;

A *Philippeville*, les travaux d'entretien simple et de perfectionnement des travaux précédemment exécutés.

ROUTES.

Avant 1842, l'armée avait ouvert, en grande partie, les routes de Philippeville à Constantine, d'Alger à Blidah, d'Alger au Fondouk, ainsi que différentes communications dans le Sahel d'Alger et autour des villes principales de la côte. Elle avait en outre plusieurs fois, dans le cours des opérations militaires, comme dans les expéditions de Constantine et de Takedmt, frayé, en marchant, une voie à l'artillerie et aux convois de l'armée.

Mais ces travaux étaient partiels, exécutés en vue de l'intérêt du moment, et pour faciliter des communications indispensables au ravitaillement des troupes ; ils ne se rattachaient pas, comme ceux qui ont été exécutés depuis, à un système à la fois politique, militaire et colonial.

Lorsque le Gouvernement eut reconnu que le moyen d'assurer la tranquillité de l'intérieur de l'Algérie, d'y asseoir notre domination et de préparer les voies à la colonisation, consistait à rejeter la guerre

aux limites du Sahara algérien, afin d'enlever à l'émir jusqu'aux dernières ressources en hommes, en argent et en subsistances, qu'il avait jusqu'alors trouvées dans ces contrées, il entreprit d'ouvrir un réseau de routes carrossables, propres à faire arriver les approvisionnements sur tous les points de la ligne de Constantine à Tlemsen, devenus les bases d'opérations et les points de départ de nos colonnes.

A l'intérêt tout militaire qui commandait l'établissement de grandes lignes de communication, se rattachaient des intérêts d'une autre nature. En effet, ces routes, en même temps qu'elles garantissaient la soumission des tribus, assuraient le développement des villes de l'intérieur, jusqu'alors exclusivement habitées par les troupes et tombant en ruines, et ouvraient au commerce et à l'industrie des débouchés faciles.

C'est d'après ces considérations, qu'en 1842 le Gouvernement fit entreprendre par l'armée, pendant les intervalles des opérations militaires, les routes de Médéah, de Mascara et de Tlemsen. Bientôt les événements démontrèrent la justesse de ses prévisions; et si des résistances se manifestèrent encore sur quelques points de l'Algérie, elles furent partielles ou sans importance, et Abd-el-Kader tenta en vain d'imprimer à ces révoltes locales le caractère d'un mouvement national et religieux. Ces contrées virent alors arriver une population européenne, et, avec elle, un commencement de commerce, d'industrie et d'agriculture. Les troupes éprouvèrent les effets du rétablissement de la tranquillité, et purent s'occuper de leur bien-être. Bientôt elles quittèrent les masures ruinées, qui jusqu'alors ne les avaient abritées ni de la pluie ni de la chaleur, pour des locaux spacieux et salubres.

Des études avaient été entreprises en 1842 sur toute l'étendue de l'Algérie, dans le but de mettre les points de l'intérieur en communication avec la côte et de les relier entre eux. Au commencement de 1845, le service du génie était en mesure d'entreprendre les travaux. Des crédits plus considérables que ceux de l'exercice précédent y furent affectés, et les troupes y consacrèrent tout le temps que les expéditions leur permirent d'y employer.

Alors on entreprit les routes de Blidah à Miliana, de cette ville à Cherchel, de Tenès à Orléansville, de Mostaganem à Oran, à Tiaret

et à Saïda, de La Calle à Bône, en même temps que l'on améliora celles de Philippeville à Constantine, de Bône à l'Édough, de Blidah à Médéah, de Mostaganem à Mascara et à la vallée du Chelif, d'Oran à Tlemsen, ouvertes antérieurement à 1843.

Ces travaux s'étendirent sur un développement de 816 kilomètres.

ROUTE DE BLIDAH A MÉDÉAH.

(Longueur du parcours, 36 kilomètres 800 mètres.)

La route de Blidah à Médéah a été ouverte, en 1842, par la vallée de la Chiffa, après des études et des reconnaissances faites dans cette vallée, dans celle du Bouroumi et de l'Harach et sur la direction du col de Mouzaïa. L'on avait reconnu que le tracé par la première de ces vallées ne présentait pas de difficultés plus grandes que tout autre tracé, et qu'il offrait l'avantage d'un parcours direct.

A l'époque où l'on commença les travaux, c'est-à-dire vers la fin de juillet, il fallait ouvrir le plus rapidement possible une voie carrossable, afin de pourvoir, avant les pluies d'hiver, à l'approvisionnement de Médéah, à l'aide de voitures, moyen beaucoup plus expéditif et moins coûteux que les mulets.

Pour arriver à ce résultat, on suivit presque constamment le lit de la Chiffa, en pratiquant çà et là des rampes pour racheter les ressauts, et en pétardant les blocs de rochers qui souvent obstruaient le passage.

Le Nador fut franchi à l'aide de lacets qui devront plus tard être modifiés. Après six semaines d'un travail opiniâtre, la route était carrossable, et l'approvisionnement de Médéah put s'effectuer rapidement.

Le but que l'on s'était proposé était donc rempli; mais les pluies d'hiver et les crues énormes qui en sont la suite, dans toutes les rivières de l'Afrique, et dans la Chiffa en particulier, bouleversèrent en grande partie les travaux exécutés à la fin de l'été précédent. En 1843, il fallut recourir encore à des travaux provisoires. Toutefois l'on se proposa de diriger ces travaux de manière à ce qu'ils ne fussent pas tout-à-fait perdus pour la route permanente et définitive. C'est ainsi que l'on a fait en 1844, et que l'on continuera de faire

chaque année, en exécutant, autant que possible, des ouvrages qui soient hors de l'atteinte des eaux, et qui assurent, pendant l'été et une grande partie de l'automne, la viabilité de cette route.

Les travaux ont été repris vers la fin du mois de mai 1843, dès que les eaux eurent assez baissé pour permettre d'établir des travailleurs dans la vallée. On a conservé la partie de la route comprise entre Blidah et la Chiffa. On s'est tenu sur la berge de la rive gauche, et, autant que possible, assez haut pour que la route ne fût pas emportée par les premières crues. Faute de fonds et de temps, et en présence de la nécessité d'ouvrir la communication avant la saison des maladies, il fallut se résoudre à faire encore beaucoup de travaux provisoires.

Une grande portion des berges se composant de rochers abruptes, on fut obligé d'asseoir la route, en plusieurs points, sur des massifs de remblai. Tous ces travaux ont été exécutés en grande partie par des manœuvres arabes, pendant que les troupes opéraient dans le sud et dans l'ouest.

Du côté de Médéah, on s'est contenté de rétablir la communication ouverte en 1842, en enlevant les éboulements qui obstruaient la route depuis l'oued Ouzra jusqu'à 3,000 mètres au-dessus de l'oued Atréli. On a rétabli en pierres sèches le pont de ce ruisseau, élargi et empierré la route en plusieurs endroits, creusé des fossés pour l'écoulement des eaux, et modifié le tracé des derniers lacets descendant du Nador vers Médéah, qui présentaient des pentes trop roides et des retours très-brusques. Le nouveau tracé a été régulièrement établi sur un développement de 800 mètres, avec des pentes au 20°.

La route, livrée à la circulation le 10 juillet, a été très-fréquentée jusqu'au mois de novembre, époque à laquelle des crues violentes enlevèrent de nouveau les parties provisoires, mais laissèrent intactes les portions de la route entaillées dans les berges. Après ces premières crues, et pour que la circulation ne fût pas complètement interrompue, un bataillon a été employé à commencer l'ouverture d'un sentier pour les mulets.

Les études faites pendant ces deux années ont confirmé dans l'adoption, pour la route définitive, d'un tracé qui sera maintenu à plusieurs mètres de hauteur au-dessus des eaux de l'étiage, et taillé, sur

beaucoup de points, dans les flancs mêmes du ravin. Sur les points où les masses de rochers nécessiteraient des travaux de déblai trop considérables, on aura recours, pour soutenir la route, à des murs en bonne maçonnerie, capables de résister aux crues violentes du torrent.

On arrivera ainsi de la plaine de la Métidja sur le plateau du Nador par une pente douce et facile. La communication par le col de Mouzaïa, outre qu'elle eût donné un parcours beaucoup plus considérable, eût forcé à s'élever beaucoup, pour descendre ensuite jusqu'au bois des oliviers et remonter encore à Médéah.

La communication de Médéah par la vallée de la Chiffa est la solution d'une question vitale pour l'avenir de cette ville et de l'ancienne province de Titteri. Les travaux remarquables et importants que l'on devra à l'armée assureront la prospérité de cette partie de l'Algérie.

ROUTE DE BLIDAH AU CAMP DE L'OUED-BOUTAN.

(Longueur du parcours, 73 kilomètres 500 mètres.)

L'occupation d'Orléansville nécessitait l'ouverture d'une route qui conduisit de Blidah dans la vallée du Chelif.

A la suite des reconnaissances qui eurent lieu à cet effet, l'on proposa deux tracés : l'un par les vallées de l'oued Djer et de l'oued Adelia, gravissait le col du Gontas pour atteindre la vallée du Chelif; l'autre, en continuant de remonter la vallée de l'oued Adelia, menait plus directement vers Miliana; mais les travaux qu'il eût exigés étaient plus considérables, et n'auraient pu être terminés le 20 avril 1843, jour fixé pour le commencement des opérations dans la vallée du Chelif. Il fut décidé, en conséquence, que l'on franchirait le Gontas, pour descendre immédiatement dans la vallée du Chelif, la communication avec Miliana devant s'établir au moyen d'un embranchement dirigé de cette ville au débouché de l'oued Boutan dans la vallée du Chelif.

Les travaux ont été commencés le 20 mars, sur une longueur de 73 kilom. 500 mè., et le 19 avril, les voitures de l'immense convoi qui accompagnait le corps expéditionnaire sous les ordres de

M, le gouverneur général, franchissaient le Gontas pour aller fonder Orléansville.

Au sortir de Blidah, la route se dirige sur l'Afroun, franchit la Bouroumi, remonte la vallée de l'oued Djer jusqu'au marabout de Sidi Abd-el-Kader-bou-Medfa, puis celle de l'oued Adelia; franchit le Gontas et atteint la vallée du Chelif, à 6 kilomètres du camp de l'oued Boutan. Le passage du Gontas a exigé, sur une longueur de 20 kilomètres environ, l'usage de lacets dont le tracé a présenté des difficultés. Il y a eu également beaucoup de travail à exécuter pour faire passer la route de la vallée de l'oued Djer dans celle de l'oued Adelia, et pour assurer le passage des gués de ces rivières. La longueur totale de la route depuis Blidah jusqu'à l'établissement de l'oued Boutan, est de 73 kilom. 500 mètr. Sur tout ce trajet, la route a été ouverte en simples terrassements, et même, dans quelques parties peu étendues et dont l'ensemble n'excède pas 5 à 6,000 mètres, le sol n'est que nivelé, pour le passage des voitures.

Les terrassements n'ont pu être terminés en aucun endroit, et, par conséquent, il n'y a encore aucune partie empierrée. Cette route, toute imparfaite qu'elle était, a rendu de grands services pendant l'année 1843. Elle a permis de faire parvenir à Miliana des approvisionnements et des matériaux de toute nature; c'est de son ouverture que date le développement de cette ville. A la fin de l'année, des pluies abondantes ont causé des éboulements qui ont obstrué la route sur plusieurs points, mais on l'a facilement réparée. Elle n'a pas cessé d'être pratiquée par les charrois pendant tout l'hiver de 1843 à 1844.

Cette route établit entre Blidah et la vallée du Chelif une communication directe qu'il sera utile de conserver; mais après avoir remonté la vallée de l'oued Adelia jusqu'au pied du Gontas, au lieu de suivre les lacets tracés sur les flancs de cette montagne, l'on obtiendra une direction préférable pour les communications de Blidah à Teniet-el-Ahd, et dans la vallée du Chelif, en continuant à remonter l'oued Adelia vers la droite jusqu'au col de l'oued Souflat, qui est moins élevé et plus facilement accessible que celui du Gontas. Ces travaux sont considérables, mais les circonstances ne sont plus les mêmes

qu'en 1843, et les avantages que présente le tracé pour les charrois doivent le faire préférer. Il n'y aura donc qu'à entretenir la route ouverte par le Gontas, sans y faire aucun travail d'empierrement dans la partie tracée sur les flancs de cette montagne, qui ne sera dès lors praticable que pendant l'été. Il restera à ouvrir la partie comprise depuis le pied du Gontas, dans la vallée de l'oued Adelia, jusqu'au camp de l'oued Boutan, par le col de la vallée de l'oued Souflat.

ROUTE DE BLIDAH A MILIANA.

(Longueur du parcours, 14 kilomètres 400 mètres.)

La direction qui présente le plus d'avantages pour la communication directe de Blidah à Miliana, consiste à suivre le tracé de la route du Chelif, qui vient d'être indiqué, jusqu'au col de l'oued Souflat; puis, à partir de ce col, à suivre les crêtes jusqu'à la rencontre avec la route de Cherchel à Miliana. Il n'a encore été exécuté aucun travail suivant cette direction.

Une communication provisoire de Blidah à Miliana a été établie au moyen d'un embranchement d'une faible longueur sur la route de Cherchel à Miliana.

ROUTE DE CERCHEL A MILIANA.

(Longueur du parcours, 80 kilom.)

Il importe au développement de Miliana et de Teniet-el-Ahd de mettre la première de ces places le plus directement possible en communication avec le port du littoral le plus voisin. La route de Cherchel à Miliana, destinée à satisfaire à cette importante condition, offre, sur la route d'Alger à Miliana par Blidah, une diminution de parcours de 45 kilomètres. Les travaux de curage du bassin romain de Cherchel, entrepris à la fin de l'année 1843, permettront bientôt d'y recevoir des bâtiments de faible tonnage, et Cherchel deviendra le port d'approvisionnement de Miliana et de Teniet-el-Ahd.

La route dont il est question est donc d'un intérêt puissant pour l'avenir de ces localités, quoique sa direction, qui passe entre les tribus guerrières des Soumata et des Beni-Menad, et sur les limites des montagnes des Beni-Menacer, tribu belliqueuse qui n'a été soumise qu'en 1845, offre peut-être, sous le rapport politique, moins d'intérêt que le chemin de mulets commencé en 1842 entre Cherchel et Miliana, et qui doit traverser les montagnes les moins accessibles de ce pays.

Le tracé de cette route présentait d'assez grandes difficultés. Une chaîne de montagnes élevées, qui séparent le bassin du Chelif des affluents directs de la Méditerranée, court de l'est à l'ouest, et présente, entre Cherchel et Miliana, des sommets dont l'élévation est de 1,200 mètres environ, et qui ne sont séparés que par des dépressions peu considérables. Cette chaîne s'abaisse à l'ouest et à l'est de la ligne droite tirée d'une ville à l'autre, ligne dont la direction est sensiblement celle du nord au sud; mais le point d'abaissement le plus remarquable est, vers l'est, le passage du Chabet-el-Ketha au col appelé Bou-Thouil, dont l'élévation au-dessus du niveau de la mer n'exède pas 350 mètres. C'est vers ce point qu'on a dû diriger, en partant de Cherchel, la route qui, après avoir franchi le col, fait un coude vers le sud-ouest pour arriver à Miliana.

Au sortir de Cherchel, la route suit, pendant l'espace de 3 kilomètres, le bord de la mer, et traverse l'Oued-Nsara. Sa largeur, depuis Cherchel jusqu'à ce point, a été portée à 10 mètres. Dans cet intervalle de 3 kilomètres, on a construit deux ponceaux.

La route franchit ensuite l'oued Bellak, et, s'élevant sur les collines qui séparent la vallée de cette rivière de celle de l'oued El-Hachem, se maintient sur la rive droite de celle-ci, qu'elle remonte, en se rapprochant des montagnes qui la bordent à l'ouest, jusqu'à l'endroit appelé Emdouer, où la vallée se dirige vers le sud et commence à se rétrécir. Dans tout ce parcours, on n'a exécuté que le travail nécessaire pour rendre la route praticable aux voitures pendant l'été. On a fait des rampes et quelques ponts en bois pour traverser plusieurs petits affluents de l'oued El-Hachem.

Après avoir passé cette rivière à gué près d'Emdouer, la route

gravit les hauteurs de Djebel-bou-Rouès, élevées d'environ 160 mètres, par des lacets dont les pentes ne dépassent pas $1/20$, suit pendant un kilomètre et demi environ la crête du plateau, et se dirige vers Bou-Thouil, en restant constamment vers les versants ouest du bassin de l'oued Nador.

Dans ce trajet, elle franchit successivement l'oued Dardara, l'oued Bou-Djersen et l'oued Bou-Hardoun, tous affluents de l'oued Nador.

Pour le passage du Bou-Djersen, l'on a établi un pont de 20 mètres de longueur, reposant sur de fortes piles en maçonnerie de pierre de taille. L'on traverse les autres ruisseaux au moyen de rampes faciles pour les voitures.

Au 31 décembre 1843, la route était carrossable jusqu'à l'oued Bou-Hardoun, et présentait un développement de 30 kilomètres environ.

Dans cette partie il restait alors beaucoup à faire. Elle n'était empierrée sur aucun point, et dans plusieurs endroits elle n'avait pas la largeur nécessaire. Les passages de ravins exigent la construction de ponceaux en maçonnerie; mais ces travaux ne sont que d'une urgence secondaire, et ne doivent être exécutés qu'après que la route aura été ouverte sur tout son développement.

Du côté de Miliana, l'on a aussi travaillé activement; en 1843, à cette importante communication, qui, à partir de cette place, a été ouverte sur une longueur de près de 10 kilomètres, c'est-à-dire sur le quart environ de la distance qui sépare Miliana du col de Bou-Thouil, dont il a été parlé plus haut.

Dans la partie ouverte, le terrain est très-tourmenté et sillonné de nombreux ravins, et il a fallu faire des déblais de rocs considérables et construire quatre ponceaux.

Cette route, en partant de Miliana, longe le flanc du Zakkar jusqu'à l'extrémité du pic des Rhiga, et traverse à mi-côte le ravin de l'oued Righa; puis elle contourne, au-dessus de son origine, le ravin d'où sort l'oued Adelia. A partir de ce point, elle descend vers le lit de l'oued Hammam, qu'elle franchit pour s'élever sur la rive gauche de cette rivière; elle passe au-dessous d'*Aquæ-Callidæ*, redescend dans la vallée de l'oued Beni-Menad, et s'élève de nouveau pour

franchir le col du Bou-Thouil, point de réunion avec la portion de route dont le tracé a été indiqué à partir de Cherchel. Toute cette partie a été portée à une largeur moyenne de 7 mètres, et n'offre pas de pente plus roide que celle du 20°.

En 1844, la route a été ouverte sur tout son développement. Quelques parties ont été empierrées; plusieurs ponts ont été construits pour remplacer les ponceaux provisoires en charpente. Des fossés ont été ouverts sur ses côtés pour assurer l'écoulement des eaux.

L'oued el-Hammam n'est autre que l'oued Djer; un embranchement exécuté en 1844, depuis le marabout de Sidi-Abd-el-Kader-bou-Medfa, sur une longueur de 6 kilomètres, et qui franchit l'oued Adélia et l'oued el-Hammam, à 1,000 mètres au-dessus de leur confluent, réunit à la route de Cherchel à Miliana celle de Blidah par la vallée de l'oued Djer. C'est la direction que suivent actuellement les charrois partant de Blidah et destinés à Miliana.

ROUTE DE MILIANA A TENIET-EL-AHD.

(Longueur du parcours, 76 kilomètres.)

Cette route a été ouverte en deux parties, et à des époques différentes de la même année. La première partie est l'embranchement dont il a été parlé dans la notice sur la route de Blidah au camp de l'oued Boutan, et qui fut commencée en même temps que cette dernière route, pour assurer la communication de Blidah à Miliana. Elle était le complément nécessaire de la route de Blidah au Chelif par le Gontas, et c'est à dater de son ouverture que Miliana a pris quelque développement.

Quoique la distance à parcourir du camp de l'oued Boutan à Miliana ne fût pas longue, le travail ne laissait pas que de présenter des difficultés, attendu la roideur des pentes sur lesquelles la route devait être tracée aux abords de la ville, et la nature schisteuse du terrain, détrempé continuellement par les nombreux filets d'eau qui le sillonnent; aussi l'ouverture de cette route a-t-elle nécessité, depuis Miliana jusqu'à l'oued Boutan, des déblais assez considérables, des lacets

fréquents, et la construction des 5 ponceaux. Elle traverse cette rivière sur un pont construit en corps d'arbres, qui devra être plus tard remplacé par un pont en maçonnerie.

Au-delà de l'oued Boutan, les pentes s'adoucissent, le terrain devient meilleur, et l'on arrive au camp de ce nom sans rencontrer de grandes difficultés; il y aura à construire quelques ponceaux au passage des ravins. Le développement total de cette partie est de 9,200 mètres environ.

Teniet-el-Ahd est le point de passage obligé des indigènes qui se rendent de la haute vallée à la vallée basse du Chelif. L'importance de cette position centrale est augmentée par la proximité du Sahara algérien, dont les tribus viennent chaque année s'approvisionner de grains dans le Tell.

Il était donc d'un grand intérêt, tant pour assurer le développement de Teniet-el-Ahd, que pour faciliter les relations avec les indigènes et assurer sur eux une action rapide, d'ouvrir sans retard une voie carrossable du camp de l'oued Boutan à Teniet-el-Ahd.

Le sentier par lequel les Arabes se rendaient de Miliana à Teniet-el-Ahd se dirigeait d'abord vers le sud, traversait le Chelif à 3,700 mètres du camp de l'oued Boutan, remontait l'oued Derder, tantôt en suivant le lit ou les berges de la rivière, tantôt en gravissant les versants à droite ou à gauche, dans les parties où elle était trop encaissée. Arrivé au confluent de l'oued Melah et de l'oued Thaza, qui, par leur réunion, forment l'oued Derder, ce sentier remontait la première de ces deux rivières, puis l'oued Belal, et arrivait ainsi au pied de la position de Teniet-el-Ahd.

On s'est borné, dans le tracé de la route, à suivre à peu près le sentier arabe, comme demandant généralement peu de travail pour être converti en chemin carrossable. Depuis le camp de l'oued Boutan jusqu'au Chelif, il a suffi de tracer la direction de la route. Le gué du Chelif a été rendu praticable aux voitures au moyen de rampes au 10°. Dans la vallée de l'oued Derder, la route traverse huit fois cette rivière, pour éviter les pentes trop roides ou les déblais trop considérables auxquels on eût été obligé en gravissant les versants escarpés entre lesquels son lit se trouve encaissé.

Il sera d'ailleurs possible de tracer la route d'un seul côté de la vallée, en l'entaillant, sur plusieurs points, dans les rochers qui en forment la berge. Dans quelques parties, cependant, on a dû, pour la route provisoire elle-même, abandonner le cours de la rivière, afin d'éviter les coudes qui eussent trop allongé le trajet.

Les mêmes obstacles se sont présentés en remontant l'oued Belal, que l'on traverse aussi plusieurs fois, et dont le passage a demandé l'établissement de rampes assez difficiles. On a dû construire un pont en charpentes sur l'un de ses affluents.

ROUTE DE MILIANA A ORLÉANSVILLE.

(Du camp de l'Oued-Boutan à Orléansville. — Longueur du parcours, 86 kil.)

Cette route, qui acquerra dans l'avenir une grande importance, comme partie de la grande voie qui devra descendre la vallée du Chelif et assurer la communication des provinces d'Alger et d'Oran, offre un tracé facile. Le corps expéditionnaire, avec son convoi de voitures, l'a suivie au mois d'avril 1844, au moyen de travaux de campagne exécutés en marche par une colonne de travailleurs.

ROUTE D'ORLÉANSVILLE A TENÈS.

(Longueur du parcours, 48 kilomèt.)

Après s'être établie à Orléansville, dont la position, dans la vallée du Chelif, à moitié de la distance entre Miliana et Mostaganem, au nord du massif de l'Ouaransenis et de Tiaret, présente un grand intérêt aux points de vue militaire, politique et commercial, l'armée s'est dirigée avec un convoi de voitures vers Tenès, le point du littoral qui paraissait le mieux convenir aux arrivages des matériaux nécessaires à la construction de cet important établissement. La route a été ouverte jusqu'à 6 kilomètres de Tenès par une colonne de travailleurs précédant le corps d'armée.

Elle franchit le Chelif devant Orléansville, fait un détour assez long vers l'ouest, mais par un terrain facile, pour arriver à l'entrée de la vallée de l'oued Ouahran, qu'elle remonte jusqu'à Boubarah. Ce trajet ne présente pas de grandes difficultés; cependant le terrain est accidenté, et l'on traverse cinq fois le ravin de l'oued Ouahran.

De Boubarah, elle franchit des montagnes gypseuses par des pentes assez douces, en remontant l'oued Moulah par des pentes également douces, pour déboucher dans la vallée de l'oued Allala, à l'est du tracé provisoire suivi par l'armée en avril 1843. Il se rencontre cependant quelques rochers qui exigeront un travail assez considérable.

Cette dernière vallée est assez large, et le tracé de la route n'y a présenté aucune difficulté jusqu'à un étranglement de l'oued Allala, dont le lit se trouve encaissé entre d'énormes rochers, à 6 kilomètres de Tenès, et qui a forcé de rejeter la route, par un tracé provisoire, sur les versants de droite.

Ce tracé conduit, par des pentes faciles, à un col peu élevé, d'où il fait redescendre la route dans la vallée par des lacets qui ont présenté de grandes difficultés d'exécution, lors du passage de l'armée, et qui ont exigé un travail opiniâtre de dix journées.

Après avoir franchi deux fois l'oued Allala, au-dessus de l'escarpement de la ville arabe qu'elle contourne à l'est, la route provisoire traverse une petite plaine, et arrive, en franchissant encore une fois cette rivière, directement à la plage. Du débarcadère, on a tracé une partie de route qui monte par une rampe très-douce sur le plateau autrefois occupé par les Romains, et choisi pour l'établissement nouveau.

En résumé, cette route est très-praticable pendant la belle saison, quoiqu'il n'y ait été fait aucun empierrement. La route définitive doit suivre la gorge même de l'oued Allala, qui exigera des travaux considérables, déjà en cours d'exécution depuis 1844, afin que les déblais puissent permettre de construire en même temps le canal en maçonnerie, qui amène les eaux de l'oued Allala sur le plateau de Tenès. Ces travaux importants et urgents sont commencés : ils ne pouvaient être entrepris sans que l'on exécutât les déblais de la route. Dans la partie définitive de cette route, devant Orléansville, on a établi, sur

le Chelif, un pont à la Town de cinq travées; sa longueur est de 174 mètres, et son tablier est à 10 mètres au-dessus du fond de la rivière. Ce beau travail a été exécuté en trois mois.

ROUTE D'ALGER A CONSTANTINE.

(Partie comprise entre la Maison Carrée et l'Isser. — Longueur du parcours, 56 kilomètres.)

Les travaux de cette communication important pour faciliter les relations avec les tribus de la partie est de la province d'Alger, et donner un facile accès dans le riche pays au sud du Djerdjera, ont été entrepris en 1844 et poussés jusqu'à 4 kilomètres au-delà de l'oued Kadera.

La partie de la route comprise entre Alger et la Maison Carrée est entretenue par le service des ponts-et-chaussées.

De ce point au Hamis, sur une longueur de 20 kilomètres, la route avait été ouverte par le service du génie en 1838, lors de l'établissement du camp dit du Fondouk, abandonné en 1841. Il a suffi de quelques travaux pour la remettre en bon état.


C'est à partir du Hamis que les travaux de 1844 ont été entrepris sur une longueur de 28 kilomètres. En 1845, la route a été continuée jusqu'à l'Isser, où le pont de Ben-Hini, construit en 1816, par Omar-Pacha, et qui a été renversé par une inondation en 1854, devra être reconstruit. Ce pont est vivement réclamé par les tribus.

ROUTE D'ALGER A DELLIS.

(Partie comprise entre Dellis et la route précédente. — Longueur du parcours, 90 kilomètres.)

La route d'Alger à Dellis, qui ouvre une communication importante avec la Kabylie, offre un tracé facile. Entre Dellis et l'Isser il n'a encore été fait aucun travail, mais l'on peut facilement arriver de Dellis dans la vallée de l'oued Sebaou et passer de celle-ci dans celle de

l'Isser. C'est entre l'Isser et le Hamis que le terrain se présente moins facile. On a travaillé en 1844 à rendre praticable pour les mulets le défilé du Teniah des Beni-Aïcha ; cette route, qui franchit successivement le Hamis, le Boudouaou, le Corso, l'Isser et l'oued Sebaou, exigera la construction de nombreux ponts et ponceaux. On s'attachera, en 1845, à la rendre viable sur tout son parcours, pour faciliter les relations commerciales qui ont commencé à s'établir avec les Kabyles au sud de Dellis, mais en se bornant à la rendre praticable aux mulets, et suivant un tracé tel, qu'au moyen d'un travail d'élargissement elle puisse être suivie par les voitures.





INFANTERIE RÉGULIÈRE D'ABD EL KADER.

NOTE.

L'importance de l'avenir du commerce de l'Algérie a été le sujet de mille controverses. Les adversaires de la conquête ne tenant aucun compte des faits acquis, ont jugé de l'avenir par le présent et n'ont pas hésité à prédire de désastreux mécomptes pour tout ce qui touchait à cette importante question de richesse nationale. Les autres, dans une louable illusion qui, du moins, avait sa source dans un sentiment vrai de patriotisme, se sont exagéré les résultats probables. La vérité est entre ces deux opinions. Laissant de côté les digressions et les probabilités, nous consulterons les faits du passé, sûrs de trouver en eux un tableau fidèle de ce qui a été, et par conséquent un motif pour pouvoir préciser avec quelque connaissance de cause ce qu'on doit et ce qu'on peut espérer. Voici quelques détails sur les relations commerciales, au moyen-âge, de quelques villes françaises situées sur le littoral de la Méditerranée, avec les États barbaresques.

Marseille, Arles, Montpellier, cette dernière ville, par Narbonne et par Agde, entretenaient au XII^e, XIII^e siècles, un commerce actif avec Tunis, Bougie, Oran, Fex et autres villes de l'Afrique septentrionale. Les marchands chrétiens s'approvisionnaient principalement dans ces villes, de cire et de laine, et y apportaient des draps et autres étoffes teintes. Ce commerce n'était pas exclusivement borné au littoral de la Méditerranée; la Guyenne et la Gascogne, demeurées jusqu'au XV^e siècle sous la domination du roi d'Angleterre, envoyaient aussi leurs bâtiments sur les côtes d'Afrique.

Des accords écrits réglaient et garantissaient les relations commerciales des

chrétiens et des musulmans. En 1230, l'empereur Frédéric II, roi de Sicile et comte de Provence, fait un traité de paix avec Abou-Schac, prince des Sarrasins d'Afrique ou du royaume de Tunis, sans y comprendre Gènes, Pise, Marseille et Venise qui avaient négocié séparément avec le kalife. Au mois de juin 1293, les commerçants marseillais établis à Bougie, en écrivant au conseil de ville de Marseille pour leur faire connaître les difficultés qui entravent leur commerce, et les bons offices que leur rend seul le chef de la marine du port musulman, fondent leurs plaintes sur la convention, *la paz*, qui existait entre la ville de Marseille et le roi de Bougie. Cette lettre, du reste, se trouve encore dans le premier registre manuscrit des délibérations de la commune de Marseille, conservé à l'hôtel-de-ville. Ainsi, Marseille, comme les autres villes chrétiennes commerçantes, eut des traités écrits qui constataient ses franchises sur la côte d'Afrique.

La ville de Marseille avait en outre des consuls indépendants dans le Levant et en Barbarie dès le ^{xii}^e siècle. Cependant l'institution de ces magistrats paraît n'avoir été arrêtée d'une manière permanente et régulière que vers le milieu du ^{xiii}^e siècle à la date de la rédaction des statuts municipaux de la cité. Marseille entretenait surtout des relations suivies avec les ports de Bougie et de Ceuta; car les deux chapitres de ces statuts destinés à régler le mode d'élection et les droits des consuls marseillais établis dans les ports de la Méditerranée désignent particulièrement ces deux villes comme celles où les habitants de Marseille apportaient habituellement leurs cargaisons. Les consuls étaient nommés par le viguier de Marseille, au nom de la commune et du roi de Sicile. Cependant il paraît que le plus souvent les marchands les désignaient eux-mêmes et recouraient ensuite au roi et à ses officiers pour faire confirmer leur choix. Ces privilèges furent garantis par les rois de Sicile et la ville de Marseille jusqu'à la réunion du comté de Provence à la commune de France; mais on ne voit pas qu'ils aient été maintenus dans les temps postérieurs.

Le commerce de France sur la côte septentrionale d'Afrique se maintint et s'accrut durant les ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles. Mais dès le siècle suivant, les guerres des Anglais au nord et à l'ouest de la France, et les luttes soutenues dans le midi, par les comtes de Provence pour conserver les droits de la maison d'Anjou à la couronne de Naples et de Sicile, ayant fait monter l'intérêt de l'argent à 20 pour 100 rendirent le commerce périlleux et peu productif. Venise, parvenu au comble de sa prospérité, l'absorba complètement (1).

Les documents qui nous restent sur la commune, au moyen-âge de l'Italie septentrionale, avec les pays qui ont formé plus tard la Régence d'Alger, sont beaucoup plus complets. Nous les empruntons à la même source déjà citée.

(1) Tabl. des Ét. franç. en Alg. 1846.

Les provinces de l'Afrique septentrionale portant les noms d'Afrique propre, de Numidie et de Mauritanie, sous l'administration romaine, et qui formèrent, après la conquête du pays par les Turcs, les régences barbaresques de Tripoli, de Tunis, d'Alger et de Maroc, étaient passées, au VII^e siècle, de la domination byzantine, sous l'autorité des conquérants arabes, déjà maîtres des pays de la Méditerranée orientale; mais les gouverneurs que les kalifes, successeurs de Mahomet, envoyèrent dans ces contrées, désignées chez les Arabes sous le nom de *Maghreb*, ou Couchant, se détachèrent de leur obéissance, et se rendirent indépendants dès le VIII^e siècle. La révolution ne s'accomplit pas sans qu'il y eût des luttes terribles de part et d'autre, et le triomphe de l'insurrection fut suivi de déchirements et de guerres intestines qui agitèrent violemment le Maghreb pendant plusieurs siècles, en divisant le pouvoir entre plusieurs dynasties d'origine berbère ou d'origine arabe, car il y eut une fusion presque générale des deux races.

A la chute des Almohades, qui avaient soumis tout le pays à leur puissance, le territoire attribué plus tard à la régence d'Alger se trouva partagé entre les Beni-Zian, dont la capitale était la riche ville de *Tlemcen*, et les Abi-Hafs de *Tunis*, qui étendirent leur autorité souvent contestée sur la partie orientale de la régence, jusqu'à *Bougie*, auparavant le siège d'un royaume que les Almohades avaient détruit. Les principales villes du Maghreb-el-Aouçath (Maghreb du milieu), où de l'Algérie actuelle, étaient, à cette époque, outre celles qui viennent d'être nommées : « *Tenès*, port fréquenté par les navires, dit un géographe arabe du XII^e siècle; *Oran*, ville commerçante, *Mers-el-Kebir*, « le port le meilleur et le plus vaste de toute la côte, et où viennent des navires espagnols de tout tonnage; *Miliana*, dans un pays fertile et bien cultivé; *Almasila*, dans un terrain fertile, ville commerçante et bien peuplée; « *Tahart*, à quatre journées de la mer, qui s'adonne au commerce et à l'agriculture; *Cherchel*, dont les habitants récoltent de l'orge et du blé plus qu'ils « n'en peuvent consommer; *Alger*, ville très peuplée, dont le commerce est « florissant et les bazars très fréquentés; *Tobna*, situé au milieu de jardins, « de plantations de coton, de champs ensemencés de blé, et dont les habitants « se livrent avec succès au commerce; *Constantine*, ville peuplée, commerçante, riche, l'une des plus fortes places du monde; *Djidjeli*, dans un pays fertile et sur une côte très poissonneuse; *Collo*, ville autrefois petite mais florissante, qui possède un port fermé par les montagnes; *Arzeu*, bourg considérable où l'on apporte du blé que les marchands viennent chercher pour « l'exportation; *Mostaganem*, petite ville située dans le fond d'un golfe, avec « des bazars, des bains, des jardins, des vergers, etc.; *Bône*, ville de médiocre étendue, dont le commerce était florissant, située dans un pays qui produit en abondance des bois d'excellente qualité, des fruits, du blé, de l'orge, « du lin, du miel, et auprès de laquelle se trouvent des mines de très bon fer; « enfin *Médiana*, petite ville dont le territoire produit beaucoup de safran, et « dont les montagnes renferment des pierres de moulin tellement parfaites,

« que leur durée égale quelquefois celle de la vie d'un homme, sans qu'il soit
« besoin de les repiquer. »

Edrisi, qui donne ces détails, nous montre l'agriculture en honneur dans toutes les campagnes du Maghreb; l'industrie développée dans les villes; partout un commerce facile, actif et prospère. Nous aurons occasion de revenir sur ces faits.

Un trait caractéristique qui avait marqué la scission des dynasties arabes d'Afrique avec les kalifes de l'Irak et de l'Égypte, c'est leur neutralité dans les guerres que ces derniers eurent à soutenir depuis le xi^e jusqu'au xiii^e siècle, pour résister d'abord aux invasions des armées chrétiennes en Syrie, et reprendre ensuite sur les croisés les contrées soumises par leurs armes. Les Arabes du Maghreb demeurèrent étrangers à ces grands événements, qui absorbèrent pendant trois siècles l'attention et les forces de l'Europe et de l'Asie musulmane; et, loin de faire cause commune avec les Arabes orientaux, ils en vinrent plusieurs fois aux mains avec eux.

Ils eurent cependant des guerres terribles avec les chrétiens; et leurs agressions acharnées tinrent au xi^e siècle dans un état d'hostilité presque continuél les pays de l'Europe et de l'Afrique dans la Méditerranée orientale, longtemps après que le flot de l'invasion arabe se fut arrêté; mais ces expéditions n'avaient d'autre but pour les Maures que de défendre leurs conquêtes en terre ferme et dans les îles d'Europe, ou d'éloigner les ennemis des côtes de leurs États d'Afrique. Leur politique ne se rattacha jamais à celle des princes musulmans de la Syrie; et, quand leur intérêt les porta à déposer les armes pour entrer dans une voie nouvelle, ils firent sans hésiter la paix avec les chrétiens, et entretenirent des relations pacifiques, régulières, avec les villes d'où partaient les flottes qui allaient attaquer les Sarrasins d'Égypte et de Syrie.

Il serait intéressant de tracer le tableau du commerce maritime du Maghreb, en prenant les intérêts arabes pour base des recherches et des considérations diverses que cette question peut suggérer: il serait fort utile de savoir, par exemple, quelle part chacune des villes notables des provinces, qui furent plus tard l'Algérie, prenait dans l'ensemble du commerce extérieur du pays, suivant ses besoins, les ressources de son agriculture et l'industrie de ses habitants; mais les documents historiques, sans lesquels on ne ferait que de vaines et dangereuses conjectures, ne sont pas encore assez nombreux et assez connus pour qu'il soit permis d'entreprendre cette histoire spéciale. Il faut donc se transporter dans les États d'Europe, pour examiner de là, et avec les secours que fournissent leurs annales, quelles furent, au moyen-âge, la nature et les vicissitudes de leurs relations avec les Arabes de l'Afrique septentrionale. C'est ce que nous allons faire pour l'Italie, ou du moins pour les républiques de Pise et de Florence, de Gènes et de Venise, qui ont eu, durant le moyen-âge, une influence prédominante sur la politique et la fortune de la Péninsule. L'Italie méridionale, par suite de la longue domination des Sarrasins en Sicile, par

l'effet des conquêtes des rois chrétiens de cette île sur les côtes d'Afrique, et la similitude des productions territoriales des deux pays, se trouva dans des conditions particulières, et ses rapports avec le Maghreb demandent à être appréciés séparément. Ce sera l'objet d'un travail ultérieur.

Réduite même à ces proportions, la notice qui va suivre ne peut présenter un exposé complet et détaillé du commerce de l'Italie septentrionale avec l'Algérie ou le Maghreb-el-Aouçath ; des circonstances qui l'étendirent ou le modifièrent à diverses époques ; de la quotité et de la variété de ses exportations. L'insuffisance des renseignements ne le permet pas ; c'est par une sorte de hasard que l'on trouve, en effet, dans les chroniqueurs ou les voyageurs antérieurs au *xiv*^e siècle, quelques témoignages sur ce sujet. La source historique la plus importante est celle des traités et des lettres échangées entre les princes d'Afrique et les villes chrétiennes, mais ces documents, disséminés dans les archives des villes d'Italie, sont malheureusement fort rares. Toutefois, en complétant les renseignements certains et souvent détaillés que les pièces diplomatiques fournissent sur certaines époques, par les indications éparses dans les historiens et les géographes, on peut former les traits principaux d'une histoire du commerce des Italiens avec l'Afrique septentrionale, signaler les villes qu'ils fréquentaient particulièrement, la nature des privilèges dont ils y jouissaient, les produits que le pays leur livrait, ceux qu'ils y apportaient ; on peut enfin suivre les événements qui ont quelquefois suspendu ces relations amicales, ou qui leur ont donné en d'autres temps plus d'extension.

Les premiers navigateurs italiens qui fréquentèrent habituellement les ports du Maghreb sont les Pisans, dont la puissance maritime, alors supérieure à celle des Génois, balançait, souvent avec avantage, les forces de Venise. Le *xi*^e siècle avait vu les flottes arabes et chrétiennes de la partie occidentale de la Méditerranée se combattre et porter la désolation sur les côtes d'Afrique et d'Europe ; mais la fin de ces luttes fut le commencement d'une ère nouvelle et ouvrit aux marchands chrétiens les ports dont leurs navires ne s'étaient approchés auparavant que dans l'espoir du pillage. Les graves échecs qu'avaient reçus les Sarrazins d'Afrique jusque sur les côtes de leurs États les disposaient à la paix, et leur faisait désirer de réparer leurs désastres par le commerce. Ils avaient perdu la Sardaigne, soumise au protectorat de la république de Pise ; la Sicile, dont les Normands avaient fait la conquête ; et si ces revers étaient compensés pour la cause de l'islamisme, par les succès de Iouset ben Tachfin en Espagne, rien ne dédommageait particulièrement les princes du Maghreb de la défaite de leurs flottes devant Alger, du pillage de Tunis par les Pisans et les Génois, de la prise de Bône par Roger de Sicile.

Les événements survenus pendant le même temps dans les mers et dans les États chrétiens du Levant réagissent sur la politique des peuples de l'Europe, et portaient les sujets de la république de Pise, dont les négociations étaient avant tout dirigées par l'intérêt commercial, à nouer des relations pacifiques

avec les Arabes d'Afrique. Venus des premiers en Orient lors des croisades qui avaient ouvert une carrière si vaste et si féconde aux armateurs des villes maritimes, les Pisans avaient reçu des privilèges dans les ports du royaume de Jérusalem, et, surmontant des difficultés que les considérations religieuses et les rivalités commerciales leur opposaient, ils avaient, les premiers, traité avec les sultans d'Égypte et fondé des comptoirs dans leur royaume, en même temps qu'ils s'établissaient avec les Vénitiens et les Génois dans les provinces des souverains de Byzance. Ils exploitaient avec leur ardeur accoutumée les diverses branches de ce commerce, dont ils retiraient de grands bénéfices, quand leur alliance avec l'empereur Frédéric II vint diminuer leur crédit en Syrie, où le parti gibelin fut toujours en défaveur, et leur fermer successivement les ports de la Sicile, de la Morée, de la Romanie et de la mer Noire

C'est dans le cours de cette révolution, et quand les Pisans luttèrent encore en orient pour maintenir les droits de leur pavillon, que, tournant leurs vues vers le commerce du Maghreb, ils firent la paix avec les princes dont ils étaient naguère les plus redoutables adversaires, et obtinrent le droit de s'établir dans leurs États pour se livrer au commerce d'importation et d'exportation. Ces avantages furent dus en grande partie à Cocco Griffi, premier consul de Pise, envoyé en ambassade auprès de l'émir de Bougie et d'Abdallah Boucoras, roi de Tunis.

Des documents positifs, conservés en original dans les archives de Florence, dont les principaux sont les lettres éparses d'une correspondance suivie entre l'archevêque et les consuls de Pise d'une part, et divers princes sarrasins d'autre part, constatent que, dès le milieu du XII^e siècle, les Pisans étaient fixés en corps de nation dans les États du roi de Tunis et de l'émir de Bougie.

Tunis et Bougie dans l'est, comme Ceuta dans l'ouest, étaient alors, et demeurèrent pendant plusieurs siècles, les centres les plus actifs des affaires et des communications des Européens avec les Arabes et les entrepôts les plus considérables des marchands africains. Étendu et fortifié par les Beni Aghlab et les Fathémides, agrandi et enrichi encore par l'imagination des habitants de la nouvelle Carthage et de Bône depuis les expéditions des Normands, Tunis présentait au moyen-âge un aspect d'opulence et de force que la longue incurie des Turcs n'a pu lui faire perdre tout-à-fait, quoique la ville de Suze soit aujourd'hui le port le plus commerçant de la Régence. Ses magasins et ses bazars renfermaient en abondance du blé, des cuirs crus et des cuirs corroyés, de la cire, du miel, de l'ivoire, des plumes d'autruche, des coraux, de l'alun et de la poudre d'or, qu'y apportaient les caravanes venues de l'intérieur de l'Afrique.

La position de Bougie n'était pas moins favorable que celle de Tunis, ville dont elle était tour-à-tour, suivant les chances de la guerre qui divisait encore les conquérants du Maghreb, la rivale ou la sujette; son industrie et

son commerce soutenaient avantageusement la concurrence des marchés tunisiens.

Les Pisans s'étaient établis en grand nombre dans cette ville, au XII^e siècle : ils y étaient administrés par un consul qui jouissait de toute juridiction sur ses compatriotes ; ils y avaient construit des maisons, des magasins, des bains, une église, une bourse, qui servait en même temps de douane. Léonard, fils de Bonaccio, plus connu sous le nom de Fibonacci, ou de Léonard de Pise, écrivain de la douane pisane de Bougie, se rendit célèbre au commencement du XIII^e siècle, en composant un traité de l'Abacus, dont le manuscrit est conservé à Florence, dans la bibliothèque Magliabecchiana.

Les marchandises dont les Pisans exportaient les quantités les plus considérables de Bougie, étaient les peaux de boucs, les cuirs de bœuf, de cheval et de chameau, quelques-uns tanés et déjà mis en teinture, mais la plus grande partie frais encore, et seulement salés. De grandes usines, établies sur les bords de l'Arno, préparaient et coloraient ensuite, dans les murs de Pise, ces peaux qui devenaient ainsi un des objets les plus productifs des exportations de cette industrielle cité. L'extraction de cuirs africains, pour la ville de Pise, s'étant considérablement accrue, éveilla la jalousie des commerçants espagnols, qui se rendaient aussi dans les ports du Maghreb oriental, et à leur instigation, sans doute, l'émir de Bougie voulut obliger les Pisans à payer un droit nouveau en sortant des limites de son territoire. La république s'en plaignit aussitôt par une lettre qui montre les sentiments de confiance et de bonne harmonie qui régnaient habituellement dans les rapports des Pisans avec les princes du Maghreb.

Les navigateurs toscans obtinrent vraisemblablement satisfaction de l'émir, car on ne voit pas qu'ils aient plus tard renouvelé leurs plaintes ; mais il n'est pas probable que leurs réclamations aient eu pour objet de faire affranchir complètement leurs exportations des droits de douane qu'ils payaient sans doute à Bougie comme à Tunis, et dans les ports de Syrie et d'Égypte. Ces droits varièrent suivant le temps, les lieux et les marchandises, depuis la franchise entière jusqu'au taux de 40 p. 100. Abdallah-Boucoras, le premier prince de Tunis qui eût assuré, par des privilèges, le commerce des Pisans dans son royaume, consentit plus tard, en sa faveur, à une forte diminution sur les droits de sortie du blé ; il l'exempta même totalement des taxes pour l'exportation de l'alun, et affranchit, dit-on, ses importations du dixième auquel elles étaient assujetties en entrant dans ses États.

Les Pisans profitèrent de la paix et de la bonne harmonie qui régnaient entre eux et les Sarrasins pour s'établir dans l'île de Tabarque et la petite ville voisine, nommée alors *Mers el-Djoun*, dont les côtes ont été, de tout temps, extrêmement fertiles en corail. Les Italiens, comme les Catalans, prenaient part à la pêche qu'en faisaient les indigènes ; et ce commerce, garanti seulement par la France à son industrie au XVI^e siècle, était, dès le XII^e, dans un état de prospérité extraordinaire. Cinquante barques, montées par mille

hommes d'équipage, c'est-à-dire par un nombre de marins presque double de celui qu'employait notre ancienne compagnie de la Calle, exploitaient annuellement les gisements de Tabarque, et en retiraient des coraux dont la vente, effectuée dans l'île même, où se rendaient les marchands des pays les plus éloignés, s'élevait à des sommes considérables. Les produits des bancs sous-marins de Mers el-Djoun et de Tabarque étaient renommés, dès ce temps, comme d'une qualité supérieure à tous les coraux de la Méditerranée, et notamment à ceux des gisements de Ceuta et de la Sicile.

Les bénéfices que procuraient aux Pisans leurs relations avec les villes maritimes de la côte d'Afrique s'accrurent à mesure que leur puissance s'affermissant en Italie, sous la protection des empereurs d'Allemagne, ils purent augmenter leur marine. Aussi, lorsque le cours des événements d'Orient et la fondation d'un empire latin à Constantinople les eut, pour quelque temps, rappelés sur les côtes de l'archipel et de la mer Noir, les marchands qui avaient dirigé leurs navires, leurs cargaisons et leurs capitaux vers les ports africains, ne les retirèrent pas. Tout en assurant leurs privilèges à Constantinople et au Caire, les Pisans surent donner encore plus d'activité à leur commerce du Maghreb.

Ils ne se renfermaient pas dans les simples opérations d'exportation et d'importation entre les deux rives de la Méditerranée ; leur génie industriel et l'amour du gain les portaient vers d'autres entreprises non moins lucratives. Ils étaient devenus, dans plusieurs villes, les courtiers les plus habiles des transactions commerciales entre les indigènes et les Européens ; ils louaient leurs navires et leurs hommes aux marchands musulmans ; ils faisaient souvent, soit pour le compte de négociants arabes qui les commissionnaient, soit à leur profit et à leurs risques, le commerce de cabotage entre les différents ports de l'Afrique, et comprenaient, dans leurs navigations, toute la côte, depuis Ceuta jusqu'à Tripoli et Alexandrie. Il semble même qu'ils eussent, dès ce temps, la faculté de s'adjoindre aux grandes caravanes qui traversent annuellement le nord de l'Afrique, dans toute son étendue, pour se rendre à la Mecque, privilège remarquable, et peut-être sans exemple dans les autres États arabes, mais dont les Pisans et les Vénitiens jouirent positivement au xiv^e siècle.

Des conventions écrites garantirent de bonne heure aux Pisans les faveurs qu'ils avaient obtenues en Afrique : on ne sait cependant à quelle époque remonte le premier accord public qu'ils arrêtaient à ce sujet avec les princes musulmans, et le traité le plus ancien que l'on connaisse est seulement de l'an 4230 ou 627-628 de l'hégire. Il accorde les franchises aux navigateurs pisans sur toutes les terres du *roi des Sarrasins d'Afrique*, titre particulier du roi de Tunis, qui régnait alors sur le royaume de Bougie. Ce traité, dont l'original paraît avoir disparu des archives de Pise ou de Florence, où il était conservé, a été traduit en italien et publié par Flaminio dal Borgo, dans son recueil de diplômes pisans. Ses dispositions consacrent les conventions principales dont

L'esprit se retrouve dans les traités contemporains ou postérieurs des Catalans, des Provençaux, des Génois, des Siciliens et des Vénitiens; on peut donc, en l'examinant, avoir une idée des conditions générales qui réglaient les rapports des Arabes avec les navigateurs chrétiens de la Méditerranée au XIII^e siècle.

Les premiers articles de la convention, complétés par les articles 5, 6 et 17, garantissent aux marchands Pisans, pour l'espace de 30 ans, une entière sécurité et protection quant aux personnes et aux marchandises; la libre faculté d'aller et de venir pour leurs affaires dans l'intérieur des terres, d'y vendre et acheter toutes marchandises, de se retirer et de reprendre la mer quand ils voudraient; enfin, le droit d'établir des fondouks, des bains, des cimetières et des églises dans toutes les villes de l'Afrique et du royaume de Bougie. Ce privilège absolu et sans restriction reconnu aux Pisans, ne fut pas d'abord accordé dans toute son étendue aux Génois et aux Vénitiens, qui eurent besoin de négociations renouvelées pour obtenir successivement la faculté de s'établir dans les diverses villes du Maghreb.

On voit, par le traité de 1230, que plusieurs des immunités accordées par Abdallah-Boucoras étaient seulement temporaires et spéciales à certaines marchandises, car l'article 5 montre que les Pisans payaient dès lors un droit sur leurs achats en Afrique, et l'article 3 constate que les provenances de Pise étaient toujours soumises au 40 p. 100 en arrivant dans les États du prince arabe; seulement l'or et l'argent importés n'étaient frappés que du 5 p. 100. Mais, une fois les tarifs payés à la douane, les marchands pouvaient transporter leurs cargaisons d'une ville à une autre dans tous les États du roi, sans aucune entrave, et sans être assujettis au paiement de nouvelles taxes, en vertu de l'article 10.

L'article 9 est important; il montre dans des temps et des pays que l'on est généralement porté à considérer comme étrangers aux idées de justice et de liberté commerciale, le plus grand respect du droit des gens, et la protection la plus certaine du privilège des neutres, une des plus heureuses conquêtes de la législation moderne sur la barbarie. On y voit en même temps que les princes musulmans, dans le but d'augmenter leur marine, favorisaient la vente de navires chrétiens dans leurs États. « Les Pisans qui voudront vendre un navire, dit Abdallah, ne seront obligés de payer aucun droit, à moins qu'ils ne le vendent aux ennemis du roi. » En rapprochant cette disposition, un peu vague, des termes précis du privilège pisan de 1265, et des privilèges génois de 1236, 1250, 1272, on voit, non-seulement que les princes arabes avaient supprimé les droits levés auparavant sur les ventes de navires faites par les chrétiens à Tunis ou à Bougie, mais qu'ils leur permettaient même de vendre des vaisseaux et des agrès maritimes à leurs ennemis. Seulement dans ce cas, il était prélevé un droit de 40 pour 100 sur le marché. Au temps de la domination des Turcs, les chrétiens qui auraient ainsi vendu leurs navires l'auraient vu à l'instant saisi ou pillé.

Les princes musulmans ayant conservé les mœurs et les habitudes des souverains d'Orient, paraissaient toujours en public dans un appareil imposant, et ne laissaient pas facilement approcher de leur personne ; les ministres et les grands du royaume imitant leur maître, renvoyaient souvent à leurs officiers la connaissance des affaires qui les concernaient. Mais les Pisans stipulèrent, par l'article 13, que leur consul serait admis au moins une fois par mois en présence du roi, et qu'il pourrait traiter des intérêts de ses nationaux en tout temps et directement avec les chefs du gouvernement.

L'article 16 consacre la juridiction du consul de la république pour connaître seul des différends survenus entre Pisans.

Les Génois qui avaient souffert comme les Pisans des variations de la politique des empereurs de Constantinople, n'avaient pas tardé à suivre leurs rivaux sur les côtes d'Afrique, et là, comme ailleurs, les deux peuples furent en lutte et en vinrent quelquefois aux mains. Renfermée dans un territoire peu étendu, et qui ne fournissait pas de denrées en quantité suffisante pour la nourriture de sa population, la ville de Gênes, par une nécessité qui devint la cause de sa fortune, fut impérieusement poussée vers le commerce maritime. Entre tous les métiers auxquels le peuple génois s'était adonné, la préparation et le tissage des laines, la confection et la vente des draps était l'un des plus importants, et celui que le gouvernement encourageait plus particulièrement. Les Génois faisaient un immense trafic de laines brutes, de laines teintes ou tissées, avec les villes de la Provence, du Languedoc, de la Champagne, de la Catalogne, et ils exportaient ensuite ces matières dans les divers pays de la Méditerranée après les avoir façonnées en draps, en bougrans, en futaines, en bonnets de couleurs. L'industrie des étoffes en laines prit chez eux une si grande extension au ^{xiii}^e siècle, qu'ils durent se ménager des approvisionnements réguliers dans les villes de Bône, de Bougie et de Tunis, où ils trouvaient des laines à meilleur marché ou de qualité supérieure à celles que l'Espagne, la France et les États-Romains leur avaient jusque-là fournies exclusivement.

Les Pisans, qui auraient voulu s'attribuer le monopole des échanges commerciaux avec les Sarrasins, cherchèrent à entraver les opérations de leurs concurrents et à leur susciter des difficultés dans le pays ; mais les Génois soutinrent vigoureusement les droits de leur commerce, et les navigateurs toscans, battus en 1200 dans le port même de Tunis, furent obligés de se soumettre et de partager avec eux le commerce du nord de l'Italie. La faveur des musulmans soutint les efforts des Génois, car les princes arabes désireux de favoriser le développement du commerce de leurs États, devenu plus nécessaire aux peuples de l'Europe chrétienne depuis que le royaume de Jérusalem penchait vers sa ruine, reconnurent qu'il était de leur intérêt de ne pas donner à une nation, au désavantage des autres, des privilèges exorbitants, et qu'il leur importait d'accorder une égale protection à leur commerce. Aussi voit-on dès cette époque que leurs traités publics ont pour but, sans diminuer

les immunités accordées aux Pisans, de faire participer successivement les Génois, les Catalans, les Provençaux et les autres peuples d'Europe à peu près aux mêmes faveurs.

Les laines n'étaient pas le seul article des exportations génoises venant du Maghreb. Les traités publics désignent rarement en détail les objets du commerce qu'ils sont destinés à régler, et les comprennent tous sous la dénomination générale de marchandises ; mais les documents privés, les contrats et les lettres échangées entre particuliers nous montrent que les Génois achetaient, au ^{xiii}^e siècle, dans les ports d'Alger, de Bône, de Bougie et de Tunis, de l'alun, de l'huile à savon, des plumes d'autruche, des pelleteries, des maroquins, des cuirs communs, de la cire et des fruits secs. Ils y vendaient des navires, des bateaux, des agrès, de l'or et de l'argent monnoyé ou en lingots, des vins, des liqueurs, des draps, des étoffes de soie, des toiles d'Italie, des toiles de Rouen et de Reims, des objets de quincaillerie et de mercerie ; enfin, des drogues du Levant ; car ils se livraient, comme les Pisans, au commerce de cabotage entre l'Égypte et les autres pays de l'Afrique septentrionale.

Il est à remarquer cependant, et cette observation concerne le commerce des Pisans et des Génois, comme celui des Siciliens, des Napolitains et des Vénitiens, que les navigateurs d'Italie se dirigèrent vers les côtes orientales du nord de l'Afrique de préférence aux pays du Maghreb el-Aksa. Bien qu'ils visitassent les ports du couchant et que les Génois se fussent même avancés, dès la fin du ^{xiii}^e siècle, sur la côte occidentale du Maroc vers le cap Bojador, leurs relations étaient infiniment plus actives avec les côtes orientales, à partir de la position d'Alger jusqu'à Tripoli. Les Portugais et les Catalans, au contraire, par leur proximité des provinces du Maghreb de l'Ouest, furent toujours en rapports fréquents et immédiats avec Tanger, Ceuta, Salé, Melilla, Tlemsen, Arzeu, Mostaganem et Alger, de préférence aux autres ports. Quant aux armateurs du midi de la France, ils se rendaient également dans les ports de l'est et de l'ouest, à Ceuta, comme à Bougie et à Tunis ; mais l'intérêt du commerce des concessions d'Afrique les porta particulièrement au ^{xvi}^e siècle sur les plages qui font face aux côtes de Provence et de Languedoc, entre Djidjeli, La Calle et Tabarque.

On n'a pu retrouver le traité de commerce conclu par les Génois avec les Sarrasins d'Afrique en 1230 ; mais on connaît celui qu'ils arrêtèrent, pour lo renouveler sans doute, quelques années après. Il est de l'an 1236 et du règne d'Iahïa, surnommé *Abou-Zakaria*, prince valeureux, qui avait maintenu sous sa dépendance les royaumes de Bougie et de Tripoli, qui étendit plus tard sa domination jusqu'au pays de Tlemsen. L'émir de Tunis assure les Génois de sa protection dans toute l'étendue de ses États, depuis Tripoli, sa limite à l'est, jusqu'aux confins du royaume de Bougie, à l'ouest ; il leur confirme la faculté de vendre et d'acheter toutes marchandises sous les droits ordinaires, dans les villes où ils avaient coutume de se rendre, et d'en retirer les marchandises qu'ils n'auraient pu vendre sans payer les douanes ; mais il se réserve expressé-

ment la liberté du commerce avec les ports où ils n'avaient pas coutume d'aller, et déclare même qu'il ne sera permis aux navires de Gènes d'aborder en ces lieux qu'au cas de nécessité imminente, soit pour échapper au naufrage, soit pour renouveler les provisions, ou pour réparer quelque avarie après la tempête; restrictions sévères, qui constatent la jalousie et l'influence encore considérable des Pisans auprès des princes musulmans.

Il fut convenu que les Génois pourraient vendre librement des navires et des bateaux aux hommes de tous les pays amis, mais que si la vente était faite aux ennemis du roi, une taxe, probablement de 40 pour 100, serait prélevée sur le prix d'achat.

Les Génois possédaient déjà des établissements importants dans plusieurs villes, et le traité pisan de 1230 nous apprend même que le magasin des Génois à Tunis était plus vaste que celui des Pisans; mais les Liguriens n'avaient pas de comptoirs dans toutes les villes où il leur était libre de commercer, et souvent ils se voyaient obligés de louer fort cher une place dans des magasins étrangers pour y déposer leurs marchandises. Le traité de 1236 améliora cette situation en leur permettant d'établir des fondouks séparés de ceux des autres nations chrétiennes, dans les villes où ils avaient le droit de vendre et d'acheter. Diverses dispositions réglèrent les conditions des ventes et des criées aux enchères que les chrétiens faisaient faire par des drogman autorisés des magistrats arabes, et fixèrent les droits dus à ces interprètes. Un article spécial consacra pour les Génois la faculté d'exporter annuellement du blé des États du roi, et exempta ce commerce des droits de sortie, quand il était constant que la disette se faisait sentir en Italie; mais une restriction de prévoyance, dont le but était à la fois de favoriser l'exportation des autres nations commerçantes et de conserver au pays les subsistances nécessaires, fut apportée à la concession. On arrêta que les Génois pourraient acheter seulement le chargement de cinq navires par an, et qu'ils s'obligeraient, en donnant caution, à expédier les grains à Gènes même, et non ailleurs.

Les conditions du commerce ainsi réglées et garanties, Abou Zakaria assura la liberté et la protection des marchands en déclarant que le corps des Génois, pas plus qu'un Génois individuellement, ne pourrait être responsable des crimes ni des délits de leurs compatriotes, et l'on ne voit pas que la république de Gènes ait eu plus tard à se plaindre de la violation de ce principe important. Les traités que les pachas ottomans des régence barbaresques conclurent avec l'Europe, du xvi^e au xviii^e siècle, renfermaient la plupart des stipulations semblables, mais ne garantirent jamais efficacement la liberté personnelle et l'irresponsabilité des nationaux. Quand un délit était attribué à un Franc, ses compatriotes se trouvaient passibles de sa faute, et quelquefois le consul lui-même, malgré la foi des traités, était obligé de réparer les torts qu'avait pu occasioner un malfaiteur. Cet usage barbare et si funeste à la liberté du commerce, se retrouve presque consacré dans la législation de

l'Égypte sous le règne des Mamelouks, mais ne paraît pas avoir été admis dans le Maghreb, au temps des dynasties indigènes.

Le traité de 1236 n'accordait pas encore aux Génois des privilèges aussi étendus que ceux dont les Pisans jouissaient dans les territoires qui devinrent les régences d'Alger et de Tunis ; il restreignait pour eux la faculté de se livrer au commerce, et le droit d'exportation ; il semble même qu'il n'admit pas en toute matière la juridiction du consul ; mais il consacra un état de choses favorable dans son ensemble au commerce des Génois, et prépara les privilèges plus amples que leur assura le traité de 1250.

Dans ce nouveau pacte, négocié au nom de la république par Guillelmino Cibo, avec le roi Mohammed Abou Abdallah, surnommé ordinairement *Al-Mostanser-Billah*, celui qui cherche son secours en Dieu, les droits et les possessions des Génois dans les États de l'émir furent confirmés, leurs privilèges-renouvelés et augmentés. La juridiction et l'inviolabilité du consul génois fut reconnue, l'adjonction d'un écrivain ou chancelier de la nation pour veiller, de concert avec les employés indigènes, à l'acquittement des douanes et aux contestations nombreuses qu'occasionne ordinairement la perception, fut assurée. Boabdil, c'était le nom d'Abou Abdallah chez les chrétiens, promit protection et secours à tous les Génois commerçant en Afrique, et s'engagea à prendre sous sa garde particulière les hommes et les biens que la tempête jeterait sur ses côtes, accédant ainsi au nouveau droit des gens qui commençait à s'établir en quelques pays, mais qui fut méconnu longtemps encore par beaucoup de peuples de l'Europe chrétienne, chez lesquels la sauvage coutume de spolie les naufragés était regardée comme un droit naturel et imprescriptible.

L'émir accorda la liberté des marchés aux Génois, comme son père Iahïa, et réduisit, par une faveur extraordinaire, le tarif des douanes de 40 à 5 pour 100, non-seulement sur les métaux précieux apportés aux hôtels des monnaies que les princes arabes avaient établis à Tunis et à Bougie, mais sur toute espèce de denrées ou de marchandises.

Une disposition du traité, dont le principe se retrouve dans les conventions de 1236, prouve que la marine des Maghrebins ne suffisait pas toujours à leur commerce, et que les Génois, comme les autres nations européennes, participaient à leur industrie par le louage des navires. Le commissaire arabe stipula en effet que le roi ou ses sujets venant à manquer de vaisseaux dans un de leurs ports, les Génois seraient obligés de mettre à leur disposition le tiers de ceux qui s'y trouveraient, en recevant un juste prix de nolis ; mais il fut déclaré que les officiers du prince pourraient seulement mettre en réquisition les navires dont le chargement ne serait pas encore commencé.

Les Vénitiens n'étaient pas restés jusque-là étrangers au commerce du Maghreb ; toutefois, il ne faut peut-être pas faire remonter leurs premières relations avec ce pays aussi loin que l'auteur de l'*Histoire civile et politique du commerce de Venise*. Dandolo, ou plutôt Sanuto le jeune, rapporte bien, dans

sa chronique, que le doge Urseolo II, dont le règne s'étend de l'an 991 à l'an 1003, « se lia d'amitié avec tous les princes sarrasins ; » mais cela doit plutôt s'entendre des émirs arabes encore maîtres des îles Baléares, de la Sardaigne, de la Sicile et d'une partie de l'Italie méridionale, où les marines chrétiennes de l'Adriatique les avaient souvent combattus, que des Arabes de l'Afrique occidentale, avec lesquels rien ne montre qu'ils aient eu de rapports ni avant le règne d'Urseolo II, ni de longtemps après sa mort. Retenus d'abord en Syrie et en Égypte à la suite des premières croisades, attirés plus tard en Roumanie et dans les îles de l'Archipel, lors de la fondation de l'empire français, de Constantinople, les Vénitiens se reportèrent peu après sur les côtes d'Afrique, quand la chute des princes latins de Byzance devint imminent ; ils traitèrent avec les émirs dès l'an 1230, à la même époque que les Pisans, les Génois et les Marseillais ; vingt ans après, la république, par cette sage et habile politique qui assurait le succès à toutes ses entreprises, obtint pour ses nationaux commerçants dans les royaumes de Tunis, de Bougie et Tripoli, des privilèges qu'elle ne tarda pas à rendre aussi importants que ceux des Pisans, les plus anciens alliés des Maghrebins. Ce fut l'objet des négociations de Philippe Julien, envoyé à Tunis par le doge Marino Morosini, et du pacte que conclut cet ambassadeur avec Mohammed Abou Abdallah, le 4^{er} avril 1251.

Le traité, après avoir assuré pour 40 ans le commerce des Vénitiens de la protection de l'émir, sur terre et sur mer, leur donna le droit d'établir des fondouks dans toutes les villes où ils commerçaient déjà, leur garantit la propriété et la libre administration de ces établissements, où personne ne put entrer sans leur permission. Il reconnut que le doge de Venise avait seul le droit de nommer le consul, qui siégerait dans le fondouk et y rendrait la justice ; de plus, que les Vénitiens devaient avoir un écrivain de leur nation dans la douane du prince, pour tenir lui-même les registres où s'inscrivaient les marchandises de ses compatriotes.

Les importations d'or et d'argent, de perles et de pierres précieuses, faites par des Vénitiens, devaient être exemptes de tous droits. Les achats de blé pour les États de la république furent autorisés et affranchis des gabelles, sauf les cas de disette, où l'exportation était suspendue.

Un article, dont l'objet mérite d'être remarqué, garantissait aux Vénitiens la libre expédition du plomb de toutes les villes des États du sultan. On pourrait se demander si ce métal, qui devait être en abondance dans le Maghreb, puisque le prince ne met aucune limite à sa sortie, y était apporté par les caravanes venant de l'intérieur de l'Afrique, ou bien s'il provenait de mines existantes dans le sol même des provinces septentrionales ? Bien qu'il dût se faire en Afrique, au XIII^e siècle, des acquisitions de plomb assez importantes pour qu'il en soit particulièrement question dans un traité public, on devrait admettre cette dernière supposition avec d'autant plus de réserve, que ce métal n'entre plus pour rien dans les produits livrés par l'Algérie, ou l'industrie de ses habitants, au commerce extérieur, sous la dénomination de *produits du*

cru du pays. Cependant les traités postérieurs, arrêtés par les émirs musulmans avec la république de Venise, et notamment le traité de 1260, constataient qu'il s'agit bien ici du plomb de Maghreb et de mines ouvertes sur le territoire même de d'Abou Abdallah, entre Tunis, Bougie, Alger et Tlemcen. On sait d'ailleurs que les Italiens, se rendant à Oran et dans les ports du Maroc, exportaient beaucoup de plomb ; on peut donc considérer comme un fait certain qu'il existe dans plusieurs parties de l'Algérie des gisements considérables de ce minerai si précieux pour l'industrie. Léon l'Africain et Shaw ont signalé l'existence de dépôts dont l'importance ne peut être encore connue sur les limites occidentales de la province d'Oran et dans les montagnes des Beni Bou Thaleb, à 7 lieues au sud-ouest de Setif ; l'étude géologique du pays servira à diriger les exploitations dans une voie plus précise.

Les Florentins, dont le commerce était déjà très étendu au XIII^e siècle, mais qui ne possédait pas de marine, s'étaient assuré par des traités, la faculté d'établir des comptoirs à Pise ; de là ils se livraient au commerce maritime, à la faveur des privilèges que leurs voisins avaient dès longtemps obtenu dans les pays étrangers. Ils venaient ainsi, sous leur pavillon, et moyennant certaines contributions dans les royaumes de Tunis, de Bougie, de Tlemcen, où ils étaient considérés comme Pisans. Vers l'an 1252, le roi de Tunis ayant vu des florins d'or, monnaie nouvellement émise par la république de Florence, voulut connaître un peuple qui frappait de si belles espèces. Un marchand florentin nommé Péra Balducci, emmené en sa présence, lui parla de la richesse de ses compatriotes, et l'émir déclara aussitôt qu'il leur accordait les privilèges commerciaux et notamment le droit d'avoir une église et un fondouk à Tunis. Les volontés du prince furent maintenues, malgré la jalousie des Pisans qui, jusque-là, au rapport de Jean Villani, avaient fait passer les Florentins comme des montagnards de leur voisinage faisant chez eux le service de porte-faix. On ne sait si le prince régnant alors à Tunis, où ses successeurs immédiats garantirent par des traités écrits les faveurs accordées à la commune de Florence ; mais il est certain que les Florentins purent dès lors commercer librement dans le royaume de Tunis, et, bien qu'ils aient continué à se servir de navires pisans pour apporter leurs marchandises en Afrique, ils eurent dans le pays des comptoirs particuliers qui appartenaient à leurs plus riches compagnies, telles que les Bardi et les Acciaiuoli. En transportant plus tard, l'an 1356, leurs établissements commerciaux de Pise à Sienne et à Télamone, ils consolidèrent leur indépendance et leurs immunités en Afrique ; mais ils n'obtinrent que longtemps après, et à la suite d'événements que nous rappellerons, la plénitude des privilèges pisans.

L'extension du commerce des villes d'Italie avec le Maghreb du milieu ne nuisait pas en effet à la position privilégiée que les Pisans occupaient toujours dans le pays. Les sujets de la république étaient admis à porter en Afrique toute espèce de marchandises, de les exposer et de les vendre dans toutes les villes, et de s'y approvisionner librement de toutes choses. Les Arabes se

liaient d'affaires avec eux ; ils s'intéressaient, par leur argent ou leurs fournitures, dans les cargaisons ; ils venaient eux-mêmes faire le commerce à Pise et dans les possessions maritimes de la république.

Le terme du traité conclu en 1230 étant arrivé, Abou Abdallah et Parent Visconti, ambassadeur pisan, le renouvelèrent à Tunis, le 14 du mois de choual 662 (14 août 1265). Rarement les nations chrétiennes arrêtaient de nouveaux traités avec les princes musulmans sans demander une extension des privilèges qu'ils avaient reçus précédemment. Visconti ne se contenta pas de faire confirmer par l'émir l'entière liberté du commerce pour ses compatriotes, la protection promise aux naufragés, l'inviolabilité et la juridiction des consuls pisans, leur droit de voir le roi au moins une fois par mois pour l'entretenir directement des intérêts ou des plaintes de leurs nationaux ; l'assurance pour les marchands pisans d'obtenir immédiatement justice des magistrats indigènes, quand ils auraient quelque contestation avec un Arabe, leur privilège exclusif de construire des magasins, des fours, des bains, des églises, dans toutes les villes du royaume, qu'ils s'y fussent déjà établis ou qu'ils y vinssent pour la première fois, la faculté enfin de réparer leurs fondouks de Bougie et de Bone, et d'agrandir celui de Tunis, *de manière à ce qu'il fût pareil à celui des Génois* ; Visconti obtint encore du roi l'engagement de traiter comme Pisans et de faire participer aux privilèges des Pisans tous les chrétiens qui viendraient avec eux dans ses États. Par cette habile politique, il rendait tributaire de Pise le commerce de toutes les villes de l'Italie centrale, qui manquaient de marine et qui n'osaient aventurer leur pavillon trop loin des côtes de la Péninsule. Fidèles à ce système, qu'ils suivirent plus tard dans l'île de Chypre, les Pisans prenaient sur leurs navires les marchands de Sienne, de Lucques, de Pérouse, d'Arezzo, de Pistoia, de Bologne, de Florence même ; ils les transportaient en Afrique eux et leurs cargaisons, ils les logeaient dans leurs fondouks, mais leur faisaient payer cher ce patronage, dont ceux-ci, il est vrai, se vengèrent plus tard cruellement. Un article du traité arrêta expressément que l'entrée des entrepôts pisans serait seulement accessible d'après la volonté du consul ou de la nation, et que les Pisans ne pourraient être jamais forcés d'y recevoir les marchandises d'aucun autre peuple chrétien. Abou Abdallah stipula avec Visconti comme il avait arrêté avec Guillelmino Cibo, que le tiers des navires pisans, arrivés dans ses États, pourrait être requis dans chaque port pour le service des Maghrebins, moyennant une juste indemnité.

Le soin que prenaient les Pisans de suivre et de dominer toujours le développement du commerce des Génois en Afrique se reconnaît dans plusieurs dispositions du traité. Les deux peuples étaient alors au plus fort de la lutte qu'une puissance à peu près égale prolongeait entre eux, sur les mers et dans leurs colonies. Ils n'étaient pas toujours en guerre ouverte, mais leurs intérêts les mettaient en tout temps et partout en opposition et entretenaient leur inimitié. Les Génois, qui avaient encore à étendre leur commerce et leur marine

pour arriver au degré de prospérité où les Pisans se maintenaient depuis un siècle, ne reculaient devant aucun moyen pour nuire à leurs rivaux, et, n'osant toujours tenter le sort des armes, ils cherchaient à entraver leurs opérations, soit en indisposant les chefs arabes par leurs rapports contre eux, soit en les empêchant de compléter leurs cargaisons. Abou Abdallah promit d'arrêter leurs menées en Afrique, et déclara que ni les Génois, ni aucune autre nation ne pourrait priver les Pisans du droit qu'ils avaient d'acheter toute espèce de marchandises dans ses États.

Ce privilège illimité pour commercer dans toutes les villes du royaume, privilège qui allait jusqu'à exclure la concurrence des autres Européens dans les lieux, où ceux-ci n'ayant pas de factoreries, ne pouvaient en établir sans l'assentiment des Pisans, n'était pas accordé gratuitement. Leurs navigateurs payaient 40 p. 400 sur toutes les marchandises qu'ils importaient en Afrique; excepté sur les métaux précieux soumis seulement au 5 p. 400, et la république consentit à laisser cette charge sur son commerce, bien que les Génois, les Vénitiens, les Aragonais, les Provençaux, les Siciliens, eussent vu successivement réduire pour eux les tarifs. Mais Parent Visconti obtint d'Abou Abdallah un arrangement qui fut très avantageux pour ses compatriotes, et qui leur valut réellement une diminution des droits, en stipulant que les frais de douanes devaient se prélever seulement sur les marchandises *vendues*, et ne seraient exigibles qu'au départ du marchand pisan pour retourner en Italie, tandis que les autres nations acquittaient les douanes en débarquant dans les ports de l'émir. Quant aux Pisans ou protégés pisans qui voulaient séjourner longtemps en Afrique, ils n'étaient tenus d'acquitter les droits qu'à la troisième année seulement après leur arrivée. On ne s'attendrait pas à trouver, dans un pays où la mauvaise foi et l'avidité sont aujourd'hui les traits les plus marqués du caractère national, des témoignages aussi évidents de la confiance qui régnait alors dans les relations des Arabes avec les chrétiens et des principes aussi favorables à la prospérité du commerce. L'immense développement qu'ont pris de nos jours l'industrie et la concurrence ne permettraient pas aux nations les plus libérales de l'Europe d'accorder chez elles à un peuple étranger les privilèges dont les Pisans jouissaient dans les temps arriérés du moyen-âge et au milieu des barbares d'Afrique.

La république de Pise et Abou Abdallah se promirent mutuelle amitié, et s'engagèrent à punir respectivement les attaques que pourraient tenter leurs navigateurs sur les vaisseaux de l'autre peuple ou sur quelque point de ses côtes, soit dans les royaumes de Tunis, de Bougie, de Tripoli et les autres dépendances des États de l'émir, soit dans le territoire continental de la république de Pise ou dans les îles de Sardaigne, de Corse, d'Elbe et de Pianosa, qui lui appartenaient. Afin de donner plus d'authenticité au traité, dont la durée fut fixée à 20 ans, et d'en assurer la fidèle exécution, on convint qu'il serait publié dans les villes principales des deux puissances contractantes.

Une expédition, dans laquelle le roi des Deux-Siciles et le roi de France,

son frère, unirent leurs vues politiques et leurs intérêts commerciaux, vint échouer en 1270, par un événement inattendu, sous les murs de Tunis ; mais les princes croisés ne quittèrent pas le rivage d'Afrique, après la mort de saint Louis, sans avoir assuré par des traités la liberté réciproque du commerce et de la navigation avec Abou Abdallah. L'émir fut même obligé de rétablir le tribut que ses prédécesseurs payaient au roi de Sicile.

Les armateurs des républiques italiennes, que l'occasion de butiner trouvait toujours disposés à tenter les événements, n'avaient pas craint, du moins ceux de Venise et de Gênes, d'entrer en coopération dans la croisade de saint Louis, en louant à ce prince, moyennant un droit de nolis, dont ils retirèrent des bénéfices considérables, la plus grande partie des galères qui transportèrent son armée du port d'Aigues-Mortes sur la côte de Tunis. Après la fatale issue de l'expédition, dans laquelle les navigateurs italiens ne prirent pas du reste un rôle actif, ils purent d'autant mieux renouveler la paix et leurs privilèges dans le Maghreb que les traités leur garantissaient, comme on l'a vu, non-seulement la faculté de louer leurs navires aux ennemis des émirs musulmans, mais même de les vendre en temps de guerre dans les ports de l'Afrique. Les Vénitiens et les Génois eurent donc la faculté de contracter immédiatement de nouveaux accords avec le roi de Tunis pour rétablir les bonnes relations, et s'assurer encore de sa protection.

Les Vénitiens obtinrent ces résultats par le traité du mois de juin 1271, savel ou choul 669 de l'hégire, dont une transcription authentique existe aux archives de Venise, et les Génois, par le traité du 6 novembre 1272, conservé en expédition originale aux archives de la cour à Turin. Abou Abdallah régnait toujours sur les pays de Tunis, de Bougie, de Bône et d'Alger, et c'est avec lui que les communes d'Italie eurent à traiter. Il est facile de reconnaître, en effet, sous le nom de *Miramamoni-Abo-Abdale Ebnolomera Rasidin*, que les interprètes chrétiens donnent dans les traités au souverain de Tunis, l'Émir *Al-Moumenin* Abou Abdallah. Ce prince, afin de consacrer dans sa famille la souveraineté usurpée par les Abi Hafs, prétendait être le descendant d'Omar, l'un des quatre premiers kalifes auxquels les musulmans sunnites donnent la qualification d'émirs légitimes, et prenait le titre de *Ebn el-Omera el-Rachedin*, « le fils des émirs légitimes. »

La négociation que Jean Dandolo suivit à Tunis au nom du doge de Venise n'avait pas seulement pour objet d'obtenir une reconnaissance de concessions qui avaient été faites aux Vénitiens en Afrique ; l'ambassadeur, conformément aux instructions qu'il avait reçues, conclut un traité d'alliance avec le sultan, reposant sur une complète réciprocité de navigation entre les deux États. La république promit que tous les sujets d'Abou Abdallah, venant commercer à Venise ou dans ses autres possessions, y trouveraient liberté et protection ; elle s'engagea de plus à venger les torts que pourraient leur occasionner ses nationaux, et à les indemniser des dommages qu'ils auraient soufferts. Par une disposition dont l'esprit nous étonne aujourd'hui, et qui

prouve combien l'intérêt commercial avait rapproché les Arabes occidentaux des chrétiens, au moyen-âge, malgré les guerres qui les divisaient quelquefois, Abou Abdallah stipula ces conditions, non-seulement pour ses sujets, mais même pour les chrétiens, ses amis ou protégés, allant à Venise. En retour de ces avantages, l'émir garantit la juridiction des consuls vénitiens établis en Afrique, l'irresponsabilité de la nation pour les crimes et les délits des particuliers, conformément au privilège du mois de moharrem 649, qu'il confirma expressément dans toutes ses dispositions. Abdallah permit, en outre, aux Vénitiens, de vendre des navires et des agrès dans les ports de ses États, aux mêmes conditions que les Pisans et les Génois ; il s'engagea à faire payer au propriétaire le prix de toutes les marchandises vendues par l'intermédiaire des courtiers-interprètes, dans la quinzaine qui suivrait la livraison ; il ne prohiba l'importation d'aucune marchandise dans ses États, et permit aux Vénitiens de requérir, en tout temps et en tout lieu, moyennant salaire, le service des bateliers et portefaix indigènes pour les transporter. Il maintint cependant les droits de douanes au taux de 40 pour 100, tarif plus élevé que celui des Génois et aussi fort que celui des Pisans, bien que les Vénitiens n'eussent pas encore en Afrique des privilèges aussi larges que les commerçants des rives de l'Arno. Mais l'émir accorda l'immunité des droits de douane pour une quantité de marchandises égale en valeur au prix du nolis des navires.

Opizon Adalard, ambassadeur chargé de la négociation au nom de la république de Gènes, fit confirmer les franchises du commerce de ses compatriotes en Afrique, dans les limites et aux conditions réglées par les anciens accords, en accédant à une disposition qui autorisait la confiscation totale de l'argent importé par les Génois, si le métal n'était pur de tout alliage. Il stipula, en outre, que les ventes faites, dans les États du roi de Tunis par les Génois à d'autres chrétiens ne seraient assujetties à aucun droit ; que la douane arabe serait responsable du paiement des marchandises vendues devant ses officiers et ses courtiers-interprètes, et que les objets non vendus pourraient être réexportés sans frais, ce qui permettait de les déposer en franchise dans les entrepôts d'Afrique. Il déterminait même Abou Abdallah à étendre les droits accordés aux Génois, à tous les marchands qui viendraient avec eux en Afrique, à l'exemple de ce que pratiquaient déjà les Pisans, et fit insérer dans le pacte un article particulier qui maintint pour ses compatriotes la faculté de vendre des navires aux ennemis des Maghrebins. Les traités conclus vers ce temps par l'Aragon avec les Ali Hafs constatent d'une manière certaine que le royaume de Tunis comprenait alors, outre la régence de ce nom, les pays de La Calle, Bône, Collo, Djidjeli, Bougie, Dellis, et se prolongeait sur la côte occidentale jusqu'au-delà d'Alger et de Cherchel.

Ces renouvellements si facilement accordés, ces franchises garanties et étendues à chaque confirmation, prouvent combien les princes musulmans, jaloux de la prospérité du pays, appréciaient les relations que les chrétiens

entretenaient avec leurs sujets ; et le traité de 1271 montre particulièrement la sollicitude constante de la république de Venise à rechercher toujours des débouchés nouveaux pour son commerce, aussitôt qu'il était menacé sur quelque point.

Au XIII^e siècle, l'Italie, presque affranchie de la domination impériale ou rassurée sur ses prétentions par les fédérations de communes, voyait s'accroître chaque jour, malgré les troubles civils, les ressources de son industrie, la force de sa marine marchande, l'importance et le nombre des échanges commerciaux qu'elle faisait avec les différents ports de la Méditerranée. Pise, toujours fidèle aux empereurs, était encore dans un état prospère, mais voyait avec inquiétude le développement extraordinaire que prenaient le commerce et la puissance de Gênes et de Florence ; Venise préparait sa grandeur future par une sage administration et des guerres souvent heureuses ; l'Italie méridionale et la Sicile, dont le sort avait été un moment compromis par l'invasion des seigneurs français, reprenait une vie nouvelle sous l'administration de ces princes. Dans toutes les villes de l'Italie s'étaient établies des manufactures de laine, de lin, de chanvre ; et les produits de l'industrie agricole du pays ne suffisant pas à la consommation, les fabricants employaient encore les provenances de l'étranger. Le lin et le chanvre leur venaient en grande quantité de l'Égypte, de la Syrie et des îles de l'Archipel ; les plus considérables approvisionnements de laine leur étaient expédiés par les marchands arabes ou les courtiers chrétiens de Tunis, de Bône, de Bougie, d'Alger. Pise recevait toujours les chargements considérables de cuirs et de peaux que ses facteurs achetaient dans les diverses villes du Maghreb, et les rassemblaient dans ses ports, d'où se faisaient les expéditions.

L'industrie et le commerce du Maghreb étaient dans une situation non moins prospère. On est accoutumé à juger de l'état de cette contrée, depuis la conquête arabe, par les notions que l'on a de sa triste condition sous le despotisme inepte et barbare de la Turquie. On croit trop communément encore qu'il n'y a eu en Afrique, depuis le VII^e siècle, que des villes ruinées, des populations opprimées, toujours en armes pour défendre un reste de liberté, et partout les excès d'un fanatisme intolérant et féroce ; mais il faut reconnaître que la situation du pays était au moyen-âge tout autre qu'elle ne fut sous le règne des ministres de la Porte. Les relations des auteurs qui ont vécu dans ce temps, et qui ont été rendues accessibles à tout le monde par des traductions, celles d'Édrisi, d'Ebn-Batouta, d'Aboulféda, montrent, comme les autres documents originaux, que l'Afrique musulmane a eu d'aussi longues périodes de calme, de tranquillité et de prospérité qu'aucun des pays les plus florissants de l'Europe du moyen-âge. La puissance souveraine y maintenait l'ordre et la sécurité plus efficacement que dans la société féodale ; les voies de communications étaient sûres, l'industrie agricole et manufacturière encouragée ; il y avait, dans toutes les villes importantes de l'intérieur, à Constantine, à Biskra, à Setif, à Milah, à Miliana, à Tlemcen, comme dans les

villes de la côte, des foires, des magasins, des bazars fréquentés; on voyait partout l'activité d'un commerce lucratif qui, trouvant ses premiers éléments dans les produits du sol, se développait à mesure que les établissements européens se multipliaient dans le pays.

Les *Abi Hafs*, souverains de Tunis et de la plus grande partie de l'Algérie actuelle, étaient une dynastie d'origine indigène; ils n'avaient pas comme les Turcs, à veiller sans cesse, pour maintenir leur domination par la guerre et les supplices, sur une population vaincue; ils pouvaient s'occuper avec plus de suite des mesures qui l'intéressaient et qui devaient accroître sa fortune. Les autres princes d'Afrique, délivrés comme eux du joug des Almohades d'Espagne et des prétentions des Beni Merin du Maroc, cherchèrent à entretenir des relations pacifiques et commerciales avec les princes chrétiens de l'Europe; les émirs musulmans voulurent même s'assurer l'amitié du Saint-Siège, du moins pendant les croisades. Ils permirent en effet aux commerçants chrétiens qui venaient dans leurs États, non-seulement d'y construire des églises et de se livrer publiquement à l'exercice de leur culte, ainsi qu'on le voit par le traité de 1271, conclu avec les rois de France et de Sicile, mais encore ils autorisèrent l'établissement de couvents et d'ordres monastiques dans leurs États. Ces faits sont constatés par les bulles pontificales, qui accordent divers privilèges aux religieux *fixés* dans les royaumes de Tunis, de Bougie, de Tlemcen, de Maroc et qui nous apprennent que ces religieux étaient des frères cordeliers et des frères dominicains ou prêcheurs; circonstance remarquable: car, si elle ne prouve pas la liberté de prédication de l'Évangile au milieu des Arabes au XIII^e siècle, elle atteste au moins que le ministère de la parole évangélique avait à s'exercer sur un nombre considérable de chrétiens demeurant en Afrique.

A l'ouest des pays qui forment aujourd'hui l'Algérie, la ville de Tlemcen, et le territoire qui en dépendait, avait contribué puissamment à l'essor général de l'industrie et de la fortune du nord de l'Afrique. Longtemps soumise aux Almohades, dont elle était une des plus florissantes cités, Tlemcen, confiante dans les forces et les richesses acquises par un commerce fort étendu, avait enfin proclamé son affranchissement, et s'était constitué en royaume indépendant, sous le gouverneur Iaghmour Essen Ben Zian, qui fut son premier souverain, l'an 645 de l'hégire (1247 de J.-C.). Les pays de Fez et de Maroc avaient échappé aussi aux Almohades, dont la puissance s'affaiblissait chaque jour en Espagne, et les guerres que les Beni Merin, nouveaux maîtres indépendants du Maghreb de l'ouest, entreprirent contre les successeurs de Ben Zian pour les soumettre, n'avaient servi qu'à augmenter la prospérité de Tlemcen, qui s'était entourée de hautes fortifications, et avait vu s'établir, sous la protection de ses murs, une foule de tribus, auparavant errantes dans la campagne. Une colonie chrétienne, principalement composée de Catalans et d'Aragonais, mais qui comptait aussi dans son sein plusieurs familles françaises et italiennes, avait obtenu la faculté de se fixer dans la ville, où elle possédait des maisons,

des magasins, des bains, des églises, et contribuait au riche commerce que Tlemcen entretenait alors, par les ports d'Oran et de Mers el-Kebir, avec toutes les villes importantes du littoral de la Méditerranée.

La diminution des droits de douane, que la république de Gènes avait obtenue d'Agou Abdallah, dès l'année 1236, et que le traité de 1272 respecta, attira, dans les ports du Maghreb, les navigateurs génois et les marchands des villes des deux rivières, qui protégeaient son pavillon comme Vintimille, Oneglia, Albenga, Noli, Savone, Chiavari, Spezia.

La quantité de denrées et de marchandises apportées en Italie par les Génois de Tunis, de Bougie, de Bône, d'Alger, était devenue si considérable, que, dès l'année 1253, la république avait créé dans le port de Gènes un office spécial pour la perception des droits sur les provenances du royaume de Tunis.

Ce commerce n'était pas exempt d'entraves, et souvent même de dangers. Quel que fût l'intérêt des Arabes d'Afrique d'entretenir des relations avec les Italiens, et bien qu'ils se soient montrés favorablement disposés à leur égard, au moyen-âge, la différence de religion perpétuait des antipathies profondes entre les deux nations, et laissait toujours quelques sentiments de méfiance, quelque haine de part et d'autre. L'on ne doit pas douter, malgré le silence des chroniqueurs, que les chrétiens n'eussent souvent des querelles, soit avec les marchands arabes, soit avec les agents du fisc, dont les suites durent occasionner plus d'une fois des agressions violentes. On voit, par exemple, dans un acte conservé aux archives royales de Turin, que plusieurs navires génois, se trouvant dans le port de Tunis, vers l'an 1286, y éprouvèrent des dommages notables de la part des musulmans ; mais le roi, désireux de vivre en paix avec la république ligurienne, indemnisa immédiatement les commerçants qui avaient éprouvé des pertes. Dans le nombre se trouvait un marchand de Savone et la compagnie des associés de Pascal Uso di Mare, membre de l'illustre famille qui fournit plusieurs doges à l'Etat. Le montant des réclamations ne s'élevait pas à moins de 63,616 besants, somme qui répondrait à peu près en valeur absolue, à celle de 600,000 fr. de notre monnaie actuelle, s'il s'agit ici, comme nous le croyons, de besants d'or. Il n'est pas possible d'évaluer, d'après cette seule indication, l'ensemble des capitaux engagés par le commerce de Gènes et des villes dépendantes du territoire de la république dans les affaires d'Afrique ; on peut, toutefois, en reconnaître l'importance, car la somme totale de 63,616 besants était réclamée seulement par 9 maisons de commerce.

Le royaume de Tlemcen avait toujours à défendre son indépendance, contre les attaques des Abi Hafs de Tunis et des Beni Merin du Maroc ; mais la guerre, en assurant la défense de la capitale, et développant le caractère énergique de sa population, contribua au maintien de la liberté et des richesses qu'elle avait laborieusement acquises. Une sage administration tendait à les développer encore, en favorisant les communications des chrétiens avec les

indigènes. Les Aragonais, les Castellans, les Portugais se rendaient en grand nombre dans les ports et les marchés principaux du pays, et les Italiens, quoique adonnés plus particulièrement au commerce de l'Est, s'y trouvaient aussi. Les Vénitiens paraissent avoir été ceux qui les fréquentèrent le plus habituellement et en plus grand nombre, dès la fin du XIII^e siècle, dans le cours de leurs navigations qu'ils prolongeaient, après avoir quitté l'Afrique, le long des côtes du Portugal, de la France, de l'Angleterre, de la Flandre et vers les contrées septentrionales. Ils avaient établi des dépôts de marchandises à Oran, à Tlemcen et dans le Maroc; ils venaient régulièrement aux foires qui se tenaient dans chaque pays, ils y versaient des quantités considérables d'acier, de verroteries, d'étoffes légères, et en rapportaient de la poudre d'or, de l'ivoire, du musc, de la civette, de l'indigo, et des esclaves, branche de commerce dont il se faisait un grand trafic sur la Méditerranée.

Venise trouvait dans les pays et les ports de l'Istrie, de la Dalmatie, des files Ioniennes, de la Morée, de l'Archipel et de l'île de Crète, qui lui appartenaient en grande partie, ou qui lui livraient en franchise toutes les richesses de leur sol, des ressources inépuisables pour son commerce d'exportation, et la facilité d'entretenir en même temps des flottes nombreuses, montées par une armée de matelots formés dès leur enfance aux pratiques et aux fatigues de la navigation.

Pendant que les guerres des maisons d'Anjou et d'Aragon empêchaient l'Italie méridionale du jouir de tous les avantages que l'heureuse situation de Palerme, de Messine, de Catane, de Syracuse, de Trapani, de Cephalu, de Naples, et des autres ports du continent offrait à son industrie maritime, Pise et Gènes déployaient dans l'intervalle de leurs guerres toute l'énergie de leur activité : Pise pour conserver sa fortune commerciale, Gènes dans l'espérance de surpasser et d'écraser sa rivale. La Sardaigne fournissait du minerai d'argent aux Pisans; l'île d'Elbe leur donnait des approvisionnements de fer, d'autant plus importants que la Suède n'envoyait pas encore ses métaux dans la Méditerranée. Les armateurs de l'Arno faisaient ainsi d'immenses bénéfices en transportant le fer dans le Maghreb, n'osant braver toujours les défenses apostoliques, qui avaient interdit l'exportation des armes, des métaux et du bois en Egypte et en Syrie durant les guerres saintes. Gènes, jalouse de cette industrie, déclara la guerre aux Pisans, et ne consentit à la paix qu'après avoir obtenu la franchise des douanes dans l'île d'Elbe, et la cession de Sassari avec son port de Torrès en Sardaigne. Ces succès ne firent qu'enflammer son ambition; elle recommença bientôt la guerre avec plus d'acharnement, et la bataille de la Meliora, suivie peu après du pillage du port pisan à l'embouchure de l'Arno, et de la perte de l'île d'Elbe, en portant un coup funeste à la marine de Pise, vint, en quelques années, précipiter la république vers sa décadence, et affermir la fortune grandissante de sa rivale.

La république de Pise n'était pas seulement une puissance maritime; son attachement inébranlable à Frédéric II, à Conrad, à Mainfroy, à Conradin et

plus tard aux empereurs d'Allemagne, héritiers des prétentions des Hohens-
taufen sur la Sicile, l'avait mise à la tête du parti gibelin en Italie, et lui
avait donné une influence considérable dans la politique intérieure de la pé-
ninsule. Mais les guerres incessantes qu'elle fut obligée de soutenir sur le
continent épuisèrent ses forces, et arrêtrèrent le développement de sa puis-
sance. Devenue trop faible pour tenter de recouvrer sa supériorité, pendant
les guerres des Génois avec les Vénitiens, et les séditions qui troublèrent si
fréquemment la république ligurienne, Pise se vit peu à peu dépouillée de ses
possessions lointaines ; elle cessa de dominer à Constantinople et dans l'Archi-
pel, où Venise et Gènes la supplantèrent ; elle ne put, comme ses rivales, ob-
tenir des sultans d'Egypte le rétablissement de ses comptoirs dans la Syrie.
Après la destruction du royaume de Jérusalem, elle perdit le commerce du
royaume de Naples, d'où la maison d'Anjou éloigna ses marchands en haine
du nom gibelin ; elle ne put soutenir la concurrence des Catalans et des Sici-
liens eux-mêmes, dans l'île de Sicile, passée à la maison d'Aragon depuis le
soulèvement de 1282 ; et, bientôt réduite par la succession rapide de toutes
ces calamités, au rang des Etats secondaires de l'Italie, elle n'eut pour con-
server les débris de sa fortune et de sa marine que le commerce d'Afrique,
de la Corse et de la Sardaigne. Ces deux îles, depuis longtemps conquises par
les Pisans, étaient devenues pour eux de riches colonies, et les fortifications
qu'ils avaient élevées autour de leurs principales villes avaient assuré jusque
là la défense du pays contre les ennemis du dehors, en maintenant les sei-
gneurs feudataires dans la soumission. Mais, au xiv^e siècle, la noblesse, sé-
duite par l'espoir de reconquérir son indépendance, ou trompée par la politi-
que de l'Aragon, appela dans l'île les troupes du roi Alphonse. Vainement les
Pisans, un moment alliés aux Génois, qui se trouvaient intéressés à protéger
aussi leurs entrepôts de Sardaigne, essayèrent-ils de reprendre le dessus dans
le pays livré aux Aragonais ; ils furent partout battus, et obligés de deman-
der enfin la paix, qui consacra pour eux l'anéantissement de leurs établisse-
ments sardes.

Malgré tous ces malheurs, malgré la perte de ses possessions maritimes, à
l'exception de la Corse, malgré la destruction successive de deux flottes, on
ne voit pas que le commerce de Pise avec le Maghreb se soit ralenti un mo-
ment. Les relations et les intérêts des Pisans étaient trop fortement engagés
avec ceux des marchands de Tripoli, de Tunis, de Bougie, de Bône, d'Alger,
pour que les événements d'Italie les eussent encore sensiblement altérés ; et
c'est dans le temps de ses guerres les plus funestes que la république de
Pise renouveau avec les princes Arabes les pactes de son alliance et les privi-
lèges qui assuraient pour longtemps la prospérité de son commerce dans leur
pays.

Le Maghreb avait, comme l'Italie, ses troubles et ses révolutions. A la
mort d'Abou-Abdallah, dont le long règne avait comprimé l'ambition des
grands, de terribles dissensions éclatèrent dans la famille royale. Ces discor-

des dont nous n'avons pas à rappeler ici les vicissitudes, furent envenimées et quelquefois renouvelées par l'intervention de la maison d'Aragon, qui, se considérant comme suzeraine du royaume de Tunis, en vertu des droits de la couronne de Sicile, voulait soumettre le Maghreb entier aux familles indigènes, dont les chefs s'étaient assuré secrètement son appui. Mais le parti des Aragonais et des Siciliens ne put jamais établir un gouvernement stable dans le Maghreb. Les luttes, les invasions, les triomphes suivis bientôt de défaites qui se prolongèrent pendant un demi-siècle, en réunissant quelquefois sous la même autorité les pays du Maroc et de l'Espagne, de Tripoli, de Tunis, de Constantine, de Bône, de Bougie et de Tlemcen, ou leur rendant l'indépendance, eurent enfin pour résultat la réunion définitive du royaume de Tlemcen au royaume de Maroc, sous la domination des Beni Merin, vers l'an 1337, et l'établissement d'une dynastie libre de toute sujétion, dans le royaume de Bougie. Cette famille, issue de la souche des Abi Hafs de Tunis, régna dans l'ancienne capitale des Beni Hamad pendant toute la durée du xv^e siècle et jusqu'aux premières années du xvi^e siècle, où les Espagnols firent la conquête de Bougie.

Par un contraste qui n'est pas sans exemple dans l'histoire, c'est à l'époque où les divisions politiques agitaient le plus violemment le Maghreb que le commerce atteignit dans ce pays le plus haut point de développement et de prospérité. Les Pisans, les Vénitiens et les autres peuples d'Italie qui naviguaient sous leurs pavillons faisaient le commerce d'exportation et d'importation entre l'Afrique et l'Italie. Ils avaient établi des comptoirs dans les principales villes; ils s'y étaient fixés en grand nombre, et s'y livraient à un commerce considérable, soit pour eux-mêmes, soit pour les maisons d'Italie qu'ils représentaient.

Gênes avait toujours des consuls dans les royaumes de Tunis, de Bougie et de Tlemcen; Palerme, Messine, Castello di Castro, Sienne, Florence, Ancône, Gaëte, Naples, étaient en relations non interrompues avec ces Etats, ainsi qu'on peut en juger par les chroniques du temps, les voyages de Raymond Lulle et surtout par l'ouvrage que Balducci Pegolotti, marchand florentin, écrivit vers le milieu du xiv^e siècle et qui est parvenu jusqu'à nous.

Ces rapports continus, qui duraient déjà depuis plus d'un siècle, en soumettant les préjugés que pouvait susciter la différence de religion, avaient établi entre les deux peuples une tolérance et une sécurité que n'ont pas connues les commerçants chrétiens sous la domination des Turcs, et qui nous semblent aujourd'hui si éloignées des idées de la population arabe. Les relations des chrétiens et des musulmans devinrent encore plus intimes au xiv^e siècle, où l'on vit des Européens investis des pleins pouvoirs des princes arabes pour négocier en leur nom. Des documents positifs prouvent, en effet, que les Pisans et les Vénitiens prenaient part, comme les indigènes, au commerce intérieur, et quelquefois au gouvernement du pays. Ils affermaient la perception des gabelles et en faisaient compte au roi; ils avaient le droit de trans-

porter, d'exposer et de vendre à l'enchère leurs marchandises dans toutes les villes du Maghreb ; ils pouvaient librement parcourir le pays sous la protection du roi ; ils avaient des courriers qui leur servaient à entretenir une correspondance entre les différentes villes où se trouvaient leurs entrepôts. Les marchands chrétiens, en nombre infiniment moins considérable que les Arabes, jouissaient donc de la plus grande sûreté au milieu d'eux, puisque leurs messagers pouvaient, sans danger, traverser tout le Maghreb.

Les Vénitiens et les Pisans avaient enfin obtenu la faculté de faire des caravanes en Afrique, et il était même passé d'abord dans les usages du pays et ensuite dans les traités, qu'en toute les stations de leur route, ils auraient le droit de faire paître au moins pendant trois jours les animaux qu'ils conduisaient. Les traités, datés du mois de sefer 747, ou du 12 mai 1317 de J.-C., 22 décembre 1320, 17 des calendes de juin (16 mai) 1354, et 28 rabié 759 ou 7 avril 1358, conclus par les républiques de Venise et de Pise, avec les différents princes du Maghreb du milieu, assurèrent ces privilèges aux commerçants de leurs États et à leurs protégés, en renouvelant les dispositions des anciens pactes, sous le droit ordinaire de 10 pour 100.

Cette liberté laissée et garantie au commerce des chrétiens, qui nous reporte à un état de choses si différent de celui qui existait encore il y a peu d'années, en Afrique, permettaient aux Pisans et aux Vénitiens de s'avancer dans l'intérieur du pays, de communiquer avec les caravanes musulmanes qui, partant du Maroc, traversaient le Maghreb et se rendaient en Égypte, en Abyssinie et à la Mecque ; ou, quittant la route de l'est, pénétraient dans le pays des nègres de l'Afrique centrale. Les marchands italiens suivaient-ils les caravanes dans toutes ces directions ? Quels étaient les pays jusqu'où ils s'avançaient ? Allaient-ils acheter la poudre d'or, les plumes d'autruche, l'ivoire et les esclaves du Soudan ? ou cherchaient-ils de préférence les gommés, les parfums, l'ambre et les autres productions venant des régions du Nil ? On ne pourrait faire que des conjectures à ce sujet.

Le droit de former ainsi des caravanes dans le Maghreb ou de s'adjoindre à celles des indigènes est l'indice le plus certain du rapprochement que les relations commerciales avaient amené entre les Européens et les Sarrasins d'Afrique ; mais il est un fait non moins frappant, qui nous montre jusqu'à quel point l'alliance et les communications avec les chrétiens étaient entrées dans les idées des Arabes, avant la conquête des Turcs, et combien l'on doit espérer de surmonter avec le temps les difficultés rencontrées de nos jours dans les préjugés des indigènes : c'est l'admission dans les rangs de la milice et des officiers de la cour des rois du Maghreb, d'hommes d'armes et de seigneurs européens. Cette circonstance est attestée par les témoignages les plus certains. Le continuateur de Nicolas de Jamsilla parle, dans sa chronique sicilienne, de 400 hommes d'armes toscans, de 200 Espagnols et de 200 Allemands qu'entretenait le roi de Tunis, à la fin du XIII^e siècle ; un bref inédit de Nicolas IV, qui existe aux archives du Vatican, nous apprend qu'il y avait en

effet habituellement des hommes d'armes et même des seigneurs chrétiens au service des rois de Tunis, de Maroc et de Tlemcen. Le pape en leur écrivant, le 5 des ides de février 1290, les engage à rester fidèles aux princes arabes, mais à faire respecter toujours le nom chrétien. Les seigneurs des rives de l'Adriatique prenaient aussi volontiers de hautes charges à la cour des princes de Maghreb, comme on le voit par un document des archives de Venise, concernant un noble Vénitien qui, après être demeuré quarante-quatre mois au service du roi de Tunis, avec ses domestiques, ses chevaux, ses hommes d'armes, et avoir fait pendant ce temps de grandes dépenses, dont l'honneur devait surtout revenir au prince, n'en avait pas reçu la solde qui lui avait été promise. Dans les traités du xiv^e siècle, il est encore question de seigneurs chrétiens, demeurant auprès des émirs d'Afrique.

Il est douteux que les Pisans fussent en grand nombre, parmi les 400 hommes d'armes toscans de l'armée tunisienne ; ceux qui n'étaient pas exclusivement adonnés au commerce étaient retenus en Italie par les dernières luttes où la puissance de la nation achevait de se perdre, dans la guerre implacable que la coalition des villes guelfes entretenait contre son indépendance.

Les Arabes profitèrent, de leur côté, du développement qu'avaient pris le commerce et les rapports avec les Européens. Durant le xii^e et le xiii^e siècle, ils s'étaient liés d'affaires avec les marchands chrétiens ; ils les avaient favorablement accueillis sur leurs terres ; ils avaient acheté leurs marchandises et leur avaient vendu leurs produits ; beaucoup d'entre eux faisaient même le voyage d'Europe, et Pise était citée, dès le xii^e siècle, pour le grand nombre de marchands africains qui fréquentaient ses marchés. Au xiv^e et au xv^e siècle, la part que les Maghrebins prirent directement au commerce d'Europe fut plus importante encore. Chaque année des navigateurs arabes de Tunis, de Bougie, de Bône, de Collo, d'Oran embarquaient pour leur compte les marchandises du pays, et les allaient vendre sur les côtes d'Espagne, de France ou d'Italie, en Sardaigne, en Corse, en Sicile, à Gênes, à Pise, à Talamone, devenu l'entrepôt des marchands de Sienne et de Florence, à Gaëte, à Naples, à Ancône, à Venise, à Raguse, et rapportaient de ces villes de grandes quantités d'étoffes et d'objets fabriqués dans les manufactures de la Péninsule.

Bougie et Tunis étaient, après Alexandrie, les villes d'Afrique où se trouvaient le plus grand nombre de marchands venant de l'Italie, de la France et de l'Espagne. Les relations des chrétiens s'étendaient cependant sur toute la côte méridionale de la Méditerranée. En même temps que les armateurs des villes maritimes d'Europe dirigeaient des cargaisons vers les provinces du Maroc, ils envoyaient des navires dans les pays de l'est : à Tripoli, dont Fazio atteste la richesse, à Gerbah, renommée parmi les Orientaux pour ses beaux jardins et ses plants d'oliviers. « Gerbah, dit un auteur de ces temps, est une île qui se trouve au milieu de la Barbarie, puisque, si vous calculez bien, il y a autant de distance de Gerbah à Ceuta que de Gerbah à Alexandrie. Elle est si rapprochée du continent que si le détroit n'était fortifié et défendu, il pourrai

y passer cent mille hommes à cheval et autant à pied, sans que les cavaliers eussent de l'eau à hauteur des sangles des chevaux. Aussi faut-il que tout homme qui aura à commander à Gerbah ait un esprit sûr et ferme. » Malgré l'ardeur belliqueuse qui la distinguait, la population de l'île ne put jamais assurer son indépendance, et Gerbah fut subjuguée tour-à-tour par les rois de Sicile, les Aragonais, les Génois, les rois de Tunis et de Tripoli. Elle obéissait à l'émir de Tunis, quand ses habitants, effrayés des ravages que Roger Doria, amiral de la couronne d'Aragon, avaient occasionés sur leurs côtes, vinrent trouver leur souverain, le suppliant de les dégager de leur foi et de les autoriser à se soumettre au roi d'Aragon, pour ne pas voir leur île dépeuplée. L'émir, n'osant les défendre, acquiesça à leur demande, et les habitants de Gerbah, en adressant un message à Pierre III, firent leur soumission à Don Roger, son lieutenant. « L'amiral, dit Ramon Muntaner, fit élever à Gerbah un beau fort qui s'est tenu, se tient et se tiendra avec plus de gloire pour les chrétiens qu'aucun autre château du monde. » Sa défense faiblit cependant par le contre-coup des guerres des Génois contre les Catalans, et Gerbah, occupée quelque temps par les Génois, rentra ensuite sous la domination musulmane.

Les marchands européens fréquentaient dès longtemps son port. Quand l'île était occupée par une puissance chrétienne, il leur était facile de s'y rendre ; quand elle dépendait des rois de Tunis, les traités conclus avec ces princes suffisaient pour les faire admettre soit à Gerbah, soit à Tripoli, aux mêmes conditions que dans les autres provinces de leurs États. Le traité des Génois en 1236, celui des Vénitiens en 1251, constatent ces faits. Lorsque Tripoli, dont l'île de Gerbah suivit alors le sort, devint indépendant, les chrétiens sollicitèrent de ses souverains la garantie de leurs privilèges commerciaux. Mansus-Mansi, citoyen pisan, attaché à la cour du prince de Tripoli, fut le médiateur du pacte qui assura ainsi aux Vénitiens le droit d'avoir des consuls, des églises et des fondouks dans tous les États de l'émir, celui des Pisans en 1265, nommé *Ameth Bénichin* et qualifié de *Seigneur de Cap* (aujourd'hui Kabès ou Gafza), de *Facz* (aujourd'hui Sfax), *des îles de Gerbah et Kerkeni, de Tripoli et de toutes ses dépendances*. Le traité fut conclu à Tripoli le 9 juin 1356 de J.-C. ou 757 de l'hégire, en présence de Jean Foscari, Étienne Quirini et autres Vénitiens. On voit par ces dispositions que les Italiens exportaient principalement, des contrées ci-dessus désignées, du sel, des laines, des maroquins, des peaux d'agneaux, des cuirs de bœufs et de chameaux, de l'huile, des dattes, des pistaches, des tapis, des boucrans et quelques autres étoffes fabriquées dans le pays même.

Les dispositions bienveillantes des princes et de la population du Maghreb à l'égard des chrétiens, et particulièrement à l'égard des Pisans, ne pouvaient prévenir les contestations et les querelles que l'intérêt suscitait souvent entre les particuliers. A une époque qu'il est difficile de préciser et à l'occasion de quelques événements dont on connaît peu le caractère, les plaintes réciproques

des marchands pisans et arabes étaient devenues plus vives, et une rupture entre les deux peuples était presque imminente. Il paraît même qu'il y eut de part et d'autre un commencement d'hostilité; mais les relations commerciales ne furent pas suspendues, et l'on ignorerait qu'elles eussent été un moment compromises, si la procuration donnée en 1379 par les syndics de la république de Pise à un chevalier pisan, chargé de se rendre à Bougie, à Bone et à Tunis pour traiter de la paix avec les émirs musulmans, n'existait encore aux archives de Florence. L'alliance fut renouvelée, et la nation pisane réintégrée ou confirmée dans la jouissance des privilèges commerciaux qu'elle avait depuis trois siècles en Afrique.

Cependant l'affaiblissement de Pise mettait partout en présence les intérêts et les forces de Gènes et de Venise. Les deux républiques, dans tout le développement de leur puissance, luttèrent encore à forces égales et se partageaient les succès et les revers. Gènes eut même quelque temps l'avantage, quand, maîtresse du commerce de la mer Noire et de l'île de Chypre, elle envoya ses escadres bloquer les lagunes de Venise. Mais le traité signé à Turin, en 1381, pour mettre fin à la guerre de Chiozza, en rouvrant le Bosphore aux Vénitiens, assura la longue prospérité de leur commerce sur la Méditerranée, pendant que Gènes, déchirée par les factions, vit chaque jour décliner sa fortune et sa puissance. Les Vénitiens usèrent alors avec plus de suite et de bonheur contre les Génois, de la même tactique que ceux-ci avaient employée contre les Pisans. Établis à Beyrouth, d'où ils neutralisaient l'importance commerciale de leur colonie de Famagouste; maîtres de l'île de Crète et des meilleures positions de la Morée, qui nuisaient aux établissements génois de Chio et de l'Archipel, jouissant en Egypte et sur toute la côte d'Afrique de privilèges extrêmement avantageux, ils dominèrent bientôt sur tous les points le commerce des Génois.

La rareté des documents historiques sur le commerce de l'Afrique ne permet pas de savoir d'une manière certaine, quel fut l'effet des menées secrètes des Vénitiens auprès des émirs musulmans du Maghreb, mais on ne peut douter que la faveur et l'influence marquée des Vénitiens à Tunis et à Bougie n'ait eu pour résultat de diminuer sensiblement le crédit et le commerce des Génois en Afrique. Il est difficile de croire que la république Ligurienne ait alors conservé le privilège de 5 p. cent que lui avaient donné les anciens traités et qu'elle n'ait vu élever au moins au droit de 10 p. cent, payé par les Pisans et les Vénitiens, les tarifs des douanes arabes. D'autres mesures durent marquer encore les nouvelles dispositions des princes sarrazins à l'égard des Génois, et la république, qui veillait toujours à la prospérité de son commerce maritime, malgré ses dissensions, en fut réduite à faire la guerre aux émirs du Maghreb. Ses galères firent quelques prises heureuses sur leurs bâtiments; l'île de Djerra ou de Gerbah, dépendant tour-à-tour du royaume de Tunis et du royaume de Tripoli, fut prise et pillée en 1388, comme Tripoli l'avait été en 1335; mais Gènes ne put conserver aucun avantage durable de ces diverses expéditions.

Les incursions des Maghrebins sur ses navires marchands et sur les villes de ses rivières, qu'elle ne put toujours défendre, lui firent même éprouver des pertes considérables que ne balançaient pas ses succès. N'osant entreprendre seule une attaque contre le royaume de Tunis, elle demanda et obtint l'assistance d'un corps de seigneurs français, dont le duc de Bourbon, oncle du roi Charles VI, prit le commandement. Cette fédération, à laquelle les Génois voulurent donner le caractère d'une croisade nouvelle, ne fut pas plus heureuse que la tentative de saint Louis. L'armée, espérant se rendre d'abord maîtresse d'une position considérée comme la clef du royaume de Tunis, sur la côte orientale, vint mettre le siège devant la forte cité d'*Africa*, ville encore importante de nos jours sous le nom d'*Al-Madhya*, et d'où partaient, suivant les expressions d'un auteur du temps, « de nombreux vaisseaux pour tous les pays du monde. » Mais la place, défendue par les Arabes de Bougie, de Bone, de Constantine et des autres pays du Maghreb, venus au secours des Tunisiens, résista à toutes les attaques, et les alliés, que les mésintelligences n'avaient pas tardé à diviser, furent obligés de reprendre la mer après soixante-et-un jours de combats infructueux.

La république de Gênes obtint cependant un traité qui rétablit ses relations avec les princes sarrasins; rouvrit les ports de leurs états à son commerce, et obligea même le roi de Tunis à payer dix mille besants d'or pour les frais de la guerre.

Les républiques italiennes entretenaient cependant des galères armées sur les côtes de l'Italie et sur les côtes d'Afrique, pour veiller à la sûreté du commerce; ces croisières se faisaient souvent de concert avec les princes du Maghreb, comme on le voit dans le traité de 1250, conclu par le roi de Tunis avec les Génois. Ces faits expliquent comment les villes maritimes de l'Europe méridionale ont pu, malgré les dangers de la navigation, ouvrir et conserver des relations actives et régulières avec les ports des États musulmans. L'usage de naviguer en conserve permettait aux marchands les moins riches et aux plus petits navires de faire le voyage d'Afrique; les galères qui les accompagnaient les protégeaient durant la traversée, et, rendus dans le Maghreb, ils trouvaient dans les stipulations des traités, fidèlement exécutés, une protection suffisante.

Quand la paix était rompue par la faute ou l'agression de l'une des parties, la course se confondait avec les autres circonstances de la guerre, et devenait légitime comme elle. L'expédition de 1390 ne fut donc pas une croisade destinée à venger la chrétienté de la piraterie des Africains. *Les Génois ont couru sur nos navires, nous avons couru sur les leurs*, voilà comment, au rapport de Froissart, qui a très bien connu les détails de cette campagne, le roi de Tunis expliqua l'origine de la guerre qu'il avait avec la république. Aussi les musulmans ne pouvaient comprendre comment les Français avec lesquels ils se trouvaient en paix, étaient venus se joindre aux Génois.

Ces faits nous montrent que les Arabes de Tunis et de l'Algérie observaient

fidèlement les traités au moyen-âge. On peut donc croire, quoique leur civilisation fût bien déchue depuis les siècles littéraires d'Avicenne et d'Averrhoës, quoique déjà au xv^e siècle une tendance plus prononcée vers la piraterie se fût manifestée dans la marine d'Alger, de Bougie, de Tunis, d'Africa, et de Suse; on peut croire que les émirs auraient fini par rétablir complètement la sécurité du commerce et à consacrer les principes dont l'Europe assura le triomphe entre les nations chrétiennes, si leur caractère n'eût été corrompu par l'esprit barbare et orgueilleux du peuple qui soumit le Maghreb à sa puissance au xvi^e siècle. Mais avec les Turcs s'établirent sur les côtes d'Afrique de nouveaux principes de mauvaise foi, de férocité et de fanatisme qui, surexcitant les haines religieuses, et aiguillonnant, par la protection assurée aux corsaires, la nature belliqueuse et rapace des indigènes, produisirent cet épouvantable gouvernement dont l'Europe chrétienne n'a que trop longtemps connu les brigandages.

La république de Pise avait cependant réparé ses désastres sous le sage gouvernement des Gambacurti; à la faveur des guerres de Venise contre les Génois, elle avait étendu son commerce dans le Boulonois, dans la Romagne et jusqu'aux Alpes lombardes. Les manufactures, qui avaient été ruinées par suite des guerres du xiii^e siècle, s'étaient relevées; l'industrie nationale s'était enrichie de l'art de préparer les étoffes de soie, et de confectionner une espèce de drap, dit *drap pisan*, que ses fabriques expédiaient en grande quantité dans les ports de la Morée, de l'Asie mineure et de l'Afrique. L'activité des manufactures de Pise fut favorable à son commerce maritime, qui balançait encore avec avantage la prospérité de Telamone, où les négociants de Sienna, de Florence et de Pérouse envoyaient leurs marchandises, et la fortune de Livourne, que protégeait l'autorité de Gènes.

La république fit confirmer ses franchises et ses possessions en Afrique dans le traité du 14 décembre 1398, arrêté par Michel de Campo, son ambassadeur, et *Muley Bufferii*, qualifié de roi de Tunis et de toute la Barbarie. Ce traité renouvelle les principales dispositions des anciens accords pour la répression de la piraterie, la liberté du commerce des Pisans et des Arabes, en Italie ou en Afrique; mais quelques-uns de ses articles attestent l'infériorité politique à laquelle leur nation était tombée.

Les Pisans, plus exposés qu'aucun autre peuple à la jalousie des villes commerçantes de l'Italie, qu'excitait le souvenir de leur alliance avec les empereurs d'Allemagne et leur longue prospérité, craignaient toujours de se voir attaquer par les navigateurs chrétiens dans les ports étrangers, et surtout en Afrique, où ils avaient de grands privilèges; aussi Michel de Campo profita du renouvellement des capitulations pour former une alliance défensive avec le prince arabe, dont les navires durent prendre partout la défense des Pisans s'ils venaient à être inquiétés. Quoique les marchands de la république fussent encore dans le Maghreb au rang des nations les plus favorisées, on voit que les Arabes, soit sentiment de la faiblesse de leurs alliés, soit désir de faire pas-

ser insensiblement leurs privilèges aux Vénitiens, ne tenaient plus aussi scrupuleusement à assurer les franchises de leur commerce. Ils stipulèrent, dans le traité de 1398, que si un Pisan occasionait quelque dommage à un sujet du roi, le consul de la république serait responsable du délit, et la nation ne paraît avoir élevé aucune plainte sur cette mesure, qui contrevenait ouvertement aux faveurs garanties par les anciens traités. Les marchands chrétiens acceptaient ces conditions en Syrie et en Egypte, où les consuls étaient considérés comme des otages ; mais elle ne leur avaient pas été imposées dans le Maghreb ; et, dans le temps même où le roi de Tunis les exigeait des Pisans, on ne voit pas qu'il les ait étendues aux autres nations italiennes. Il y a plus, les Florentins parvinrent, à ce qu'il paraît, à les faire révoquer, quand ils succédèrent complètement aux droits des Pisans en Afrique.

Cette révolution eut lieu au commencement du xv^e siècle, lorsque Florence, après un demi-siècle de guerre pour étendre sa domination jusqu'à la mer, fut parvenue à assujétir la république de Pise à sa domination (1406) et à déterminer les Génois, dont le trésor public s'était appauvri au milieu des dissensions civiles, à lui vendre la ville et le port de Livourne (1421).

Florence, qui exerçait déjà la plus grande influence sur la politique intérieure de l'Italie, devenue alors une puissance maritime, domina le commerce des Génois sur la Méditerranée, et donna quelque temps de sérieuses inquiétudes à la république de Venise. Elle traita avec les empereurs grecs, avec les rois de Chypre, avec les sultans d'Égypte et les autres princes arabes de l'Afrique ; elle obtint d'eux l'attribution des consulats et des comptoirs que les Pisans avaient établis autrefois dans leurs États, et donna tous ses soins à développer son commerce extérieur, dont un proverbe, longtemps populaire en Europe, rappelle encore les innombrables et lointaines ramifications du xv au xvii^e siècle.

Les premières capitulations connues qui renouvelèrent en sa faveur, dans le Maghreb, les privilèges des Pisans sont du 7 de xucal, 827 de l'hégire (octobre 1424). Le traité fut négocié par Barthélemy de Galeo, citoyen de Florence, au nom et dans l'intérêt de la république ; mais comme il importait aux Florentins, bien assurés par d'énergiques mesures de la soumission des Pisans, de ne point ruiner entièrement le commerce d'une ville qui leur appartenait désormais, l'ambassadeur, se conformant à ses instructions, étendit expressément la faveur du traité sur les Pisans, qui devinrent, par un retour de fortune, les sujets protégés de ceux qu'ils avaient patronés dans les siècles précédents. Les anciennes stipulations relatives à la sûreté du commerce, à la protection des naufragés, à la vente des navires, aux droits et aux obligations des courtiers interprètes, aux ventes à l'enchère sous la garantie des officiers de la douane, furent maintenues par le nouveau traité. Il fut déclaré que les Florentins et les Pisans seraient libres d'apporter toutes marchandises en Afrique sous le droit ordinaire de 40 pour 100, et de 5 pour 100 sur l'argent, l'or et les pierres précieuses ; il fut dit qu'ils pourraient les transporter à leur gré

dans toutes les villes du pays, et qu'ils ne seraient tenus de payer les droits d'entrée que six mois après la sortie des marchandises des magasins de la douane.

Il fut reconnu que les Florentins, les Pisans et les sujets de la seigneurie de Piombino, admis aussi par la république de Florence au bénéfice du traité, pourraient avoir des fondoucks dans les villes du royaume d'Afrique. Il fut stipulé cependant que les marchands, chrétiens ou musulmans, quel que fût leur pays, ne pourraient y déposer leurs marchandises sans le consentement des Florentins, et que les consuls résidants dans le Maghreb pour protéger le commerce des villes ci-dessus désignées seraient à la nomination de la république de Florence, ainsi qu'il se pratiquait dans tous les pays où les Florentins avaient recueilli l'héritage des Pisans. Les articles du traité qui établissent ces principes, prévoyant le cas où un homme des seigneuries de Florence ou de Piombino viendrait à causer quelque tort à un Arabe, obligent le consul de Florence à faire justice au marchand lésé, mais ne rendent pas ce magistrat passible des dommages, comme le traité de 1398 l'avait imposé aux consuls pisans, au mépris des anciennes franchises de la nation.

Les Florentins obtinrent encore le renouvellement des dispositions les plus favorables des premiers traités conclus avec la république de Pise, et notamment des articles qui avaient assuré longtemps à ses armateurs les profits considérables du fret et de la commission, en stipulant que leurs privilèges protégeraient aussi les hommes et les marchandises des pays étrangers venant en Afrique sur navires florentins. Seulement il fut convenu que les marchandises payeraient les tarifs de douane, comme importations étrangères non privilégiées, ce qui indique peut-être que les provenances directes de Florence, de Pise et de Piombino avaient obtenu une réduction sur le droit ordinaire de 10 pour 100. Il fut convenu en outre que les sujets ou protégés de la république de Florence jouiraient des avantages stipulés dans le présent traité, lors même qu'ils viendraient en Afrique avec leurs marchandises sur un navire étranger.

En retour de si grandes concessions, la république toscane promit liberté et défense à tous les marchands arabes du royaume de Tunis et ses dépendances, qui venaient commercer en Italie; elle s'engagea à s'unir aux musulmans pour combattre leurs ennemis ou les corsaires, car le traité consacrait une alliance offensives et défensives entre les deux États.

Le pacte de 1424 est le dernier accord connu de nous qui ait été arrêté entre les princes arabes de l'Afrique septentrionale et les États du nord de l'Italie pour régler leurs relations et leur commerce. Il paraît avoir été regardé toujours comme le fondement des privilèges de la république de Florence et de ses nouveaux sujets, non-seulement dans le royaume de Tunis, où il avait été conclu, mais dans le royaume de Bougie et dans la partie occidentale de l'Algérie dépendant du Maroc, où l'esprit de ses dispositions fut généralement adopté.

Venise, parvenue au plus haut degré de sa prospérité, avait facilement con-

servé ses privilèges en Afrique. Affermie en Italie par la chute de Pise, par la décadence de Gènes, par ses conquêtes de terre ferme ; riche d'une innombrable marine marchande qui n'occupait pas moins de 23,000 matelots, et dont les gros navires portaient jusqu'à un million de livres en poids ; disposant de grandes flottes armées qui protégeaient partout les intérêts de ses nationaux, Venise, par ses relations continues avec le Maghreb, qui lui donnait les productions de l'Afrique centrale ; avec l'Égypte, qui lui fournissait en quantités immenses les épiceries de l'Inde, les gommés et les parfums de l'Arabie ; avec l'île de Chypre, d'où elle retirait du sel, du blé, du sucre, des plantes aromatiques, du cuivre et des étoffes ; avec la Syrie, l'Asie-Mineure et Constantinople, où elle allait chercher les productions et les tissus variés d'Alep, de Damas, de Smyrne, de Trébizonde, de Sivas, de Broussa, de Moussoul et de la Perse ; avec les ports de la mer Noire et de la mer d'Azov, où elle trouvait les pelleteries et les métaux que ne lui donnaient pas ses rapports avec l'Europe par les routes de terre ; Venise était devenue l'immense entrepôt des marchandises de l'Afrique et de l'Asie, le véritable centre des affaires commerciales de l'Europe.

Gènes, malgré les révolutions qui la firent passer tour-à-tour sous la domination de différents princes étrangers, malgré la perte de ses colonies de Famagouste et de Caffa, prit toujours une part active au commerce d'Afrique. La Lombardie et le Piémont versaient dans son port les marchandises destinées à l'exportation, et parmi celles que les Gênois dirigeaient sur l'Afrique, on remarque des futaines, des draps de qualité inférieure, en partie confectionnés à Gènes, en partie provenant des autres villes de l'Italie septentrionale ; des toiles, des bonnets de laine teints en rouge, article dont la seule ville de Gènes expédie encore annuellement plus de 15,000 douzaines en Afrique et dans le Levant. Gènes faisait un grand commerce de cuirs et de cire avec Collo ; ses marchands étaient fixés à Bougie et à Bone, et peut-être est-ce à cette époque qu'il faut faire remonter l'origine de l'établissement et du fort qui porte encore aujourd'hui le nom de *fort génois*, au nord-ouest de Bone.

L'île de Corse, enlevée aux Florentins par les Gênois, en 1481, la Sardaigne, la Sicile et l'Italie méridionale, où régnait la maison d'Aragon, étaient toujours en rapport avec l'Afrique ; Ancône, quoique privée de l'exportation des marchandises de Florence depuis la conquête de Pise, n'avait pas cessé d'y envoyer ses navires, dont les propriétaires ajoutaient à leurs cargaisons les expéditions particulières de Bologne, de Ravenne et de plusieurs petites villes de l'Adriatique.

Les ports de l'Algérie où les commerçants italiens se rendaient le plus habituellement, au xv^e siècle, étaient ceux de Tabarque, de Bone, de Bougie, d'Alger, de Cherchel, de Tenès, de Mazagran, d'Arzeu et d'Oran. Ils y apportaient, comme dans les temps anciens, des étoffes, des draps, de la verroterie, des ustensiles et autres objets fabriqués ; ils en rapportaient des grains, des fruits secs, de l'huile, du fenouil, des poissons salés, des cuirs, des chevaux,

des laines, de la cire, des écorces tanniques, du bois d'aloès et des ouvrages de sparterie, principalement des corbeilles, des cabas et des nattes confectionnés avec les joncs d'Afrique et les dépouilles du palmier dans les provinces orientales.

Malgré la continuité des rapports de l'Italie avec l'Afrique septentrionale au *xv^e* siècle, que les documents attestent suffisamment, il est impossible de croire que le commerce des deux pays ne se soit ressenti des grands événements survenus à la fin de ce siècle et que la somme des produits échangés par les Italiens et les Maghrebins ne fût alors moindre qu'elle n'avait été au *xiii^e* et au *xiv^e* siècles.

Sans parler de la découverte de l'Amérique, qui opéra une révolution dans le commerce du monde, l'extension des conquêtes du Portugal sur la côte occidentale d'Afrique et la découverte du cap de Bonne-Espérance, en attirant bientôt dans ces nouvelles voies une grande partie de la marine marchande de la Méditerranée et transportant de Venise à Lisbonne l'entrepôt des marchandises de l'Asie et de l'Afrique centrale, dut nuire au Maghreb du milieu, où l'Italie et l'Europe venaient chercher une partie de ces productions. Néanmoins les relations des deux pays furent toujours considérables, actives, régulières; les princes arabes les favorisèrent toujours; ils respectèrent les propriétés, les personnes, les franchises et les consuls des nations étrangères, et particulièrement de l'Italie, car la France n'était pas encore la nation la plus favorisée dans l'Afrique septentrionale. Ils accordèrent une protection réelle aux commerçants italiens sur leurs côtes et dans l'intérieur du pays; ils leur garantirent et respectèrent le libre exercice du culte catholique; ils leur permirent de construire des maisons, des couvents et des églises; ils sévirent contre la piraterie; ils ne donnèrent pas lieu de se plaindre de leur mauvaise foi dans l'exécution des traités: c'est là ce qu'il importe surtout de remarquer, parce que ces circonstances nous signalent au *xv^e* siècle, comme nous l'avons observé au *xiii^e*, dans le fond de la population arabe de l'Afrique septentrionale, surtout dans la partie orientale de l'Algérie et dans la province de Tunis, si ce n'est une disposition à la bienveillance et à la liaison avec les Européens, du moins, pour ne rien exagérer, des sentiments infiniment moins hostiles que ceux qui s'y développèrent plus tard.

Mais quand l'Algérie eut passé sous la domination des Turcs, par suite d'événements dont il a été parlé ailleurs, qu'y voit-on au contraire? Un pays opprimé par les exactions; l'industrie et le commerce renfermés dans quelques villes, les relations des Européens avec les Musulmans gênés par les mesures arbitraires et frauduleuses de la cupidité insatiable des deys; les plus affreuses déprédations contre les marchands chrétiens sur terre et sur mer, encouragées et protégées par les dépositaires de l'autorité souveraine, qui prélevaient une dime sur toutes les prises; la traite des blancs organisée; les privilèges religieux remplacés par la faculté donnée aux Pères de la Rédemption d'apporter le tribut que les Turcs prélevaient annuellement sur la chrétienté pour le

rachat des esclaves chrétiens ; la violation des traités, la trahison envers les consuls, la confiscation des propriétés des Européens, et souvent l'arrestation des personnes en cas de rupture, devenus des faits habituels, prévus, périodiques, et restés le plus souvent impunis : tels sont les résultats les plus manifestes de la domination ottomane en Algérie.

La France, qui a rétabli par ses armes la sécurité sur ces côtes si longtemps inhospitalières, pourra-t-elle, par sa sagesse et sa persévérance, y ranimer la civilisation et le commerce qui faisaient encore la fortune de la population indigène au *xiv*^e et au *xv*^e siècles ? Oui, sans doute (1).

L'importance qu'est appelée à prendre la colonisation de l'Algérie, nous fait un devoir de reproduire tout ce qui, dans le commerce ou la culture algérienne, nous paraît mériter l'attention publique, soit par la lucidité des détails, soit par la précision des aperçus. A cet effet, à l'aperçu des anciennes relations commerciales de l'Italie septentrionale avec les États musulmans, nous allons joindre quelques précieuses indications sur les cultures, que nous empruntons à l'*Aperçu sur la culture et la colonisation de l'Algérie*, par MM. E. Rameau et L. Binet.

FOURRAGES ET BESTIAUX.

Avantages de la culture du foin. — Ce n'est pas sans raison que nous plaçons le foin en tête et comme le premier de tous les produits : c'est qu'il est en effet le plus précieux et le plus convenable de tous pour la situation actuelle. C'est lui qui demande le moins de main-d'œuvre, qualité précieuse dans un pays où elle est si chère ; il n'exige, pour ainsi dire, pas de déboursé jusqu'à sa récolte, avantage considérable là où les récoltes peuvent être pillées ou brûlées sur pied ; il vient naturellement, et sans gros frais, presque partout ; il donne des produits de suite, et ainsi fait attendre patiemment les revenus si longs à arriver des plantations ; il permet d'établir immédiatement la meilleure des méthodes agricoles, qui consiste à produire surtout des fourrages ; enfin, malgré la baisse de prix qui l'a frappé ces dernières années, vu la grande abondance de la production, c'est encore, surtout en le considérant au point de vue de la certitude, le plus fructueux des produits.

Culture du foin. — La culture du foin, en Afrique, ne ressemble ni à celle de nos prairies naturelles ni à celle de nos prairies artificielles : elle tient des deux. La plupart du temps, sans doute, si on laisse la terre livrée à elle-même, elle porte naturellement une assez abondante récolte d'herbe ; mais ces herbes sont mélangées et d'inégale venue. Il est nécessaire que le travail de

(1) Mas-Latrie. Tableau de la sit. des Ét. franç. en Alg. 1840.

l'homme intervienne pour obtenir des foins plus propres, plus longs et mieux fournis ; on façonne donc la terre à la charrue, quand le défrichement peut s'opérer ainsi ; sinon on fait un défrichement préalable, puis une année de céréales bien fumées, après quoi on herse et on laisse à elle-même la terre, qui, sans autres dépenses, fournit, dès l'année suivante, une abondante récolte de fourrages. Telle est la simple méthode employée pour préparer et obtenir en Afrique de bonnes prairies.

Prix du fumier. — Quelques-uns fument encore après les céréales avant de herser : c'est fort bon sans doute, mais ce n'est guère faisable que dans le moment actuel, où le fumier ne coûte que la peine du charroi (à Alger seulement il vaut 50 c. par voiture) ; d'autres ne fument ni les céréales ni le foin : c'est une négligence impardonnable, aussi leur récolte s'en ressent-elle. La prairie reste ainsi quelques années, après quoi l'herbe faiblit et se mélange de mauvaises plantes, surtout dans le voisinage des friches incultes qui y envoient leurs graines. Les uns se contentent de raviver l'herbe en y faisant répandre du fumier ; d'autres retournent de nouveau leurs terres à la charrue, et font une nouvelle année de céréales ; c'est, nous croyons, le meilleur parti. La durée de ces prairies est fort variable ; dans les vals, dans les terrains argileux et profonds, elles persistent beaucoup plus longtemps, et souvent, dans ce cas, il suffit d'y mettre de temps en temps du fumier ; dans quelques endroits elles dégénèrent promptement. La quantité du produit suit les mêmes variations.

Nature de l'herbe. — La nature de l'herbe est fort diversifiée, mais toujours savoureuse, très nourrissante et saine. Communément, c'est un mélange d'herbes ordinaires de prairie, d'alpiste, de trèfle, luzerne bâtarde et minette. Dans les endroits humides, on trouve en abondance le trèfle blanc, qui se tient couché, mais qui atteint ainsi 4 à 5 pieds de long. Dans les coteaux de Delhi-Ibrahim, et généralement dans les terrains glaiseux, vient une espèce de sainfoin connu sous le nom de grand-sainfoin, très rouge de fleur, très gros et charnu. Il ne donne ses belles et pleines récoltes que tous les deux ans ; il pousse et fleurit néanmoins tous les ans : c'est un des fourrages les plus parfaits que l'on puisse trouver. Enfin, les plus beaux foins que nous ayons jamais vus étaient dans une prairie de la Mitidja, non loin de l'Oued-Djemma, près d'une tribu dont le nom nous échappe. C'était à peu près uniquement de grande et belle luzerne d'une espèce particulière ; les troupeaux y avaient pacagé librement comme partout ailleurs ; néanmoins la récolte, achetée par un colon, montait uniformément, et presque sans parties faibles, jusqu'au poitrail de nos chevaux. On espérait y cueillir par hectare 50 quintaux métriques (1) de foin.

Rendement. — Reste maintenant à établir le rendement et le produit pécu-

(1) Le quintal métrique est de 100 kilogr., il en faut cinq pour faire les cent bottes ou le millier pesant de France.

naire du foin. Il est des fonds de terre qui donnent jusqu'à dix milliers de foin par hectare ou 50 quintaux métriques, et il n'est pas de prairie convenablement entretenue qui descende au-dessous de six milliers ou 30 quintaux métriques. D'après tout ce que nous avons vu des récoltes de l'Algérie, nous sommes convaincus que la moyenne est au moins de 40 quintaux par hectare; cependant nous ne calculerons que 35 quintaux de produit moyen.

Prix du foin. — Les prix du foin sont déterminés tous les ans par le gouvernement, qui en est le principal acheteur pour sa cavalerie; ils étaient en baisse, cette année à, 9 fr. le quintal métrique; mais pour nous placer au niveau de toutes les éventualités, nous ne supposerons qu'un prix de 7 fr. par quintal. Or, 35 quintaux à 7 fr., font pour le produit d'un hectare, 245 fr., sur quoi nous allons déduire les frais de récolte et autres.

Frais de récolte. — La récolte des foins se fait à l'entreprise, dans les petites exploitations des environs d'Alger, à raison de 2 francs par quintal au plus, y compris le fauchage, fanage et bottelage. Dans les grandes exploitations, ces opérations se font séparément: les faucheurs sont à la tâche à raison de 4 fr. par quintal; les faneurs sont des Kabyles payés à la journée, que le maître ou un maître-ouvrier dirige et stimule: le quintal de foin, fané et emmeulé de cette manière, revient à peu près à 65 c.; enfin, le bottelage s'exécute plus tard, au moment de livrer le foin, à raison de 25 c. par quintal; en tout, cela fait 90 c. Mais on doit dire que nous avons vu des cultivateurs, notamment MM. de Franclieu et M. Caminade, à qui leurs foins n'étaient revenus qu'à 4 fr. 50 c. le quintal.

Lorsque vous êtes près du lieu de livraison, vos frais se bornent à peu près là; car vous faites conduire votre foin par vos bœufs que l'on nourrit dans les friches et pacages et qui sont ainsi fort peu dispendieux. Si vous êtes un peu éloignés, il faut recourir à un mode supplémentaire de transport, qui est fourni ordinairement par les chameaux des Arabes. On en a transporté ainsi, cette année, du fond de la plaine à Alger (environ cinq à six lieues, ce qui est la plus lointaine distance), pour 4 fr. le quintal; mais ces prix ne purent être obtenus que par ceux qui avaient de longue main la pratique des Arabes et qui s'y prirent d'avance; les autres durent passer à 4 fr. 50 c.; il y en eut même qui payèrent 2 fr.

Produit net. — On voit par là que, dans un rayon de deux ou trois lieues autour d'Alger ou de tout autre centre de livraison, comme Blidah, Bouffarik, etc., il reste net au propriétaire 5 fr. environ par quintal, ou 175 fr. par hectare. Dans un rayon plus éloigné, il lui reste de 3 fr. 50 c. à 4 fr. par quintal, ou 122 fr. 50 c. à 140 fr. par hectare, le tout calculé sur la plus basse échelle. Du reste, quand la terre a été dépouillée de la récolte de foin, il ne faut compter sur aucun regain; les tronçons d'herbe sont immédiatement brûlés par le soleil, et la terre est frappée de stérilité jusqu'à l'hiver, à moins qu'elle ne soit dans un fond humide ou susceptible d'arrosement.

Des bestiaux. — Comme les cultivateurs disposent de moyens fort restreints,

il existe sur toutes les propriétés d'immenses friches couvertes de broussailles, que le défrichement n'atteint que lentement, et qu'il ne peut même pas atteindre du tout maintenant, quand elles sont couvertes de palmiers nains ; dans ces grands terrains, la faux ne peut courir librement, et cependant sous ces broussailles l'herbe vient abondamment, et même s'y conserve plus longtemps fraîche que dans les lieux découverts ; on recueille cette herbe au moyen du pâturage des bestiaux, que l'on vend ensuite avec bénéfice en bon état de graisse.

Des bœufs. — Il en est qui se contentent du simple pâturage, sans rien leur donner à l'étable ; d'autres ajoutent pour les bœufs, avant de les vendre, un peu d'orge et de féveroles. Les Arabes les laissaient toujours dehors ; pour nous, nous les rentrons le soir par prudence dans une enceinte de murs ; on pense de plus qu'il est utile de ménager autour de cette cour des hangars où ils puissent se mettre à l'abri. La seule dépense importante est celle des pâtes ; ce sont des Kabyles, très propres et très exercés à cette occupation, que l'on paie 1 fr. par jour, plus un pain de munition de 30 c. qui forme leur nourriture, soit 40 fr. environ par mois. Pour un troupeau de 100 bœufs, il en faudrait 2, ce serait donc 80 fr. par mois. Ces bœufs s'achètent maigres en août ou septembre, alors que la rareté des pacages fait tomber les bestiaux aux plus bas prix ; puis on les revend en bon état en mars ou avril, les prix se relevant à la pousse de l'herbe. La paire de bœufs valait en août 80 fr., et on les revendait en mars depuis 150 jusqu'à 200 fr., les moutons s'achetaient 11 fr. pièce et se vendaient 20 fr. ; mais les prix d'achat ont beaucoup augmenté cette année, surtout pour les bœufs, et on ne peut guère prévoir sur quelle échelle s'établira désormais la proportion des bénéfices, mais ils ne peuvent descendre au-dessous de 15 à 20 pour cent tous frais déduits, autrement ils ne vaudraient plus la peine que l'on s'en occupât, et ils ne tarderaient pas ainsi à se relever.

Frais et profits. — La mise de fonds, pour un troupeau de 100 bœufs, doit être évaluée à 10,000 fr., car la paire de bœufs vaut bien maintenant 200 fr. La garde du troupeau coûtera, pour 6 à 7 mois qu'on le conserve, à 80 fr. par mois, 560 fr. Supposons en outre, pour faire la part des maladies ordinaires et des accidents, que nous ayons perdu 4 paires de bœufs, tant pour les pertes réellement éprouvées que pour la dépréciation des bœufs inférieurs qui peuvent rester en rebut, il ne resterait donc plus à vendre que 46 paires de bœufs ; en les plaçant à 260 fr., c'est très probablement se placer au-dessous de ce qui aura lieu, ils produiraient ainsi 11,960 fr. Nous avons dépensé 10,560 fr. Il reste donc en bénéfice 1,400 fr., plus leur travail et leur fumier.

Jusqu'à présent l'élevage des bœufs avait été abandonné aux Arabes, mais depuis que les bêtes maigres ont si fort augmenté de prix, il serait peut-être fructueux aussi pour les Européens de s'en occuper.

Des moutons. — Quant aux moutons, la meilleure et la plus sûre manière d'en profiter est de les élever. La dépense s'élève environ à 2,000 fr. pour

l'achat de 150 brebis et d'un bélier; plus 480 fr. pour le paiement et l'entretien d'un pâtre kabyle, en tout 2,480 fr. Les valeurs produites au bout de l'année sont : 1° le lot de brebis que nous n'évaluerons qu'au même prix, soit 2,000 fr.; 2° la laine : avec un minimum de 2 livres par bête, il y aurait 300 livres de laine; elle vaut en Afrique 55 à 60 centimes par livre, ce qui produirait 160 fr. au moins; 3° 100 à 130 agneaux, qui, à 6 fr. pièce, prix minime, donnent de 6 à 800 fr. Total au bout de l'année 2,960 fr. Il reste donc un bénéfice de 480 fr.

Des chevaux. — Enfin, nous terminerons la question des bestiaux par un produit, qui est sans doute appelé à jouer un rôle important dans l'avenir de l'Afrique, et qui, dans le moment actuel, malgré le défaut de haras et le manque plus grand encore de bonnes poulinières du pays, n'a pas laissé d'offrir de beaux bénéfices à quelques colons, en tête desquels nous citons M. Frutié : c'est l'élève des poulains. Fort restreinte maintenant, nous croyons que cette branche de l'industrie agricole doit arriver un jour aux honneurs de l'exportation. L'excellence de la race arabe et ses précieuses qualités en sont les garants; et du moment que la pacification plus intime encore du pays aura fourni au gouvernement les moyens de s'occuper davantage de cette question, on devra y trouver de grands et légitimes bénéfices. Dès maintenant cependant, plusieurs cultivateurs, comme nous l'avons dit, nous ont assuré avoir avantageusement élevé et vendu à plusieurs reprises de jeunes poulains.

Par ces quelques considérations sur le pacage et l'éducation des bestiaux, on voit de suite tout le parti que l'on peut tirer des grands espaces de terre que le défrichement ne peut immédiatement atteindre, le tout indépendamment des produits résultant de la culture et du travail dans les terrains nettoyés et en exploitation.

DU BLÉ.

Culture des Indigènes. — Les Arabes, avant nous, cultivaient le blé fort en grand, et en faisaient même un commerce étendu avec l'Europe, ainsi qu'en font foi nos anciennes relations commerciales avec les États-Barbaresques. Aujourd'hui encore ils continuent cette culture, et nous tenons à la décrire ici telle qu'ils la pratiquent, afin qu'on juge par là quels devront être nos bénéfices futurs, si avec de pareils moyens ils en réalisaient eux-mêmes autrefois de fort considérables.

Les anciens propriétaires louaient leurs fermes à portion à un fermier arabe, qui s'adjoignait, quand les terres étaient étendues, d'autres laboureurs dits khammas (laboureurs au cinquième). Les bœufs et les outils étaient fournis par le maître, et les locataires, après avoir mis le feu aux mauvaises plantes,

donnaient une façon à la terre avec une petite charrue de bois, effleurant à peine le sol, le tout sans fumier ; puis le maître donnait ce qu'il pensait devoir être nécessaire de semence à son fermier, et celui-ci la transmettait, chacun pour sa portion, aux autres laboureurs ; mais cette semence n'arrivait à la terre qu'après avoir subi de notables réductions de la part du fermier et de la part des laboureurs ; outre ce salaire, sous forme d'escroquerie autorisée par l'usage, le maître faisait à tous par paire de bœufs une avance en argent de 70 francs, et une avance de deux mesures de froment et deux mesures d'orge.

Cependant, après avoir été couverte par un nouveau coup de charrue et quelquefois par un fagot d'épines, la semence fort clair-semée poussait comme elle pouvait sur cette terre mal préparée et non fumée. Quand approchait l'époque de la maturité de l'épi, il fallait pendant plusieurs jours avoir du monde pour battre les buissons voisins, afin d'empêcher les nombreux oiseaux qui arrivent à cette époque, d'y établir leurs quartiers et de là de dévaster le champ ; c'était encore le maître qui payait. Puis arrivait la récolte que le maître faisait exécuter, mais sur laquelle enfin il prélevait les quatre cinquièmes, plus les avances de grains et d'argent faites aux laboureurs. Et qu'on ne s'exalte pas devant cette proportion de quatre cinquièmes ; que l'on songe que le maître a tout fourni, tout payé, et que, de plus, sa semence ayant été consommé à moitié, il n'a guère que le tiers du produit légitime de ses avances ; car sans plus de frais il eût eu une récolte bien plus considérable ; et pourtant, malgré ces défavorables circonstances, non-seulement il couvrait ses déboursés, mais encore il vendait avec profit de grandes masses de blé sur le marché des côtes.

Avantages occasionels de cette culture. — Du reste, avec ces cultivateurs indigènes il n'est besoin de bâtiments d'aucune espèce, ni de frais de défrichage ou autres analogues ; ce mode économique d'exploitation a engagé plusieurs Européens qui ne disposaient point de ressources suffisantes, à se servir de cette vieille méthode ; et il est hors de doute qu'il pourrait être souvent à propos de l'employer pour les terres encore en dehors de l'exploitation ou pour les acquisitions postérieures que l'on n'exploiterait pas immédiatement.

Examen critique de cette méthode. — A côté de cette triste culture, montrons ce qu'on pourrait faire et ce qu'on pourrait obtenir : d'abord nous dirons quelques mots d'une opinion bien souvent réfutée, à savoir, que ces labours superficiels et sans fumier, cette méthode des Arabes, était véritablement la méthode qui convenait au pays. La terre d'Afrique, pas plus qu'aucune autre, ne repousse les labours profonds et les fumures énergiques ; quel est donc le champ qui peut perdre à avoir une couche plus profonde, pénétrée d'air, de chaleur et de sucs azotés ? Mais, comme la terre est naturellement moins froide que celle que nous cultivons ici en France ; comme la moindre atteinte donnée à la racine des mauvaises plantes les expose à la chaleur qui les brûle ; comme enfin la terre était neuve de cultures épuisantes, on a senti un besoin moins urgent des puissantes charrues qui renversent le sol et du fumier qui le

réparé en l'échauffant : voilà la cause de l'erreur. Et cette observation est utile, en nous montrant qu'on peut provisoirement, du moins, conserver encore la petite charrue mahonnaise, sans se causer un trop grand préjudice, et en s'adjuvant des avantages très importants dans les circonstances présentes : 1^o cette charrue n'exige qu'un homme ; 2^o c'est celle à laquelle sont habitués les Espagnols, qui, sans contredit, sont les meilleurs ouvriers agricoles du pays ; 3^o elle est peu coûteuse, et si simple, que ses réparations peuvent être faites aisément et sans dépens par le cultivateur même, évitant ainsi le recours trop fréquent aux charrons, qui peuvent être éloignés et qui coûtent de 5 à 6 francs par jour. Dans les circonstances présentes, tout étant donc balancé, nous croyons qu'il y a avantage à conserver cette charrue, sans préjudice pour l'avenir, et sans préjudice aussi des perfectionnements que l'on peut avec elle seule apporter aux labours.

Du fumier. — Ce serait apporter de la négligence que de ne pas fumer ses terres convenablement par ses nombreux troupeaux, quand on a si aisément du fumier chez soi ; qu'en outre, sans autres dépens que le charroi, on peut en prendre autant que l'on veut près des camps de cavalerie, qui le jettent ; le fumier ne se vend que dans la seule ville d'Alger, et encore à raison de 50 c. par tombereau, ce qui est à peu près pour rien.

Moisson. — Quand les blés sont presque mûrs, il est bon d'avoir comme les Arabes des batteurs de buissons pour écarter les oiseaux ; quelques Kabyles, à 4 fr. 25 c. par jour, préservent un bien grand espace ; et il est remarquable que, lorsque ces oiseaux ont été effarouchés ainsi pendant quelques jours à leur arrivée, ils ne reviennent point. La moisson se fait par des Kabyles, qui descendent alors des montagnes par troupes ; on bat immédiatement le blé, dehors au dépiquage, c'est-à-dire avec les pieds des chevaux. Quand on veut obtenir de la paille longue, on bat à la planche, et la différence du prix de la paille compense amplement la différence des prix du battage. La récolte battue s'emmagasine rarement, on la vend de suite ; dans le cas contraire, on fait des trous en terre en manière de silos, et on couvre de paille, puis de terre ; la paille se conserve en meulons. On voit ainsi qu'on n'a pas besoin de granges.

Rendement du blé. — Le rendement du blé n'a nulle part été observé moindre dans les années communes, de 8 pour 4, et dans la Métidja souvent il s'élève à 18 pour 4. Cependant nous prendrons le minimum de 8 pour 4 pour baser nos évaluations de bénéfices.

Frais de culture et de récolte. — Les dépenses se composent des façons à donner avec les accessoires, du prix des semences, des batteurs de buissons, de la récolte et frais subséquents. Les façons étant données avec les bestiaux de l'exploitation, ne peuvent être portées en dépenses que pour l'homme qui tient la charrue ; en mettant ses journées à 2 fr. 50 c., cela fait, pour les deux façons d'un hectare, à deux journées l'une, la somme de 10 fr. ; plus pour le hersage et pour semer deux journées, 5 fr. ; plus pour porter les fumiers, 5 fr.

3 semence, à raison de deux hectolitres par hectare, fait, à 15 fr. l'hectolitre, 30 fr. ; en mettant cinq batteurs de buissons pour douze hectares pendant cinq jours, c'est une dépense de 2 fr. 55 c. par hectare ; enfin, la récolte et ses accessoires ne peuvent être évalués à plus de 30 fr. par hectare ; car le battage se faisant par le pied des chevaux est peu coûteux.

Nous avons donc pour la totalité des dépenses, 82 fr. 55 c. ; nous mettrons 83 fr.

Produits et bénéfices. — Passons maintenant aux recettes. D'après la base moyenne que nous avons prise de 8 pour 1, nous récolterons par hectare 16 hectolitres ; nous placerons l'hectolitre, en calculant proportionnellement aux mesures du pays, au prix moyen fort bas de 13 fr. On peut espérer qu'un jour le gouvernement protégera plus efficacement les producteurs indigènes, et qu'alors s'amélioreront ces prix, si inférieurs à ceux de France. Mais quoi qu'il en soit, et en prenant les prix tels qu'ils sont, nous avons 16 hectolitres, qui, à 13 fr. l'un, donnent 208 fr. ; de plus, vu la grande facilité de se procurer des engrais, il est d'usage de vendre au moins la moitié de sa paille ; or, en évaluant à 20 quintaux métriques la récolte de paille sur un hectare, nous aurions à vendre 10 quintaux ; la paille brisée vaut 6 fr. le quintal, ce serait donc un produit de 60 fr. Nous avons donc 208 fr. de blé et 60 fr. de paille, soit 268 fr. de recettes. Nous avons, d'autre part, dépensé 83 fr. ; il reste donc 185 fr. de bénéfice, que nous réduirons, pour faire un compte plus rond, à 180 fr., qui forment le produit net de la culture du blé par hectare.

De l'orge. — La culture de l'orge donne lieu à peu près aux mêmes observations ; seulement, comme on ne donne qu'une façon, et que les semences sont moins chères, les frais ne montent pas au-delà de 60 fr. Quant à la récolte, elle rend peut-être une proportion un peu plus forte ; mais comme l'orge ne vaut guère que 5 fr. la mesure ou 6 fr. 25 c. l'hectolitre, le produit, avec la paille, ne peut guère s'évaluer à plus de 160 fr. par hectare ; il reste donc un bénéfice net de 100 fr.

Ces deux céréales sont à peu près les seules qui soient cultivées en Afrique. Il y a bien encore le maïs, mais il est peu répandu ; et comme d'ailleurs ses usages sont fort restreints, nous n'en dirons rien, si ce n'est qu'il a la réputation d'avoir un rendement remarquable par son abondance.

DU TABAC.

Cette plante a de tout temps été cultivée par les Maures en Afrique ; leur tabac était fort estimé : il a beaucoup d'analogie avec celui d'Espagne. Depuis la conquête, personne n'en a encore fait de culture en grand ; les produits habituels des cultures indigènes, joints à ceux des jardins des Européens, conti-

nent à défrayer en grande partie la consommation locale. Depuis un an environ, la régie des tabacs de France a envoyé un de ses employés, M. Le Besch, qui, après avoir étudié la question du tabac en Afrique, a reçu l'ordre de faire une plantation un peu considérable, et même d'acheter sur pied ce qui existait de tabac dans le pays. On a donc lieu de croire que le débouché une fois assuré par la régie, cette culture pourra s'étendre et donner un nouvel et puissant élément de prospérité aux terres de l'Afrique, tout-à-fait propices à ce riche produit.

DU MURIER.

La négligence des Maures avait tout-à-fait laissé dans l'oubli cet arbre précieux ; mais les plantations nombreuses qu'on en a faites dans ces dernières années ont montré que le sol et le climat lui conviennent merveilleusement. Nous ne pouvons que citer la belle plantation de M. Urtis, la plus complète sous ce rapport de tout le pays ; mais il est certain que ses 6,000 mûriers présentent une vigueur et une belle venue bien encourageantes pour tous les colons. Quelques essais de particuliers et une magnanerie établie depuis deux ans au jardin d'essai par le gouvernement, ont donné la certitude que les vers à soie se comportaient au mieux et donnaient une soie que l'administration fit comparer avec celles de la Lozère sans y trouver d'infériorité.

Filature de soie. — Enfin, on a établi cette année (1843) une filature de soie dans le jardin d'essai ; ainsi les colons sont assurés dès maintenant de pouvoir tirer parti de leurs cocons.

Le mûrier demande d'abord un capital d'établissement que nous allons poser avant d'arriver à balancer les frais d'exploitation et les produits de la récolte.

Plantation des mûriers. — Quelques-uns plantent les mûriers en quinconce en les espaçant de 30 pieds ; quelques autres les plantent en lignes parallèles, ces lignes sont espacées de 50 à 60 pieds, et les arbres dans leurs lignes sont distancés de 20 à 25 pieds. Cette dernière méthode est, nous croyons, préférable, 1° parce que plus les arbres sont séparés, moins on a à craindre les incendies que les Arabes pourraient allumer ; 2° on peut plutôt, et sans aucun préjudice pour les arbres, cultiver en céréales ou en herbages les terrains plantés de mûriers.

Prix de revient. — On pratique en lignes parallèles, de 25 en 25 pieds, des trous de 1^m33 de carré, sur 0^m80 à 1 mètre de profondeur ; si le terrain craint l'humidité, on creuse un peu plus profondément et on met des pierres au fond pour assainir. Ces trous peuvent être exécutés à la tâche, à raison de 0,40 ou 0,45 la pièce : c'est le prix qu'on a payé pour les plantations de M. Urtis, et

NOTE.

alors l'ouvrage était plus cher qu'aujourd'hui. M. Caminade, M. le baron Viard, qui n'ont fait leurs trous que de 4 mètre carré, ne les ont payés que 0,35. Il est vrai qu'au jardin d'essai on les a payés 0,60, mais c'est dans un temps déjà bien loin de nous, et souvent l'administration ne peut atteindre les prix réels de l'ouvrage aussi bien que les particuliers. Néanmoins nous adopterons ce prix de 0,60 (1). Chaque plant de mûrier est livré par le jardin d'essai au prix de 0,60; maintenant, en évaluant à 0,30 par arbre, les frais que nécessitent la plantation et les soins de sa première année, nous avons un total de 1,50 par chaque arbre bien établi.

De plus, il faut, pendant les 6 ou 8 premières années, lui donner d'abord trois façons, puis deux, puis une seulement tous les ans; ces façons peuvent être exécutées à main d'homme, et chaque binage, nous a-t-on dit, chez M. Urtis, revient à peu près à 0,08 par arbre, ce qui ferait pour l'ensemble des façons des premières années environ 4 fr. Suivant la bonne méthode que nous avons vu pratiquer chez M. Caminade, on peut façonner ses arbres à la charrue, ce qui revient, au moins, moitié moins cher. Enfin, si l'on veut, on peut calculer la perte de terrain que l'on éprouve pendant 8 ans autour de chaque arbre, par suite de ces façons. Tout bien examiné, nous croyons être d'un sixième au-dessus de la réalité, en portant à 3 fr. le prix de revient de chaque mûrier jusqu'à sept ans, âge auquel il commence à donner des produits. Il faudrait ainsi un capitale d'établissement de 345 fr. par hectare, à raison de 115 mûriers.

Cultures sous les mûriers. — Plusieurs pensent que, jusqu'à l'âge de 7 ans, il faut se garder de rien cultiver sous les mûriers, à moins que ce ne soit quelques plantes sarclées. Nous ne pouvons partager cet avis, ce serait s'engager dans la dépense onéreuse de façonner sans dédommagement, non plus seulement le pied des mûriers, mais tout le terrain, pour détruire les mauvaises plantes qui ne manqueraient pas de l'envahir. Aussi, la culture des plantes sarclées d'abord, et des céréales ensuite, ne peut qu'être avantageuse au mûrier, en façonnant tous les terrains qui l'environnent. Enfin, pour nous autoriser de l'exemple, nous citerons, non-seulement l'Algérie, où on le pratique ainsi sans encombre, mais surtout les environs d'Avignon, où depuis longtemps on cultive le mûrier avec une juste renommée. On procédera avec prudence, en ne cultivant les céréales, dont les racines sont plus épuisantes, que lorsque le mûrier sera devenu plus fort, et en proscrivant tout-à-fait les herbes jusqu'à sa dixième année au moins. Ainsi, nous porterons en compte les récoltes à effectuer par les cultures, sous les mûriers, récoltes affaiblies, sans doute, puisqu'elles sont restreintes et gênées par les binages annuels des mûriers, mais que, néanmoins, l'on ne peut pas évaluer nettes de frais à moins

(1) Les terrains de la Plaine seront plus faciles et moins coûteux.

de 80 fr. l'hectare, d'après ce que nous avons vu et ce que nous verrons sur les autres cultures.

Récolte des feuilles. — On peut, à la rigueur, cueillir les feuilles des mûriers de 4 à 5 ans ; cependant, il est plus avantageux pour l'arbre de commencer un peu plus tard ; aussi, nous avons préféré ne le calculer que pour la septième année. Les frais d'exploitation se réduisent à la cueillette des feuilles. Dans le midi de la France, on paie à raison de 0,50 pour 50 kilogrammes de feuilles cueillies. Au jardin d'essai d'Alger, on a jusqu'à présent payé 1 fr. ; il est à espérer pourtant que ce prix diminuera à mesure que l'on verra s'augmenter le nombre des femmes et des enfants qui suffisent très bien à ce genre d'ouvrage.

Rendement et produit net. — Au jardin d'essai, on a recueilli sur des arbres de 8 ans 30 à quarante kilogrammes de feuilles ; à 10 ans on peut raisonnablement en espérer 50, chiffre qui est dépassé et même doublé bientôt si l'arbre devient fort et vigoureux. Ces 50 kilogrammes valent moyennement en France 3 fr. ; supposons que cette moyenne soit trop forte, en Afrique, à cause de l'éloignement, et réduisons-la à 2 fr. 50, en déduisant pour cueillette 1 fr., il reste un bénéfice net de 1 fr. 50 pour 50 kilogrammes. En ne prenant que ce rendement moyen par chaque arbre dans sa pleine production, on aurait par hectare de mûriers, à raison de 445 arbres, 472 fr. 50 c., auxquels il convient d'ajouter, ainsi que nous l'avons exposé, pour les cultures du dessous, 80 fr. ; ce qui forme un produit de 232 fr. 50 c. pour un hectare de terre, et un capital de 345 fr. déboursé pour plantation.

DE L'OLIVIER.

La culture de l'olivier offre en Afrique un grand avantage sur celle du mûrier. Presque partout on rencontre l'olivier à l'état sauvage ; on n'est donc grevé ni de frais de plantations, ni d'acquisition de plants, et l'arbre greffé entre en rapport vers sa cinquième année, le sujet étant déjà en pleine vigueur. Cependant il est des endroits où l'on ne trouve pas d'oliviers, et, en tous cas, on peut être obligé d'en planter pour compléter ou régulariser une pièce ; nous renverrons, pour cette circonstance, aux frais d'établissement des mûriers, qui se reproduisent à peu près semblables ici. La greffe se paie habituellement 1,25 par tête, et il n'y a que bien peu de façon à donner au pied d'un arbre que l'on greffe.

Rendement et produit net. — Partout nous avons trouvé un accord unanime pour dire que l'olivier, de même au reste que le mûrier, n'est point sujet, en Afrique, aux maladies qui l'affectent dans le midi de la France, et que ses récoltes sont régulièrement constantes. M. Hardy notamment, le directeur du

jardin d'essai, nous a pleinement confirmé ces importants renseignements. Apprécions maintenant les produits qu'on peut donner l'olivier : l'huile d'olive, très commune, vaut actuellement, à Marseille, 107 fr. l'hectolitre ; les huiles fines vont à 150 fr. et au-delà ; mais nous nous tiendrons dans les qualités communes, qui donnent, pour la valeur du litre, 4 fr. 05 et même un peu plus. Il faut moyennement deux litres d'olives pour faire un litre d'huile, et les tourteaux paient la mouture ; le litre d'olive vaut donc de 0,45 à 0,50. Il peut se faire qu'à Alger le prix en soit inférieur, soit à cause de l'éloignement, soit à cause de la plus grande cherté de la mouture. Supposons le litre d'olives à 0,35. Si nous portons maintenant la récolte d'un arbre en plein rapport à 10 litres, nous aurons par arbre 3 fr. 50, sur lesquels nous déduirons pour cueillette et déchets 1 fr. 50 : il reste donc par arbre une somme nette de 2 fr. ; d'où il résulte pour 115 arbres, par hectare, un revenu de 230 fr. plus la récolte de dessous pour 80 fr., total 310.

DU JARDINAGE.

Pour comprendre tout ce que nous pourrions dire ici, il faut bien se pénétrer au préalable de ce qui suit. La saison infertile de l'Algérie est l'été, depuis le milieu du mois de mai, époque où finit la moisson, jusqu'en octobre, époque où commencent les pluies : la terre, frappée par la chaleur brûlante qui la pénètre et la dessèche, est complètement inféconde. Si l'on peut, à ce moment, lui procurer l'agent de la fécondation qui lui manque, l'arrosement, réunissant alors au suprême degré les deux puissances génératrices de toute fertilité, la chaleur et l'humidité, sa végétation devient tellement vigoureuse, qu'en quinze jours les plantes parcourent les mêmes phases qu'elles n'accomplissent pas dans nos pays, en moins de six semaines et quelquefois deux mois.

Ce point une fois bien compris, on saisira sans peine quel prix on doit attacher aux terrains qui sont susceptibles d'irrigations pendant l'été, puisque ces terrains, au lieu de fournir une récolte annuelle, peuvent en donner jusqu'à six et sept ; ajoutez à cela que leurs récoltes sont de ces denrées nécessaires à l'alimentation journalière des marchés, et dont, pendant les chaleurs, ils ont forcément le monopole.

Produits du jardinage. — Aussi, tel est l'avantage de ces terres, que, dans les environs immédiats d'Alger, il en est qui se louent jusqu'à 4,000 fr. l'hectare, et qu'à trois lieues d'Alger vous les trouvez encore louées sur le pied de 500 f. l'hectare. Il ne faut pas se figurer que ces cultures jardinières ne s'exploitent qu'aux portes de la ville. Il est des jardiniers arabes qui, dans l'été, apportent des légumes de dix et quinze lieues ; or, il n'est pas de propriété un peu étendue qui ne possède en plus ou moins grande quantité quel-

ques terrains arrosables, soit par des sources, soit par un droit à une prise d'eau, soit par un noria, ou puits à roue, dont l'eau est élevée au moyen d'une chaîne à godets mue par un âne. Il est donc important d'exposer le jardinage comme une source de produits qui vivifient l'exploitation des colons.

Culture et irrigations. — Très généralement les eaux, à moins qu'elles ne soient extrêmement abondantes, sont reçues et accumulées dans un vaste réservoir, construit en briques et ciment, et disposé au-dessus du niveau du terrain que l'on veut arroser; puis, au moyen d'un robinet, l'eau s'écoule dans une rigole transversale aux planches du jardin et qui les domine; celles-ci reçoivent ainsi tour-à-tour l'irrigation par une tranchée faite à la brèche. Ces réservoirs sont fort coûteux à construire; si l'on n'accumule de l'eau que pour le service d'un hectare ou moins encore, 4 à 500 suffisent; mais si l'on en veut davantage, on arrive promptement à faire un, deux et trois réservoirs de 4,000 fr. chacun, et néanmoins on a encore un grand bénéfice, vu le haut prix de loyer que ces irrigations donnent à la terre. Nous avons vu M. le baron Vialar, à trois lieues d'Alger, au-delà de Kouba, faire ouvrir d'énormes tranchées pour aller chercher en terre de minces filets d'eau, puis faire construire les réservoirs pour les recueillir, et malgré ces grosses dépenses y trouver d'honnêtes avantages. On est bien plutôt limité par la quantité d'eau dont on dispose que par les travaux à exécuter.

Ces cultures sont la spécialité des Espagnols, qui se montrent en Afrique aussi laborieux et intelligents que sobres et économes. Ils arrivent de Mahon ou des côtes d'Alicante misérables et en guenilles; ils louent des jardins à moitié fruits ou même à prix d'argent s'ils trouvent quelque confiance; au bout de deux ans, ils parviennent à payer la moitié des loyers d'avance, bientôt ils paient tout d'avance, et en peu d'années ils ramassent une jolie aisance.

Conclusion. — Il ne faut pas s'exagérer, sans doute, la valeur du jardinage comme produit et but d'exploitation: dans les propriétés neuves, des frais considérables sont nécessaires pour la distribution des eaux, l'assainissement des terres, leur nivellement, etc.; en second lieu, la petite quantité d'eau disponible le restreint toujours beaucoup; mais néanmoins on ne saurait méconnaître que c'est un aide efficace pour le colon et un très profitable supplément de produit dans l'exploitation.

La culture des terrains arrosables forme le fond et l'essence de ce qu'on appelle jardinage; les autres terres que l'on consacre aussi aux légumes n'ont rien de l'importance de celles-ci, et c'est seulement à cause de l'analogie du sujet, que nous allons dire quelques mots de la culture des légumes secs, tels que pommes de terre, haricots, et aussi parce que jusqu'à présent ces plantes n'ont véritablement été cultivées que comme légumes et par très petites portions.

La pomme de terre. — Les pommes de terre rendent moins en Afrique qu'en France: la différence proportionnelle est d'un grand tiers dans le rende-

ment ; ce désavantage est compensé par la possibilité de deux récoltes par an, l'une vers Noël, l'autre dans l'été. De cette manière on peut, après les pommes de terre récoltées à Noël ou un peu avant, faire immédiatement une nouvelle culture, ou bien faire succéder à un produit recueilli en février ou mars un semis de pommes de terre à cueillir pendant l'été ; cela peut considérablement augmenter le produit de quelques champs ; et cependant leur culture a été peu suivie jusqu'à présent, ce qui explique le prix très élevé auquel elles ont toujours atteint, celui de 5 à 40 fr. les cent livres, selon le moment ; aussi en apporte-t-on des quantités considérables de France, et nous savons que, malgré le poids incommode de cette denrée, on en expédie avec avantage des ports de Bretagne et de Normandie.

Son produit. — Il est difficile d'établir ici le produit certain et constaté de la pomme de terre en grande culture, vu que les jardiniers presque seuls l'ont cultivée jusqu'à ce moment ; mais il est incontestable, en considérant la proportion du rendement et les renseignements et observations que nous avons pu nous procurer, qu'en se bornant même au prix de 5 fr. le quintal, on pourrait avoir un produit net de 250 fr. par hectare, et plus, eu égard à la facilité que l'on a d'avoir après la pomme de terre un autre produit ; mais nous avons lieu de penser que c'est un des produits que les chances des saisons rendent le plus inconstant en Afrique.

Fèves et haricots. — Les fèves et haricots se cultivent également en fort petite quantité, comme la pomme de terre ; leur prix est de 50 c. la livre pour les haricots et de 20 c. la livre pour les pois chiches.

PRODUITS DIVERS.

Sous ce titre nous parlerons de quelques produits dont les uns sont peu susceptibles d'extension, et dont les autres ne se trouvent encore qu'à l'état d'expérience.

Orangers. — L'orange et le citron n'ont jusqu'à présent occupé personne ; cependant nous avons trouvé en plusieurs endroits et notamment à Blidah, de magnifiques plantations d'orangers ; mais l'état d'incurie où on les a toujours laissées depuis la conquête, a fait dégénérer le fruit ; et d'ailleurs les chances du transport d'oranges par mer séduisent peu les négociants. Le gouvernement, à qui appartenaient presque toutes les orangeries de Blidah, faisait simplement recueillir les fleurs pour les distiller ; c'est jusqu'à ce jour le seul produit qu'on en ait tiré. Cependant l'important commerce que le Portugal et quelques côtes d'Espagne font de ce fruit précieux, témoigne assez quel parti on pourra tirer un jour de ceux d'Afrique qui étaient, il y a peu d'années encore, aussi beaux et aussi savoureux que ceux d'Espagne.

Le bananier, introduit par les Européens depuis la conquête, a parfaitement

réussi ; un beau régime de bananes vaut encore 15 fr., mais il est probable que cela tient en partie au petit nombre de plants capables de donner des fruits : cependant, comme il est facile d'en exporter pour les côtes d'Europe par les bateaux à vapeur, il pourrait se faire que dans une certaine limite de production, cette plante offrît quelques avantages.

Fruits secs. — Depuis longtemps les tribus de l'intérieur s'adonnent au commerce de figues sèches ; il est donc très probable qu'il arrivera un moment où les Européens prendront en considérations le pauvre figuier, maintenant fort méprisé, et qui aurait même disparu dans les environs d'Alger, s'il ne poussait de tous côtés avec autant de promptitude que de ténacité.

Le coton. — Le coton a été introduit par les Européens, mais nulle part encore il n'a été cultivé sur une grande échelle ; quelques particuliers en ont essayé ; depuis plusieurs années on en produit au jardin d'essai, et le directeur de l'établissement, M. Hardy, nous a assurés qu'on pouvait fonder sur cette plante de légitimes espérances. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons mieux faire que de présenter ici le tableau suivant du prix de revient du coton, publié par le gouvernement en 1838 dans son rapport sur la colonie d'Afrique.

Loyer présumé d'un hectare de terre	20 fr. 00 c.
Un fort labour par une charrue.....	20 00
Un hersage... ..	3 50
Une journée d'homme et de mules pour tracer les raies.....	3 50
Deux hommes pour semer.....	4 00
Trois hommes pour éclaircir.....	6 00
Trois binages avec la houe à cheval.....	10 50
Sarclage à la main entre les cotonniers.....	15 00
Un homme qui passera quatre heures tous les trois jours, pendant quatre mois que durera la récolte, en évaluant le temps à une demi-journée chaque fois, fait cinq journées par mois	
à 1 fr. 25 c., en tout.....	25 00
Frais de séchage.....	6 00
Frais d'égrainage	20 00
Frais d'emballage.....	6 00
Usure d'outils.....	10 00
Frais imprévus et transports.....	5 50
TOTAL.....	155 fr. 00 c.

La récolte fut, par hectare, de 200 kilogrammes de coton égrainé et nettoyé, ce qui mettait ainsi chaque kilogramme à 77 c. 1/2 ; le compte rendu ajoute qu'à ce prix il y aurait encore de beaux bénéfices. Il fait remarquer, en outre, que beaucoup de frais ont été plus considérables qu'ils ne devaient l'être par défaut d'habitude, notamment l'égrainage, qui, avec des machines, eût coûté moitié moins.

Le coton dont il est ici question est le coton à courte soie ; le coton à longue soie, contenant une plus forte proportion de graines, revient plus cher, à 1 fr. 82 cent. le kilogramme. Quant au coton arbuste, il n'avait pas encore été essayé.

Importance de ce produit. — En somme, on s'accorde à dire que cette culture sera productive ; nous-mêmes nous ne pouvons que partager cette opinion, d'après ce que nous avons vu de sa belle venue, et d'après tout ce que nous savons des cotons d'Egypte et de la Grèce, qui se trouvent à peu près sous la même latitude. Nous pensons donc qu'il y a grande chance de succès et alors ce serait une question d'un immense avenir, non-seulement pour l'Afrique, mais encore pour toute l'Europe. Aussi, nous appellerons particulièrement sur ce sujet l'attention de tous ceux qui sont intéressés à l'industrie du coton ; si l'on parvenait, en effet, à le produire à bon compte dans un pays si près de l'Europe, nul doute qu'un prix inférieur pour la matière première ne donnât encore une plus grande impulsion à cette industrie. Nous nous adresserons donc particulièrement à eux, pour leur demander leur concours pour une expérience qui peut avoir une telle portée pour eux ; nous ferons mieux, et nous engagerons ceux qui sont les plus hauts placés par leur position financière, à tenter par eux-mêmes des entreprises en Afrique, puisqu'ils y sont poussés par un double intérêt.

Essais divers. — Nous ne ferons que mentionner le nopal à cochenille et la canne à sucré, qui sont en essais depuis quelques années dans le jardin du gouvernement : le premier semble assez réussir ; mais il n'en existe encore qu'un si petit nombre de plants, que les données n'ont point une grande certitude. Quant à la canne à sucre, tout, jusqu'à présent, porte à croire qu'elle viendrait à souhait ; mais nécessitant une grande dépense d'eau, il est probable que cette culture ne peut avoir un grand avenir en Afrique. D'ailleurs, les prix du sucre sont tellement bas, et les Antilles en si fâcheuse position, que cette extension n'est pas à désirer.

Arbres et plantes utiles. — Nous terminerons en citant une foule d'arbres et de plantes répandus en Afrique, et dont les fruits ou le bois peuvent avoir plus ou moins d'utilité. Le caroubier, le jujubier, le grenadier, le chêne à glands doux, le chêne-liège, le lentisque, le palmier-dattier, le pin d'Alep, le frêne, le platane, la sesame, le kermès, le riz, le chanvre, etc., etc.

Haies d'Afrique. — Enfin, telle est la richesse de la végétation africaine, que les haies de clôture sont formées par des plantes dont les produits offrent une certaine utilité ; ce sont le figuier de Barbarie (espèce de cactus) et l'agave (espèce d'aloès) : le premier porte des fruits à profusion, fruits dont les Arabes font presque uniquement leur nourriture pendant l'été, et où les Européens trouvent un rafraîchissement doux, légèrement acide et très juteux ; les chameaux que plus tard, et surtout dans l'intérieur, nous utiliserons davantage à notre service, mangent volontiers les feuilles charnues et épineuses de cette plante grasse. Le second pousse, en une quinzaine de jours,

au commencement du printemps, un jet prodigieux de 10 à 15 pieds de haut, de 0^m14 de diamètre à sa base, droit et nu comme un I ; au sommet seulement il porte quelques grappes de fleurs. Cette pousse, arrivée à sa maturité, offre la consistance d'un bois moelleux à l'intérieur, comme un sureau déjà âgé ; les Arabes l'emploient souvent pour construire leurs ghourbis, et l'on peut s'en servir pour édifier des appentis légers, ou former des toitures provisoires et sans importance. Ces plantes sont, en outre, d'une rusticité qui les rend presque indestructibles, et ont une rapidité de croissance telle, qu'en deux ou trois ans une haie, plantée de bouture, offre déjà une hauteur et une résistance suffisantes. Si nous avons mis ces détails, ce n'est pas pour leur donner une importance qu'ils n'ont point, mais parce qu'ils montrent avec évidence la vigueur et la prodigalité toujours bienfaisante de la nature végétale en Afrique.

CONCLUSION DES DEUX DERNIERS CHAPITRES.

Nous venons de parcourir le cercle des principales productions de l'Algérie; il nous reste à nous résumer sur ce sujet, et à arriver, pour conclusion, à la moyenne approximative du produit net qu'elles peuvent donner par hectare ; puis nous ferons, d'après cette donnée, la somme des revenus que pourrait comporter l'exploitation résultant au bout de trois ans, des frais d'établissement que nous avons supposés. Alors nous mettrons en regard ces frais et ces revenus.

Produit moyen de l'hectare. — Nous avons pour le foin, dans les terres proches d'Alger, 175 fr. par hectare, et pour les terres plus éloignées, 130 fr. seulement ; comme nous avons établi le capital, à peu près dans l'hypothèse de deux exploitations, l'une proche, l'autre plus éloignée, il est raisonnable de fonder ces prix en un, et de poser pour le foin, au moins 150 fr. par hectare.

Le blé, 480 fr. ; l'orge, 400 fr. Les terrains plantés de mûriers, pendant leurs premières années, 80 fr. Nous ne présumerons rien, du reste, pour les autres cultures dont le rendement n'est pas encore bien établi, et nous ne parlerons pas des jardins, dont le produit restreint et local ne peut commencer de suite. Nous prendrons donc pour moyenne entre les prix ci-dessus, 400 fr., et ce, par égard aux chances diverses que court la récolte de blé, et enfin pour incliner toujours au plus faible prix.

Or, le capital que nous avons porté en dépense pour le défrichement pendant les trois premières années, suppose 120 hectares au moins de mis en état à ce moment, c'est-à-dire 80 environ en état de récolte acquise. Nous aurions donc ainsi à ce moment 800 fr. de produit net, auquel il convient d'a-

jouter les bénéfices du pacage des bestiaux, qui, si l'on y emploie une somme de 12,000 fr., ne peuvent pas être comptés pour moins de 1,500 fr., ce qui fait un produit total de 9,500 fr.

Capital d'établissement. — D'autre part, nous avons déjà vu qu'il fallait déboursier en capital d'établissement, pendant les trois premières années, pour défricher, acheter, bâtir, 67,000 fr.; de plus, il faut y ajouter :

Pour achat de bestiaux de produit, selon la supposition sus énoncée.....	12,000 f.
Pour achat de chevaux et mulets, au plus.....	3,000
Pour plantation de 2,500 pieds de mûrier et olivier, et la greffe des sauva- geons.. .. .	9,000
Pour mobilier aratoire et ustensiles de service.....	3,000
Pour travaux de chemins, assainissements, et commencement d'appropriation des jardins	4,000
Pour dépenses d'installation, achat de semences, frais de culture de la première année.....	2,000
En joignant à ces sommes les 67,000 fr. de premières dépenses susdites, ci	67,000
	<hr/>
On a pour total.....	100,000 f.

Accroissement ultérieur des produits. — Notre produit s'élevant à 9,500 fr., donne ainsi, dès la troisième année, près de 40 pour cent, et dans ce produit pourtant nous avons omis de compter celui des terres déjà en valeur, sur la propriété acquise dans le Massif. De plus, il faut considérer : 1° Que les mûriers et les oliviers sont entrés jusqu'ici en compte de dépenses, sans figurer encore dans les produits, et que, par conséquent, il faut aussi tenir compte de l'avenir qu'ils présentent, et qui nous donnera, au moment de leur rapport, 150 fr. en plus par hectare planté, ce sera au moins 6,000 fr. ajoutés au revenu sans bourse délier; 2° que les développements ultérieurs que prendront nos cultures produiront une proportion bien plus forte de revenus que de dépenses, les plus gros frais étant faits une fois pour toutes; 3° que les jardins et autres menus produits ne sont comptés pour rien dans ce chiffre de 9,500 f.; et que, plus tard, ils fourniront de nouveaux bénéfices.

Aussi, nous ne craignons pas de dire que, dans cinq ans, 120 hectares, dont la mise en valeur aurait coûté 100,000 fr., rapporteraient, avec les pacages y attenants, 20,000 fr. bien nets, sans supposer aucun produit plus fructueux que ceux énoncés. Dans 10 ans, 200 hectares, qui reviendraient de 120 à 130,000 fr., produiraient de 30 à 35,000 fr. Il est facile au lecteur de vérifier ces chiffres d'après la moyenne que nous avons donnée des produits, et ayant égard aux dernières observations que nous avons faites.

Proportions à donner à l'opération. — Il importe que nous fassions remarquer ici qu'en déterminant en apparence l'opération sur une échelle limitée, nous n'avons point eu dessein de prononcer absolument sur les proportions à donner à l'entreprise ni de dresser un plan rigoureux; nous avons voulu

seulement présenter les résultats probables dans un cadre quelconque, et ces aperçus tendent uniquement à prouver qu'avec 400,000 fr. on peut établir une opération sur une échelle assez raisonnable pour donner, dès le commencement, des produits satisfaisants, en laissant néanmoins un large champ aux espérances et aux développements de l'avenir. Rien ne s'oppose, du reste, à ce que l'on adopte un plan différent ou une proportion plus forte; les faits et les produits que nous avons constatés demeurent toujours, et produiront toujours des résultats analogues, modifiés seulement en raison des sommes dépensées et des mesures plus ou moins heureuses que l'on adoptera. Quant à notre opinion personnelle, nous pensons qu'il vaut mieux être modeste et réservé dans ses débuts pour grandir ensuite progressivement: c'est une règle que donne l'observation des faits généraux, et que confirment les raisonnements de la prudence. Nous pensons, de plus, qu'un plan définitif et circonstancié de l'exploitation ne peut être établi qu'après la détermination des lieux. Seulement, nous résumerons, dans le courant du dernier chapitre, les idées principales qui, à notre sens, doivent présider à toute exploitation, et qui ont été annoncées en divers endroits de cet écrit. Toute réflexion nouvelle sur les produits d'une opération à faire en Afrique devient superflue après les chiffres exprimés ci-dessus; il ne nous reste plus maintenant qu'à voir si les frais de gestion et les détails d'administration ne viendront pas grever d'une manière trop lourde l'opération qu'ils rendraient mauvaise, malgré tous ses beaux produits: c'est ce que nous examinerons quelques pages plus bas, en exposant notre projet d'opération. Nous compléterons auparavant la discussion des cultures de l'Afrique, en étudiant quelle destinée probable attend dans l'avenir ce pays et ses produits.

AVENIR DE L'ALGÉRIE ET DE SES PRODUITS.

En examinant les risques à courir et les espérances à fonder, nous avons eu occasion de voir qu'une notable partie du capital de l'entreprise n'avait rien à redouter d'une invasion temporaire des Arabes, même dans les circonstances les plus désastreuses; qu'une autre portion et surtout les revenus pouvaient craindre d'une pareille catastrophe de fâcheuses conséquences; enfin, nous avons montré plus loin que les revenus, dans l'état actuel de la vente des produits, suffisaient abondamment à défrayer l'entreprise. Il faut maintenant considérer l'avenir de l'Afrique sous ces trois points de vue; il faut étudier: 1° Quels risques peut courir la partie du capital que le pillage ne peut atteindre; 2° quelle probabilité peut présenter une éruption d'Arabes, et ses résultats; 3° quelles modifications peuvent survenir dans l'écoulement des produits. Nous aurons ainsi envisagé à peu près toutes les éventualités qui peuvent se

présenter pour l'exploitant, livrant, du reste, les présomptions qui résultent des faits à l'appréciation du lecteur, non comme des certitudes, mais pour ce qu'elles valent, c'est-à-dire pour des déductions logiques que chacun peut juger.

Avenir des droits de propriété. — La première partie du capital ne peut être détruite ou diminuée que par une expulsion violente ou par la dépréciation de l'objet de nos travaux ; cette seconde supposition, dépendant entièrement de l'état de vente des produits, est soumise aux mêmes observations que nous ferons à ce sujet. Nous ne nous occuperons donc ici que des risques d'expulsion qui peuvent exister.

De l'expulsion. — Déjà, nous croyons avoir suffisamment montré par les faits du gouvernement en Afrique, qu'il avait trop lié d'intérêts dans ce pays pour craindre de sa part, même le désir secret de l'abandonner ; l'expulsion ne pourrait être que le résultat de la guerre, et nous allons voir ce que l'on doit en penser. Si l'on réfléchit sur l'heureuse situation d'une colonie placée sur le bassin le plus commerçant du monde, au centre de toutes les transactions et aux portes de l'Europe ; si l'on observe les travaux immenses déjà opérés et que l'on continue tous les jours pour la création d'un port régulier sur une côte des plus dangereuses et entièrement dénuée d'abris naturels, on ne saurait s'empêcher, de prime abord, de reconnaître dans l'Afrique une position commerciale, militaire et politique, offrant d'incontestables avantages. Enfin, en considérant les établissements étendus et variés fondés de toutes parts par les Français, notamment dans la ville d'Alger, et les racines déjà profondes que la civilisation européenne a poussées sur cette terre, tant dans la ville même qu'aux alentours, on acquiert raisonnablement la conviction que ce pays a désormais trop d'importance pour retomber jamais dans les mains barbares et inintelligentes qui le détenaient précédemment. Turcs, Arabes ni Maures ne sauraient désormais reconquérir une ville comme celle d'Alger. Mais, si les revers de la guerre ou la fureur des révolutions nous exposaient à perdre l'Afrique, aucune nation d'Europe ne laisserait échapper l'occasion de saisir une position si avantageuse, et de recueillir les fruits de nos dépenses et de nos combats. Or, quel que soit le peuple qui s'emparât de cette côte, il aurait trop d'intérêt à recueillir et à protéger tous les éléments de civilisation qui pourraient s'y trouver pour ne point se montrer le soutien des colons et de leurs établissements.

Partant de ce principe, on peut conclure que tôt ou tard, mais avec certitude, l'avenir appartient au pays et à la propriété. Par application spéciale à notre objet, on peut donc affirmer que cette portion de capital, qui ne saurait être atteinte par l'irruption passagère des barbares, demeurera toujours et sans risques réels entre nos mains.

Avenir des superficies. — Déjà, en traitant du maraudage des Arabes, nous avons discuté les chances que peuvent courir le capital superficiel et les produits. Nous avons montré qu'actuellement règne la tranquillité la plus parfaite ;

qu'une nouvelle guerre ne pourrait atteindre les établissements, que si la France était forcée de laisser trop peu de troupes dans le pays. Nous avons exposé que, si cette hypothèse ne se réalisait que dans trois ou quatre ans, l'industrie naissante des tribus voisines, les progrès de la population française et des travaux publics, nous couvriraient alors amplement.

Il ne reste qu'à faire voir le peu de probabilité d'une guerre européenne, seule cause qui pût nous forcer à dégarnir Alger, tout en fomentant les révoltes arabes. Ce n'est point ici, sans doute, le lieu de faire de profondes discussions sur l'état du monde; nous observerons néanmoins avec brièveté, que l'état des finances de presque tous les pays d'Europe, les crises intérieures qui les travaillent, les immenses et impérieuses relations du commerce et de l'industrie, l'état actuel des mœurs, le cours général des idées sur ce sujet, nous ont toujours paru rendre la guerre de plus en plus improbable. Les lecteurs, du reste, apprécieront et balanceront aussi bien que nous le pour et le contre de ces considérations.

Nous ferons remarquer, en outre, que cette prolongation de la paix, en permettant mieux de consolider et d'étendre la colonisation, donne des gages de plus à la durée de la domination française, avantage qu'il est juste de porter en compte dans l'avenir des colons français attachés à leur patrie.

Quant au développement à espérer de la population européenne, sans répéter les faits concluants de la progression rapide des villages, nous rappellerons l'attention sur les émigrations qui se pressent de toutes parts, qui ont donné et donnent encore tant d'impulsion aux populations des États-Unis, de Montevideo, etc., etc.; émigrations qui commencent avec raison à se diriger vers l'Afrique, ainsi qu'il résulte des rapports dressés à cet effet par les autorités administratives de plusieurs départements de l'est.

Tels sont donc les risques que l'on a à courir, qu'il ne faut plus que quelques années de paix encore pour faire disparaître tout danger probable.

Avenir des exportations. — Il ne suffit pas de constater que nous pourrions dans l'avenir comme aujourd'hui récolter à l'abri le fruit de nos travaux, il faut encore savoir si l'écoulement qu'on en trouve aujourd'hui demeurera constant. Nous avons vu qu'on peut sans désavantage accepter les prix des producteurs actuels; il reste à examiner si dans un temps donné ce surcroît de production n'amènerait pas pour certains objets du moins une concurrence dépréciative. Ce sont les effets de cette lutte qui détermineront l'avenir du marché algérien, et que nous devons étudier ici : elle s'établira sur deux terrains bien différents, l'exportation pour la France, et l'exportation pour l'étranger.

Exportation pour la France. — Dans l'exportation pour la France on ne saurait mettre en doute que nos produits nationaux, avantagés sur les droits de douane, ne tirent de là une supériorité incontestable sur les produits étrangers, contre lesquels ils pourraient lutter à conditions égales. Mais il est très important de savoir si ces faveurs accordées à l'Afrique, ne tourneront pas au

détriment du commerce et de l'industrie française. On a déjà répété en bien des lieux que si les produits de l'Algérie enlèvent par leur concurrence aux États-Unis, à l'Italie, etc., une partie de leurs importations, ils nuiraient d'autant aux exportations que la France envoie dans ces pays. La considération des faits fera promptement justice de cette objection.

Les principaux pays auxquels l'Algérie opposera des produits similaires, sont : 1° les États-Unis ; dont la France reçoit pour 94 millions de coton, et pour 47 millions de tabac ; 2° les États Sardes et les Deux-Siciles, pour 47 millions de soie ; 3° les Deux-Siciles et la Turquie, pour 26 millions d'huile d'olive et une certaine quantité de coton.

Telles sont en effet les riches fournitures auxquelles la colonie est appelée en France.

Observons maintenant la position du commerce français vis-à-vis de ces pays, d'après le dernier rapport publié par l'administration des douanes. Les États-Unis reçoivent pour 48 millions de marchandises françaises, et ils en expédient pour 135 millions. Les États Sardes reçoivent pour 39 millions et expédient pour 59 millions. Les Deux-Siciles reçoivent pour 7 millions et expédient pour 46 millions. La Turquie reçoit pour 41 millions et expédient pour 31 millions. D'où il résulte que la Sardaigne, celui de ces états qui reçoit la plus forte proportion de nos marchandises, élève ses envois à 59 1 tiers pour cent sur la masse totale des transactions, tandis que nos expéditions chez elle ne sont que de 40 2 tiers pour cent. Aux États-Unis et en Turquie nous expédions environ 26 et demi et nous recevons 73 et demi. Ainsi donc vis-à-vis de tous ces peuples nos exportations sont infiniment inférieures aux importations ; la plus grande partie des navires importateurs sort de nos bassins sans marchandises de retour : il n'y a donc point lieu de craindre que la diminution de ces exportations préjudicie en rien aux expéditions que le commerce français fait pour ces pays.

D'un autre côté, il n'est point à craindre que, frappés de la diminution de leurs exportations, ces peuples cherchent à y obvier en menaçant les produits français d'une surcharge de droits ; nous fournissant beaucoup plus qu'ils ne consomment chez nous, ils s'exposeraient à des représailles trop préjudiciables.

Nous savons que l'on objectera ici que ces pays ne se sont jamais émus de cette crainte, qu'ils ont toujours été les maîtres des tarifs, et ont surchargé nos produits à merci. La réponse à cette objection nous fournira l'occasion de présenter une observation puissante dans l'intérêt de notre colonie. Pourquoi, jusqu'à présent, avons-nous dû subir si souvent des tarifs onéreux ? c'est que ces pays nous envoient des matières premières d'une rigoureuse nécessité, et que nous ne pouvons recevoir que d'eux ; de plus, si ces matières s'étaient trouvées enchéries par l'exhaussement des tarifs, la France eût frappé sur elle-même le coup le plus terrible, le bien-être général en eût été vivement atteint, et des industries immenses eussent été partiellement paralysées. Il était donc impossible de charger ces marchandises d'un droit bien lourd d'entrée, et

leurs importateurs étaient véritablement les maîtres de traiter les nôtres à leur gré. Mais si l'approvisionnement de ces produits pouvait se trouver en Afrique, reprenant toute sa liberté vis-à-vis d'eux, La France pourrait sans crainte, non-seulement protéger les importations de sa colonie, mais elle pourrait profiter de cette position nouvelle, afin d'obtenir des dégrèvements pour les taxes imposées tout dernièrement encore sur nos eaux-de-vie, vins et soieries. Ainsi, bien loin de souffrir du développement de l'Algérie, l'industrie et le commerce français en tireraient le plus grand avantage.

Nous concluons donc que l'intérêt véritable de la France nous assure le plus heureux avenir pour l'introduction favorisée de nos produits, en même temps que les chiffres cités plus haut manifestent l'énorme consommation qu'ils sont appelés à défrayer dans chacune de leurs branches. Cette consommation est si considérable, comme on a pu le voir, que, pendant un espace de temps dont le terme ne saurait être précisé, elle suffira et bien au-delà à absorber les exportations de l'Algérie. Cependant, quelque éloigné que soit l'avenir où nous serons obligés de recourir aux marchés étrangers, l'étude du sort qui nous y attend rentre trop dans la question qui nous occupe pour que nous l'omettions entièrement.

Exportation pour l'étranger. — Il est certain que, dans quelques pays de productions similaires, les tarifs protecteurs de la culture nationale nous rendront l'abord de ces marchés sinon impossible, du moins bien difficile. Mais ne reste-t-il pas pour les soies la fourniture si importante de l'Angleterre; pour les tabacs et l'huile, celle de l'Angleterre et de tous les pays du nord; pour le coton, celle de l'Europe tout entière? Dans tous ces cas, placés sur le pied d'égalité, aucun obstacle sérieux ne peut nous empêcher de soutenir la concurrence; et même n'avons-nous pas sur les États-Unis l'avantage de la proximité du marché; sur l'Italie et la Turquie, l'avantage de l'industrie plus grande, du bas prix du terrain, et de l'habileté des ouvriers de Provence, où se fabriquent les premières qualités d'huile? En considérant toutes ces choses, ne peut-on pas espérer vraiment non plus une égalité, mais une victoire dans le résultat de cette lutte?

SOURCES DIVERSES DE NOS RENSEIGNEMENTS.

Voici maintenant la première partie de notre tâche accomplie. Le passé nous a offert d'heureux exemples et d'utiles leçons; la tranquillité actuelle, la population qui croît avec rapidité, les riches produits que l'on peut obtenir, tout nous engage, dans le présent, à concourir à l'édification de ce monde nouveau; et les présomptions de l'avenir entraînent encore davantage notre esprit vers les riches espérances que l'on peut concevoir.

Telles sont les conséquences que nous avons cherché à établir, sinon avec profondeur et habileté, du moins avec conscience, et après de laborieuses recherches dans lesquelles nous avons reçu une bienveillante assistance de la plupart des nouveaux habitants de l'Afrique. Aussi croyons-nous remplir une obligation de reconnaissance, et en même temps acquérir un titre à la confiance publique, en citant quelques-uns de ceux qui ont bien voulu nous prêter leur expérience et souvent nous exposer, sur les lieux, leurs travaux et leurs œuvres de tous les jours.

Sources de nos renseignements. — Dans la plaine de la Métidja, nous avons été accueillis et renseignés par M. de Montagu et M. le baron Vialar, l'un à Haïssous, dans le canton de Beni-Mouça, l'autre non loin de la ferme modèle; ils relevaient courageusement leurs fermes brûlées dans la dernière guerre, et ne désespéraient point, malgré tant de pertes, d'un sol si fécond. — A El-Diar, MM. de Franclieu nous ont montré avec détail leur belle et fructueuse propriété, contenant plus de 300 hectares et déjà mise alors en culture à peu près pour moitié. Elle peut leur rapporter près de 30,000 fr. nets. — Dans la même commune, la ferme Fougeroux, possédée par MM. Martin de l'Esplasse et Caminade, présente également les résultats les plus satisfaisants en culture et en produits. Nous y avons remarqué des plantations assez considérables de mûriers présentant la plus belle venue. — Presque à l'entrée de la plaine de Staouëli, tout proche de Cheraga, nous avons visité la ferme de Beni-Moussous : son propriétaire, M. Fruité, qui nous accompagnait et qui cultive depuis près de neuf ans, nous a donné les renseignements les plus précieux et les plus détaillés sur les obstacles qu'il avait eu à surmonter et les résultats qu'il avait obtenus. — Sur la propriété de M. Urtis, près de Kouba, nous avons vu la plus belle et la plus complète plantation de mûriers et d'oliviers qui existe dans l'Algérie; M. Barrot, gérant de cette propriété, nous accompagna partout, et nous avons pu connaître à fond, en cet endroit, tout ce qui intéresse la culture de ces arbres en Afrique. — M. Astruc, maire de Birmandrais, nous a montré lui-même la propriété qu'il exploite sur cette commune, et nous avons pu juger des ressources qu'offrent en ce pays les petites cultures destinées à l'approvisionnement du marché des villes. — Nous avons de nouveau retrouvé M. le baron Vialar à Kouba, où il possède quelques bonnes fermes qu'il exploite à moitié avec des Espagnols que nous y avons appréciés comme d'excellents et laborieux cultivateurs : là nous avons plus que jamais compris la valeur de l'eau devant les travaux considérables de terrassements et de maçonnerie que M. Vialar a fait opérer pour la recherche de quelques filets d'eau dans les entrailles de la montagne.

M. l'abbé Landmann, anciennement curé de Constantine, et actuellement curé de Mustapha, près d'Alger, a eu la bonté de nous communiquer tous les documents précieux que la spécialité de ses études sur la colonisation le mettait mieux qu'aucun autre à portée de nous fournir.

Enfin M. Guyochin, architecte de la province d'Alger, et M. Hardy, direc-

teur du jardin d'essai, ont bien voulu mettre à notre disposition les renseignements que leur position et leurs connaissances particulières les mettaient en mesure de nous donner.

Nous avons visité, en outre, plusieurs petites exploitations des environs d'Alger, Blidah, et l'établissement des nouveaux villages.

Si l'on joint à ce qui précède quelques relations avec des notaires et hommes d'affaires du pays, la lecture des rapports publiés par l'administration sur l'Algérie, et des différentes publications faites à ce sujet, on aura complété l'exposition des sources diverses où nous avons puisé les éléments de ce travail.

Conclusion de cette partie. — Après ces études, ne doit-on pas avouer que l'on s'était étrangement exagéré les dangers personnels et les riches pécuniaires de l'Algérie, et que l'on avait tout-à-fait méconnu la richesse du sol et les produits du pays? Concluons-nous au rebours que l'Afrique est une mine d'or, où l'on n'a qu'à se baisser pour puiser des trésors? non certes; mais nous en déduirons qu'avec un travail suivi, une surveillance exacte et une économie sévère, on peut arriver à recueillir promptement des revenus de plus du double de ceux de France, à les voir grandir encore par la suite des travaux, et à préparer pour l'avenir le développement très considérable de la valeur capitale. C'est dominés par ces idées, que nous avons dressé le plan d'opération dont on va voir ci-après le détail.

BASES ET ÉLÉMENTS DE L'OPÉRATION. — SON ADMINISTRATION.

Il ne s'agit point d'indiquer avec précision le système à suivre pour une exploitation rurale en Afrique : ce sont des détails à établir selon les circonstances des lieux et des temps où l'on se trouvera, et contradictoirement avec les personnes intéressées; une pareille discussion doit donc être reportée au moment où un concours assuré de capitaux rendra possible de l'asseoir sur une base déterminée. Mais nous voulons établir les principes généraux qui doivent présider à toute opération en Afrique, et l'ensemble des dispositions financières et administratives qui peuvent offrir des gages de succès et le faciliter. Nous poserons à cet effet les idées suivantes que nous expliquerons plus tard.

Principes de l'opération. — Il faut organiser l'opération de façon à garantir le développement futur du capital et des revenus, et assurer pour le présent un minimum constant de produit. — Il faut dessiner un plan d'administration simple, sûre et la moins onéreuse possible. — Il faut constituer un capital proportionné à l'entreprise, en harmonie avec les frais d'administration jugés nécessaires, et qui, offrant une marge considérable, réserve entre les

main des sociétaires un appui certain en cas de catastrophe imprévue, et une ressource acquise pour les développements ultérieurs. — Il faut, en établissant la société, choisir le mode qui présente le plus de sécurité et de clarté pour tous, qui est, nous le croyons, la société anonyme. — Enfin, il faut vigoureusement constituer sur les revenus un fonds de réserve qui, toujours utile, est ici indispensable.

Double base de l'opération. — Si on établit, comme nous en avons émis l'idée, une exploitation rurale, reposant sur la Plaine et le Massif, sobre de constructions, modeste dans ses allures, et n'exposant qu'avec réserve les dépenses superficielles, nous pensons que l'on assurera, dans la plus forte proportion où la terre seule puisse les fournir, l'extension et les progrès de l'avenir, réunis à la satisfaction des exigences du présent ; mais ces précautions seraient encore insuffisantes pour les premières années, car la première année, et même la seconde, les produits ne dépasseront guère les frais d'administration, si peu élevés qu'on les ménage. Or, nous tenons à réhabiliter de suite le crédit de l'Afrique devant les capitaux français, qui, on doit le reconnaître, sont très impatientes de résultats et savent peu attendre l'avenir. Il faut donc, pour le bien même de l'entreprise, comme pour le bien de l'Afrique, qu'aucun fâcheux préjugé ne puisse résulter, même à tort, de nos débuts.

Placement hypothécaire. — Pour résoudre ce problème, nous avons pensé qu'il était utile de profiter du taux élevé de l'argent en Afrique, taux consacré par la loi, et conséquence de la rareté des capitaux, pour combiner avec notre exploitation agricole une série de placements hypothécaires. Le taux courant des prêts sur hypothèques est de 12 pour cent par an, payables d'avance de trois mois en trois mois ; à ces conditions on donne hypothèque sur les maisons et immeubles d'Alger et de sa banlieue immédiate ; plus loin, et même à une lieue d'Alger, l'intérêt va en s'augmentant encore. Si donc on apportait des capitaux à 10 pour cent, on opérerait ainsi un placement encore fort profitable, on rendrait en outre au pays l'éminent service de tendre à faire diminuer le taux de l'argent, et de plus on aurait l'avantage de choisir les emprunteurs et les garanties les plus solides. Or, supposons que nous placions ainsi à 10 pour cent sur bonne hypothèque, une somme égale à celle que nous emploierons dans nos travaux, nous nous assurons par là, d'une manière certaine, un revenu de 5 pour cent sur le tout ; nous nous plaçons au-dessus de toute éventualité, et si, les premières années, notre exploitation rapporte quelque chose de plus que les frais d'administration, ce sera un boni sur lequel nous n'avons pas besoin de compter, et qui attestera la prospérité de l'entreprise. Quant aux années subséquentes, ce mode de placement, en continuant à nous assurer un fonds certain de revenu, ne fera qu'améliorer notre position, en nous appuyant toujours sur une large réserve qui pourrait nous étayer en cas d'accident. Quant à la sécurité de ces placements, nous aurions lieu de répéter toutes les considérations faites ci-dessus sur la stabi-

fité de la puissance européenne en Afrique, et l'avenir qui s'ouvre devant ce pays. Nous ferons observer de plus que le régime hypothécaire est absolument le même qu'en France, et qu'en prenant les mêmes précautions que les gens instruits et prudents s'assurent ici, on arrive à la même sûreté; nous pourrons en outre nous mettre en position de choisir les placements et d'éviter ainsi tout ce qu'ils pourraient présenter de louche et de périlleux.

Sous cette double forme de placement d'argent et d'entreprise agricole, l'opération assure, autant qu'il est possible, les intérêts actuels de sociétaires, en leur laissant les avantages qu'offre l'avenir des exploitations, et elle concourt à l'avancement progressif de l'Algérie, sans compromettre son crédit.

De l'administration. — Il est important que l'administration soit simple, sûre et peu onéreuse: l'on ne saurait trop y appliquer son attention, car plusieurs entreprises ont déjà péri par là; aussi nous sommes-nous efforcés de réaliser le plus possible le concours des conditions ci-dessus. L'exploitation et les affaires de la société seront dirigées et administrées sur les lieux, par le directeur de la société en Afrique, qui ordonnera et distribuera les travaux, veillera à l'emploi des fonds de la société, à la rentrée des créances, et tiendra une comptabilité exacte des recettes et dépenses. A Paris, siège de la société, il y aura un second directeur qui correspondra exactement avec celui d'Afrique et tiendra le double de ses comptes; il ira tous les ans voir par lui-même l'état des choses, et en fera un rapport à l'assemblée des actionnaires; c'est lui qui sera chargé de toutes les affaires de la société en France, et qui sera en rapport direct avec les actionnaires et leur conseil d'administration. Enfin, nous compterons aussi dans le personnel de l'administration un jardinier ou contre-maitre, qui sera dans l'exploitation sous les ordres du directeur; les travaux manuels de cet homme seront bien autant de dépenses de moins pour nous: cependant, comme il sera mieux payé qu'un ouvrier ordinaire, et qu'il emploiera souvent son temps à exercer une certaine surveillance, nous le compterons dans les frais d'administration.

Frais d'administration. — Le directeur d'Afrique devra fournir, indépendamment des garanties pécuniaires proportionnées aux mouvements de fonds qu'il aura à exécuter, des garanties morales de probité et de capacité; il devra résider toujours sur la propriété, et s'en occuper exclusivement. Nous pourrions aisément, ce semble, trouver un homme qui réunisse toutes ces conditions, étant logé et nourri sur l'exploitation, avec un traitement de 3,000 fr. par an, ou, s'il le préfère, 2,000 fr. seulement et une part dans les bénéfices qui dépasseront cinq pour cent.

Le directeur de France devra offrir les mêmes garanties pécuniaires et morales. Nous pouvons d'avance assurer que cet emploi ne sera point à charge à la société; l'un d'entre nous réunissant, autant qu'il nous semble, les garanties désirables, est prêt à s'en charger, ainsi que du voyage d'Afrique, se contentant pour tout traitement, du tiers des bénéfices qui dépasseront 5 p. cent,

et cela pendant les quatre premières années seulement. Au-delà de cette époque, l'assemblée générale aurait à voir si ces émoluments ne seraient pas alors trop élevés par suite de la croissance des revenus ; dans ce cas, elle les réglerait sur de nouvelles conditions. De cette manière, la société n'aurait à dépenser qu'autant qu'elle serait en bénéfice ; du reste, on jugera de ces conditions et des garanties qu'offre notre collègue.

En logeant et nourrissant le contre-maître dont nous avons parlé, et en lui donnant 4,000 fr. par an, nous pouvons compter non-seulement choisir celui qui nous conviendra, mais encore avoir avec lui sa femme qui pourra servir pour les travaux et arrangements d'intérieur. En effet, au jardin d'essai, les maîtres-jardiniers sont payés au plus 4,000 fr., mais ne sont ni logés ni nourris ; le contre-maître de M. Frutié a 720 francs par an, logé, chauffé, mais non nourri ; M. l'abbé Fissiaux, directeur du pénitencier agricole de Marseille, nous a assuré que nous pourrions en trouver au choix, à 800 fr. par an ; nous nous mettrons donc au-dessus de toutes les évaluations en portant 4,000 francs.

A ces dépenses, il convient d'ajouter, pour frais de correspondance. de transport d'argent et autres frais généraux, une somme de 4,000 fr.

Du reste, nous pensons qu'il est important de ne se grever de domestiques à gages, race pillarde et fainéante, que pour le strict nécessaire, comme, par exemple, les charretiers (nous avons tenu compte de cette dépense, en ajoutant aux frais de toute nature un supplément pour le transport) : autant que possible, il faut faire exécuter les ouvrages à la tâche. Nous pensons aussi qu'il ne faut point s'embarrasser de familles amenées d'Europe à grands frais, et qui, après vous avoir grugé de mille façons, vous quittent au moment où vous en avez besoin ; le pays et l'émigration naturelle fournissent assez de monde pour nous dispenser d'une pareille charge. Si nous récapitulons maintenant nos dépenses d'administration, nous trouvons :

Traitement du directeur d'Afrique, 3,000 fr. ; du contre-maître 4,000 fr. ; frais de nourriture pour les précédents, 4,000 fr. : frais généraux, 4,000 fr. : total 6,000 fr.

Nous pensons, à ce chiffre, avoir concilié pour le mieux les intérêts de la sécurité et de l'économie de l'entreprise, de façon à la charger le moins possible.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE XVIII.

Situation de l'Algérie à la fin de novembre 1845. — Proclamation d'Abd-el-Kader. — Fautiques prêchant la guerre sainte. — Interrogatoire de Mohammed-ben-Abdallah. — Les khouans ou ordres religieux d'Algérie. — Légations françaises au Maroc. — Abd-el-Kader essaye d'organiser l'insurrection dans la province de Tittery; son expédition à Souaghi. — Le général d'Arbouville chez les Beni-Djaad. — Résumé de la situation en janvier 1846. — Difficultés de joindre Abd-el-Kader. — Troubles dans la province de Constantine. — Expédition du général Levasseur chez les Ouled-si-Moussa. — Tempête de neige. — Grand désastre. 1

CHAPITRE XIX.

Combat de Temda. — Incursion d'Abd-el-Kader dans la province de Tittery et chez les Kabyles du Jurjura. — Brillant coup de main du général Gentil. — Combat de Borgi-el-Bokna. — Abd-el-Kader sort de la Kabylie. — Brillante affaire du colonel Camou. — Rencontre de Gouija. — Surprise du camp d'Abd-el-Kader. — Rentrée du maréchal Bugeaud à Alger. — Retour d'Abd-el-Kader dans la Kabylie. — Rentrée en campagne du maréchal Bugeaud. — Soumission des tribus. —

Fuite d'Abd-el-Kader vers l'ouest. — Arrêté contre les tribus émigrées. — Appréciation de cette campagne d'hiver. — Effectif de l'armée française en Algérie. — Deïra d'Abd-el-Kader. — Effet de l'ambassade marocaine sur les tribus arabes. — Sidi-Abd-el-Kader-Achache. — Expédition du général Cavaignac sur la Moulouïa. — Derniers hommages rendus aux restes de la colonne du colonel Montagnac, à Sidi-Brahim. — Les Ouled-el-Narh et Sid-el-Fedel. — Lettre de Sid-el-Fedel au général Cavaignac. — État de la deïra d'Abd-el-Kader après l'expédition, sur la Moulouïa, du général Cavaignac. — Prisonniers français dans la deïra ; tristes détails à leur sujet ; leur massacre. — Massacre d'un convoi de malades français dans la province de Constantine. — Vengeance éclatante qu'en tire le général Randon. — Situation de l'Algérie au 1 ^{er} juillet 1846.....	38
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

CHAPITRE XX.

Discussion des Chambres sur les affaires de l'Algérie. — D'un ministère spécial. — De la réunion de l'Algérie à la France. — D'une vice-royauté en Algérie. — M. de Salvandy à Alger. — Constitution de la propriété en Algérie. — Ordonnance du 21 juillet. — Adresse des colons d'Alger contre cette ordonnance. — La presse en Algérie. — Adresse des Ulemas d'Alger au roi. — Abd-el-Kader au Maroc. — Thaza. — Situation pacifique de l'Algérie. — Fâcheux incidents. — La colonne de Sidi-Brahim. — Lettre d'Abd-el-Kader à ses partisans.....	75
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

SUPPLÉMENT A LA NOTICE SUR L'EMPIRE DU MAROC.

Habitants de l'empire du Maroc. — Religion. — Gouvernement. — Lois et administration de la justice. — Caractères, mœurs et usages des Maures. — Forces militaires. — Sciences des Maures. — Leur langage. — Idées sur le commerce des Maures dans les premiers temps. — Relations et intérêts de commerce entre les nations européennes et l'empire du Maroc au xviii ^e siècle. — Paix de 1767 entre la France et l'empire de Maroc ; relations de commerce entre les deux nations. — Douanes, monnaies, poids et mesures des États de Maroc.....	133
Des anciens Captifs chrétiens en Algérie.....	224
Des Monuments historiques en Algérie.....	286

TABLE DES MATIÈRES.

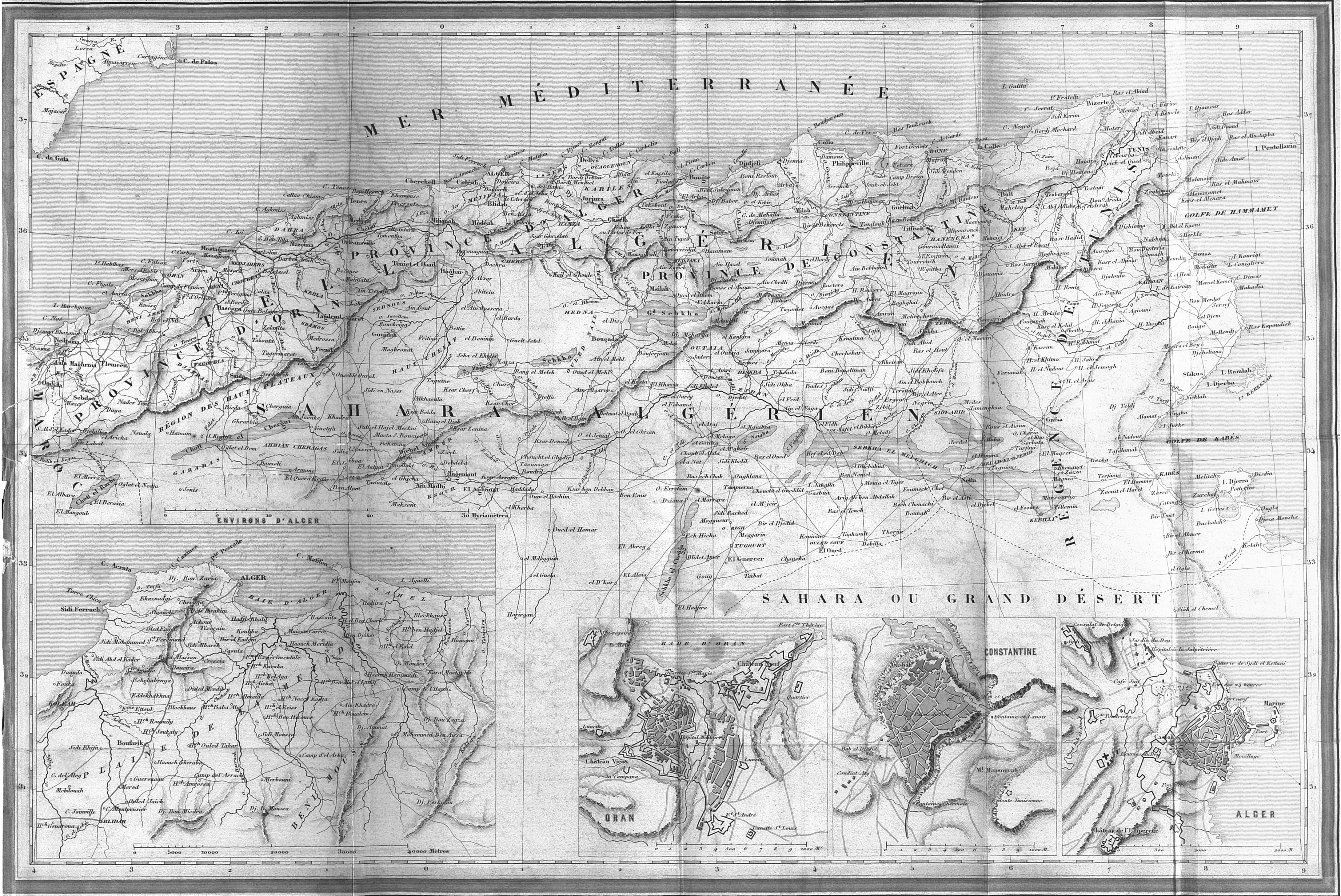
403

Protestation de l'Angleterre relativement à l'expédition d'Alger.—Manifeste du gouvernement français.....	396
Aperçu des travaux de dessèchement et des routes exécutés en Algérie.....	305
Notes sur le commerce de l'Algérie.....	337

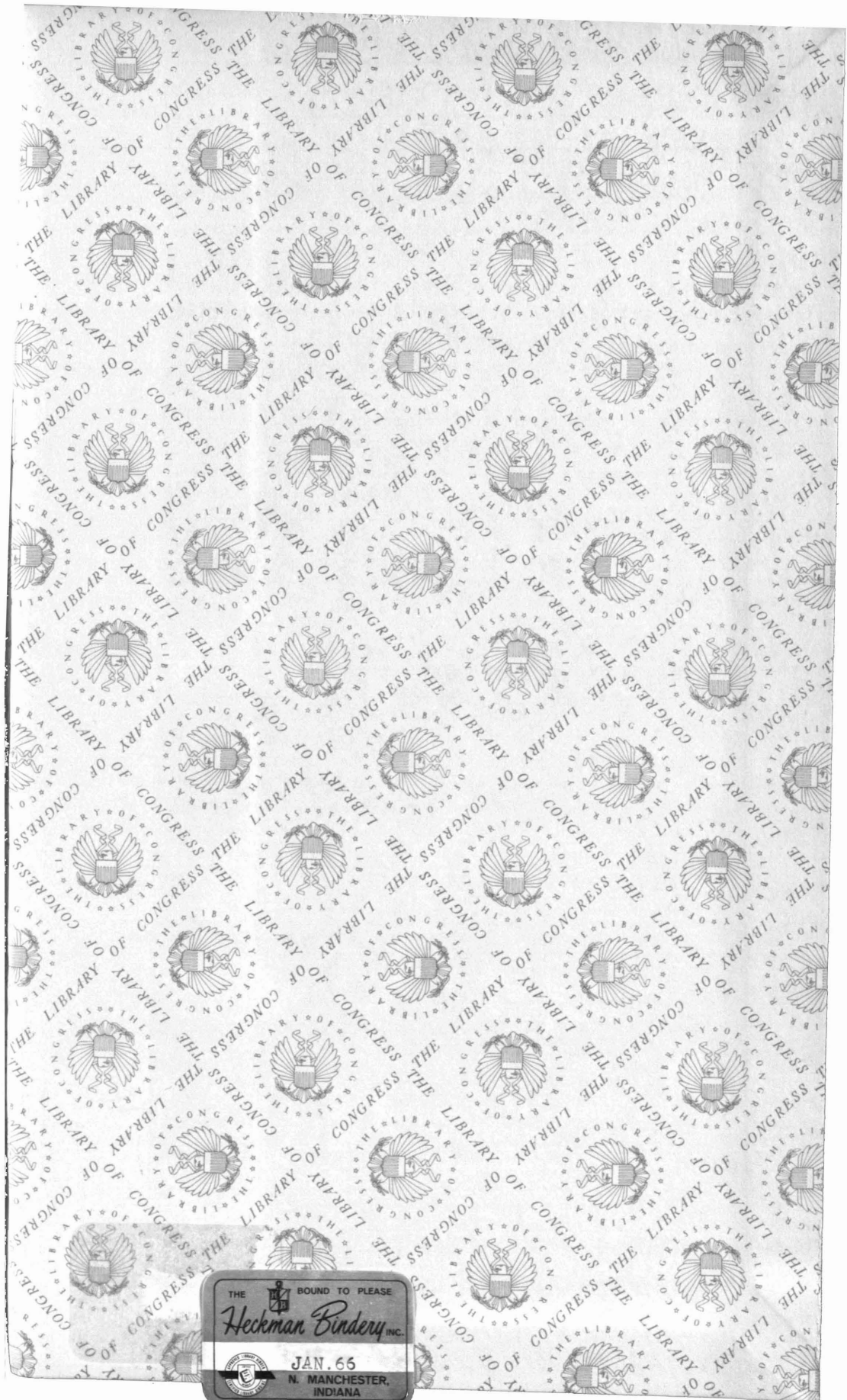



ALGÉRIE,

PAR CHARL. GÉOGRAPHE, ATTACHÉ AU DÉPÔT GÉNÉRAL DE LA GUERRE



gravé sur acier par LANGEVIN, 6, rue du Faubourg St Jacques.



THE  BOUND TO PLEASE
Heckman Bindery INC.
JAN. 66
N. MANCHESTER,
INDIANA

LIBRARY OF CONGRESS



0 010 587 217 3